Université de Pau et des Pays de l'Adour
Ecole Doctorale 481, Sciences Sociales et Humanités, Pau

Thèse

Pour obtenir le grade de docteur en Géographie, spécialité Aménagement

Soutenue publiquement le 06 Juin 2014 par
Jean-Christophe Coulom

La dynamique structurante des sports de nature pour les territoires urbains. Le cas Palois.

Sous la direction d'Olivier Bessy et Frédéric Tesson

Composition du jury :

Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur des Universités en Géographie-Aménagement, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3. Rapporteur.

Mayté BANZO, Professeur des Universités en Géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3. Examinatrice.

Olivier BESSY, Professeur des Universités en Sociologie-Aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour. Directeur.

Romain LAJARGE, Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches en Géographie, Aménagement et Sciences Territoriales, Université Joseph Fourier, Grenoble 1. Rapporteur.

François MANCEBO, Professeur des Universités en Aménagement et Urbanisme, Université de Reims Champagne Ardenne. Examinateur.

Frédéric TESSON, Maître de Conférences en Géographie-Aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour. Co-directeur.

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Ecole Doctorale 481, Sciences Sociales et Humanités, Pau

Thèse

Pour obtenir le grade de docteur en Géographie, mention Aménagement

Soutenue publiquement le 06 Juin 2014 par
Jean-Christophe Coulom

La dynamique structurante des sports de nature pour les territoires urbains. Le cas Palois.

Sous la direction d'Olivier Bessy et Frédéric Tesson

Composition du jury :

Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur des Universités en Géographie-Aménagement, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3. Rapporteur.

Mayté BANZO, Professeur des Universités en Géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3. Examinatrice.

Olivier BESSY, Professeur des Universités en Sociologie-Aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour. Directeur.

Romain LAJARGE, Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches en Géographie, Aménagement et Sciences Territoriales, Université Joseph Fourier, Grenoble 1. Rapporteur.

François MANCEBO, Professeur des Universités en Aménagement et Urbanisme, Université de Reims Champagne Ardenne. Examinateur.

Frédéric TESSON, Maître de Conférences en Géographie-Aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour. Co-directeur.

AVANT PROPOS ET REMERCIEMENTS

Il est agréable, en fin de thèse, de rédiger quelques paragraphes pour saluer ceux qui ont concourru à son aboutissement. L'exercice, bien que plaisant, est difficile car il est ardu de résumer en quelques lignes la richesse des rencontres ayant permis de mener à bien cette recherche. Je m'excuse ainsi par avance auprès de ceux qui se sentiront oubliés mais je ne peux citer tout le monde.

Mon inscription administrative date de Décembre 2009. Sans financement, cette démarche marquait notre engagement pour nos futurs partenaires. Cette recherche a, en fait, véritablement commencé en Septembre 2010, lorsque la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) a permis son financement par la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées. La CIFRE a pris fin en Septembre 2013, tandis que l'écriture s'est terminée en février 2014. A toutes ces étapes, Olivier Bessy était présent. Je tiens à lui exprimer en premier lieu toute ma gratitude. J'ai énormément appris auprès de lui et j'ai pris plaisir à travailler à ses côtés. J'espère que c'est réciproque. J'exprime aussi ma profonde gratitude à Frédéric Tesson, auprès duquel le parcours accompli est plus ancien. Il m'a dirigé durant mes deux années de master, et ne m'a pas lâché durant ma thèse. Il était important pour moi qu'il soit à mes côtés en doctorat.

Je suis très reconaissant au jury d'avoir accepté d'évaluer mon travail. C'est un grand honneur de les avoir avec moi le jour de la soutenance, après les avoir lu, et de me dire que cette fois ci c'est eux qui me lisent. Merci pour le temps non négligeable qu'ils ont pris pour éxaminer ce travail, plus particulièrement pour Jean-Pierre Augustin et Romain Lajarge qui ont assumé la tâche de rapporteur.

Cette thèse a été financée par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP). Je remercie les membres du conseil communautaire pour leur confiance, plus particulièrement la présidente, Martine Lignières-Cassou, qui a décidé de ne pas briguer de nouveau mandat. Je remercie également Jean-Yves Lalanne, maire de Billère et vice-président de la CDAPP, ainsi que Frédéric Fauthoux, adjoint aux sports de la ville de Pau, pour m'avoir permis de m'exprimer en commission sport communautaire. J'ai une pensée pour Hugues Verrier, mon premier référent dans cette structure. Je remercie Claude Narioo qui a ensuite endossé ce rôle. Je sallue mes collègues les plus proches, ceux qui occuppaient le même bureau que le mien, Sylvie Lascabes, Christophe Prigent et Fabrice Soufflet, membre de l'équipe dynamique « Animation et Promotion du Territoire ». Plus globalement, à tous les

professionnels ou membres d'associations croisés dans l'accomplissement de ma mission, ainsi que, bien entendu, à tous ceux qui ont accepté de me consacrer du temps en entretien, je leur exprime aussi mes sincères remerciements.

Merci aussi à Françis Jauréguiberry, directeur du laboratoire « Société, Environnement, Territoire », pour m'avoir accepté dans ses équipes et dans ses murs. Je me suis beaucoup partagé entre les locaux de la CDAPP et de la bibliothèque universitaire, ce qui fait que j'ai peu cotôyé mes collègues doctorants. Aux anciens (François, Aude, Emeline, Théo, Claire…) je les remercie pour leurs encouragements ainsi que pour l'exemple qu'ils m'ont donné, tandis que je souhaite du courage à ceux qui n'ont pas encore soutenu. Je sallue Julien Chavanel, pour qui j'espère une bonne soutenance à venir. J'ai, en revanche, une pensée émue pour Tony Robin qui s'est longtemps accroché mais qui, sans financement, n'a pu aller au bout. Grâce à lui, je mesure la chance que j'ai de parvenir à la fin.

Il est attribué à Epicure les propos suivants : « *Ce n'est pas tant l'intervention de nos amis qui nous aide mais le fait de savoir que l'on peut toujours compter sur eux* ». Cette expérience a été facilité par ceux qui, soit au départ, soit tout au long, l'ont rendu plus belle. Qu'ils m'aient encouragé, supporté ou simplement aidé à relativiser, ce travail porte en lui un peu de chacun d'eux. J'évoquerai seulement mes camarades géographes de Pau, Mathieu, Cédric, Claude, Guilhem et Florian qui ont soutenu ma décision puis m'ont encouragé à poursuivre ce chemin. Julien qui, pendant les deux premières années m'a supporté quasiment quotidiennement, et Claire, dont le caractère a été rafraîchissant. Tous sont passés par la formation Paloise de géographie et appréhendent ce que j'ai dû accomplir. J'ai aussi une pensée pour Elodie et Fabien, ainsi que pour Nathalie et Fabrice, dont la compagnie a été toujours agréable. A tous les autres, qui se reconaîtront, je leur dit qu'ils n'ont pas été moins important, mais je ne peux pas tous les citer.

On dit que l'on ne choisit pas sa famille, mais si j'avais eu ce loisir, j'aurais pris la même. Merci à elle pour le soutien moral, et plus particulièrement à mes parents et leurs conjoints pour leur patience ainsi que leur écoute. Je n'oublie pas ma belle famille qui m'a toujours soutenu. Je tiens aussi à dédier plus particulièrement ce travail à mes grands parents, Pauline et Robert.

Et, enfin, j'écrirai simplement à Amandine que sans elle, sans ses encouragements et sans son soutien quotidien, rien n'aurait été possible. Merci.

Introduction p.5

Partie I : La territorialité mise à l'épreuve par l'accroissement du temps pour soi et le désir de nature p.17

Introduction à la Partie I p.18

Chapitre 1 : **Les deux dimensions du territoire** p.19

Chapitre 2 : Le paradigme territorial ébranlé par le triptyque lieu-territoire-réseau p.39

Chapitre 3 : L'entre deux villes campagnes et l'avènement d'une société des loisirs p.58

Conclusion de la Partie I p.86

Partie II : Le contexte de la recherche p.87

Introduction à la Partie II p.88

Chapitre 4 : **Redistribution du pouvoir politique en France et gestion des équipements sportifs par les territoires** p.89

Chapitre 5 : **La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, ses projets et son stade d'eaux-vives** p.115

Chapitre 6 : **Contexte de la recherche et méthodologie** p.171

Conclusion de la Partie II p.208

Partie III : Rôles et vertus des sports de nature en milieu urbain p.209

Introduction à la Partie III p.210

Chapitre 7 : Les Sports de Nature, outils de métamorphose d'une « coupure » en « couture » du territoire p.212

Chapitre 8 : Les Sports de Nature, vecteurs de consensualité territoriale p.281

Chapitre 9 : Les Sports de Nature pour une redéfinition de l'idéologie territoriale : approche par le concept de modèle territorial p.325

Conclusion générale p.366

Bibliographie p.I

Annexes p.XXXV

Index des abréviations et acronymes p.XLVII

Table des illustrations p.XLVIII

Table des figures p.L

Table des documents p.LII

Table des cartes p.LIII

Table des matières p.LIV

Jean-Christophe COULOM

Thèse de géographie, spécialité aménagement

Introduction générale

« *Toute vie sociale repose sur des savoir-faire, des pratiques et des connaissances géographiques : les hommes doivent comprendre le milieu dans lequel ils sont installés pour l'exploiter et l'aménager ; ils ont à s'orienter et à se repérer ; ils ne se sentent chez eux que là où l'espace qui les entoure est marqué de signes qu'ils comprennent et de symboles qu'ils partagent* » (Claval, 2008 : 3). Les milliards d'individus qui habitent la planète sont des géographes autocentrés, auxquels la géographie comme science apporte un savoir dont ils peuvent tirer chacun des connaissances utiles pour évoluer dans un espace familier ou inconnu. Lorsque les géographes ont redécouverts les problèmes environnementaux, dans les années 60/70, la géographie a connu un tournant (Claval, 2008). Les préoccupations environnementales et la demande d'un meilleur cadre de vie en ville sont également à l'origine du mouvement de développement durable, appuyé sur le postulat que « *le progrès technique et économique n'est pas antagoniste d'une bonne qualité environnementale* » (Mancebo, 2008 :5). Le développement durable impose ses règles aux urbanistes (Mancebo, 2003), et c'est bien en ville que son application paraît la plus difficile. Toutefois, se saisir du sport dans les politiques publiques, serait une option permettant de réussir le pari du développement durable des territoires, même les plus urbains (Bessy, 2008).

« *L'empreinte du sport dans l'espace géographique, son rôle économique, la place qu'il tient dans l'organisation des sociétés et les représentations que celles-ci font d'elles même contraste avec la relative faiblesse des études qui lui y ont été consacrée* » (Augustin et alii, 2008 : 5). En effet, les recherches portant sur l'incidence des pratiques sportives sur le développement durable des territoires sont récentes (Bessy 2005 & 2008). Ce constat nous conduit à interroger le rôle d'une modalité particulière de pratique sportive, les sports de nature, dans un projet de développement durable d'un territoire urbain. Des « sports de plein-air » aux « sports de nature », ces pratiques sportives suivent l'évolution des exigences et des représentations sociétales (Bessy, 2007). La recherche d'autonomie individuelle, la perte de sens des grandes institutions, une régulation plus libérée des pratiques et des rapports humains caractérisent la société contemporaine (Dubet & Martucelli, 1998) et expliquent la montée en puissance de ces sports. Le sport retourne à la nature (Pociello, 1995), nourrissant la perspective d'une dialectique « ici-ailleurs » (Piolle, 1990). Le continuum d'espaces « naturo-urbains » générés par la relation ville-campagne, qu'a transcendé la périurbanisation (Vanier, 2005b), dote l'urbain d'espaces de nature rattachés aux villes. Animés par un désir de cadre

de vie plus harmonieux, les citadins, premiers pratiquants des sports de nature, voient ces espaces de pratiques se rapprocher de leurs lieux de vie, notamment par le biais d'innovations diverses dans la conception des équipements (Bessy & Hillairet, 2002b).

L'habiter : l'art de faire avec de l'espace

Pratiquer un sport sur un espace est une manière de l'habiter. Dans son sens commun, habiter est un synonyme de résider. Mais sa richesse sémantique invite à ne pas se contenter de cette acception. Le verbe provient du latin *habitare,* signifiant « avoir souvent » (Paquot, 2007b), évoquant à la fois « être et avoir » (Brunet, 2001). Ce verbe-concept, se décline sous diverses formes. « Habitat » est un terme appartenant d'abord au vocabulaire botanique, puis zoologique et renvoie aux conditions de logement (Paquot, 2007b). Il n'est pas, là encore, un synonyme de logement (Lussault, 2007b) ou de domicile, qui n'est qu'une habitation légitime (Sauvage, 2007). « Habitation », du latin *habitatio* exprime le fait d'habiter. A « habitable » correspond les conditions environnementales de l'habitation, faisant que l'on peut l'habiter ou non. En résumé, c'est parce que l'homme habite que son habitat devient habitation (Paquot, 2007b).

Habiter, c'est fréquenter les lieux et les hanter (Brunet, 2001). L'habiter est une spatialité typique, supposant des opérations renvoyant à la maîtrise des techniques de production (organisation de l'habitat), de signification (sémiotique), de domination (de son habitat et en son sein) et des techniques de soi (Lussault, 2007b). Ces « techniques de soi » sont éprouvées en permanence car habiter c'est partager un espace mis en commun (Fort-Jacques, 2007). L'habiter est à la fois moins restreint que résider, et moins large qu'être familier avec un endroit. Il s'agit simplement de le considérer comme pratiquer ou « « *faire avec de l'espace », quelque soit l'intentionnalité, la situation, la corporéité, la mobilité qui est impliquée »* (Stock, 2012 : 60). Les rapports à l'espace n'étant plus uniquement fondés sur la proximité topographique, et les individus « habitant » différents lieux, on peut parler d'un habiter « poly-topique » (Stock, 2006). Les individus sont alors qualifiés de géographiquement pluriels. Selon ce dernier auteur, l'habiter possèderait trois niveaux :

- Les pratiques des lieux, l'intérêt de ce niveau de conception provenant de l'implication du lieu dans la pratique,
- Les modes d'habiter, qui définissent les manières dont les individus habitent un ensemble de lieux,
- Les « régimes d'habiter », définissant un modèle dominant d'être en relation avec les lieux géographiques dans une « unité de survie » intégrant les valeurs assignées

à la mobilité et aux lieux géographiques, les technologies d'habiter et d'habitat, les représentations, conceptions, images et discours sur l'espace, mais aussi la qualité des lieux et des agencements spatiaux.

L'ensemble de l'espace habité constitue l'Ecoumène. Ce dernier est ainsi le produit de l'hominisation (transformation de l'animal en humain), l'anthropisation (transformation effective des choses par la technique) et l'humanisation (transformation subjective des choses par le symbole) du substrat terrestre (Berque, 2009). La relation écouménale, c'est à dire tant entre les individus au sein de l'écoumène qu'à l'écoumène lui-même, est à la fois active et passive : elle est le domaine sur lequel les individus agissent mais aussi qui les affectent en retour (Berque, 2009). Les gens, les objets et les symboles ont une histoire commune, et, toujours à la suite d'Augustin Berque (2009), nous concevons l'habiter comme le résultat de l'humanisation des milieux physiques par la sphère du symbolique.

L'espace géographique est habité, approprié, exploité, parcouru et géré. Chacun de ces cinq actes fondamentaux produit de d'espace, impose à l'espace des formes propres, et tire parti des formes de l'espace. La géographie étudie ces processus et ces formes (Brunet, 2001).

Subdiviser l'écoumène : le triptyque lieu-territoire-réseau

L'étendue est une ligne, une surface ou un volume limité qui se décrit par sa position, sa forme et sa taille. Elle est à l'espace ce que la durée est au temps : une fraction et un contenant (Brunet, 2001). Elle se mesure par la métrique (Lussault, 2007). Plusieurs réalités ne peuvent pas occuper la même position dans l'espace : elles sont distantes. Deux principales technologies[1] ont été instituées pour lutter contre la distance[2] : la mobilité et la coprésence (Lussault, 2007). Ces dernières ont produit des formes. Ainsi, la géographie, science qui nomme (Retaillé, 1997), pour comprendre les relations de l'individu à la terre, a subdivisé à son tour l'écoumène en plusieurs objets d'analyses. Cette recherche en retient trois : le lieu, le territoire et le réseau. Deux chapitres définiront plus précisément chacun de ces concepts, tant le lieu utilisé de manière triviale dans le langage commun (Brochot & De la Soudière, 2010), que le territoire, « vieux mot ordinaire » (Brunet, 2001) employé indistinctement quelquefois comme un synonyme d'espace en géographie (Raffestin, 1983), ainsi que le réseau empreint de mythes et de maux inscrits dans les esprits (Offner, 2010). Il convient néanmoins de les évoquer dès l'introduction. Dans une optique « d'ordination spatiale » (Lussault, 2007), cette

[1] Michel Lussault justifie l'emploi du terme « technologie » parce qu'il cherche à exprimer « *un ensemble de techniques, de prescriptions et d'idéologies* » (Lussault, 2007 : 56).
[2] La distance tient tant de l'espacement entre deux points, que des contraintes et facilités existantes pour rallier l'un depuis l'autre.

recherche considère pour entité de base le « lieu », qui possède une position et une situation propres (Brunet, 2001). Produit d'un *topos*, contenant statique qui le rend repérable et cartographiable[3] et d'une *chôra*, qui lui donne un caractère existentiel et génère un lien indissoluble entre lui et les choses qui s'y trouvent (Mancebo, 2008), le lieu représente l'entité de base de la vie sociale (Lussault, 2007). De *topos* à *chôra*, on passe de l'explication et de la description physique au postulat et à la définition de la réalité sensible (Berque, 2009). « Pratiquer des lieux » signifie ce que font les individus avec les lieux, étant entendu que ce sont les manières de pratiquer les lieux qui retiennent l'attention, non la question de la localisation ou la fréquentation (Stock, 2006). Conjurant l'effet de distance par la coprésence (Lussault, 2007), un lieu est donc une configuration instantanée de positions (Stock, 2006).

Les lieux composent, constituent et instituent des territoires. Denis Retaillé (1997) reconnaît d'ailleurs ces derniers comme des ensembles de lieux liés, qui confèrent aux groupes humains leur identité. Le territoire est une portion de l'espace terrestre, en général délimitée. Il contient l'idée d'une appropriation, d'appartenance ou, au minimum, d'usage commun. Il nécessite le temps long pour sa construction (Di Méo, 1998). La différenciation des territoires crée « l'altérité » (Retaillé, 1997), en même temps que cette dernière entretient la construction des territoires. A ce titre, il n'est pas qu'un espace dans lequel on vit et dont on vit, mais aussi que l'on « marque » et pour lequel on se battrait : il s'est longtemps construit par des rapports conflictuels aux « autres » (Lacoste, 2012). On parle de territoire en fonction du sentiment d'appropriation à un espace (Brunet, 2001) : il appartient à l'individu, et l'individu lui appartient. Tout territoire social est un phénomène immatériel et symbolique, produit de l'imaginaire humain (Lussault, 2007). Il est portion d'espace terrestre appropriée, par des habitants et des usagers qui en ont une certaine conscience et qui se l'approprient, qui se définissent quelque peu par rapport à lui, et qui le définissent par rapport à eux (Frémont, 2007).

Si le lieu et le territoire luttent contre la distance via la coprésence et la proximité directe, un dernier élément résulte de la mobilité : le réseau (Lussault, 2007). Le Monde, étendue de la surface terrestre conscientisé (Retaillé, 1997), est maillé de réseaux (Brunet, 2001). Ensemble de nœuds, points formés par l'intersection de courbes, interconnectés (Castells, 1998) ; structure instable, variable, composée d'éléments en interactions (Musso, 2010), le réseau transfigure la distance, joue de cette dernière par la mobilité (Lussault, 2007). Un réseau géographique comprend des lieux et des chemins qu'il relie, rendant l'un et l'autre

[3] Sa localisation s'exprime en coordonnées.

indissociables (Viard, 1994). Il revêt une figure géographique pouvant être remarquable et tangible (autoroutes, réseaux ferrés…) (Brunet, 2001). Il y a ainsi une relativité générale de l'espace géographique, dont les éléments s'attirent : c'est la gravitation naturelle de l'espace géographique (Brunet, 2001).

De l'aménagement du territoire au développement territorial

Les opérateurs spatiaux, entités qui possèdent une capacité à agir avec performance dans l'espace géographique des sociétés concernées (Lussault, 2007), ont découpé l'espace en échelons administratifs afin de garantir l'accès à tous aux mêmes moyens à tous les confins du territoire sur lequel s'exerce leur pouvoir. Communes et départements ont ainsi été institués par l'assemblée constituante post-révolutionnaire pour relayer l'action de l'état en leur sein. Deux siècles plus tard, la France a basculé dans un mouvement qui se veut irréversible, où les collectivités territoriales sont désormais libres d'agir par elles-mêmes. De « l'aménagement du territoire », la logique est désormais au « développement territorial », renouveau du « développement local ».

L'aménagement du territoire renvoie à une politique décidée par l'Etat, secondé depuis 1963 par la DATAR[4]. C'est « *l'action et la pratique […] de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leur activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques* » (Choay & Merlin, 2003 : 38). Cet ordre nouveau vise une relation harmonieuse entre les hommes par un ensemble d'interventions volontaires émanant de l'Etat, dans une logique de planification[5] (Merlin, 2007). Cette idéologie repose sur un mythe du territoire équilibré. Le développement local parie plutôt sur la mobilisation des acteurs locaux en réaction à un ordre spatial perçu comme injuste et sur la valorisation des ressources non marchandes liées à la proximité spatiale. C'est une « *démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les genres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels il s'insère* » (Violier, 2008 : 13).

[4] A sa création, cet acronyme signifiait « Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'action Régionale ». Après être devenue la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) de 2005 à 2009, cette institution s'appelle de nouveau DATAR, mais veut dire aujourd'hui « Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'attractivité Régionale ».
[5] Par planification, il faut comprendre ici une réalisation d'un objectif sur un domaine, avec des moyens spécifiques alloués, et sur une durée prédéterminée. L'Etat Français a publié dix plans, de 1946 à 1989, le dernier étant arrivé à échéance en 1992.

Le développement territorial advient et succède à cette inflexion, insufflant une logique de compétitivité à « des » territoires afin des les armer pour une compétition internationale (Baudelle et alii, 2011). Il repose sur un projet de territoire, porté par un collectif d'acteurs territorialisé (Giraut et alii, 2003). Il met en tension la valorisation de l'existant et la mise en œuvre d'un changement, et est nécessaire car supposé adapté pour apporter une réponse à des besoins formulés par les habitants d'un territoire (Lajarge, 2011). Les structures intercommunales sont des outils permettant ce nouveau développement.

Des périmètres communaux restreints, et un développement qui s'inscrit de plus en plus dans un cadre devenu intercommunal

Le changement de modèle de développement induit des recompositions territoriales (Pecqueur, 1994). « *Depuis plus d'une décennie, c'est […] la fabrication débridée des territoires qui est à l'ordre du jour à l'échelle planétaire, tandis que les Etats se repositionnent tout en se désengageant »* (Antheaume & Giraut, 1995 : 10). La commune est l'échelon institutionnel de base pour l'organisation de la pratique sportive. Elle est fortement sollicitée par les divers acteurs intervenant dans ce champ. La structure intercommunale, en termes de rationalisation, de cohérence, et de réponse à apporter, devient à son tour un acteur cohérent (Monneret, 1998). Le constat de l'étroitesse du cadre communal et de son manque d'efficience pour porter des projets ambitieux (Logié, 2001), a conduit en effet le législateur à proposer aux communes de se grouper, et de transférer à une structure supra et indépendante des compétences qui auraient plus d'efficacité à ce niveau.

Ces formes institutionnelles ont acquis un statut de territoire. Il faut qu'il y ait appropriation par un groupe humain préalablement identifié pour pouvoir parler de territoire à propos d'une portion d'espace. Il faut ainsi légitimer le « nous » (Retaillé, 1997). Si, par génie politique, les communes, les départements, voire les régions sont appropriées par les habitants (Beauchard, 2003), les constructions intercommunales souffrent, elles, d'un déficit de reconnaissance (Baudelle, 1997). La mobilité s'accentuant, les individus s'affranchissent de plus en plus des cadres territoriaux et des logiques de bassins de vie, mais le politique continue d'énoncer le sens d'un bien commun au travers des références exclusives au territoire (Debarbieux & Vanier, 2002). Ainsi, l'entité nouvelle nécessite d'être familière aux citoyens. Si l'élection des conseillers communautaires, directement sur les listes municipales, peut concourir à cette reconnaissance ; la production de sens au travers d'un « modèle territorial » (Lussault, 1993) est un moyen complémentaire d'y parvenir.

Le modèle territorial produit des représentations. Ces dernières semblent courir derrière une réalité en mouvement permanent et ne semblent pouvoir donner qu'une image dépassée aussitôt que fixée. Le territoire représente ainsi un type particulier de spatialité, l'un des modes possibles d'organisation sociale dans et par l'espace. Il se caractérise par l'intégration de spécificités morphologiques, politiques et culturelles qui font système. Or, c'est ce système qui est aujourd'hui ébranlé (Fourny & Micoud, 2002).

Les pratiques spatiales des habitants sont de plus en plus organisées autour de lieux spécialisés et dispersés au sein d'aires étendues. Les réseaux assurent la connexion entre ces lieux. A cet effet, le territoire apparaît alors moins comme le cadre d'un collectif que la somme des territoires individuels (Fourny & Micoud, 2002). De surcroît, les spatialités éclatées nourrissent une dialectique « ici-ailleurs » (Piolle, 1990). Rangement du monde, premiers repères de la géographie spontanée, l'ici est devenu un espace de contrainte compressé dans l'horizon de la quotidienneté et l'ailleurs un espace idyllique (Retaillé, 1997, Bourdeau, 2003).

Les sports de nature comme modalité nouvelle et innovante d'habiter l'urbain

La problématique environnementale introduit une complexité dans le modèle du développement local (Jambes, 2001), notamment en milieu urbain. Désormais, les urbanistes cherchent à préserver l'environnement dans lequel vivent les sociétés (Mancebo, 2003). Ces préoccupations induisent une perturbation de la dialectique « ici-ailleurs », nourrie de surcroît par un ailleurs où les causes de frustrations s'accumulent (Bourdeau, 2007). Afin que les sports de nature gagnent la ville, et non plus seulement les interstices de l'urbain, les acteurs ont du innover dans la conception des équipements (Bessy & Hillairet, 2002a).

Nous définissons l'innovation, à la suite de Dieter Hillairet, comme « *un processus créatif global, caractérisé par la combinaison de plusieurs entités permettant, au final, de créer une nouvelle configuration. Ensuite, elle formalise un processus de changement qui décrit l'intégration d'une nouveauté dans un environnement social et culturel donné. Elle traduit également un jeu subtil d'hypothèses, de paris et de choix prospectifs* ». *Enfin, l'innovation possède un caractère mutationnel et générationnel fort, dont les effets observables s'expriment à travers une modification des usages, des comportements et des choix* » (2001 : 20). L'innovation doit avant tout apporter un bénéfice notable. Elle ne renvoie pas à une quelconque forme de changement. Il s'agit d'un acte marquant dans les comportements sociaux et dans les processus évolutifs ; elle ne peut donc être ni éphémère, ni avoir des effets mineurs (Bessy, 2005). La compétition interurbaine conduit les villes

moyennes à innover pour les rendre plus attractive. Revenons brièvement sur cette nouvelle donnée.

Une thèse qui interroge la catégorie des villes-moyennes

Bien que sujet de nombreuses contributions scientifiques, la catégorie des villes-moyennes n'est toujours pas clairement définie (Santamaria, 2000). Or, cette recherche prend pour contexte et interroge l'action d'une agglomération formée autour d'une ville-moyenne. Soutenir le sport pour les collectivités permet de véhiculer et exporter une image, tout en induisant des retombées économiques (Augustin, 1997). Les stratégies de soutien sont ainsi très variées. Cela peut aller du soutien massif et non ciblé, à la spécialisation. Les villes-moyennes ne sont pas assez grandes pour soutenir une riche diversité sportive et attirer des investisseurs nationaux, et pas non plus assez petites pour se contenter d'une monoactivité (Augustin, 1997). Ce contexte produit des stratégies plurielles et intéressantes à observer puis à analyser.

« Paris et le désert Français » (Gravier, 1947) a eu comme effet d'impulser une prise de conscience politique quant à la macrocéphalie Parisienne. Afin d'y apporter un contrepoids, le législateur, en 1963, a conféré à huit villes, ou groupe de villes[6], le statut de métropoles d'équilibre. En 1970, ce même législateur s'est décidé à encourager une politique contractuelle vers des villes d'une strate inférieure, donnant naissance à une nouvelle catégorie : les villes-moyennes. Dès l'avènement de cette politique, la qualification de ce type de ville a interrogé (Kayser, 1973). Le questionnement s'est perpétué, donnant lieu à des débats scientifiques nourris, ces villes étant tantôt oubliées, tantôt remises au goût du jour. Aujourd'hui, l'interrogation perdure, l'appel de Michel Michel (1977) à la constitution d'un concept n'a pas produit de résultat tangible. Le terme est d'ailleurs absent du dictionnaire de l'urbanisme rédigé par Richard Kleinschmager, Thierry Paquot et Denise Pumain (2006). C'est notre parti pris, mais cela laisse une impression de découvrir en permanence que l'armature urbaine Française est aussi composée de villes-moyennes. Cette conclusion semble être partagée, du moins en partie, par Priscilla De Roo (2011) qui qualifie ces villes de villes de l'entre-deux, invisibles dans une perception binaire métropole-espace rural.

La troisième mondialisation, qui perturbe les conditions urbaines (Mongin, 2005) semble être une opportunité pour les villes moyennes de (re)faire leurs places. En effet, ce sont des villes harmonieuses, paisibles, familiales, proches de la campagne et pénétrées par

[6] Lyon-Saint Etienne-Grenoble pour l'Est; Aix en Provence-Marseille pour le Sud Est, Lille-Roubaix-Tourcoing pour le Nord et Nantes-Saint Nazaire pour l'Ouest. Deux pôles structurent le Nord Ouest, Strasbourg ainsi que Nancy-Metz; tandis que les deux derniers pôles, Toulouse et Bordeaux, sont situés dans le Sud Ouest.

elle (Lamarre, 1997). Elles semblent donc touchées par la grâce à une époque où tout s'accélère, où les « sociétés en réseau » (Castells, 1998) impriment leur marque, et où les individus, dont les mobilités et les connexités s'accentuent, produisent de nouveaux repères. Et ce d'autant plus que la France est richement dotée en ville de ce calibre. Les considérations évoquées plus haut concernant un développement voulu plus durable, émanant tant des habitants en quête de nature que des revendications portant sur une nouvelle voie plus respectueuse pour la planète concernant le développement des territoires (Mancebo, 2008), concourent à leur retour en grâce.

Pourquoi instituer des sports de nature en milieu urbain ?

Retour en puissance des villes moyennes, nécessité d'éclairer les observations par un triptyque lieu-territoire-réseau, exigences du développement durable et appel d'une géographie de l'entre-deux reposant sur les bases de la dialectique ici-ailleurs (Bourdeau, 2007) ; ont conduit cette recherche à questionner l'engagement des acteurs politiques de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées (CDAPP) en faveur des sports de nature. Nous poursuivons le questionnement suivant : **Au delà de l'apport d'une récréativité innovante en ville, pourquoi les sports de nature sont-ils mobilisés par le conseil communautaire d'un territoire urbain ?**

Cette thèse cherche à vérifier trois hypothèses selon lesquelles les sports de nature permettent une mise en valeur des espaces naturels de l'urbain, concourent à la structuration de territoires politiques, et participent à l'élaboration d'un modèle territorial pour une agglomération de taille moyenne. Mobiliser les sports de nature pour une communauté d'agglomération revient à agir pour exister, c'est-à-dire pour « faire sa place » (Lussault, 2007) dans l'échiquier concurrentiel.

L'inscription des sports de nature dans l'urbain Palois se fait à travers deux projets locaux. Le plus ancien, « Porte des Gaves », consiste en la réhabilitation d'une friche industrielle, comprise entre la gare et le gave, sur la partie basse de la ville. La CDAPP ambitionne d'y faire cohabiter de l'habitat, des fonctions récréatives et des entreprises. Le projet aspire également à donner à la gare une importance accrue dans la vie de l'agglomération, en créant un pôle de transport multimodal. Le « Parc Naturel Urbain des Berges du Gave » (PNU), est un projet plus récent qui vise à la revalorisation écologique de 350 hectares des berges de la rivière qui traverse le cœur d'agglomération. Cette quête de revalorisation s'accompagne d'une volonté de rendre les berges attractives. Nous déclinons notre recherche en trois hypothèses.

1. **Les sports de nature sont des opérateurs des projets de « couture » du territoire.** Ces deux projets ont pour finalité de réintégrer le Gave et ses berges dans l'habiter des citadins. Pour y parvenir, la collectivité agit pour mettre en réseau des lieux jusqu'alors isolés. Nous pensons que les sports de nature ont été utilisés comme producteur de liens dans cette mise en réseau. Notre hypothèse considère que les sports de nature ont aussi participé à la (re)conception des lieux. Ces derniers sont ainsi dotés, de même que les réseaux formés par les liens qui les unissent, de valeurs qui donnent sens aux projets de territoires, voire, par extrapolation, au territoire lui-même. Notre première hypothèse porte ainsi sur le mécanisme qui se met en place et qui permet d'apporter un premier élément de réponse à notre problématique : les sports de nature seraient des opérateurs qui détiendraient la faculté de métamorphoser une « coupure » en « couture » du territoire (Pelletier & Vanier, 1992).

2. **Les sports de nature sont des vecteurs de structuration de territoires politiques.** Une seconde dimension de nos investigations nous pousse en effet à observer le rôle que pourraient avoir les sports de nature dans le contexte actuel de recomposition des territoires. En effet, le législateur a pris des mesures pour rationaliser la dépense publique. Parmi celles-ci, les préfets départementaux ont été sommés par les gouvernements successifs, depuis 2005, de proposer une refonte des périmètres intercommunaux. C'est ce contexte qui est à l'origine de la seconde hypothèse. Il s'agit de voir si les sports de nature peuvent concourir à atteindre un objectif de rationalisation des périmètres intercommunaux et s'ils sont susceptibles d'alimenter « la petite fabrique des territoires » (Vanier, 1995).

3. **Les sports de nature sont des attributs d'un modèle territorial communautaire.** Le conseil communautaire de la CDAPP tente de faire reconnaître sa marque territoriale : « Pau, Porte des Pyrénées ». Plus qu'un objectif de singularisation, de reconnaissance et d'identification de son territoire par « les autres », nous supposons qu'il essaie aussi de communiquer pour ses habitants, afin de faire naître chez eux un sentiment d'appartenance. En bref, il communique tant à « l'extérieur », qu' « à l'intérieur » du territoire (Lussault, 1993). Nous pensons que mettre en scène une offre sportive de nature en milieu urbain répond à un objectif de singularisation. Les sports de nature et leurs lieux de pratique sont effectivement partis prenantes de cette démarche marketing. La dernière hypothèse interroge donc leur utilisation dans le modèle territorial. Cette évocation s'appuie sur la dialectique lieu-territoire que le modèle territorial alimente autant qu'elle est instituée par lui.

Cette thèse se situe à l'interaction entre deux modalités de recherche couramment opposées : la recherche action et la recherche fondamentale. Elle est action, car elle se

rapporte à une situation précise qui mérite un éclairage, et cherche à répondre à une commande adressée par un partenaire financier qui s'aidera de la production scientifique pour agir. Mais pour autant, elle vise la production d'une connaissance globale, par le biais d'une démarche hypothético-déductive, prétendant ainsi enrichir les connaissances théoriques et les manières d'appréhender les questions qu'elle pose.

Trois parties structurent cette thèse. La première aborde notre socle théorique, qui nous permet de formuler nos hypothèses. Elle définit notamment les concepts de territoire (chapitre un), lieu et réseau (chapitre deux), qui fondent notre triptyque d'analyse et proposera une synthèse plus sociologique, relative aux comportements induits par la généralisation de la culture des loisirs et la montée du développement durable (chapitre trois). La présentation du terrain principal de recherche compose la deuxième partie (chapitre cinq), plutôt contextuelle, qui revient sur les mouvements conjoints de décentralisation et d'intercommunalité, et sur les logiques qui prévalent au pilotage des équipements sportifs (chapitre quatre). Cette partie se conclue par la présentation du dispositif de financement de notre recherche et la méthodologie de recueil des données qualitatives (chapitre six), elle est constituée d'observations des pratiques sportives de nature au sein du Parc Naturel Urbain du Gave de Pau et d'entretiens semi-directifs effectués auprès des acteurs principaux. Il s'agit ici principalement des acteurs politiques, dont l'intentionnalité produit le territoire. Nous avons collecté également des matériaux construisant un « modèle territorial » de la CDAPP, au sein duquel les sports de nature occupent une place et une fonction prépondérante. Cette analyse est synchronique, au sens où elle étudie des faits apparus simultanément et qui sont contemporains de la recherche. La troisième partie s'attache enfin à vérifier nos hypothèses, chacune d'elles faisant l'objet d'un chapitre. Le chapitre sept traite ainsi des résultats de nos observations, concernant les spatialités sportives de nature des habitants, générant des lieux mis en réseau par le PNU. Le chapitre huit traite des sports de nature comme matière première de la construction des territoires. Enfin, le dernier chapitre révèle la place des sports de nature dans la constitution du modèle territorial communautaire.

Figure 1 : Présentation de notre travail de recherche

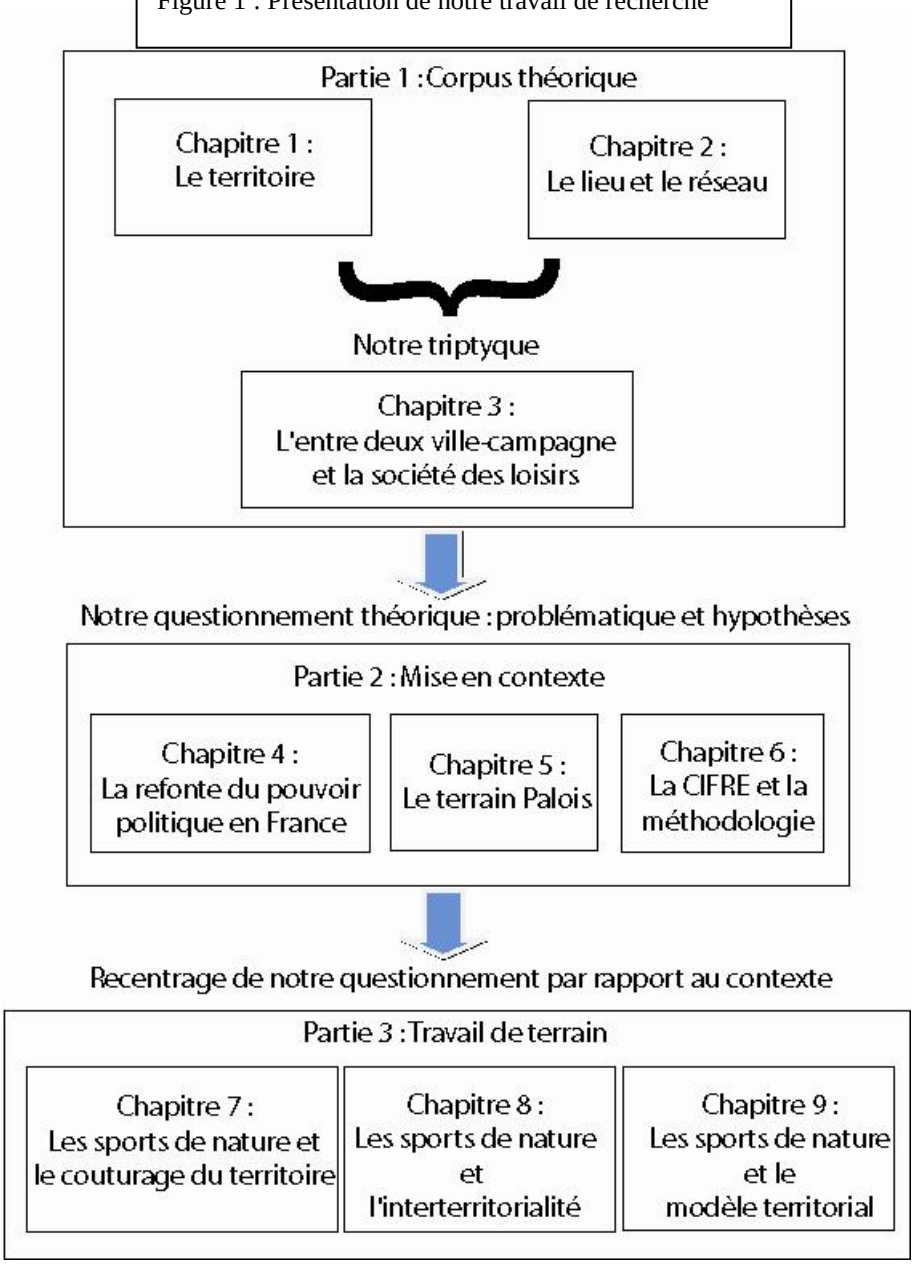

PARTIE I

Illustration 1 : Des spectateurs, lors de la Coupe du Monde de Canoë-Kayak en 2009, au SEVPP, avec l'église Saint Martin de Pau en fond d'image.

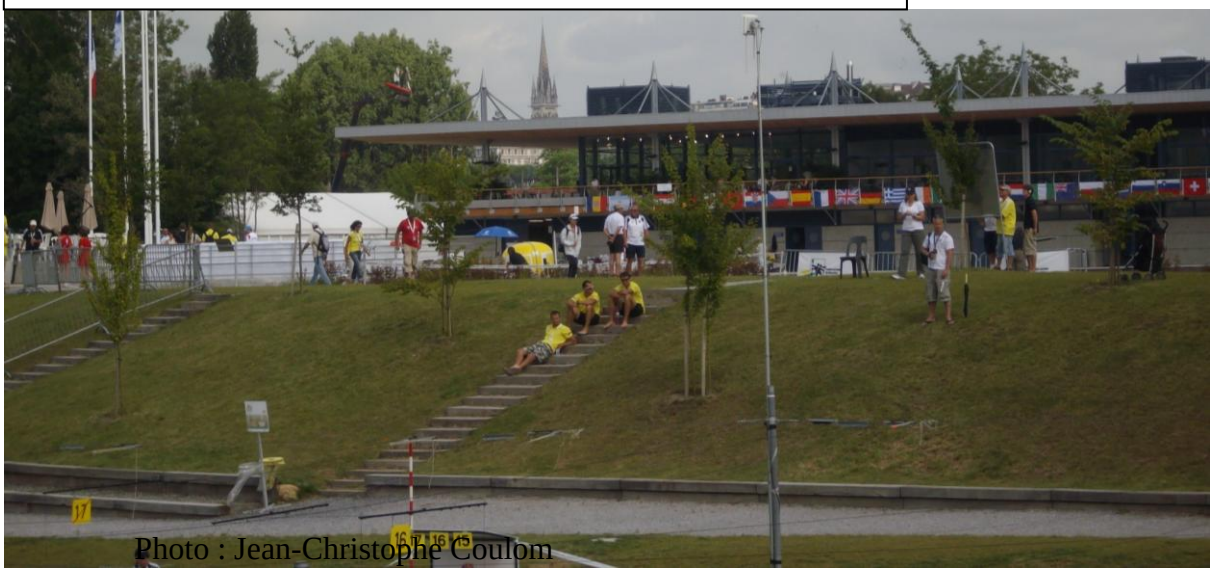

Photo : Jean-Christophe Coulom

La territorialité mise à l'épreuve par l'accroissement du temps pour soi et le désir de nature

« L'une des difficultés récurrentes auxquelles les sciences humaines et sociales se heurtent, tient à leur recours au langage courant. A l'inverse, il existe des termes issus de la pensée scientifique qui lui échappent et sont réinvestis par le sens commun dans d'autres sphères. […]Quant bien même ils prendraient valeur de concept pour le scientifique qui les définit, ils gardent pour l'acteur public qui les utilise quotidiennement dans son discours un pouvoir évocateur parfois tout autre. »
(Tesson, 1996a : 11).

Introduction à la première partie

Cette première partie a pour objectif d'éclairer le lecteur sur le fondement théorique de notre sujet de recherche. Elle nous servira à définir notre problématique et à présenter nos trois hypothèses. Elle est composée de trois chapitres. Le premier d'entre eux s'attache à définir le concept de territoire, qui se distingue en deux acceptions : le territoire « géographique » ou « social » et le territoire « juridique », « politique » ou « outil », dont nous avons produit une synthèse. Il s'agit d'une clé de lecture des pratiques socio-spatiales, incomplète, que nous avons approfondi par l'élaboration d'un triptyque « lieu-territoire-réseau », sujet du second chapitre. Il était important pour nous de recadrer préalablement l'emploi du concept de territoire dans cette thèse. C'est en effet en partant de lui que sont formulées nos hypothèses. C'est aussi de lui que découlent d'autres concepts, tels « territorialité », « interterritorialité » et « modèle territorial », qui prendront tout leur sens quand les concepts de lieu et de réseau seront à leur tour définis. Deux chapitres seront ainsi nécessaires pour poser notre triptyque.

Le dernier chapitre approfondira un contexte davantage sociétal. Il traitera d'abord de l'avènement d'une société des temps libre et du loisir (Viard, 2000), qui justifie la montée en puissance des loisirs dans les pratiques individuelles et collectives. La dialectique « ici-ailleurs » (Piolle, 1990), formant une « géographie de l'entre-deux » (Bourdeau, 2007), explique la place croissante qu'occupent le tourisme et les sports de nature dans la société. Deux autres tendances seront explorées, qui tirent leur substance du désir des sociétés de mieux vivre leur vie : le « développement durable » et, enfin, la tentative d'allier les attraits de la ville et ceux de la campagne. La prise en compte de ces éléments donne corps à des projets, portés par les autorités qui régissent les territoires urbains, dans le but d'améliorer leurs régimes d'habiter.

De ces éclairages successifs est né le questionnement de cette recherche. C'est sur la présentation de notre problématique et de nos hypothèses que se terminera cette partie.

Chapitre1 : Les deux dimensions du territoire

Utiliser le concept d'espace seul pour analyser les interactions socio-spatiales ne saurait être pleinement satisfaisant. En effet, ces interactions induisent une dimension sociale qui fait défaut à la notion d'espace telle qu'elle est communément utilisée en géographie (Lima, 2009). « *L'espace a besoin d'un qualificatif pour être précisé, il est un support possible de la vie et des activités : on parle de l'espace urbain, rural ou des systèmes plus complexes comme l'espace social*[7]*, l'espace vécu*[8]*, et on arrive ainsi à la promotion du territoire* » (Augustin, 2008 : 21). Cette posture impose d'approfondir notre réflexion théorique et d'éclairer notre raisonnement par le concept de territoire, plus à même de permettre une compréhension fine des processus à l'œuvre. La clarification de ce dernier, ainsi que sa légitimation dans cette thèse est au centre des préoccupations de ce chapitre.

« *Evoquer le territoire dans la géographie d'aujourd'hui est devenu une telle « banalité » qu'il n'y a rien de très novateur à supposer qu'une définition conceptuelle explicite soit possible. La fournir permet à la fois de dire clairement d'où l'on parle et quel mode d'emploi du territoire on choisit* » (Grasset et alii, 2003 : 1). Ce chapitre va ainsi définir le concept de territoire tel que nous allons l'utiliser, en révélant deux de ses dimensions. Tout d'abord, il présente le territoire du géographe, « social », « fondamental », comme construction sociale. Il l'aborde ensuite sous l'angle du « territoire construit » au service de l'action publique. Si ces deux dimensions conduisent parfois à les considérer comme deux acceptions distinctes, il est possible d'établir des connexions entre elles. De la même manière, « *s'il convient de s'écarter de deux conceptions, celle exclusivement politique qui assimile le territoire à la marque de l'Etat, et celle de caractère naturaliste ou éthologique qui le réduit à l'espace vital défendu par les êtres vivants comme étant leur propriété exclusive* » (Augustin, 2008 : 21), nous verrons que ces deux paramètres ont influencé notre façon de

[7] « *Entendu dans deux sens, celui […] de la projection des rapports sociaux sur l'espace géographique […] et celui […] de l'interface entre rapports sociaux et rapports spatiaux* » (Augustin, 2008 :22).

[8] L'espace vécu est le fruit de trois constantes : l'espace de vie, qui représente l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu, les interrelations sociales qui se nouent dans un espace et les valeurs qui s'y trouvent (Frémont, 1976 ; Di Méo, 1998 & Jambes, 2001).

concevoir ce concept. L'objectif est ici, au milieu du foisonnement intellectuel qui l'entoure, de révéler ce que « nous voulons dire lorsque nous parlons de territoire »[9].

1. Le territoire : un concept géographique et une dimension sociale

L'écoumène est maillé de territoires, quelquefois emboités les uns dans les autres, au sein desquels s'exercent des formes différentes d'autorités (Berque, 2009). Ces territoires matérialisent une variante des rapports de construction et d'organisation qu'entretiennent les sociétés avec l'espace (Di Méo, 1998).

1.1. Le territoire : l'idéal type de l'aire, dotée de valeurs partagées par les individus, mais dont la portée est largement débattue.

« Espace » et « territoire » ne sont pas des termes équivalents. Le fait de les avoir utilisés indifféremment, sans distinction, a induit des confusions (Raffestin, 1983). L'espace serait un *continuum*, un support, une matière première. Le territoire s'apparente plutôt à un découpage, incarnant le rapport humain à une portion délimitée de la surface terrestre (Lima 2009). Par conséquent, il existe un entre-deux entre l'espace et le territoire qui fait passer de l'un à l'autre et pose le statut de l'un par rapport à l'autre. Reconstruire une définition du territoire s'impose.

1.1.1 De l'approche ethnologique à une concrétude géographique : le territoire, aire d'expression du groupe

L'utilisation du concept de territoire est massive, pluridisciplinaire et engendre un flou tendant à la décrédibiliser (Di Méo, 2002). Afin de forger le concept de territoire tel qu'il sera utilisé dans cette thèse, abordons premièrement sa signification dans le langage commun, grâce au « Petit Larousse illustré »[10]. Sa première définition du territoire renvoie à « *l'étendue de terre dépendant d'un Etat, d'une ville, d'une juridiction, etc.* ». Il s'agit ici d'une conception qui inféode une portion d'un espace terrestre à une entité ayant une autorité sur elle et ses habitants. Elle le renvoie à un outil au service d'un pouvoir[11], présent partout

[9] Pour détourner le titre d'une communication de Guy Di Méo (2000) : « Que voulons nous dire quand nous parlons d'espace, ». In : Lévy Jacques &, Lussault Michel (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin Coll. Mappemonde, 37-48.

[10] En l'occurrence : Le petit Larousse illustré, 2000, 1785p. Larousse, Paris.

[11] Le « pouvoir », selon Claude Raffestin, est un terme ambigu. Avec un « P » majuscule, nom propre, personnifié, il résume notre « *sujétion de citoyen à un Etat donné* » (Raffestin, 1983 : 44). Le Pouvoir, c'est l'Etat. Avec un « p » minuscule, le pouvoir est présent partout, dans chaque relation, rapport de force inhérent au domaine où il s'exerce.

lorsque l'on parle de territoire (pouvoir du politique sur ses citoyens, pouvoir du groupe sur l'espace territorialisé …). Une seconde définition, basée sur la conception écologique, voire éthologique, du concept, complète la première en induisant un facteur appropriatif : *« L'espace délimité par un animal, ou une famille d'animaux, considéré comme habitat privilégié et défendu contre l'intrusion de congénères »*. La dimension de « l'appropriation » apparaît, définie comme une action d'attribution et de prise de possession de quelque chose par quelqu'un afin d'en faire un bien propre. Il s'agit là d'une signification où l'idée dominante est celle de la propriété et non celle d'adaptation[12] (Lussault, 2007). Michel Lussault (2007) reconnaît d'ailleurs que cette conception du territoire, comme une aire bornée et occupée par un groupe animal qui en refoule les intrus, a beaucoup influencé les courants territorialistes de la géographie. Il place ainsi l'appropriation au cœur de sa définition. Enfin, une troisième définition donnée par le Larousse est tout aussi intéressante car elle touche à l'humain, tout en précisant que c'est au sens figuré que le territoire est ici employé. En effet, il s'agit du domaine que s'approprie une personne, où elle tente d'imposer ou de maintenir son autorité. Il sera explicité plus loin que, justement, le « territoire » se distingue dans cette recherche du « domaine », la ligne de partage entre l'un et l'autre renvoyant finalement à cette troisième définition du Larousse : le territoire est le fruit de l'expression du groupe, le domaine celui de l'individu. Ces trois premières définitions permettent de brosser un premier portrait du territoire. Il est tout d'abord tangible, puisque c'est une étendue de terre, délimitée, dont les bornes s'imposent à tous, au sein de laquelle le groupe défend ses intérêts, et construit avec elle un lien intime fort. Cette force idéologique est censée faciliter l'insertion de l'individu dans le groupe (Di Méo, 1998). L'espace est ainsi antérieur au territoire, ce dernier est généré depuis lui, par le fruit d'une action qui territorialise, c'est-à-dire crée une appropriation concrète ou abstraite (Raffestin, 1983).

Il est possible de compléter cette vision généraliste par la définition donnée dans le « dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », où Pierre Merlin et Françoise Choay définissent le territoire comme : « *Une étendue d'un espace approprié par un individu ou une communauté* » (Choay & Merlin, 1988 : 420). Cette nouvelle définition confirme la version du dictionnaire précédemment citée. Il serait donc aisé de s'en tenir ici concernant ce concept. Mais il convient de l'explorer davantage à la lumière de ce que proposent les auteurs l'ayant explicité, développé, voire défendu, lorsqu'il était nécessaire.

[12] Rendre un objet prédéfini approprié à son usage

1.1.2 La Formation Socio-spatiale de Guy Di Méo : matrice du territoire ?

A la suite de Michel Lussault (2007), notre approche s'imprègne d'une figure du territoire confinant à une aire qui, à ce titre, est pleine et agrège sans rupture des espaces contigus. Guy Di Méo (1998) le définit comme le résultat de différentes appropriations de l'espace par des groupes, d'ordres économique, idéologique et politique qui, par ce biais, se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire et de leur singularité. Il assouplit l'idée de frontière, hormis lorsque des barrières physiques s'imposent (insularité), en en faisant également un espace abstrait et idéel, plutôt que réel et tangible (Di Méo, 1998). Il a produit une grille d'analyse et d'observation : la « Formation Socio-Spatiale » (FSS) (Di Méo, 1985 & 1991a), reposant sur trois hypothèses. Le territoire est une forme de FSS.

Le territoire est un espace objectivé, résultant d'une construction socio-spatiale complexe. La première hypothèse qui préside à la formation des FSS est *« qu'il existe des unités et des discontinuités socio-spatiales significatives fondées, dans un cadre géographique repérable, sur des interrelations spécifiques entre l'espace et la société »* (Di Méo, 1991a : 206). Ces formations sont soumises à deux types de dynamiques, l'une, idéelle, d'ordre politique et idéologique, l'autre, ancrée dans le réel, d'ordre géographique et économique (Di Méo, 1991a). Dans un article antérieur, Guy Di Méo (1985) avait déjà avancé l'idée selon laquelle à l'intérieur d'un espace national donné, les déterminations qu'exerce le système national sur les échelons intermédiaires sont prépondérantes. La marge de liberté des FSS issues du local est variable, mais elle diffère néanmoins sensiblement de celle du territoire national, leurs univers n'étant pas clos et se définissant plutôt par leur cœur que par leurs franges. Elles ne sont ainsi pas cloisonnées (Di Méo, 1991a). Les FSS ont une constitution double, une infrastructure (matérielle) et une superstructure (idéelle). Dans l'infrastructure, il y a une instance économique. Bien que dépendant d'échelons supérieurs, impactant l'économie propre à la FSS, il subsiste des modes de productions qui la spécifie et la caractérise. Cependant, elle est incomplète à spécifier les FSS, d'où la reconnaissance d'une autre instance, géographique, association interactive de la nature et des relations humaines.

La superstructure est, elle aussi, composée de deux instances. L'instance idéologique est le corpus d'idée, de représentations de chacun qui caractérisent la FSS. « *Faisceau de représentations admises par tous, pour celles tout au moins qui ont trait la cohésion sociale, qui se réalisent et se transmettent de manière concrète par le médium des appareils idéologiques »* (Di Méo, 1985 : 675). L'instance politique, enfin, confine à l'articulation et à l'influence du pouvoir. Ces quatre instances en interaction produisent une typologie des FSS :

élémentaire, où les relations sociales l'emportent sur l'économique[13], simple, c'est à dire plus élaboré et incluant toutes les formes de relations sociales et dont les relations économiques sont structurantes[14], complexes, très difficiles à appréhender. L'interaction de ces quatre instances produit des schèmes de représentations et d'actions « *que les acteurs sociaux associent, dans la formation de leur comportement, aux données plus strictement psychologiques qui les animent* » (Di Méo, 1991a : 206).

La dernière hypothèse est liée au non cloisonnement des FSS : elles ne constituent pas forcément des espaces hiérarchisés et emboîtés. Elles nouent des liens d'interdépendance et forment, par association, des organismes plus complexes.

De cette conception, cette recherche retient essentiellement l'idée que le territoire renvoie à l'expression d'un groupe singulier, fruit et producteur d'une identité collective. Alors que l'Etat Français a tenté de briser les particularismes locaux et le communautarisme pour produire une identité nationale (Beauchard, 2003), il n'a pu empêcher plusieurs territoires de se former. Ces constructions interagissent. Cette définition sous-tend que pour qu'il y ait territoire, il faut un minimum de continuité spatiale. Toutefois, Guy Di Méo (1985) n'exclut pas que les individus ou les groupes puissent être rattachés à des référents identitaires multiples et des territoires discontinus. Rappelons enfin que pour cet auteur, l'intégralité de l'espace n'est pas couverte par des FSS, et qu'il les dissocie de certains échelons administratifs, ou plutôt de certaines collectivités territoriales qui ne fonctionnent pas toutes sur ce modèle. Cela nous permet d'avancer déjà que certains « territoires outils », conception que nous présenterons plus loin dans le chapitre, ne sauraient, tous, uniformément, être analysés par ce prisme, sinon pour réfuter leurs statuts de territoire au sens géographique.

1.1.3. Identité et altérite, le groupe territorialisé face aux autres.

Il existe un sentiment d'appartenance du groupe envers son territoire. Il figure parmi les multiples référents identitaires, avec l'appartenance sociale, religieuse… il fait que l'on « *se sent de là, plutôt que d'ailleurs* » (Guérin-Pace, 2006 : 300). Cette sensation construit le territoire, qui produit et nourrit réciproquement deux autres notions constitutives : l'altérité et l'identité. L'altérité, peut être définie succinctement comme la « *condition de l'autre au regard d'un soi »* (Turco, 2003 : 58). En effet, les relations sociales se définissent par rapport à l'autre, en fonction des éléments culturels fondant l'identité (Castells, 1997). Dans le cas du territoire, *« l'autre au regard du soi »* serait un groupe, ou un individu qui appartient à un groupe, qui n'est pas reconnu comme appartenant à ce territoire approprié par le « nous ».

[13] C'est, par exemple, l'échelle du quartier
[14] Echelle de la ville

Ainsi, la différenciation des populations par les territoires auxquels ils appartiennent crée de l'altérité (Retaillé, 1997).

« *Il faut distinguer l'identité géographique et le caractère géographique des identités individuelles* » (Guérin-Pace & Guermond, 2006 : 289). Si l'identité à pour vocation de répondre à la question « Qui suis-je ? », « *elle apporte des éléments de réponse qui […] mettent en jeu le moi et le nous, mais qui font également intervenir à la fois un regard sur les autres et le regard des autres* » (Jambes, 2001 : 103). L'identité, qu'elle soit individuelle ou collective, n'est pas immuable. L'histoire des territoires ne secrète pas *de facto* une identité collective. Elle résulte d'un rapport interactif entre agents sociaux, se construisant dans l'instant, en référence à un cadre géographique évolutif et dynamique (Di Méo, 2004). Pour ce qui concerne le territoire, c'est l'identité collective qui nous intéresse. Si cette dernière construit l'identité individuelle, elle n'est pas le résultat, en retour, d'une somme de ces identités, cette opération arithmétique produisant ce que l'on qualifiera plutôt « d'identité plurielle » (Di Méo, 2004). L'identité est une dialectique : elle oscille entre ce qui nous singularise et ce qui nous rend semblable aux autres. Elle nous fait passer de l'individuel au collectif (Jambes, 2001). Le territoire est facteur d'identification, donc d'identité, et est une enveloppe de l'identité par l'espace (Retaillé, 1997). « *L'identité collective a moins le caractère d'une réalité objective que celui-ci d'une représentation sociale construite, de nature idéelle* » (Di Méo, 2004 : 347). L'identité collective est ainsi produite, souvent, par la fabrication d'un « mythe mobilisateur » (Di Méo, 2004).

L'altérité et l'identité se construisent ensemble, interagissent et nourrissent le territoire. Enfin, Guy Di Méo a souligné le rôle du géographe dans l'exaltation du sentiment identitaire grâce à la carte, simplificatrice de la complexité du local (Di Méo, 1998). En interprétant ces logiques, le territoire résulterait d'un sentiment commun, lié à une identité, un patrimoine ou un savoir-faire. Les limites en seraient variables selon les individus ou groupes d'individus. La puissance du sentiment d'appartenance conditionnerait la reconnaissance dudit territoire, qui se construit en opposition avec ces voisins.

> *« Si l'on veut bien définir le territoire comme « un ensemble de projections, d'actions et de représentations au sein d'un espace délimité, à la fois séparé et relié au reste du monde », il se construit dans ses interactions avec d'autres territoires » (Musso, 2002 : 19)*

Il existerait donc un lien intime entre les territoires qui serait constitutif de leur existence même : le territoire existe par lui-même et par les relations qu'il entretient avec les

territoires qui l'entourent et lui signifient sa singularité et son existence. C'est notamment dans cette mise en relation que les réseaux interviennent dans la construction même des territoires[15].

1.2 Le « dedans » et le « dehors » du territoire.

Il est possible de distinguer des types de territoires, notamment, c'est une dimension qui intéresse notre recherche, par leurs limites (Lévy, 2003a & 2003b). Dans toutes les phases de l'existence, les individus et les sociétés se confrontent aux limites. « *Toute relation nécessite la délimitation d'un champ à l'intérieur duquel elle prend naissance, se réalise et aussi s'épuise* » (Raffestin, 1983 : 148). L'appropriation, la propriété, marque des limites, visibles ou non (Raffestin, 1983). Le territoire, forme d'appropriation de l'espace, induit ainsi la création de limites. Et il est effectivement possible de les spécifier, c'est-à-dire de configurer des régimes de passage d'un territoire à un autre. Ainsi, une limite topographique instaure une relation de continuité entre deux territoires qu'elle joint autant qu'elle sépare. Il ne s'agit ainsi pas nécessairement d'une rupture mais d'une bande de transition, assimilable à la notion d'écotone en écologie[16]. Cependant, celui qui franchit la limite éprouve cette discontinuité.

La frontière est un modèle de limite. Selon Marion Segaud (2009), les frontières visibles (Mur de Berlin ou Muraille de Chine) ont eu le mérite de séparer intérieur/extérieur de façon claire. Les découpages apparaissaient réfléchis, ayant dessiné des figures territoriales qui ont marqué durablement les consciences à travers leur fixité. Les limites ont suggéré un « ailleurs territorial » dont l'accessibilité supposait passage et dépassement. La frontière a ainsi d'abord eu une signification politique (Lussault, 2007), marquant le passage d'un territoire à l'autre. Les frontières contemporaines introduisent une coupure : dans l'espace lorsque l'on érige un obstacle à la communication, mais aussi cognitive lorsque l'on repère et catégorise des espaces différents. Jacques Lévy distingue deux modalités de formes spatiales délimitées par des frontières. Le pays (Lévy, 2003a) est un modèle de territoire à limite fermée, topologique, de type frontière. Le terme est ancien, désignant l'espace d'un Etat, ou une petite portion d'un territoire rural[17]. L'horizon (Lévy, 2003b), est un territoire limité par des confins, c'est-à-dire circonscrit par une limite floue, incertaine, topographique (quartier,

[15] Cf. Chapitre 2.
[16] En soit, un écotone est un système de transition entre deux écosystèmes, qui a son régime propre. Par exemple, la lisière d'une forêt est un écotone entre l'écosystème forêt et un autre écosystème.
[17] Le cinquième chapitre révèlera que l'appellation « Pays » peut aussi renvoyer à un espace construit par le politique.

espaces trans-frontaliers…). La cartographie peut tenter d'en dessiner les limites. Cependant, elles ne s'imposent pas à tous dans la pratique.

Enfin, la définition du territoire de Bernard Pecqueur et d'Hervé Gumuchian est intéressante, car elle préfigure la notion de ressource territoriale qui sera abordée en fin de chapitre. Pour eux, le territoire est défini en fonction de quatre entrées (Gumuchian & Pecqueur, 2007):

- Une réalité « bi-faciale », c'est-à-dire une double nature symbolique et matérielle. Le territoire est le produit d'une mobilisation, dans un système symbolique et informationnel, des ressources matérielles. Il peut donc être identifié à un ensemble de ressources, étroitement associées aux représentations spatiales,
- Un bornage qui concrétise une forme d'appropriation de la portion d'espace concerné,
- Une configuration spatiale qui regroupe plusieurs ensembles et des lieux disjoints mais reliés : c'est l'aire de Michel Lussault (2007), voire l'archipel de Jean Viard (1994),
- Une triple prise en compte simultanée des caractères objectifs (matérialité), subjectifs (idéel) et conventionnels (rôle que joue l'identité dans sa construction) de l'objet.

A partir de toutes ces définitions, il est possible de donner les propriétés qui caractérisent le territoire dans cette recherche. En effet, selon les grands modèles théoriques ainsi résumés, nous concevons le territoire comme une aire pleine et agrégeant divers éléments. Il repose sur un système de valeurs, qui structure l'identification des groupes. Ses limites ne sont pas nécessairement hermétiques car elles se construisent en perpétuelle interaction avec les territoires voisins et les individus territorialisés. Le territoire se conçoit ici comme le construit social résultant de l'appropriation, nécessairement collective, de l'espace par un groupe.

Cette définition ne saurait être complète sans intégrer une réflexion à propos des territoires intercommunaux. Le territoire possède en effet une connotation politique, se confondant avec la définition proposée par la géographie sociale, espace de vie d'un groupe qui l'occupe, le défend et le maitrise (Jaillet, 2009). Il semble que ce soit cette conception ancienne et première du territoire, comme produit d'un Pouvoir sur un espace, qui ait prévalu à la conception du territoire « géographique » ou « social » (Raffestin, 1983), comme nous préférons le désigner. Il faut tenter maintenant de prolonger la définition du territoire esquissé

dans cette partie, afin de donner corps à un territoire, non plus uniquement construit socialement, mais politiquement au service de l'action.

2. Le territoire, un construit politique

Le concept de territoire semble provenir d'une production du pouvoir des Etats sur des espaces, au sein des limites qui renforcent leur autorité souveraine. Ces constructions ont ensuite inspiré les géographes pour conceptualiser leur territoire (Raffestin, 1983). Ce constat nous procure un premier lien entre le concept de territoire qui vient d'être présenté, et le sens que nous pouvons aussi lui conférer. Par analogie au comportement animal, les institutions marquent, bornent, symbolisent et conquièrent l'espace. De fait, les pouvoirs découpent et maillent des espaces en territoires, se querellant sans cesse sur les limites de ceux-ci (Tizon, 1996). Pour Jérôme Dubois (2009), les territoires ne sont jamais finalement que des constructions administratives, définies en fonction d'objectif singulier. Ils sont toujours mouvants du fait des avancées sociales et technologiques. Le « design institutionnel » (Padioleau, 1994) a donc créée des conseils gestionnaires et multiplié des structures territoriales qui ont un important pouvoir sur les portions d'espaces dont ils ont la charge.

Le territoire intercommunal se veut figure d'assemblage (fidèlement à l'aire qui agglomère) mais en même temps élément singulier et autonome. Or, réunir les périmètres communaux ne suffit pas à produire de l'unité intercommunale. Il faut ajouter de l'imagerie, interpréter l'espace, les usages, mobiliser un sentiment d'appartenance afin que le collectif s'y repère (Beauchard, 2003). Ce sera le rôle du modèle territorial mobilisé par les élus locaux, qui sera conceptuellement défini plus loin. L'adéquation particulière entre les périmètres cantonaux et intercommunaux (Tesson, 2006), voire les cumuls des fonctions de maire de commune-centre et de président d'EPCI (Tesson, 2009) attestent d'une de ces métamorphoses d'espaces en territoires par les acteurs politiques, conscients que c'est par ce biais qu'ils accroîtront leur emprise sur le local et amélioreront leur image. Ainsi, le politique est intimement lié au territoire dont il détient la légitimité et qu'il représente (Tesson, 2004). Par conséquent, lorsqu'un élément extérieur au territoire vient le perturber, il réagit plutôt de manière défensive.

Le développement de l'intercommunalité[18] sous tend que des acteurs politiques ont accepté de mettre en commun des équipements et des actions sur leurs périmètres d'élection. En effet, la démarche intercommunale est avant tout, sauf cas particuliers, une démarche des acteurs politiques qui façonnent un nouveau rapport à un espace dont ils ont la charge. Il y a, à la base de cette ambition, une motivation commune des acteurs de tendre conjointement vers un idéal, et donc une prise de conscience d'un intérêt commun à agir ensemble. Le tout se réalisant sur une portion d'espace limitée, bornée, repérable, afin d'appliquer des prérogatives. Il s'ensuit une construction territoriale (Moquay, 1998).

> *« La désignation du territoire intercommunal vise à la fois à délimiter une aire géographique […] et à le faire apparaître […] comme un ensemble social : la construction du territoire est aussi construction communautaire » (Moquay, 1998 :76.)*

Le territoire institutionnel est le champ d'application d'un pouvoir. Il est construit par des acteurs qui vont faire appel à un ensemble de valeurs le rendant légitime aux yeux des habitants. « *Le territoire correspond, dans le langage d'élu, à un espace de légitimité pour exercer son pouvoir et/ou sur lequel il représente le corps électoral »* (Tesson, 1996 :14). Le territoire est empreint d'un pouvoir « sur » et « dans » l'espace qui produit et métamorphose la « spatialité » en « territorialité » (Giraut, 2008). En se saisissant de cette territorialité, le groupe qui détient le pouvoir va atteindre les individus, et tenter de canaliser les phénomènes et les relations en délimitant et en entretenant un contrôle sur une aire géographique (Guermond, 2006). Pour ce faire, l'institution fait fonctionner sa « petite fabrique des territoires » (Vanier, 1995) pour se construire une légitimité et ainsi se donner du sens. En référence à l'aire, le territoire doit être continu et mettre les lieux et les aires qu'il associe en contiguïté. A ce titre, il intègre deux idéologies concordantes : le mythe de « l'unicité » et celui de « l'équilibre territorial ». Le premier concerne la rupture physique du territoire, assimilable à une fracture sociale (Lussault, 2007). La croissance des zonages et des maillages au sein des territoires a induit ces fractures. Le politique n'aura de cesse de limiter ces coupures par des coutures censées les réduire (Vanier, 1997). L'équilibre territorial est censé exprimer l'harmonie d'un territoire, l'accès de tous ses habitants aux mêmes ressources, et à un traitement égal. Il veut que tous les habitants d'un territoire possèdent les mêmes outils

[18] Il convient de préciser que l'expression « intercommunalité », qui a pris tant d'ampleur dans les deux dernières décennies, est beaucoup employée par les acteurs politiques sans que l'on en retrouve de définition dans les dictionnaires de géographie récents que sont celui d'Yves Lacoste, de Roger Brunet et de Jacques Lévy & Michel Lussault. En fait, il est possible de le définir comme synonyme de « coopération intercommunale ».

pour se développer, mais aussi que chaque confins du territoire bénéficie d'un traitement égal. La poursuite de cet idéal s'accomplit dans une politique de « convivance » (Velasco-Graciet, 2009).

Cependant, les territoires intercommunaux sont jeunes, construits de toutes pièces par les élus politiques qui en ont la charge. Certes, ils s'inscrivent plus ou moins dans des habitudes de collaborations, cristallisées par des pratiques anciennes (héritages de SIVOM, vieilles solidarités tenaces, etc.), mais peut-on parler de territoires sans l'appropriation des sociétés qui le pratiquent et sans l'apprentissage de ces espaces dans leur entièreté ? Pour réellement caractériser ces structures nouvelles, il faudrait emboîter le pas de certains chercheurs, comme Jean-Pierre Jambes, qui font l'hypothèse que l'appartenance naîtra de la pratique commune des sociétés concernées par l'élan de solidarité qui les a réunies, dans une démarche au final cognitive (Jambes, 2001). En acceptant cette posture, alors nous pouvons considérer ces structures nouvelles soit comme des territoires à part entière, soit comme des territoires en devenir. Nous apportons une nuance à ce propos en considérant que « l'élan » proviendra directement des services fournis par la structure, qui seront inducteurs ou non de pratiques concourant à sa reconnaissance.

Ainsi, les territoires intercommunaux peuvent être définis comme construits par des acteurs selon des logiques qui leurs sont propres, et selon leurs nécessités ou leurs visions de l'aménagement dudit territoire. Ce dernier est délimité administrativement, par un cadre juridique. Le sentiment d'appartenance est plus ou moins exalté selon que les sociétés ont conscience de la nécessité d'un développement commun ; traduisant souvent le sentiment d'une histoire commune et d'une envie de s'associer entre résidents[19] de communes différentes. Ce sentiment sera plus ou moins fort selon les coutumes, l'histoire et l'envie de voir au-delà du morcellement communal (Coulom, 2009). C'est donc par le concept de territoire que nous qualifierons l'espace sur lequel a autorité la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées (CDAPP).

Patrick Moquay (1998), distingue le territoire de « référence », celui du fondement de la coopération, qui porte les mythes et le corpus idéologique, du territoire « d'action ». Le premier est assimilable au territoire défini dans la partie précédente. Le second s'en réclame mais peut être différent dans ses contours, de par ses limites. Il est le territoire final, celui des arrangements politiques, des volontés communes de travailler ensemble. Il est le territoire duquel est déclenchée une action. Nous prolongeons cette pensée en définissant en plus, pour

[19] Le terme « résident » est employé ici, car il restreint une catégorie « d'habitants ». La légitimité des conseillers de ces EPCI est issu des résidents, qui votent, et non des habitants, qui pratiquent.

notre part, non pas un « territoire » mais un « espace d'impact ». Car bien des actions initiées par les territoires d'action ont des incidences en dehors des limites de celui-ci. Par exemple, une action économique d'envergure peut attirer des entreprises dont un autre territoire peut saisir les effets en proposant une offre en logement ou en service. Une action en faveur de l'aménagement du territoire peut entraîner un EPCI limitrophe à ajuster sa propre politique dans ce domaine. Des politiques réussies par une structure intercommunale peuvent la rendre plus attractive et entraîner des flux de population et de richesse de l'une vers l'autre. Nous retrouvons ici la conception de Pierre Musso (2002) de territoires qui interagissent et se construisent ensemble.

Ainsi, cette recherche donne deux acceptions au concept de territoire. L'une tend vers une définition plutôt politique, désignant le territoire comme le lieu où s'exerce le pouvoir et qui possède un statut juridique. L'autre se rapproche davantage d'une sensibilité ethnologique, le territoire que propose, notamment, Guy Di Méo (1998). Tenter de lier les deux est possible. Le territoire interroge en effet beaucoup de géographes par les paramètres qui le caractérisent (identité, limite, altérité...) (Jambes, 2001). Le découpage exprime sa dimension politique, le caractère volontariste de la création (Velasco-Graciet, 2009). Jean-Pierre Jambes (2001) propose à cet effet le concept de « territoire de développement ». Celui-ci consiste en un instrument au service de l'action politique, rejoignant Claude Raffestin (1983) qui considère le territoire comme un instrument du pouvoir. Il est une convention produisant de la légitimité. Le territoire de développement est né des principes du territoire juridique, instrument au service de l'action publique où s'applique uniformément une loi. Mais ses gestionnaires tentent de lui faire revêtir les paramètres du territoire géographique. « *Il oscille entre production idéologique et appropriation politique, entre fabrication de sens et imposition de règles. Il tente de concilier le « nous », c'est-à-dire l'organisation de formes de socialisation collective, et le « je » qui se construit au gré des pratiques et des représentations de chaque acteur social* » (Jambes, 2001 : 97). Il est cependant nécessairement dynamique, s'opposant à un territoire politique plutôt conservateur (Jambes, 2001).

Le territoire de développement est doté d'une connotation plutôt politique, s'apparentant à un instrument au service de l'action. Il confine à *« un outil de contrôle des personnes et des processus qui utilise la médiation du sol et qui s'appuie sur une configuration spatiale unique à partir de délimitations stables et à l'intérieur desquelles s'applique de manière uniforme un ensemble de règles. »* (Jambes, 2001 : 99). Il s'agit donc

d'un espace qui se détermine à partir de principes d'unicité[20], de continuité[21] et d'exhaustivité[22] . Si c'est le système de type normatif qui lui confère une légitimité, sa construction doit dissimuler son origine humaine pour s'inscrire dans un ordre naturel mythique (Jambes, 2001), ce qui pourrait être le rôle alloué au modèle territorial. Le temps long est important pour construire le territoire. C'est notamment le constat que fait Michel Marié (1982), lorsqu'il parle de l'épaisseur du temps, nécessairement long, des répétitions qu'il contient et du travail de l'imaginaire qu'il permet, afin de faire qu'un espace puisse exister comme territoire.

Pour Jean-Pierre Jambes (2001), le territoire du développement local s'avère ainsi très proche de celui proposé par la géographie. Il s'inscrit dans le multidimensionnel et résulte de la même appropriation que celle décrite par Guy Di Méo (1998), les groupes utilisant cette appropriation ou cette représentation communes pour créer un mouvement. L'identité est une arme pouvant être exploitée, réinventée ou produite (Jambes, 2011).

Or la Mondialisation, consistant en une « *mise en relation entre toutes les parties de la planète reliées par des circuits qui, selon une échelle allant du local au mondial, induit des jeux d'acteurs entre les individus, les collectivités, les entreprises et l'Etat* » (Augustin, 2007a : 5) perturbe quelque peu cette vision de la nécessaire rigidité territoriale. La recherche d'un *optimum dimensionnel* (Ortiz, 1994), sorte de territoire idéel idéal comprenant toute les réalités sociales, est donc vaine car les individus mobiles pratiquent divers territoires juridiques. Les sociétés ont, pour la plupart, basculé dans l'interterritorialité (Vanier, 2005a) qui renvoie ici à l'idée que la collaboration entre eux des territoires institutionnels est plus efficace que la quête de *l'optimum dimensionnel* (Ortiz, 1994), c'est à dire d'une forme davantage englobante. Malgré ce dernier constat, le territoire du développement local s'institutionnalise et cherche la « bonne limite ». Les territorialités sont éclatées, mais les cartes imposent leurs règles. Le génie politique est mis à l'épreuve afin de créer une « mobilité structurante », ou plutôt pour « faire du territoire » avec toutes ces mobilités (Beauchard, 2003).

De gestionnaire, l'élu devient stratège (Tesson, 1998). Il a subi les changements de conception du pouvoir, notamment à la suite du mouvement conjoint de décentralisation et de déconcentration. Il faut ajouter à cela la montée en puissance d'une démocratie participative

[20] Le territoire est unique en son genre et dans ses attributs,
[21] Il succombe au dogme du « un seul tenant et sans enclave », établi dans la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale de 1999 (cf. chapitre 4).
[22] L'instance territoriale seule possède la compétence d'agir dans son domaine d'intervention et seulement au sein de son périmètre.

qui le place dans une situation inédite de partage du pouvoir avec ceux qui l'ont élu. Désormais, le pouvoir citoyen, au sein des échelons territoriaux, autorise un rapport de force avec le pouvoir dit « central ». Or, selon Jean-Pierre Jambes (2001), si le pouvoir politique est plus proche, il n'est cependant pas plus efficace, notamment car le système politique Français est frappé d'immobilisme et a peur d'aller trop loin. De surcroît, le « phénomène notabiliaire » a reproduit le centralisme à des échelles différentes (Faure, 2002). La décentralisation a donc reconnu le local, mais n'a pas changé le caractère des politiques, centrés sur leurs territoires d'élection et mobilisant leur énergie à essayer de garder leurs mandats.

Le renforcement du pouvoir local a donné une forme nouvelle de « territoire de pouvoir ». Le pouvoir intercommunal « moderne », apparu en 1992[23], a voulu décloisonner les communes, tout en les enfermant de nouveau dans un territoire construit et borné. Derrière le concept d'intercommunalité, les élus voient une structure plutôt qu'une coopération entre les communes. Elle suppose toutefois un accord des protagonistes sur un certain nombre de valeurs communes, de manière de voir ou de faire, afin de porter ces projets ensemble. La communauté motive ainsi des choix dépassant les intérêts de chacun : c'est l'intercommunalité de projet (Logié, 2001). Cette dernière est singulière, produisant un territoire par agglomération d'entité plutôt que par découpage d'un espace géographique donné.

3. Les concepts issus du territoire

L'avènement du concept de territoire a induit un certain nombre de déclinaisons, tels « territorialité » et « territorialisation », qu'il convient également de définir. Il est également important de le différencier du concept de terroir. Enfin, nous avons choisi d'aborder l' « interterritorialité » développée par Martin Vanier (2005), qui permet de s'extraire d'un fonctionnement poursuivant un mythe, celui de « l'optimum dimensionnel » (Ortiz, 1994).

3.1 Quand le territoire se décline : territorialité, territorialisation, trans-territorialité et interterritorialité

Pour Bernard Debarbieux (2009) le triptyque « territoire-territorialité-territorialisation » a été tellement employé qu'il en a été dénaturé comme avant lui les concepts d'espace, de région ou de milieu. Cependant, il garde un important potentiel

[23] Loi d'Administration Territoriale de la République. Cf chapitre 4.

analytique et une bonne capacité de rendre compte des inflexions récentes de nos rapports à l'espace.

« *C'est dans l'affirmation d'un « nous » face aux « autres » que le « moi » exprime son ancrage territorial* » (Tizon, 1996 : 25). La territorialité traduit le rapport émotionnel et présocial de l'homme à sa terre. Elle est notamment vectrice de la valeur symbolique du territoire et porte les représentations collectives, sociales et culturelles lui conférant du sens (Di Méo, 1998). « *Elle reflète la multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité* » (Raffestin, 1983 : 143). Les relations vécues par les individus sont toutes à la fois existentielles et productivistes. Comme le territoire avant elle, la territorialité est empruntée aux naturalistes, se préoccupant de territorialité animale. La territorialité « humaine » traduit des relations des groupes ou de l'individu au(x) territoire(s). Elle peut être multiple, faite de relations avec plusieurs territoires tant concrets qu'abstraits (Raffestin, 1987). Ce peut d'ailleurs être une première définition de la territorialité. Elle suppose un territoire, et toute interaction entretenue par un individu ou un groupe avec celui-ci est qualifiée comme telle. Mais la territorialité ne saurait être que cela.

« *[La territorialité] entendue ici comme l'ensemble des rapports existentiels et sociaux que les individus en groupe entretiennent avec l'espace qu'ils produisent et reproduisent quotidiennement à travers les figures, les images, les catégories et les objets géographiques qu'ils mobilisent dans un projet de production de la société plus ou moins intentionnel et explicité.* » (Aldhuy, 2008 : 38). Cette citation induit un impératif de groupe. Pour être qualifiée de territorialité, le rapport à l'espace doit être celui du groupe. C'est assez logique, puisque le territoire est l'espace délimité par l'expression d'une communauté, donc d'un groupe, et non d'un individu seul. Ce doit être le cas dans le territoire « social ». Pour le territoire produit par le politique, l'application de cette définition peut être différenciée. Dès lors que ce n'est pas le groupe qui crée le territoire de manière « *intentionnelle et explicité* », c'est le politique qui se sert d'une somme de pratiques afin de renforcer l'instance idéologique du territoire, et donc transforme une « simple » spatialité, en « territorialité ». Pour ce faire, il faut toutefois que les pratiques soient répétitives, mais surtout partagées par le groupe (Di Méo, 1998) et réflexives.

A la lecture de notre définition de la territorialité, qui ne pourra être prolongée que lorsque nous aborderons le « lieu » et le « réseau », nous tenons à préciser qu'une somme de pratiques spatiales d'individus ne constitue pas nécessairement territorialité, de même que les aires en résultant ne peuvent pas être *de facto* considérées comme des territoires. La territorialité est un partage collectif. Celles dessinées par des individus, non extrapolables en

un territoire, seront désignées dans cette recherche par la notion de « domaine ». *« Si l'on privilégie l'intérêt porté à l'espace et à la dimension sociale des faits, on pensera territoire, territorialisation (construction sociale d'une aire en territoire) et territorialité (rapport des opérateurs collectifs au territoire construit social). Si l'on entre par la spatialité et l'individualité, on pensera domaine, domanialisation - construction par l'individu d'un espace topographique de vie- et domanialité –rapport de l'individu à son domaine »* (Lussault, 2007 : 123). Le territoire se caractérisant par une histoire commune aux individus qui le composent, des règles partagées par l'ensemble de la communauté, des références tout aussi partagées et une envie commune d'évoluer en synergie laisse également la place à une construction de la territorialité dans des relations médiatisées avec l'extériorité.

La territorialité est limitée à l'horizon de la vie quotidienne dans laquelle l'existence se stabilise. C'est l'expérience de l'unité. Le territoire étant fait d'ancre et de bornes partagées par les membres du groupe, qui le caractérisent et le différencient de ce qui constitue l'extérieur (Retaillé, 1997), la pratique de ces bornes et de ces attributs est le fondement de cette territorialité. Ces attributs conférant sens à une territorialité ne tiennent pas tant de la conscience pratique que de la conscience discursive, qui élève un espace au rang de territoire (Giddens, 1987). La territorialité est ainsi la manière dont les individus se représentent l'espace et le pratiquent. Lorsque sera employée « territorialité », ce sera dans l'optique de traduire soit la relation d'un groupe à son territoire, soit la relation de l'individu au territoire du groupe. Sinon, le concept de « spatialité », désignant l'interaction nouée entre l'individu et l'espace, paraît davantage indiqué (Cailly, 2009). La « domanialité » peut représenter l'ensemble de relations touchant à une aire créée par l'individu pour lui, qui lui est propre et intime. Notre conception de la spatialité se rapproche de la définition donnée par Michel Lussault (2007), qui la considère uniquement comme le simple descripteur de l'aspect spatial d'un phénomène.

Territorialiser revient à projeter un système d'intentions humaines sur une portion de la surface terrestre (Lima, 2009). La territorialisation renvoie au fait de territorialiser. Elle transforme une aire spatiale en territoire (Lussault, 2007). Ces deux déclinaisons du concept de territoire traduisent des actions et un état de fait. Il convient de les désolidariser de la notion de terroir, qui peut être un élément constitutif, une ressource, du territoire (Gumuchian & Pecqueur, 2007), sa rente économique (Velasco-Graciet, 2009). De manière basique, le terroir renvoie à des propriétés agronomiques et à un savoir faire qui caractérise une production naturelle qui devient image dudit terroir. Or, le terroir est plus que çà, « système géographique complexe », dynamique, fruits d'acteurs en interaction (Hinnewinckel, 2008).

Son sens scientifique confine à l'idée du territoire, l'élevant au rang d'espace géographique délimité, défini par un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques, reposant sur une interaction entre l'homme et son milieu naturel (Lallemand & Prevost, 2010). La ligne de partage entre terroir et territoire est clairement définie par Patrice Lallemand et Philippe Prévost (2010) : « *Le territoire constitue le support du terroir, composé de ressources naturelles et culturelles […]. La valorisation de ces ressources par la production agricole produit alors des effets qui vont donner au lieu de production des spécificités, permettant de caractériser le terroir. Ces effets étant à la fois techniques, économiques et socio-culturels, ils agissent en retour de façon dynamique sur le territoire »* (Lallemand & Prévost, 2010 : 2). Le terroir repose sur un (ou des) territoires et en est une ressource.

Or, le territoire, construit sur des modèles liés à la proximité (Jaillet, 2009) n'est plus, aujourd'hui, unique pour un individu. L'interterritorialité est le fruit des réflexions de Martin Vanier (2005a), énoncé dans le champ de la coopération de territoires politiques, basé sur les modes de vies des individus mobiles (Vanier, 2008). Le « nous » n'est plus forcément territorial, ne s'inscrit plus nécessairement dans une aire (Vanier, 2002). L'individu et les groupes s'accomplissent sur des territoires divers : « *la multi-territorialité de chacun devient plus organisatrice de société que le pavage des territoires »* (Vanier, 2008 : 19). Il n'y aurait ainsi plus un seul territoire pertinent pour un individu mais plusieurs territoires au sein desquels il exprime sa spatialité, et ou il exerce sa mobilité (Jaillet, 2009).

En effet, désormais, les pratiques sociales s'émancipent d'un territoire en particulier pour s'étendre à des territoires pluriels. Les ménages sont soumis à une pluralité de forces centrifuges, notamment dans les franges, les interstices entre les aires urbaines. Les acteurs sociaux s'affranchissent des territoires bornés et limités et s'ouvrent vers une pluralité de territoires résidentiels, « serviciels », récréatifs, professionnels, ou autres (Vanier, 2008). Et ces territoires ne sont pas nécessairement contigus. L'interterritorialité s'oppose donc à l'idée qu'il existe un *optimum dimensionnel*, en promouvant la coopération horizontale de territoires construits par le politique (Vanier, 2005a). L'interterritorialité politique est le fruit de la transterritorialité. Ou plutôt, la transterritorialité impose l'interterritorialité. Dans son radical *trans*, elle exprime l'idée du dépassement, fidèlement à son utilisation par Jean-Dominique Leccia (2004) pour décrire une expérience de voyage. Les pratiques spatiales sont transterritoriales, au sens où elles s'affranchissent des limites des territoires. Ce sont ces pratiques qui imposent un nouveau mode de gouvernance pour les territoires institués : l'interterritorial pour s'affranchir du cadre territorial. Un objet est transterritorial lorsqu'il

s'accomplit sur différents territoires. Il devient interterritorial lorsque ces différents territoires contribuent à son avènement.

Ainsi, territorialiser c'est projeter un système d'intentions humaines, sur une portion de la surface terrestre. Le territoire étant un produit pouvant avoir un caractère évolutif, la territorialisation est, de fait, instable. Territorialiser, c'est donc construire et reconstruire sans cesse ce qui environne l'acteur social. Pour l'institution, c'est l'aire de pouvoir, pour l'individu, c'est l'alchimie entre le personnel et le collectif. Ce nouveau triptyque, a notamment donné jour à un ouvrage, consacré à la question, dirigé par Martin Vanier (Vanier (dir.), 2009).

3.2 Modèle territorial et ressource territoriale

Le territoire est un construit, qu'il soit social ou politique. Dans le cas d'une fabrication de territoire par ce dernier, nous pouvons nous appuyer sur la figure du « modèle territorial », révélée par Michel Lussault (1993).

Eric Grasset, Hervé Gumuchian, Romain Lajarge et Emmanuel Roux (2003) ont affirmé que pour que les formes spatiales fassent territoire, il faut une appropriation par les individus concernés sous forme de représentations. Ces représentations s'élaborent par sélection d'objets particuliers inscrits dans l'étendue. Seule une partie de la réalité est alors saisie par l'individu et le groupe. Cette prise en compte sélective du réel va alors permettre de construire du territoire, à savoir donner du sens aux objets spatiaux en les considérant comme partie prenante d'une intentionnalité. Pour Bernard Debarbieux (1995b), certains lieux, parce qu'ils produisent du sens auprès du groupe, évoquent le territoire. Cette idée se traduit notamment par la synecdoque. En effet, « *la métonymie synecdochique (dite aussi synecdoque) renvoie […] à un procédé où le signifiant n'est dans la réalité qu'une partie du signifié, même s'il le signifie totalement dans la représentation. La synecdoque exprime ainsi la partie pour le tout […]. A travers la figure synecdochique, « ce qui signifie » reflète et exprime par sélection, glissement et/ou substitution de sens, « ce qui est signifié »* (Bigando, 2006b : 85). Toute action territorialisante de ce type ne peut se concevoir sans intention et la construction des représentations territoriales est un tri dans la réalité spatiale (Grasset et alii, 2003).

Prétendre analyser les territoires impose de prendre en compte les acteurs, leurs logiques ainsi que les systèmes auxquels ils participent. « *Le territoire est toujours la réalisation d'une intention et la territorialité l'expression de cette intention* » (Gumuchian & Pecqueur (dir.), 2007 : 99). Cette saisie sélective d'objets inscrits dans l'espace, s'opère en

pleine conscience assumée et revendiquée par les acteurs comme étant une nouvelle objectivité, laquelle se trouve inscrite dans un espace et une temporalité considérés comme maitrisés.

« *L'image ou modèle, c'est-à-dire toute construction de la réalité, est un instrument de pouvoir et ce depuis l'origine des hommes »* (Raffestin, 1983 : 130). Un territoire nécessite une « *socialité active tant dans sa définition que dans le partage de sa configuration. Parler du territoire suppose cette idéologie et les modes d'affirmation de sa légitimité ainsi que les instances qui assurent [sa] régulation et son idéologie spatiale*. […] *Les acteurs politiques sont ainsi « territoriaux » »* (Lussault, 2007 : 113). Ces deux citations sous entendent que les politiques fabriquent une puissante représentation territoriale, pour parvenir à *« dissimuler son origine humaine pour s'inscrire dans un ordre naturel du mythique »* (Jambes, 2001 : 99). Cette représentation est utilisée sans cesse par les acteurs politiques pour solidariser les différents composants de leurs espaces d'actions, pour lier solidement entre elles des unités discrètes et par là contribuer à produire la continuité nécessaire à l'existence du territoire qu'ils considèrent comme légitime. C'est le rôle du modèle territorial (Lussault, 2007). Le jeu n'est ainsi pas de faire du territoire un composant de la spatialité de l'individu, mais de créer une territorialité, c'est-à-dire faire prendre conscience aux usagers qu'ils s'accomplissent au sein d'un territoire. Le modèle territorial remplit ainsi ce double rôle, à la fois de prescripteur de valeurs qui font sens pour la communauté, et de révélateur de territoire pour les autres. Il interroge la superstructure des FSS : il fonde l'instance idéologique et permet d'analyser le rapport à celle-ci, entretenu par le politique.

Une ultime notion reste à expliciter, à la suite essentiellement de deux travaux (Pecqueur, 1995 ; Gumuchian & Pecqueur, 2007 (dir.)) : la ressource territoriale. En géographie, une ressource renvoie aux moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action et/ou pour créer de la richesse; tandis que pour les économistes, la ressource est combinée par les facteurs de production : travail, capital et matière première (Gumuchian & Pecqueur, 2007). Bernard Pecqueur (1995) introduit la notion de ressource territoriale. Pour lui, la mondialisation fait croître la connexion des marchés et accentue les dépendances d'un système productif à un autre, faisant disparaître les niches productives. Or, selon lui, si l'activité productive est « située », cela entraîne une relation entre les caractéristiques d'un milieu socio-physique et une production qui en serait une fonction. La rente dite de « qualité territoriale » combinerait ainsi la qualité intrinsèque du produit et son ancrage en un lieu spécifique avec son histoire et ses savoir-faire. La valeur additionnelle du produit tient au fait que le consommateur l'acquiert dans son contexte. Au-delà de cette

dimension très économique, l'ouvrage qu'il a coordonné avec Hervé Gumuchian (Gumuchian & Pecqueur, 2007 (dir.)), donne suffisamment de pistes pour cerner cette notion, qui repose en fait sur une dialectique : le territoire est une ressource pour la production d'un bien « territorialisé », et le bien est une ressource pour la construction du territoire. Selon eux, n'importe quelle ressource peut être territorialisée et construire, plus que le bien lui-même, le territoire. La ressource peut être construite sur des composantes tant matérielles qu'idéelles (Gumuchian & Pecqueur, 2007). L'intentionnalité constructiviste des acteurs ne préexiste pas nécessairement à tout processus de développement. Elle émerge petit à petit, peut peiner à devenir cohérente, à s'inscrire dans la durée. Elle peut prendre des chemins que l'on peut considérer comme détournés (Grasset et alii, 2003).

La ressource est singulière et renforce de fait le processus de singularisation des territoires : elle a du sens parce qu'elle est située. Le projet de territoire est invité à s'appuyer sur ces ressources, existantes ou latentes. Mise en valeur par le projet, elle permet de « faire » le territoire. Ces faits dessinent un système Ressource/Projet/Territoire qui recouvre une multiplicité d'intentions et de logiques d'acteurs (Lajarge & Roux, 2007).

Faire une ressource c'est surtout la « dire », l'acte de dire ce que sont les ressources est à considérer comme une ressource à part entière, correspondant au premier acte d'un processus de territorialisation. La dénomination contient en effet les représentations et les valeurs qui sont associées aux ressources : le modèle territorial et la ressource territoriale trouvent ici un lien. La force persuasive du discours considérée comme ressource constitue un des leviers du système d'action territorialisé (Grasset, et alii, 2003). « *La ressource est ce qui est méconnu du territoire, elle est donc à réinterpréter. Elle est aussi ce qui manque, elle est donc à aller chercher. Elle est ce qui est dit du territoire, donc elle est à reconsidérer. Elle est enfin ce qui peut constituer le projet, donc elle est à instituer* » (Lajarge & Roux, 2007 : 138). Le rôle et la finalité de la ressource est donc large et versatile.

Ainsi, par le biais de ressources modélisées, les acteurs tentent de convertir leur territoire « outil » en territoire « social ». Cette thèse va s'attacher à considérer le degré de cette transformation dans le cadre du terrain Palois. Peut être effectivement que ce constat est exagéré. Plutôt que faire prendre conscience au collectif que ce territoire « outil » est un « vrai » territoire, un « pays » (Lévy, 2003a) la puissance publique veut plus simplement l'intégrer dans la territorialité multiple de ses habitants, faisant de son territoire un « horizon » (Lévy, 2003b), c'est-à-dire un territoire sans frontière perçu mais considéré comme tel par ses habitants.

Chapitre 2 : Le paradigme territorial ébranlé par le triptyque lieu-territoire-réseau

Nous définissons le territoire dans cette recherche sous deux acceptions distinctes. Toutefois, nonobstant la pertinence de ce concept, n'est-il pas insuffisant pour observer toutes les interactions « individus-espaces » et « individus-individus » ? Il est proposé, dans ce chapitre, d'autres cadres de lecture des pratiques spatiales. En effet, même si le propos peut paraître dépassé et hors de débat, il paraît opportun de repréciser que tout ne saurait s'analyser seulement par le prisme du territoire. Certaines conceptions ont été avancées précédemment, telles que le recours à la spatialité plutôt qu'à la territorialité dans certaines circonstances, à la suite d'une contribution de Laurent Cailly (2009) ou par la distinction entre le domaine et le territoire (Lussault, 2007). Le premier point est dédié à la définition du concept de « lieu », point du globe avec des attributs propres, que l'on peut situer et décrire, qui est unique et distinct (Brunet, 2001) ; tandis que le second définit le « réseau », agencement de lignes et de points, doté de certaines fonctionnalités au regard des services qu'il fournit (Offner et Pumain, 1996). Leur définition permet d'expliciter le triptyque « lieu-territoire-réseau », qui constitue notre cadre d'analyse des spatialités et des formes observées.

1. Le Lieu, une configuration unique à l'échelle Monde

Le concept de territoire a été abordé par le prisme de l'aire, qui agrège d'autres aires mais aussi des lieux (Lussault, 2007). La recherche menée par Éva Bigando, Rémi Bercovitz et Frédéric Tesson (2011) mobilise le concept de lieu. Les trois auteurs le définissent comme un « endroit » au sein duquel les relations des individus à l'espace et les relations des individus entre eux sont maximales. Il est identifié et a un sens pour les individus et la société (Bercovitz et alii, 2011). C'est une définition satisfaisante, mais elle appelle à être approfondie. Au fil de cette partie consacrée à la définition du lieu, ce propos sera donc étayé. En restant sur une interprétation tant géométrique que géographique, mais volontairement incomplète, une première entrée pourrait désigner le lieu comme une portion d'espace, tout aussi délimitée que le territoire, qui se caractérise partiellement par une taille plus réduite. Cette acception est, certes, réductrice, notamment au regard de la production anglo-saxonne

relative au concept de « place » (Berdoulay & Entrikin, 1998) mais elle permet, à ce stade de l'écriture, de brosser un premier portrait du lieu.

1.1. Le lieu : la plus petite unité d'analyse spatiale complexe

La proxémique étudie l'enveloppe spatiale immédiate, celle de la sphère définissant l'intégrité personnelle (Lussault, 2007), plaçant l'individu au centre de l'espace et régissant une philosophie de l'espace par le moi (Moles & Rohmer, 1972). Le corps de l'individu occupe et s'imprègne, il se constitue dedans et dehors (Bachelard, 1977). L'enveloppe externe au corps, celle qui exprime la localisation de l'individu et qui traduit le plus directement son rapport à l'espace, est traduite par le concept de lieu. « *A chaque individu est attaché un ensemble de lieux : son lieu de naissance, les lieux dans lesquels il a vécu successivement, les lieux qu'il fréquente ou qu'il a fréquentés, les lieux de vie de ses proches, mais aussi des lieux plus imaginaires ou projetés comme des lieux de vie souhaités ou de projets éventuels. Tous ces lieux constituent le patrimoine identitaire géographique de chacun* » (Guérin-Pace, 2006 : 299). En se référant dans un premier temps au petit Larousse illustré, la définition proposée du terme « lieu » est pauvre, par opposition à l'abondance qu'il propose de celui de « territoire ». Il renverrait à une « *partie circonscrite de l'espace où se situe une chose, où se déroule l'action* ». En géographie, certains auteurs ne reconnaissent au « lieu » qu'une maigre consistance, évoquant essentiellement une localisation, une portion déterminée de l'espace auquel est associé un toponyme (Banos, 2009). Or, l'impulsion de la géographie anglo-saxonne, au travers du concept de « place » (Berdoulay & Entrikin, 1998), est parvenue aujourd'hui à reconsidérer ce concept, que les géographes investissent et mobilisent plus ardemment depuis les années 90 (Brochot & De la Soudière, 2010). Ce concept définit le lieu comme un singulier renfermant le pluriel, qui construit l'individu et s'affranchit d'une logique de taille (Berdoulay & Entrikin, 1998). Il convient ici de partir de quelques critères de définitions couramment admis à propos du « lieu géographique » (Augé, 1992), qui permettront d'en approfondir notre utilisation dans cette recherche.

> « Si le producteur de base de l'espace géographique est l'homme, le produit de base est le lieu. C'est des lieux, des liens de lieux et de lieux de lieux que l'espace se fait. Le lieu est un point, mais un point singulier, identifiable et identifié, distinct des autres. »
> (Brunet, 2001 : 116)

Les propos empruntés à Roger Brunet révèlent l'importance du lieu comme entité « de base » de la vie sociale. Selon François Mancebo (2008), le « lieu » provient de « locus », qui traduit, en latin, un endroit isolé, un emplacement particulier. Il donne finalement son sens dans notre langage courant à « lieu ». Augustin Berque (2009) ne se contente pas d'opposer ce qui tient du lieu pour Platon (*la chôra)* et pour Aristote *(le topos),* mais fait le lien entre les deux conceptions. En ce qui concerne *la chôra*, l'être est soumis au devenir et ne peut exister sans un lieu. Un lien indissoluble se produit ainsi entre ce lieu et les choses qui s'y trouvent. *La chôra* est un lieu géniteur, d'où se déploie quelque chose (Berque, 2009). A l'inverse, *le topos* renvoie au lieu où est situé le corps. Il est descriptif et cartographiable, son emplacement s'exprime en coordonnées[24] (Lussault, 2007), tandis que *la chôra* est davantage existentielle (Berque, 2009). Dans cette recherche, le lieu est considéré dans une dimension commune à ces deux acceptions : un lieu à la fois identifiable, identifié et identificatoire. Son caractère topographique le définit matériellement et le rend identifiable, tandis que *la chôra* renvoie à tout ce qui lui donne vie et qui le rend identificatoire.

Un préambule a été posé sur la taille du lieu. Il est reconnu comme la plus petite unité spatiale complexe. Petite, parce qu'elle constitue l'espace de base de la vie sociale; complexe, parce que la complexité[25] de la société s'y retrouve (Lussault, 2007). Le lieu existerait ainsi avant tout en tant que surface limitée, de micro-échelle. La limite doit être sensible au sens où elle constitue un élément clef de sa pratique physique. Ainsi, pour qu'il y ait lieu, la possibilité doit toujours exister de pouvoir le contrôler « physiquement » (Lussault, 2007). En fonction de la taille un gradient court du lieu-point, où la maîtrise par le déplacement est plus instantanée; au lieu surface, qui s'offre aussi comme une surface parcourable. Ces lieux confinent à l'aire, mais diffèrent de celle-ci qui agrège plusieurs lieux autonomes spécifiques et même d'autres aires (Lussault, 2007).

Afin de distinguer les deux termes, dont le rapprochement est aisé, nous estimons que le lieu ne peut pas s'identifier pleinement au local, entendu comme plus petite échelle d'existence d'une société. Cette recherche s'inscrit dans la continuité de la production de Jacques Lévy, pour qui le lieu est un espace « *au sein duquel le concept de distance n'est pas pertinent* » (Lévy, 1993). Et, justement, lorsque la distance influe, on passe du lieu à l'aire. L'aire n'est ainsi pas un lieu, car dotée d'une échelle plus grande et se compose de l'assemblage de plusieurs autres espaces autonomes. Elle renvoie à la continuité et

[24] Pouvant être évolutives car il y'a des lieux mobiles, tels l'avion ou le train.
[25] Entendu que la complexité n'est pas la complication, mais l'impossibilité de réduire un réel à un système simple d'interprétation (Debardieux & Vanier, 2002).

contiguïté : c'est donc un espace qui associe sans rupture des entités contigües, soit des lieux, soit d'autres aires. A l'opposé, le réseau, lui, est un espace caractérisé par la discontinuité et la connexité (Lussault, 2007).

D'autres contributions évacuent cette restriction scalaire (Berdoulay & Entrikin, 1998). La petite taille du lieu est une définition d'usage bien que, paradoxalement, personne n'ait pu établir d'ordre de grandeur (Retaillé, 1997). Denis Retaillé (1997), plutôt qu'un « lieu cadre », propose une acception en « lieu circonstance ». « *L'unité de lieu tient à un principe qui recouvre et réunit tous les phénomènes s'y rejoignant et les domine au point de leur donner un sens commun* » (Retaillé, 1997 : 86). Ainsi, le lieu, pour lui, recouvre et réunit tout un ensemble de sentiments, de sensations et d'expériences produisant une unité commune. Pascal Mao (2002) s'appuie sur cette conception du lieu, quitte à le superposer à l'échelle du local. Dans le champ des sports de nature, il lie l'échelle du lieu, pouvant être partitionné en « micro-lieux », à celle de la destination. Nous adhérons à la conception du « lieu-circonstance », agençant des « micro-lieux » qui le constitue en retour. Toutefois, si l'idée de destination fait effectivement sens lorsque l'on parle de lieu, cette recherche reste attachée à l'idée que la force du lieu est sa capacité à être appréhendé visuellement (Lussault, 2007), la vue étant le sens principal organisateur de l'espace (Retaillé, 1997). Ainsi, si une station de ski peut très bien revêtir les caractéristiques d'un lieu, avec ses « micro-lieux » (Lussault, 1996) (espace restauration, cabines, …), un massif entier, bien que pouvant être une destination, ne s'apparenterait plus à un lieu bien que se confondant avec l'échelle du local. Cette recherche considère plutôt que c'est à l'échelle du territoire que le lieu se voit conférer sa petite taille, sa dimension ponctuelle. Cela revient à reprendre la considération de l'échelle du lieu selon Roger Brunet (2001), qui suggère que la taille du lieu, ainsi que la manière de considérer une entité comme un lieu, est lié à l'échelle d'observation.

Les lieux n'appartiennent pas à la sphère de domesticité qui marquait la différence entre le domaine et le territoire. Bien des espaces peuvent ainsi répondre aux critères de définition des lieux, mais les caractères privé et intime s'y imposent et les régissent, ce qui les excluent de cette catégorie. « *Les valeurs y sont explicitement configurées moins à l'aune de l'individualité*[26]*, que de la personnalité*[27]. » (Lussault, 2007 : 106) De la même manière que nous avons opposé le territoire et le domaine, nous opposerons le site, soustrait à la prise du groupe social, au lieu (Lussault, 2007). Un site sportif de nature, serait alors une portion d'espace s'apparentant au lieu, mais beaucoup plus personnel, relevant d'une individualisation

[26] Qui exprime le rôle que l'on joue dans notre existence (militant, fumeur, ouvrier, etc.) (Castells, 1998).
[27] Qui exprime l'intériorité de la personne, comme son identité propre (Castells, 1998).

de la pratique sur un espace domestiqué. Pascal Mao, a donné corps au concept de lieu de pratiques sportives de nature comme fragment de l'espace fonctionnel[28], participant à la construction de l'espace vécu et entité de l'espace social (Mao, 2002). Cette dernière conception de Pascal Mao est plus conforme à un aspect du rôle et à la place du lieu dans notre triptyque, à savoir une entité qui, par ses valeurs et sa pratique, donne sens au territoire.

Au morcellement de nos territoires particuliers correspond un usage multiple des lieux (Viard, 1994). Ainsi, les lieux, par le fait même qu'ils sont pratiqués par une pluralité d'individus, acquièrent des sens très différents selon l'intentionnalité et les usages des uns et des autres.

1.2. L'approche des sports de nature par le concept de lieu

Pascal Mao (2002) a proposé, pour caractériser les formes socio-spatiales relatives aux pratiques sportives de nature, d'appréhender les espaces par le concept de lieu. En effet, pour lui, « *les lieux ludiques et récréatifs participent indéniablement au développement de l'individu et à son affirmation dans le champ du social* » (Mao, 2002 : 81). La particularité des sports de nature est qu'ils s'exercent principalement en rupture avec les espaces de vie quotidiens du pratiquant. Or, les lieux ont des sens très différents selon les uns et des autres. De fait, ces lieux, de pratiques pour les uns, peuvent être des lieux de travail pour d'autres, ou endossent encore d'autres fonctions pour certains. Jean-Pierre Augustin (1997) exprime l'idée que les lieux de pratiques sportives de nature structurent et renforcent la rupture entre l'ici et l'ailleurs. Le principal foyer émetteur de pratiquants sportifs de nature étant l'urbain (Mao, 2002), trois temps structurent la démarche récréative du pratiquant : le temps de l'ici, le temps de déplacement, et le temps de « l'ailleurs compensatoire » (Bourguet, et alii, 1989) libératoire. Ainsi, l'individu s'accomplit en des lieux différents.

Sans anticiper sur la présentation du rôle du lieu dans notre triptyque, cette approche des espaces sportifs de nature par ce concept confère au territoire une identité particulière. Elément de base du futur triptyque, tentant de contenir des pratiques sportives qui s'affranchissent des espaces normés jusqu'alors produits à dessein dans les villes (Sabbah, 1998), le lieu reste une échelle privilégiée d'observation des pratiques. Enfin, si le lieu est pluriel, revêtant des manières d'être vécus et des rôles divers, il est le fruit d'un arbitrage par les opérateurs spatiaux qui ne retiennent qu'une utilisation parmi d'autres pour conférer des valeurs au territoire.

[28] « *Propriétés physiques et matérielles de l'espace géographique constitué de formes et de lieux interconnectés et investis de fonctions particulières* » (Mao, 2002 : 15).

Un ultime concept doit être défini, le réseau, qui dynamise les échelles précédentes. En effet, notre société est de plus en plus mobile. Rares sont les habitants qui ne « sortent » que dans leurs quartiers. Les périphéries des villes sont engorgées aux heures de pointe. Le lien social est de plus en plus virtuel. « *Les navetteurs triomphent* » (Viard, 1994 : 28)…et la figure du réseau s'impose.

2. Le mythe du réseau déstructurant opposé au territoire structurant

Si le lieu et le territoire sont des constructions émanant de la lutte contre la distance via la coprésence, un dernier élément résulte de la mobilité. Il s'agit du réseau. Perçu dans sa dimension spatiale, il est l'inverse de l'aire. En effet, il est discontinu, connexe (c'est-à-dire permettant un agencement par la connexité et non par la contiguïté des objets spatiaux), avec des limites non tangibles, voire mouvantes (Lussault, 2007). Nous passons ici d'une logique aréolaire à une logique réticulaire. Le fait d'adjoindre au réseau un qualificatif peut lui conférer un caractère spatial, tel réseau de transports ou réseau de villes. Cette dernière forme d'interactions spatiales des villes entre elles reflète bien une organisation spatiale particulière, rapprochant par des stratégies et des actions communes, des unités urbaines distantes de plusieurs kilomètres (Tesson, 1996a).

2.1. Le réseau : une figure spatiale faite de points et de rets

En 1972, Abraham A. Moles & Elizabeth Rohmer définissent un clivage entre l'individu sédentaire, qui possède sa place, et le système d'errance, où l'homme habite partout sans être attaché nulle part (Moles & Rohmer, 1972). En fait, l'individu n'est ni totalement dans un de ces schémas, ni totalement dans l'autre. Pour Jean-Marc Offner (2010), durant les années 90, tout se mit à fonctionner en réseau. Cette nouvelle manière de percevoir la proximité dans la distance a, automatiquement, entraîné des critiques, reléguant le réseau au rang de « briseur de communauté ». Un réseau induit des commutateurs, ou des relais, et des programmateurs appelant finalement à un pouvoir en réseau (Pflieger, 2006). Ainsi, les faiseurs de réseau possèdent la capacité à établir des connexions, exploitant les différentiels de mobilité/immobilité des individus et des biens; et détiennent ainsi le pouvoir (Castells, 1998). Ceci dit, le succès de cette organisation et de son mode de lecture est du à sa capacité de représentation du monde plutôt simpliste, à l'aide de points et de flèches. Cette puissance de la raison graphique rend simple la complexité (Offner, 2010). Manuel Castells définit le

réseau comme « *un ensemble de nœuds interconnectés. Un nœud est un point d'intersection d'une courbe par elle-même* ». (Castells, 1998 : 526). Cette définition montre bien la puissance simple et évocatrice du réseau, permettant en outre de penser en même temps plusieurs antagonismes :

- Structurant/structuré : Le réseau est structurant pour les acteurs et aussi structuré par eux,
- Local/global : Les échelles se multiplient, se télescopent, s'enchevêtrent, les frontières s'estompent. Dans ce contexte, le réseau permet d'adopter un point de vue davantage horizontal,
- Concurrence/complémentarité : entre le marché et la hiérarchie où le réseau hybride les modes de coordination,
- Permanence/changement : la structure du réseau implique sa dynamique, un certain caractère mouvant pour perpétuer son efficacité d'action. (Offner, 2010).

Cependant, comme est entretenu le mythe du réseau déstructurant, est alimenté de manière récurrente et prégnante celui du réseau qui permet de lutter contre les aléas et un certain déterminisme[29] (Offner, 1993). La lutte permanente pour obtenir un tronçon d'autoroute et un échangeur sur sa commune l'a cristallisé, bien que les effets positifs soient contestables et hétérogènes le long des tracés (Plassard, 1977).

2.2 La prégnance des réseaux dans notre quotidien

Pierre Musso (2002) témoigne à son tour de l'importance des réseaux dans notre quotidien. Dans ce contexte, l'organisation de la vie quotidienne devient une quête d'accès ou de connexion permanente aux réseaux. De fait, diverses disciplines s'intéressent à ce concept, évoquant sa substance d'un objet tout à la fois singulier et zone de contact entre deux structures concrètes. Le réseau est un « entre-deux » ; sa finalité est la mise en relation. Il définit lui-même le réseau comme une *« structure d'interconnexion instable, composée d'éléments en interaction et dont la variabilité obéit à quelques règles de fonctionnement »* (Musso, 2010 : 26). Le terme trouve son étymologie dans le latin *retis*, qui renvoie aux filets et fils entrelacés. Son instabilité et sa variabilité constituent son potentiel d'adaptation. A cela, il faut concevoir que les instruments et les produits du tissage et du filage sont universellement symboliques du devenir. Tout nouveau réseau technique est ainsi

[29] Le réseau qui désenclave, qui amène de la richesse. Il est paré de vertus par sa simple évocation.

annonciateur du changement social (Musso, 2010). Pierre Musso (2010), en rapport avec sa propre définition du réseau, donne ainsi des caractéristiques qui le fondent. Il s'agit tout d'abord d'un agencement fait d'éléments en interactions, les nœuds du réseau, liés entre eux par des liaisons. Sa structure, dynamique, est instable dans le temps, et sa modification obéit à quelques règles de fonctionnement. Il est ainsi supposé que la variabilité de la structure réseautique respecte une norme, éventuellement modélisable, qui explique le fonctionnement du système structuré en réseau. Tout discours portant sur les innovations réticulées appelle aux mêmes règles : la temporalité du passage[30], l'unité organique et la rationalité graphique (Musso, 2010).

Le Comte de Saint-Simon[31], fondateur d'une école de la pensée en réseau, a développé toute une philosophie liée à la conception du monde par ce concept. Il réinvente un lien social, débarrassé de tout privilèges et droits acquis dès la naissance, où seuls les travaux utiles à la société doivent permettre de s'élever. Le nouveau dogme de pensée est scientifique, formant une nouvelle religion laïque. Les industriels sont appelés à prendre le pouvoir, le pouvoir politique est administratif (Musso, 1999). Le culte est celui de la construction de réseaux à l'échelle planétaire, la finalité est l'association universelle des hommes (Musso, 2010). Ainsi, Saint-Simon contribue de façon décisive au « ré-enchantement industriel et scientifique du monde », pour détourner le thème de l'ouvrage de Marcel Gauchet (1985). Le réseau est le messager d'un système à venir, devenant les symboles de transformation sociale. Quatre marqueurs entretiennent ce mythe moderne :

- Le réseau annonce une révolution technique et donc sociale. Il serait « révolutionnaire » par nature et transformerait directement la société : électricité, informatique, télécom, transports ou internet fabriqueraient de nouvelles sociétés. Ils apporteraient démocratie, transparence et égalité,
- Les réseaux seraient porteurs de paix et de cohésion sociale et territoriale, car ils relient la planète devenue « relationelle » et retisse la « société en réseaux ». Chaque individu doit « s'interconnecter » aux réseaux et se définir par eux. Le rapport au territoire est modifié (temps, distance, vitesse). Le réseau anamorphose le territoire et devient l'outil privilégié pour l'aménager, ainsi que l'espace urbain,
- Le réseau apporte aussi la prospérité, le progrès, de nouvelles activités, la multiplication des nouveaux services, une « nouvelle économie », etc. Il répond ainsi à

[30] Tout est fait pour accentuer la vitesse de passage d'un lieu à un autre.
[31] Claude Henri de Rouvroy, Comte de Saint-Simon, (1760-1825) a fondé la philosophie des réseaux. L'école qui en découle a été baptisée en son honneur.

la crise, en assurant le développement et la prospérité économique.

- Le réseau inscrit un choix de société ou de politique dans son architecture même. Dans son graphe se lit une politique : monarchique, jacobine, centralisatrice (Musso, 2010).

Selon Bernard Ganne (2010), le fait de « penser réseau », est d'essayer de tenir compte des formes d'engagements diffuses, des liens sociaux plus lâches, des associations temporaires qui semblent marquer la vie sociale contemporaine ; c'est faire droit à l'aléatoire, l'indécis et l'indéterminé, accepter la fluctuation. Ce n'est pas un anti-lien social, mais une autre forme du lien social même. Ainsi, penser le réseau comme élément déstructurant est, pour lui, réducteur. C'est aussi l'avis de cette thèse : les réseaux s'appuient sur la géographie, et nombre d'entre eux peuvent revêtir les attributs d'être géographiques (Brunet, 2001). Ils nourrissent ainsi la structuration de lieux et de territoires, tout en les rendant peut être plus volatiles.

Ainsi défini, de Saint-Simon à Pierre Musso, en passant par Jean-Marc Offner et Manuel Castells, le réseau, comme le territoire, repose sur des mythes. Philippe Genestier et Aisling Healy (2010), en proposent un inventaire synthétique :

- L'horizontalité, qui s'oppose à la verticalité institutionnelle, ce qui établit notamment un parallèle avec l'interterritorialité de Martin Vanier (Vanier, 1995), et les vertus transcendantes du binôme local/global (Musso, 2010), qui réfutent tout emboîtement pour une lecture horizontale des territoires,
- Le parallélisme, chacun poursuivant ses buts selon sa rationalité, entraînant une difficulté à produire des convergences et donc des accords,
- La complexité qui découle de l'effet d'autonomisation et de dé-hiérarchisation de chacun des domaines constitutifs de la réalité sociale,
- La base, comme figure de la concrétude et de la pertinence que doit permettre d'obtenir la localisation au plus prêt de réalités vécues, pour échapper au fait qu'une pensée par grands principes semble de moins en moins valide,
- Le lien, figure de la constitution d'une communauté réactive contre ce qui s'effiloche, se dénoue, se délite.

Ces valeurs participent ainsi au mythe du « réseau déstructurant », opposé à l'ordre, accentué par l'indécision quant à la limite du réseau, qui s'oppose à la prégnance de la limite de l'aire. Car si le concept de territoire induit un bornage, matérialisé par les frontières, Christiane Arbaret-Schultz (2010) relève un antagonisme entre la frontière qui est une rupture, dans un continuum spatial, marquant de la distance entre deux territoires proches, et le réseau

qui rapproche les éléments discontinus dans l'espace. Ainsi, le réseau crée de la continuité, là où la frontière installe de la discontinuité. En outre, le réseau est, par essence, dynamique, alors que la frontière ralentit le flux, l'entrave, voire impose l'arrêt et l'immobilité. Ensuite, un réseau est en évolution permanente. Il est donc changeant tandis que la frontière marque l'emprise immuable du territoire, et se matérialise par du déclaratif. Elle conclut son argumentation en qualifiant « les terminaux » de frontières réticulaires. Ainsi, les réseaux sont ouverts et extensibles à l'infini (Castells, 1998). Ce qui accentue, pour nous, la différence entre territoire et réseau est que, pour le premier, il s'agit d'une surface délimitée par une ligne, tandis que le réseau est un faisceau de lignes entrecroisées se terminant par un point.

La perpétuelle interconnexion avec des espaces lointains nous pousse à les connaître, et cette ouverture progressive au monde a fait voler en éclats nos repères, perdant ainsi contact avec nos espaces proches (Viard, 1994). Une des différences majeures entre les hommes se forge entre ceux, d'une part, « connectés » et liés à différents pôles, loin de leurs « maisons » (Bachelard, 1977) et non explicitement centrés sur des relations à l'espace construit dans la proximité physique à celles-ci et ceux, d'autre part, qui tentent de se ré enraciner dans l'accessible alentour, le connu (Viard, 1994). C'est ainsi, en dehors de la distinction connecté/déconnecté, que se forgent des replis identitaires de communautés, des « paradis communautaires » (Castells, 1999), qui ne luttent pas forcément contre le « tout réseau », mais s'y définissent une place. « *Nous avons toujours des lieux, des chez nous, des territoires, des tombes…on pourrait même dire que plus nous sommes connectés en tous temps et en tous lieux partout autour de la planète, plus s'expriment des revendications identitaires localisées.* » (Viard, 2012 : 60).

Or, si les réseaux et les territoires ont deux organisations distinctes (Painter, 2009), ils se co-construisent par des interactions constantes et s'anamorphosent (Musso, 2002). Ainsi, dans notre organisation contemporaine où la mondialisation a justement mis en réseau nos territoires (Augustin, 2007a), il serait aisé de prendre un raccourci concluant que les réseaux se sont substitués aux territoires. Or, l'orientation choisie dans cette recherche est d'avantage de poser le réseau comme une organisation spatiale se superposant au territoire et interagissant avec lui.

Le concept de territoire n'est ainsi pas isolé. En lui même, le territoire est structuré et dynamisé par d'autres prismes d'analyses. De surcroît, distinguer les phénomènes spatiaux par la coprésence et la proximité seules n'ont pas de sens, cette logique ayant vu advenir celle de

la « téléprésence »[32] ou de la « téléaction[33] » (Moles & Rohmer, 1972) faisant la part belle aux réseaux. Nous avons ainsi retenu deux formes d'analyses complémentaires au territoire et aux logiques divergentes : le lieu et le réseau. Ayant attaché de l'importance à ces concepts, proposons dès maintenant des figures d'articulations.

3. Le triptyque lieu-territoire-réseau, une lecture qui donne du sens à la compréhension de l'espace géographique

Si le territoire résulte d'une territorialité, cette dernière est le fruit de la pratique de territoires, de lieux et de réseaux (Aldhuy, 2009). Ainsi, la territorialité est le fruit d'une relation vécue entre un groupe et une trame de lieux, dont la projection spatiale configure un territoire (Tizon, 1996). Par le biais de quelques éclairages scientifiques qui poussent à concevoir les éléments de manière horizontale, tel l'interterritorialité (Vanier, 2005a), il est admis qu'il n'est pas forcément nécessaire de vouloir proposer une vision hiérarchique et verticale du triptyque « lieu-territoire-réseau ». Et ce, même s'il demeure un point en l'apparence établi : le lieu est plus petit que le territoire, l'un est donc censé se superposer à l'autre. Les trois éléments qui composent notre triptyque se superposent, quelquefois s'enchevêtrent et se co-construisent. Différents auteurs ont retenu notre attention car leurs tentatives respectives d'ordination spatiale nourrissent notre propre construction théorique. Mathis Stock (2004 & 2007) livre indirectement la sienne. Le lieu, pour lui, sert à exprimer « *le caractère topique et référentiel des pratiques humaines ainsi que le caractère d'un ensemble localisé ayant certaines qualités (station touristique, métropole etc.)* » (Stock, 2004 : 4). Les lieux seraient non seulement, selon lui, le cadre d'une action, mais aussi, en rejoignant la définition du lieu par Denis Retaillé (1997), un ensemble large mais cohérent et global. Cette acception comporte deux paramètres que nous reprenons : la cohérence et la globalité. Nous avons déjà fait part de nos doutes sur l'échelle, préférant la définir au regard de l'élément englobant d'observation. Il introduit dans cette définition les autres concepts qui composent notre triptyque. Le territoire, conçu pour Mathis Stock (2007) dans une fonction autoritaire, revient à l'idée du contrôle et sert à exprimer les contraintes d'accès à des lieux géographiques. La consistance du réseau est amoindrie, ce dernier étant réduit au rang d'agenceur ou de forme d'agencement d'entités spatiales. Jean-Pierre Jambes (2001), quant à lui, est plus proche de ce que nous souhaitons révéler avec notre triptyque. Les lieux, qu'il

[32] Que l'on peut définir comme une présence simultanée en un même lieu d'individus distants.
[33] Action collective et simultanée d'individus connectés.

qualifie de pragmatiques, d'échanges et de délibération, constituent un champ pouvant s'ouvrir à l'expérience d'un sens commun. Cette conception se rapproche des « espaces publics », *« qui n'appartiennent à personne, mais appartiennent à tous, ils sont propriétés de la puissance publique, émanation du sol matérialisé par l'agent de police régnant dans la rue. Ainsi, en tout lieu, je suis soit « chez moi », soit « chez les autres », soit chez « l'agent de police ». Il y'a toujours un titulaire de l'espace »* (Moles & Rohmer, 1972 : 21). Le territoire, exprime le « lieu » quotidien du groupe, instrument le plus adapté pour obtenir les interactions maximales. C'est un « méta-lieu », composé de plusieurs lieux qui lui donnent consistance. Les réseaux, enfin, désignent les modes de relations sociales non prédéterminées par l'appartenance à une catégorie et transcendent les frontières. Ils sont davantage de l'ordre du virtuel, transgressant les bornes du territoire.

C'est cette vision que nous souhaitons compléter et approfondir afin d'observer et caractériser les interactions spatiales.

3.1. Interaction territoire-réseau, transcender l'opposition apparente

> *« Seuls les champs du politique et des organisations administratives ont gardé l'essentiel de leurs découpages traditionnels, comme si les frontières des communes, dessinées à pieds, et celles des départements (et par extension des régions), dessinées à cheval, pouvaient organiser la société de l'automobile, des futures « autoroutes technologiques » et de l'avion ! (Viard, 1994 : 36)*

Théoriquement, les territoires et les réseaux semblent opposés, alors qu'ils sont liés. Joe Painter (2009) a tenté de caractériser ces liens. Pour lui, le territoire découpe l'espace en un patchwork de formes bidimensionelles, présentant une intégrité et marquées par des identités distinctes. Les réseaux, eux, s'étendent et rapprochent, impliquant rapport, flux et mobilité, créant des mélanges. Contrairement aux territoires ils apparaissent dynamiques. Les territoires ne sont pas *un produit* des réseaux, mais un *effet* des réseaux qui les rendent poreux, incomplets et instables (Painter, 2009). Cette conception rejoint en partie celle de Manuel Castells, qui a exprimé que « *l'identité résistance conduit à la formation de communauté […] Elle élabore des configurations de résistance collective contre une oppression qui, sans cela, serait insupportable* » (1999 : p.19-20). Les « paradis communautaires », sont ainsi une forme de réaction à la « société en réseaux » (Castells, 1999). Et en effet, la distinction a du sens, car ce ne sont pas les réseaux qui produisent directement du territoire, mais ils impactent les sociétés et les territoires préexistants, induisant de nouvelles configurations territoriales.

Jérôme Monnet (2010) va même jusqu'à parler de « territoire réticulaire ». Pour lui, le territoire revêt encore une importance et une réalité tangible dans la vie quotidienne des individus. Ces derniers étant plus mobiles et se déplaçant sur des distances croissantes, Jérôme Monnet tente de sortir d'une conception d'un territoire « aréolaire », pour proposer un « territoire réticulaire ». Il remet ainsi en question le triptyque territoire-territorialité-territorialisation, perspective « socio-centrée »[34] (Monnet, 2010), symbolisée par la carte représentant un territoire comme une île flottant dans le néant. Il prend pour exemple, dans son argumentation, les plans de villes. Ces derniers font fi des limites, et représentent plutôt des voies aidant les individus à se repérer et se diriger. Ainsi, l'usager emprunte le réseau, et la question que se pose Jérôme Monnet est la suivante : l'usager traverse t-il le territoire comme s'il était dans un tunnel ou le produit-il ? Yves Lacoste (2012) avait répondu à cette interrogation. Pour lui, les mobilités et l'accroissement des distances produisent du vide. Pour Jérôme Monnet (2010), à l'inverse, le « territoire réticulaire » est une chaîne de lieux qui, pratiqués par un collectif, produisent un territoire. Ces territoires réticulaires sont en conflits avec les territoires aréolaires qui tentent de contenir l'ensemble des pratiques spatiales, dans la veine quête de l'optimum dimensionnel (Ortiz, 1994). Le territoire réticulaire colle, lui, avec une réalité : celle du groupe qui s'affranchit des aires territoriales dans ses pratiques quotidiennes et crée d'autres territoires. Dans cette optique de territoires réticulaires, les lieux occupent une position primordiale. Ils conservent cette production identitaire, mais accueillent aussi les fonctions entretenant les mobilités du territoire.

Le concept de territoire convient bien, selon Jean-Pierre Augustin (2008), aux espaces de pratiques sportives, car il traduit le lien primordial entre l'Homme et la Terre. Il définit la « médiation territoriale » comme la manière dont *« les groupes produisent, à partir des représentations ancrées dans leur espace social et leur espace vécu, des pratiques identitaires et définissent souvent des rapports d'altérité renforçant la cohésion sociale.* » (Augustin, 2008 : 23). Les loisirs sportifs, pratiqués dans des lieux, formateurs d'identités individuelles et collectives, deviennent un élément clef des constitutions et médiations territoriales (Augustin, 2008). Dans la lignée de la pensée de Jean Corneloup et Philippe Bourdeau (2011), on peut donc dire que des lieux se voient assignés des fonctions spécifiques pour donner corps à des territoires sportifs.

[34] Le territoire émane d'un procédé de production par les êtres humains.

Ces éclairages nous montrent qu'au-delà de la veine opposition entre les réseaux et les territoires, finalement dépendants les uns des autres, il y a une entité, immuable, et primordiale, qu'est le lieu.

3.2. Le lieu comme élément fondateur du triptyque lieu-territoire-réseau…

Le lieu, du fait de sa taille et de son intérêt premier à caractériser l'action (Berdoulay, 1997) est l'élément fondateur du triptyque lieu-territoire-réseau. De surcroît, il a connu, dans la littérature, des déclinaisons qui renforcent sa substance et sa puissance évocatrice. « Haut-Lieu » et « Non-Lieu » sont ceux qui nous semblent les plus pertinents. Explorer ces « genres de lieu » (Lussault, 2007), renforce le positionnement du lieu comme fondateur du triptyque.

3.2.1 Des hauts-lieux pour « marquer » le territoire

Jean-Pierre Augustin (2007) souligne la pertinence du lieu comme la plus petite unité spatiale complexe, se définissant par sa continuité et la coprésence d'êtres et de choses porteurs d'un sens particulier. Il admet dans cette idée que territorialiser un espace consiste à y multiplier les lieux et à les configurer en réseaux autant concrets que symboliques. Il avance, enfin, que l'on peut distinguer lieux et hauts-lieux et classer différents équipements ou évènements sportifs. Cette distinction nous intéresse. Il convient juste de nuancer le propos qui suivra en soulignant le fait que des lieux trop spécifiques ne pourraient avoir la même portée évocatrice chez tous les individus de la communauté. De même que chaque lieu est unique, un individu peut augmenter la puissance d'un lieu sans que les autres en aient conscience (Retaillé, 1997). Les « hauts lieux » sont ceux pour lesquels cette puissance évocatrice s'impose au plus grand nombre, voire à l'ensemble de la communauté.

Pour Joël Bonnemaison, le « géosymbole » se définit comme « *un lieu, un itinéraire, une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité* » (Bonnemaison, 1982 : 256). Le géosymbole est donc un « marqueur territorial », c'est-à-dire un signe dans l'espace, qui reflète et qui forge puissamment une identité. Il peut ainsi être, littéralement un « haut-lieu », terme qui obtient notre préférence, qui anime et donne un sens au territoire, le structure, et est reconnu par les individus comme symbole de leur identité. Il marque le territoire de valeurs communes à un groupe. Symbole et valeur, le géosymbole produit et construit le territoire culturel comme politique. A la suite de Bernard Debarbieux (1995a), nous utiliserons ainsi plus aisément le « haut-lieu ». Cette hauteur l'élève, dans un champ de valeur, à un lieu qui a du sens et qui est plus évocateur que tout

autre pour une communauté. Un haut-lieu revêt une forme de sacralisation, fonde puis renforce la territorialité.

Le haut-lieu est un genre de lieu. Nous ne le dotons pas d'une connotation stipulant qu'il s'agirait d'un lieu où les interrelations entre les individus sont maximales. Il peut servir de bannière, de symbole aussi, pour la synergie de lieux qu'il opère. Le lieu peut être ainsi le sujet de la « synecdoque territorialisante » (Debarbieux, 1995b), c'est-à-dire être la partie qui représente le tout, symbolisant le territoire dans son ensemble ou imageant toute une variété d'éléments qui donnent sens à un territoire. C'est cette mise en réseau de différents lieux qui confère au territoire son identité nouvelle. Ainsi, en contradiction avec les pensées exposées plus-haut, le réseau revêt une forme spatiale qui ne déstructure pas, mais au contraire structure le territoire. Car les lieux conférant identités et valeurs d'appropriation et de reconnaissance au territoire, ne sont pas nécessairement contigus. Leur répartition sur le territoire rappelle, partout, le paramètre identitaire qu'ils véhiculent. C'est dans cette atomisation que le haut-lieu fait office d'étendard.

Puisque les lieux véhiculent les valeurs conférées au territoire, les lieux de pratiques sportives sont des moyens d'identifications participant à la territorialisation des espaces urbains (Augustin, 2007). L'exurbanisation a conduit l'aménageur à créer des marqueurs de territoires, des éléments structurants, qui ont territorialisé les périphéries. C'est le rôle partiellement alloué au stade qui, de surcroît, valorise l'espace en s'inscrivant dans des projets destinés à améliorer le cadre de vie et renforcer l'identité locale.

Pascal Mao, en définissant et en mettant en perspective le territoire comme « *une entité spatiale, au sein de laquelle, une organisation confronte ses logiques, projets et stratégies afin de donner forme à un objet géographique singulier qu'est le lieu de pratiques sportives de nature* » (Mao, 2002 : 85), nous éclaire sur la relation dichotomique et sur le va et vient permanent qu'entretiennent le lieu et le territoire. Si, jusqu'alors, notre perception volontairement verticale et unidimensionnelle nous conduisait à considérer le fait que les lieux conféraient de la valeur au territoire, l'intentionnalité des acteurs gestionnaires du territoire attribue leurs valeurs aux lieux. Les lieux matérialisent ainsi l'intentionnalité de l'acteur et leur utilisation comme ressources territoriales.

3.2.2. Les non lieux : contraire du lieu ou genre de lieu ?

Marc Augé (1992) définit le « lieu géographique » comme identitaire, relationnel et historique ; et l'opposé radical de cette conception serait le « non-lieu ». L'espace davantage consommé, au travers des réseaux, produit ces derniers genres de lieux, interchangeables, où l'individu est anonyme. Ces lieux ne seraient pas des lieux vécus, mais plutôt des lieux

essentiellement traversés, vides d'interrelations entre individus. A la différence du lieu, que Roger Brunet (2001) qualifie de distinct, Marc Augé qualifie le non-lieu d'interchangeable. Pour illustrer son propos, il définit les salles d'attentes et de transits dans les pôles d'échanges (aéroport ou gare), de non lieux, alors que l'on pourrait aussi dire que rien n'y interdit l'échange, et que chacun est configuré différemment de l'autre, même si la fonction reste la même. Il lie sa conception du non-lieu à celle d'une société *surmoderne :* un temps surchargé d'évènements, où les échelles de vies, du village au monde, s'interpénètrent constamment et où les délocalisations et la circulation sont familières. Tout ceci se conjugue à une société qui s'individualise et s'autonomise (Augé, 1992). Si être dans un lieu plutôt qu'un autre a du sens (Brunet, 2001), être dans un « non-lieu » n'a du sens que dans une démarche globale de déplacement. Patrick Prado (2010) explique le non-lieu sous cet angle : les individus ne sont pas acteurs mais consommateurs dans un usage déterminé à l'avance et dans une logique où un opérateur les comptabilise. Nous avançons idée que la limite entre un « lieu » et un « non-lieu » est ténue, et que, finalement, le « non lieu » n'est qu'un genre de lieu. Nous lions plutôt notre considération du « non-lieu » à la définition proposée par Denis Retaillé (1997) : une infrastructure fixe qui n'a pas d'existence sans une irrigation de flux continuelle. Dans un « non lieu », seule la fonction compte, non « le supplément d'âme ».

Ainsi, les non-lieux n'interdisent pas nécessairement de construire une identification. Ils produisent du sens car ils véhiculent des messages, à l'attention de leurs usagers, qui les invitent quelquefois à certains comportements consommatoires. Marc Augé (1992) prend pour exemple les autoroutes et les salles d'attentes des gares ou aéroport. Lorsqu'il se retrouve confronté à ces non-lieux, l'individu est anonyme, de voyageur actif il devient passager passif, le carrefour de rencontres devient un échangeur autoroutier. L'information est standardisée par de la symbolique et des panneaux. Les panneaux publicitaires tentent d'extraire l'individu à son « ici » morne pour conquérir un « ailleurs » bien plus alléchant, par la consommation d'un bien ou d'un service ou par l'invitation à un regard. Pour Marc Augé (1992), ces non-lieux construisent toutefois aussi bien l'individu que les lieux. Et ce d'autant plus que les réseaux techniques qui y sont présents permettent de s'en extraire. Ainsi, ces non-lieux n'en sont pas moins, comme nous l'avons dit au paragraphe précédent, une variété de lieu.

3.3. Une société « en archipel », la défaite du paradigme territorial

Lieux, non lieux, réseaux, territoires…il est temps de proposer une explicitation de la grille de lecture du triptyque lieu-territoire-réseau telle qu'elle sera employée dans cette recherche.

> *«Autrefois, aux époques où la plupart des hommes vivaient encore, pour l'essentiel, dans le cadre de l'autosubsistance villageoise, la quasi-totalité de leurs pratiques s'inscrivait, pour chacun d'eux, dans le cadre d'un seul espace, relativement limité : le terroir du village et, à la périphérie, les territoires qui relevaient les villages voisins. Au-delà commençaient les espaces mal connus, inconnus, mythiques. Pour s'exprimer et parler de leurs diverses pratiques, les hommes se référaient donc autrefois à la représentation d'un espace unique qu'ils connaissaient bien concrètement, par expérience personnelle.» (Lacoste, 2012, p.85)*

Yves Lacoste dénonce une simplification des représentations spatiales par le concept du territoire, héritée d'un modèle de vie qui s'estompe, alors que « *les gens […] sont chacun intégrés dans de multiples réseaux de relations sociales qui fonctionnent sur des distances plus ou moins vastes* » (Lacoste, 2012). L'expression d'une « société d'archipel » vient de Jean Viard (1994) et est éclairante pour comprendre l'évolution de la conception des pratiques spatiales. Yves Lacoste s'en fait aussi le chantre, dans la deuxième édition de son ouvrage « La géographie, çà sert, d'abord, à faire la guerre » (Lacoste, 2012). A la lumière de leurs propos respectifs, nous pouvons dresser le portrait d'une société qui ne s'exprime plus nécessairement par le territoire. Yves Lacoste préfère détourner l'expression d'Alain Reynaud, la « spatialité différentielle » (Reynaud, cité par Lacoste, 2012), comparant les individus à des « somnambules » qui se déplacent sans savoir où ils sont. Pour décrire cet état de fait, d'une « *multiplicité de représentations spatiales à des échelles très diverses, qui correspondent à toute une série de pratiques et d'idées plus ou moins dissociées* » (Lacoste, 2012 : 89), il avance trois arguments caractérisant le somnambulisme des individus. Tout d'abord, les gens se déplacent dans un espace à propos duquel leurs représentations sont floues. Ensuite, ces mêmes individus appartiennent à des réseaux sans même le savoir. Enfin, ils sont empreints des représentations que véhiculent les médias et qui imprègnent leurs subconscients. Ainsi, pouvons nous parler de territoire et lire les pratiques à l'aune de ce concept alors que les pratiques s'individualisent et s'exonèrent du groupe d'une part, et qu'elles sont « inconscientes » de l'espace parcouru d'autre part ?

Manuel Castells (1997) a donné corps à la théorie d'une « *société en réseau* ». Selon lui, le monde a irrémédiablement changé. Bousculés par la globalisation de l'économie et l'ouverture des frontières, les fondements mêmes de nos sociétés vacillent : hiérarchies, institutions, idées, représentation de l'avenir, nous avons perdu nos repères, nos grilles d'interprétations tombent en désuétude et perdent en efficience. Sous l'effet d'une révolution technologique considérable (invention du microprocesseur et diffusion de la micro informatique), tout l'édifice de la société industrielle s'est trouvé mis à mal : l'économie, les

conditions de travail, le rapport au temps, à l'histoire, à soi et à l'autre : cette société nouvelle est *la société en réseaux.* (Castells, 1997).

L'ouvrage écrit par Jean Viard en 1994 est un appel à considérer les choses autrement que par le prisme du territoire englobant et de nos liens ancestraux. Il faut, selon lui, sortir de nos représentations historiques d'une présence dans un local qui rassure et un social qui solidarise, alors que le monde a changé et que la terre est devenu un « village global » (Viard, 1994).

> *«Vivre dans un monde borné et interconnecté, c'est découvrir au niveau du «village global» ce que nos anciens avaient appris au niveau de leurs villages : une permanence des sites, des formes, des traces et des écosystèmes répartie sur la surface du territoire, à partir de laquelle il faut dessiner un imaginaire de l'aventure et de la croyance, retravaillant les mythes qui nous réunissent»* (Viard, 1994 : 12)

Jean Viard mobilise ainsi la figure de l'archipel, en passant d'une conception ancienne d' « une mer parsemée d'îles » à « un groupe d'îles » (Viard, 1994). La nuance a du sens, car la première distingue une forme englobante, la mer, là où la seconde ne distingue que le groupe d'îles. En référence à cette figure, le monde serait un agrégat d'échelons portés par un mythe unifiant. Et les liens ont changé. Se ne sont plus nécessairement les chemins ancestraux qui produisent du lien, mais des objets davantage virtuels (Viard, 1994). Les liens forment la concrétude du réseau, produisent le liant, et les relais assurant la fonction d'échange sont des points sur le réseau où se concentrent les hommes et les activités (Bavoux, 2010). Les lieux s'imposent ainsi comme les figures d'échanges, se concrétisant comme des relais émetteurs (et demandeurs) de liens. Nous ne vivons ainsi plus dans des lieux sociaux déterminés par la proximité géographique, mais avec des liens davantage attaché à l'individu lui-même, à ses stratégies de présence et d'absence, ainsi qu'à sa propre connexion aux réseaux (Viard, 2012).

Le processus « archipélagique » (Viard, 1994) apparaît comme irréversible. Cette analyse ne propose pas de solution à des maux mais recèle juste l'ambition d'appeler à regarder les évènements autrement. Elle a le mérite de nous faire connaître une expression qui nous permettra d'illustrer ce changement progressif : « la société en archipel ».

Ainsi, le territoire regroupe et associe des lieux leur conférant un sens collectif plus affirmé, territorialiser un espace consistant à y multiplier les lieux et à les installer en réseaux concrets et symboliques (Augustin, 2007b). La figure de l'archipel matérialise notre conception du triptyque. Il repose sur des lieux, unifiés par des liens, formant un réseau physique, englobé par un territoire « outil », dont l'administration, qui détient le pouvoir,

configure ce réseau. Ce dernier peut transcender les limites du territoire qui l'a instauré, d'autres opérateurs peuvent le raccorder à d'autres réseaux et à d'autres territoires. Il existe un réseau plus virtuel, un lien social, qui dépasse aussi les bornes et les limites du territoire. Ce dernier entre alors en résistance : ceux qui l'administrent veulent faire savoir qu'il est là, qu'il existe. La figure du triptyque nous pousse à considérer que le territoire « outil » se gouverne en contrôlant les liens autant que les lieux.

Même si une impasse peut conduire à un lieu, les lieux sont produits par des connections de liens physiques. Peu importe, finalement, que l'un ait existé avant l'autre. Quand un lieu est crée, les conditions d'accès à celui-ci sont crées avec lui. A l'inverse, un croisement de liens, qui crée un point, un nœud, peut créer un lieu involontaire. Lieux et chemins sont donc indissociables (Brunet, 2001). Le réseau exprime finalement la dimension spatiale de cette interconnexion dans un cadre, le territoire. Si nous suivons, par ailleurs, la pensée de Roger Brunet (2001), un ensemble de lieu est avant tout une contrée. Le territoire n'est, pour lui, qu'une contrée conscientisée, perçu de l'intérieur comme indispensable unité. Cette unité, plus que ce lien de lieux qui concrétise physiquement le réseau, est produite par un « liant ». C'est cette somme de liant qui conscientise le territoire. Plus que des créateurs de liens, cette recherche affirme que les sports de nature peuvent être un « liant » tout à fait crédible. C'est sur cette double fonction qu'ils sont observés ici : produire une synergie de lieux, et faire que cette production devienne une composante de l'identité collective fondant le territoire par la territorialité des habitants. Si nous avons bâti un triptyque, c'est pour nous donner une articulation de concepts opérant pour analyser les mobiles d'actions et les formes produites par les pratiques spatiales. Le prochain chapitre a pour utilité de présenter le révélateur de notre triptyque, qui nous permettra d'observer un cas concret d'articulation.

Chapitre 3 : L'entre deux villes campagnes et l'avènement d'une société des loisirs

« Lieu », « Territoire » et « Réseau » sont les trois concepts constituant notre triptyque, mais nous n'avons pas encore expliqué comment il allait être animé et éclairé. Ce nouveau chapitre est destiné à replacer la problématique dans le contexte sociologique où elle s'insère, à savoir l'avènement d'une société des loisirs (Viard, 2000) et du temps pour soi (Viard, 2012). En effet, le temps consacré au travail baisse, permettant aux individus de déployer des stratégies individuelles pour s'adonner aux loisirs (Yonnet, 1999). Dans ce contexte, les sports et le tourisme occupent une place croissante. Nous développons cette réflexion et nous faisons état d'un retour à la nature et d'un désir « d'ailleurs » qui a conduit les aménageurs à intégrer de la naturalité dans leurs réflexions sur la ville, sous couvert d'un développement voulu plus durable. Il s'agit également pour nous de caractériser la périurbanisation, qui présente ce paradoxe de satisfaire un besoin de campagne tout en conservant les avantages de la ville.

1. L'avènement d'une société des loisirs

« L'espace et le temps sont les dimensions matérielles fondamentales de l'existence humaine » (Castells, 1998 : 425). Ce premier point a pour objectif de traiter d'un pilier majeur dans les régimes d'habiter l'espace : le temps. Si le temps long est important afin que le territoire acquière une consistance idéelle autant que formelle[35] (Marié, 1982), il est plutôt question dans ce chapitre d'aborder un temps « libéré » qui a permis aux individus de développer des pratiques rompant avec leur quotidien.

Le pouvoir, la faculté et, avant tout, la manière dont les sociétés et les individus habitent l'espace, sont liés à l'utilisation faite du temps. Ainsi, si l'homme est « spatial » (Lussault, 2007), il est aussi « temporel ». *« Autrefois, chaque homme, chaque femme parcourait à pied son propre territoire […], il se repérait sans difficulté dans cet espace continu, dont aucun élément ne lui était inconnu. Aujourd'hui, c'est sur des distances beaucoup plus considérables que les gens se déplacent [...] on ne connaît bien que deux endroits, deux quartiers; entre les deux il y a, pour les gens […] un Temps, le temps de parcours »* (Lacoste, 2012 : 87). Pour Yves Lacoste, l'individu, mobile, ne parcours ainsi plus

[35] Cf chapitre 1

seulement un espace domestiqué, mais également un temps qui fait désormais office d'espace. Par conséquent, du fait de son importance, le temps est une question politique majeure (Viard, 2002). Au fil des âges, les modalités d'occupation de celui-ci ont changé, en grande partie parce que les mœurs et les directives politiques ont influé sur le rapport au temps. De nos jours, ayant rompu avec une vision temporelle dévolue à la religion (Viard, 2002), au sein d'une société post-industrielle où la durée du travail a de surcroît diminué (Castells, 1997), le temps éveillé de non travail représente 82 à 89 % du temps collectif disponible (Viard, 2002). Cette part, importante, provient des évolutions successives relatives au progrès technologique, à l'allongement de l'espérance de vie[36] et aux luttes sociales (Viard, 2002). Si une première interpénétration est à l'œuvre lorsque les pratiques de vacances se mêlent à celles du travail, le temps libéré, autonome, a induit une utilisation stratégique et plus personnelle du temps libre (Vicériat, 2000). De surcroît, le passage aux 35 heures de temps de travail hebdomadaires a entraîné une modération salariale, induisant une consommation devenue qualitative davantage que quantitative. Ainsi, le temps libre est devenu intime, produisant un temps pour soi que l'individu n'accepte pas aisément de perdre pour des activités non choisies. Enfin, toute diminution du temps de travail semble désormais apparaître pour acquise, l'extrême sensibilité des sociétés à chaque menace de rallongement de celui-ci l'atteste (Viard, 2002).

1.1. La libération d'un temps pour soi

Manuel Castells (1997) concevait la réduction du temps de travail comme nécessaire, dans une société post-industrielle devenue davantage dépendante des réseaux, ce qui n'a pas été sans effet dans l'évolution du rapport à soi et au groupe.

1.1.1. La réduction du temps de travail

« L'ouvrier a le droit de travailler tous les jours, puisqu'il mange tous les jours » (Napoléon 1er, cité par Viard, 2000 : 10). Cette propos émanant de l'ancien empereur des Français est révélatrice du changement de mentalité qui a conditionné le rapport de la population Française au travail et au temps libre. En 1900 le travail occupait encore ¼ de la vie de l'homme (Viard, 2000). 36 ans plus tard, le Front Populaire parviendra à réformer l'organisation du temps de travail, réduit à 40h/semaines, et instituera les congés payés. Cette nouvelle loi a engendré un tournant dans l'organisation des sociétés modernes. Elle a marqué la fin d'une société sédentaire et la mise en mouvement des sociétés développées (Viard, 2000).

[36] Selon la Banque Mondiale, en moyenne depuis un demi-siècle, l'espérance de vie pour les deux sexes confondus s'est allongée de douze ans. Alors que le temps de travail ne cesse de décroître.

Abraham A. Moles et Elizabeth Rohmer (1972) prédisaient qu'une société du futur refusera la sacralisation des congés actuels aux dates fixes consacrées aux fêtes ou aux traditions, au profit de lois de répartition statistique reposant sur les saisons et des motivations diverses. Et effectivement, en complément d'un allongement de la durée de vie, du progrès technologique et de la lutte sociale ; le passage à une organisation du temps de travail à 35h hebdomadaires, en France, a accéléré et révélé cette mutation sociétale (Viard, 2002). Cette nouvelle organisation des temps de travail amène davantage d'autonomie, induisant une stratégie temporelle complexe, avec des nouveaux temps de repos et des journées plus souples (Viard, 2002). Si le rapport au logement a également changé, le lien social a été réorganisé, avec la croissance de l'emploi féminin et une sortie de la vie active ne correspondant plus à « une mort sociale » (Castells, 1997). L'apprentissage du temps se fait dans le temps libre et les pratiques de vacances se mêlent à celles du travail (Vicériat, 2000). Or, plus le temps est à soi, moins on accepte de le perdre pour des activités non choisies (Viard, 2002). De fait, les pratiques de tourisme et de loisir constituent des activités privilégiées du temps libre.

Or, selon Jean Viard (2002), le temps d'inactivité professionnelle serait devenu un temps de référence. Toutefois, nous considérons, à l'instar de Paul Yonnet (1999), que c'est le temps de travail des actifs, situé au « cœur utile hebdomadaire », qui continue de structurer les activités. Car il autorise le temps de loisir et donne droit à un temps de vacance. En outre, les inactifs se soumettent au régime des actifs. Le loisir et le travail sont donc dépendants l'un de l'autre, la charge du second est acceptable car donnant droit au premier. Ainsi, comme Manuel Castells en faisait le constat : « *le travail est au cœur de la structure sociale* » (Castells, 1997 : 239).

1.1.2. La difficile définition du concept de loisir

Avant de développer davantage notre propos, définissons le « loisir », bien que les chercheurs éprouvent des difficultés à le faire. De prime abord, le terme paraît simple d'approche. En effet, en s'aidant du Larousse, nous pouvons présenter ses principales caractéristiques. Il renverrait à « *un temps dont quelqu'un peut disposer en dehors de ces occupations ordinaires* ». Le loisir ne serait donc pas une occupation ordinaire. Son pluriel est défini comme des *« distractions pendant le temps libre »*. Il a donc un caractère libératoire, mais est-ce que les loisirs caractérisent l'ensemble des distractions qui se déroulent durant le temps libre ou une certaine modalité d'entre elles ? L'expression *à loisir* signifie *à son aise, sans se presser*, tandis qu'*avoir le loisir de* est synonyme *« d'avoir disponibilité de »*. Ces deux dernières expressions renvoient davantage à une capacité de pouvoir disposer de quelque chose, et de prendre toute ses aises pour accomplir une action, donc de bénéficier d'un

privilège. Ces éclairages ne suffisent pas à répondre aux questions que soulève le mot « loisir », à propos duquel sa définition alimente par elle-même le questionnement.

Au fil des contributions successives de divers auteurs, nous nous heurtons à la difficulté de définir le « loisir ». Nous pouvons toutefois nous accorder sur son origine sémantique, provenant du latin *licet*, signifiant *il est permis.* Par extension, il renvoie donc à la possibilité d'un temps où « il est permis de faire ce que l'on veut ». Par exemple, en s'appuyant sur cette acception large, Paul Yonnet (1999) utilise la définition donnée par Denis Diderot dans l'encyclopédie, qui considère le loisir comme un « *Temps vide que nos devoirs nous laissent, et dont nous pouvons disposer d'une manière agréable et honnête* ». Trois termes nous interpellent et nous permettent d'extrapoler une définition : devoirs, agréable et honnête. Le temps de loisirs se définit ainsi par opposition à un temps contraint, et l'individu en dispose selon son libre arbitre, à partir du moment où il y trouve du plaisir…et qu'il ne porte pas atteinte aux autres.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a longtemps définit les loisirs selon le contenu des pratiques. Or, de manière conventionnelle, une activité humaine ne peut être qualifiée uniquement de « temps de contrainte » ou de « temps libéré de la contrainte ». De leurs côtés, Joffre Dumazedier et Aline Rippert (1960) ont attribué quatre dimensions au loisir. Il doit être tout d'abord libératoire, c'est-à-dire que l'activité est choisie, ainsi que libérée de toutes obligations primaires et secondaires. Ainsi, lorsqu'elle est obligée, une activité sortirait de la conception du loisir. C'est un paramètre qui s'accorde bien avec les traits que nous avons définis jusqu'alors. Selon eux, une activité de loisir devrait être aussi gratuite, c'est à dire désintéressée. En revanche, comme Paul Yonnet (1999), nous pensons ici qu'un grand nombre d'activités peuvent se réclamer de loisirs, bien qu'étant justement intéressé, c'est à dire susceptible de générer un bénéfice perceptible. Ensuite, une activité de loisir devrait revêtir un caractère hédoniste, ce qui sous-entend, à l'inverse de ce que nous pensons, qu'une activité gâchée ne soit pas de loisirs. Enfin, le loisir doit répondre à trois besoins de l'individu qui motive sa quête : récupération, libération de l'ennui et réalisation de l'« homme total ».

Le point de convergence entre les différentes théories est que le temps libre n'est plus perçu comme seul réparateur de la force du travail. Dans cette perspective, le loisir est une quantité de temps libre, affranchie des exigences du temps obligé et contraint. Il ne définit aucun contenu d'activité, seule se caractérise sa forme libératoire. Il ne définit rien qu'un vide, la fin d'un temps de contrainte qui le génère (Yonnet, 1999).

Didier Theiller (2007) fait le lien entre le « temps dédié au loisir » et le jeu. Pour lui, le loisir draine deux valeurs caractéristiques issues de la révolution industrielle : d'une part un caractère libératoire et désintéressé vis à vis des obligations institutionnelles et de la société; et d'autre part une propriété hédoniste (besoin de se libérer des fatigues, de l'ennui, dépassement de soi, pouvoir créateur…). Sa définition s'appuie sur les usages mais surtout sur son faible niveau de contrainte. La « Loisibilité » représenterait ainsi la capacité à se saisir des potentialités propres à susciter l'émotion recherchée ainsi que la réticence à s'engager et à risquer de se priver de l'ensemble des opportunités. La notion de jeu permet d'approfondir son approche : le sens, l'intensité et la durée de l'usage plus libre de l'espace s'inscrivent dans le jeu. La philosophie de la vie-jeu, d'une remise en question permanente de la stabilité d'une situation sécuritaire, est une aventure à l'état pur. Le succès d'une activité revient dès lors à sa capacité à être ludique le plus durablement possible (Theiller, 2007).

A la lumière de ces éclairages successifs, nous définissons le loisir comme une activité qui se pratique hors contrainte, et qui se caractérise par une certaine forme libératoire. Ces deux paramètres de notre conceptualisation du loisir sont, pour nous, fondamentaux. Le fait de pratiquer « hors contrainte » renvoie à une autonomie : pratiquer un loisir provient d'une stratégie individuelle, d'un choix. Cette autonomie peut être de plusieurs niveaux, une pratique peut être encadrée, l'évolution peut être contrainte, mais dans ce cas, le pratiquant a eu le choix d'évoluer en toute connaissance de cause. L'aspect libératoire procure un bénéfice, le loisir engendre pour le pratiquant un retour positif. Cette forme libératoire est liée à une évasion du quotidien.

1.1.3. Crise du temps libre subi en ville

Cette thèse interrogeant la pratique des sports de nature en milieu urbain, recentrons notre propos, l'espace d'un court paragraphe, dans la perspective de « la crise des villes ». *« L'urbanité a cessé d'être le monopole de la ville »* (Viard, 2012 : 89). La mise en mobilité de la société et le développement du périurbain, facteur qui sera traité plus loin, en sont, en partie, la cause. Les temps libres seraient clivant socialement et géographiquement, et les populations des quartiers sensibles en sont d'excellents révélateurs. Ceux qui ont la capacité de migrer s'en vont, ce qui accroît les inégalités (Viard, 2002). On peut émettre alors l'idée que l'intégration de la frange moins favorisée passera par une prétendue meilleure qualité de l'occupation de leur temps libre. Alors que la vie professionnelle est devenue instable et incertaine et que les gens bénéficient de plus de temps pour organiser leurs loisirs, le travail est essentiel à la création de valeurs positives (Castells, 1997). Les années 1990 ont marqué un accroissement des actes de violences dans les banlieues, principalement attribué aux

regroupements sociaux et à la hausse du chômage qui a frappé plus particulièrement les jeunes (Duboisset, 2007). Ici, l'oisiveté et le temps libre traduisent une incidence différente sur le comportement des populations qui les subissent. On peut alors considérer que le temps libre, lorsqu'il n'est plus choisi mais bien subi par des populations en difficulté par rapport à l'accès au travail, engendre un rapport au temps pour soi différent. L'exclusion n'est ainsi plus aujourd'hui seulement verticale, liée à la position sociale, mais bien aussi horizontale, en fonction de son placement soit au centre, soit aux périphéries et donc aux marges (Viard, 1994). L'accès de ces populations que l'on qualifiera d' « à la marge » au sport et à la culture est réputée salvatrice, avec aussi l'espoir d'une ascension sociale par la réussite (Duboisset, 2007). Le rapport difficile au temps libre est un des nombreux facteurs qui traduisent une crise de la ville (insécurité, drogue, chômage, exclusion…), qui se désurbanise, au sens qu'elle se départit de son urbanité, par inadaptation aux désirs des habitants, tandis que paradoxalement la figure de la ville triomphe (Viard, 1994).

1.2 L'appel à une géographie de « l'entre-deux »

« *Passer de la ville à la campagne […] est notre mouvement pendulaire régulateur. Les vrais exclus sont ceux qui n'ont pas accès à ce mouvement »* (Viard, 1994 : 35). Crise des villes et des repères sociaux, hausse du temps libre, oisiveté d'une partie de la population nous conduisent à réfléchir sur le hors-quotidien, notamment au travers de « l'entre-deux géographique » ou de la dialectique « ici-ailleurs ». Cette réflexion est ancienne, on la retrouve notamment chez Xavier Piolle (1990), tandis que Philippe Bourdeau (2003 & 2007) l'illustre actuellement avec les sports de nature. La mobilité, phénomène social de première importance, a donné corps à une géographie qui s'accomplit dans une dialectique « ici-ailleurs ». En effet, le mouvement, devient un franchissement qui conduit les individus à transgresser la limite de leurs espaces domestiques, « l'ici », pour se régénérer « ailleurs ». Le franchissement, également constructeur de l'identité individuelle, ne se fait pas nécessairement dans la longue distanciation, il suffit de franchir « la porte » de son espace domestique (Piolle, 1990). « Ici » n'existe ainsi que par rapport à un « ailleurs » (et inversement), dans la mesure où l'un et l'autre sont une différenciation de l'espace dans ses propriétés (Moles & Rohmer, 1972).

« L'alternance territoriale ville/campagne-mer-montagne apparaît comme le double de l'alternance travail/congés » (Viard, 2000 : 28). Ces migrations, qui régissent un temps disponible, se font ainsi vers des espaces propices à la pratique des sports de nature. Selon Philippe Bourdeau (2003), les pratiques et les formes spatiales des sports de nature peuvent

être définies comme relevant du « passage »[37] et de l'a-quotidienneté[38]. Les pratiques s'accompliraient sur des espaces vides d'habitants, à la marge, avec une touristicité et une sportivité en général récente et très relatives comparativement aux « hauts-lieux touristiques » (Bourdeau, 2007). Ainsi, bien que l'exode rural s'accroisse, l'afflux d'une population investissant ces espaces désertés pour leurs loisirs s'effectue en proportion inverse (Viard, 1994).

Cette dialectique « ici-ailleurs » interroge constamment notre recherche. Pourquoi instaurer une offre sportive de nature en milieu urbain, sinon pour faire interpénétrer « l'ailleurs » et « l'ici » ? Nous nous posons cette question au moment où « l'ailleurs », nécessairement « idyllique », est support de tension qui le rend assimilable de plus en plus à « l'ici », devenu référent alternatif aux pratiques (Bourdeau, 2007). Ainsi, alors que se sont les urbains qui ont conçu les espaces de nature tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui, et que c'est depuis la ville qu'émanent les principaux adeptes de ces pratiques (Bourguet, Moreux & Piolle, 1989), l'appel de l' « ailleurs », qui met en tourisme les offres sportives de nature, se réinvestit dans l'urbain.

1.2.1. Le tourisme, de la pratique stigmatisée à un facteur structurant des territoires

Philippe Violier (2008) fait le constat que la plupart des ouvrages traitant de la ville ont longtemps ignoré le tourisme à la fois comme activité créatrice des villes et comme pratique inductrice d'urbanité. Pourtant, le tourisme a concouru fortement à la mise en désir de la ville (Viard, 2012). Le tourisme fonde le levier économique des modèles de développement durable de notre terrain d'investigation. Les sports de nature recèlent un potentiel touristique susceptible d'accroître l'attractivité des territoires (Bessy, 2008). En ce qui concerne notre terrain, ils sont davantage considérés, pour l'heure, dans une optique de développement d'un « tourisme de proximité » (Bourdeau, 2013). Cette dernière modalité de pratique touristique est en rupture avec la définition conventionnelle du tourisme, puisqu'il s'agit d'une activité touristique générée par les habitants. Ce tourisme « résidentiel » est porté par des lieux d'évasions, provoquant une rupture de la quotidienneté, au sein même de l'espace de vie qui régit le quotidien. De son côté, le tourisme relatif aux sports de nature, « en pleine nature », impose une concurrence au sein des espaces ludiques et sportifs, entre usagers, compétiteurs, puristes, touristes… (Mounet, 2000). La relocalisation (Bessy & Hillairet, 2002b) de ces espaces en ville, au sein d'équipements innovants et dédiés, est un

[37] Une déambulation, où le pratiquant ne s'arrête pas nécessairement sur son espace de pratique.
[38] L'affranchissement de ce qui régit notre quotidien et notre routine.

moyen de lutter partiellement contre cette concurrence et de les inscrire à proximité des lieux de vie.

1.2.1.1. Du touriste déconsidéré au tourisme renforçant l'attractivité d'un territoire

> *« Le passage historique de la fierté à la honte d'être touriste a été extrêmement rapide puis plus rien ne changea dans les esprits » (Urbain, 2002 : 35)*

« Venir en touriste » ou « passer pour un touriste » sont des expressions qui, dans le langage commun, connotent le touriste péjorativement (Urbain, 2002). Le « touriste sportif » est souvent qualifié comme tel du fait de son dilettantisme et son faible investissement dans l'activité (Pociello, 1995). Le tourisme est cependant organisé. Il a été géré, pris en considération, d'abord par les politiques gouvernementales, puis, depuis l'essor de l'intercommunalité, par les EPCI (Vlès, 2011b). Le tourisme de masse s'est accentué au sortir de la seconde guerre mondiale, dans un contexte de retour à la croissance économique où les individus retrouvaient leurs mobilités. Alors que la France se reconstruisait, le tourisme est devenu un outil de cette reconstruction, indissociable des opérations d'aménagement du territoire. *« De 1960 à 1975, les États centraux aménagent, par l'urbanisation et les équipements de loisirs, les littoraux, les montagnes et les campagnes. »* (Vlès, 2011b : 483). Mais les constructions destinées à accueillir de plus en plus de touristes s'accroissent, des lois de protection de l'espace se multiplient pour faire respecter l'intégrité du milieu qu'elles occupent : les politiques cherchent la voie d'un tourisme plus durable.

Philippe Violier définit le tourisme comme un « *système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent à la « récréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien* » (Knafou & Stock, 2003 : 931). Les mobilités des individus devenus touristes présentent un intérêt particulier, car elles sont différentes, à la fois dans l'intention, la mise en œuvre et les jeux d'acteurs construits, de celles qui règlent leurs quotidiennetés (Violier, 2008). Jean Viard (2000) justifie le tourisme comme un comportement longtemps similaire au colonialisme. Le tourisme des élites du XIX° siècle, cherchait en effet à capter l'attention nouvelle portée au corps dans des lieux « inventés » beaux, quelquefois même isolés du reste de la population. « *Le tourisme […] construit alors un territoire spécifique. […]Il a ses villes (qu'il crée)-les stations-, ses modes de transports – l'importance du train-, sa sociabilité »* (Viard, 2000 : 61). Les lieux d'accueil se sont conformés aux normes sociales, d'hygiène et de confort en vigueur dans la société d'origine

des touristes (Viard, 2000). De manière plus moderne, le tourisme dispose d'un pouvoir intégrateur important : des régions autrefois pauvres, dépeuplées et inconnues sont devenues parmi les plus riches (Violier, 2008). Dans cette période de crise, on en appelle alors au tourisme, mal considéré par rapport au travail, à l'épargne et à la sédentarité qui sont les valeurs sociales dominantes (Urbain, 2002) ; alors que la France est le premier pays touristique du Monde[39].

Les voyageurs ont inventé des lieux, auxquels les vacances ont rajouté un art de vivre. Le tourisme a concouru à une urbanité planétaire (Viard, 2000). Être touriste c'est quitter un lieu de résidence pour résider temporairement dans un autre, choisi selon des critères différents (Violier, 2008). La mobilité touristique déplace des urbains, qui participent ainsi à la diffusion des normes sociales et produisent des regards nouveaux sur les choses (Urbain, 2002). Le tourisme est devenu un secteur économique majeur. Il n'est plus seulement le supplément d'âme d'un territoire, dans une société où partir en vacances est devenu une règle à laquelle déroger est prémisse d'une marginalisation ou d'une exclusion (Viard, 2000).

Le tourisme est fréquemment convoqué pour compléter l'activité économique qui structure le territoire. Les industries en péril sont régulièrement reconverties au tourisme. C'est ainsi un beau parallèle, marquant le passage vers une société post-industrielle qui se détourne de son industrie, se libère du temps libre, reconvertissant ainsi des lieux autrefois forces de production, en des lieux désormais forces de récréation (Violier, 2008). Le tourisme est aussi un élément de valorisation du lieu, s'inscrivant dans l'espace public des villes et témoignant des modifications impactant le temps de travail et de loisirs. Il est ainsi, un des premiers vecteurs de renouvellement de l'image de la ville, même s'il impose une tension entre habitants et visiteurs, notamment dans l'appropriation de l'espace public (Vlès, 2011a). Il existe aussi une dichotomie entre le territoire du touriste et celui du politique. En effet, les touristes construisent intellectuellement leur propre représentation du territoire touristique, partiellement singulier du territoire des habitants. Dans ce sens, le concept de territoire se réfère seulement aux liens que tissent les habitants avec un espace auquel les touristes attribuent des limites souvent plus floues que les barrières administratives (Violier, 2008)

Le tourisme est un déplacement des populations pendant leur temps libre vers des lieux désirés pour leur qualité. Le contexte économique, invitant à rentabiliser au maximum les investissements et les coûts de fonctionnement, rend la question du public primordiale : plus un projet nécessite des investissements importants, plus il doit être accessible et convenir à un

[39] Tandis que le tourisme contribue peu à la richesse de la France (Urbain, 2002).

large public (Violier, 2008). C'est notamment la logique qui prévaut pour la construction des équipements pour l'accueil des sports de nature (Bessy & Hillairet, 2002a).

1.2.1.2 Pratiques consommatoires du touriste sportif

L'essence même de la fonction et du statut socio-spatial de l'ailleurs semble être sa capacité à offrir de la distance et de la différence (Bourdeau & Mao, 2002). Les pratiques touristiques tirent leur substance de la rupture provisoire avec l'espace, le temps et l'activité du quotidien. La survalorisation d'un espace situé « ailleurs » concourt à la baisse d'estime envers la ville (Bourdeau, 2007).

L'hybridation des activités et la diversité de la demande des usagers sont héritées d'un besoin d'expression et de singularisation des individus (Bessy, 2005). La majorité des vacanciers sont ainsi des « butineurs de loisirs » (Origet du Cluzeau, 2000). Ces derniers demandent beaucoup de services mais en sont peu consommateurs, étant de surcroît plus souvent sensibles à l'ambiance dans laquelle se déroulent les activités qu'aux activités elles-mêmes. Ils veulent tout immédiatement, cherchant la sécurité pour un prix accessible, visent une valorisation personnelle, et font confiance à la technique. En groupe, les membres vaquent chacun à leurs occupations et se retrouvent pour manger, tout en guettant un signe d'approbation des autres membres de la « tribu » (Origet du Cluzeau, 2000). L'individualisation devient une quête, au sein du groupe, de pratiques visant à donner un sens à son existence, en dehors de référents traditionnels (famille, école, institution…) qui ne sont plus désormais les seules sources de structuration de soi (Bessy, 2005). Le groupe cherche en outre à se renforcer par rapport aux autres.

Pierre Jarreau (2000) précise que le XX° siècle marque la fin du tourisme comme mode de production innovant et l'avènement du loisir comme lieu de l'innovation, production de valeurs et mise en œuvre de stratégies de développement économique. Il caractérise le consommateur selon cinq attributs : polycentré (possédant de multiples centres d'intérêts), hypermobile (apte à se déplacer intensivement pour des déplacements non contraints), versatile et de moins en moins attaché à une pratique, sélectif et exigeant ainsi que désynchronisé (en recherche d'une nouvelle temporalité temps de travail/loisir pouvant se traduire par une décision de dernière minute).

L'actuel Président l'Association Francophone des Experts et Scientifiques du Tourisme (AFEST), Patrick Vicériat (2000), reprend les quatre temporalités de structuration de soi[40], en faisant émerger un temps intermédiaire : le week-end end. Le renforcement du

[40] La journée, la semaine, l'année et la vie.

temps libre lors de ce dernier, permis par la fermeture des écoles le samedi, a induit une hausse des départs en week-end, augmentant la mobilité des familles. Ainsi, les Français partent moins en vacances, mais bougent plus (Viard, 2002). De surcroît, le temps de la vie s'accroît, agrémenté d'une tendance aux voyages de longue durée dans la jeunesse, formant une génération plus mobile et plus apte à la découverte (Vicériat, 2000). Les séniors, qui jouissent d'une plus longue durée de vie et d'un départ à la retraite moins tardif, veulent aussi profiter des capacités offertes en termes de loisirs (Castells, 1998).

Le sportif ambitionne de satisfaire une exigence d'autonomie personnelle, l'autonomie au loisir remplaçant de plus en plus celle au travail (Theiller, 2007). Il entend s'autogérer et refuse les pratiques imposées, de même qu'il veut mixer les pratiques et les milieux dans lesquels elles s'inscrivent. Il est aussi poussé par un fort désir de réalisation et d'affirmation de soi, qui peut se traduire par une quête de bien être physique, d'évasion et de mise en scène de son propre corps. Enfin, il cherche un nouveau rapport avec son entourage et l'espace qu'il parcourt, ainsi qu'avec la technologie, cherchant modernité, confort, sécurité et efficacité (Bessy & Hillairet, 2002b). Ces logiques d'accomplissement personnel sont les expressions les plus manifestes.

Composants de l'offre touristique, les loisirs sportifs de nature ont émergé depuis quelques années. Historiquement, le berceau de ces pratiques est plutôt les pays nordiques, dont les vastes espaces de nature et les conditions climatiques particulières sont propices à leur développement (Augustin, 1997). En France, la reconsidération des milieux naturels et leur pluralité a permis de développer des activités s'accomplissant « en pleine nature » (Viard, 1994). La diffusion par délocalisation (Augustin, 1997) de ces activités, croisés à ce regard nouveau sur nos espaces de nature (Viard, 1994), ont fait se développer une culture des sports de nature, qui se diffuse d'autant mieux que la revendication d'un temps pour soi s'affirme dans notre société.

1.2.2. La prégnance du sport dans notre société

« *Le sport pénètre […] de nombreux secteurs de la vie sociale et de la vie quotidienne* » (Pociello, 1995 : 41). Ce constat s'accompagne d'une autre observation : tout pousse à l'acte sportif et donne des scrupules à l'inactif (Pociello, 1995). Les loisirs sportifs cristallisent une nouvelle demande, produisent une offre innovante et marquent de plus en plus les territoires de leur empreinte (Bessy, 2005). Avant les sports de nature, il y avait, plus modestement, les sports, qui n'ont longtemps eu de vertus que dans leurs pratiques collectives. Le mot « sport » trouve son origine sémantique dans la locution du vieux Français « *desporter* », qui signifie « s'ébattre » (Augustin et alii, 2008). Si cette origine ne souffre pas

de contestation, deux versions s'affrontent quant à son application. En effet, une filière « traditionaliste » ne perçoit le sport qu'en tant qu'activité réglementée, à vocation de compétition, héritée de l'olympisme, relevant d'une fédération et exercée en son sein. Une autre frange, portée davantage par les sociologues du sport, considère que toute activité, dès lors qu'un individu qui l'exerce estime faire du sport, est sportive. Cette dernière acception a donné place à un « sport local de loisir » (Chifflet, 2000). Elle ouvre la porte à des loisirs commerciaux, où la dimension éthique du fédéralisme s'efface au bénéfice de l'adaptation à la demande, et où les règles générales ne sont plus prioritaires. En considérant ces deux visions, on peut alors voir les espaces sportifs sous deux dimensions : l'une ne prend en compte que les espaces « règlementaires », respectant les normes fédératives ; et l'autre tout lieu ou espace sur lequel se pratique une activité (Vigneau, 1998).

1.2.2.1. Sport, vie quotidienne et territoire

Le sport a un fort potentiel de développement territorial. Selon un sondage[41] paru en 2001, 34% des sondés pratiquent davantage de sport depuis le passage aux 35 heures. Il pénètre dans le quotidien. Par exemple, la hausse du travail en urgence et donc du stress, a conduit les entreprises à disposer de leur salle de sport. Certains PDG sont sportifs de haut niveau, car cela stimule également la vie d'affaire (Vicériat, 2000). Une coutume venue des Etats-Unis (*le casual day ou le friday wear*) veut même que, le vendredi, les employés viennent en tenue décontractée pour marquer une transition avec les activités de loisir du week-end.

Ce fait a été rendu possible par un contexte économique, social et culturel instable. La modification des valeurs de l'effort et des loisirs, résultant de l'abaissement du temps de travail, la libération du temps en soirée et en fin de semaine a induit des comportements plus individualisés (Viard, 2000). En outre, la progression de l'urbanisation fait que le mal vivre des villes s'accompagne d'un retour à la nature, du développement d'un « entre-deux géographique » au sein duquel les sports de nature, individuels et autonomes, trouvent leur place (Bourdeau, 2007). La disponibilité des séniors incite à intégrer la recherche d'une meilleure santé et esthétique corporelle, de même que l'augmentation des jeunes a produit plus de demandes (Chifflet, 2000). Les laissés pour compte s'identifient aux vedettes mais rejettent l'effort prolongé, s'organisent en bandes, s'identifient par des comportements visibles, irrationnels, immédiats (Duboisset, 2007). La construction de l'identité locale affaibli ainsi l'attraction fédérale. Les licenciés stagnent, ceux-ci varient suivant les fédérations en fonction

[41] RTT et modes de vie, 2001, ministère de l'emploi et de la solidarité, Darès

de l'image acquise par un sport, des progrès de la technologie, des rivalités ou ruptures au sein d'une même famille de sport, des nouveautés et complémentarités apparues (Chifflet, 2000). Le matériel s'individualise (Hillairet, 2000). De nouveaux espaces sportifs se sont affranchis des espaces traditionnels (Augustin et alii, 2008). Ainsi, une nouvelle sensibilité sociale est privilégiée dans le sport : la pratique individuelle, la recherche de cadres proches des situations naturelles, l'apprentissage facile pour une pratique immédiate, l'utilisation d'engins sportifs personnalisés rejetant l'équipement collectif, la mise en valeur d'exploits personnalisés et locaux plutôt que dans un championnat, l'autolimitation plutôt que la présence d'un arbitre (Chifflet, 2000).

L'offre s'est diversifiée, faisant face à un conservatisme des fédérations. Or, des entités prennent le relais et proposent des activités nouvelles en retour de paiement (Bessy & Hillairet, 2002b). C'est ce que nous qualifierons, dans un chapitre prochain, d'un pilotage des équipements sportifs par la demande (Bessy & Coulom, 2013). Le sport local de loisirs répond ainsi avant tout à des besoins individuels très personnalisés, contrairement au sport fédéral de compétition ayant pour ambition de créer des valeurs collectives (Chifflet, 2000).

Une synthèse entre loisir et sport de nature est proposée par Olivier Bessy (2005), lorsqu'il explique la diffusion sociale des pratiques sportives par le « processus d'acculturation de masse aux loisirs », mis en évidence par Jean Viard (2002). En effet, les loisirs sportifs exercent aujourd'hui un attrait puissant transgénérationnel, quelque soit le sexe ou le groupe social d'appartenance. Le foisonnement des modalités de pratiques de loisirs sportifs reflètent le désir de se soustraire aux encadrements collectifs non choisis. Cette pluralité a généré des innovations marketings comme autant de réponses adaptées aux besoins de la demande et aux intérêts des acteurs économiques ou politiques. Ce travail introduit surtout une dimension importante pour cette recherche, celle du rôle des loisirs sportifs dans la production de l'identité individuelle, par la construction symbolique de son propre corps en multipliant les modes d'expression, d'exploration, et de spectacularisation de soi. Elle introduit l'idée que les loisirs sportifs de nature contribuent à l'attractivité touristique et au développement durable des territoires en tissant des liens étroits avec la vie économique, la population et l'environnement local. Ils jouent ainsi le rôle de « marqueurs territoriaux » en contribuant, par l'intermédiaire des aménagements de sites et itinéraires mais aussi par le biais d'animations et d'évènements divers, à la construction d'identités régionales (Bessy, 2011 & 2012).

Pratiqués par une élite cherchant à se « distinguer » (Bourdieu, 1977) en se confrontant avec les espaces naturels, les pratiques sportives de nature traduisent un rapport

spécifique à une nature « terrain de jeu ». Les pratiquants rejettent ainsi un certain nombre de pratiques, telles la chasse, la pêche ou les sports motorisés, qui ne semblent pas participer de cette éthique (Mounet, 2007). « *Une « élite » impose sa conception de l'activité en dictant aux autres pratiquants le comportement acceptable pour être agréé en son sein* » (Mounet, 2007 :163). Ce fait s'accompagne d'une divulgation massive des pratiques et d'une pluralité d'acteurs investissant ce champ. Naissent alors des conflits d'usages entre pratiquants, au sein d'une même discipline, mais aussi entre les disciplines elles mêmes, dans une lutte pour l'espace et par opposition philosophique. Cependant, hormis pour ce qui concerne les aménagements lourds construits *ad hoc,* il est difficile d'évaluer l'impact environnemental des pratiques (Mounet, 2007)

C'est cependant en marge des espaces ruraux que se sont produites les ruptures les plus marquantes, avec l'émergence d'équipements innovants permettant une pratique urbaine, ayant pour objectif de reconstituer des conditions optimales de pratiques à proximité des centres émetteurs de pratiquants ou de développer des espaces d'entraînement pour les sportifs de haut niveau. Ces équipements ont de surcroît banalisé l'idée d'espaces naturels à accès payant, altérant l'idéologie d'un accès libre et gratuit aux espaces naturels. Les usagers pratiquent des sports de nature au sein de leurs espaces de vies, le retour sur investissement se veut rapide par l'accès payant et l'emploi local est dynamisé (Bessy, 2005). On rejoint ici l'idée de Jean Viard (2002), selon laquelle la masse du temps libre hors travail a permis de générer des emplois dans les loisirs et le tourisme.

Ces projets se développent souvent dans des espaces économiquement fragiles ou en pleine requalification (Violier, 2008). Ils s'inscrivent ainsi dans les interstices de l'urbain, là où, par exemple, les activités industrielles ont périclité et laissé du vide. Et si les sports de nature sont traditionnellement pratiqués dans des espaces ouverts et polyvalents, leur déclinaison les plus récentes s'accroissent dans des espaces fermés et spécialisés. Ce passage de la pleine nature aux aménagements et équipements de plus en plus sophistiqués répond à des contraintes d'accessibilité et d'exploitation touristique, tout comme il résulte aussi de réglementations et de pressions visant à limiter l'impact sur les milieux naturels d'activités consommatrices de l'espace (Bessy & Hillairet, 2002b).

Le sport occupe une place importante dans nos sociétés (Pociello, 1995). Pour être pratiqué, il nécessite des espaces. Ces derniers ont deux dimensions : support et enjeu, qui sont d'autant plus marquantes concernant les sports de nature. Dépassant les notions de « sport de plein air » ou « de pleine nature », le concept de sports de nature est récent (Bessy, 2007). Sa définition est donnée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, par instruction n°

04-131 JS du 12/08/2004. Elle définit les sports de nature comme des : « *activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien – aménagé ou non* ». Cette définition nous convient, bien qu'elle soit perfectible, et laissant des doutes sur certains sports[42]. Notre propre définition s'en nourrit, et considère en plus ces pratiques comme des activités physiques traduisant d'un étalonnement de l'homme à l'espace. Il s'agit d'une confrontation de l'homme à la nature, à ses rugosités, et aux forces qui la composent. La pratique des sports de nature suppose et nécessite une prise d'information sur l'espace et le milieu à parcourir afin de permettre l'évolution en son sein d'une manière optimale. Cette définition exclut le cadre de pratique, qui peut être totalement urbain à partir du moment où l'équipement reproduit une pratique ayant cours en milieu naturel.

1.2.2.2. Les sports de nature : un outil pour le développement durable des territoires ?

Olivier Bessy (2005) dépeint des besoins oscillant entre pratiques autonomes, associatives et marchandes, sous couvert d'un rapport variable à l'espace et d'un changement de sociabilité (amicale, familiale, solitaire). Cette conception interroge deux des trois piliers du développement durable[43] : l'aspect social et économique. Reste le respect de l'environnement, qui pousse, à ce stade, à considérer cette construction théorique comme satisfaisante aux logiques du développement équitable[44].

Il est possible d'esquisser une première synthèse des tendances des consommations des pratiques sportives de nature. Les pratiquants sont motivés par une recherche de l'émotion (Bessy, 2005), agrémentée d'un retour au jeu (Theiller, 2007). Le risque est ainsi valorisé, bien que les pratiquants aiment se sentir en sécurité (Bessy & Hillairet, 2002b). Cette recherche d'émotion s'accompagne aussi d'un désir d'évasion du quotidien, entretenant la dialectique « ici-ailleurs » (Piolle, 1990; Bourdeau, 2003). La tendance « free » caractérise une partie de cette recherche de sensation, mais aussi d'un nouvel idéal. Il s'agit de la pratique hors cadre fédéral, prônant un retour à l'authenticité et cherchant une confrontation à la nature tout en désirant une communion avec elle. Les pratiquants établissent leurs propres règles et privilégient la sensation à la performance (Bessy, 2005). Cette tendance ne signifie par pour autant qu'une majorité de pratiquants n'aient pas envies d'être pris en charge, mais plutôt

[42] Comme le golf. Les sports motorisés, eux, sont pleinement intégrés dans cette définition qui n'intègre pas les exigences de respect du milieu de pratiques.
[43] Cf supra. p.81
[44] Cf fig.2. p.83. Il s'agit d'une illustration courante du développement durable comme situé à l'interaction de trois domaines, perçus comme singuliers et indépendants les uns des autres.

qu'ils acceptent moins que les décisions soient prises pour eux (Fontugne, 2004). Face à de multiples possibilités de consommation d'activités, avec des difficultés variables pour étancher un besoin de challenge abordable, les pratiquants vont choisir de manière autonome. L'avenir appartient aux activités capables de concilier plusieurs domaines, tels les activités de loisirs et le temps de convivialité en famille, le sport et la culture, le loisir et l'éducation, les activités ludosportives et de découvertes (Origet du Cluzeau, 2000 ; Theiller, 2007).

Une injonction à respecter l'esprit du lieu s'opère, alors que la perception de la nature par les citadins se forge en opposition naturel/vie citadine ou le traditionnel est perçu comme naturel (Moles & Rohmer, 1972). Le succès de ces pratiques induit enfin un problème de surfréquentation des milieux naturels et des conflits d'usages, tant entre pratiquants de même discipline, qu'entre disciplines elles-mêmes (Mounet, 2007). Patrick Bouchet (2004) décrit les activités sportives et de loisirs comme un outil d'insertion sociale, tant pour les pratiquants que pour les encadrants. Elles font aussi partie du champ scolaire, permettant de s'affranchir de l'école et de partir à la découverte de la ville. Ils apportent une nouvelle dynamique à la ville, plus jeune, proposant des activités pour tous.

Jean-Pierre Mounet (2000) explique qu'un marché existe sur le tourisme lié aux sports de nature, même si leur prise en compte est encore aujourd'hui limité, bien que se structurant. La France jouit d'environnements variés, comme autant de terrains de jeu, bien desservis, relativement sécurisés : elle est ainsi privilégiée au sein de l'Europe. Une multitude de pratiquants fréquentent le milieu naturel à des fins de loisirs, tentant de s'approprier un mode de pratique dans l'air du temps, plutôt valorisant en termes d'image, et comportant une part de découverte et une part d'incertitude non régies par des règles arbitrales (Fontugne, 2004). Les sports de nature recouvriraient ainsi un ensemble d'activités de loisirs ayant pour cadre le milieu naturel le moins aménagé possible, univers que l'on qualifie souvent de « pleine nature ». Depuis la loi sur le sport de Juillet 2000, le ministère parle de « sports de nature », de « loisirs sportifs de nature » et les territoires de pratiques sont qualifiés d'« espaces, sites et itinéraires relatifs au sport de nature ». Etant donné qu'il faut intégrer l'idée que ces pratiques s'inscrivent aussi dans l'urbain, « sports de nature » convient mieux que « sports de pleine nature » (Bessy, 2007).

La création par la loi des Commissions des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature (CDESI), et la rédaction par ces instances des Plans d'Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature (PDESI), sous l'autorité départementale, ont contribué à la structuration de l'offre touristique au niveau des espaces récréatifs départementaux.

Un monde de pratiquants de sports et de loisirs de nature s'est déployé, à partir du cercle fermé et élitiste des précurseurs et à côté des grandes fédérations sportives. En parrallèle avec le club, s'instaure le groupe d'amis qui se retrouve de façon informelle sur un lieu favori de leurs pratiques. Ils sont affilliés par la pratique collective de ce lieu et les prouesses individuelles qu'il permet. Les distances et les territoires comptent peu : seuls valent les liens et les lieux (Bessy, 2005). La quête identitaire des pratiquants de loisirs sportifs va être perçue dans un esprit de fabrication de sens par l'action, sur la base des quatre principaux idéaux qui structurent leur attentes : l'idéal du bien-être, de la performance et de l'extrême, du jeu et de la fête ainsi que de la découverte (Bessy, 2005). Les valeurs ainsi véhiculées pour la construction de soi, forment aussi des valeurs externalisables produisant une culture, partagée par les pratiquants et conférant sens à un territoire de pratiques (Pociello, 1995).

2. Le retour à la nature, la prééminence du périurbain et les exigences du développement durable

Il existe aujourd'hui des manières de présenter les phénomènes urbains comparant la ville au corps humain. La circulation vivifie ainsi la ville, qui est constituée d'un tissu, d'un cœur, au sein duquel il faut assurer la circulation pour éviter la congestion (Jamot, 2010). Cette authenticité dans le propos nous invite à nous interroger sur le besoin de nature qui hante les urbains. En effet, le constat est ancien, les contacts de l'homme avec la nature se sont artificialisés (Moles & Rohmer, 1972). Les recensements de 1975, puis de 1982 ont marqué une tendance : les Français ont quitté les cœurs d'agglomérations pour habiter l'espace périurbain, voire des espaces ruraux les plus éloignés des villes (De Roo, 1993). L'urbanisation s'étendant progressivement, elle a absorbé ces espaces, faisant que 77,5% de la population Française[45] vit aujourd'hui en ville.

2.1. Repenser la dichotomie Urbain/Rural : une géographie de l'entre-deux ?

« Qui est urbain aujourd'hui ? Qui est rural ? Il est devenu impossible de répondre à ces questions » (Viard, 1994 : 34). Le langage continue de véhiculer des images affirmant une ville, désormais pluricommunale, opposée à l'espace rural. Or, l'urbanisation diffuse rend plus ténue la perception de ce dernier espace. L'urbanisation ne doit pas être pensée seulement en termes de mouvement de développement démographique et d'expansion géographique des

[45] Selon le centre d'observation de la société.

villes. Il s'agit d'un processus de remplacement d'un mode d'organisation sociale de régulation de la distance (la ville) par un autre (l'urbain) (Lussault, 2007). Pour François Moriconi-Ebrard (2010), l'urbain n'est qu'une invention statistique, la ville ne pouvant être réduite à ce type de considération. Pour Michel Lussault (2007), le fait que les centres se multiplient en ville, que les stratégies de déplacement se complexifient, que les activités et les hommes se périphérisent, et que l'urbanité devient mondiale induit un passage de « la ville » à l' « urbain ». De ce fait, les villes elles-mêmes s'urbanisent.

En France, le mouvement est si accompli que l'on peut estimer que le rural n'existe plus à l'heure actuelle comme modalité spécifique d'organisation et de fonctionnement d'une société, mais plutôt comme une catégorie de discours. Les espaces de ruralité sont des survivances très artificiellement entretenues. Le renouveau du rural et des néoruraux qui en sont les acteurs ne constituent que des manifestations de l'évolution du déploiement des logiques urbaines dans de nouvelles configurations de société. Les espaces jadis ruraux, en déshérence, s'urbanisent avec l'introduction des formes spatiales, des pratiques, des valeurs et des références qui procèdent de l'urbanisation. Dans ce cadre, la campagne, la nature sont des constructions, des objets de valeurs convoités, et « *aujourd'hui, vivre à la campagne est une des postures les plus urbaines qui soient* (Lussault, 2007 : 304).

Il n'existerait donc plus guère d'extériorité flagrante à un monde devenu urbain, qui ne serait plus opposé à une organisation dissemblable. Nous persistons cependant à penser, malgré l'urbanisation progressive du monde atténuant l'opposition urbain/rural, qu'il existe encore une dichotomie ville-campagne qui conditionne des « entre-deux géographique ».

Chaque société construit artificiellement ses états de nature (Mancebo, 2008) qui assurent un régime de relations légitimes entre l'humain et le non-humain, allant de pair avec des systèmes idéologiques et pratiques manifestant un « compromis ». Le compromis moderne fut celui de la séparation radicale, mais il est aujourd'hui en cours de redéfinition (Lussault, 2007). Ne pourrait-on pas alors envisager d'autres compromis, d'autres « cosmos » ? Cette idée de « cosmos » a d'ailleurs donné lieu à la « cosmopolitique », qui replace la question environnementale au cœur de l'action politique (Lolive & Soubeyran, 2007), formant, quelque part, une nouvelle forme de déterminisme.

Selon François Mancebo (2008), nature vient de *natura* (« action de faire naître », de *nasci* « naître »). Deux acceptations de la nature dominent dans le développement durable. D'une part, l'*Etat de nature* cher à Jean-Jacques Rousseau qui juxtapose l'idée de nature comme puissance créatrice et celle de nature comme objet de contemplation. Cette vision est à l'origine des sanctuaires environnementaux que sont les réserves. Ici, la nature désigne le

monde tant qu'il n'a pas été transformé par l'homme. D'autre part, la nature désigne aussi l'espace considéré comme tel par l'homme, qui existe et est transformée par le regard qu'il lui porte.

En réalité, il n'existe pas d'espaces vierges d'anthropisation. La nature est de l'ordre de la promotion par l'Homme d'espaces naturels. Ce constat pose la question de la nature comme construction sociale car elle n'environne pas la société, mais est fabriquée et placée en son centre (Mancebo, 2008). Didier Theiller (2007) rejoint cette idée lorsqu'il avance qu'on ne trouve aujourd'hui la nature inexploitée que dans des espaces hostiles à l'Homme. L'homme Européen a subi la nature, puis s'est efforcé de la conquérir et de l'aménager. C'est pourquoi les espaces naturels les plus prestigieux portent fortement l'empreinte de l'homme et que protéger un espace lui confère de la valeur (Theiller, 2007). La nature est « représentée » là où elle manque. Même artificialisée, « elle fait nature » (Richtot, 2004). Elle n'est enfin pas antinomique à la ville, opposée plutôt à la campagne.

François Mancebo (2008) fait le lien entre la naturalité et la notion de ressource. Pour lui, comme pour Michel Lussault (2007), chaque société sélectionne en permanence ce qui est naturel ou non. De fait, les objets biologiques ou physiques ne sont socialisés en ressource que lorsque le compromis du moment s'y prête. Les ressources manifestent le mode de l'appropriation de l'environnement et la manière dont il est intégré en retour par les sociétés. La ressource naturelle s'insère ainsi dans un monde organisé par la pensée. En quoi telle ou telle technique est naturelle ou non ? D'une qualification « naturelle » dépendra légitimation puis insertion (Mancebo, 2008). Par cette construction intellectuelle, il distingue qualité de vie et qualité de l'environnement. La première est fondée sur une vision utilitariste où l'expérience immédiate désigne ce qui est utile, donc « bon ». Or, un bon cadre environnemental n'est pas nécessairement un bon cadre de vie (Mancebo, 2003).

2.2. De la difficulté d'appréhender et de gouverner le périurbain

Le souhait d'être propriétaire de son pavillon et le désir de campagne ont induit un irréversible et indubitable étalement urbain, qui va à l'encontre de la ville, qui s'étale, se fragmente, s'idéalise et a finalement annihilé la campagne (Berque, 2009). Ainsi, plutôt que d'assister à des délocalisations, et des zones de profonde rupture entre une ville caractérisée par une forte densité et un centre formant pratiquement un tout, les villes se sont étalées, du centre vers la périphérie, établissant également des connections avec des espaces isolés. Dans la pensée classique, on passe ainsi de l'espace central historique vers lequel tout converge et duquel tout provient, au faubourg, puis à la banlieue et à la campagne via des zones indécises,

rurbaines (Lussault, 2007). Ainsi à un modèle de lecture vertical s'est juxtaposé un modèle davantage horizontal compliquant la lecture de l'espace urbain (Jamot, 2010). Le centre constitue l'espace de densité et de diversité maximales, ainsi que le couplage le plus intense entre ces deux derniers. La centralité est un potentiel qui exprime la capacité attractive et polarisante du centre, vers lequel converge une pluralité de réalités sociales. Cependant, la périphérisation ne se réduit pas à un simple phénomène d'extension et de dilution d'une forme dans l'étendue. Elle constitue un nouvel arrangement spatial des réalités sociales et possède donc une configuration propre (Lussault, 2007).

2.2.1. Un détour par la notion de « tiers espace » : de l'écrin de verdure à la conception d'une entité périurbaine

La nature a fait place à la réserve et au parc naturel, exprimant l'idée de raréfaction et d'artificialité de la nature. L'artifice devient une condition « naturelle » de notre existence, et la nature devient protégée et classée. « *La nature est une erreur, puisque l'être humain la reconstruit en simili de toute pièce* » (Moles & Rohmer, 1972 :102). Jean Viard (1990) a traduit cette idée sous le concept de « tiers espace ». Pour lui, dans l'optique de préserver des espaces élevés au rang de nature, l'homme a cédé à la « dérive des territoires » et a « emparqué » la nature. Cette dernière est conçue sans la présence de l'homme, ce qui a conduit à sanctuariser et délimiter des espaces de nature, où l'homme est proscrit. C'est une vision héritée de la Renaissance, où l'individu a été placé au centre des préoccupations et, avec lui, son environnement. Depuis, la société a appris que ses biens environnementaux ne sont pas renouvelables, et elle a protégé des espaces vierges. La France a été plus longue à s'engager dans ce processus que les Etats-Unis, où le premier parc a été crée en 1862 à Yellowstone. Et se sont d'abord les artistes qui ont imposé leurs visions des espaces (Viard, 1990), faisant basculer la protection dans l'exclusion de l'emprise humaine, quitte à prôner la prééminence du droit de la nature à celui du propriétaire foncier. Cette idée rejoint la réflexion d'Abraham A. Moles et Elizabeth Rohmer, qui ont affirmé que « *l'art est une sensualisation programmée de l'environnement* » (1972 : 193). L'art des paysages étant un art passif, la place de l'homme n'est pas requise en son sein, sinon dans la création du paysage et dans sa contemplation.

> *«Les prêtres de l'écologie sont autant des savants que des gourous, l'attraction qu'ils exercent découle de cette dualité. En fait, leur objet est d'imposer ce tiers espace comme espace de protection et d'amour, à partir du vert défini comme territoire/couleur emblématique; la peur de la mort, celle des forêts, celle de la couche d'ozone, fonctionnant comme dans chaque religion en point focal de la religiosité. Mais l'autre face de leur statut les pousse vers la scène du politique» (Viard, 1990 : 151)*

Cette conception du « tiers-espace » nous interpelle car elle révèle la complexité à appréhender la nature, force productrice et « domestiquée » mais également inaccessible et contemplée. Elle évoque aussi l'arrivée d'un impératif écologique porteur d'espoirs et de dérives. Cette idée d'un espace émergent de protection de la nature, limité et nourrissant « un dedans et un dehors » (Bachelard, 1977) et des territorialités nouvelles (Viard, 1990) nous intéresse enfin dans son croisement avec ce que Martin Vanier a aussi qualifié de « tiers espace » (Vanier, 2000). Le tiers espace de Martin Vanier vise à combler les lacunes de la notion de périurbain qui est, pour lui, insuffisante pour qualifier cet espace. Il a donc réactivé le « tiers espace », qu'il revendique d'ailleurs comme hérité du concept de Jean Viard, en lui donnant un sens toutefois plus « *matériel, fonctionnel et politique* » (Vanier, 2000 : 105) et donc distinct.

> *« Le tiers espace est cet espace mi-urbain mi-rural, c'est-à-dire en somme ni vraiment urbain ni vraiment rural, qui s'est considérablement développé […] sous les vocables de périurbain, suburbain, rurbain, exurbain, contre-urbain, etc., et qui, contrairement aux espaces de croissance et d'étalement urbain des étapes précédentes, semble devoir conserver durablement des caractéristiques d'organisation spatiale qui ne le feront ni basculer du côté de la ville en bonne et due forme, ni se fondre dans la campagne éternelle et toujours renouvelée. » (Vanier, 200 : 105)*

Cette définition du tiers espace est née ainsi du constat de la difficulté à appréhender le périurbain, support d'une succession de situations diverses et intermédiaires, instable, investi de trajectoires résidentielles multiples (Vanier, 2000). Sa limite morphologique n'est guère prégnante, il est donc difficile de clairement l'établir. Il est plutôt un entre-deux, qu'il est ardu de caractériser statistiquement et d'instituer politiquement. C'est un hybride, fonctionnant comme un interstice, une interface d'articulation, entre le profondément urbain et le profondément rural (Vanier, 2000). De surcroît, il est appelé à cristalliser les actions envers les espaces naturel sensibles[46], induits par la mutation urbaine, bien qu'il pose autant la question de la nature que de la ville. Il est aussi appelé à fonder sa propre identité territoriale (Vanier, 2003).

Le périurbain manifeste la périphérisation marquée, sinon par une discontinuité territoriale, du moins par une rupture graduelle ou tangible de la densité urbaine. L'urbanisation est plus diffuse (résidences nombreuses mais dispersées…). Ce passage serait un indice de la sortie de la phase de la ville (gouvernement) et de l'entrée dans la phase de

[46] Un pléonasme, selon cet auteur, qui n'a jamais entendu parler « d'espace naturel insensible » (Vanier, 2003)

l'urbain (gouvernance) (Lussault, 2007). La gouvernance met en interaction, au sein d'un système politique complexe, des opérateurs variés, dont les groupements de résidents par exemple, et induit une circulation du pouvoir (Lussault, 2007). Or, à défaut de gouvernance, le design institutionnel (Padioleau, 1994) marque la volonté de donner un gouvernement à cet espace semi-urbain et semi-rural qu'est le périurbain.

2.2.2 L'image du « Gargantua » : lorsque le paradigme de l'aire est tellement ancré dans les pensées des législateurs et du politique qu'il impose sa rationalisation

Le tiers-espace, hormis l'acception de Jean Viard (1990) concrétisée par les parcs naturels régionaux ou nationaux dotés de leur propre organe décisionnel, cherche sa forme de gouvernance. La difficulté de son appréhension pousse plutôt à substituer sa gouvernance au gouvernement de la ville globalisante. Selon Philippe Estèbe (2008), le gouvernement local est territorial, car il comporte des limites juridictionnelles, que le territoire est l'objet même du gouvernement et qu'il est administré par des élus du territoire. En suivant son raisonnement, le renforcement du volet intercommunal de 1999[47] a mis de l'ordre en poursuivant trois objectifs : la lisibilité de l'architecture politique, la dotation en compétence des grandes villes en adéquation avec leurs problèmes et une meilleure répartition des finances entre la ville et sa périphérie.

Or, les recompositions territoriales produisent des groupements périurbains défensifs ou identitaires, générant des « marqueteries de communautés à logiques défensives » (Boino & Desjardins, 2009) et une absence de légitimité démocratique[48] (Estèbe, 2008). Ce constat pose ici une vraie question, qui est celle de l'idée de citoyenneté locale dans un pays ou les inter-migrations sont intenses (Castells, 1998). En considérant le système actuel de gouvernement urbain, où les seuls citoyens sont les habitants et non les usagers, Philippe Estèbe (2008) va articuler deux formes distinctes du gouvernement de la ville. La « ville-état » est gouvernée par un gouvernement suffisamment ample pour contenir les mobilités, construisant un ensemble territorial cohérent. Cette perception renvoie au mythe de l'optimum dimensionnel (Ortiz, 1994). Ce système est efficace car il échange le moins possible d'habitant, neutralise la concurrence inter collectivités et bénéficie de plus fortes économies d'échelles, avec un gouvernement intégré et planificateur. La Ville-Etat est plus juste, car équitable socialement et spatialement. Elle est davantage démocratique avec un gouvernement représentatif, respectant le pluralisme des opinions. Philippe Estèbe baptise ce modèle le

[47] Cf chapitre 4. Littéralement, loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.
[48] Que la loi va tenter de changer par le fléchage des conseillers communautaires sur les listes municipales.

Gargantua. La « ville-fragmentée », quant à elle, est son contraire. Elle n'est pas réellement démocratique, car beaucoup de gens qui en usent ne participent au processus décisionnel. Elle applique une politique de défection, notamment en accroissant les inégalités entre intercommunalités régulant les actions. Elle évite cependant les gaspillages, les utilisateurs étant directement les payeurs de services, davantage proches des citoyens résidents.

« *Notre conception de la démocratie et de la solidarité, nationale et organique, nous conduit à privilégier le Gargantua comme mode de gouvernement métropolitain, sur la fraction libérale, forcément injuste et ségrégative* » (Estèbe, 1998 : 45). Cet auteur critique ce système peu viable, car il ne correspond pas à un pouvoir local satisfaisant, selon lui, pour gouverner la mobilité. De surcroît, si un mécanisme de péréquation distribue de l'argent des communes riches vers les pauvres, il ne permet pas forcément une circulation des fonds des habitants riches vers les pauvres[49]. Il décrit ainsi deux logiques : l'hétérogamie, où la ville centre s'associe à des communes moins aisée et l'homogamie qui accentue un phénomène naturel. Les intercommunalités des grandes villes sont hétérogames par nécessité. La démocratie locale se fonde sur le consensus, où la commune centre est constamment obligée de négocier face à la grogne des autres. Les usages sont multiples et engendrent beaucoup de tensions.

La France peine ainsi encore à trouver une forme institutionnelle de gouvernement de la ville efficace (Estèbe, 2008). Le statut du périurbain, sa relation avec le centre, et le gouvernement de la ville interroge également Martin Vanier et Emmanuel Roux (2007). Ils se représentent le périurbain comme un espace dortoir aux fonctions très pauvres mais demeurant attractifs et convoités (notamment parce que s'inscrivant dans la dialectique ville/campagne et dans la proximité campagnes/voies de communications). Ces deux auteurs considèrent les espaces périurbains rétifs aux formes institutionnelles de solidarité territoriale et plutôt animés d'égoïsmes communaux, empreints de nymibisme[50] (verrouillage des projets par les derniers arrivés) et de fuite fiscale. Pour les petites et moyennes aires urbaines, ils estiment que le Pays est la forme la plus pertinente de gouvernement. Pour les plus grandes, ils conviennent de ne pas chercher de gouvernement unique mais plutôt une coordination des projets. Mais leurs réflexions ont peu d'écho sur le plan concret. Le Pays est un bel espace de

[49] Habitats sociaux dans les communes centres avec plus de moyens, répartissent l'argent vers de populations plus aisées des périphéries mais appartenant à des communes plus pauvres

[50] Nimby signifie « Not in my backyard », c'est à dire « pas dans mon arrière cours ». Cette expression est utilisée couramment pour désigner le mouvement dont sont empreints les résidents qui refusent tout projet local d'intérêt général à proximité de leurs habitations. Ce syndrome porté par les riverains a relancé, en France, la rivalité dans les questions d'aménagements, induisant par ricochet une banalisation de la revendication et de l'opposition aux projets de territoires (Subra, 2007).

mise en scène, mais pour autant il lui manque une capacité d'action qui oblige les politiques et les préfets à imposer la figure de l'EPCI (Coulom, 2009) et est appelé à disparaître[51].

La dynamique de périurbanisation pourrait s'étioler d'elle-même : la campagne s'urbanise de façon croissante, le temps de transport s'allonge, les nuisances de voisinage s'accumulent, etc. Cependant, à mesure que l'espace se sature, les individus repoussent la limite, s'en vont plus loin, le phénomène se reproduit et entretient aussi une forme de ségrégation (Mancebo, 2008). Incertitude du périurbain, mal vivre des villes, dialectique ici-ailleurs... la crise des villes a induit des maux, engendrant aussi le développement durable *« qui tient plus de la narration que du concept »* (Mancebo, 2008 : 7). Celui-ci est né des revendications des urbains pour une meilleure qualité de vie dans les villes. Voyons ce que recouvre cette nouvelle voie du développement de nos territoires.

2.3. Le développement durable

Cette partie lie deux préoccupations majeures des sociétés contemporaines : l'impératif du développement durable, d'une part, et la « ville campagne » comme modalité de conception de la ville d'autre part.

2.3.1. Le développement durable : une nécessité utopique ?

« Il s'agit d'inventer collectivement un nouveau modèle qui rende la vie possible. Pour quelques uns, il s'agit aujourd'hui de la transformer : pour beaucoup, c'est avant tout la permettre. A terme, l'enjeu est de transmettre ou restituer un monde viable » (Decroux, 2003 :8). Cette citation révèle l'urgence plus ou moins prise en compte par les acteurs afin de ne pas dégrader davantage notre première maison : la planète. Pour certains, comme le révèlent Valérie Boisvert et Franck-Dominique Vivien (2006), la nécessité d'en venir à un développement durable est une critique du capitalisme et de son évolution, surexploitant les ressources et établissant un primat de la croissance au mépris du développement.

« *Terme très en vogue […] portant l'ambition normative d'instaurer un état universel de bien-être en humanisant et en « écologisant » l'économie »* (Aubertin & Vivien, 2006 : 11). C'est en 1987 que le rapport *Our Common Future*[52] fonde le développement durable. Il édicte que la croissance doit être subordonnée à trois grands principes : celui de précaution (s'abstenir d'agir lorsque les conséquences d'une action sont difficiles à prévoir) ; de participation (des populations aux décisions qui les affectent) et de solidarité entre générations et territoires. Il promeut l'interdépendance entre les champs économiques,

[51] Cf chapitre 4.
[52] Dit rapport « Bruntdland », du nom du premier ministre Suédois qui l'a signé.

sociaux et environnementaux. La traduction de l'Anglais en développement *« durable »* a entraîné une interprétation divergente de cet adjectif : là ou certains entendent « *qui doit durer à tout prix* », d'autres comprennent *« capable de durer »*. Cette distinction est importante, car elle positionne l'importance du développement économique dans ce système. Soit elle ne dure que si elle ne porte aucun préjudice à l'environnement, soit la considération portée à l'environnement ne peut se faire que lorsque la sphère économique se porte bien (Mancebo, 2008).

Le développement durable renvoie à un postulat considérant que les progrès techniques et économiques ne sont pas antagonistes avec une bonne qualité environnementale. En devenant un cadre récurrent de l'action politique, il doit permettre d'estomper la frontière érigée entre environnement et aménagement (Mancebo, 2003). Les revendications liées au développement durable prendraient leurs racines dans une demande sociale formulée par les habitants des grands ensembles construits après-guerre. Ces logements, coupés du tissu urbain traditionnel, ont engendré les premières demandes relatives au cadre de vie. Ces revendications ont conduit à une approche dite « d'éco-développement », instaurée lors du sommet de l'ONU à Stockholm en 1972, au travers d'un Programme des Nations Unis pour l'Environnement et le Développement (PNUED). Les questions des ressources disponibles et de leur renouvellement, ainsi que le souci de justice sociale et d'efficacité économique, préfigurent le développement durable (Mancebo, 2008).

Selon Philippe Viollier (2008), le développement durable est un projet politique. Les discours et les actes proviennent d'acteurs et non de réflexions qui ont mûri sur le long terme. En ce qui concerne le tourisme, il paraît raisonnable de mieux gérer l'environnement mais cette préoccupation n'est ni nouvelle, ni absente dans les lieux touristiques, où la nature aurait toujours été considérée comme un argument de vente, mais aussi parce que la qualité de l'environnement est au cœur du tourisme. Les acteurs suivent une politique de « subvivance » (Vélasco-Graciet, 2009), poussés dans l'incertitude du lendemain, tentant d'appréhender le pire en respectant les ressources disponibles. « *Le développement durable peut donc être défini comme la satisfaction des besoins d'aujourd'hui sans hypothéquer l'avenir des générations futures »* (Morvan, 2000 : 93). Bernard Morvan (2000) s'interroge sur l'éventuel caractère utopique de cette politique : des remèdes ponctuels plutôt que changements radicaux, une dérive vers une idéologie écologique et l'artificialisation du concept le rendraient utopiques. Pour Anne-Marie Decroux (2003), c'est une utopie, mais elle est réaliste.

Le développement durable ne peut contribuer à améliorer simultanément environnement et qualité de vie qu'à travers l'appropriation que les sociétés font des espaces qu'elles habitent. Cette appropriation peut diverger grandement selon les représentations qui la sous-tendent. (Mancebo, 2008).

Figure 2. Schéma représentant les trois socles théoriques du développement durable (voir note 44 p. 72)

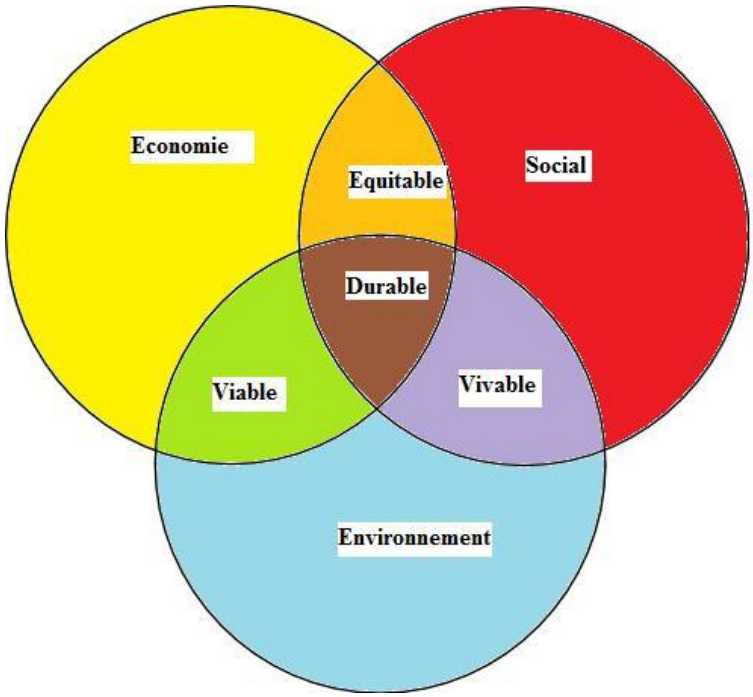

2.3.2 La gouvernance : la quatrième dynamique du développement durable

François Mancebo (2008) donne une définition de la gouvernance qui serait celle, selon lui, des années 90, et qui désignerait la capacité de la société à s'autoréguler. C'est un changement du mode de gouverner, dont les détracteurs dénoncent le modèle politique traditionnel qui confie aux seules autorités politiques la gestion des affaires. Cette nouvelle façon de concevoir la manière de gouverner diversifie et multiplie les acteurs qui interviennent dans la gestion publique, supposés trouver collectivement des solutions aux problèmes de la société. D'interventionnistes, les politiques publiques deviendraient animatrices et régulatrices. La gestion de l'action repose sur un processus de négociation permanent entre des intervenants hétérogènes. Ils doivent permettre de dépasser les intérêts conflictuels pour parvenir à un consensus. La notion de gouvernance locale comme médiation des rivalités et conflits est un processus de décision collective n'imposant pas une situation d'autorité ; une philosophie de l'action qui fait des habitants les acteurs du développement de leur territoire. La gouvernance locale pose la question de l'impact des thématiques environnementales sur les prises de décision. Les problématiques environnementales sont

ainsi venues intégrer l'apprentissage des *« territoires apprenants »* chargés de veiller au développement local (Jambes, 2001). Or, il est difficile d'appréhender et d'agir sur les questions environnementales, de surcroît dans ce contexte du tout « développement durable ». Ensuite, l'optimisation de la gouvernance est une exigence difficile à satisfaire.

Le développement durable trouve son fondement dans la prise de conscience de problèmes réels (Coméliau, 1994). S'il est sensé respecter la capacité de charges d'un endroit donné et la capacité de renouvellement des ressources, sa mise en acte se traduit par la matérialisation d'un « compromis », basé sur les interactions entre les intérêts des générations actuelles et futures, territoires riches et pauvres, ainsi que les besoins des individus et la préservation des écosystèmes (Mancebo, 2007).

2.3.3 Penser « la ville durable » ou « la ville campagne »

L'homme, auparavant en adéquation avec la nature, ce qui était nécessaire a sa survie, s'est sédentarisé et a généré des villes, « *technocosmes sans horizons naturels* » (Blanc, 1998 : 64) cherchant à matérialiser ses idéaux de vie en société et tentant de maîtriser l'environnement. L'urbanisation de la planète induit des figures de l'urbain diverses (Mongin, 2005). « *Animaux et végétaux trouvent des défenseurs dans l'espace urbain »* (Blanc, 2004). Dans l'urbanisme moderne, la nature est un spectacle (Blanc, 1998). Mais la montée en puissance de l'idéologie écologique et la nécessité pour les urbanistes d'intégrer les conditions du développement durable (Mancebo, 2003) ont induit des approches différentes et nouvelles de l'urbain. L'écologie urbaine est une *« nouvelle approche, entre la gestion des flux dans la ville et la gestion des différents milieux et espaces urbains, entre le génie urbain et l'urbanisme. La décision de construire un équipement, que ce soit pour la gestion de l'eau, des déchets ou l'organisation des transports, ne se prend plus maintenant sans une étude globale préalable de sa portée. Il faut cesser de morceler les approches. La ville ne peut être fabriquée par une multiplicité de maîtres d'ouvrages publics et privés, une série de spécialistes […], agissant chacun selon sa logique. La ville requiert une approche sensible, globale. Chaque fragment de ville doit être pensé comme un tout, au travers d'un projet urbain »* (C. Sibieude, 1996 : 696). Dans cette définition, l'écologie urbaine est une approche fonctionnaliste, nullement connotée par une sensibilité environnementale. Par analogie, toutefois, les chercheurs et les acteurs s'en sont saisis pour décrire la reconception de la place de la nature dans la ville (Morvan, 2000).

La « ville durable » est née en partie de cette approche et de ses limites. Elle reste toutefois un concept confus, pouvant laisser libre cours à diverses interprétations. Il s'agit d'une tentative de lier les questions urbaines et environnementales (Emelianoff & Theys,

2001). La définition de la ville durable a considérablement évolué et s'est nourrit de diverses approches, dont émane sa définition actuelle (Emelianoff, 2007)[53]. Les préoccupations environnementales sont associées aux projets d'urbanismes, dans une logique de penser la ville en dehors des préjugés anti-urbains des approches écologiques radicales. Les conséquences de l'action publique sont évalués aussi sur le long terme et à l'échelle plus globale que la ville elle-même (Emelianoff & Theys, 2001). La ville durable tend vers sa propre durabilité, en harmonie avec son contexte spécifique, et respectant les préceptes énoncés ci-dessus qui fondent la définition du développement durable. Se sont des laboratoires d'expérimentations de différents procédés. Il s'agit surtout d'un « tournant urbanistique » dans la manière de concevoir et d'appréhender la ville (Emelianoff, 2007).

La « ville-campagne » est une figure spécifique qui questionne cette recherche. Elle est née de l'interpénétration de la ville et de la campagne, c'est-à-dire de l'urbanisation des campagnes et de la ruralisation de l'urbain (Chalas, 2000). Dans cette conception, la ville ne considère pas ses espaces vides de nature comme des paysages mis à distance, mais comme des espaces pratiqués (Banzo, 2009). En fait, les représentations de la « nature » en ville dépendent des trajectoires vécues par les individus :

- Les urbains natifs, pour qui la nature est présente en ville souvent sous forme métaphorique et fortement humanisée,
- Les originaires des milieux ruraux proches, pour qui la nature « agricole » est associée à l'enfance et aux racines familiales, et souvent vécue comme extérieure à la ville,
- Les originaires de lieux plus lointains, pour qui les lieux de la ville qui évoquent le « pays » tiennent lieu de nature (Mancebo, 2008),

En fait, les sociétés vivent un troisième âge des relations ville-campagne, celui de la transaction, où les limites s'interpénètrent, où le « tiers espace » s'hybride (Vanier, 2005). Ce troisième temps se mêle d'une « publicisation de la campagne », reprise par la ville pour concevoir des nouveaux espaces d'usages (Banzo, 2009). Les sports de nature, s'inscrivant traditionnellement dans les campagnes, gagnent ainsi à s'intégrer dans la ville.

[53] Cyria Emelianoff a produit un travail de synthèse de ces différentes approches : de la ville autosuffisante, c'est-à-dire qui satisfait localement ses besoins fondamentaux, à la ville compacte, fonctionnellement mixte et garante d'une certaine qualité de vie.

Conclusion à la première partie

Cette première partie constitue le socle théorique sur lequel repose notre recherche. Les deux premiers chapitres permettent de résumer un constat : la territorialité des individus est composée d'une chaîne de lieux, liés en réseaux, qui façonne un régime d'habiter un territoire spécifique. Les sociétés, mues par une vision du monde plutôt urbaine, portent de nouveaux idéaux de qualité de vie qui marquent ces régimes d'habiter. Il va de soit que, dans ce contexte, le cadre de la ville nous intéresse au plus haut point. Dès lors, nos trois chapitres interagissent : l'instance qui régit un territoire intervient dans des régimes d'habiter qui améliorent les conditions de vivre la ville.

Bien entendu, fournir, dans ce contexte, une définition des sports de nature n'a rien d'anodin : c'est par ces pratiques que vont se révéler les articulations au sein de notre triptyque. Proposer une clef de lecture par les sports de nature, alors que le cadre est celui de la ville est un parti pris en apparence original, car il semble receler une dichotomie particulière. Il nous pousse à formuler la problématique suivante : **Au délà d'une volonté d'agir sur les régimes d'habiter l'urbain de leurs administrés, pourquoi les autorités territoriales investissent-elles les sports de nature ?**

Pour notre part, nous avons esquissé trois réponses possibles, comme autant d'hypothèses. La première est que les autorités territoriales poursuivent un but d'unicité du territoire, luttant contre la coupure de ce dernier. De notre point de vue, nous pensons que **les sports de nature peuvent métamorphoser une « coupure » en « couture » du territoire.** Le triptyque sera alors mis à l'épreuve pour observer comment ces pratiques sportives investissent les lieux composant la coupure, afin de doter les habitants d'une territorialité nouvelle.

L'angle de l'interterritorialité nous permet de rédiger une seconde hypothèse. Il s'agit de se demander comment, révélant l'obsolescence de la quête de *l'optimum dimensionnel*, **les sports de nature peuvent créer de l'interterritorialité.**

Enfin, façonner un territoire suppose de jouer sur l'altérité. Nous pensons, en troisième hypothèse, que les **sports de nature sont un élément identificatoire et singularisant pour un territoire urbain.** Construire un modèle territorial intégrant les sports de nature, et leur puissance évocatrice, est une aubaine pour un territoire urbain. Ces deux dernières hypothèses interrogent au final la co-construction des territoires dans un système mondialisé.

Partie II

Illustration 2 : Quelques partenaires institutionnels de la Coupe du Monde 2009 de Canoë-Kayak s'affichent durant l'évènement

Photo : Jean-Christophe Coulom

Contexte, méthodologie et terrain

« Le statut du terrain oscille entre une posture objectiviste, qui l'approche comme une instance de validation par l'évidence des faits, et une posture subjectiviste, qui le présente comme un construit lié à un parcours individuel de recherche.[…] Dans les deux cas, le terrain peut être un dispositif, conscient ou non, de validation des attentes du chercheur »
(Aldhuy & Labussière, 2008)

Introduction à la deuxième partie

La première partie a présenté un socle théorique, qui nous a permis de rédiger notre problématique et nos hypothèses. Comment cette connaissance, ce savoir, entre en confrontation avec notre terrain ? Et comment l'approche de ce dernier a été déterminée par la condition relative à notre recherche ? Il nous incombe désormais de sensibiliser le lecteur à différents contextes qui influent sur nos réflexions et notre travail. Ces atmosphères ne déterminent pas notre cadre théorique, elles régissent notre travail de terrain et enrichissent nos réflexions.

Le quatrième chapitre nous aide à comprendre le contexte politique global. D'abord, il fera état de la reconfiguration du pouvoir à l'œuvre en France, qui a concouru à un renforcement des prérogatives locales. Les élus locaux ont mis au point des stratégies particulières pour agir dans les domaines dont ils détiennent désormais la responsabilité. Nous nous focaliserons sur les actions entreprises à propos du pilotage des équipements sportifs, dimension qui intéresse notre recherche. Le premier point nous permet d'aborder la seconde hypothèse, tandis que le second nous aide sur la résolution de la première et de la troisième.

Le chapitre qui suit traite du terrain d'investigation. Il ne s'agit pas de le décrire précisément et exhaustivement, mais plutôt d'approfondir les dimensions qui ont un rapport avec notre questionnement. Ce cinquième chapitre présente l'EPCI et ses compétences dans le domaine du sport, sa situation dans un entre-deux géographique, les deux projets de territoire qui font intervenir les sports de nature ainsi que l'équipement innovant qui matérialise ce mouvement communautaire. Il explicite enfin une ultime dimension qui intéresse notre recherche : celle des villes-moyennes. Les autorités régissant ces dernières, appartenant à une catégorie presqu'indéfinissable, mettent au point des stratégies spécifiques qu'il est intéressant d'observer.

Enfin, le dernier chapitre présente le dispositif de financement de cette thèse, la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), qui nous a conduits à adopter une posture spécifique et a enrichi la présente recherche. Cette CIFRE a régi tant les conditions de financement que de fonctionnement de la présente thèse, en même temps qu'elle lui a conféré un terrain d'investigation. Il est important de rédiger un chapitre destiné à présenter ce cadre spécifique, qui présente aussi dans un second temps notre méthodologie de recueil de données, totalement qualitative.

Chapitre 4 : Redistribution du pouvoir politique en France et gestion des équipements sportifs par les territoires

La France a vécu une redistribution du pouvoir au cours du siècle dernier qui rend son organisation politique et administrative singulière. Le pays s'est en effet construit en s'appuyant sur des échelons subordonnés, générant une hiérarchisation administrative commune-département-Etat. Or, les gouvernements de la Cinquième République ont bouleversé cette organisation. « *Notre unité faîte, l'exercice consiste maintenant à favoriser le modèle collectif le plus apte à valoriser une société de la connaissance, du développement durable, et où le local soit partout en lien direct avec le global »* (Viard, 2012 : 133-134). Pour parvenir au but énoncé par Jean Viard, l'Etat a notamment renforcé les prérogatives communales, départementales et celles de la région nouvellement crée. Il a aussi encouragé les communes à travailler ensemble, permettant leur fédération dans un mouvement d' « intercommunalité ». Il s'agit dans ce chapitre de présenter ces mouvements, qui impactent aussi directement le contexte de la thèse, financée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Nous présentons ici, d'abord le transfert du pouvoir de l'état vers des administrations territorialisées, puis la montée en puissance de l'intercommunalité qui a crée un pouvoir politique nouveau en France. Nous enrichissons nos propos de la présentation de l'évolution du pilotage des équipements sportifs sur le territoire national, héritée en partie de l'évolution que s'attache à décrire la première partie.

1. Les mouvements conjoints de décentralisation et d'intercommunalité

> *« L'effort multiséculaire de centralisation qui fut longtemps nécessaire à notre pays pour réaliser et maintenir son unité, malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées ne s'impose plus désormais. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme le ressort de sa puissance économique de demain »* (De Gaulle, cité par Guigou, 1993)

Ce discours, prononcé en 1968, nous rappelle que la gestion des affaires à l'échelle locale pour développer l'intégralité du territoire national est une posture ancienne. La décentralisation et l'essor de la coopération intercommunale comptent comme deux décisions politiques majeures du précédent demi-siècle. Ces deux mouvements ont rompu avec une

conception multiséculaire, pour reprendre l'expression du Président de la République, voulant que la majorité des décisions soient prises par l'Etat, qui imposait son action au sein des périmètres locaux qu'il avait lui-même crée. Il est difficile pour les nouvelles générations d'imaginer la manière dont fonctionnait le pouvoir, tellement le mouvement accompli depuis en propose une nouvelle répartition sur le territoire national, renforçant l'initiative et les prérogatives locales.

Il convient de distinguer deux mouvements couramment associés, parfois confondus, mais qui ne signifient pas la même chose : la déconcentration et la décentralisation. La déconcentration permet l'exercice des compétences de l'Etat par des services « déconcentrés », c'est-à-dire institués sur des périmètres administratifs infranationaux, afin qu'ils puissent gérer avec plus d'efficience les affaires relevant du domaine de l'Etat à ces échelles (Diederichs & Luben, 1995). La décentralisation, quant à elle, a transféré des compétences détenues par l'Etat aux collectivités territoriales, qui épousent des périmètres identiques aux échelons administratifs et dont les conseillers sont élus par les citoyens. Elle a donné forme à une démocratie locale en rapprochant le pouvoir des usagers, l'élection des conseillers au suffrage universel conférant aux collectivités une dimension politique (Tesson, 1996).

Il s'agit ici de s'intéresser aux parallèles que l'on peut faire entre l'évolution de la coopération intercommunale et la décentralisation, pour montrer comment ces deux processus complexes se questionnent et se répondent, configurant une nouvelle logique d'aménagement « des » territoires. L'intérêt est ici de bien comprendre le contexte sur lequel repose notre recherche, qui nous permettra d'asseoir notre deuxième hypothèse sur des bases solides.

1.1. Décentralisation et intercommunalité : de l'Etat à la commune, une redistribution de la carte territoriale de la France.

Il est important de comprendre que « décentralisation » et « intercommunalité », même si elles ont toutes deux abouti au renforcement du pouvoir local, sont deux mouvements distincts. La première concerne la délégation de compétences d'actions correspondant auparavant à des prérogatives de l'Etat aux collectivités territoriales. La seconde est une capacité donnée aux communes de transférer les compétences ainsi acquises à une structure englobante. Si ces deux faits sont singuliers, ils n'en sont pas moins liés : l'intercommunalité a du sens dans une France décentralisée puisque ce sont les compétences attribué par l'Etat aux communes que ces dernières confient à une instance supérieure. Il est

courant d'attribuer la paternité du processus de décentralisation aux « lois Deferre »[54] de 1982 et 83.

1.1.1. Les prémices du phénomène de décentralisation

C'est en 1789, au lendemain de la révolution, que l'Assemblée Constituante « découpe » le territoire Français en « communes », suivant les périmètres des différents bourgs et paroisses. Afin d'assurer un relais du pouvoir central au plus prêt des communes, cette même assemblée a crée les départements. Cette autre nouvelle structure, supra-communale, a été instaurée selon une règle officielle voulant que toutes communes composant le département soit distante de son chef-lieu de moins d'une journée de trajet à cheval. L'ingénierie a ainsi permis de briser les solidarités des anciennes provinces, pour produire une unité nationale, par le prisme d'une appartenance uniforme à un département relayant le pouvoir central (Beauchard, 2003). Le 10 août 1871, la loi instaure le Conseil Général, organe gestionnaire du département. Treize ans plus tard, une nouvelle loi place la commune sous deux responsabilités conjointes : celle du maire et celle du conseil municipal (Bazoche, 2002). Habitué à gérer les affaires locales par lui-même, l'Etat commence à donner un aperçu d'une nouvelle façon de concevoir l'aménagement du territoire national, même s'il maintient un pouvoir fort au Préfet, c'est-à-dire à son représentant au sein des départements. Il faudra attendre un siècle pour voir une tentative d'un autre ordre se manifester.

En 1969, Charles de Gaulle soumet un projet de loi dit de « régionalisation » à référendum. Ce texte vise à élargir le champ de compétences des régions et réduire le pouvoir Sénatorial. Jusqu'alors, les régions ont connu des utilités et des durées de vie variables. Le Président de la République veut désormais en faire de véritables collectivités territoriales, administrées par un conseil, avec un Préfet assurant les contrôles administratifs, de légalité, et de sauvegarde des intérêts nationaux[55]. Par le décret n°69-296 du 2 Avril 1969, il soumet sa proposition de loi à un référendum. Est-ce que cette tentative décentralisatrice est arrivée top tôt ? A-t-elle été mal formulée ? Toujours est-il que cette proposition a été rejetée ; ajournant de fait le réexamen des institutions et la démission du Président de la République.

Mais la nouvelle répartition des compétences et des pouvoirs entre échelons constituant la maille administrative Française n'est pas la seule préoccupation des gouvernements d'alors. En effet, les différentes études pour réformer le paysage administratif s'accompagnent de tentatives de réduction du nombre de communes. Au regard de leurs

[54] Du nom de Gaston Deferre, ancien Ministre de l'Intérieur de 1981 à 1984 dans les gouvernements Mauroy et maire de Marseille de 1944 à 1945, puis de 1953 à 1986.
[55] Cf décret n° 69-296

voisines Européennes, les communes Françaises[56] sont plus petites, plus nombreuses et la plupart des communes rurales parviennent difficilement à apporter des services de qualité aux citoyens (Logié, 2001). Historiquement, c'est en 1791 qu'est instituée la toute première modalité d'entente intercommunale se concrétisant par la possibilité donnée aux communes d'embaucher le même garde champêtre. Le regroupement syndical des communes entre elles pour mutualiser les moyens connaîtra par la suite un franc succès, car cette forme est relativement souple. Or, des entités plus intégrées verront le jour. En 1966, la loi créée quatre premières communautés urbaines[57]. Avec les districts de 1959, ce sont les premières formes abouties et intégrées d'ententes intercommunales qui sont autorisées. Toutefois, ce dispositif ne s'applique qu'aux grands ensembles urbains. Il faut donc trouver des solutions convenant également au monde rural et aux villes plus modestes.

1.1.1.1 La fusion et l'échec relatif de la loi Marcellin de 1971

Face au morcellement communal, la fusion a été une alternative régulièrement avancée. En 1959, une loi permettait la fusion soit par accord des conseils municipaux, soit par décret du conseil d'Etat. Localement, cette vision des choses semble avoir laissé des traces indélébiles (Moquay, 1998), notamment de méfiance dès que l'on veut toucher aux communes et que l'on parle de coopération intercommunale à des communes restées isolées. Selon le Sénat[58], seulement 350 cas de fusions ont été relevés, permettant un regroupement de 746 communes.

Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, parvient à relancer ce processus avec la loi du 16 Juillet 1971 « sur les fusions et regroupements de communes ». Elle complète la précédente réforme en prévoyant un référendum auprès des habitants des communes visées. Elle instaure aussi un plan départemental et des incitations administratives et financières. Au travers de ces dispositifs, la loi prévoit que le Préfet détermine les communes aptes à se développer elles-mêmes ou par le biais d'un SIVOM permettant à un échelon supérieur d'exercer une compétence, ainsi que les communes devant fusionner ou intégrer une communauté urbaine. C'est à cette loi que l'on doit les deux formules de fusion : la « radicale » et la « fusion-association » (Bernard-Gélabert, Labia, 2001), préservant l'identité de la commune ayant perdu son « chef-lieu ». Elle possède un succès modeste car, toujours selon le Sénat[59], sur 3482 fusions prévues par les plans départementaux, seulement 581 furent

[56] 36552 communes depuis le 1er Janvier 2013 en France métropolitaine [www.vie-publique.fr].
[57] Les communautés urbaines de Bordeaux, Lille Métropole, Grand Lyon et Strasbourg.
[58] http://carrefourlocal.senat.fr/vie_locale/cas_pratiques/fusion_et_defusion_de_communes/index.html
[59] Ibid

réalisées. Ces deux lois ont réduit le nombre de communes à 36500, au lieu des 38500 que la France comprenait auparavant.

Mais là où l'on peut parler d'échec, c'est qu'à peine la fusion mis en place, il a fallu trouver un processus permettant de l'annuler (Bernard-Gélabert, Labia, 2001). A la suite de Marie-Christine Bernard-Gélabert et Patrick Labia (2001), on peut se risquer à émettre l'hypothèse qu'avec l'engouement autour des nouvelles formes d'intercommunalité de projet, la dé-fusion pourrait redevenir d'actualité. Il convient de noter que le rapport de la Commission de Réforme des Collectivités Territoriales (2009), préconisait d'inciter les intercommunalités à se transformer en commune.

1.1.1.2 La poursuite d'un processus plus souple

En 1975, Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, confie à Olivier Guichard[60] la présidence d'une commission chargée de mener une réflexion sur les collectivités locales. Elle remet son rapport (Guichard, 1976) au Président de la République le 22 Octobre 1976. Quatre idées notables y sont développées, concrétisées par la suite :

- La mutation d'un contrôle de l'Etat vers un contrôle de légalité qui changera par la suite radicalement le rôle des Préfets,
- Un élargissement de compétences à destination des régions,
- L'attribution de nouvelles compétences aux départements, avec, de surcroît, une mesure permettant de compenser la surreprésentation du monde rural au sein des Conseils Généraux, qui s'est traduit par la création de multiples cantons urbains,
- L'obligation faite aux communes d'intégrer certaines formes de coopérations intercommunales, avec une amélioration de la participation démocratique des citoyens (Bazoche, 2002).

Les élus communaux, déjà fortement mobilisés par la loi antérieure sur la fusion des communes, se sont montrés très critiques envers ce rapport. En effet, l'obligation de se fédérer en structure intercommunale a accentué leur crainte de voir un Etat chercher à réduire leur pouvoir. Ce rapport ne fait que révéler les besoins de refonte des institutions pour un développement local optimal, car il rend explicite le lien entre d'un côté un processus de décentralisation rendu indispensable par le poids démesuré de l'Etat et de l'autre côté l'intercommunalité, devenue incontournable du fait d'une inadéquation criante entre les

[60] Après avoir était le premier délégué à diriger la DATAR, il est devenu secrétaire d'état à l'aménagement du territoire auprès des premiers ministres Georges Pompidou et Maurice Couve de Murville, ainsi que ministre de l'Aménagement, de l'équipement et du logement sous le gouvernement Messmer avec le portefeuille des transports obtenus par surcroît en 1974.

réalités territoriales et le morcellement communal. Dès 1977, Raymond Barre relance le processus, en adressant un questionnaire aux maires, articulé autour de quatre thèmes : l'allègement de la tutelle de l'Etat, la refonte du partage des compétences entre les communes et l'Etat, les principes de réaménagement des finances communales et l'organisation de l'avenir de la coopération intercommunale (Bazoche, 2002).

Les réponses, exploitées par la commission Aubert, débouchent sur trois lois :

- La loi du 3 Janvier 1979, créant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation budgétaire de l'Etat aux communes,
- La loi du 10 Janvier 1980, réformant la fiscalité directe locale et permettant l'auto détermination des différents taux d'impôts locaux,
- Le projet de loi Bonnet, s'appuyant sur le « plan de développement des responsabilités locales », adopté par le Sénat en 1980, mais rejeté par la nouvelle majorité gouvernementale en 1981 (Bazoche, 2002).

1.1.2. Le renforcement du pouvoir local supra-communal

> *« La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire*.»
> (Mitterrand, cité par Guigou, 1993, p.5).

Ces propos empruntés à François Mitterrand montrent que, malgré l'opposition politique au Général de Gaulle, il existait alors bien un consensus quant au relatif mais nécessaire affranchissement de l'échelon local. Le double mouvement de morcellement de l'état en collectivités territoriales compétentes par le principe de décentralisation et de réduction de l'émiettement communal par le principe intercommunal, est donc entré dans sa phase active et concrète dans les premières années de gouvernement socialiste. L'histoire semble montrer que la conjonction est peut-être fortuite, si on en croit les velléités récurrentes des gouvernants précédents et le consensus sur l'analyse des problèmes.

1.1.2.1 La loi relative « aux droits et libertés des communes, des départements et des régions » : le point de départ de la décentralisation

La nouvelle majorité socialiste possède sa propre idée concernant la décentralisation. Les mots de François Mitterrand cités ci-dessus, en révèlent l'importance. Le fait que Gaston Defferre ait pour titre « Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation » se veut un signe fort. En 1979, ces deux derniers et Pierre Joxe[61], ont signé une proposition de loi de trois articles,

[61] Il deviendra ministre de l'intérieur de 1984 à 1986, puis de 1988 à 1991.

la loi n°1557[62], qui porte en elle les germes du futur projet de loi relatif aux « droits et libertés des communes, des départements et des régions » de 1981 marquant le lancement des lois de décentralisation.

Le 2 Mars 1982, la France adoptait une loi qui allait plus loin que celle condamnée lors du référendum de 1969. En effet, elle ne se borne pas à reconnaître la région comme une collectivité territoriale réelle[63], mais elle transfère également le pouvoir exécutif préfectoral au conseil général, restreignant le rôle du préfet au contrôle de légalité. Entre 1983 et 1986, quatre lois suivront portant notamment sur le transfert de compétences entre l'Etat et local, et leur partage entre les collectivités territoriales.

1.1.2.2 La loi relative à l' « Administration Territoriale de la République » : le point de départ de l'intercommunalité moderne

Il faut attendre les élections de 1988, et le retour au pouvoir de la majorité socialiste pour que l'intercommunalité prenne son visage moderne. La loi d' « Administration Territoriale de la République » (ATR) naît d'un texte rédigé par la Direction Générale des Collectivités Locales, qui s'inspire de plusieurs sources, notamment le rapport « vivre ensemble » (Guichard, 1976), et s'appuie sur le contexte politique de démocratie locale et de renouveau du service public entamé par le Premier Ministre, Michel Rocard (Guéranger, 2000).

> *«Toute tentation recentralisatrice, tout réflexe jacobin seraient une grave erreur. Un pays ne peut, sous peine de rejet, contrarier le cours de l'histoire. Il ne peut, sous peine de déclin, s'opposer à l'évolution générale de la société qui exige une responsabilisation accrue des hommes et des groupes. Il ne peut aller à l'encontre de la détermination de ses élus à assumer pleinement leurs missions »*
> (Giraud, cité par Guéranger, 2000, p.3).

Ce rappel à l'ordre de Michel Giraud, alors Président de l'Association des Maires de France, en 1989, est doublement intéressant. Il insiste sur la nécessité de poursuivre la décentralisation et révèle la méfiance des élus locaux à l'encontre de l'Etat, au cas où ce dernier serait tenté de récupérer le pouvoir qu'il a octroyé au local. La loi ATR, qui n'est encore qu'un simple texte en devenir, devra prendre en compte cet état de fait. C'est finalement en 1992 qu'il est adopté. Son volet concernant la coopération intercommunale crée deux nouvelles structures, dotées de compétences obligatoires et optionnelles : la communauté de communes et la communauté de villes.

[62] http://www.senat.fr/rap/r97-520/r97-5204.html
[63] La première élection régionale n'aura toutefois lieu qu'en 1986.

En distinguant deux types de structures, le législateur entend donner une forme de coopération à la campagne et à la ville. Malgré la base d'une adhésion volontaire des communes à la structure, le préfet a toujours un rôle à jouer. Comme en 1971, il doit établir des directives préconisant la mise en place d'entités particulières sur le territoire. Mais, du fait du contexte imposé par les lois de décentralisation, ces préconisations n'auront aucune valeur obligatoire. Ces instructions demeureront des guides pour la création des structures intercommunales nouvelles. Les préfets ne rempliront d'ailleurs pas cette tâche de manière homogène sur l'ensemble du territoire, le poids des contextes locaux et les convictions mêmes de ces représentants de la république auront un impact non négligeable sur les modes de faire adoptés localement.

Les structures créées sont donc, comparativement aux syndicats intercommunaux, plus intégrées (Bernard-Gélabert, Labia, 2001) et le terme d' « *intégration* » n'est pas neutre. En effet, l'acquisition de compétences diverses a pour but la fédération autour d'un projet de développement commun. Dans ce qu'elle a de plus stricte, la dimension d' « *intégration* » sous-tend l'idée qu'une fois cette solidarisation effective, la dissolution de la communauté n'est pas aisée, on crée donc par là une sorte d'irréversibilité du processus. En effet, l'approbation de la préfecture est obligatoire, or si l'Etat préconise des formations, cette fois, contrairement aux dé-fusions, elle n'entend pas « désolidariser » à outrance. L'intercommunalité est qualifiée « de projet », car l'inscription des projets communs de développement se fait au sein d'espaces de « solidarités », nouvelle valeur fondant ces communautés, rompant avec la logique gestionnaire des syndicats (Moquay, 1998). Le principe de solidarité dépasse le cadre de l'entraide. La structure n'est pas créée pour capter des financements et laisser libre cours à chaque communes afin qu'elles mènent leurs stratégies de leur côté. Au contraire, il s'agit que la communauté mutualise des moyens pour un développement profitable et harmonieux à tous (Bernard-Gélabert & Labia, 2001). Les nouvelles structures sont régies par le principe de la fiscalité propre : elles disposent du droit de prélever l'impôt, soit par fiscalité additionnelle, soit, dans le cas des communautés de villes, par le partage de la taxe professionnelle. Cette dernière possibilité, censée exprimer la solidarité de la communauté dans les ensembles urbains, a été créée en 1966 pour les communautés urbaines, et l'échec des communautés de villes lui a été imputé.

La loi ATR est importante, car « *la création d'une structure intercommunale modifie la géographie du pouvoir dans le territoire concerné. Celui-ci est désormais entre les mains du président de la communauté, puisque celle-ci hérite des principales compétences qui étaient jusque là celles des communes qui se sont associées* (Subra, 2007 : 279).

1.1.2.3 La simplification et le renforcement de l'intercommunalité, par la loi du 10 Juillet 1999, dîte loi « Chevènement »: un renforcement nécessaire

Le volet intercommunal de la loi ATR demande cependant à être renforcé et complété. L'Association des communautés de France et le rapport Perben[64] de 1996 apportent de nouveaux axes de réflexions[65]. La loi ambitionne un renforcement de la solidarité, visible par le caractère obligatoire que revêt la Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour les nouvelles structures de coopération : la Communauté d'Agglomération. Elle programme la suppression des districts urbains, de l'éphémère communauté de villes, et des Syndicats d'Agglomérations Nouvelles (SAN). Elle renforce également les statuts de la communauté urbaine. Elle impose aussi la règle du « un seul tenant et sans enclave » qui prévaut désormais pour former les communautés. C'est une règle que l'ont pourrait juger héritée du mythe de la continuité territoriale.

Lors de la présentation de la loi, Jean-Pierre Chevènement ambitionne d'en faire un outil adapté pour gérer la ville pluri communale. Il souhaite d'ailleurs que les futures communautés d'agglomérations soient calquées sur les aires urbaines de l'INSEE (Boino, 2009). Le texte initial prévoyait ainsi des mesures financières incitatives pour favoriser la création de nouvelles structures. Or, le principal souci des parlementaires a été d'adoucir les leviers d'intégrations coercitives (Boino, 2009). Au final, la loi n'est pas allée totalement au bout de ses ambitions mais a eu le mérite de relancer un processus en plein essor.

La forme intercommunale dite *intégrée* (Bernart-Gélabert & Labia, 2001) s'oppose aux syndicats, dits *souple*, chargés d'accomplir une unique mission de service public (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique- SIVU) ou plusieurs (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples-SIVOM), qui vivent de la contribution des communes. Les EPCI gèrent des compétences obligatoires, choisies (parmi les compétences édictées par la loi) ou libre. Il convient d'en distinguer trois types :

- La Communauté de Communes, qui a survécu à la loi ATR, a été créée pour les espaces ruraux ou peu urbanisés,
- La Communauté d'Agglomération, qui a remplacé la Communauté de Villes suite à la loi de 1999[66], doit comporter 50 000 habitants, avec une commune centre de plus de 15 000 habitants,
- La Communauté Urbaine, de plus de 500 000 habitants, issue de la même loi que

[64] Du nom de l'ancien ministre chargé de la réforme de l'Etat.
[65] www.adcf.org/files/ADCF-assos/1989-2000-essor-de-l-AdCF.pdf
[66] Par la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative à la « simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ».

la précédente, qui fait écho à des premières formes, dictée par la loi de 1966. La France en compte aujourd'hui dix-huit,

Par souci d'exhaustivité, précisons que la Métropole date de 2010[67].

1.1.3. Les renforcements apportés par les gouvernements depuis 2002, l'accélération du processus

Les élections présidentielles, puis législatives, de 2002 marquent une nouvelle alternance du Pouvoir. Pour la nouvelle majorité, l'administration de l'Etat doit d'avantage se rapprocher du citoyen et les services publics doivent être plus efficaces. La solution alors prônée est d'augmenter les responsabilités des collectivités territoriales et locales, en leur accordant un surcroît de liberté (Coppé & De Villepin, 2004). Jean-Pierre Raffarin, premier ministre de 2002 à 2005 va alors assurer la continuité de la décentralisation et le renforcement de l'intercommunalité. La loi constitutionnelle du 28 mars 2003, considérée comme l'acte II de la décentralisation[*68*], marquera son passage à Matignon et donnera naissance à plusieurs textes, dont quatre concernent plus particulièrement la coopération intercommunale.

La loi du 1er Août 2003, relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales, inscrit dans la constitution le principe de subsidiarité, qui permet à une collectivité d'assurer une compétence à la place de l'Etat, si celle-ci peut être le mieux mis en œuvre à l'échelle locale. En 1995, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) reconnaissait déjà ce principe, mais il s'agit là de lui donner un second souffle. Désormais, la loi précise des modalités de substitution temporaire d'une compétence de l'Etat à une collectivité, si elle répond à une vocation d'intérêt général, au terme d'un processus d'expérimentation.[69]

La loi organique du 1er août 2003 relative au référendum local, oublie les structures intercommunales. Les communes, départements ou régions peuvent désormais s'adresser directement à leurs citoyens pour l'élaboration d'un projet de leur compétence, par la voie d'un référendum décisionnel[70].

La loi du 29 Juillet 2004 ambitionne que les collectivités deviennent les plus indépendantes possible des aides de l'Etat.[71] Ce dernier va définir, par catégorie de

[67] loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant « réforme des collectivités territoriales », la forme la plus intégrée. A ce jour, seule la Métropole « Nice Cote d'Azur » existe.
[68] www.formater.com/ressources/telechargement/politique/P4_decentralisation_acte2.pdf
[69] Par la suite, la compétence peut être abandonnée, prolongée ou généralisée aux autres communautés ; Source : http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-organique-du-1er-aout-2003-relative-experimentation-par-collectivites-territoriales.html
[70] http://www.senat.fr/ct/ct07-5/ct07-50.html
[71] http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-organique-du-29-juillet-2004-relative-autonomie-financiere-collectivites-territoriales.html

collectivité, des taux fiscaux d'autonomies financières. Il va tenter également de mettre des procédés en place pour garantir cette autonomie et éviter la trop forte dépendance aux ressources de l'Etat. Cette loi fera l'objet d'un rapport réalisé au nom de la commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale, dit « rapport Mariton », dénonçant par la suite les dérives fiscales locales et l'inadaptation des procédures mises en place par la loi.

Enfin, la loi de renforcement des libertés locales (LRL) du 13 Aout 2004 octroie des compétences toujours plus importantes aux collectivités. En ce qui concerne les EPCI, ces derniers peuvent gérer des aéroports, hormis ceux d'intérêt national, les ports ; mais surtout la loi va s'attacher à mettre en place des dispositifs pour rationaliser les périmètres (facilité de fusion, possibilité de retrait d'une commune pour rejoindre un autre EPCI, etc.) et simplifier le financement des actions. Néanmoins, elle ne fait qu'accroître le manque de lisibilité des actions locales, en permettant aux départements et aux régions de déléguer temporairement certaines compétences aux EPCI, dans la continuité de la loi du 1er Août 2003.

Depuis 1789, la logique est passée de « l'aménagement du territoire » au « développement local », puis « territorial ». La nécessité d'un renforcement du pouvoir local a induit le passage d'un Etat omniprésent vers une multitude de capacités à agir depuis le local, par le biais d'un processus quasiment irréversible. De fait, un nouvel apprentissage des pouvoirs et de nouvelles possibilités voient le jour, promouvant l'objectif d'une « compétitivité »[72] des territoires. L'Etat, dans une logique égalitaire, a donné à toutes les collectivités territoriales, selon des règles définies par la loi, la capacité de gérer et d'agir selon leurs contextes propres.

Or, l'appropriation de ces règles par les diverses collectivités diffère. Rapidement, les observateurs ne tarderont pas à s'alarmer des dérives induites par les dispositifs de renforcement du pouvoir local. Certaines émanent des membres du corps de l'Etat, et elles ont préludé a une reprise en main de ce dernier, dans le souci d'économiser de l'argent public.

1.2. Trois lois façonnant l'intercommunalité contemporaine…et leur critique

L'intercommunalité contemporaine, permise par un contexte hérité du début des années 80, produite par les lois des années 90, monte en puissance. Pour autant, l'existence des EPCI est marquée par des contestations, des ajustements législatifs, des velléités de reprise en main par l'Etat, qui rendent leur vie fluctuante. C'est ce que nous allons montrer ici.

[72] En témoigne le changement d'appellation de la DATAR, autrefois « Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale », devenue « Délégation Interministérielle de l'Aménagement et de la Compétitivité du Territoire » de 2005 à 2009. L'acronyme DATAR est de nouveau d'usage mais « l'action régionale » est devenue « attractivité régionale ».

1.2.1. L'interconnexion de trois lois majeures : la LOADDT, la loi dite « Chevènement » de 1999 ainsi que la loi SRU de 2000

En deux ans, trois lois ont permis au local de se doter de structures et d'outils pour parvenir à mener à bien des projets de développement, en prenant pour base la coopération intercommunale. La première loi promulguée est la loi d'orientation d'aménagement et de développement durable des territoires (LOADDT), adoptée le 25 Juin 1999. Elle modifie de façon majeure la loi d'orientation de l'aménagement et de développement du territoire (LOADT) de 1995. Suite à cette dernière, l'Etat était le pivot de l'aménagement local grâce au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNADT), chargé de définir les orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable (Portier, 2002). Désormais, ce sont les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), qui fixent les modalités de mise en œuvre des contrats de plan Etat-Région, permettant le financement de projets de développement portés par les « Pays ». Ces derniers peuvent être définis comme des « *espaces caractérisés par une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale suffisante* » (article 2 de la LOADT de 1995), reposent en principe sur des bassins d'emploi ou sur des bassins de vie, et deviennent des outils privilégiés pour la contractualisation avec l'Etat pour mener des projets d'aménagement d'intérêt général (Portier, 2002). Cette première loi, bien qu'accentuant la diversité des contrats applicables sur un territoire (contrat de villes, d'agglomération, Etat-Région, Pays)[73], permet d'articuler une hiérarchie officieuse de morcellement du territoire national : Région-Pays-EPCI.

La loi de renforcement de l'intercommunalité de 1999, votée un mois plus tard, dote les EPCI de la compétence liée à l' « aménagement de l'espace »[74] et anticipe la loi relative à la « Solidarité et au Renouvellement Urbain » (SRU) de 2000. Cette dernière loi, portée par le ministre de l'équipement des transports et du logement, Jean-Claude Gayssot, met en place deux outils de planification de l'urbanisme sur deux échelles différentes. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), remplacent les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) à l'échelle communale[75] et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) peuvent être portés à l'échelle d'un grand territoire, composés par plusieurs EPCI et éventuellement par des communes isolées. Ces deux dispositifs intègrent la notion d'un développement équilibré et durable du

[73] http://www.assemblee-nationale.fr/11/cr-delat/99-00/c9900004.asp. Compte rendu d'une réunion organisé par l'assemblée nationale sur les contrats de Plan-Etat Région.
[74] Compétence facultative pour les communautés de communes mais obligatoire pour les communautés d'agglomérations et les communautés urbaines
[75] La loi rend possible la faculté d'établir un PLU intercommunal.

territoire. Les SCOT deviennent donc des instruments incontournables pour planifier l'aménagement d'un territoire sur le long terme, à l'échelle de l'aire urbaine (Desjardins, 2009). Les EPCI peuvent porter un SCOT, mais leurs périmètres sont souvent restrictifs et donc mal appropriés. Par voie de conséquence, le syndicat mixte fermé est l'outil qui semble le plus adéquat. De surcroît, s'appuyant sur la définition du zonage en aire urbaine de l'INSEE de 1999, la loi empêche toutes les communes distantes d'un rayon de 15 km autour d'une agglomération de plus de 15000 habitants[76] de procéder à des extensions d'urbanisation, sauf si ce secteur est couvert par un SCOT. Le triptyque loi Chevenement-LOADDT- loi SRU a ainsi permis de formater le paysage intercommunal actuel. La première a relancé le processus de création d'intercommunalité, tandis que la seconde a généralisé les contrats territoriaux. La dernière est plus ambigüe, s'appuyant tantôt sur des échelles communales, tantôt sur des structures supérieures aux intercommunalités, elle a toutefois rénové la planification ; ambitionnant ainsi de répondre aux problèmes scalaires, de démocraties locales et de solidarités sociales et territoriales (Boino, Desjardins, 2009).

En l'espace de deux ans, l'intercommunalité est devenue le support privilégié de l'aménagement du territoire, par sa capacité à obtenir des subventions et à définir des programmes d'aménagement sur le long terme. Ici, le « triplex » (Portier, 2002) proposé serait Intercommunalité-Pays-Région. Or, il peut apparaître regrettable que dans la promotion de cette organisation, les outils de planification se fassent concurrence. En effet, les SCOT ignorent les SRADDT (Jegouzo, 2002), car il n'y a pas obligation de mise en cohérence des deux schémas.

Néanmoins l'intérêt ici est d'accorder au local la capacité à se développer de manière autonome, par le biais de projets élaborés à une échelle adéquate. C'est en quelque sorte la reconnaissance du principe de subsidiarité porté par la LOADT de 1995.

1.2.2. Les critiques faîtes à l'intercommunalité

Pour agir sur le paysage communal Français, l'Etat a proposé aux communes de fusionner et/ou de coopérer entre elles. Cette dernière solution semble avoir eu le plus de succès. La forme de regroupement la plus souple, par le biais des syndicats, apparaît dominante, et le législateur a tenté d'en diminuer la prégnance. Toutefois, les structures dites « intégrées », ne sont pas exemptes de critiques.

La grande majorité des chercheurs, politiques et analystes reconnaît que l'intercommunalité issue des réformes récentes est un succès, tant le nombre de structures

[76] Ou du littoral.

crées et leur couverture du territoire national est grande[77] (Richer, 2008). Au 1er Janvier 2009, la France comptait 36 164 communes regroupées au sein d'EPCI, soit 91,3% des communes comprenant 87,3% de la population[78]. Les critiques adressées aux structures de coopération intercommunale portent davantage sur l'aspect qualitatif. Et elles ne sont pas que le fait des chercheurs. Les différents corps correspondant à des hautes fonctions de l'Etat adressent également des vives critiques à l'intercommunalité. Déjà, après la loi ATR de 1992, Jean-Louis Guigou, directeur à la DATAR, insistait sur la nécessité de rénover les institutions, notamment dans la clarification du paysage institutionnel Français, ainsi que de rationaliser les coûts, en engageant réellement des mutations plutôt qu'en procédant à des arrangements d'appoints (Guigou, 1993 & 1994). Or, il faudra attendre 2005 pour que deux textes, rédigés par les hautes institutions de l'Etat, soient pris au sérieux par les gouvernements et élus locaux : le rapport intitulé « *L'intercommunalité en France* », produit par la Cour des comptes en 2005, à la demande du Président de la République et le rapport n° 2436, dit rapport « Mariton », établi par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale, portant sur l'évolution de la fiscalité locale, chargé d'enquêter sur l'augmentation des impôts locaux. Ces deux textes, rédigés en 2005, pointent du doigt les carences de l'intercommunalité et les dérives engendrées par l'utilisation faite des structures intercommunales par les élus.

1.2.2.1. Le rapport intitulé « L'intercommunalité en France », de la Cour des Comptes : une critique reprise par le ministre délégué aux collectivités locales.

> *« Faute d'avoir pu ou voulu mener à bien un mouvement de fusion des communes afin de constituer un premier niveau d'administration décentralisée de taille suffisante (à l'instar de nos voisins anglais ou allemands), l'Etat a favorisé, à partir de l'expérience des communautés urbaines, des districts et des syndicats d'agglomération nouvelle, la constitution de « communautés intégrées » pour gérer à un niveau plus adéquat le développement territorial principalement en zone urbaine.*
> *La réforme de 1999 est un succès en ce qui concerne le nombre et la couverture du territoire par ces nouvelles catégories d'EPCI […. Toutefois la situation actuelle n'est pas pleinement satisfaisante. »*
> *(Cour des Comptes, 2005 : 261)*

Un an après la loi « Liberté et Responsabilité Locale », la Cour des Comptes (2005), à la demande du Président de la République, publie un rapport chargé d'évaluer la gestion publique des EPCI. Moins d'un an après la promulgation de cette loi, cette institution n'a pu qu'alerter les pouvoirs publics sur les dérives engendrées par la gestion des structures intercommunales. En premier lieu, elle rappelle les buts poursuivis par les différentes lois

[77] Cf, notamment, « *l'intercommunalité en débat* », colloque organisé en 2006 par l'Université Lyon 2, à la demande du « Plan Urbanisme Construction et Recherche » (PUCA).
[78] Source : DGCL

exposées plus haut, pour finalement mieux en souligner les carences. En reconnaissant d'emblée le succès qu'a eu la loi « Chevènement », elle s'empresse ensuite de dénoncer la complexité du paysage intercommunal, source de l'essentiel des maux soulevés par le rapport, le moindre d'entre eux n'étant pas le coût financier des dérives des EPCI[79]. Le rapport n'épargne ni l'Etat, qui est particulièrement mis en cause, ni les élus locaux. Il est reproché aux Préfets de manquer d'implication dans leur rôle de garant du développement harmonieux de l'intercommunalité. Ceux-ci n'utiliseraient pas assez leur pouvoir de contrôle sur la gestion des structures. Egalement, ils ne seraient pas assez coercitifs sur les critères de cohérence territoriale, nécessaire à la création de telles structures. Pour finir, ils n'inciteraient pas assez les communes à intégrer une démarche de planification territoriale au travers des SCOT qui peinent à émerger. Ainsi, sur ces trois critiques, le Préfet est jugé responsable des enchevêtrements de syndicats, des communautés trop petites, de l'instauration d'un troisième niveau d'intercommunalité qu'est le syndicat mixte (surtout pour la planification territoriale), de l'adoption de compétences virtuelles, d'investissements limités et de moyens partiellement transférés.

L'Etat lui-même, en tant qu'entité gouvernementale, n'est pas épargné. Accusé de trop s'investir dans des démarches de contractualisation qui ont peu de chance d'aboutir et de ne pas donner suffisamment de pouvoir aux Préfets ; la haute institution blâme également la loi LRL pour ne pas avoir assez précisé et accompagné les démarches d'éclaircissement de « l'intérêt communautaire »[80]. De surcroît, cette loi est critiquée car elle porte atteinte au principe de continuité territoriale : dans le cas ou une commune refuse d'entrer dans le groupement, empêchant son extension, la possibilité de former une enclave afin que d'autres communes puisse adhérer est laissée à l'appréciation du préfet. Cette disposition, introduite par l'article 175 de la loi LRL, modifiant l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, va à l'encontre du pouvoir donné au Préfet par la loi Chevènement de 1999, pouvant inclure d'autorité une commune dans un EPCI, pour garantir la cohérence spatiale, économique et sociale. L'Etat est enfin enjoint de ne pas assouplir davantage la loi de 1999.

Ensuite, il est rappelé aux élus locaux que l'intercommunalité est un outil au service du développement des territoires, et qu'il n'est profitable aux citoyens que dans cette optique et s'il apporte « *des grands services publics territoriaux* » (Cour des Comptes, 2005 : 265). Ils sont ainsi invités à « *achever au plus vite la définition des compétences d'intérêt*

[79] Gaspillage pour les contribuables et pour l'Etat au travers de la DGF.
[80] A la suite de ce rapport et de la loi « LRL », on pourrait définir l'intérêt communautaire comme : « *la ligne de partage d'une compétence […] entre les domaines d'action conservés par les communes et ceux assignés à la communauté* » (Cour des Comptes, 2005 : 148).

communautaire et du projet de développement qui assure leur cohérence, dans le cadre d'une prospective financière et fiscale à moyen terme partagée entre l'intercommunalité et les communes qui la composent » (Cour des Comptes, 2005 : 265). Le rapport dénonce ainsi le fait que les communautés répartissent l'argent au lieu de l'utiliser concrètement. Il juge que les structures sont quelquefois construites sans projet, sans but, mais par affinité politique, et les élus ne se donnent pas les moyens de transférer suffisamment de services. Il adresse enfin une critique générale, stipulant que l'ensemble les structures surreprésentent les petites communes et que finalement, les communautés ne rendent pas assez de comptes à l'Etat et aux citoyens.

En allant plus loin, le rapport propose également une approche plus combinée de deux conceptions de l'aménagement du territoire : l'approche institutionnelle (cherchant à favoriser la formation d'EPCI pour élaborer et conduire des projets communs, grâce au soutien de la DGF) et une conception opérationnelle (appuyer l'action sur des contrats et des structures telles que les Pays). Elle conseille également qu'en milieu urbain les démarches d'aménagement s'appuient sur les SCOT.

1.2.2.2 Le rapport de la commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale : les dérives financières d'un outil au service du développement local

> *« L'empilement des échelons s'aggrave. L'intercommunalité aura plus coûté qu'elle n'aura permis d'économiser. Les compétences sont éclatées, la qualité des services est mal effectuée […] Les financements sont dispersés et l'un décide d'autant volontiers que les autres paieront. L'autre, c'est le contribuable »*
> *(Mariton, 2005 :4)*

L'esprit de la décentralisation était de responsabiliser l'élu vis-à-vis du contribuable qui l'élit, mais aussi de rationaliser les dépenses publiques locales (Davezies, 2008). La Cour des Comptes avait déjà averti l'Etat sur les dérives de pratiques induisant des dérives économiques. La même année, le rapport parlementaire rédigé par la commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale présentait ses conclusions négatives sur l'utilisation faite par les collectivités locales de leurs finances. Blâmant les gouvernements successifs, qui n'osent jamais réellement s'attaquer aux actions de leurs prédécesseurs et qui se désengagent continuellement (Mariton, 2005), ce nouveau rapport désigne les responsables politiques locaux, coupables d'une mauvaise gestion de leurs ressources financières. Pour la commission d'enquête, le seul coût des campagnes électorales auquel succède quasiment

systématiquement l'augmentation des impôts[81], ne saurait défendre à lui seul la hausse de la fiscalité.

Et, si le rapport se félicite que certaines dépenses soient attachées à la volonté d'être toujours plus efficace dans l'action, il va aussi dénoncer la complexité de l'architecture institutionnelle française. Selon le rapport, le simple fait de créer une structure intercommunale, même si elle n'agit pas, engendre des coûts trop élevés. De fait, se joignant à la critique des compétences imbriquées, il affirme que le schéma institutionnel Français est trop lourd financièrement. Le rapport démontre finalement que tant dans la pratique des élus (course à la subvention, manque d'objectivité dans la gestion), que dans le cadre des institutions mises en place, le processus de renforcement du pouvoir local engendre des dérives financières importantes. Brice Hortefeux, secrétaire d'état aux collectivités territoriales, longuement cité dans le rapport pour avoir minimisé ces faits, notamment lorsqu'il parle du « jardin à la Française » pour qualifier le système local Français, est sommé de réagir.

Ces constats marquent l'acte de naissance des Schémas Départementaux d'Orientations de l'Intercommunalité (SDOI). Il s'agit de documents proposant une rationalisation des périmètres des EPCI dits intégrés, couvrant tout le département, et poursuivant également un but de réduction des syndicats intercommunaux. La première version de ceux-ci devait être retournée le 30 Juin 2006 accompagnée éventuellement de propositions pour de potentielles évolutions législatives. Dans la circulaire exigeant leur mise en place, conformément aux vœux cumulés de la Cour des Comptes et du rapport Mariton, les Préfets sont incités à s'impliquer d'avantage dans les affaires intercommunales. Au-delà du renforcement du contrôle de légalité, il s'agit aussi de faire en sorte que l'outil intercommunal apparaisse comme une « *réponse rationnelle et adaptée aux enjeux locaux* » et non pas comme un élément supplémentaire du « millefeuille territorial » (Béhar, Estèbe, Vanier, 2009). La circulaire donne également beaucoup d'importance à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)[82], dont l'Etat entend qu'elle soit non plus un élément avalisant la création d'EPCI, mais réellement un partenaire privilégié de la coopération intercommunale. Il est également important de souligner que la circulaire ne donne pas de recommandation quant à la forme que doivent prendre les comptes rendus, ni

[81] Tant du fait des nouvelles majorités désireuses de financer l'exécution de leurs programmes, que des anciennes réélues ayant marquées une pause fiscale juste avant les échéances électorales.

[82] Commission composée d'élus, créée par la loi dite « Chevènement » de 1999, elle est chargée, outre d'être le lien entre les élus et la Préfecture, d'émettre des avis sur les nouvelles structures de coopération intercommunale ou les modifications de périmètre.

sur la méthodologie à appliquer. De fait, les Préfectures sont maîtresses de leur mode d'action et sont libres de porter leur avis comme elles l'entendent. Cela explique en partie la grande hétérogénéité des documents produits, et les différentes interprétations Préfectorales de l'outil intercommunal. Les SDOI prouvent enfin que plutôt que de réfléchir à une meilleure articulation des collectivités entre elle, le gouvernement a cédé une fois de plus à la poursuite de *l'optimum dimensionnel* (Ortiz, 1994).

1.2.3. La loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010

En 2010, alors que, par l'intermédiaire des préfectures départementales et des CDCI, l'Etat et le local retravaillaient sur les périmètres intercommunaux dans une troisième version des SDOI, le gouvernement a instauré une loi dont deux dimensions intéressent cette recherche. La loi du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales définit, d'une part, un mode d'élection des conseillers communautaires et, d'autre part, permet à des métropoles de se structurer en un EPCI. Enfin, la fin programmée des Pays est aussi inscrite dans cette loi. Il convient de signaler aussi que la loi est une réponse partielle aux préconisations émises par le Comité de réformes des collectivités locales, dirigé par Edouard Balladur, ancien premier ministre.

La loi comporte un volet rationalisation, qui s'appuie sur deux actions. La première concerne l'achèvement de la carte intercommunale au 1er Janvier 2014, date à laquelle toutes les communes devront avoir intégré un EPCI. Cet aspect renforce la portée des SDOI, devenus Schéma Départementaux de Coopération Intercommunales (SDCI) sur lesquels s'appuieront les préfectures pour forcer les communes à se fédérer avant l'échéance prévue par la loi. Les SDCI seront révisés tous les six ans. Si l'avis de la CDCI est requis, la loi n'oblige pas son approbation pour la validation des schémas. Enfin, elle relance la possibilité offerte aux EPCI de se transformer en commune : la commune nouvelle, constituée de communes déléguées.

1.2.3.1 La reconnaissance d'un statut législatif aux métropoles

La huitième proposition du rapport Balladur encourageait le gouvernement à créer onze métropoles, dès 2014, autour de grandes villes Françaises[83], en incitant, par la suite, d'autres structures à en acquérir le statut. Si la « métropole », devenue terme législatif en plus de toutes autres acceptions scientifiques est la quatrième forme intégrée, le pôle métropolitain associe des EPCI sans obligation de continuité spatiale, et repose sur une forme de

[83] Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulon et Toulouse.

regroupement syndicale. Cette distinction a du sens, mais interroge tout de même après les velléités de réduction des syndicats intercommunaux.

La métropole consiste en une forme intégrée de coopération reposant sur un foyer démographique de 500 000 habitants et respectant la continuité territoriale. Elle assure des compétences transférées par les communes membres mais peut aussi en recevoir des départements ou des régions. Elle est, cependant, d'ambition moindre que le rôle qui devait lui être initialement dévolu : absorber les limites des départements et intégrer toutes leurs compétences. Les départements auraient été ainsi relégués à des zones hors métropoles. Enfin, en Île de France, il est impossible d'instituer ce type de structure. Bien entendu, la création des métropoles sur un territoire donné supprime les EPCI à fiscalité propre préexistants. A ce jour, il n'existe qu'une métropole, « Nice Côte d'Azur », provenant de la fusion de la récente communauté urbaine « Nice Côte d'Azur » et de trois communautés de communes de l'arrière-pays Niçois.

Les gouvernements Français successifs ne se sont jamais réellement engagés dans les communautés « fédératives » ou « associatives » (Boino, Desjardins, 2009). Cinq ans après le lancement des SDOI, chargés de limiter la prolifération des syndicats, voilà qu'une loi marque une inflexion dans cette tendance. Selon Daniel Béhar (2007), le passage d'une logique d'intercommunalité à une logique d'intercommunautaire est une évolution naturelle : les outils étant incomplets à porter des préoccupations d'envergures, la suite judicieuse serait de pouvoir lier les EPCI entre eux. Ainsi, à certains endroits, émerge déjà une logique à trois niveaux : commune-intercommunalité-intercommunautaire (Béhar, 2007). Le pôle métropolitain est destiné à assurer la coopération entre des agglomérations proches. Il s'agit d'un syndicat mixte, regroupant uniquement des EPCI, où le principe de continuité territoriale n'est pas une condition nécessaire. Cette nouvelle structure devrait permettre à des EPCI de porter ensemble des projets d'envergure au sein d'une instance territoriale associative et légitime au regard de la loi (Portier, 2011). Le dispositif, excluant également l'Île de France, repose sur une population minimale de 300 000 habitants, dont un EPCI au moins doit comporter 150 000 habitants. N'étant pas un EPCI à fiscalité propre, il fonctionne avec les dotations des EPCI membres.

1.2.3.2. Ne pas supprimer de Pays mais n'en créer aucun nouveau

Un des scénarii proposés par Frédéric Giraut et Romain Lajarge (1999), prévoyait la suppression des Pays. Le « Rapport Balladur » de 2009 prônait, dans sa sixième proposition de ne plus créer de Pays, qui ont, pour l'essentiel « *produits leurs offices* » (Comité pour la réforme des collectivités locales, 2009 : 121). Ces entités, permettant l'intercommunautaire,

davantage adaptée au milieu rural (Béhar, 2007), étaient dénuées de tout pouvoir d'action directe. Les premières moutures des SDOI en atténuaient déjà la portée en proposant des super-structures intercommunales les rendant caduques (Coulom, 2009). Après quinze ans d'existence, la loi de 2010 signe la fin de leur existence en précisant que les anciens pays ne seront pas supprimés mais que de nouveaux ne pourront pas être créés.

1.2.3.3 L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel : renforcer le lien entre les conseillers et leurs administrés

Ce dispositif est postérieur à la loi de 2010, mais est important pour la reconnaissance future des EPCI par les citoyens-contribuables. Laurent Loeiz (2002) prédisait une élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct à horizon 2007. C'est finalement six ans après cette échéance prédite que la loi n°2013-403 du 17 Mai 2013 l'a inscrit, pour une application lors des élections municipales de 2014. Un hiatus s'est installé, inhérent aux pratiques spatiales des individus, qui s'extraient des mailles dans lesquelles est organisée la vie politique et administrative. L'introduction annoncée du suffrage universel à l'échelle des intercommunalités le comble en partie mais ne change pas le problème de fond : le territoire des institutions n'est plus le cadre hégémonique dans lequel et par lequel se conçoit la vie publique (Debarbieux & Vanier, 2002b). Selon Paul Boino (2009) élire les représentants directement reconnaitrait l'instance intercommunale et couperait le cordon d'avec les communes. Ce n'est toutefois le cas que partiellement ici, car les conseillers communautaires seront « fléchés » sur les listes municipales, hors communes où le « panachage » est encore admis. Ce dispositif correspond à la proposition n°7 du rapport du « Comité pour la réforme des collectivités locales » (2009), dit « Rapport Balladur ». Vu la faible reconnaissance de l'EPCI à l'échelon communal, on peut se demander si l'électeur aura une véritable conscience de ce pourquoi il vote.

L'histoire de la répartition du Pouvoir Français est longue, se recompose perpétuellement, crée de l'irréversibilité, s'ajuste, produisant des formes nouvelles de pouvoir local. L'Etat a voulu déconcentrer ses services pour coller au plus près de ses citoyens, et s'est appuyé sur les départements, apparaissant aujourd'hui désuets, appelés même à être supprimés, mais étonnamment résilients (Tesson, 2011c) et semblant rassurant pour le législateur. Les gouvernements ont surtout voulu doter les élus locaux de la faculté de développer eux-mêmes leur territoire en opérant une entreprise de décentralisation des pouvoirs de l'état vers les collectivités territoriales, qui a renforcé ces dernières, modifiant l'équilibre du pouvoir entre l'Etat et celles-ci. Souhaitant ensuite lutter contre les trop nombreux périmètres communaux et leurs inefficiences (Logié, 2001), surtout vis-à-vis de la

construction administrative des autres pays Européens (Richer, 2008), l'Etat a crée des périmètres intercommunaux, produisant un enchevêtrement illisible des diverses structures. Finalement, la décentralisation substitue au pouvoir technocratique et au monopole étatique un jeu pluraliste d'acteur (Parthenay, 2002).

Le triptyque « Un territoire-un projet-un mandat » (Debarbieux & Vanier, 2002b) a ainsi vu le jour, mais la mobilité des sociétés (Jaillet, 2009) interroge la pertinence de cet archétype (Debarbieux & Vanier, 2002a). Les ajustements législatifs successifs ont montré qu'il est encore difficile de concevoir le pouvoir autrement que par le prisme du territoire.

Ces mouvements ont conduit une multiplication des acteurs, qui agissent désormais sur les différentes échelles dans des domaines tout autant divers. Il importe désormais, pour cerner encore mieux le contexte de cette thèse, d'observer comment cette évolution a impacté l'offre actuelle en matière d'équipements sportifs urbains. Cet approfondissement sera opportun afin de comprendre dans quelle logique a été construit le Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées, équipement moteur du projet Palois de développement des sports de nature.

2. Retour sur l'histoire du maillage territorial Français en équipement sportif

Du point de vue de l'usager, l'espace en soi n'aurait ainsi de valeur que s'il participe à l'émotion (Theiller, 2007). Trois types d'espaces sportifs se distinguent par leur forme (Vigneau, 1998). La forme linéaire, qu'elle soit droite ou sinueuse, est grandement prisée par les athlètes désireux de s'y étalonner, au-delà de la fonction compétitive qui vise la performance vis-à-vis d'un adversaire. L'espace y est un partenaire passif, offrant une mesure à l'homme qui va le vaincre. C'est la logique qui prédomine pour les sports de nature où l'homme s'accomplit et se confronte à un espace naturel. Les deux dernières formes représentent des espaces à conquérir. Il est orienté, que se soit par une piste (course en ligne, escalade, etc.) ou par des instruments (course d'orientation, etc.). La forme circulaire ou carré représente l'arène, qu'il convient de conquérir physiquement, tels les sports de combats. La forme rectangulaire est une hybridation des formes précédentes, qui représentent un camp à conquérir, notamment dans les sports collectifs (Vigneau, 1998). Ainsi, l'espace est toujours prégnant : même quand deux adversaires s'affrontent, la symbolique de l'espace à conquérir apparaît en filigrane

Nous allons donc maintenant nous intéresser à la logique du maillage Français en équipement sportif, en ville, destiné à répondre à la demande croissante de la population. En effet, pour satisfaire à des exigences diverses, telles que la sécurité ou l'accessibilité directe aux lieux de vies, des équipements ont été construits afin de permettre la pratique. De nos jours, de nombreuses activités ont cependant délaissé des équipements qui leur étaient destinés pour investir des espaces en plein air. Cet état de fait pose la question de l'organisation des nouveaux lieux de pratiques, les équipements sportifs, de leur gestion ainsi que de la relation entre la pratique et l'équipement. Lieux à voir, lieux pour être vu, lieux pour être avec les autres : les espaces de pratiques permettent un jeu interactif où les rôles d'acteurs et spectateurs sont intercheangables (Bessy, 2005). Le vécu et la perception de ces lieux restent cependant complexes et les appréciations qu'on leur porte peuvent varier selon les individus (Augustin, 1997a). La prochaine partie présentera brièvement l'historique du maillage urbain des équipements sportifs.

2.1. De l'adaptation des sportifs aux espaces à une offre urbaine standardisée

Le maillage en équipements sportifs tels qu'il apparaît aujourd'hui, et qu'il s'inscrit dans les villes, est classiquement attribué à l'action du Général de Gaulle et de son gouvernement (Griffon-Boittier, 1994). Jusqu'à la fin du XIX° siècle, puis au terme de la première guerre mondiale, des espaces, en plein-air, apparaissent à l'initiative des groupes de pairs culturels, animés par un goût nouveau pour les sports athlétiques. S'inaugure une période d'organisation de sociétés sportives urbaines ne disposant pas d'équipements particuliers. Des espaces d'exercices provisoires sont pris sur la ville, au sein des jardins et parcs notamment, avant d'être restitués à leur fonction habituelle (Pociello, 1995). *« C'est la période de développement pragmatique des sports, à l'initiative turbulente des étudiants, normaliens, lycéens, jeunes militaires, assez rapidement structurée par la société civile »* (Pociello, 1995 : 195).

Les Jeux-Olympiques organisés à Paris en 1924 ont permis la création d'équipements sportifs dans la capitale, induisant par la suite une période des grands programmes d'équipements municipaux, de 1925 à 1935. « *Les grandes villes socialistes […] exploitant l'engouement populaire pour les spectacles sportifs […] trouvent un intérêt local aux rassemblements de masse »* (Pociello, 1995 : 195). Le développement des Activités Physiques et Sportives (APS) est alors structuré par l'offre municipale d'équipement (Griffon-Boitier,

1994). Ce processus va se propager suite aux impulsions du Front Populaire[84], parvenu au pouvoir en France, des grandes villes vers les petites villes. En parallèle, les classes ouvrières et moyennes sont l'objet d'organisation des activités de loisirs et de vacances, orientant une part importante de l'action politique et culturelle vers les sports et les loisirs de « plein air » suscitant quelques aménagements de sites naturels (Pociello, 1995).

La couverture du territoire national par des équipements sportifs standardisés et urbaine ne s'est opérée que plus tard, à travers les « lois-programmes » d'équipements (1960-1962). Ces programmes émanent de la volonté du président de la République Française d'alors de redorer le blason tricolore dans les compétitions internationales. (Griffon-Boitier, 1994). Dans un contexte de croissance économique, une action énergique en faveur de l'éducation physique, de la pratique de masse et de l'amélioration des performances de l'élite est permise. L'effort se portant principalement vers la modalité urbaine des sports scolaires qui offrent des chances en médaille olympique, se référant au postulat que la réussite de l'élite passe par un sport de masse développé dès l'école. Par voie de conséquence, le gymnase et la piscine sont associés à la construction d'établissements scolaires. Les instructions de 1967 régissant l'enseignement des professeurs d'EPS renforce le peuplement scolaire de ces espaces. Le financement conjoint de l'Etat et des communes produit ainsi, jusqu'en 1975, un maillage sportif du territoire en équipements normalisés, codifiés, agencés pour la compétition[85] et construits à l'identique (Pociello, 1995). Ces installations ont laissé une empreinte forte dans les villes, en même temps qu'un sentiment d'inachèvement et d'inadaptation aux publics non compétiteurs (Augustin, 1997a). C'est ce que nous appelons un pilotage des équipements par l'offre (Bessy & Coulom, 2013).

2.2. Les structures marchandes pallient les insuffisances de l'action des collectivités : le pilotage par la demande.

La décennie 1981-1991, marquée par la décentralisation, se caractérise par la mise en œuvre de plusieurs logiques qui génèrent une mosaïque d'équipements et des adaptations différenciées à la demande. Le modèle sportif Français se segmente progressivement, l'affiliation à une fédération et le suivi rigoureux des codes et des règles n'est plus de mise. La diversification de la demande sociale d'activités et l'évolution sensible des modes de vie et des goûts sportifs ont ainsi amené une évolution et une différenciation des stratégies

[84] Coalition des mouvements de Gauche qui gouverna la France de 1936 à 1938.
[85] Selon l'idée qu'un équipement permettant la compétition garantissait une technicité élevée et donc une bonne formation et une adaptation optimale à tous types de pratiquants.

communales. Premiers investisseurs en matière d'équipements et de subventionnement des associations sportives, les communes intègrent mieux le sport dans leurs politiques générales en lui assignant de nouvelles fonctions. Toutefois, cette logique décentralisée est largement défaillante en ce qui concerne la conception et l'aménagement des équipements sportifs. En effet, les communes ont continué à construire majoritairement des équipements sportifs traditionnels par habitude, par absence de réflexion et de compétences mais aussi parce que soumises à des groupes de pression bien identifiés. Elles ont aussi cherché à s'adapter aux évolutions de la demande mais souvent de manière empirique et maladroite. Beaucoup de ces infrastructures sont déjà aujourd'hui trop grandes ou trop petites, ou bien extrêmement déficitaire car inadaptées au contexte local. En outre, la logique centralisée et planificatrice de l'Etat s'exerce aussi durant cette période. En juin 1991, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, publie les « J-Sports ». Il se propose de subventionner tout projet visant à cibler les jeunes des banlieues difficiles qui s'adonnent au sport en dehors des cadres fédéraux ou municipaux. Si l'idée initiale semble pertinente, les conditions techniques et politiques de leurs mises en place débouchent sur une standardisation néfaste ne prenant pas suffisamment en compte les caractéristiques et les aspirations des populations sensibles ciblées.

Parallèlement, c'est le secteur marchand qui, faisant le constat de cette défaillance de l'action publique, a tenté de satisfaire au mieux à la demande. Des petites structures monovalentes à caractère commercial se développent dans les grandes agglomérations, profitant du processus d'urbanisation et de diffusion sociale des loisirs sportifs dans la société. Ces établissements restent cependant quelquefois fermés à une large clientèle car ils proposent des structures d'accueil trop rudimentaires, trop spécialisées ou trop discriminantes. Quoi qu'il en soit, ces structures deviennent de véritables entreprises, consentant des investissements importants dans le but de créer et de gérer un produit avec le plus de rentabilité possible. Ces entreprises définissent alors des stratégies marketing visant à positionner et développer leur offre sur le marché afin d'attirer et/ou fidéliser davantage la clientèle et d'accroître ainsi leur rentabilité. En modifiant les services offerts, la logique commerciale a favorisé l'accessibilité du plus grand nombre à ces espaces. Nous parlons ici de pilotage par la demande (Bessy & Coulom, 2013).

2.3. Un pilotage des équipements sportifs par (et pour) le territoire

Une nouvelle génération d'équipements sportifs voit le jour au tournant du XXI^{ème} siècle, évoluant vers une meilleure adaptation à la demande et au contexte local. Elle est issue d'un double processus de recomposition-création d'espaces sportifs à partir d'une dynamique

de diversification et d'innovation. De nombreux indicateurs semblent montrer que nous sommes entrés dans une nouvelle ère, où les rôles des acteurs publics et marchands se rejoignent sur les stratégies mises en œuvre. Le pilotage par le marché qui consiste à s'adapter en permanence à la demande pour accroître sa rentabilité est à l'ordre du jour. Les collectivités élaborent désormais des politiques sportives fonctionnant à partir d'une logique se manifestant dans leur double souci de satisfaire le maximum de pratiquants et de répondre aux différents enjeux qui structurent la vie politique locale.

En même temps, l'équipement doit participer à l'aménagement harmonieux de l'environnement, jouer un rôle de levier économique, être un réel vecteur d'intégration sociale et contribuer à la construction identitaire locale. Une nouvelle génération s'instaure donc par la mise en œuvre d'un processus de « territorialisation » des espaces sportifs répondant à de nouvelles configurations locales, à de nouveaux enjeux, gérés ou commandés par les collectivités territoriales dans le but de valoriser ou développer leurs territoires. C'est ce que nous appelons une gestion par (et pour) le territoire (Bessy & Coulom, 2013) en accord avec le principe du développement local.

Dans cette optique, les tendances de développement et de construction des équipements sportifs urbains évoluent vers davantage de concertation quant à leurs élaborations, de singularisation dans leurs conceptions en fonction d'adaptation aux particularismes locaux, d'anticipation quant à leur évolution, de polyvalence, de liberté pour les pratiquants, d'accessibilité à tous, de confort, de qualité d'accueil, d'intégration dans l'environnement, de stratégie dans l'implantation et de professionnalisation de la gestion. Le tout se conjugue quelquefois avec une logique relocalisation au sein de l'espace urbain de conditions de pratiques de nature, dans un mouvement conjoint de « naturalisation de la ville » et d' « urbanisation de la nature ». Enfin, pour faire face à des coûts d'investissement et de fonctionnement souvent trop élevés pour être supportés par une seule commune, les grands équipements sont souvent portés par les EPCI (Bessy & Hillairet, 2002b).

Les facteurs qui expliquent cette évolution sont d'ordres divers. Politiquement, les communes développent de plus en plus de projets d'aménagements concertés et innovants dans le but de véhiculer une image dynamique. Ensuite, la diversité des pratiques impose de multiplier et diversifier les espaces. Enfin, 80% de la population Française actuelle vit aujourd'hui en zone urbaine ou périurbaine. Dans cette optique, le besoin de se dépenser physiquement, d'une part, a provoqué la création de nombreux espaces sportifs intra-urbains à vocation hygiéniste. D'autre part, les activités compensent les frustrations urbaines et constituent des nouveaux liens entre les lieux qui composent la ville.

L'action conjuguée de ces différents facteurs a bouleversé de façon significative le paysage des espaces sportifs, favorisant l'émergence d'infrastructures innovantes susceptibles de mieux satisfaire les demandes toujours plus exigeantes des usagers, mais aussi de mieux répondre aux intérêts des acteurs politiques et socio-économiques. Au final, les équipements sportifs doivent offrir des prestations répondant précisément aux nouveaux besoins et aux exigences qualitatives de plus en plus affirmées par les pratiquants. Ils doivent être surtout de plus en plus pensés en termes de lieux de vie.

Rédiger cette deuxième partie nous permets de traiter, dans le chapitre suivant, du Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées, tout comme de la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne. Ce qu'il est important de retenir ici, c'est que le nouveau partage des responsabilités entre l'Etat et le local, s'accompagnant de la montée en puissance du pouvoir intercommunal, a conduit les acteurs politiques locaux à se saisir de nouvelles problématiques pour garantir la qualité de vie de leurs électeurs dont ils sont responsables.

Chapitre 5 : La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, ses projets et son stade d'eaux-vives

Le terrain Palois est propice à l'exploration de nos hypothèses de recherche. Ce nouveau chapitre a pour objectif de le présenter afin de voir comment nos hypothèses s'articulent avec lui pour répondre à notre problématique. Il se déroule en trois temps qui prolongent l'étayage théorique effectué en amont, et sert à poser les bases de l'analyse. Il propose de dévoiler tout d'abord le territoire d'action (Moquay, 1998), c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées (CDAPP), ainsi que la relation qu'il entretient avec le massif Pyrénéen et l'océan Atlantique. Parce que pour nous Pau est une ville-moyenne, cette première partie pose également les bases de notre propre définition de cette catégorie. Parce qu'elles semblent désarmées dans le contexte actuel de concurrence des territoires, elles recourent à des stratégies qui peuvent être intéressantes à analyser. C'est ensuite les deux projets de territoire « Porte des Gaves » et le « Parc Naturel Urbain des Berges du Gave » (PNU), qui sont le sujet d'une seconde partie. Ce sont eux qui mobilisent l'offre sportive de nature en milieu urbain. Enfin, un troisième point présente le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées (SEVPP), équipement innovant construit sur les berges du Gave de Pau. A chaque fois, ce chapitre reprend les doutes et les incertitudes qui entourent ces éléments, donnant un matériau exploitable pour nos hypothèses.

1. La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées

Il est courant, dans la littérature, de commencer la description de Pau par une citation attribuée à Alphonse De Lamartine, déclamant que « *Pau est la plus belle vue de terre comme Naples est la plus belle vue de mer* »[86]. Cette phrase pose un premier parallèle du lien primordial qu'entretient la ville avec les Pyrénées qui lui font face. Dans un premier temps, présentons l'EPCI et la forme urbaine sur laquelle elle repose, après avoir défini les villes-moyennes.

1.1 Un EPCI formé autour de Pau, ville-moyenne

Cette thèse s'attache à observer les pratiques et les formes spatiales produites à l'échelle d'une agglomération formée autour d'une « ville moyenne ». Cette dernière

[86] A lire notamment sur : http://www.pau-pyrenees.com/fr/tourisme_boulevard_des_pyrenees.php

catégorisation donne l'impression d'être perpétuellement redécouverte alors qu'elle est importante dans le paysage urbain Français. Dire qu'une ville est moyenne semble tenir, certes, davantage d'une « *classification [qui] repose sur l'intuition plus que sur le raisonnement* » (Lajugie, 1994 : 20), mais il est tout de même possible d'esquisser les bases d'une définition. Dresser le portrait d'un « idéal-type » des villes moyennes, exercice auquel s'est risqué Michel Michel (1977), est vain, mais produire une réflexion à ce sujet est l'objet du prochain point. En outre, ce dernier révèle les paramètres permettant de considérer Pau comme une ville-moyenne.

1.1.1. Intermédiarité, qualité de vie, ou locution « politiquement correcte » : qu'est ce qu'une ville moyenne ?

Dans l'imaginaire collectif, les villes moyennes sont avant tout perçues comme des villes de l'entre-deux. Elles sont « moyennes » car intermédiaires entre les grandes villes, que l'on appelle couramment « métropole »[87], et les petites villes encore empreintes de ruralité (Commerçon, 1999). Ces villes sont marquées de l'adjectif « moyenne », comme avant elles les « métropoles d'équilibres », suite aux politiques Françaises d'aménagement du territoire. Priscilla De Roo[88] (2011) attribue leur naissance au pavage républicain du territoire national post-révolutionnaire, qui a crée des villes relais de Paris sur tout le territoire, devenues préfectures voire sous préfectures de département. Ce constat semble s'accorder avec le point de vue de Christian Jamot (1997), pour qui le « pays » de la ville-moyenne est celui du département. Le second âge d'or (De Roo, 2011) des villes-moyennes est plus moderne, lié à une évolution de leur rôle et à la politique qui leur a été dédié. Ainsi, bien que la politique en faveur des villes-moyennes soit « Gaullienne », elle ne les a pour autant pas inventé : elles sont le fruit d'une histoire qui les a ancré dans le paysage Français (DIACT, 2007).

1.1.1.1 Une évolution de l'industrialisation et de la répartition des tâches favorable à l'émergence d'une catégorie intermédiaire de villes

Pour Pierre Veltz (2004), la hiérarchisation spatiale urbaine est un effet des « trente glorieuses ». Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la production industrielle se spécialisait en fonction des ressources naturelles, à proximité des grands centres urbains, berceaux des technologies nouvelles telles que l'automobile et l'électricité. Par la suite, durant les trente glorieuses, la rigoureuse répartition des tâches au sein des groupes ou entre les entreprises[89], a entraîné une déconcentration de l'emploi peu qualifié. Les centres de commandement sont

[87] On ne peut les opposer aux « villes-moyenne », cette dernière appellation proposant une entrée par la taille, là où la métropole est une entrée par la fonction.
[88] Chargée de mission à la DATAR.
[89] Entre centre de décision, de conception des produits, et d'exécution des travaux de fabrication.

restés attachés aux grands pôles urbains, qui ont accusé une chute de leur part d'emploi industriel, tandis que la salarisation et le développement industriel ont gagné d'autres étendues du territoire, se rattachant à des villes de moindre envergure, et bouleversant les us des espaces ruraux de leur alentour.

Le stock de ressource n'est plus celui de la matière première, mais plutôt celui de la main d'œuvre, jeune, essentiellement issue du monde rural et peu qualifiée, qui se masse vers les centres de productions (Veltz, 2004). Ces centres, rattachés à des villes « à taille humaine », sont idéaux pour accueillir des ruraux acculturés à la ville (Commerçon, 1999). Ces villes ont ainsi absorbé l'exode rural (DIACT, 2007). De cette façon s'est construit l'image d'intermédiarité (Commerçon, 1999) de ces villes harmonieuses et paisibles, proches d'une campagne dont elles sont en retour imprégnées, sentiment forgeant un caractère unifiant des villes moyennes où la qualité de vie est mise en exergue (Lamarre, 1997). Est né ce sentiment de villes s'articulant entre l'urbain et le rural (Fourny, 1997), bénéficiant de l'image de villes à dimension humaine, qui fait moins peur alors que la condition urbaine (Mongin, 2005) est malmenée.

1.1.1.2 Une politique des villes-moyennes qui a succédé à celle des métropoles d'équilibres

Afin de faire contrepoids à la toute puissance Parisienne, le législateur a conféré à huit villes ou groupes de villes[90], en 1963, le statut de métropole d'équilibre, dont le nom est explicite quant à leur rôle[91]. Ces métropoles ont configuré, en outre, l'aménagement des futures régions autour d'elles[92]. La DATAR a ensuite infléchi cette politique, reposant sur un espace polarisé sur de grandes villes dans une optique de rééquilibrage de l'hypercentralité Parisienne, pour opérer une action ciblée sur « le droit de vivre au pays » (De Roo, 1993). La politique contractuelle en faveur des villes moyennes est alors apparue, agissant sur leur cadre de vie plutôt que sur leur compétitivité économique. Elle a été lancée dans le cadre du VI° Plan, en 1970.

Pour Pierre Veltz (2004), l'Etat et la DATAR n'ont fait qu'accompagner le processus de modernisation économique d'après guerre, auquel les villes moyennes ont contribué en accueillant les unités de production des grands groupes nationaux. Or, dès 1970 les bases industrielles se sont ébranlées et ces villes ont été remises en cause dans le processus de

[90] Lyon-Saint Etienne-Grenoble pour l'Est; Aix en Provence-Marseille pour le Sud Est, Lille-Roubaix-Tourcoing pour le Nord et Nantes-Saint Nazaire pour l'Ouest. Deux pôles structurent le Nord Ouest, Strasbourg ainsi que Nancy-Metz; tandis que les deux derniers pôles, Toulouse et Bordeaux, sont situés dans le Sud Ouest.
[91] Rôle explicite de rééquilibrage du poids et de la puissance de Paris (Kayser, 1973).
[9292] Huits des 22 régions métropolitaines ont été formées autour de ces métropoles d'équilibres.

production national (Santamaria, 2012). Dépendantes de l'industrie traditionnelle située dans leur giron, lorsqu'elle vient à cesser son activité, c'est bien souvent l'ensemble de la ville qui est impactée. Toutefois, ces villes ont aussi connu une mutation de l'industrie vers les services et le tertiaire, les rendant progressivement moins tributaires de l'industrie qui les avaient, jusqu'alors, caractérisées (DIACT, 2007).

Dans le contexte actuel de mondialisation, où les grandes villes mondiales accentuent les connexions entre elles, (Mongin, 2005) les villes-moyennes doivent affronter une concurrence pour laquelle elles semblent peu préparées (Santamaria, 2012). Cependant, la stabilité de leur population va de pair avec une résistance de l'emploi dans ces villes (DIACT, 2007). Elles ont en effet « *consolidé leurs poids démographique et économique, occupent une place charnière dans les stratégies migratoires et résidentielles entre les grandes villes et les petites villes, sans compter les liens multiples d'interdépendance avec le milieu rural* » (DIACT, 2007 : 4). Pour Frédéric Tesson (2012), la ville-moyenne est dominée par la métropole mais ordonne aussi son hinterland et les petites villes qui le composent. En fonction du contexte dans lequel elles s'insèrent et qu'elles produisent, la DIACT (2007) a proposé une typologie des villes-moyennes :

- De Type 1 : Pour les villes et les agglomérations moyennes possédant un socle socio-économique relativement indépendant et autonome des autres territoires, ayant une économie leur permettant d'affirmer des fonctions de centralité sur un espace rural assez vaste et dynamique. Elles sont attractives pour les populations d'autres régions,
- De Type 2 : Pour des villes inscrites dans un processus de métropolisation et dont la situation est, avant tout, déterminée par leurs relations avec la grande ville proche. Elles accueillent aussi des populations qui ne peuvent accéder au marché immobilier métropolitain,
- De Type 3 : Pour des villes dont le développement est lié à leur entour rural. Elles se voient concurrencées par leurs nouvelles campagnes dynamiques mais autonomes. Les habitants du pourtour délaissent la ville centre, trouvant au village les services quotidiens et vont à la ville pour les services plus rares.

Ces configurations sont intéressantes car elles montrent le lien déterminant des villes moyennes à leur environnement. Cette imbrication des villes-moyennes dans le système des villes et l'attribution de fonctions, accentué par l'accroissement des mobilités qui « étirent » les aires urbaines, rendent la définition de leur statut par la quantification de la population de la commune-centre caduque. Toutefois, la DIACT (2007) retient l'argument statistique. Elle a

établi une fourchette d'un nombre d'habitant dans l'aire urbaine compris entre 30 000 et 200 000 habitants pour considérer la ville comme moyenne. Cette considération permet de faire de la comparaison statistique et de les mettre au niveau des *second towns* des autres pays Européen. La prochaine partie va montrer qu'il est cependant plus complexe de définir une ville moyenne.

1.1.1.3 Tentative de définition des villes-moyennes

Dès l'avènement de la politique initiée par la DATAR en faveur des villes-moyennes, la question de leur catégorisation s'est posée (Kayser, 1973). En premier lieu, les auteurs s'accordent pour rejeter la statistique comme paramètre de définition. Dans l'ouvrage « la ville moyenne dans sa région » (Di Méo & Gérit, 1992), dont le sujet est Pau, les deux auteurs énoncent que les chiffres sont inopérants à caractériser les villes moyennes, dénonçant tantôt le manque de fiabilité des sources et tantôt leur manque de clarté. Ils émettent d'ailleurs une justification de Pau comme ville-moyenne intéressante, rappelant d'abord sa place dans le schéma de l'armature urbaine régionale, comme une sous-capitale qui doit cette attribution à une fonction d'influence dans les Pays de l'Adour, plutôt qu'à un relais de la centralité Régionale Bordelaise. Pour eux, l'agglomération Paloise s'est positionné dans un interstice, les Pays de l'Adour, alors que l'influence Bordelaise ne serait forte que sur l'axe de la Garonne. Les deux auteurs attribuent ce phénomène à l'absence de liaison directe autoroutière entre ces deux villes (Di Méo & Guérit, 1992). Or, l'A65 permet désormais une liaison autoroutière Pau-Bordeaux via Langon, ce qui laisse en suspens ce dernier constat. En analysant leur définition, et selon la typologie exprimée par la DIACT (2007), Pau serait une ville-moyenne de type 1. La réalité est cependant plus difficile à observer, son implication dans les deux dynamiques de métropolisation entre Toulouse et Bordeaux pouvant également la conforter dans le type 2.

Priscilla De Roo (2011) explique que les villes moyennes sont affaires avant tout de perception par les observateurs au vu du contexte où elles s'inscrivent : elles sont petites ou grandes « là » alors qu'elles sont moyennes « ailleurs ». Interface entre l'urbain globalisant et le rural, les définir par une plage statistique paraît intéressant pour l'observation, mais il faut dépasser cette considération, qui a finalement peu de sens (De Roo, 2011). Ce consensus sur le manque de pertinence statistique pour qualifier les villes moyennes permet de garder Pau, dont l'aire urbaine comporte presque 215 000 habitants[93], comme une ville-moyenne, bien

[93] Selon la réactualisation des aires urbaines en 2012 par l'INSEE. L'INSEE a définie, en 1999, un zonage en « aire urbaine », revu en 2011. Il définit quatre catégories : le pôle urbain, unité urbaine de plus de 10 000 emplois, entouré de sa couronne périrubaine, ici les communes monocentralisées. Le zonage admet aussi des

que la DIACT l'ait exclu de cette catégorie en 2007. Le qualificatif de « petit », « moyen » ou « grand » repose sur cette hiérarchie de taille, qu'il nous incombe désormais de faire évoluer, tout en se préservant de basculer pleinement par une entrée basée sur les fonctions. Les villes-moyennes sont bien des charnières articulant la strate de ville supérieure à celle inférieure et au rural dans un grand ensemble urbain, et préservant une relative autonomie à la grande ville (De Roo, 2011), ce qui caractérise plutôt bien Pau.

Pour Roger Brunet (1997), la ville-moyenne, plus qu'une catégorisation statistique et plutôt qu'un concept, est une notion, voire peut être même simplement *« un euphémisme politiquement correct, pour éviter le côté péjoratif de la petite et l'agressivité de la grande »* (Brunet, 1997 : 14). Son point de vue a le mérite de déterminer trois thèmes caractérisant les villes-moyennes : l'environnement, c'est à dire ce qui environne la ville, sa place dans le système des villes (sans toutefois préciser à quelle échelle) et son implantation dans le local. Ces trois paramètres sont intéressants, bien que dépendant du sentiment de l'observateur, notamment pour ce qui touche à l'environnement de la ville. Frédéric Santamaria (2012) constate que la notion n'est pas scientifique, car elle est incapable à faire consensus quant à une définition stable dans le temps et valable d'une aire culturelle à l'autre.

Pourtant ces villes existent. Le travail de Michel Michel (1977), bien qu'ancien, est toujours d'actualité : sitôt qu'un paramètre de définition semblant satisfaisant est avancé, il est aussitôt réfutable. Nous avons déjà fait cas de l' « illusion statistique », « *chimère voulant verrouiller une notion essentiellement abstraite (celle de moyenne) à un contestable carcan quantitatif »* (Michel, 1977 : 642). Cette mise à l'écart de la statistique rend caduque la considération des villes moyennes en fonction du rang national des agglomérations ou de la relativité dans l'espace régional (la région est-elle aujourd'hui davantage une référence fiable qu'à l'époque où l'article a été rédigé ?). Ces indicateurs nous informent plutôt sur les modalités de répartition de la population au sein des villes, dans les départements ou les régions, dans une logique analytique et comparatiste. Considérer que les villes-moyennes ont des fonctions spécifiques est tout autant une gageure (Michel, 1977).

De toute façon, le discours relatif aux villes moyennes fait peu de cas de la statistique et de la considération fonctionnelle (Michel, 1977). Elles sont le plus souvent définies par exclusion des autres catégories de villes, entre la grande ville régionale et la petite ville cantonnée à la desserte locale (Santamaria, 2012). Son échelle d'influence s'apparente à la

pôles secondaires (entre 5000 et 10 000 emplois) et leur couronne. C'est une porte d'entrée basée sur l'emploi, la population et la continuité du bâti, qui est cependant assez intéressante à spatialiser pour connaître l'emprise des villes et de pôles divers émergents. Elle semble plus complète que le simple zonage en « unité urbaine », ne tenant compte que de l'aspect démographique et de la continuité du bâti.

fraction de département ou au département (Jamot, 1997). Il s'agit, pour nous, de qualifier l'échelle plutôt que l'entité administrative départementale elle-même. Au regard des références déjà citées pour tenter de les catégoriser, il ressort un consensus dotant les villes-moyennes d'harmonie, d'espace « où il fait bon vivre », ville humaine qui ne fait pas peur…la ville-moyenne n'est finalement plus une catégorie, mais une atmosphère. Elle est également un recours pour réussir des opérations d'urbanismes nouvelles qui ont échoué dans les grandes villes, après être passé d'une sous-évaluation à une surévaluation des relations sociales dans ces villes (Michel, 1977).

Les villes moyennes valent ainsi moins par leur réalité que par les mythes, vertueux, qui lui sont conférés. Elles sont plutôt des « villes moyens » (Michel, 1977) : réceptrices d'aides de l'Etat qui ont concouru à un rééquilibrage de la force de production Française et de l'hypercentralité Parisienne, qui ont exporté un modèle de société, l'art de vivre à la Française, et ont revêtu la fonction de laboratoire d'espace. C'est, pour nous, comme l'a dit Nicole Commerçon (1999), des villes de transition, dont le gabarit ne fait pas sens, intermède entre un entour rural et des petites villes qu'elles arrangent, et une métropole avec laquelle elles cultivent une certaine autonomie. Enfin, comme le souligne Frédéric Tesson (2012), la posture des acteurs de ces villes, les revendiquant comme appartenant ou non à cette catégorie, joue un rôle prépondérant dans leur distinction comme telle.

1.1.2. Pau : une ville-moyenne parmi d'autres, entre deux métropoles

Selon Pierre Veltz (2004), la partie méridionale de la France est restée à l'écart des grands chamboulements industriels. Franck Guérit et Guy Di Méo (1992) brossent un portrait de Pau comme une ville-moyenne tiraillée entre deux régions administratives et entre les deux grandes-villes qui les structurent. Elle est ballotée entre des liaisons administratives obligées avec sa capitale régionale, et la structuration d'un territoire mythique des « Pays de l'Adour », où, pourtant, d'autres pôles gagnent en importance à son détriment. La carte n°1, basée sur la spatialisation proposée par le zonage en aire urbaine, montre les pôles émergents d'Oloron Sainte-Marie et de Lacq Orthez, investir l'espace des villes-moyennes gravitant entre Bordeaux et Toulouse. Pau possède l'aire urbaine la plus étendue (1305km^2 contre 766,96km^2 pour celle de Bayonne[94], ou 567,9 km^2 pour celle de Tarbes) et la population la plus importante (260 463 habitants, contre 233 120 habitants pour celle de Bayonne et 112 359 habitants pour celle de Tarbes). Si Christian Jamot (1997) faisait le constat que le « pays

[94] Alors que l'unité urbaine de Bayonne devance celle de Pau en superficie (459,20 km^2, contre 492 km^2 pour Pau), mais non en population (environ 198 000 habitants pour Pau, et 222 656 habitants pour Bayonne). Tarbes est une unité urbaine de 101,3km^2 pour 77 305 habitants.

urbain » de la ville-moyenne s'inscrit dans un cadre régi par le département, Frédéric Santamaria (2012) admet, quinze ans après, que certaines d'entre elles peuvent même s'intégrer dans un cadre régional. Nous avons avancé que nous préférons retenir l'échelle plutôt que le cadre administratif. C'est le cas de Pau, ville-moyenne « sous capitale » de la région Aquitaine (Di Méo & Guérit, 1992).

Carte 1 : Aires des pôles urbains primaires et secondaires entre Toulouse et Bordeaux

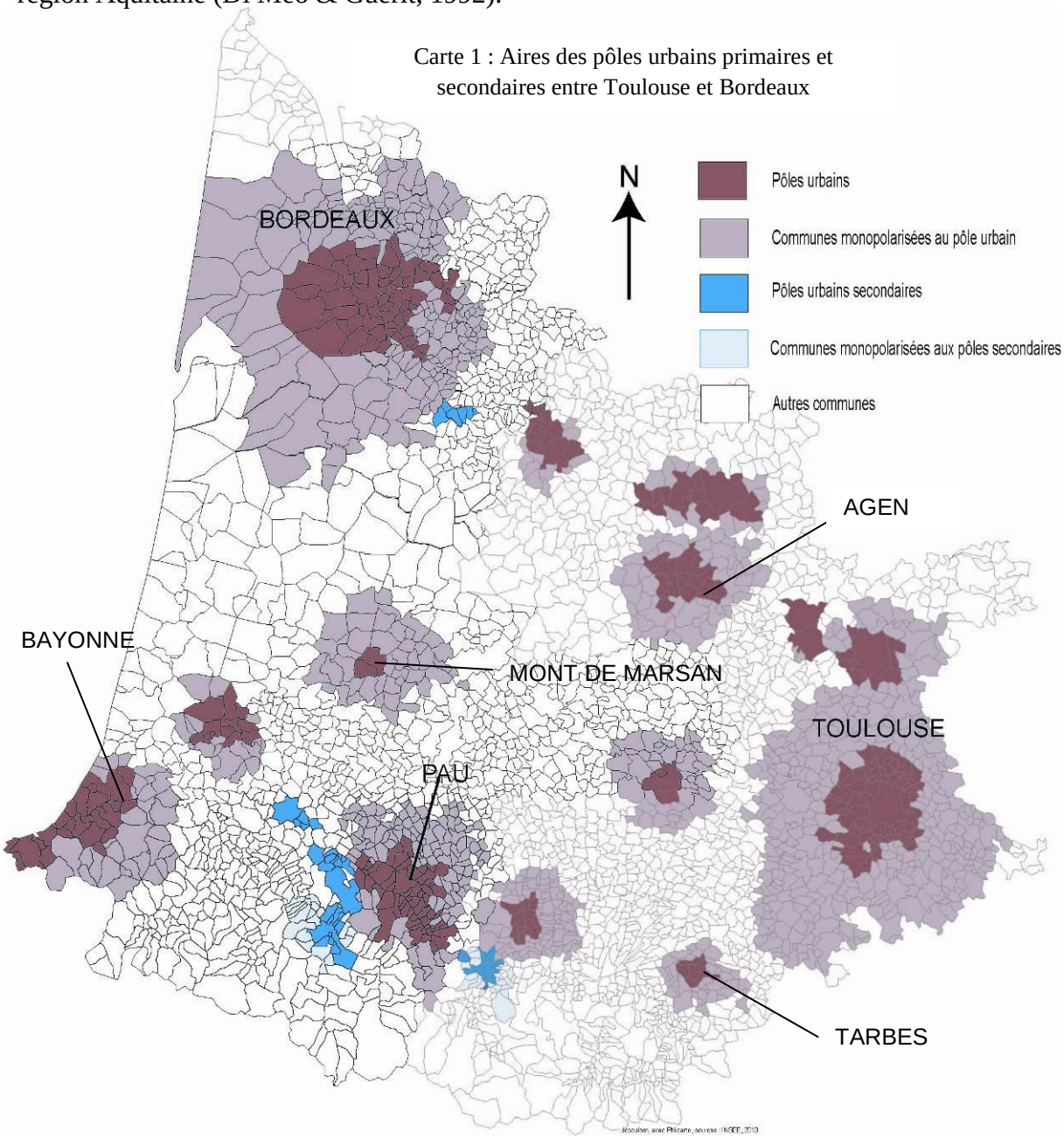

Selon la carte n°1, Pau se développe dans une dialectique entre l'autonomie cultivée face à deux métropoles et un faisceau de villes moyennes intermédiaires. Son cadre, à l'image des Pays de l'Adour, est transrégional, aspiré vers Tarbes, alors qu'a l'Ouest Bayonne rayonne de son côté.

1.1.3. Pau, son aire urbaine et une marqueterie de petites communautés à logiques défensives.

L'agence d'urbanisme de l'agglomération Paloise (AUDAP) a repris les travaux statistiques de l'INSEE et les a prolongé afin de proposer un schéma d'armature de l'urbain Palois. Elle définit Pau comme un cœur de Pays urbain, dont les communes composent toute la CDAPP[95], autour duquel gravite des relais dits de « polarités majeures ». Ce qui est intéressant, c'est que l'AUDAP a défini un système structurant de communes, dont la logique voudrait qu'il soit constitué par des collaborations naturelles. Et, effectivement, ces cinq systèmes de communes, quelquefois agrémentés de polarités majeures, forment toute une communauté de communes « désolidarisant » l'aire urbaine :

- Le système Sauvagnon-Serres Castet (pôle majeur)-Montardon, au Nord, forme la communauté de communes des Luys en Béarn. Elle est issue de la fusion, en Janvier 2014, de la communauté de commune du Luy de Béarn[96] et de la Communauté des communes de Thèze[97]. Elle est présidée par le Président du Syndicat Mixte du Pays du Grand-Pau et maire de Serres-Castets, Jean-Pierre Mimiague. et comporte 14677 habitants[98]. Elle est en partie desservie par les transports en commun de l'agglomération Paloise,
- Le système Assat-Bordes[99], à l'Est, forme la communauté de communes de Gave et Côteaux. Crée en 1993, elle est composée de sept communes pour un total de 6235 habitants[100], et est présidée par André Cauhapé[101],
- Le système Nousty-Soumoulou (pôle majeur) forme avec le pôle de Pontacq, chef lieu de canton, la communauté de commune d'Ousse-Gabas. Crée en 2002, elle est composée de quinze communes et est présidée par Alain Nouguez, maire de Nousty, et comporte 7795 habitants[102],
- Le système Artiguelouve-Laroin, et Denguin-Poey de Lescar forment le Miey de Béarn, communauté de communes de quatorze communes, présidée par Didier Larrieu[103], peuplée par 12926 habitants[104] et fondée en 1998.

[95] Sans toutefois que ce cœur contiennent toutes les communes de la CDAPP.
[96] Composée de quatre communes, c'est-à-dire les trois citées dans le système et Navaille Angos.
[97] Composée de dix huit communes.
[98] Selon le recensement de 2007.
[99] Bordes, siège de l'industrie aéronautique « Turboméca », appartient toutefois à la communauté des communes du Pays de Nay.
[100] Selon l'INSEE, 2007.
[101] Elu de la commune de Narcastet.
[102] Selon l'INSEE, 2007.
[103] Maire d'Arbus, et suppléant de Mme Lignières-Cassou, député maire de Pau.

Document 1 : L'armature urbaine et rurale de Pau

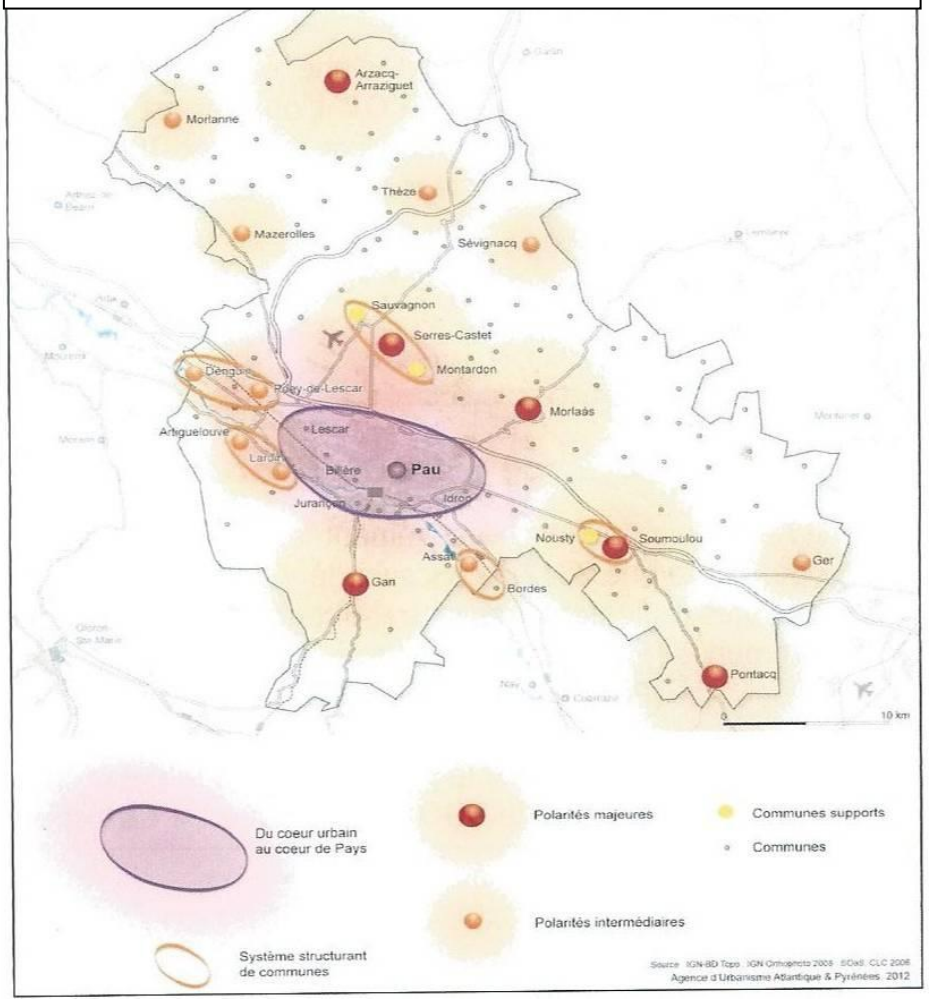

Source :AUDAP

Cette approche néglige la ville de Nay, située statistiquement dans le pôle urbain de Pau. Cette nuance peut admettre, selon nous, une hypothèse. Le fait que la communauté de communes du « Pays de Nay »[105] ait quitté le syndicat mixte du Pays du Grand-Pau afin de porter son propre SCOT a peut être poussé l'Agence d'Urbanisme à ne plus la considérer comme partie prenante de la dynamique urbaine Paloise, mais comme fondatrice de sa propre dynamique. Ce travail étant réalisé dans le cadre du SCOT, elle l'aurait ainsi exclue de son analyse pour ne retenir que les communes du syndicat mixte du Pays du Grand Pau.

Deux pôles majeurs sont limitrophes au cœur urbain sur cette carte : Gan, intégré à la CDAPP, et Morlaàs, commune autour de laquelle a été formée la communauté de communes du Pays de Morlaàs, présidée par le maire de la commune centre. Concrètement, les acteurs politiques ont éclaté l'aire urbaine statistique Paloise en une communauté d'agglomération et

[104] Selon l'INSEE, 2007
[105] Présidée par Christian Petchot-Bacqué, maire de Nay et conseiller général.

une « marqueterie de petites communautés à logiques défensives » (Boino & Desjardins, 2009)

Carte 2 : Aire urbaine Paloise et EPCI, au 31 Décembre 2013

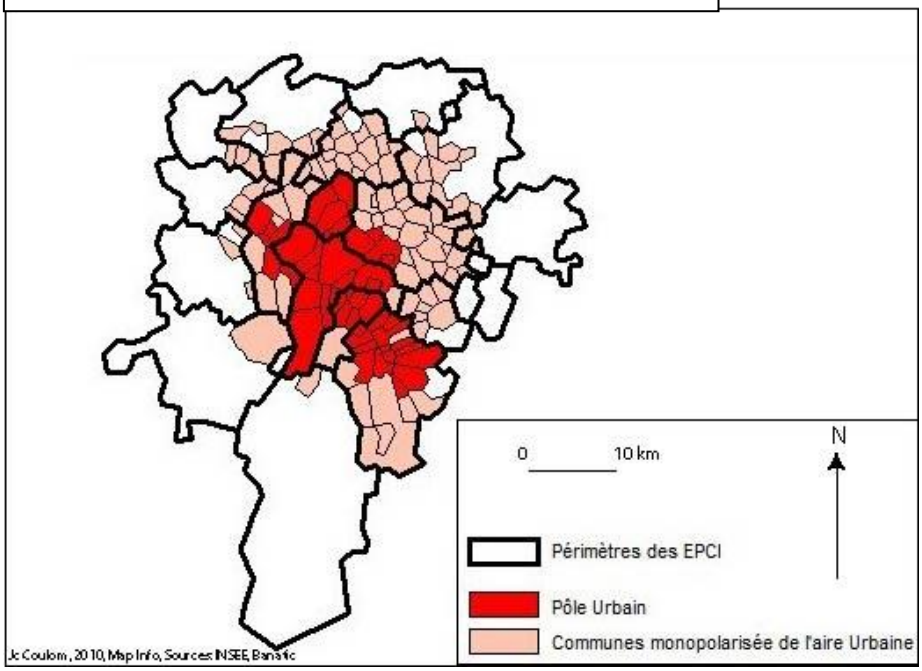

Le périmètre du Syndicat mixte du Pays du Grand Pau n'est pas non plus équivalent à celui de l'aire urbaine de Pau, bien qu'il s'en approche. Il est né en 1998 et est composé de huit communautés de communes, pour un total de presque 280 000 habitants. C'est lui qui porte aujourd'hui le SCOT du Grand-Pau. Il a, de fait, évolué dans son périmètre.

La CDAPP n'est donc pas parvenue à former, à l'échelle de son aire urbaine, une structure couvrant l'aire statistique. Le SIVOM à la carte[106] baptisé « Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Equipement de l'Agglomération de Pau » (SIAMELAP), a d'abord été converti en communauté de commune, en 1999 ; précédant la naissance de la CDAPP au 1er Janvier 2000. Elle comportait alors dix communes[107]. Depuis 2003, et l'entrée d'Artigueloutan et de Lée dans la CDAPP, elle est constituée de quatorze communes. Son premier président fut André Labarrère[108]. Yves Urieta lui a succédé à son décès. Depuis 2008 c'est Martine Lignières-Cassou, qui, devenue maire de Pau[109], préside l'EPCI.

[106] La loi du 5 Janvier 1988 a assoupli les SIVOM, permettant aux communes de ne leur attribuer que les compétences qu'elles désirent lui transférer, parmi toutes celles qui sont inscrites dans leur statut.
[107] Pau, Bizanos, Gan, Gelos, Jurançon, Lons, Mazères-Lézons composaient déjà le syndicat. Billère, puis Lescar ont quitté la future communauté des communes du canton de Lescar (devenue Miey de Béarn) pour rejoindre la CDAPP. Idron-Ousse-Sendet n'était encore qu'une seule et même commune qui, une fois défusionnée, en 2011, a porté le nombre d'adhérent à la CDAPP à 12 communes.
[108] Maire de Pau de 1971 à sa mort, en 2006, ministre des relations aux parlements de 1981 à 1984, Président du Conseil Régional d'Aquitaine de 1979 à 1981 et député de 1967 à 1968, puis de 1973 à 2001.
[109] Au terme d'une triangulaire l'opposant au maire sortant soutenu par l'UMP et au Modem François Bayrou.

1.2. La proximité de Pau aux espaces de sports de glisses

La proximité Pyrénéenne est couramment mise en avant par les acteurs et dans les imageries. Cette partie propose d'abord la présentation d'un autre lien, avec l'Océan Atlantique, sans revenir sur la construction spécifique de cet espace par le tourisme et les loisirs sportifs de nature. Il s'agit simplement de révéler combien le territoire Palois jouit de la proximité d'espaces de pratiques « de glisse »[110] qui alimentent la dialectique « ici-ailleurs ».

1.2.1 L'Océan à environ une heure de l'agglomération

Olivier Bessy et Gisèle Lacroix (1994) ont révélé les quatre dimensions dont sont empreints les sports de glisse. Variété des sports de nature, ils concrétisent un refus de la société industrielle et de ses nuisances, promouvant un mode de vie non conformiste et repoussant sans cesse les limites de la civilisation. La divinité est la nature, l'énergie est fournie par elle, et le sportif entre en communion avec elle par son corps. Les pratiquants sont des pairs, formant des groupes qui partagent les mêmes rites et coutumes langagières. Enfin, la pratique de la glisse impose une maîtrise de soi et une découverte de ses sens. Ces valeurs émanent directement d'une pratique ancestrale : le surf.

C'est depuis Biarritz (64) que le surf est apparu en Aquitaine. Les vagues ont évoqués celle de Californie à des Américains en tournage, en 1956. Ils importèrent alors des planches de surf et, par effet de « relocation » (Augustin, 2007a), ont installé la pratique sur les côtes Basquo-Landaise. Des Biarrots, rapidement initiés, façonnèrent leurs premières planches et, en 1957, le journal local édita son premier article en référence à ce sport[111]. La fédération nationale de surf fut alors fondée à Biarritz, en 1964. Elle siège aujourd'hui à Hossegor (40). Les côtes Basquo-Landaise et Médocaine (33) ne sont pas limitées au surf, puisque la voile, le ski nautique, le jet ski ou le kayak de mer y sont aussi pratiqués, mais ils sont moins emblématiques. Ces activités sont d'autant plus importantes pour la région que, à la différence du ski, elles ne sont pas saisonnières. La côte est traditionnellement subdivisée en « Côte d'Argent », littoral Aquitain rectiligne et sablonneux[112] de l'embouchure de l'Adour à celle de la Garonne et « Côte Basque », plutôt rocheuse qui se termine, pour la partie Française, à la Bidassoa[113]. Au total, 20 villes stations structurent cette côte.

---

[110] « *Notion syncrétique aux contours mal définis* » (Bessy & Lacroix, 1994 : 26). Les sports de glisse dériveraient tous du surf. Ces pratiques ludiques sont propres, utilisant l'énergie naturelle, et offrent une communion particulièrement exaltante avec la nature. Conceptuellement, elles sont également liées à une éthique qualitative du « corps » (Lacroix & Bessy, 1994).

[111] Selon le site internet du comité régional de tourisme : http://www.tourisme-aquitaine.fr/fr/tourisme-aquitaine/31/m1_76F54370/sports-nautiques-surf.html

[112] Dont les 106 km sur la seule côte Landaise représentent le plus long littoral sablonneux du monde.

[113] Fleuve côtier torrentiel, frontalier sur quelques kilomètres de l'Espagne et de la France.

L'Aquitaine est, de ce fait, le premier pôle de surf en Europe. Olivier Bessy (1994) distingue « *les enjeux économiques directs en relation avec l'industrie et le commerce du surf et les enjeux économiques indirects liés à l'image du surf véhiculée par l'Aquitaine pour accroître son pouvoir d'attraction* » (Bessy, 1994 : 121). Près de 400 entreprises liés au surf sont situés en Aquitaine, dans le domaine du matériel et des textiles, générant 3200 emplois. 49 clubs sont affiliés à la Fédération Française de Surf, pour 18508 licenciés en Aquitaine[114]. L'évènementiel est tout aussi développé, avec des évènements emblématiques sur les trois entités territoriales qui constituent le littoral Aquitain : Le Lacanau Pro en Gironde, le Rip Curl Pro et le Quick Silver Pro à Hossegor dans les Landes ou le O'Neil Surf Challenge à Anglet au Pays Basque Français.

Il y aurait 1 Million de surfeur en Europe[115], produisant une richesse d'1,8 millions d'€ par ans[116]. La volonté de fédérer un marché Européen de la glisse (surf & snowboard) est née des marques leaders sur la scène Européenne[117], qui, sur le modèle Américain, ont crée en 1999 l' « European Surf Industry Manufacturers Association » (EUROSIMA). En 2008, l'association a intégré un cluster mettant en réseau les opérateurs publics et privés en Aquitaine, qui a notamment doté la structure d'un volet Innovation, Recherche/Développement et Emploi consolidant sa force structurante pour la région. L'association fonctionne sur un budget de 580 000 €, alimenté pour 44% de subventions publiques, 30% de participations des entreprises, 17% des adhésions et 9% de sponsoring[118].

A 1h/1h30 de la CDAPP est ainsi situé le premier carrefour Européen du surf.

1.2.2. Etre un nœud du système touristique Pyrénéen

Pau est née d'un gué qui, sous l'éperon rocheux du château, permettait aux bergers de franchir le Gave pour venir commercer et se distraire en ville. Longtemps, Pau a cependant ignoré les Pyrénées, inhospitalières, inexplorées et dangereuses, jusqu'à ce qu'une vague de romantisme[119] ne l'imprègne et ne modifie l'image du massif (Duhau, 2011). La ville a alors franchi un cap. Elle a d'abord lié son économie à l'exploitation économico-ludique de la montagne. Elle a ensuite été le berceau du Pyrénéisme, avant de devenir un belvédère ouvert sur une grande partie de la chaîne Pyrénéenne occidentale.

Nous pouvons rappeler quelques réalités économiques relatives à l'exploitation sportive des Pyrénées occidentales. C'est durant les deux décennies 50-70 que le tourisme

[114] Chiffres de 2009.
[115] Selon la fédération Europeenne du Surf, dont 85% sont des hommes et 15% des femmes.
[116] Soit 32% du Marché Mondial, selon EUROSIMA.
[117] Rip Curl, Billabong, QuickSilver, Rusty, Gotcha et Hoff
[118] Selon le rapport d'activité 2013 d'Eurosima.
[119] Faire référence à la période ou au courant.

blanc connaît son expansion dans le massif, sous l'impulsion des stations de ski de 3° génération. Quinze stations de ski alpins et de ski fond sont situées, au maximum, à une heure trente de trajet de Pau. Sept d'entre elles (Peyragudes[120], Piau-Engaly[121], le domaine du Tourmalet[122], Luz-Ardiden[123] et Cauterets[124] dans les Hautes-Pyrénées, Gourette[125] et La Pierre Saint-Martin[126] pour les Pyrénées-Atlantiques) ainsi que Le Pic du Midi de Bigorre[127] se sont regroupés au sein de « La nouvelle chaîne des Pyrénées » (N'PY) en 2005. Il s'agit d'une marque portée par une Société d'Economie Mixte Locale, fédérant ces stations qui mutualisent leurs moyens, pesant en tout dans 50% du chiffre d'affaire des 38 stations (alpin et fond) Pyrénéennes[128]. Les 28 stations de ski alpines de l'ensemble du massif produisent un chiffre d'affaire de 93,4 Millions d'Euros, dont 52% sont générés par le groupe N'PY.

Document 2 : Pau, au cœur du tourisme Pyrénéen. Affiche publicitaire réalisée par Boudon.

Le Parc National des Pyrénées[129], crée en 1967, joue également un rôle prépondérant dans le tourisme Pyrénéen. L'été 2012, a enregistré une fréquentation des 18 refuges du Parc

[120] A proximité du col de Peyresourde.
[121] En vallée d'Aure.
[122] Plus grand domaine skiable des Pyrénées Françaises, formé des stations de Barèges et La Mongie, au pied du col du même nom.
[123] Dans la vallée de Luz
[124] Station thermale et de sports d'hiver, dans la vallée du gave de Cauterets.
[125] En vallée d'Ossau
[126] En vallée de Barétous
[127] Grand site touristique Pyrénéen en haut duquel est situé un observatoire.
[128] Selon le site internet des N'PY : http://www.n-py.com/fr/ete/decouvrir-npy/presentation.html :
[129] D'une superficie de 45 707ha de cœur, comprenant quinze communes. Sa zone périphérique s'étend sur une aire de 206352 ha, sur le territoire de 86 communes. Le Parc National des Pyrénées est donc situé à cheval de

de 40889 nuités[130], soit une augmentation de 3% par rapport à l'été 2011. Sur cette même période, le parc a été fréquenté par 903474 visiteurs, malgré une baisse annuelle constante depuis 2009. Parmi ces visiteurs, le bureau d'étude « Éole » estime que 284811 pratiquent la randonnée, ce qui traduit une hausse de +5,2% depuis 2011, mais une certaine stabilité depuis 2010.

1.2.2.1 Des liens économiques étroits noués avec la montagne

Document 3 : Affiches anciennes : Pau sportive et ville où il fait bon vivre

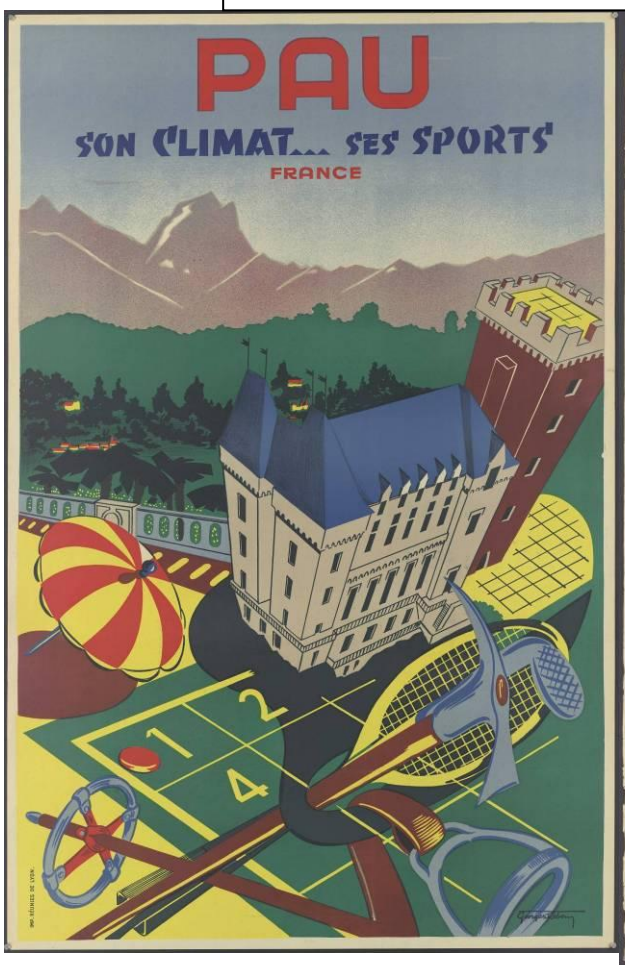

En parallèle du regard nouveau porté sur elles, les Pyrénées se sont ouvertes au thermo ludisme. Le conseil municipal Palois a compris alors, bien avant celui de Tarbes, le privilège de sa position : offrir aux touristes un hébergement lors de leur séjour dans les Pyrénées (Duhau, 2011). L'ouvrage d'Alexander Taylor, en 1842, vantant les valeurs curatives des Pyrénées (Taylor, cité par Duhau, 2011) a accru les bienfaits supposés de la

deux départements. Il longe la ligne de crête, fontralière avec l'Espagne, de l'autre côté de laquelle est situé le Parc National Espagnol d'Ordesa Mont Perdu de 15608 ha. Source : http://www.parc-pyrenees.com/nous-connaitre/histoire-et-geographie-du-parc-national-des-pyrenees.html

130 http://www.parc-pyrenees.com/diffusion-des-donnees/cat_view/77-documentation-generale/134-frequentation-du-parc-national-des-pyrenees.html

montagne et la ville comme destination. Pau a alors accueilli une importante et cosmopolite colonie Européenne, majoritairement anglo-saxonne. Cette dernière a véhiculé diverses images de la ville (telle celle de « reine des sports ») et a modifié sa physionomie (création du casino, du Golf à Billère et de l'hippodrome de pont long[131]…). Sur les affiches anciennes, présentées dans le document 3, le sport, s'affiche par le tennis, le golf, la montagne et le cheval[132].

Pau est classée « station climatique d'agrément » depuis 1930. Son image se trouve ainsi confortée par un climat favorable toute l'année, bénéfique pour la santé et le bien être. Son rattachement aux Pyrénées est aisé : c'est le massif qui influe sur son climat et place, à portée directe de la CDAPP, plusieurs sites thermaux. Mais le lien entre Pau est les Pyrénées est plus que ludique, il est aussi culturel.

1.2.2.2. Pau, berceau du Pyrénéisme

Xavier Arnauld de Sartre (2011) apporte un point de vue moderne et scientifique sur le Pyrénéisme, un mouvement vieux de plus de deux siècles. Il s'agit de revendiquer la pratique physique de la montagne comme indissociable d'un mode d'expression artistique. Elle s'accompagne d'une effervescence de modes de communications, puisqu'Arnauld de Sartre identifiait en 2011 quatre maisons d'éditions consacrées en partie ou pleinement au Pyrénéisme[133], plusieurs revues pluri-annuelles et de nombreux sites web[134]. Le mouvement entretient une dialectique étonnante avec l'alpinisme : il s'en revendique comme contraire tout en invoquant le fait que les Pyrénées ne sont pas « alpinistiquement secondaire ». Le pyrénéisme fonde ainsi un rapport à un milieu, médiatisé par une culture spécifique. Le premier des Pyrénéistes serait Ramond de Carbonières[135], secrétaire du Duc de Rohan, qui a abordé les Pyrénées comme objet scientifique (lui permettant d'entrer par la suite à l'académie des sciences) et a ouvert plusieurs sentiers de randonnées (De Sartre, 2011).

Le mot pyrénéisme est attribué à Henri Beraldi (1977). Il traduit « l'idéal pyrénéiste » qui doit savoir ascensionner, sentir et écrire. Pour lui, les Pyrénées sont modernes et inventées par Ramond De Carbonières[136].

---

[131] Le golf et l'hippodrome seront présentés plus longuement dans un prochain chapitre.

[132] La raquette de tennis, l'étrier, le bâton de ski et le piolet dans la première affiche le révèle, de même que l'éventail d'activité de « Pau, la reine des sports », l'illustrent.

[133]Milan Presse, Sud-Ouest éditions, les éditions du Pin à crochets et la Balaguère.

[134] Sept sites spécifiquement pyrénéistes parmi les cent trente répertoriés concernant les Pyrénées.

[135] 1755-1827.

[136] Outre Ramond De Carbonières, le pyrénéisme compte des noms plus ou moins reconnus, tel Henry Russel (1834-1909) et Franz Schrader (1844-1924) entre autres. Le premier, ascensionniste, a notamment construit trois grottes dans le Vignemale, qu'il a gravi trente trois fois, aménagées pour pouvoir passer la nuit. Il a laissé son nom au pic Russel (3205m). Le second est un géographe qui a concouru à la reconnaissance des Pyrénées en produisant et diffusant les premières cartes des Pyrénées, fruits de ses ascensions

1.2.2.3 Le Boulevard des Pyrénées, embrasser la chaîne du regard depuis la ville

Le Boulevard des Pyrénées est plus récent et a renforcé le lien entre la ville de Pau et les Pyrénées. Ce belvédère a été construit à l'initiative de la municipalité en 1872, et relie deux éléments architecturaux remarquables de la ville que sont le Palais Beaumont et le château de Pau, via la Place Royale[137]. Long de deux kilomètres, il offre un point de vue sur 150 kilomètres de la chaîne Pyrénéenne depuis la ville. Dès 1900, des plaques, permettent d'identifier les sommets et leurs distances, sont apposés. En 1944, sous l'appellation des « Horizons Palois », cette vue est classée à l'inventaire des monuments historiques.

Si jusqu'au début du siècle Pau s'offrait comme un lieu de villégiature prisé parce que proche des activités ludiques Pyrénéennes, elle ouvrait un nouveau lien intime et indéfectible vers le massif. Ce lien accentuait d'ailleurs la rupture avec sa rivière, le Gave de Pau, insaisissable à la vue depuis ce lieu d'observation.

1.2.3. A la croisée d'autres pratiques sportives de nature

La quasi totalité des sports de nature qui se pratiquent en France peut l'être à proximité de l'agglomération. Il n'est pas nécessaire de rédiger ici un inventaire de cette potentialité sportive. En revanche, il paraît plus opportun de décrire deux dynamiques à l'œuvre à l'échelle départementale qui impactent directement le territoire communautaire, car elles obligent la CDAPP à œuvrer pour leur avènement. Il s'agit du développement d'une offre pédestre et cyclable, par le biais d'une véloroute, et des sports d'eaux-vives.

Le département des Pyrénées-Atlantiques comporte 1300 kms d'itinéraires balisés, dont deux sont de grandes randonnées (GR 10 et 653), et a rédigé un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. L'itinéraire de St Jacques de Compostelle, « *via Tolosana*[138] » passe à Lescar. Le chemin Henri IV, long de 35 km et reliant Bizanos à Lourdes concerne trois communes de la CDAPP[139]. Il est interdit aux véhicules à moteur. En parallèle, ce sont 25 professionnels de la randonnée équestres qui animent le Béarn et le Pays Basque Français, pour 19 structures au sein du seul Pays du Grand Pau. Trois bases de VTT, deux labellisées par la Fédération Française de Cyclisme, une par la Fédération Française de Cyclotourisme[140] complètent cette offre.

Mais le projet d'infrastructure d'itinérance qui impacte directement le territoire

[137] Au centre, où est situé l'Hôtel de Ville.
[138] Quatre chemins de pèlerinage Français se réunissent à Ostabat dans les Pyrénées-Atlantiques. La voie passant à Lescar ne rejoint les autres qu'en Espagne.
[139] Bizanos, Lée et Artigueloutan.
[140] Celle-ci, dite de « Gave et Coteaux » est aux portes de la ville de Pau.

communautaire est celui de la véloroute[141] « Pyrénées-Gave-Adour » conceptualisée par les agents du conseil général, en lien avec le Comité départemental de tourisme (CDT). Dans le langage des agents de la CDAPP, la véloroute est devenue « voie verte »[142]. Elle longe les berges de l'Adour, puis du Gave de Pau, et sera réservée aux modes de déplacements doux. L'itinéraire, long de 155 km, est en cours de réalisation et ambitionne d'offrir un revêtement favorable aux piétons, vélos et rollers, reliant Bayonne (64) à Bétharram (65). Le conseil général des Pyrénées-Atlantiques en possède la maîtrise d'ouvrage. Au sein de la CDAPP, cette faculté relève de l'EPCI, qui peut ainsi prendre quelques libertés dans sa conception, notamment pour qu'elle respecte les prescriptions du PNU dans lequel elle serpentera.

Ce projet tire son origine d'une charte départementale, publiée par le conseil général, la préfecture et la sécurité routière en Janvier 2000, dans l'optique d'améliorer les équipements routiers à l'usage des cyclistes. En a découlé un « schéma départemental des itinéraires vélos » en 2007. Deux véloroutes, la « littorale »[143] et « Pyrénées-Gave-Adour », sont nées de ce schéma. C'est cette dernière qui s'inscrira sur les berges du Gave de Pau. Le budget du Conseil Général pour cette opération est de 26 millions d'euros, pour une fin des travaux prévue initialement en 2013. En Juin 2012, 13 km de voies vertes ont été construites en aval de Pau[144]. L'agglomération Paloise bénéficie ainsi d'un prolongement de ses propres chemins sur berges, qui seront, dans le futur, reconvertis en voie verte.

La voie verte sur le territoire Palois est sensée faciliter l'accès au Gave, son parcours et offrir une continuité entre les espaces des berges. La rendre opérationnelle rapidement était une priorité, même si ce projet a connu des retards dans son élaboration. En effet, si la majorité des cheminements à créer existe déjà, des franchissements et des revêtements sont encore à élaborer. L'étude de faisabilité concernant le franchissement du pont du XIV Juillet, lancée en 2010, a rendu un verdict difficilement accepté et très débattu. Les travaux, qui auraient dû commencer en 2012, sous la maîtrise d'œuvre de la SEPA, ne débuteront vraisemblablement que fin 2013.

En complément de cette offre sportive de déambulation par voie terrestre, Pau est au cœur d'un réseau de cours d'eau de 7000 kms, accueillant un million de pratiquants occasionnels et 50 000 licenciés de l'eau-vive (canyonning, rafting, canoë-kayak). Ainsi, la

[141] Long transect routier pour la pratique du vélo excluant les engins motorisés.
[142] Modalité qui permet au circuit d'être une véloroute.
[143] Longeant la côte Atlantique, sur 60 km. Il s'agit d'un composant d'un projet Européen d' « Eurovéloroute », dont la n°1 sera « Vélodyssée », reliant Roscoff (39) à Hendaye (64).
[144] Entre Tarsacq et Laroin, dont le maire, Bernard Soudar, est président de la commission environnement du Conseil Général et porte le projet de « véloroute » pour le département. En Avril 2013, une crue exceptionnelle du Gave est venue emporter une partie de cette voie sur plusieurs kilomètres. En a résulté sa déviation, finalement pérennisée, sur une terrasse présumée non submersible.

CDAPP ambitionne de renforcer son offre en eau-vive. La rénovation de la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne, la construction du SEVPP[145] et la réalisation du projet « Pau : station d'eaux-vives »[146] poursuivent cet objectif.

Nous avons cité ici seulement les activités les plus pratiquées, qui interagissent avec les projets de développement durable du territoire promouvant les pratiques sportives de nature et dont les chiffres sont connus[147]. L'offre est ainsi riche, faisant de la CDAPP une place forte située au cœur d'une dynamique centrée sur les sports de nature.

1.3. Les compétences de la CDAPP dans le domaine sportif

Soutenir financièrement le sport, pour les collectivités, permet de véhiculer et d'exporter une image, tout en cherchant à induire des retombées économiques. Dans les villes moyennes et leur agglomération, comme dans le cas de Pau, les stratégies de soutien sont doubles. Celles-ci peuvent aller du soutien massif et non ciblé à une spécialisation vers un type d'activité (Augustin et alii, 2008).

Un seul équipement sportif fut longtemps géré directement par la CDAPP au titre de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Il s'agit du Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées (SEVPP), construit par la CDAPP grâce à cette compétence. Depuis 2001, date à laquelle cette dernière a été adoptée, il a fallu attendre onze ans pour qu'un nouvel équipement sportif soit transféré à la collectivité, en l'occurrence le stade du hameau[148]. Cette adoption préfigure la recomposition de son quartier d'implantation, reconfigurant une nouvelle entrée de ville.

La population s'attache potentiellement à son club, véritable symbole d'appartenance communautaire (Augustin, 2007). Dans le bloc de compétence « développement économique », la CDAPP était encore doté, en Septembre 2010, et jusqu'à un réajustement voté en Septembre 2011, d'une compétence libellée comme suit : « ***Soutien aux structures de sport collectif de haut niveau à statut professionnel ayant un impact économique dans l'agglomération paloise.*** *Étant entendu que ce soutien se limite au seul versement de subventions pour les missions d'intérêt général et de prestations à caractère économique d'un montant strictement limité à la somme versée à la date du transfert par les communes membres. Les communes demeurent compétentes pour attribuer toute participation*

[145] Voir plus loin dans le chapitre.
[146] Voir supra. Chapitre 8.
[147] Exception faite de l'escalade, dont 14 clubs sont référencés sur la seule ville de Pau.
[148] Stade accueillant la Section Paloise Rugby, et, peut être pas pour longtemps encore, le Pau Football Club. Il s'agit d'une structure ouverte de 13800 places.

supplémentaire de quelque nature que ce soit, en cas de demande des clubs concernés. » Cette compétence était à double niveau : d'une part, les communes concernées restaient libre, en parallèle de la subvention communautaire, de verser également le montant qu'elles jugeaient approprié aux clubs. D'autre part, ce soutien était conditionné à des « *missions d'intérêt général et prestations à caractère économique* », encadrées par des contrats d'objectifs annuels signés entre les clubs et la collectivité[149]. En Janvier 2012, la nouvelle compétence a été adoptée, induisant un subventionnement intégralement communautaire.

De la même manière, la collectivité soutient les sportifs individuels de haut-niveau, des disciplines olympiques, en catégorie « Elite » et « Sénior ». Les sportifs doivent en faire la demande, et le montant de la subvention est débattu en conseil communautaire. La compétence « *Soutien aux manifestations et événements à caractère sportif contribuant à l'attractivité et à la promotion du territoire »,* enfin[150], permet de soutenir les évènements sportifs rayonnant au-delà du territoire, cette dernière appréciation étant à la discrétion du conseil communautaire. Ce n'est toutefois pas elle qui permet le soutien du grand prix de Pau, faisant l'objet d'une compétence spécifique.

2. De la Porte des Gaves au Parc Naturel Urbain

Deux projets de développement durable du territoire portés par les services de la CDAPP mobilisent les sports de nature : « Porte des Gaves », le plus ancien, et le « Parc Naturel Urbain » (PNU). Ces deux projets sont liés à la rivière qui serpente au sein de l'agglomération Paloise, le Gave de Pau. Cette partie s'attache à les décrire, mais seulement dans les dimensions qui interrogent cette thèse. Toutefois, il est bon de signifier dès maintenant que l'investigation s'est portée principalement sur le PNU.

Nous pouvons éclairer notre lecture de ces deux projets par la politique de « convivance » (Velasco-Graciet, 2009)[151]. Le nord de la CDAPP, correspondant au Nord de la commune de Pau, a connu une dotation importante en équipements de haut niveau destinés à la récréation et aux sports et, pour reprendre un des mythes territoriaux, induit un déséquilibre du territoire. Ce « sur équipement » s'est opéré en parallèle du déclin industriel du sud de la ville de Pau. Si, jusqu'alors, le sud de Pau paraissait être le cœur de l'activité,

[149] Les quatre clubs concernés par cette subvention lors de la rédaction de la compétence étaient : l'élan Béarnais Pau-Lacq-Orthez (basket ball), la section Paloise (rugby), le Billère Handball (handball) et le Pau Football Club (football). Depuis, le club de rugby féminin de Lons est devenu le cinquième club soutenu par laCDAPP.
[150] La compétence « eaux-vives » sera détaillée dans le chapitre 8
[151] Cf. chapitre 3 pour ce qui concerne la subvivance.

avec sa gare et l'industrie en partie liée au Gave, un changement s'est opéré. Au Nord de l'aire urbaine se sont développées des activités économiques, dans les zones situées sur la communauté de communes du Luy de Béarn. En 2002, l'aéroport de Pau-Pyrénées, au Nord de l'agglomération, a connu sa configuration actuelle. Il succède à l'unification de la rocade de contournement de l'agglomération, survenue à la fin des années 90, puis de la connexion de Pau à l'A64 qui a donné, au Nord, une porte d'entrée majestueuse vers la ville.

2.1 Le suréquipement du nord de la CDAPP et le déclin du centre

Carte 3 : Les quatorze communes de la CDAPP

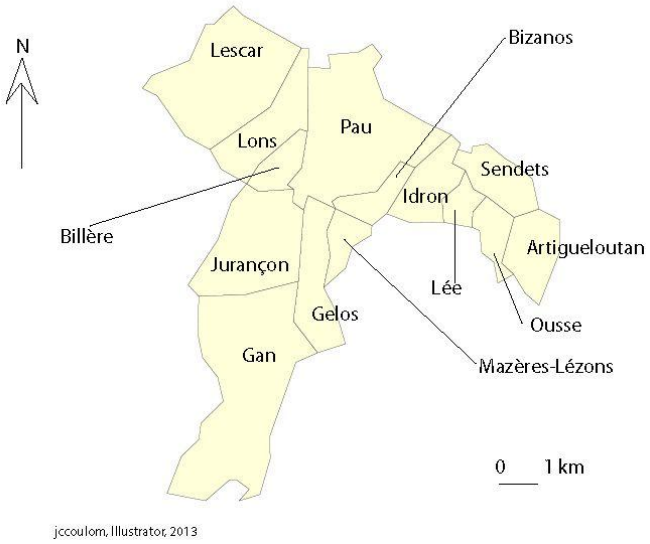

Le nord de la CDAPP et de Pau possèdent des équipements à finalité récréative et sportive majestueux. L'hippodrome de « Pont Long » a été crée en 1842. Il concrétise une passion de la ville pour le cheval, qui possédait déjà ses propres Haras Nationaux et la « Société d'Encouragement des Basses-Pyrénées pour l'élève du cheval ». L'hippodrome est spécialisé aujourd'hui dans les courses d'obstacles. Le meeting d'hiver qui, sur trois mois[152] comporte environ 200 courses, attire annuellement 60 000 visiteurs[153]. Les deux courses les plus mythiques, le Grand Prix de Pau et le Grand Cross, ont attiré 10 000 visiteurs en 2009. De l'autre côté de la rocade est situé le domaine de Sers. Propriété de la ville de Pau, il est le deuxième centre d'entraînement de galop de France[154], générant 200 emplois permanents et accueillant annuellement 750 chevaux pour l'entraînement. Il est un des six sites mondiaux[155]

[152] Janvier, Février et Avril.
[153] Selon la CDAPP.
[154] Derrière Chantilly.
[155] Les Etoiles de Pau en France, le Badminton Horse Trials et le Burghley Horse Trials en Angleterre, le Rolex Kentucky Three Days aux USA, L'adelaide Horse Trials en Australie et le Luhmülen Horse Trials en

labellisés pour l'organisation annuelle du concours complet d'équitation 4 étoiles, niveau le plus élevé au monde. Il accueille 50 000 spectateurs par an.

Outre le « pôle équin »[156], le Palais des Sports a été construit en 1991 pour accueillir les matchs de l'élan Béarnais Pau-Lacq-Orthez, bien qu'étant « multisports » dans sa conception. D'un coût d'11,89 millions d'euros d'investissement, il bénéficie d'une capacité de 7707 places. Quelques matchs de Coupe Davis de tennis et de handball[157] s'y sont également déroulés. Son statut de deuxième enceinte fermée pour la pratique omnisport en France lui a valu l'attribution de la résidence d'été de l'équipe de France de basket. Le transfert de sa gestion à la CDAPP est actuellement débattu. Le zénith de Pau est juxtaposé à ce complexe. Construit en 1992, sa contenance est de 7500 places[158]. En 2010, une dernière structure sportive a été construite, le complexe de pelote. Plus grande enceinte couverte et fermée de pelote basque d'Europe, il a accueilli les championnats du monde cette même année. L'office municipal des sports (OMS) y siège et, à l'étage, est située la *pilota*, restaurant avec une vue sur les terrains intérieurs.

Illustration 3 : Le trinquet intérieur et les tribunes, vus depuis le restaurant « la Pilota »

Photo : Jean-Christophe Coulom

La forêt de Bastard, d'une superficie de 300ha, est le « poumon vert » du nord de la CDAPP. C'est d'ailleurs la seule forêt domaniale des Pyrénées-Atlantiques. Elle est constituée de six stations composant un espace d'interprétation de la faune et de la flore environnante. Elle est traversée par quatre ruisseaux, et une ligne de bus la dessert plusieurs

Allemagne. Epreuve crée au départ pour tester la vigueur des chevaux de l'armée, la discipline est devenue olympique en 1912. Le concours est dit « complet », car il regroupe le saut d'obstacle, le dressage et le cross.

[156] Cette appellation englobe dans le langage courant l'hippodrome et le domaine de Sers. Le lien avec les Haras, au sud, est en réflexion.

[157] Le Palais des Sports a accueilli la Coupe de France de handball féminin en 2009 et des matches du Billère handball lorsqu'il a accédé à la première division professionnelle.

[158] 3200 assises et 4300 debouts.

fois par jour[159]. Elle comprend également un parcours d'orientation de 50 bornes, qui a accueilli une compétition régionale le 23 Juin 2013. Le 27 avril 2013, s'est ouvert un parcours acrobatique dans les arbres[160], constitué de huit parcours de niveaux différents et de soixante dix-huit ateliers, culminant jusqu'à 18 mètres de hauteur. Plus traditionnellement, la forêt est aussi ouverte à la randonnée.

Le nord a été ainsi harmonieusement retravaillé, sujet de la grande majorité des préoccupations, au moment où le sud de la ville, correspondant au centre de la CDAPP, périclitait. Le contournement de la ville, se juxtaposant à l'A64[161] et la sortie d'autoroute ont entraîné un travail plutôt fin sur cet espace. Des centres hôteliers, Calicéo[162] et des équipements sportifs urbains plus légers ont ouverts leurs portes sur cet espace. En 2007, les gestionnaires du casino de Pau, situé au Palais Beaumont, avaient même songé à s'installer en face de Calicéo[163]. A ce jour, seul le camping du Cami-Salié a fermé ses portes.

Illustration 4 : L'ancien club House du TCP.

Ce dynamisme du nord du territoire contraste ainsi avec le déclin du centre. Au pied de la ville haute, de l'autre côté du gave, le Pradeau, propriété de la ville de Gelos, est un ancien haut-lieu du sport Palois, hébergeant les terrains de l'ancien club de tennis. Au début du XX° siècle, ces derniers étaient marqueurs de la qualité des stations balnéaires, et son

[159] http://www.alternatives-paloises.com/article.php3?id_article=4946
[160] La forêt des vert-tiges, couvrant une superficie de trois ha.
[161] Bayonne-Toulouse
[162] Centre aquatique franchisé de détente et de remise en forme. Il occupe un domaine de 4000 m^2.
[163] http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2012/01/11/les-jeux-tournent-mais-au-ralenti,223134.php

exercice à Pau remonterait en 1876, sous l'influence de l'importante colonie britannique. Ce sport a évolué dans l'image d'un sport gracieux, d'entretien. Sa vertu était celle d'un sport urbain pratiqué toute l'année, dans des lieux spécialisés pour des classes aisées ou dans les espaces verts pour les classes moyennes; jeu éducatif, tranquille pour les convalescents, il est tombé en désuétude au tournant du XXI° siècle (Rollan, 2000). Les anciens terrains du « Tennis Club Palois » marquent le paysage de leur décrépitude. Les pratiquants se font de plus en plus rares, sur les terrains extérieurs et couverts qui, bien qu'à l'état apparent d'abandon, sont encore en activité. A même le Pradeau, des pratiques nouvelles ont vu le jour. Sous l'égide de la mairie de Gelos, le terrain d'honneur a été ensablé, permettant la pratique des sports de sable. L'accès est toutefois réglementé. Il s'agit de la première tentative concrète de reconversion du site.

Illustration 5 : L'ancien terrain d'honneur de tennis du Pradeau, désormais totalement ensablé.
En fond d'image, un filet de volley et une fresque peinte par les enfants du centre aéré communal.

Photo : Jean-Christophe Coulom

Le devenir des Haras Nationaux de Gelos suscite aussi beaucoup d'interrogations. Marqueur de l'institutionnalisation de l'élevage équin, leur rôle a changé. Jusqu'en 1999, les Haras Nationaux étaient gérés, et ce depuis Napoléon 1er, par le ministère de l'agriculture. Ils furent ensuite regroupés dans une SEM, traduisant le désengagement de l'état à leur endroit. De surcroît, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) de 2008 a acté la fin du subventionnement de la reproduction des chevaux, cet acte ne relevant plus d'une mission de service public. Ce qui les reconfigure totalement : désormais, les haras doivent compléter leurs activités premières, la reproduction, par des activités annexes afin de subsister. Deux haras nationaux ont d'ailleurs fermés. Celui de Gelos, inscrit au titre des monuments historiques, cherche à son tour une échappatoire. En 2013, l'activité de reproduction a été confiée à des privés. La reconversion vers le tourisme (animations, évènements, visites du

site), l'organisation de séminaire et l'éducation à l'entretien des chevaux sont les premiers faits marquant son renouveau.

Accentué par le déclin de l'industrie, le sud est entré en pleine recomposition, au travers de deux projets : « Porte des Gaves » et « Parc Naturel Urbain ».

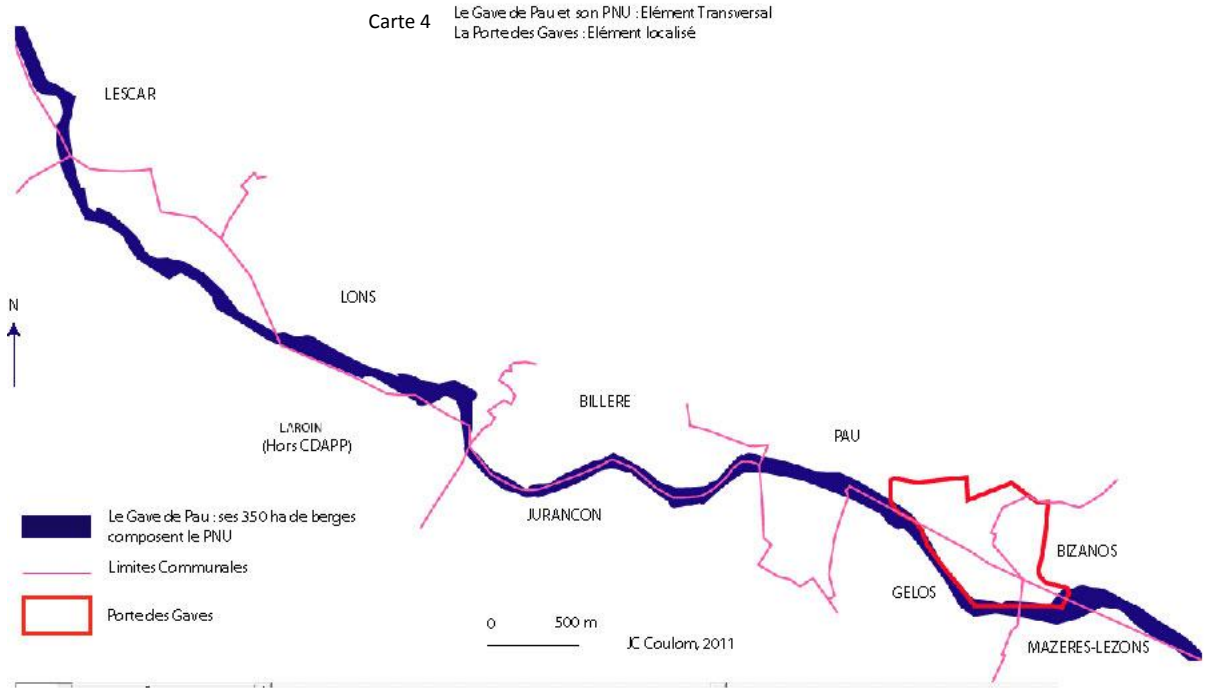

2.2. La Porte des Gaves: un projet ancien qui a revêtu diverses formes

Illustration 6 : la ville haute photographiée depuis la ville basse, en rive gauche de l'Ousse. Auparavant, les tribunes du grand prix s'élevaient à cet endroit.

Photo : Jean-Christophe Coulom

Le parapet du boulevard des Pyrénées accentue le front entre la ville haute, dynamique, et la ville basse, cible des projets que nous allons maintenant présenter.[164] Aujourd'hui, les rives du Gave et de deux de ses affluents, le Soust et l'Ousse semblent stables et ont servi à consolider les limites entre quatre communes : Bizanos, Gelos, Mazères-Lézons et Pau. Porte des Gaves est un projet ambitionnant de revivifier la jonction de ces quatre communes par un quartier au cœur des fonctions urbaines.

2.1.1. Historique et portage du projet

La révolution et l'abrogation des règles seigneuriales ont permis à beaucoup de tirer profit du Gave de Pau, notamment par l'extraction de granulats. A cette époque, seuls les droits d'eaux étaient payants, envers l'administration « des ponts et chaussées », pour alimenter les canaux. Même si la règlementation a changé depuis, deux facteurs ont donné aux berges son aspect actuel : la gare et le chemin de fer, ainsi que les industries.

2.1.1.1 La baisse d'attractivité d'un quartier industriel

L'activité industrielle était pratiquée au pied de la ville de Pau, alimentée par le « canal du moulin ». Puis, elle s'est développée sur l'actuelle zone en friche. Auparavant, Pau, capitale administrative du Béarn, était réputée pour son importante industrie de tissu, située au bord du gave, entre Pau et Bizanos. Avec la crise de 1846-1847, et la concurrence d'autres régions, l'activité stagne, puis l'usine fermera en 1871. Entre-temps, une papeterie, devenue chocolaterie en 1854 a investi cet endroit (Association mémoire collective en Bearn, 2011), et a été alimenté par un nouveau canal dérivé de l'Ousse. Déjà, à l'époque, Pau marque le pas par rapport à d'autres villes industrielles telles que Nay ou Oloron, et préfère se tourner vers l'hôtellerie ou l'accueil d'étrangers (Association mémoire collective en Bearn, 2011). Toujours est-il que la zone industrielle prend forme dans ces années 1850 avec, en plus de l'industrie du tissu vieillissante et de l'usine papetière, l'usine à gaz[165] qui produira, entre autres, l'éclairage public puis le gaz de villes, jusqu'à l'ouverture de l'exploitation du gaz naturel à Lacq (Association mémoire collective en Bearn, 2011) en 1951.

Le développement de cette zone s'accompagne de la création de la voie ferrée et de son arrivée à Pau, dont la gare, à l'emplacement actuel, est ouverte en 1866. Déjà, l'emplacement de la gare au sud est stratégique, non pas par la contrainte topographique limitée et la planitude permise par les terrasses du Gave, mais au regard de la zone industrielle

[164] En annexe se trouve un croquis réalisé à main levé au début de la thèse, cherchant à illustrer le front ville-haute, ville basse.

[165] A noter que l'usine à gaz animera le site par les « fêtes aérostatiques », au début du XX° siècle, par la suite effacé par l'aviation des frères Wrigths. Les aérostats étaient gonflés de gaz, et nombres de courses partaient donc de l' « usine à gaz».

naissante qui pourrait profiter de la proximité du train (Maffre, 2012). L'ouverture vers Toulouse, via Lourdes, traverse la zone industrielle. Des industries variées se développent alors, avec des succès divers (Association mémoire collective en Béarn, 2011).

Un complexe a aussi marqué l'urbanisme de cette zone, car il a longtemps eu une fonction importante dans le panorama urbain. Il s'agit de l'usine des tramways dont le paratonnerre, en haut de la cheminée, est un repère depuis le boulevard des Pyrénées, pour identifier le panorama. En 1894, la Société Béarnaise des Transports Urbains obtient une concession pour la construction de quatre lignes de transports urbains hippomobiles. Quatre ans plus tard, le réseau n'étant pas rentable, la construction de trois lignes de tramways est décidée, dont le complexe de dépôt est achevé en 1900. Il est composé de l'usine génératrice d'électricité, où est située la cheminée, un garage et des bureaux. La cheminée va vite cesser de fonctionner quand, en 1904, le syndicat, par souci de rentabilité, cesse de produire elle-même son électricité (Association mémoire collective en Béarn, 2011).

Après la « grande guerre », l'intensification de la zone ne cesse de croître. La famille Heïd, propriétaire des terrains, cède des baux fonciers pour que des sociétés aux activités diverses s'installent. Le quartier s'anime alors, fort de la main d'œuvre employée et des mouvements sociaux qui ont émaillé la vie du quartier (Association mémoire collective en Béarn, 2011). Les premières récréations se produisent au bord du Gave, au « Coy », en rive droite. Couramment, on appelle « piscine du Coy » un espace de baignade situé en bordure du Gave, là où se positionne aujourd'hui le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées. D'abord librement approprié, il a été ensuite aménagé par la construction d’une piscine. Sur l’autre rive, à Gelos, un camping ouvrira ses portes. C'est ainsi un véritable espace de vie qui s'élevait à cet endroit, accueillant également de l'habitat pour les travailleurs.

Les pratiques récréatives liées à l'eau sont contemporaines à l'industrialisation massive. La Canal Heïd, à Bizanos, servira pour les cours de natation au début du siècle. En 1914, la voie ferrée est refaite et la piscine fermée. L'extraction de granulats en bordure du gave laisse aussi un grand trou qui, remplit d'eau de pluie et des débordements lors des inondations, a formé un lac. S'ensuivra la conception d'un bassin qui connaîtra une forte affluence durant la seconde guerre mondiale, époque à laquelle les étés sont chaud et la population oisive. Cet espace laissera la place à la « piscine du Coy », aménagée comme un véritable espace récréatif avec un fond naturel. A ce moment là, autour du bassin, sur 50 ha, ont été aménagés des espaces ludiques, un camping et des garderies. Le complexe a fermé ses portes en 1990, alors que, longtemps avant, le complexe nautique de Pau avait été construit. Le club omnisport « pyrenea sport » animait le site, préfigurant l'espace de nature récréative

qu'il est amené à devenir. Une plage avait aussi cours à Mazères-Lézons, aux cascades[166], mais la construction d'une passe à poisson a escamoté le lieu (Association mémoires collectives en Béarn, 2011).

Illustration 7 : Des tags dans Porte des Gaves

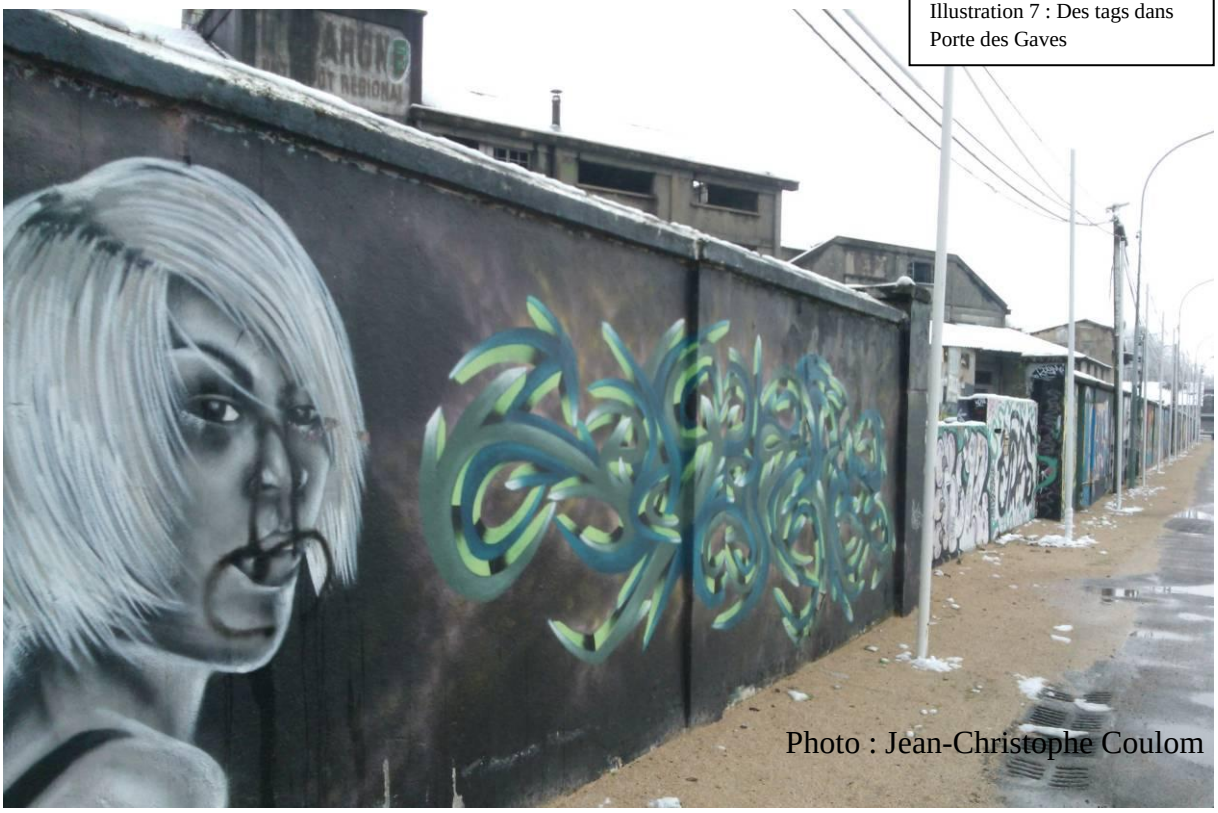

Photo : Jean-Christophe Coulom

Puis, l'activité industrielle a chuté. Le quartier s'est vidé. Aujourd'hui, un Palois, Nacre, tente depuis longtemps de redonner vie à cet espace, en graffant sur les mûrs, vestige de l'ancienne richesse industrielle. Mais c'est un projet plus global qui requiert notre attention.

« Le projet, tel que nous l'avons découvert en Mars 2008, nous a semblé ne pas s'inscrire dans une perspective d'ensemble à moyen et long termes et ne pas replacer le futur quartier dans le fonctionnement de l'agglomération et plus particulièrement du cœur de l'agglomération. Aujourd'hui, la volonté de la CDAPP est de retrouver une vision d'ensemble de ce territoire et redéfinir un parti d'aménagement sur un périmètre pertinent. […]
La relance de ce dossier se veut marquer la reprise en main du projet par les élus de l'agglomération qui entendent piloter la définition des contours, du contenu et des formes du futur quartier, en l'inscrivant dans une ambition des temporalités à l'échelle de ce que l'on peut se donner à rêver dès lors qu'on le regarde depuis le Boulevard des Pyrénées, à savoir un cœur d'agglomération conciliant ville et nature »
Discours de Mme Lignières-Cassou, 14 Janvier 2010, ateliers rencontres « Porte des Gaves », consigné et archivé à la CDAPP

[166] Lesquelles cascades se scindent afin de laisser libre cours au Gave en amont et, grâce à un barrage, alimenter en eau la friche industrielle, en complément de l'Ousse. De cette dérivation né le canal du moulin, énoncé précédemment, qui alimente en eau les industries du futur quartier, le conseil général, la tour de la monnaie et le golf de Billère, avant de se reverser dans le Gave.

2.1.1.2. La volonté de redonner vie à un espace en déclin

Porte des Gaves a connu deux temporalités, comme le discours de la présidente le rappelle. Au départ, il était essentiellement paysager. La lecture de la compétence qui permet à la CDAPP d'investir dans ce projet l'illustre, de même que le récit qu'en fait Fabrice Soufflet, actuel agent de la collectivité[167]. Adoptée le 19 Décembre 2003, dans le bloc de compétences optionnelles, elle est rattachée à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Elle est rédigée comme suit : « *L'opération Porte des Gaves : La création d'un parcours de canoë-kayak ainsi que la construction de gradins, la création d'un lac et l'aménagement de ses abords, la construction d'un club house, la réalisation de la voie permettant l'accès à l'équipement, la passerelle de Gelos, la création d'un quartier de Haute Qualité Environnementale comprenant de l'Habitat et du Tertiaire* ». Ce libellé est vaste, mais décrit précisément la teneur du projet à l'époque. D'abord, un stade d'eaux-vives, puis la réalisation d'une coulée verte[168] qui fait le lien entre la ville et l'équipement, le creusement d'un lac pour la pratique de l'eau plate[169], le franchissement du Gave à cet endroit, puis, en dernier lieu, l'aménagement du quartier alentour. L'arrivée d'une nouvelle majorité, sitôt le stade d'eaux-vives et la passerelle dite « de Gelos » permettant le franchissement du Gave à cet endroit réalisés, a entraîné une inflexion de ce projet.

Sa configuration est aujourd'hui autre. Sous l'impulsion de la nouvelle majorité, le projet Porte des Gaves s'est étendu à la requalification de la gare en la plaçant au cœur d'un pôle d'échange multimodal. Ensuite, au sein de Porte des Gaves vient se positionner une portion du Parc Naturel Urbain qui sera présenté plus loin. Les enjeux qui gravitent autour de ces entités donnent un sens nouveau à Porte des Gaves. Sa finalité première est, comme la présidente de la CDAPP l'a énoncé dans son discours, de faire qu'il devienne un centre fonctionnel du territoire. La friche industrielle devrait devenir un éco-quartier, soit par la réhabilitation des structures, soit par une opération de destruction et de reconstruction, qui alliera habitats, services à la population, activités économiques et loisirs. La pluralité des fonctions de ce futur quartier est le leitmotiv de la présidente. Mitoyen de la gare, il s'agira de tirer profit de cette proximité. Il devrait être, dans le futur, la vitrine de l'excellence de la

[167] En entretien.
[168] Au fil des échanges avec les acteurs de la CDAPP, il est apparu, qu'au départ, l'accès jusqu'au stade via la friche relevait de l'emprunt d'une coulée verte.
[169] Pour laquelle les services de la CDAPP, dans la continuité de la construction du SEVPP, avait obtenu l'accord des services de l'Etat. A l'avènement de la nouvelle majorité, ce projet a été écarté, bien que les différents acteurs du sport s'accordent pour décrier le manque d'eau plate.

communauté d'agglomération, la confortant comme une destination touristique et un agréable lieu de vie, avec un fort potentiel économique.

2.1.2. Trois cabinets pour un diagnostic

Trois équipes étaient chargées de fournir un diagnostic dans la phase dite « 1 » du marché de définition. A ce jour, deux ont livré des projets complets, tandis que la troisième, pilotée par Nasrine Seraji, a préféré découper l'espace en dix-huit pièces et proposer une méthode d'analyse. Les propos qui suivent découlent de notre synthèse de ces propositions, basée sur leurs rapports écrit et oraux, auprès du comité de pilotage de Porte des Gaves.

2.1.2.1. L'équipe « Manuel De Solàa Moralès », un projet réduit à une colline

Manuel De Solàa Morales est connu pour avoir donné des cours dans de nombreuses universités, obtenu plusieurs prix d'architecture et réalisé différentes opérations, la plupart dans des ports ou des fronts de mer comme à Anvers ou à Barcelone. Il est décédé en 2012. Son équipe a proposé un projet à l'échelle des 152 ha constituant le périmètre du marché de définition. Pour elle, Porte des Gaves n'est pas limité à un quartier : il s'inscrit dans des échelles multiples, concourant au fonctionnement de la vallée du Gave, de l'aire urbaine Paloise, d'un réseau de ville Pau-Tarbes-Lourdes et de la métropole générée par ces entités (Pau-Tarbes-Lourdes-Oloron Sainte Marie). Le diagnostic de cette équipe peut être résumé en six points :

- Le cœur d'agglomération se périurbanise[170] et se dé-densifie, ce qui profite à la périphérie,
- L'aire urbaine connaît une croissance comparable à celle du littoral Aquitain et produit un réseau de villes Pau-Tarbes-Lourdes-Oloron Sainte Marie avec, au-delà, Bayonne. Ce dynamisme engendrerait un système métropolitain d'environ 420 000 habitants. Le site peut donc être une plaque tournante de cette dynamique d'échelle,
- La desserte ferroviaire est peu compétitive mais a du potentiel,
- Porte des Gaves est une enclave,
- Pau est une ville qui se développe vers le Nord et l'Ouest,
- Le Boulevard des Pyrénées est une fin de ville.

[170] Constat non entièrement partagé par cette recherche sur un plan géographique. Pour eux, le fait de dire que le cœur se « périurbanise », signifie que le site « Porte des Gaves » est tiraillé entre les maisons individuelles et les logements collectifs.

Le projet possèderait donc un triple enjeu : définir une ambition pour développer la gare en fonction des échelles auxquelles elle est confrontée, désenclaver le site par des franchissements et habiter cet espace.

Une des réponses de cette équipe a focalisé l'attention au détriment des autres : la création et l'aménagement d'une colline. Pour eux, ce dispositif permettrait de franchir l'espace sans que cela se ressente, entre le funiculaire et le SEVPP. Les voies ferrées se positionneraient sous la colline, de même que les éventuelles routes et parcs de stationnement. Elle serait travaillée esthétiquement pour devenir, selon les mots de l'équipe, « un paysage habité ». Or, leur projet a été réduit à cette colline, occultant leur raisonnement intellectuel. La double accessibilité de la Gare, par le Nord et le Sud, la création d'un quartier mixte autour de la gare face au boulevard des Pyrénées et les quatre déclinaisons de la nature[171] dans le projet semblent passer au second plan, alors que le projet de cette équipe est un tout, certes permis par la colline.

2.1.2.2. Le cabinet « Leibar-Seigneurin », revitaliser l'espace en l'atomisant

Le cabinet Leibar-Seigneurin, établi à Bayonne et Bordeaux, est le consultant local. Il intervient dans les champs de la culture (Cité de l'océan et du surf à Biarritz), du logement (Eco quartier à St Jean de Luz), des lieux de travail (Ehundura à Nantes), de l'espace public (Esplanade portuaire à Hendaye) et de l'environnement (chais d'armements de Ciboure). Il assure aussi des missions d'enseignement. Sa proposition fragmente l'espace en cinq pièces et s'affranchit des limites du marché pour venir intégrer le pied des coteaux. Les cinq pièces sont :

- Le bas du boulevard des Pyrénées, premier espace de contact entre la gare et la ville-haute ainsi que de reconquête de la ville basse,
- La ville de Bizanos, césurée par la voie ferrée, et son tissu pavillonnaire consommateur de foncier,
- La rive gauche du Gave de Pau, où la structure viaire, construite latéralement au Gave, et les Haras, rendent les formes urbaines étanches à la rivière et à ses espaces de nature,
- La saligue, espace de nature dénaturé à l'écart des formes bâties mais fortement identitaires,

[171] La nature loisir, aménagée légèrement en continuité des espaces de nature de Mazères-Lézons, Gelos et Bizanos ; la nature urbaine dans les interstices faisant office de continuité urbaine, la nature infrastructure qu'est la colline et la nature préservée qui correspond à la saligue.

- La friche industrielle qui, pour le cabinet, ne possède, hormis les bâtiments de la SERNAM, aucun potentiel de reconversion.

Un Bus à Haut-Niveau de Service[172] (BHNS) est l'objet structurant de leur travail. Ce BHNS devrait traverser tout l'espace, du boulevard des Pyrénées à la rive gauche via la passerelle de Gelos, construite en 2009, qui enjambe le Gave de Pau et est réservée actuellement aux piétons et véhicules non motorisés. En parallèle de ce BHNS, le cabinet accroîtrait les passages pour franchir la voie ferrée. De manière générale, le projet multiplie les aménagements d'appoints et propose la création de 800 logements sur dix ans au sein de la friche, en mettant en adéquation les formes urbaines et les paysages. La configuration de la nature dans cet espace est singulière pour créer un « parcours des parcs urbains » : un parc des berges naturel et vivant, le parc des haras nationaux de Gelos tourné vers le Gave composé et maîtrisé, des jardins familiaux[173] dans les interstices entre le bâti.

Dans sa proposition, cette équipe a tenté d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations contemporaines de la CDAPP. En effet, à l'heure où la collectivité tente de redonner vie au camping de la Porte des Gaves, situé dans le périmètre du marché, l'équipe propose d'en faire plutôt un lieu festif. Elle propose aussi de s'attacher à dépolluer les berges et les remblais dans le but de promouvoir une baignade dans le Gave qui, dans les entretiens, est un fait plébiscité. Afin d'empêcher l'inondabilité de l'espace par l'Ousse, qui s'accentuerait en cas de destruction des bâtiments à l'abandon, le cabinet propose de créer une digue en rive gauche du ruisseau.

2.1.2.3. Nasrine Seraji, la proposition d'une méthode

L'atelier constitué autour de l'architecte Iranienne Nasrine Seraji, membre de l'ordre des architectes de France et d'Angleterre, basée à Paris, est l'équipe qui a pris le plus de temps pour la réflexion. Jusqu'alors, et bien qu'elles aient été conçus assez rapidement, elle a découpé l'espace en dix huit pièces composant, selon ses propres mots, un archipel de 270 ha. Cependant, elle n'a encore proposé aucune articulation entre ces pièces. Toutefois, elle a rédigé un diagnostic intéressant sur plusieurs points :

- Trois paramètres structurent le site : sa géographie au sens large, la multiplicité des points de repères (le château, le palais Beaumont, les haras…) et les éléments historiques qui ont fabriqué son identité,

[172] Système de transport, par trolleybus ou autobus, circulant à forte occurrence, sur une amplitude horaire large, sur un parcours en site propre, dont la circulation est facilitée par des priorités données aux feux tricolores et aux ronds points, un plancher bas pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et la vente des titres de transports à chaque stations.
[173] Idée reprise dans le Parc Naturel Urbain.

- Le territoire Palois est un territoire de destination, ce qu'il doit rester en étant conforté, Porte des Gaves devant devenir une destination pour les habitants de l'agglomération,
- La gare et le centre commercial[174] sont deux pôles à fort potentiel d'attractivité,
- Le site offrirait un large espace de contraste entre différentes natures,
- La puissance publique n'a jamais planifié ni maîtrisé le développement du site, ce qui constitue un réel défi pour lui.

Cette dernière équipe ne fournit pas, encore, de solutions concrètes. Elle veut faire de la nature un « hub » géographique, renforçant la spécificité des pièces empreintes de nature, la faisant support de déplacement doux et outil absorbant les perturbations sociétales. Intervenir sur les trois pièces que sont la gare, les Haras et le SEVPP est une priorité.

Etant donné le retard et l'absence de proposition de cette équipe, en dehors de son diagnostic, deux ans après que les autres aient rendus leur travail ; elle se voit enjointe de revêtir un rôle nouveau : faire la synthèse des différents avis et rédiger un « plan guide » pour l'aménagement. Ce rôle nouveau s'accompagne d'une refonte de l'équipe porteuse du projet pour la CDAPP.

2.1.3. Etat des lieux et perspectives d'évolution

Une fois deux des trois travaux des cabinets rendus, Porte des Gaves est entré dans une apparente inactivité. Un temps d'analyse des productions s'est déroulé, ainsi que des difficultés liées à la maîtrise des droits du sol. Deux opérations ont toutefois vu le jour suite à ces rendus. Tout d'abord, l'usine des tramways a été restaurée et reconvertie, abritant les services culturels de la CDAPP et les archives communautaires. Puis, en 2012, la tribune du grand prix a été détruite[175], révélant le paysage qu'elle occultait jusqu'alors. Reste que, aux yeux de beaucoup, Porte des Gaves, est entré en sommeil.

Pour remédier à cette inactivité apparente, 2012 a été l'année du changement d'équipe projet. Le portage de Porte des Gaves a été repensé, les liens avec Parc Naturel Urbain (PNU) retravaillés. Un nouveau chef de projet a été désigné, Philippe Bernard-Raimond remplaçant Arnaud Binder. Ce changement est concomitant à l'évolution des cadres de la CDAPP : la presque totalité des DGA viennent d'être remplacés, de même que le chef de la Mission Développement Durable. La conjoncture a donc généré un recentrage des

[174] Leclerc à Mazères-Lézons
[175] Décision attribuée tant dans l'optique de réouverture du Gave à la vue des habitants, qu'à sa vétusté.

opérations concernant le PNU, la friche industrielle et la gare sous l'égide de Porte des Gaves[176].

Fig 3 : Architecture des projets Porte des Gaves et « PNU ».

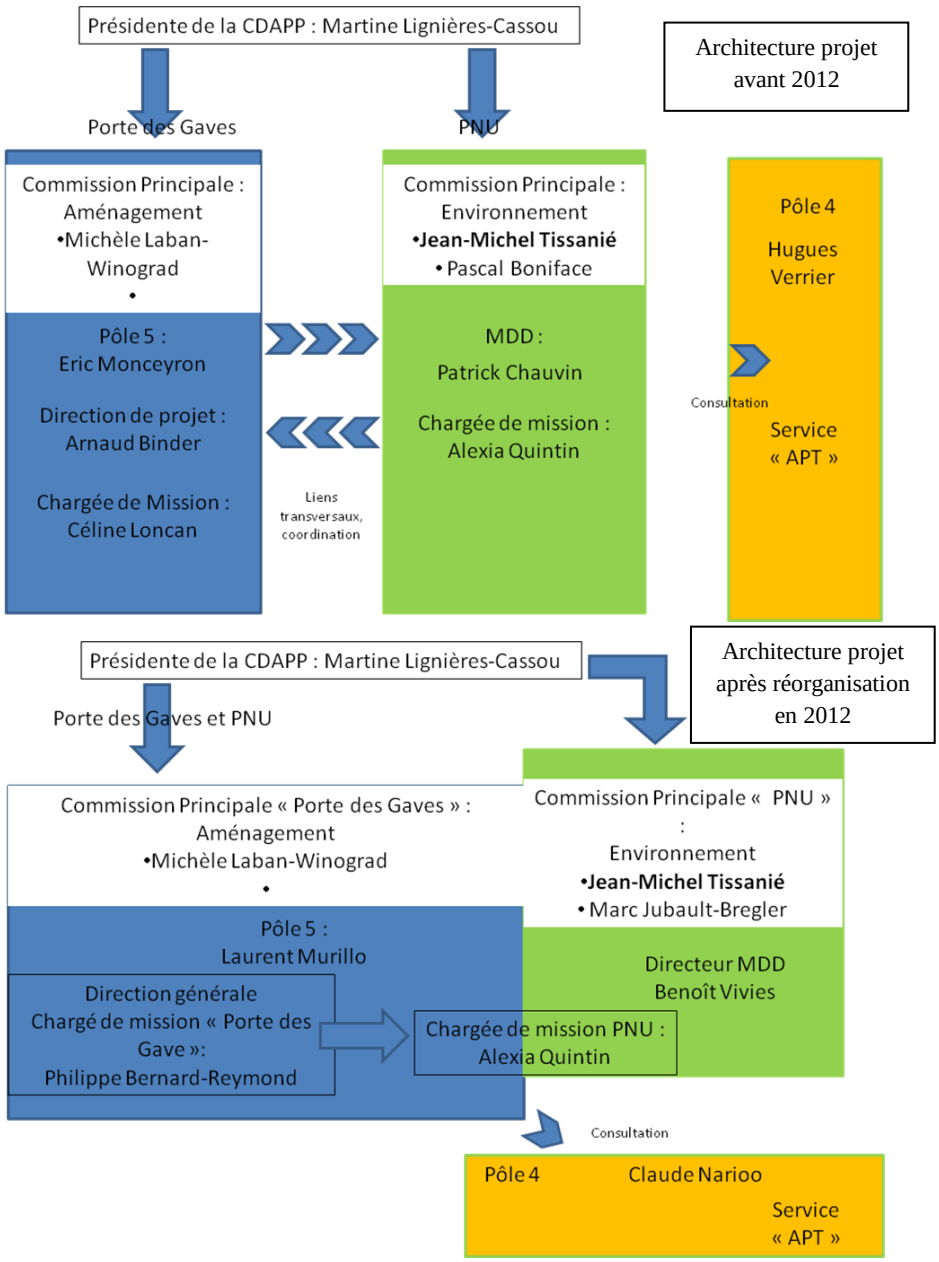

La reprise en main du projet par une nouvelle équipe l'a relancé. De nouveaux ateliers ont été organisés en 2013. De fait, 2014 est annoncée comme une année très active, car elle verrait l'activation d'un document opposable, le Plan Guide rendu par Nasrine Seraji en Décembre 2013. Il est aussi prévu de créer une zone d'aménagement différée (ZAD) à cette

[176] Direction autonome (MDD pour le PNU, Pôle « Aménagement », dit pôle 5, pour Porte des Gaves) avec des échanges entre les deux projets, PNU est revenu aujourd'hui dans la direction de projet « Porte des Gaves ». Le projet relève du « Pôle 5 », même si la porteuse de projet est toujours intégrée à la MDD. La commission environnement reste la principale, et Jean-Michel Tissanié reste l'élu garant.

échéance, pour s'assurer de la maîtrise foncière. Enfin, il s'agira d'initier les enquêtes publiques, alors même que 2014 sera une année d'élection municipale[177].

Pour les architectes qui travaillent sur Porte des Gaves, le Gave n'est qu'un composant du quartier. Un second projet, plus récent, a vu le jour, qui le placera, lui et ses berges, au centre des préoccupations : le Parc Naturel Urbain des Berges du Gave de Pau.

2.2. Le Parc Naturel Urbain : se saisir de l'entre-deux ville-campagne

Ce projet a été conçu plus récemment que le précédent. Évacuons la question de l'oxymore apparent que constitue l'intitulé du projet et qui questionne la plupart des acteurs. Pour nous, naturel et urbain ne sont pas opposés. Le second désigne, on l'a écrit, une modalité d'analyse qui s'oppose au rural (Lussault, 2007). Le premier renvoie à l'opposition naturel-artificiel. Si on considère que l'urbain est artificiel, ce qui a longtemps poussé à nier la nature dans la ville (Guermond & Mathieu, 2005) nos états de nature n'en sont pas moins construits par les sociétés (Mancebo, 2008). Donc un Parc « Urbain-Rural » ou un Parc « Naturel-Artificiel », par exemple, nous auraient davantage questionnés; tandis que « Parc Naturel Urbain » ne suscite pas, chez nous, d'interrogations majeures. Ce point va présenter l'historique du projet et son fondement, ainsi que son état d'avancement et les questions qu'il suppose.

2.2.1. Des constats critiques et partagés : réinvestir et protéger le Gave

Le PNU est structuré autour du gave, qui concerne huit communes de la CDAPP[178], ce qui en fait un projet légitimement communautaire. Pour autant, l'élu référent de ce Parc Naturel Urbain (PNU) est Jean-Michel Tissanié, maire de Gan, commune extérieure au PNU. Pour lui, ce recul est nécessaire pour dépasser les partis pris communaux et avoir une vision plus objective. Lorsque la question de l'élu porteur de projet s'est posée, la présidente pensait alors à André Castro, maire de Gelos, mais Jean-Michel Tissanié, qui préside la commission communautaire à l'environnement, a demandé à s'en occuper lui-même[179].

Pour Jean-Yves Lalanne[180], l'environnement est une problématique très importante pour entretenir le lien social. Alexia Quintin, chargée de mission au développement du Projet

[177] Il est aussi important de signaler que, à la différence du PNU, il n'y avait pas d'élu référents pour « Porte des Gaves ». La présidente de la CDAPP le portait elle-même, les autres élus qui participaient à la dynamique du projet n'étaient pas leader (Grasset et alii, 2003). Aujourd'hui, Michèle Laban-Winograd, maire d'Artigueloutan et présidente de la commission Aménagement, a repris ce leadership.
[178] Billère, Bizanos, Gelos, Jurançon, Lescar, Lons, Mazères-Lézons et Pau.
[179] Selon l'entretien mené à la mairie de Gan avec Jean-Michel Tissanié.
[180] Co-président de la commission sport communautaire et maire de Billère.

Parc Naturel Urbain en convient[181] : le PNU émane d'une volonté politique portée par l'équipe qui a constitué le nouveau conseil communautaire suite aux élections municipales de 2008. Dans la profession de foi de l'équipe « Cap & Cœur », candidate à Pau, formée autour de Martine Lignières-Cassou, on retrouve des traces de promesses d'une ville plus durable, sans toutefois qu'elles laissent présager de la constitution d'un futur PNU. C'est pourtant dès Mars 2009 que l'équipe projet est mise en place, sous l'autorité du chef de la cellule « Mission et Développement Durable » (MDD) de la CDAPP, Patrick Chauvin.[182]. La CDAPP a décidé de confier une étude préalable à un cabinet d'experts, en l'occurrence Physalis, associé à Rivière Environnement, basé à Bordeaux. Mais quels constats ont présidé à cette nécessité ? Nous sommes en mesure de les résumer ici.

2.2.1.1 Un Gave marginal dans le développement de l'urbain

Ce constat n'est pas nouveau, au sens où, dans la grande majorité des agglomérations Françaises, les rapports avec l'eau ont fluctué. Force productrice, permettant le commerce lorsque la rivière est navigable, mais vectrice de maladie et d'insalubrité, l'eau a connu des regards changeant au fil des âges. Nous avons retracé l'évolution de la considération du Gave et sa place dans l'urbain dans le secteur restreint à Porte des Gaves. Il convient désormais d'étendre notre réflexion à l'ensemble des huit communes concernées par le futur PNU.

Le Gave de Pau n'est pas navigable. Seul un gué a permis, pendant longtemps, de le traverser. Et ce gué était situé à Pau, son emplacement exact demeurant inconnu. La répulsion qu'a entraîné le Gave n'a cependant pas empêché d'en aménager les berges, propices à l'agriculture et au pastoralisme. La suractivité humaine sur les berges et les aménagements qui y ont été réalisés ont réduit ainsi l'espace de divagation du Gave, comme l'a démontré le professeur Jean-Louis Bravard lors d'une conférence effectuée à Billère[183]. L'impossibilité de s'étaler sur son lit majeur a empêché les saligues[184] de se développer, entraînant leur extinction progressive et diffuse.

La topographie, en rive droite du Gave, a induit un front, faisant que la ville s'est développée latéralement à lui. Les ouvertures vers la rivière depuis ce front urbain sont limitées. En outre, le développement de la gare et des voies ferrés sur les terrasses alluviales, et les liaisons routières, en lien avec l'urbanisme et l'ancienne forte pression industrielle, entre

[181] En entretien.
[182] Il a quitté ses fonctions en 2011, remplacé par Benjamin Viviès. Alexia Quintin, elle, est toujours en place. Un autre chargé de mission avait assuré la gestion du projet durant son congé parental, Pierre-Alexandre Gouin.
[183] Conférence effectuée à la demande de la MDD, qui s'est tenue à Billère. Certaines des conclusions données lors de cette conférence ont été réutilisées par la chargée de mission mais le professeur Bravard n'a pas produit d'écrit à ce sujet, ce que regrettent les élus.
[184] Nom donné du fait de la composition de ces écosystèmes à dominante de saules, *salix* en nom scientifique.

autres, ont longtemps limité l'accès aux piétons et ont donné naissance à une frange vierge d'anthropisation. Ce schéma se répercute en rive gauche, où les habitations et constructions se sont faites en tournant le dos au Gave. Se faisant, un biotope spécifique s'est développé, cependant fragilisé par les pratiques humaines qui se servaient de ces espaces pour des appropriations diverses (décharges, notamment). Ainsi, les berges du Gave ont été le fruit d'appropriation, mais aucun schéma d'ensemble n'a permis de donner une cohérence globale.

2.2.1.2. Un regard des habitants riverains plutôt tendre

Grâce à cette anthropisation spécifique, le Gave et ses berges ont donné vie à un paysage et des espaces naturels remarquables…mais non ouverts à la vue depuis le Boulevard des Pyrénées. 39 ha sont protégés au titre de Natura 2000. Pour enrichir ses données en vue de l'action, la MDD a confié au laboratoire SET une recherche portant sur le regard des riverains sur le Gave (Bercovitz et alii, 2011). En nous positionnant du point de vue du commanditaire, l'analyse de cette enquête révèle trois paramètres intéressants pour l'action. Le premier est que le Gave et ses berges sont vécus, ils ne sont pas qu'un décor. Le rapport est intime, il n'est pas que contemplatif, avec la nécessité de chercher un contact direct à l'élément naturel. Le Gave et ses berges appellent, ensuite, à une immersion en leur sein, tout les sens étant en éveil. C'est aussi une mosaïque de paysages, du fait des appropriations diverses qu'il a induite, mais manquant de liens[185] terrestres entre elles.

Sans nous appesantir ici sur ces deux derniers aspects, des lieux émergent sur les berges du Gave d'une part, et les habitants apportent un intérêt certain aux liens entre ces lieux, d'autre part[186]. Pour conclure, les trois idées se combinent sur l'aspect de la naturalité des espaces sur les berges, sur le fait de leur hétérogénéïté qui induisent des expériences diverses et sur leur mise en scène.

> *« Longtemps restées à l'écart du développement de la ville, les berges du Gave occupent aujourd'hui une place stratégique au sein de l'agglomération Paloise. Ces 350 ha de nature aux qualités paysagères et patrimoniales reconnues remplissent en effet des fonctions vitales pour l'agglomération et la population urbaine. […] Depuis plusieurs décennies, ces berges ont été modifiées par des aménagements visant à protéger la ville et ses habitants des inondations, à favoriser la production d'énergie et plus récemment le développement d'espace de loisirs. Ces initiatives ont souvent été mises en œuvre de manière peu coordonnée. Il en résulte des incohérences d'aménagement et un déficit des connexions fonctionnelles »*
> *Martine Lignières-Cassou, Edito du schéma directeur du PNU*

[185] Pour nous, le Gave n'est pas un lien mais le liant.
[186] Les lieux et les liens seront présentés dans le chapitre 7.

Le Parc Naturel Urbain est ainsi né d'un constat : les fonctions du Gave et de la ville ne sont pas nécessairement contraires. Bien que le Gave ait, jusqu'alors, été marginalisé, cette mise à l'écart, comme le précise la présidente de la CDAPP dans la citation précédente, est toute relative : la rivière pourvoit aux besoins des habitants. Le conseil communautaire veut changer les manières de concevoir les parcs, mais aussi d'aménager la ville, et créer un espace d'« entre-deux » plus harmonieux pour les habitants du territoire. Il s'agit de donner une nouvelle place au Gave dans l'urbain Palois.

Le Gave de Pau est objet de multiples protections. 39 ha des berges du Gave sont protégés, sur huit intitulés différents, au titre de Natura 2000. La carte suivante, tirée du schéma directeur du PNU, présente les trois différents degrés de protection de cet espace.

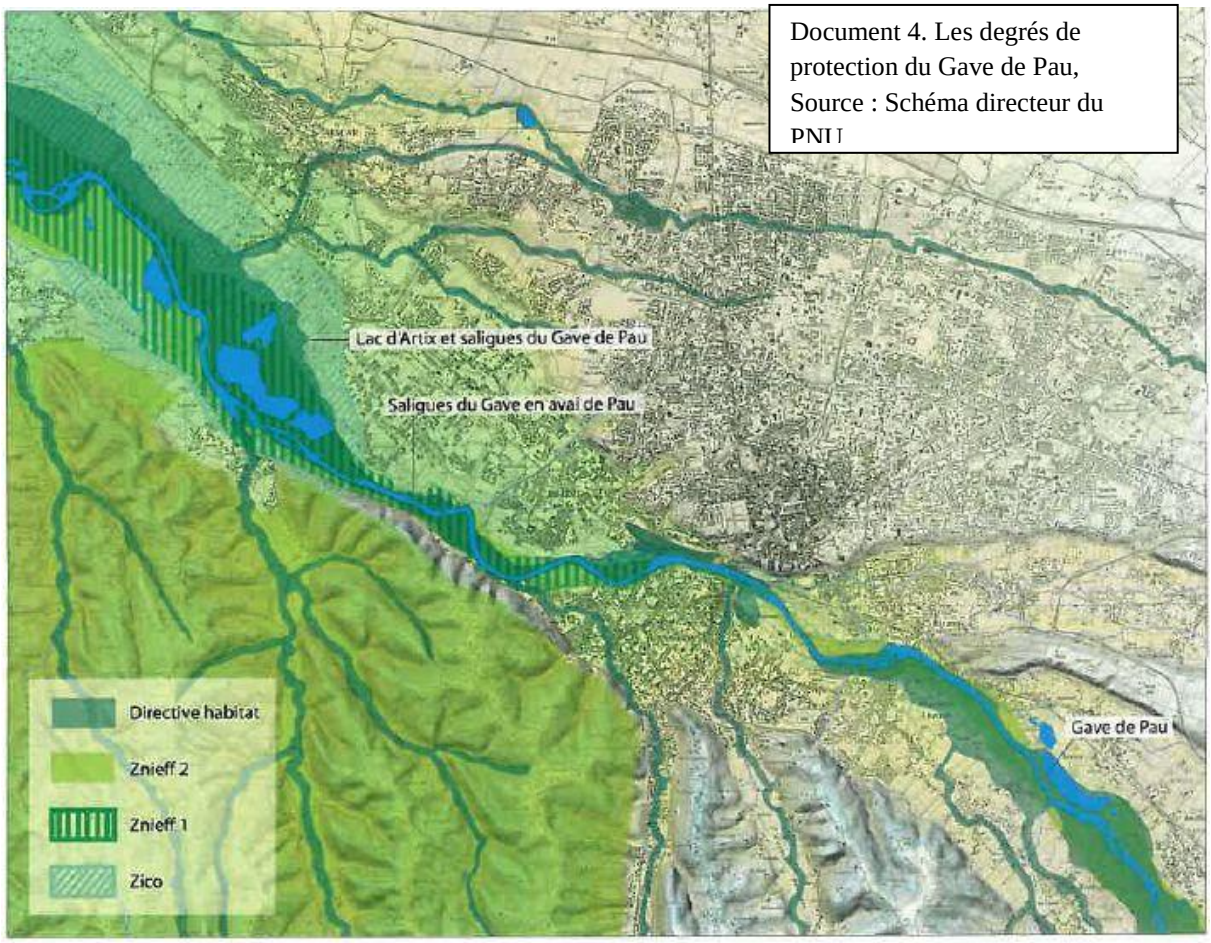

Document 4. Les degrés de protection du Gave de Pau, Source : Schéma directeur du PNU

Carte des protections réglementaires

Le PNU est enfin le fruit de quatre orientations générales concernant le Gave de Pau.

- Le Gave est nature, ce qui induit reconquête et revalorisation écologique, en s'appuyant sur un plan de gestion des saligues produit par le « Conservatoire des Espaces Naturels » (CEN),

- Le Gave est urbain, ce qui conduit à lui redonner des fonctions urbaines, telles que la circulation sur les berges ou d'espace public visant à la récréation des individus,
- Le Gave est propre, ce qui aboutira à l'amélioration de la qualité de l'eau et au nettoyage des berges. Nous pouvons mettre aussi dans cette catégorisation la promotion d'une agriculture respectueuse sur les berges,
- Le Gave est actif ce qui se traduit par le développement des activités sportives dynamisant les berges.

2.2.2. Physalis & Rivière Environnement, le diagnostic du Parc

Les travaux menés par ces cabinets ont produits 8 unités « territoriales cohérentes »[187]. Servons nous en pour présenter le PNU.

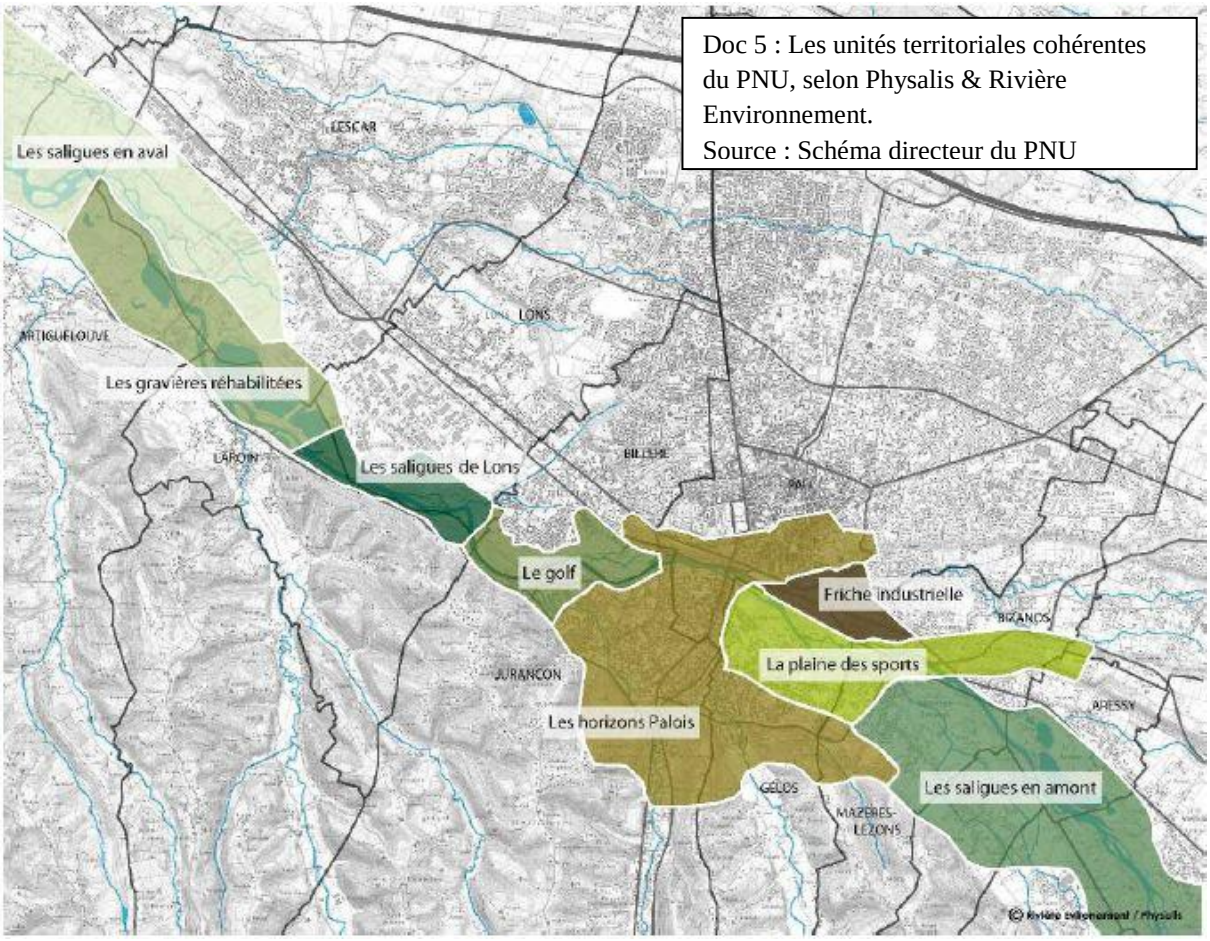

Doc 5 : Les unités territoriales cohérentes du PNU, selon Physalis & Rivière Environnement.
Source : Schéma directeur du PNU

Les saligues en aval, préservées, instables et d'une grande richesse, représenteraient la zone la plus écologiquement intéressante. C'est un espace où persiste cependant une forte menace de pollution et de dégradation. L'enjeu y serait donc de limiter les impacts négatifs et de pouvoir protéger les saligues tout en laissant la latitude au Gave d'évoluer librement. Elles

187 Selon les propres mots des cabinets

sont sous la menace directe de la zone dite des « gravières réhabilitées », comprise surtout hors CDAPP, sur les communes d'Artiguelouve et de Laroin, même si elle concerne aussi Lescar. C'est une zone encore en activité d'extraction de granulats. Les saligues de Lons, elles, sont sur un espace délaissé, en marge de l'urbain Lonsois, confiné derrière la zone industrielle. Elles sont attenantes à l'unité baptisé « golf », à Billère et Jurançon, espace où la pression des loisirs est forte. Elle cristallise et symbolise l'époque de la colonisation Anglaise de Pau, qui a crée le premier golf continental à cet endroit, en 1856. Le végétal à peu de libre expression, et nous il existe une première passerelle de franchissement du Gave, dite de « Billère-Jurançon ». Les horizons Palois sont une cinquième unité. Il s'agit de l'espace où le Gave est le plus contraint, fortement urbanisé sur les deux berges et offrant un accès limité à ces dernières. L'unité dite de « friche industrielle » coïncide avec le futur quartier « Porte des Gaves ». Celle de la plaine des sports est empreinte d'histoire, mais est quelque peu à l'abandon. L'enjeu est de restaurer des pratiques récréatives, et elle correspond à la base dite plus haut du « Pradeau ». Les saligues en amont, enfin, caractériseraient l'aspect le plus rural et agricole du Gave. L'urbanisation y est modérée, les saligues apparaîtraient préservées. Sur cette portion, l'enjeu serait conservatoire (patrimoine et environnement) avec une promotion de pratiques respectueuses de l'espace.

Cette sectorisation sera à mettre en parallèle avec nos propres investigations de terrains, centrées sur les observations de pratiques sportives de nature sur les berges du Gave[188].

2.2.3. Un Parc qui entre dans sa phase de travaux

Le périmètre du PNU est amené à fluctuer. Ses limites sont donc floues et variables. C'est la raison pour laquelle nous illustrons le PNU comme un espace sans bornes. Les acteurs eux-mêmes tiennent pour acquis qu'il y a deux périmètres, imbriqués l'un dans l'autre : celui de l'action directe qui concerne le Gave, et celui d'influence sur lequel seront menées des actions ponctuelles qui impacteront le PNU.

Les différents diagnostics, partagés et synthétisés par la collectivité ont induit des enjeux de gestion et de valorisation, non hiérarchisés. Celui sur lequel la communication est intense, repose sur la protection et la restauration de la nature, afin qu'elle devienne aussi support d'éducation à l'environnement. Cette protection ne doit pas contrarier le développement d'un lien physique entre les lieux et, au-delà, des liens sociaux et de la convivialité. Cet axe passe aussi par une libre appropriation qui doit être permise à l'espace.

[188] Cf chapitre 7

L'accessibilité aux berges sera favorisée, tout en restreignant l'accès aux véhicules motorisés. Le PNU doit aussi poser les conditions d'un rapport polysensoriel des habitants au Gave. Le projet ne doit pas non plus aller à l'encontre de l'aspect « mosaïque » que revêt le paysage. Enfin, pour rester sur un plan purement paysager, « les verrues urbaines » seront réaménagées, tout en conservant l'aspect historique et patrimonial.

Pour atteindre ces objectifs, la MDD veut créer des conditions d'appropriations du PNU par les usagers, qui vise à assurer une gouvernance optimales des pratiques de l'espace et à ouvrir la ville sur le gave, en s'aidant d'un volet promotion et évènement. Le développement de la fonction récréative et pédagogique qui motive à l'instauration des sports de nature en ville provient de cette volonté. Elle entend aussi se porter garant de la protection et de la valorisation écologique des milieux. Enfin, un dernier axe d'action réside dans la promotion d'une agriculture raisonnée.

L'étalement urbain et un nouveau point de friction dans la pratique de « l'entre-deux géographique » font, entre autre, que l'urbain et le rural s'interpénètrent, rendant la limite entre l'urbain et le rural plus ténue (Bourdeau, 2007). Ce constat pose la question, dans un premier temps, du statut du futur Parc Naturel Urbain, qui renvoie à une certaine inscription du rural dans l'urbain. Cet espace tampon s'apparente à une nature réelle, mais rendue artificielle par l'intervention de l'Homme.

2.3. Les Sports de Nature au cœur de deux projets de développement durable du territoire

Parce que la plupart des enjeux des deux projets sont partagés, nous préférons les présenter dans un dernier temps et de manière synthétique. Après avoir fait état de ces enjeux, nous présenterons succinctement le rôle des sports de nature dans ces deux projets.

2.3.1. Porte des Gaves et le Parc Naturel Urbain, des enjeux partagés

Les enjeux et objectifs de ces deux opérations sont partagés, tout comme leur finalité : refaçonner l'image de l'agglomération et faire un pari sur le futur, en l'anticipant plutôt qu'en le subissant.

2.3.1.1. La Gare, dans l'optique de « Tours-Bordeaux » à horizon 2017

En 2017, la ligne à grande vitesse (LGV) « Tours Bordeaux » sera normalement en service. La CDAPP a participé au financement de ce projet, sans avoir l'assurance que la ligne sera, par la suite, prolongée jusqu'à Pau. L'enjeu est de faire advenir, à cette échéance, un

pôle multimodal[189] autour de la gare, accentuant les échanges à cet endroit. Trois points ont été avancés pour mener à bien cet objectif : mettre en cohérence les réseaux de transports autour de ce point, développer l'accessibilité de la gare et accroître les capacités de stationnement. Il conviendra, pour les services, d'intégrer le pôle dans son entour naturel et bâti. Le pôle gare, objectif prioritaire de revalorisation de l'urbain, sera également un outil de revalorisation du foncier alentour.

2.3.1.2 Le quartier renouvelé, fondement de l'opération Porte des Gaves

Le plus ancien objectif du quartier est de reconquérir une friche engendrée par un tissu industriel dégradé. Cependant, cette ambition recouvre deux différents enjeux : cumuler diverses fonctions urbaines complémentaires (en l'occurrence ici de l'habitat, des services, de l'emploi et de la récréativité) ainsi que lier la ville-haute et la ville basse. Enfin, il s'agira de tirer parti de la proximité avec la gare et le futur pôle multimodal afin d'attirer des entreprises. Le Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées (SEVPP) et la réhabilitation de l'usine des tramways, en furent les premiers travaux.

Cependant, l'opération a pris du retard sur les prévisions initiales, essentiellement à cause de la difficulté de s'approprier le foncier et à l'absence de consensus quant au devenir des bâtiments. Les rénover pour laisser apparente la trace ou les démolir pour marquer le futur quartier d'une empreinte nouvelle (Veschambre, 2008) est l'hésitation récurrente. Le travail de réflexion de Nasrine Seraji, normalement livré en Décembre 2013, devrait apporter une aide à la réflexion sur ce sujet. De surcroît, si jusqu'alors les élus se donnaient le temps de reconvertir cette friche, beaucoup d'acteurs en appellent désormais à davantage de rapidité. En effet, les championnats du monde de Canoë-Kayak de 2017, qui se dérouleront au SEVPP, porteront l'attention du monde entier sur ce secteur. Il faudrait alors qu'il montre un autre visage.

2.3.1.3. Des enjeux propres au PNU qui rejaillissent sur Porte des Gaves

« On ne peut pas faire Porte des Gaves sans prendre en compte le Parc Naturel Urbain ». Le constat est de Jean-Michel Tissanié[190] et révèle un lien entre ces deux projets. Porte des Gaves porte en lui une ambition de revalorisation écologique et paysagère de l'espace. Là, se situe une première accointance avec le PNU, dont quelques ha sont compris dans le projet Porte des Gaves. Pour Alexia Quintin[191], un des fondements du PNU a été de proposer une action communautaire, basée sur une vision d'ensemble des berges du Gave,

[189] Lieu d'interaction entre différents modes de transport.
[190] Maire de Gan et élu référent du Parc Naturel Urbain.
[191] En entretien, durant cette thèse.

pour rompre avec une manière cloisonnée d'agir au sein des périmètres communaux. Au contraire de Porte des Gaves, la logique économique et touristique a été très peu abordée dans la réflexion du projet. Elle s'ouvre aujourd'hui sous l'impulsion de Sylvain Langer, nouveau directeur de l'office de tourisme devenu communautaire. Pour Jean-Yves Lalanne[192], un des enjeux du PNU est de permettre à la CDAPP de se différencier d'autres EPCI. Il est assez analogue à Porte des Gaves en plus fédérateur, étendu à l'ensemble des communes riveraines du Gave. Retisser le lien entre la nature et la ville, ouvrir à tous un espace au bord du Gave et sensibiliser les usagers à l'environnement qui les entoure, sont des enjeux du PNU qui sont partagés avec Porte des Gaves.

2.3.2. Les sports de nature, une place prépondérante au sein des deux projets

Les sports de nature, dans ces deux projets, portent en eux le souci de rendre les berges plus attractives. Il convient cependant de ne pas s'arrêter à ce rôle global, mais d'énumérer distinctement les trois fonctions que revêtent les sports de nature dans les deux projets, qui justifient leur place centrale.

Ils ont un rôle éducatif, celui de sensibiliser les usagers à leur environnement. Pour l'heure, cette sensibilisation s'affirme surtout dans le PNU, bien qu'elle soit aussi inscrite dans les fondements de Porte des Gaves. Jean-François Gatel[193] résumait ce que, pour lui, devrait être le rôle dialectique prépondérant des sports de nature dans le PNU : faire découvrir l'espace et, par le biais de la sensibilisation des pratiquants par les animateurs, infléchir les usages vers davantage de respect des espaces pour exporter un modèle de pratiques. Les intentions des parcours d'interprétation, sur terre et sur l'eau-vive ainsi que l'incitation aux associations d'éducation à l'environnement de Pau à investir le PNU, se veulent garant du respect de cette fonction.

Les sports de nature montent en puissance sur le plan économique. Les questions inhérentes au développement et à l'encadrement des sports de nature est un moyen de faire parler les acteurs et partenaires économiques entre eux, afin de nouer des partenariats. Car, fondamentalement, si Porte des Gaves a été réfléchi pour être une vitrine économique autant qu'un symbole du renouveau de l'agglomération, ce n'est pas le cas du PNU. Les élus entendent toutefois affirmer le Stade d'Eaux-Vives comme un composant de l'offre touristique. L'ambition est que l'équipement entraîne avec lui toute une dynamique qui renforcerait Pau comme destination touristique d'excellence.

[192] Co-président de la commission sport et maire de Billère, en entretien.
[193] Technicien du CEN, en entretien.

Ces considérations ne doivent pas pour autant occulter le caractère récréatif des sports de nature dans ces projets. Ils sont mobilisés dans une optique de découverte de l'espace par les habitants, laquelle découverte reste contingente à la récréation. Espaces à reconquérir, le PNU et Porte des Gaves ambitionnent d'être le terrain de jeux des Palois et, pourquoi pas s'ils réussissent leur pari touristique, un espace récréatif de destination pour des pratiquants plus chevronnés désirant s'étalonner à un espace et provenant d'autres foyers. L'argument majeur de ces deux projets dans ce dessein récréatif, et qu'ils sont accessibles immédiatement de la ville, premier émetteur de pratiquants de sports de nature (Mao, 2002).

Jean-Yves Lalanne[194] en a convenu : « *le sport fait parti de la vie, et il est urgent de le comprendre* ». Les spatialités s'expriment par des va et vient perpétuels, dans une dialectique de l' « ici » et de l' « ailleurs », au sein desquels les sports de nature prennent leur place. Pour Denis Badie[195], « *L'océan est quand même loin.*[196] *Donc à mon avis, "sport de nature" c'est les Pyrénées et l'Agglo* ». La CDAPP, par ses deux projets de développement durable du territoire veut influer sur cet entre-deux, en revalorisant son patrimoine naturel premier, le Gave de Pau. Les deux projets de PNU et Porte des Gaves ont beau concerner les alentours d'un même objet, la rivière, ils n'en sont pas pour autant identique. Le second a rapidement été préconçu comme une vitrine de l'agglomération, se mettant en avant par le biais du SEVPP, avant de rentrer en dormance. Il parle d'habitats et de constructions durables, d'activités économiques, de développement du territoire, là où le PNU traite du respect de l'environnement, d'écrin de verdure, de sensibilité paysagère et écologique. Il est plus discret, ne fait parler de lui que par les interrogations et les paradoxes sur lesquels il semble reposer. Il est conçu d'abord pour les habitants, envisagé cependant par la suite comme un potentiel élément touristique attractif[197]. C'est ce dernier qui est le principal terrain de cette recherche, car il s'est imposé comme tel alors que cette thèse était au départ conçue et pensée pour Porte des Gaves.

[194] Maire de Billère et co-président de la commission sport communautaire.
[195] Président de l'OMS, élu communautaire de la ville de Gan.
[196] Il précise d'ailleurs ultérieurement que, lors du dispositif « Sport Animation Vacances à Pau » (SAVAP), il y'a peu de demande pour aller pratiquer du surf.
[197] Essentiellement et récemment pour les acteurs intervenant dans le « système d'action territorialisé » (Grasset et alii, 2003), tel le directeur de l'office de tourisme.

3. Les lieux de pratiques de l'eaux-vives à Pau : de l'enceinte historique à l'équipement innovant

Si le Gave est au centre des préoccupations du Parc Naturel Urbain, les sports d'eaux-vives ne seraient ils pas les animateurs du projet ? Cette troisième et ultime partie va présenter les deux hauts-lieux de pratiques des sports d'eaux-vives à Pau : la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne et le stade d'eaux-vives Pau-Pyrénées (SEVPP). En préambule du propos à venir, nous sommes en mesure de dire, à la suite de François Vigneau (1998), qu'il existe trois grands types d'équipements sportifs qui préludent à leurs catégorisations futures. Le premier type concerne les équipements par destination, qui sont construits ex-nihilo pour le déroulement de pratiques sportives. Le SEVPP appartient à cette catégorie. Une seconde catégorie désigne les aménagements par adaptation. Il s'agit de sites naturels ou d'équipements préexistants qu'une intervention de l'homme a permis de rendre propres à un usage sportif. C'est cette fois le cas de la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne. Enfin, une dernière catégorie concerne les espaces utilisés dans l'état pour la pratique.

3.1. Histoire du CUPPEV et de la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne

Illustration 8 : Le site du « Pont d'Espagne ».
La photo est prise depuis le pont qui a donné son nom à la base.

Photo : Jean-Christophe Coulom

Nous présumons que c'est l'entrée fracassante du SEVPP dans l'histoire collective, renforcée par la distinction olympique de Tony Estanguet, qui a élevé la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne au rang de haut-lieu du territoire sportif Palois. Son histoire et celle du club local de Canoë-Kayak, le Club Universitaire Palois Pyrénées-Eaux Vives (CUPPEV) sont étroitement liées.

La section kayak du « Club Universitaire Palois » (CUP) a été fondée par Noël Audrand en 1959[198]. Les navigations ne se faisaient toutefois pas sur le Gave, mais plutôt sur ses affluents, tel l'Ouzoum, le plus couramment pratiqué. Les locaux du club étaient situés dans une ancienne MJC, où se trouve aujourd'hui le cinéma d'Arts et d'Essais « Méliès »[199]. Françis Cohort[200] situe l'installation au bord du Gave, puis la pratique de la rivière, dans les années 1967-1968. Le maire de Pau d'alors, Louis Sallenave, dont la municipalité est propriétaire d'un terrain à Jurançon ainsi que des murs d'un ancien abattoir[201], a invité le CUP à rejoindre les rives du Gave. C'est alors que les licenciés ont investi le Gave, posés des portes soutenues par des câbles pour le slalom, se jouant de la rivière.

Un conflit opposait Noël Audrand et Henri Estanguet[202], qui voulait développer une branche loisirs, dont la portée était sous-estimée par le premier. Dans les années 80, Henri Estanguet a alors fondé son propre club, le « Pyrénées Eaux-Vives » (PEV), tourné tant vers la compétition que le loisir. Les deux clubs cohabitèrent alors sur le site. Finalement, le fait que Pau ait obtenu les championnats de France en 1991 et en 1997, la lutte commune contre des projets d'aménagements et de développement économiques dangereux pour la pratique, et enfin l'optique de la Coupe du Monde de Canoë-Kayak en 2009, puis des championnats de France en 2010 et de la coupe des Pyrénées annuelle, ont conduit le CUP et le PEV à fusionner. Ainsi naquit le « Club Universitaire Palois Pyrénées Eaux-Vives » (CUPPEV). Son histoire lui a donné ses attributs actuels : selon Françis Cohort les adhérents loisirs sont les piliers du club. Ils sont autonomes dans l'organisation de leurs activités, s'accordant des plages horaires malléables pour la pratique, les conduisant notamment à pratiquer la nuit. Ils composent la moitié du comité directeur et sont les premiers bénévoles lors des manifestations. Les adhérents loisirs confortent ainsi l'identité du club, et renforcent les sports de loisirs comme pratiques libres et autonomes.

[198] L'histoire du CUPPEV et de son installation sur les berges du Gave provient majoritairement des témoignages de Françis Cohort, trésorier du club et de Christophe Prigent, coordinateur des grands évènements sportifs et culturels de la CDAPP.
[199] C'est-à-dire dans Pau et loin du gave.
[200] En entretien, lire la note n°244.
[201] Il s'agit des bâtiments blancs, au premier plan à droite sur l'image…. Ils servent aujourd'hui d'entrepôt pour le matériel de navigations.
[202] Le père de Patrice, Aldric et Tony Estanguet.

Illustration 9 : le siège du CUPPEV.

Photos : Jean-Christophe Coulom

Illustration 10 : Les bâtiments de l'ancien « PEV ».
Au fond de la photo, sous le pont, il s'agit du premier accès vers la base depuis le pont.
Aujourd'hui, l'accès principal se fait depuis le boulevard qui longe le site, derrière ces locaux.

Deux derniers aménagements configurent le site tel qu'il apparaît aujourd'hui : le local-siège du CUPPEV[203] et l'ouverture directe sur la ville de Jurançon. Auparavant, en bonne intelligence avec la Direction Départementale de l'Equipement qui à compétence quant à l'aménagement dans les cours d'eaux, le CUP a redisposé les blocs de pierre qui confèrent au parcours sa technicité actuelle. Afin de pouvoir organiser les championnats de France de 1991, puis de 1997, il a fallu construire un bâtiment, accueillant compétiteurs, officiels et juges. C'est ainsi qu'a été édifiée « la maison bleue ». Enfin, le nouveau maire de Jurançon, Michel Bernos, élu en 2008, a donné son accord pour ouvrir un accès depuis l'avenue du Corps Franc Pommiès, de Jurançon, afin qu'il puisse se faire plus aisément depuis la ville sans passer, comme auparavant, sous le pont.

Illustration 11 : l'entrée du site où est située la base d'eaux-vives

Photo : Jean-Christophe Coulom

Cette base d'eaux-vives traduit une adaptation graduelle à la rivière et une urbanisation progressive des berges. Construite pour satisfaire à l'exigence des pratiquants, les acteurs politiques tentent de lui faire respecter un certain nombre de valeurs qui tendent à la faire évoluer vers un pilotage par (et pour) le territoire. Toutefois, pour accéder aux désirs des athlètes du canoë-kayak local, propulsés au premier plan international du fait de leur

[203] La maison bleue, illustration 9.

performance[204], et dans l'optique première de revaloriser un site marginalisé, la collectivité a souhaité construire un autre équipement. Il incombait dès lors à la future enceinte, dans l'optique d'organiser des évènements internationaux, d'être spectaculaire, ainsi que de maîtriser les débits en adéquation aux divers niveaux des pratiquants. Pour Christophe Prigent, il fallait en plus, aller vite : l'organisation de la Coupe du Monde 2009 avait été attribuée à Pau alors que le stade n'était alors qu'en projet de construction.[205]

3.2. Le Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées

Le premier haut-lieu reste tout de même le Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées (SEVPP). Selon Ludovic Vignais (2002), « l'or bleu »[206] est une richesse qui s'impose. Dans une perspective ludosportive, valorisant le jeu et le plaisir, puisant son essence dans l'attachement au milieu naturel et une libre déambulation, de nouveaux espaces de pratique en milieu urbain ou périurbain ont été crées (Vignais, 2002).

3.2.1 Le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées : Cathédrale sportive du territoire Palois

Illustration 12 : Le bâtiment d'accueil, côté bassin, dans sa configuration la plus récente

Photo : Jean-Christophe Coulom

Une nouvelle expression peut qualifier le SEVPP. Il s'agit de « cathédrale du sport », (Bayeux et Cranga, 2002). Elle caractérise une nouvelle génération d'équipements, de grandes

[204] Ce facteur serait la motivation première ayant préludé à la construction du Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées. Tous les acteurs s'accordent à ce sujet.
[205] En entretien. Cela a été inducteur, pour la plupart des acteurs entretenus, du retard de l'aménagement du quartier « Porte des Gaves ». Pour beaucoup, l'accélération des négociations, la proximité du SEVPP, l'équipement en infrastructure sanitaire et électrique ont fait grimpés la valeur foncière du site et les propriétaires riverains se sont saisis de ces opportunités pour ne pas les céder.
[206] L'eau.

dimensions et de rayonnement international, dans la logique d'un pilotage par (et pour) le territoire (Bessy & Coulom, 2013). Les équipements structurants de cette envergure, marquant le territoire, répondraient à une double caractéristique. D'une part, il importe de dépasser le clivage équipements spécialisés/polyvalents par l'augmentation importante de surface de pratiques afin de permettre l'accueil simultané du public de loisirs et du public de compétition. Ce n'est cependant pas le cas aujourd'hui du SEVPP, qui n'a qu'un parcours d'eaux-vives. La cohabitation des clubs, du scolaire et du public payant est susceptible d'être conflictuelle. L'appropriation se fait selon des règles et des codes ayant pour but d'exclure la catégorie voisine. L'apaisement passe par des créneaux horaires pour les uns et les autres. Toutefois, de l'aveu même du nouveau directeur rencontré en entretien[207], il subsiste des frustrations. Ces équipements se conçoivent d'autre part, pour la plupart, dans une logique d'intercommunalité grâce à la mutualisation des financements, ce qui, en revanche, est effectivement le cas du SEVPP.

Ils utilisent le terme de cathédrale, parce qu'elle est visible de loin et symbolise la puissance d'un mouvement, l'apogée et la grandeur d'une croyance. Appliqué au sport, cela revient à caractériser un équipement qui dénote une certaine puissance de la collectivité, par son caractère onéreux, technique, architectural ou innovant. Le SEVPP cumule ces quatre derniers facteurs. Il véhicule et entretien l'image d'une collectivité qui a eu les moyens de s'offrir et la force de concevoir un équipement réussi architecturalement, qui relève un beau défi technique et qui est innovant, surtout pour une agglomération formée autour d'une ville-moyenne. La cathédrale est aussi l'église d'un diocèse et marque un territoire. Le SEVPP marque le territoire sportif Palois. Enfin, ce type de monument comporte une richesse et manifeste une volonté commune de mener à bien un mouvement. Le SEVPP synthétise le consensus opéré par un conseil communautaire et la force de sa volonté d'engendrer un pari risqué : agir en faveur des sports de nature en milieu urbain (Bayeux & Cranga, 2002).

Pour ces deux auteurs, sur le fond, les acteurs politiques s'accordent à considérer le sport de haut niveau d'intérêt communautaire, car il draine des spectateurs habitant un bassin de population dépassant le territoire communal. Une cathédrale du sport, qu'elle soit réservée au spectacle sportif ou ouverte aux pratiquants, est un équipement marqueur de territoire. Il est fréquenté par des usagers ou des spectateurs habitant plusieurs communes, et ne peut être financé que par l'effort conjugué de plusieurs d'entre elles. Elle revêt une solution pour le sport de haut-niveau. La logique sportive impose, pour se maintenir dans l'élite internationale,

[207] Thibaut De Tassigny

la mise à disposition d'équipements de façon quasiment exclusive aux élites. Or, l'appropriation des équipements par ces athlètes de haut niveau est de moins en moins supportée par l'usager contribuable qui revendique, lui aussi, l'accès à l'espace sportif. Le sportif n'est donc pas nécessairement de haut-niveau et paie le plus souvent deux fois le service, en tant qu'usager et contribuable (Bayeux & Cranga, 2002).

Le Stade d'Eaux-Vives, après une période de rodage d'un an, a ouvert ses portes à l'occasion de la Coupe du Monde de Canoë-Kayak Slalom, qui s'est déroulée du 26 au 28 Juin 2009. L'équipement fait alors l'objet d'un contrat d'exploitation qui lie le gestionnaire, en l'occurrence la LS Pau-Pyrénées, filiale de l'Union des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA), à la CDAPP[208].

3.2.2. Les caractéristiques techniques du SEVPP

Le SEVPP est équipé d'un bassin de départ en eau plate de 5000 m^2. Il permet l'initiation au canotage, l'eau plate manquant sur le territoire Palois, et la pratique d'activités annexes au canoë-kayak, tel le stand-up paddle[209]. Le parcours en eaux-vives fait 300 m de long et 15m de largeur moyenne, sur un dénivelé de 5m avec une pente de 2%. Le bassin d'arrivée mesure 1800 m^2, relié au bassin de départ grâce à un tapis roulant, innovation technologique visant à améliorer le confort de pratique et dégageant l'usager de toutes contraintes (Vignais, 2002). Un canal de restitution de 200 m rejoint le Gave de Pau, et est, à l'instar de l'intégralité du parcours, équipé de portes pour le slalom. Face au bassin d'arrivée se tiennent des gradins de 1600 places, qui, vu la configuration du site, sert tant de tribunes lors des compétitions que d'amphithéâtre. Le bâtiment d'accueil dispose de bureaux[210], une salle de réunion que l'UCPA loue pour les séminaires et quelques équipements destinés au pôle Elite de Canoë-Kayak, ainsi qu'une salle de musculation. Enfin, se trouve à l'étage un espace de restauration de 150 couverts à destination du public. Trois modes de fonctionnement différents peuvent être utilisés sur le stade d'eaux vives. Le fonctionnement gravitaire est le mode d'alimentation privilégié, irriguant le parcours directement par l'eau du Gave, restituée intégralement au milieu naturel. Le fonctionnement en circuit fermé, durant lequel le parcours est parfaitement autonome, n'est pas utilisé, car le système gravitaire suffit[211]. Le prélèvement d'eau se fait par des pompes, directement dans les nappes. Enfin, ces deux systèmes combinés permettent un fonctionnement mixte.

[208] L'UCPA a remporté le contrat, devant la Fédération Nationale de Canoë-Kayak, les N'PY et Vert Marine.
[209] A l'égal du surf en glisse, il s'agit de rester debout sur une planche et d'avancer à l'aide d'une rame.
[210] Pour la direction du stade, et donc destinés à l'UCPA, et un bureau pour la FFCK.
[211] Selon Luc Formet, premier directeur du SEVPP, en entretien.

Une commande informatique permet, dans la minute, de faire varier le débit entre 4m^3/s et 14m^3/s. C'est cette innovation qui le place dans les équipements à la pointe, et la catégorie des équipements « artificiels modulables », où la modularité est permise par le procédé « omniflots » breveté par EDF (Vignais, 2002). La commande informatique active et fait jouer le fond du parcours, et ses rugosités, ce qui fait varier le débit.

3.2.3. Historique et gestion actuelle.

Illustration 13 : Le bassin d'arrivée photographié depuis les gradins, durant la Coupe du Monde 2012

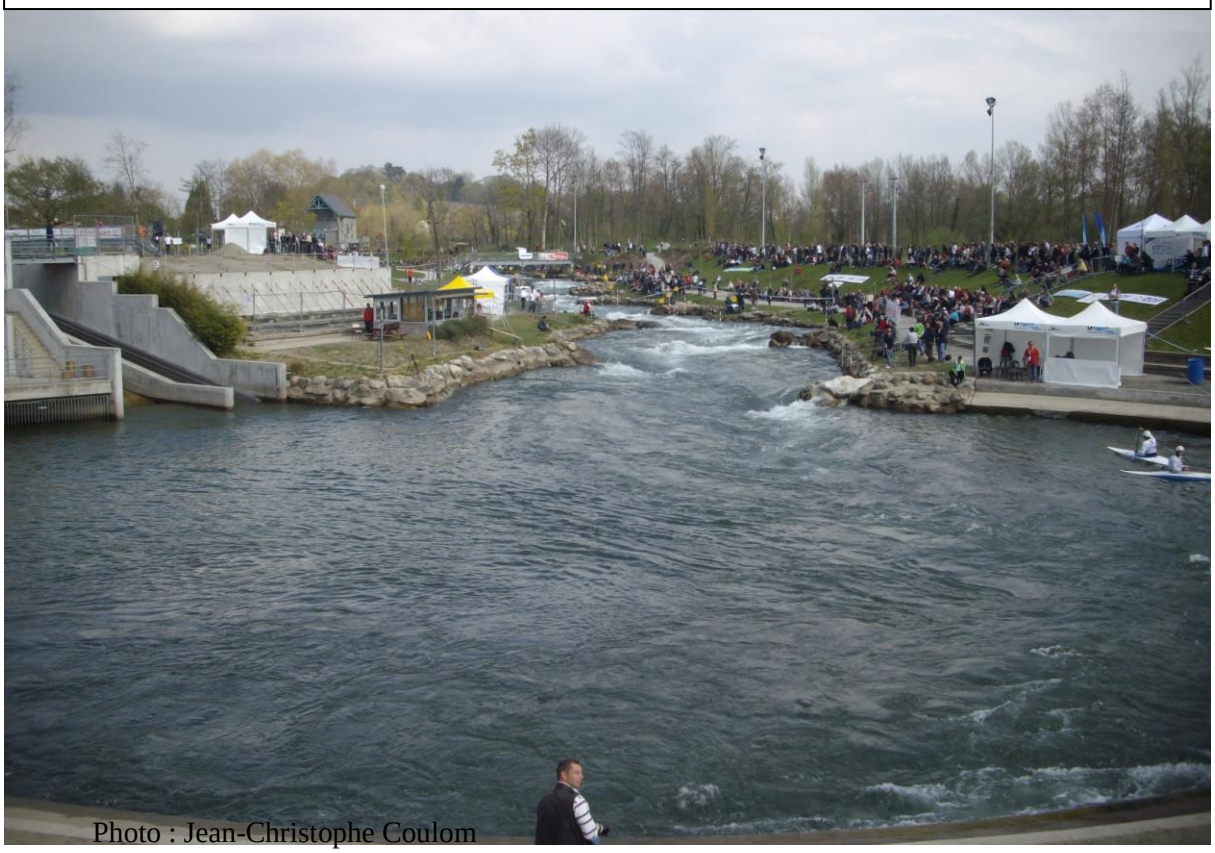

Photo : Jean-Christophe Coulom

Deux motivations données par les acteurs ont préludé à la construction du SEVPP. Elles sont, d'ailleurs, étroitement liée. C'est suite à la première médaille d'or remportée par Tony Estanguet, aux Jeux Olympiques de Sydney en 2000, qu'André Labarrère, maire de Pau et Président de la CDAPP, a pris la décision de créer un nouveau Stade d'Eaux-Vives sur le territoire de l'EPCI qu'il préside. Les frères Estanguet y ont apporté leur expertise. Un an après les procédures réglementaires, en octobre 2001, ce qui n'était encore que le projet « Base d'Eaux-Vives », devient un équipement communautaire au titre de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Cette qualification permettra de réaliser sa création par l'EPCI, afin de faire face aux importants coûts d'investissement. Il est situé, de manière fort opportune, à la

jonction des communes de Bizanos, Gelos et Mazères-Lézons, prêt des berges du Gave et sur le remblai du Coy. C'est là que se positionne la seconde motivation : revaloriser un espace marginalisé et donner le ton du futur quartier Porte des Gaves.

La construction du parcours, sous la maîtrise d'œuvre du groupe EIFFAGE, a commencé en Octobre 2006. Le SEVPP a coûté 11 700 000€ HT de construction, 65% du coût a été assuré par la CDAPP[212], propriétaire de l'équipement. Le parcours a été achevé en Juin 2007, tandis que le club house, situé à l'étage et reconverti en espace de restauration, a été terminé en 2008. L'installation du restaurateur à l'été 2011, en délégation de service public auprès de la CDAPP, a nécessité des nouveaux travaux de mise en conformité sanitaire. Le *River Blues*, restaurant autonome du reste du fonctionnement du stade, a obtenu la licence « Grand Restaurant », qui lui permet de servir des repas sur place et de l'alcool. Il offre un panorama sur le bassin de départ du parcours et les espaces verts environnants. Cela accroît la spectacularisation du site où, depuis la terrasse, on peut observer les pratiquants de l'eau-vive avec, en fond, les Pyrénées ; alors que la ville est à quelques minutes. Ces conditions de pratiques ont fait dire à Ludovic Martel[213], ancien compétiteur, que « *faire de la compétition dans un lieu comme le stade d'eaux-vives avec tout ce public...ce n'est pas notre monde! Ca procure d'autres sensations, plus fortes !* ».

Illustration 14 : La terrasse panoramique.
Des vantelles en bois occultent la vue sur la ville et la friche environnante, tandis qu'elle est dégagée vers le bassin et les Pyrénées

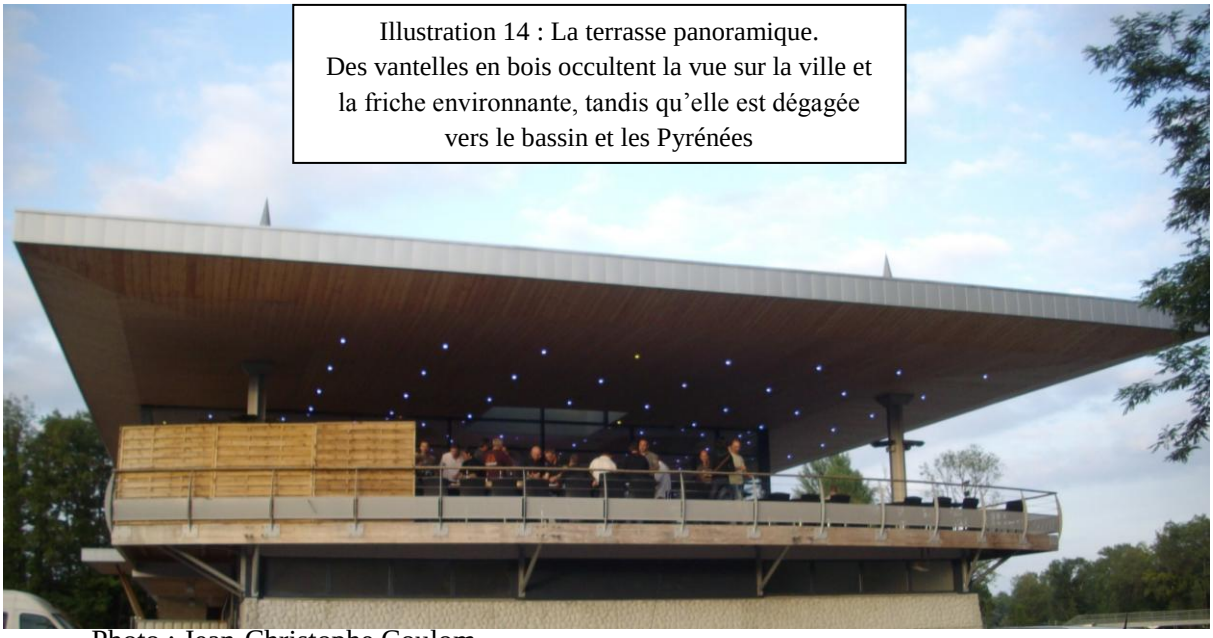

Photo : Jean-Christophe Coulom

Le stade, lors de sa réflexion et sur sa première année de rodage, est l'objet d'un pilotage essentiellement par l'offre et à minima par le territoire, dont l'entrée se fait sur sa

[212] Le conseil général a financé 9% du coût total, comme le conseil régional, contre 15% sur le Fond National du CNDS
[213] Gérant de l'enseigne Abyss Kayak Shop, en entretien.

dimension de cathédrale sportive (Bayeux & Cranga, 2002). L'intégration des exigences du développement durable est limitée. La dimension environnementale n'est alors perceptible que dans les normes de construction et dans l'intégration paysagère du parcours et du bâtiment d'accueil. Eiffage a intégré cette nécessité afin de créer un parcours artificiel assimilable à un parcours naturel. Or, son positionnement dans une zone classée Natura 2000 pose problème et apparaît comme antinomique à toute sensibilité environnementale. C'est l'image d'un équipement bétonné au cœur d'un espace naturel qui s'impose ici. C'est d'ailleurs sur cet aspect que la SEPANSO, association de protection de l'environnement, a attaqué en justice l'arrêté préfectoral portant autorisation de la création du SEVPP. Pourtant, selon Luc Formet, en dehors de l'empreinte carbone d'un tel outil, qui est propre à tout équipement sportif, le SEVPP n'entraîne pas d'externalité négative. Mieux, il contribuerait, par brassage, à l'oxygénation de l'eau, les mesures bactériologiques effectuées en amont seraient plus critiques que celles en aval[214].

La modularité du parcours, inhérente au procédé de sa conception, est une potentialité qui permet de dépasser le simple aspect de gestion des flux en compétition et en entraînement. Christophe Prigent[215] affirme que l'ouverture de l'équipement à un public payant non compétiteur était déjà prévue et voulue comme telle par Tony Estanguet dans le projet initial. Afin d'assurer cette mission, et de tendre vers une rentabilité optimale, la collectivité s'est décidée d'en confier la gestion à un prestataire privé. *« La collectivité ne savait pas gérer un équipement comme çà, l'idée était d'en confier la gestion à un prestataire qui allait ouvrir la voie pendant trois ans, avant éventuellement d'en reprendre pleinement le contrôle »*[216]. La CDAPP a donc initié une démarche de régie intéressée[217], à laquelle ont répondu quatre concurrents : la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK), Vert Marine[218], les N'Py et l'Union des Centres Sportifs de Plein-Air (UCPA), qui a œuvré énormément pour la démocratisation des sports de nature en France (Augustin et alii, 2008). Parce qu'elle bénéficie d'un puissant réseau et qu'elle est réputée pour son action d'accessibilité à tous aux sports de nature, c'est cette dernière qui a remporté le marché. En 2012, l'UCPA fut la seule à candidater pour le renouvellement du contrat, à tel point que la CDAPP a envisagé de reprendre le contrôle de l'équipement en régie directe.

La volonté de la collectivité propriétaire était, certes, de faire du SEVPP un

[214] Toujours selon Luc Formet.
[215] Coordinateur des grands évènements, en entretien.
[216] Ibid.
[217] Par ce procédé, la collectivité finance le prestataire qui reverse les bénéfices au propriétaire.
[218] Gestionnaire de piscines et base de loisirs aquatiques.

équipement récréatif et identitaire ; mais aussi éducatif. La CDAPP a ainsi conventionné avec des collèges et lycées du territoire pour que des plages horaires leur soit réservées et que les scolaires s'initient à l'eau-vive. Durant ces créneaux le stade est donc fermé au grand public alors que les scolaires ne pratiquent presque exclusivement que sur le bassin de départ. Concourant à la formation sportive d'un public scolaire, cet équipement artificiel, imitant l'aspect naturel, est aussi vecteur d'éducation à l'environnement, lors d'opérations ponctuelles.

Une évolution s'est affirmée lorsque l'animation et la gestion du stade ont été confiées à l'UCPA, dans la cadre du marché d'exploitation. A la charge toutefois de l'exploitant de garantir l'accès de chacun au site et d'assurer un certain équilibre financier de la structure, essentiellement par sa mise en loisir et en tourisme**.** Toutefois, le marché à un coût. Sur les trois ans et demi couvert par le premier exercice de l'UCPA, la seule enveloppe budgétaire donnée par la CDAPP s'élève à 2155746 € HT. Un coût qui, selon Christophe Prigent[219], aurait été plus réduit si la collectivité aurait récupéré l'équipement en régie directe. D'autant plus que, selon lui, hormis quelques recrutements d'animateurs, la collectivité dispose de suffisamment d'ingénierie en interne pour en assurer une bonne gestion, pouvant de surcroît s'appuyer sur la première expérience. Seul candidat pour le nouveau marché d'exploitation, où des contraintes supplémentaires[220]ont été attribuées au futur exploitant, l'UCPA a été reconduit. Pour Luc Formet, ancien directeur, *« bien que le nouveau marché soit plus restrictif et quasiment impossible à tenir, l'UCPA ne pouvait stratégiquement se permettre de perdre le SEVPP. Ne serait-ce que pour rester en course pour la gestion du futur complexe d'eaux-vives en région Parisienne ».*

Or l'équipement souffre de deux handicaps. Le premier est que le quartier censé le rattacher à l'urbain se fait attendre. Durant les entretiens, les qualificatifs les plus péjoratifs abondent pour qualifier l'espace de friche au sein duquel l'usager déambule pour accéder au stade. *« Certains font même demi-tour en se disant qu'ils n'ont pas pu le mettre dans un endroit aussi laid »*[221].Le second est qu'il véhicule encore, aux yeux de la population, une image élitiste. Le fait d'y organiser des compétitions de haut niveau et d'avoir lancé son

[219] Coordonnateur des grands évènements à la CDAPP. Deux agents ont été chargés de rédiger une argumentation justifiant une éventuelle reprise en régie directe. Leur posture de travail s'est retrouvé fort délicate, car leur fonction exige un rapport fréquent et étroit avec le gestionnaire du SEVPP, alors même qu'ils œuvraient, sur commande, à fournir un travail légitimant la reprise en régie directe, au détriment de la candidature de l'UCPA. Christophe Prigent a quitté la collectivité quelques mois après cet épisode.

[220] Tel l'entretien des vannes de pompages où le paiement des droits d'eaux, le tout s'accompagnant d'une réduction d'enveloppe. Contractuellement, le prestataire est aussi tenu d'organiser des activités annexes, cette fois-ci clairement stipulées, telles que la location de VTT ou le canotage en eau plate.

[221] Entretien avec Luc Formet, premier directeur du SEVPP.

existence aux yeux du public par une Coupe du Monde dont le spectacle était gratuit à destination d'un public populaire, l'a certes fait connaître de tous, mais est susceptible d'entretenir ce rapport.

Le territoire Palois, sur le PNU, recèle d'autres lieux pour la pratique des sports de nature. Nous prenons toutefois le parti de les présenter plus loin, lorsque la dynamique sportive de cet espace sera analysée. Une synergie s'opère entre ces lieux mais, à ce stade du propos, il convient de dire que Pau, selon les acteurs du kayak, est reconnue à l'échelle monde dans ce microcosme[222]. La collectivité en est désormais consciente et les élus cherchent à entretenir cette image. L'eaux-vives sera le point de départ de l'offre sportive de nature en cœur de l'agglomération

[222] Notamment pour Christophe Prigent, Françis Cohort et Alain Le Jeanne.

Chapitre 6 : Contexte de la recherche et méthodologie

> *« Entre [..], les leçons des manuels scolaires, le résumé que dicte le maître, le cours de géographie à l'université […] et […] les diverses productions scientifiques […] il existe bien évidemment des différences : les premières se situent au niveau de la reproduction d'éléments de connaissance plus ou moins nombreux, alors que les secondes correspondent à une production d'idées scientifiques et d'informations nouvelles ;leurs auteurs n'imaginant pas pour la plupart quelle utilisation pourra en être faite. Ils envisagent leurs travaux par excellence comme un savoir pour le savoir, et il n'est pas question de se demander, dans une thèse de géographie, à quoi, à qui, toutes ces connaissances pourraient bien servir. »*
> *(Lacoste, 2012 : 70)*

Yves Lacoste (2012) énonce ci-dessus que beaucoup de travaux universitaires en géographie ne sont pas préparés pour être utilisés « sur le terrain ». Ils ne trouvent ainsi pas forcément de résonance exploitable et sont un peu détachés des préoccupations quotidiennes : leur finalité est de développer un « *savoir pour le savoir* » (Lacoste, 2012 : 70). La posture d'une thèse rédigée à la demande d'un commanditaire rompt avec ce constat. Il s'agit ici d'une recherche financée par un dispositif de Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), en Sciences-Humaines, qui, dans la lignée des débats sur « la recherche action » (Messier & Missotte (dir.), 2003), soulève une interrogation : comment le dispositif de financement a influencé le déroulement et la conduite de notre recherche ? Il est ainsi nécessaire d'écrire ce chapitre. Le premier point détaille l'historique et les fondements de la coopération entre la collectivité territoriale, partenaire financier, et le laboratoire de recherche. Pour ce dernier, cette CIFRE est la première qui s'est conclue par une soutenance. Puis, il nous permet d'expliciter la manière dont nous nous sommes positionnés à « l'interface recherche/action » (Tesson, 1998) et notre engagement dans la distanciation (Elias, 1983). Ce chapitre traite donc de la co-construction de notre recherche en interaction avec le partenaire financier, de notre réappropriation de la commande, inhérente à tout travail de ce type induisant un rapport particulier avec un commanditaire (Tesson, 1998) et de l'articulation entre la recherche et l'action.

Pour avancer dans la constitution des hypothèses, il faut en recourir au terrain. « Arlésienne du Géographe » (Lefort, 2012), il semble appartenir à l'investigateur et à tout le monde, mais existe surtout pour les populations qui l'habitent. Il est à la fois « lieu », expérience des autres et de soi-même, objet et domaine thématisé (Copans, 1998). « Aller sur le terrain » s'appréhende. « Faire du terrain » suppose l'application de méthodes de recueil de données, traditionnelles ou éprouvées, quelquefois innovantes, mais le plus souvent

conventionnelles. Nous avons adapté notre méthodologie de recherche à ce contexte. Le deuxième temps de ce chapitre est consacré à sa présentation.

1. Constitution de la CIFRE et fonctionnement de l'interface « recherche-action »

Ce premier grand point explicite la manière dont s'est construit cette CIFRE, ce qui permet de comprendre comment a été pilotée cette recherche[223]. Il pose le cadre qui a régit notre travail quotidien mais fait état aussi de l'évolution du sujet, compromis entre nos intérêts de recherche et les besoins du commanditaire. Il traite ainsi de l'articulation entre un partenaire financier et un laboratoire de recherche dans le but de produire une recherche voulue utile aux deux parties.

1.1. Une impulsion contraire aux recommandations de l'ANRT : lorsque les chercheurs vont à la rencontre des commanditaires potentiels

Avant d'aller plus loin dans le développement de ce chapitre, présentons succinctement ce qu'est une CIFRE.

1.1.1. Qu'est ce qu'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche ?

La CIFRE est un dispositif de financement de thèse dont le but est de renforcer les liens entre les entreprises et la recherche scientifique. Elle permet à une institution de recruter un doctorant, affecté à une mission soulevant un questionnement auquel il doit apporter des réponses au moyen de la recherche produite pour l'obtention du grade de docteur. Le financement est assuré par un salaire mensuel, légalement supérieur à 23 484 € brut/an, versé par l'organisme au jeune chercheur. En contrepartie, le partenaire financier perçoit une subvention attribuée par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT). Le procédé global repose sur une convention tripartite entre la structure d'accueil, le laboratoire de recherche et le doctorant. Chacune des parties est particulièrement liée aux autres. Le contrat de travail, à durée déterminée sur trois ans ou à durée indéterminée, lie le commanditaire et le doctorant, tandis que le partenaire financier est lié au laboratoire par un contrat de collaboration. Alors que le dispositif venait d'être adopté par le Parlement, sous la

[223]Le premier colloque National sur le Tourisme et l'Enseignement Supérieur, organisé par l'Association Tourisme Recherche et Enseignement Supérieur (ASTRES), s'est tenu à Toulouse le 23 et 24 Mai 2011. Nous y avons communiqué à propos de notre expérience (Bessy & Coulom, 2013). Ce chapitre prolonge ce travail produit à un instant donné et fait ainsi état d'une réflexion construite au fil de la recherche

houlette du secrétaire d'Etat auprès du 1er Ministre chargé de la Recherche[224], les premières CIFRE ont été conclues en Septembre 1981. Vingt-neuf ans plus tard, la CDAPP s'est saisie de ce dispositif pour accompagner son action.

Ce mode de financement donne corps à une « interface » recherche/action, un espace de contact entre les chercheurs et les acteurs fondé sur les bases d'un intérêt commun. L'interface se crée lorsque deux entités différentes entrent en contact, créant un corps médial (Interfaces, 2008). Ici, les logiques prévalant aux objectifs, attentes et modes de fonctionnement sont divergents entre chercheur et acteur. Appartenant à deux univers différents, ils génèrent une « interface recherche/action » (Tesson, 1998), dont la compréhension est le leitmotiv de ce chapitre.

1.1.2 Le prélude à la coopération : un sujet construit pour satisfaire à des besoins locaux

Dix ans après la création des CIFRE, l'ouvrage « Recherche et Territoire » préconisait de renforcer encore davantage les liens entre les axes de recherche des laboratoires et le contexte local (Mailfert, 1991). Le laboratoire SET de Pau, Unité Mixte de Recherche (UMR) 5603 commune à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), est fortement ancré localement. Certains de ses chercheurs avaient déjà commencé à manifester un intérêt scientifique à propos du PNU. Le second axe de la politique scientifique pour la nouvelle période quadriennale du laboratoire SET, intitulé « Attractivité et fabrication des territoires », codirigé par Vincent Vlès et Frédéric Tesson, s'intéresse directement aux questions que peut soulever ce projet.

Dès la première édition de son ouvrage « La géographie, çà sert, d'abord, à faire la guerre » en 1976, Yves Lacoste expliquait qu'à force de se tenir en marge des préoccupations contemporaines ou de se limiter à commenter les phénomènes plutôt que de les accompagner, la géographie universitaire Française se retrouve ignorée par les professionnels[225]. Il n'est pas revenu sur ce constat dans la « réédition augmentée » (Lacoste, 2012) et la quête de financement menée par l'encadrement de cette thèse illustre son propos.

1.1.2.1 Construction du sujet de recherche au laboratoire

Cette recherche s'est construite telle une « recherche empirique » (Gumuchian & Marlois, 2000). Il s'agissait pour nous, étudiant en préparation d'un diplôme de Master 2

[224] Il s'agit de Pierre Aigrain, ayant appartenu au Gouvernement de Raymond Barre, sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing, de 1978 à 1981. Il était lui-même titulaire d'un doctorat en électrotechnique qui lui a permis de mener une carrière Universitaire.

[225] Il précisait même que dans des domaines touchant intimement à la géographie, telle l'analyse spatiale, les professionnels préféraient s'entourer d'économistes.

Recherche en géographie d'une part et professeur membre du SET d'autre part, d'articuler nos domaines de recherche respectifs pour produire un sujet. Le but était de le soumettre au jury constitué par les directeurs des laboratoires constituant l'UFR des « Lettres, Langues et Sciences Humaines » pour l'obtention de l'allocation de recherche ministérielle. Il s'agissait déjà de s'interroger sur le rôle des sports de nature dans la construction de territoires « outils ». La recherche proposée consistait à questionner leur impact sur l'évolution de l'urbain, leur potentiel de mise en valeur d'espaces à la marge, et leur consistance dans le paradoxe apparent résidant dans la double quête d'attractivité et de durabilité de ces espaces.

Le sujet, conçu pour satisfaire aux exigences de l'allocation ministérielle, avait été construit et rédigé en partie en gardant à l'esprit que cette recherche pourrait connaître un vif intérêt sur le plan local. Il prenait déjà Pau pour terrain principal, mais plus que les deux projets de Porte des Gaves et de PNU, il donnait davantage d'importance au SEVPP[226].

1.1.2.2 Aller à rebours des recommandations de l'ANRT concernant la CIFRE : le directeur de recherche part en quête d'un financement

Afin d'obtenir un financement, le directeur de recherche a mobilisé son réseau professionnel. Approchant l'UCPA, gestionnaire du SEVPP, il leur a proposé le sujet qui a connu, alors, une première inflexion. La recherche, empirique et appliquée est devenue également prospective (Gumuchian & Marlois, 2000), puisqu'il s'agissait de préparer l'avenir du SEVPP, de dessiner son inscription future dans son environnement et la ville, en anticipant l'évolution du projet Porte des Gaves. Mais les discussions furent infructueuses, le siège national de l'UCPA refusant de financer cette recherche. Cette expérience a permis de mieux appréhender un contexte et la relation CDAPP-UCPA, c'est-à-dire propriétaire-gestionnaire du SEVPP. Nullement échaudé par le refus des dirigeants nationaux de l'UCPA, Olivier Bessy[227], en même temps qu'il faisait l'apprentissage du pouvoir politique local, a rencontré divers maires de la CDAPP. L'un d'entre eux, Jean-Yves Lalanne, maire de Billère et vice-président de la commission « sport » communautaire, a été particulièrement attentif à cette démarche. Il l'a donc relayé auprès de ses collègues élus et des services administratifs pour

[226] Signifions que nous avions déjà réfusé deux financements. Le premier était alloué par l'ex INRETS (aujourd'hui IFSTAR), pour une thèse dirigée à l'Université d'Aix en Provence. La codirection était assurée par Hélène Reignier et Jérôme Dubois. Le second financement était une autre CIFRE, négociée par Frédéric Tesson auprès d'Aliénor, dans le cadre de l'évaluation des effets de l'A65 sur les territoires, selon les exigences de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI).

[227] Il convient de signifier qu'Olivier Bessy a pris son poste au SET à la rentrée 2008. Le sujet a été conçu au printemps 2009, puis soumis au jury universitaire pour l'allocation de recherche en Juin 2009. L'UCPA a été rencontré en Automne 2009 et la CDAPP juste avant les fêtes de fin de cette même année. L'apprentissage du tissu associatif, économique et politique local par le directeur de recherche a donc été rapide et accéléré pour l'obtention du financement.

les convaincre que cette thèse était susceptible de les aider dans leurs connaissances du territoire et leurs prises de décision.

Contrairement aux démarches conventionnelles et encouragées par l'ANRT, c'est donc le directeur de la future thèse qui est allé ici à la rencontre des potentiels partenaires. Outre l'opportunité d'un financement pour le doctorant, l'encadrement scientifique a saisi l'occasion de faire émerger une thèse répondant à un réel besoin, émanant du local, avec l'assurance d'une réutilisation par le commanditaire.

1.1.2.3 Intérêts réciproques à collaborer en CIFRE

Les services administratifs et les élus de la CDAPP ont vu l'avantage d'intégrer au sein des services un étudiant ayant validé un niveau Master à moindre coût[228]. La condition primordiale étant que l'étudiant puisse bénéficier d'un confort suffisant pour produire une thèse reconnue dans sa discipline. Durant les quatre mois d'échanges entre la direction universitaire et les services de la CDAPP destinés à établir le fonctionnement du partenariat, le doctorant fut engagé comme stagiaire[229]. La CIFRE a débuté en Septembre 2011.

Tout au long de la coopération, il a fallu faire état régulièrement de l'avancée des travaux de recherche pour entretenir la réflexion des techniciens et des politiques, être à disposition de la collectivité comme ressource de conseil ou d'esprit critique et initier la démarche de lancement d'une future offre sportive de nature[230]. En outre, la perspective comparative, déjà au cœur de la démarche de production de données, a été encouragée par le commanditaire qui souhaitait pouvoir s'inspirer des projets analogues. Enfin, il fut demandé de réfléchir à l'écriture d'une compétence spécifique qui aurait permis l'action directe de la CDAPP dans le champ des sports de nature. Au sortir de la période de trois années rémunérées, le but de la collaboration aura été la production d'un travail ayant une reconnaissance scientifique et pouvant être repris par la CDAPP pour accompagner sa prise de décision. De surcroît, l'émergence d'un objet de recherche et d'un terrain nouveau, médiatisant le territoire auprès du monde scientifique a été perçu, en l'occurrence, profitable aux deux parties[231].

---

[228] Les coûts salariaux sont pris en charge partiellement par l'ANRT.

[229] Pour manifester sa volonté d'aller jusqu'au bout dans sa quête de financement, l'étudiant s'était inscrit en thèse en Décembre 2009. Le fait d'être inscrit à cette période a permis, au printemps, de contracter un stage rémunéré entre l'Université et la CDAPP jusqu'à l'été.

[230] Ce qui s'est traduit avant tout comme une posture d'animateur visant à faire parler les acteurs entre eux pour qu'ils trouvent eux-mêmes les ressources territoriales de ce développement et apprennent à travailler ensemble. En effet, le doctorant n'ayant qu'une mission à durée limitée, il paraissait important que les différents acteurs soient opérationnels rapidement et acquièrent une habitude de travail commune autonome afin qu'elle se perpétue après le départ du doctorant.

[231] Production scientifique nouvelle pour l'un, reconnaissance de son territoire et regain d'intérêt envers ce dernier pour l'autre.

Notre devoir initial consistait surtout à éclairer les acteurs et, sinon d'amener des réponses à leur questionnement, au moins d'apporter suffisamment de matière pour leur permettre d'avancer dans leur projet. Le but ultime de cette expérience pour le laboratoire est de renforcer le contact entre les mondes de la recherche et de l'action, au travers d'une collaboration qui s'extrait des cadres traditionnels de financement.

1.2. Comportement et posture réciproque : fonctionnement d'un tandem

Notre propos semble donner l'impression que la rencontre entre les deux sphères s'est déroulée naturellement. Or, la réalité est plus complexe car la démarche soulève de nombreux réajustement. Il s'agit dans ce point de faire part de trois décalages entre les deux parties qui ont émaillé la recherche.

1.2.1. Une erreur de positionnement dans la structure qui a profité à la recherche

La structure d'accueil doit placer le doctorant dans les conditions propices à sa mission. Ainsi, la direction administrative de la CDAPP nous a réservé une place dans le service « Animation et Promotion du Territoire » (APT). Nous allons nous attacher ici à montrer comment ce qui peut être compris comme une erreur de placement a permis, dans une lecture postérieure, d'enrichir la recherche.

1.2.1.1 Le service « Animation et Promotion du Territoire »

En retraçant le processus décisionnel, l'implantation dans le service « Animation et Promotion du Territoire » (APT) prend tout son sens. L'élu ayant prêté la plus grande attention à la démarche est Jean-Yves Lalanne, maire de Billère et second vice-président de la CDAPP chargé des sports. La recherche représentait, pour lui, une investigation comprise dans le domaine sur lequel il détient une responsabilité particulière. Dès lors, tout le processus décisionnel s'est déroulé dans le pôle en charge de la politique sportive communautaire.

La CDAPP est constituée de cinq pôles[232] et de deux cellules transversales[233], placés sous l'autorité du Directeur Général des Services (DGS)[234]. L'intégration s'est faite au sein du pôle « Développement et Coopérations Territoriales », devenu par la suite pôle « Développement et Attractivité », dans le service « APT », directement sous l'autorité du

[232] Pôle « Ressources Humaines », « Services à la Population », « Domaine Public », « Développement et Attractivité » et « Aménagement de l'Espace ».
[233] L'ancienne cellule administrative et financière avec une équipe intégrée au sein de chaque pôle et la Mission Développement Durable (MDD) davantage satellitaire. Le pôle communication, lui, est sous la responsabilité directe du cabinet de la Présidente et échappe à l'autorité de la Direction Générale des Services.
[234] Au début de cette thèse, le DGS était Jean-Pierre Cremer, qui a mis en place cette organisation. Mme Marie-Laure Etienne lui a succédé en Avril 2011, après un intérim de quelques mois effectué par une DGA.

chef de pôle, le « Directeur Général Adjoint » (DGA). Le service n'est lié à l'opération Porte des Gaves ou PNU qu'à travers le suivi de l'exploitation du SEVPP, spatialement intégré dans ces deux projets. C'est un service d'appui, qui intervient lorsque les chefs de projets se heurtent à des questions relatives aux sports qu'ils n'arrivent pas à solutionner par eux-mêmes.

C'est dans ce service que la DGS et la présidence ont choisi de positionner l'interface. Il s'agit de le considérer faussement, *a posteriori*, comme une erreur, car cela a été perçu comme tel une fois passé le cap de l'adaptation au contexte institutionnel.

Figure 4 : Organigramme hiérarchique relatif au service « Animation et Promotion du territoire »

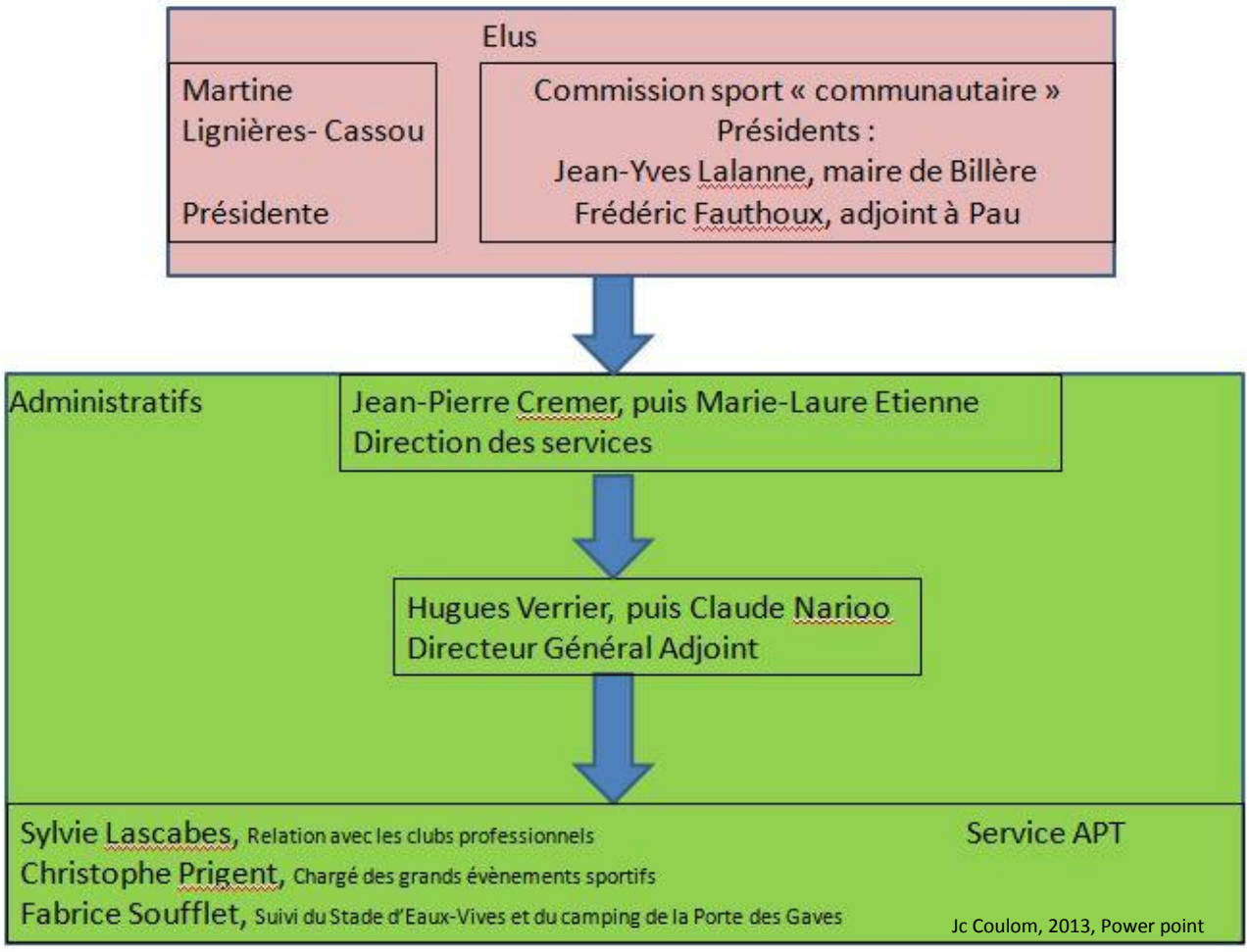

1.2.1.2. Long plaidoyer infructueux pour un changement de service

L'encadrement de la thèse a tenté de négocier le déplacement du doctorant dans un service plus proche de l'opérationnel. Au départ, le terrain principal de la recherche était « Porte des Gaves ». L'interface mise en place s'était alors élargie à son porteur de projet, Arnaud Binder, et à Céline Loncan, sa chargée de mission. Le but était de pérenniser l'axe de

travail « service APT-équipe Porte des Gaves », afin de maximiser les conditions de l'interface et d'accentuer l'efficience de la « fertilisation croisée ». A ce moment précis, l'idée d'un déplacement dans la structure d'accueil a été évoquée. L'entrée dans une relative inertie de Porte des Gaves, après le verdict des cabinets d'experts et de conseils, a annulé cette action.

Puis, nous nous sommes orientés définitivement vers le PNU comme terrain d'investigation principal. Ce revirement est d'une part lié à une ambiguïté intéressante quant à la place du SEVPP dans le PNU. En effet, si elle est acquise dans Porte des Gaves, elle est discutable et discutée dans le PNU. D'autre part, une orientation dans les réflexions de Porte des Gaves semblait ouvrir le projet aux sports de plein-air, plutôt qu'aux sports de nature. Ces derniers investissaient essentiellement les espaces communs au PNU et Porte des Gaves, alors que dans le PNU ils ont davantage d'importance. Les difficultés de maintenir un contact permanent entre APT et la Mission Développement Durable, porteuse du PNU, a conduit le directeur de recherche et le directeur de ladite mission, Patrick Chauvin, à parler d'un changement de la position du doctorant dans la cellule d'accueil. Cette démarche n'a pas abouti. La recherche aurait pu pâtir de cette inertie. Il s'agit plutôt de considérer qu'elle a concouru à sa richesse.

1.2.1.3. Le service conditionne le contenu de la thèse

Intégrer le service APT a permis de conserver l'objectif de départ : réfléchir sur la place et le rôle des sports de nature dans l'urbain. Être en prise directe avec les projets, leurs doutes, leurs aléas, leurs errances nous auraient peut être conduit à quitter cet impératif pour questionner d'autres champs qui nous auraient détourné de l'objet de recherche principal. Ce service, défini dans le langage courant par les élus et agents de la CDAPP de « service des sports communautaires » a permis de maintenir le « fil rouge » des sports de nature. A l'heure où le projet Porte des Gaves amorçait une phase d'inertie[235], la mission interne du doctorant aurait été susceptible d'être détournée en quête de solutions pour déverrouiller le projet. Une des préoccupations d'alors était de relancer des discussions sur le devenir des Haras de Gelos, intégrés dans le périmètre d'étude. Il s'agissait de concevoir la place du cheval en ville. Le service APT a d'ailleurs été invité, une fois, à participer aux échanges, aujourd'hui encore stériles. Il est à noter enfin que les cabinets de consultants étaient informés de l'existence d'un doctorant chargé de ces questions, et invités à entrer en contact avec lui. Ils ne l'ont jamais fait, alors que la dimension sports de nature qu'étaient censés revêtir les différents travaux

[235] Attribuée au manque de perspective concernant la propriété foncière et à la difficulté de produire une synthèse entre les différentes expertises des cabinets de conseil.

était en souffrance. Ce fait révèle en partie le peu d'importance qui leur est porté par les consultants.

Si la distanciation par rapport au terrain est un impératif de recherche (Gumuchian & Marlois, 2000), alors le fait d'être intégré dans un service périphérique a permis d'entretenir cette distanciation. A ce sujet, les prérogatives d'APT sont souvent méconnues par les autres services qui ont souvent l'impression que la collectivité peut faire n'importe quoi dans le domaine du sport. Enfin, être situé dans un service annexe permet d'éclairer plus librement les conditions de portage et de gouvernance des projets. Ces derniers sont considérés comme menés de manière exclusive, avec un partage des informations limité aux obstacles qu'il est nécessaire de franchir en équipe. Dynamiques et impliqués dans la gestion des dossiers qui leurs sont confiés, les agents d'APT tolèrent difficilement de ne pas être tenus informés de la suite de leurs actions. Ils n'ont que les retours d'expériences qu'ils sollicitent eux-mêmes, et ont le sentiment de n'appartenir au projet et de n'être informé que lorsqu'il y a des difficultés qu'ils sont susceptibles de pouvoir résoudre[236]. Evoluer dans ce contexte nous a conduit, en permanence, à aller chercher les renseignements sur l'évolution des projets, sachant qu'aucune information, sinon partielle et dans des laps de temps très long, ne parviendra au service.

Garder un contact permanent avec les problématiques liées aux sports de nature, connaître le pouvoir d'action de l'EPCI dans le champ sportif, tenter de rester en permanence dans la confidence de l'évolution du projet et n'en retenir que les informations les plus utiles, sont des postures permises par l'implication dans un service annexe. Être en prise continuellement avec les projets, dans les services qui les portent, ne permet en revanche pas d'adopter un recul, une distanciation, par rapport à l'objectif principal qui reste l'aboutissement de la recherche.

1.2.2. Des postures réciproques à l'imposture du doctorant

Nous savons aujourd'hui que la solution du CIFRE n'avait pas forcément recueilli les faveurs du directeur du pôle comprenant le service d'accueil, alors Hugues Verrier[237], référent du doctorant pour l'EPCI, et du directeur des services Jean-Pierre Cremer. L'interface ne commençait ainsi pas sur la meilleure base. Cette partie revient sur trois difficultés principales qui ont émaillé le déroulement de la recherche au quotidien.

[236] Ces propos sont le fruit des échanges avec les agents du service APT.
[237] Aujourd'hui président du « Palais Beaumont », centre des congrès de Pau.

1.2.2.1. Débuter une thèse CIFRE comme un stagiaire : aubaine ou décalage ?

Il ne s'agit pas ici de critiquer « le geste » émanant du conseil communautaire de l'EPCI d'accueil, motivé par un triple objectif. Le premier était de montrer l'engagement de la collectivité dans la voie du CIFRE, tant auprès de l'ANRT que de l'Université et du Laboratoire, en recrutant le doctorant comme stagiaire. Le deuxième, davantage matériel, était de subvenir aux besoins financiers de l'étudiant, en proposant une rémunération[238] bienvenue. Le troisième, plus concret, était de mobiliser sur quatre mois un frais diplômé de niveau bac +5 pour lui faire prendre connaissance du contexte institutionnel, des projets du territoire et lui confier différentes missions comme autant de tests.

L'engagement dans le stage a fluctué avec les aléas de la constitution du dossier de candidature à la CIFRE. Au cas où ce dossier serait rejeté, l'avenant du contrat de stage était mensualisé. Un lien souple unissait le doctorant et l'EPCI. Globalement, hors considération matérielle, commencer une expérience CIFRE par un stage rémunéré est à déconseiller. Il a induit deux postures sur le temps long difficile à atténuer. La présence dans la structure d'accueil était, d'une part, permanente, ce qui n'était plus le cas ensuite. Le contrat n'était pas rédigé d'une manière permettant une présence partielle au laboratoire même si, quelquefois, elle était tolérée. La présence postérieure à mi-temps au laboratoire était permise par la prise en charge proportionnelle de la rémunération en période de CIFRE ce qui n'est pas le cas du stage. Au moment du démarrage effectif du fonctionnement en CIFRE, consécutif de surcroît à un mois et demi d'absence au sein de la collectivité par non reconduction de l'avenant au contrat de stage, il a fallu reconstruire une méthodologie de travail avec la collectivité. Le stagiaire, jusqu'alors disponible en permanence, devenait un agent du service avec lequel il fallait mettre en adéquation son agenda.

D'autre part, un stagiaire partage le temps de l'action du commanditaire. Lorsqu'il devient « doctorant CIFRE », il n'est plus le « stagiaire » répondant aux obligations sur l'instant de sa hiérarchie. En devenant « chargé de recherche sports de nature », les exigences devenaient différentes, la thèse commençait réellement. Le travail sur les acteurs prenait forme, et, du même coup, ceux qui étaient mes responsables de stages, mes supérieurs, devenaient mes collègues et ma matière première, puisque appartenant au « système d'action localisé » (Giraut et alii, 2003) qui régit le terrain principal de recherche. Les prochains points vont faire état d'autres divergences.

[238] Correspondant à un salaire classique et tel qu'il est défini dans la loi, de stagiaire universitaire en formation, obligatoire dès que la durée de stage excède trois mois.

1.2.2.2. De la difficulté à satisfaire aux exigences de l'employeur et du directeur de recherche

La position du doctorant en CIFRE est le résultat d'une recherche perpétuelle d'un équilibre entre les statuts de chercheur, cherchant à satisfaire aux exigences de sa discipline (Marié, 1993) et de son directeur, et de salarié, qui agit sur commande et dans l'instant, pour accomplir une mission d'intérêt général. Cette position renvoie à une incompréhension, celle de la confusion du rôle du doctorant au sein de la structure d'accueil, pouvant être liée à une méconnaissance du fonctionnement de la sphère de la recherche par le commanditaire. L'ignorance de l'utilité de la recherche en Sciences Humaines, à plus forte raison en Géographie, doublée de l'habitude plus ou moins marquée pour les structures d'accueil de recevoir des stagiaires[239], peut pousser quelquefois à se voir assimilé comme tel, le « Chargé de Recherche » devenant « Stagiaire CIFRE ». Ce qui conduit le doctorant à endosser un rôle obscur dans la collectivité. Ce décalage peut quelquefois entraîner des frictions entre l'apprenti chercheur et son environnement professionnel. De surcroît, dans un contexte où les salariés sont payés pour agir, la posture du doctorant en réflexion peut interroger.

Dans ces cas là, ce qui a été vrai dans la première année de déroulement de la thèse, le dialogue est nécessaire, mais ne permet pas toujours de concilier les postures des uns et des autres. La proposition de CIFRE a été présentée comme une « recherche-action », c'est-à-dire porteuse d'une réponse à un fait d'actualité. Il semblerait que le référent de la thèse pour la collectivité ait occulté toute idée de « recherche », nous réclamant plutôt le développement immédiat de faits concrets en faveur des sports de nature. Le rôle du doctorant n'était plus de produire sa recherche, ou alors, à la rigueur, sur ses heures de laboratoire, mais sa situation dans la collectivité devait répondre à un besoin, *a priori* urgent, d'agir. Et cet impératif, qui n'était nullement présent lors des négociations, a impacté toute l'interface. En construction perpétuelle du sujet de recherche, en situation constante de test du recueil de données, il a fallu répondre à des attentes autres que celles motivant la présence dans la structure d'accueil. Il a donc fallu gérer toutes ces attentes et ces pressions contradictoires à la mission d'origine. Malgré les échanges au sein de l'interface pour recadrer les missions et les obligations des membres la constituant, cet état de fait n'a changé que lorsqu'un nouveau référent de thèse pour la collectivité a repris en main le suivi des travaux de doctorat.

[239] Induisant confusion entre le rôle du stagiaire, embauché pour une courte durée, assurant une mission spécifique qui lui a valu l'obtention du stage mais sur laquelle viennent quelquefois se greffer d'autres tâches annexes, et le rôle du doctorant présent sur le temps long et totalement dévoué à sa recherche.

1.2.2.3 S'adapter aux changements de référents

Sur les quatre personnes encadrant les travaux de doctorat pour la structure d'accueil au début de sa mission, seulement une est restée sur l'ensemble des trois ans. Le référent officiel de la CIFRE pour la CDAPP, Hugues Verrier, a été remplacé par Claude Narioo à l'Automne 2011. Christophe Prigent, coordinateur des grands évènements sportifs et culturels, plus proche car présent au quotidien dans le bureau, a quitté la collectivité en Mai 2013. Erik Hontàas, directeur de la cellule administrative et financière, qui suivait tout autant les travaux à leur début, a quitté son poste courant 2011. Sa remplaçante s'est orientée sur d'autres missions. Seule Sylvie Lascabes[240] a constitué un élément stable de l'interface. Ainsi, les trois ans de thèse, agrémentés également d'une flexibilité du personnel « en liaison » avec le travail de recherche[241] (changement de chef de projet Porte des Gaves, départ du directeur de la Mission Développement Durable, remplacement du directeur de l'office du tourisme communautaire…), ont été une longue période de réajustement et de réapprentissage des règles de travail entre chacun.

Il convient de dire que le principal réajustement de cette interface a été, en parti, salvateur pour la thèse. Claude Narioo a pris le contrepied de son prédécesseur et a laissé libre cours à la recherche. Les temps d'échanges sont devenus plus apaisés et il a cherché à comprendre les finalités et les exigences universitaires qui imprègnent aussi les travaux du doctorant en CIFRE. Il ne s'agit pas ici de faire l'éloge de son attitude, mais il convient de reconnaître que l'interface, reposant au final sur trois piliers fondateurs (les deux référents et le doctorant), est fortement conditionnée par leurs postures. Dès lors que ceux-ci sont davantage en phase, les conditions de travail sont plutôt apaisées. Et, par effet direct, les entités qui gravitent autour de l'interface, où qui en sont des constituants plus ponctuels, s'adaptent à ce changement et évoluent dans le sens de cette mutation.

Cette partie a traité de posture plutôt que d'imposture, qualificatif employé à dessein dans le titre, pour signifier un changement de l'utilité du poste dans le système d'action, en rupture avec celle fixée initialement. Les agents de la structure d'accueil ont tenté de changer la mission de recherche en mission d'action, ce qui nous aurait conduits à engendrer l'objet sur lequel nous travaillions. Nous avons pu nous en prémunir, même si, bien entendu, nous sommes conscients que nous avons pu être incidents sur notre objet de recherche.

[240] Chargée des relations avec les clubs professionnels et référente du projet de pôle équin.
[241] C'est-à-dire ceux n'exerçant pas une autorité directe et hiérarchique mais formant l'environnement professionnel du doctorant et avec qui il travaillait en bonne intelligence.

1.3. Essai de théorisation et de regard critique sur la présente expérience de recherche

En dépit de tout ce qui oppose le politique et le chercheur (Ardoino, 1990), une convergence d'intérêt a permis de les réunir pour faire émerger une recherche originale. Cette ultime partie tente de conceptualiser notre coopération, afin de produire de la connaissance fondamentale.

1.3.1. Le temps long : allié du chercheur, en décalage avec la temporalité d'élection et d'action

Un premier tiraillement serait d'ordre temporel. Le temps long de la thèse est précieux dans la constitution du savoir de recherche (Tesson, 1998), bien que nous nous étions fixés pour objectif d'accomplir la thèse dans les trois années, délai conventionnel. Bien entendu, tenir cet objectif est également un respect pour le commanditaire qui entend jouir des résultats dans les plus brefs délais. Toutefois, il se trouve que le temps satisfaisant est, pour le commanditaire de la recherche, un temps long. Cela aurait pu être en effet un vrai problème s'agissant d'une thèse CIFRE en collectivité, pour des élus dont le temps de production de la thèse correspond à la moitié de la durée d'un mandat électoral. D'autant plus que le temps de production peut être perturbé par des missions inhérentes à la fonction exercée dans l'entreprise, qui s'inscrivent dans les bonnes temporalités. La stratégie d'une « formation par la recherche », augurant une professionnalisation progressive, rentre alors en conflit avec les attentes du financeur qui sont immédiates. Ce décalage entre le futur et le présent se retrouvent dans d'autres expériences (Gaglio, 2008).

Rien ne semble pouvoir agir contre cette divergence de temporalités. Toutefois, trois méthodes ont été utilisées pour tenter de remédier à l'impatience des commanditaires. Il s'agissait, d'abord, d'accélérer les temps de rencontre entre l'encadrement scientifique et administratif, afin de faire état de manière récurrente des attentes et des avancées des uns et des autres. Une fois par an, Jean-Yves Lalanne et Frédéric Fauthoux, vice-présidents de la commission sport ont participé à ces travaux. Dès l'arrivée de Claude Narioo, ces rencontres se sont cependant distendues dans le temps. Ensuite, les communications en commissions sport communautaires se sont multipliées. Il s'agissait d'exposer des faits liés aux sports de nature sur le territoire communautaire, en les étayant théoriquement pour élever le débat. Enfin, des rapports et diverses notes, faisant état d'observation à l'instant « t », des synthèses de réflexions, furent rédigées. Cette accélération de la fréquence d'échange a induit la nécessité d'adopter un langage autre.

1.3.2 Adoption d'un double langage : la schizophrénie du chercheur en CIFRE

> *« La thèse est un genre dont les codes scientifiques et stylistiques répondent à des normes dictées par le public visé, les différentes communications à des colloques scientifiques possèdent des règles assez proches de celles-ci. […]Ecrire pour les acteurs répond à d'autres normes, moins connues du chercheur. Concision, exemplarité, clarté, sont quelques unes des règles [...] à respecter lorsque le chercheur s'adresse aux acteurs, et force est de constater qu'il s'agit d'un discours différent de l'universitaire.*
> *(Tesson, 1998 : 18)*

L'effort d'adaptation du langage et de ses codes en fonction des interlocuteurs n'est pas un problème, il faut l'accepter et l'intégrer comme un préalable inhérent au va et vient perpétuel entre la recherche et l'encadrement professionnel du chercheur. Dans le cas de notre recherche, il a fallu laisser des notes, des traces, des documents rédigés spécifiquement, dans un langage susceptible d'être mieux compris par les acteurs, dans un style respectant leurs codes. Il s'agit de documents écrits à dessein ou de communications en commission sport dont les comptes rendus révèlent, au fil de l'évolution de la réflexion, des informations. Synthétiques, concis et concrets, ces documents tentent de mêler un fond théorique banalisé pour enrichir des propos plus techniques et globaux, afin d'être repris par les acteurs.

1.3.3 Le chercheur, acteur de sa recherche

L'acteur détient un pouvoir de décision dans son domaine de compétence, au sein de la structure dont il fait partie. Son objectif est de mener à bien les actions qu'il initie pour asseoir sa position et remplir sa mission. Le chercheur est plutôt en situation de recherche sur un objet considéré comme scientifique, sur un champ qu'il considère comme pertinent pour l'observer et l'analyser. Il cherche une reconnaissance disciplinaire (Tesson, 1998). Frédéric Tesson (1998) admet que ces deux postures puissent s'interpénétrer. Dans le cas présent, les deux se côtoient, le premier recherchant une aide à la décision qui légitimera son action, tandis que le second s'intéresse à l'objet pour vérifier ses hypothèses de recherche. Un contrat moral s'établit alors entre les deux, fondé par la recherche et la production de connaissance. La relation établie fait ainsi avancer tant la recherche que l'action.

Frédéric Tesson (1998) parle de « transfert ». Différentes configurations de transferts se retrouvent dans cette thèse et sont produits par l'interface :

- Transfert entre les acteurs : le doctorant, animateur ou médiateur de réunion inter-acteurs dans l'interface favorise ce type de transfert. Il s'agit essentiellement d'échange d'expériences ou de considérations diverses vis-à-vis d'un sujet, dans le cas de cette thèse,

- Transfert entre acteurs et chercheurs : elle est le fondement de notre démarche de recherche. L'acteur attend éclairage, le chercheur construit un savoir susceptible d'alimenter la réflexion. La relation est toutefois réciproque, l'acteur possède une intentionnalité, un « vécu actionnel », une considération du sujet et sa propre connaissance du terrain, qui intéressent le chercheur,
- Entre les chercheurs enfin : l'interface permet l'échange entre eux qui induit des variations de problématiques, des échanges conceptuels. Toutefois, cette considération n'est pas propre à l'interface, elle ne nécessite pas, du moins, son existence pour entraîner ces reconsidérations, mais elle est fondamentale et ne doit pas être occulté (Tesson, 1998).

Le doctorant fait ainsi partie du « système d'action territorialisé » (Grasset, et alii, 2003). Dans la situation « action-projet », nous avons eu une posture, consciente, d'intervenant dans sa dynamique. Nous avons occupé trois fonctions dans ce système. La fonction de médiateur, car par sa coopération le laboratoire SET concourt à l'avènement du projet. Le double statut d'employé de la CDAPP et membre du laboratoire de recherche a ainsi produit un rôle d'acteur faisant le lien entre différentes institutions. Cette fonction a notamment été endossée lors de l'animation de réunions, lors des démarches d'enquêtes auprès des acteurs extérieurs au porteur de projet, et lors de rencontres plus informelles. Il a fallu aussi assumer la fonction d' « embrayeur d'action », spécialement, dans le cadre de missions ponctuelles pour la CDAPP où notre action a provoqué et activé le déroulement du projet. Enfin, le fait de participer activement aux réunions d'informations plus générales est reconnu comme une posture d'action dans le « système d'action territorialisé » (Grasset, et alii, 2003). Ce constat suscite un questionnement rétrospectif : A quel degré avons-nous influencé l'objet observé ? Ne sommes-nous pas déterminant dans la poursuite de la politique communautaire en faveur des sports de nature que nous analysons ? Ce questionnement sera prégnant au fil de l'analyse de notre matériau.

Si nous avons peut être eu un rôle dans la pérennité de l'action politique menée envers les sports de nature, du fait de notre présence dans la structure, nous n'avons jamais eu à endosser un rôle d'expert. « *Lorsque les dirigeants politiques […] se découvrent soucieux […] d'étayer un « pilotage social » de plus en plus à la mode, ils cherchent des apports de compétences pouvant éclairer les choix qu'ils devront effectuer et assumer… Ils choisissent volontiers, pour cela, des personnalités réputées « faire autorité », en raison de leur compétence, notamment scientifique, et de leur expérience, incontestables, savantes et (ou) sages. »* (Ardoino, 1990, p. 25). Cette citation est éclairante sur la démarche qui peut conduire

l'acteur à faire appel au chercheur. En effet, désarmé face à la complexité du système, l'acteur peut s'adjoindre les services d'une personne réputée « faire autorité » pour l'aider à en saisir les nuances et ainsi adopter une démarche agissante. C'est la posture de l'élu soucieux de la responsabilité qui lui incombe de réunir tous les outils lui permettant de prendre sa décision. Il fait alors appel au scientifique, qui mobilise son savoir pour produire la connaissance. Il va alors s'appuyer sur les résultats produits par la recherche, qui devient expertise. Nous n'avons jamais été placé dans cette situation au long du partenariat. Jamais les notes ou autres productions n'ont été brandis par les acteurs pour légitimer leurs actions. Notre recherche n'est pas une expertise. L'acteur pourra la reprendre pour nourrir son action, mais en aucun cas elle ne donne de directive sur les actions à entreprendre pour « réussir » une quelconque politique.

Il a enfin fallu être vigilant au regard des éventuelles tentatives d'incursion du commanditaire dans le travail de recherche. Faire abstraction du contexte et des tentatives d'orientation de celui qui commande la recherche est un exercice difficile mais nécessaire pour obtenir la production scientifique motivant l'action du chercheur. Par exemple, au début de la collaboration, il nous est arrivé d'employer l'expression « lieu impensé » pour le SEVPP. Nous voulions l'employer dans le sens d'un lieu dont les fonctions ont évolué depuis son édification, quitte à laisser l'impression que son usage actuel n'était pas entièrement prévu comme tel. Or, « impensé » signifiait, pour le commanditaire, que le lieu a presqu'été construit sans discernement, comme un caprice. Il est donc violent pour lui d'employer un tel terme, mais cette production est toutefois notre, traduisant une réflexion propre et devant être rédigée avec les mots adéquats. Car la parole du scientifique peut, dans un certain sens, « performer »[242] (Austin, 1991), concept que l'on peut qualifier rapidement ici d'un acte d'énonciation qui modifie la réalité d'un phénomène donné. La parole scientifique performative servirait à modifier une manière d'appréhender le réel, de façon à changer la réalité de celui-ci. Il convient alors de veiller, ici, à la fois, tant à ce que la science « performe » le réel, que l'inverse n'intervienne pas (Gaglio, 2008) dans un contexte d'étroite collaboration et de forte proximité entre les deux sphères. Là encore, on pourrait parler d'objectivité du propos et de la posture, alors que cela renvoie une fois de plus à un travail de distanciation (Berger, 2003).

[242] Le chapitre neuf revient plus profondément sur ce concept.

En guise de conclusion à cette partie, il s'agit de considérer la recherche comme ayant du sens si elle est reprise par les acteurs (Maudinet, 2003) qui la mobiliseront pour nourrir leurs actions. Elle n'est cependant pas une critique, qui serait malvenue, de la production purement fondamentale qui s'opère en géographie et qu'a dénoncée Yves Lacoste (2012). La présente thèse a finalement tant l'ambition de servir la réflexion des acteurs du territoire que de faire progresser la recherche fondamentale. Ce premier grand point rappelle surtout les motivations qui ont prévalu à la démarche de recherche, les conditions de son déroulement, agrémenté d'un type particulier de questions qui ont accompagné sa conduite. Il se réfère à une expérience spécifique, certes mis en parallèle avec des écrits d'autres chercheurs, mais dont le retour est frais, souffrant de peu de recul. Il est constaté essentiellement que la recherche et l'action ont beaucoup à gagner d'interactions communes. En se rapprochant du monde de l'opérationnel, la recherche sera à même d'apporter des réponses et d'anticiper les besoins. En retour, les acteurs ont intérêt à se nourrir de la production scientifique pour renforcer leur matière de réflexion. La CIFRE se révèle un bon outil de liaison entre les deux sphères de la recherche et de l'action. D'autant plus qu'elle reste un processus de formation intéressant « par la recherche ». Cependant, la CIFRE n'est toutefois qu'une option pour renforcer les relations entre les chercheurs et les acteurs. La vie de l'interface produite durant la thèse est précaire, il faut réfléchir à la pérenniser si intérêts respectifs il y a à la maintenir. La CIFRE n'est ainsi qu'un pallier dans la construction d'une réciprocité de travail, d'une durée limitée, et qui nécessite d'être dépassé pour entraîner des processus plus durables d'une part, et pour assurer une collaboration lors des projets nécessitant une temporalité d'exécution plus longue d'autre part.

Le doctorant endosse tantôt une posture d'acteur, considéré par les autres comme un pair, ce qui nuit à sa distanciation mais qui ne rompt pas les conditions de l'interface. Cette dernière, cristallisant le cadre sur lequel repose la recherche, a aussi conditionné la méthodologie que la partie suivante présente.

2. Une méthodologie de recueil de données qualitative

Cette thèse privilégie l'entrée par l'acteur, qui *« est capable d'agir et de donner du sens à ses actes [...] et a une intelligence très grande de la situation dans laquelle il est »* (Lajarge, 2000 : 154). Agissant avec l'espace, les acteurs peuvent être définis, à la suite de Michel Lussault, comme « *des actants pourvus d'une intériorité, d'une intentionnalité, d'une*

capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative » (2003 : 39). L'actant est « *toute entité définissable et distinguable, qui est active dans un processus social, qui opère des actes* » (Lussault, 2007 : 149). L'acteur se construit en interaction sociale (Violier, 2008). Dans le domaine des sports de nature, une multiplicité d'acteurs est à l'œuvre, la localisation et le fonctionnement de ces activités étant le fait d'acteurs institutionnels, politiques, associatifs ou marchands qui développent des organisations et des projets (Augustin, 2007b). Ainsi, cette thèse considère, globalement, des acteurs intervenant sur trois niveaux (cf. fig.1) :

- L'habitant, qui se positionne sur une strate première, récepteur du discours et des actes produits par les acteurs des autres strates. Il use de l'espace selon ses propres règles et en fonction du discours reçu. Il peut être éventuellement consulté directement dans la définition du projet ou se constituer en collectif pour interagir avec les acteurs impulsant, relayant ou médiatisant le projet (Grasset et alii, 2003). Dans un système local d'action, « l'usager-habitant-citoyen » est acteur car il possède une compétence territoriale (Grasset et alii, 2003). Dans l'entrée qui est celle de cette thèse, par les deux autres strates, l'idée que l'habitant est acteur se produit à deux niveaux. D'une part, car ses pratiques spatiales sont instrumentalisés par l'acteur politique pour produire l'idéologie territoriale. D'autre part, car il éprouve des ancres et des bornes partagées par un collectif, dans l'horizon incompressible de son quotidien où sa vie se stabilise, ce qui énonce sa territorialité (Retaillé, 1997). Le processus de gouvernance mis en place par la ville de Pau mobilise les habitants par les conseils de quartiers, mais l'expérience n'est pas égale à l'échelle de l'agglomération. La recherche commanditée par la CDAPP et réalisée par Eva Bigando, Remi Bercovitz et Frédéric Tesson est une tentative de donner la parole aux riverains (Bercovitz, et alii, 2011), qui ne constituent qu'une catégorie d'habitants,
- La strate intermédiaire représente les acteurs des secteurs marchands et non marchands, les professionnels et les associations qui font avec les libertés que les instances régissant les territoires leurs laissent et agissent en fonction de leur propre conscience. Ils peuvent être médiateurs, c'est-à-dire concourir avec les leaders à l'éclosion du projet de territoire, simples participants aux réunions concernant le projet, opposants ou concurrents (Grasset et alii, 2003). Ils sont au plus près des usagers qui « consomment » les espaces par leur intermédiaire. Ils jouissent donc d'une expertise et d'un réel pouvoir,

- Enfin, les acteurs institutionnels, politiques et membres des services qui appliquent leurs décisions, qui gèrent le territoire et portent les projets.

Le territoire est en fait une médiation. Il intervient à un triple niveau : spatialement comme produit physique qui impose ses rugosités, administrativement car définissant des règles de vivre ensemble qui confèrent leurs places aux acteurs, et idéellement avec ses représentations diverses. Sans nier l'importance des autres strates, cette thèse s'intéresse de manière principale aux acteurs politiques et à leur action. Leur importance est prépondérante dans la construction des territoires intercommunaux, qui n'émanent techniquement que d'eux. La présente recherche recueille, via les entretiens, leurs mobiles d'actions. Toutefois, cette thèse a été rédigée en 2013 alors que l'acte de naissance de la politique publique en faveur des sports de nature est couramment attribué, par les acteurs, à l'été 2009, c'est-à-dire quand le SEVPP a ouvert ses portes au grand public. Le retour des acteurs sur expérience est ainsi récent.

L'objectif de cette partie sera de présenter notre méthodologie. Un premier point va s'attacher à expliciter la méthode par observation, privilégiée en ethnologie et en anthropologie (Copans, 1998), peu enseignée en sciences sociales (Peretz, 2007) bien qu'utilisée ici. La seconde méthode, plus conventionnelle, est celle relative aux entretiens semi-directifs. Elle constituera une seconde partie. Enfin, nous présenterons la sélection des terrains comparatifs et le recueil de discours.

2.1 Se fondre dans le décor pour observer : le propre des sciences sociales

Etablir et entretenir une distanciation entre l'objet observé et l'observateur est nécessaire pour prétendre à une attitude scientifique (Gumuchian & Marlois, 2000), ce qui questionne l'utilisation de l'observation (Peretz, 2007). Se rendre sur place pour observer, être physiquement présent dans la situation et au moment où elle se passe, pouvoir s'en rendre compte en temps réel est un privilège dont ne jouit pas l'historien, mais dont peuvent profiter d'autres disciplines des sciences humaines et sociales (Coppans, 1998). Cette chance a été mise à profit dans cette recherche. Mobiliser deux techniques d'observation, l'une participante et l'autre plutôt en retrait, a imposé une démarche qu'il convient d'expliciter. L'observation était inévitable. En effet, observer est une pratique sociale avant d'être une méthode scientifique et ses effets ont une finalité d'abord sociale : celle de témoigner d'objets mal connus ou sauvegarder ce que les chantiers économiques et politiques font disparaître (Arborio, 1996). Or, il n'existe aucun retour sur l'inscription urbaine des sports de nature à Pau, qui restent justement un objet mal connu et, de surcroît, susceptible de reposer sur un

équilibre fragile. Pour cela, l'immersion dans le terrain de recherche a été privilégiée, plutôt qu'une technique d'enquête, qui, de surcroît, postule que les conditions d'énonciations propres à l'enquêteur soient en adéquation avec celles de l'enquêté (Lajarge, 2000). Concernant l'observation participante, elle s'imposait d'elle-même, du fait de la situation d'interface recherche/action produite par la CIFRE.

2.1.1. Les lieux de l'observation participante

Nous pouvons diviser les périodes d'observation participante en trois temps. La première année, d'abord, qui est florissante pour les deux parties : l'environnement de travail est riche et il est difficile de faire le tri de toutes les observations à mener. Les salariés de la structure veulent faire participer le doctorant à toutes les réunions qui se tiennent, quitte même à ce que le sujet de recherche soit une préoccupation lointaine. Ces faits se déroulent dans un contexte d'imprégnation à l'environnement et d'acquisition d'une culture scientifique. Cette situation produit une frustration bipartite et une première condition indispensable de l'observation. La frustration est de deux ordres. La structure d'accueil attend des réponses sur tous les sujets d'un étudiant qui se forge sa propre culture et sa propre conscience. Aussi, quand l'étudiant ne répond pas ou mesure ses réponses, reste en retrait des réunions où il ne se sent pas tout à fait compétent, demande du temps avant de produire une réponse, la structure d'accueil se frustre. En retour, le doctorant, qui ne répond pas forcément à des questions pour lesquelles il ne sent pas compétent, ne veut pas répondre trop vite à un sujet sur lequel il se forme, ne se sent pas à la hauteur et provoque son sentiment d'insécurité. Ces gènes se dissipent assez vite, mais c'est à l'observateur de faire l'effort. Il doit ménager sa posture intellectuelle et, surtout, acquérir les valeurs, les normes, les règles de la structure et de la « société » observée. En participant ainsi, l'observateur valide un des fondements de l'observation participante : observer du dedans pour découvrir les paramètres de langages et de postures afin d'atténuer le décalage entre l'observateur et les observés, et paraître naturel. Cette posture suppose de ne pas paraître comme un statut trop extérieur aux échanges, voire comme quelqu'un qui évalue ou qui juge, et gagner le respect et la reconnaissance d'autrui comme faisant partie du groupe. Cette première règle s'accompagne d'un autre paramètre : le statut du doctorant et son but final poursuivi est supposé connu par l'ensemble des participants,

Durant la deuxième moitié de la première année et la deuxième année[243], ensuite, les méfiances et frustrations respectives s'atténuent, le choix des réunions d'observations paraît plus stratégique. La routine s'installe. En l'occurrence, cette période a été marquée par un changement du référent de thèse et un nouveau mode de management. Cette situation, au cœur de l'action de recherche, est celle qui a produit le plus de richesse dans la donnée à analyser,

Enfin, à force de dire que la troisième année était celle de la rédaction, de l'analyse, et d'une prise de recul, et malgré la présence soutenue dans les réunions stratégiques, elle a marqué un écartement (volontaire ou involontaire) de certaines conditions propices à l'observation de la part du commanditaire. Peut être que les premières communications, qui pourtant ne trahissent en rien le secret de l'observation, ont rappelé aux participants une dure réalité que la posture adoptée avait réussi à gommer pendant deux ans : le doctorant est là pour produire de la connaissance et écrire. Il faut donc être économe de sa parole devant lui.

Le premier lieu d'observation est celui de tous les jours. Bien que le service APT soit tenu relativement éloigné des préoccupations quotidiennes des projets Porte des Gaves et PNU, il n'en demeure pas moins que des discussions se tiennent, des bribes d'informations parviennent, des directives sont émises, des réflexions pour anticiper les demandes ont lieu, et elles fournissent un premier matériau pour le doctorant. Réunions hebdomadaires entre les membres du service et leur responsable hiérarchique, réunions de travail… en situation d'observation constante, le quotidien est une opportunité intéressante. Mails, bribes de conversations, informations officielles, directives données à la volée[244], sont des éléments qui constituent l'objet de recherche et concourent à enrichir l'investigation. Ici, le chercheur peut prendre la parole quand bon lui semble et provoquer, à défaut, l'observation.

Le cas des commissions sport communautaires est différent, car elles sont l'exemple type d'une observation « à découvert » au sein d'une structure formelle régie par des règles conventionnelles. L'observateur procède au milieu des participants au vu et au su de tout le monde (Peretz, 2007). Il s'agit en fait d'une commission composée d'élus[245] et de quelques membres des services, qui se réunit environ tous les deux mois pour traiter des affaires gérées par la CDAPP dans le domaine sportif. Elle est actuellement co-présidée par Jean-Yves Lalanne, maire de Billère et Frédéric Fauthoux, adjoint en charge des sports à la ville de Pau.

[243] La durée d'adaptation peut paraître longue, mais elle est aussi le fruit d'une temporalité dans l'enchaînement des réunions d'échanges et de comportements pas toujours bienveillants, en coulisses, envers le doctorant, informé de cette malveillance.
[244] Seuls les « bruits de couloirs » ont été proscris.
[245] Si le nombre d'élus officiel inscrit à cette commission est pléthorique, elle ne fait jamais le plein. Il y a, en principe, entre quinze et trente élus à chaque commission.

La commission sport communautaire est préparée par les membres du service APT, qui sont les seuls représentants récurrents des services de la CDAPP à cette commission.

La prise de parole est codifiée. Les deux présidents suivent l'ordre du jour, les agents des services sont là pour détailler les différents points et répondre aux interrogations techniques. Sylvie Lascabes est l'organisatrice, pour les services, de cette commission et s'occupe de l'aspect administratif. Nul ne prend la parole selon son bon vouloir. L'ordre du jour est déterminé au minimum quinze jours à l'avance, les présidents sont les maîtres de séance. Sur chaque point, la commission donne son avis et vote, afin d'en rendre compte au conseil communautaire. La prise de parole des élus est moins policée que durant les entretiens, mais les discussions n'ont pas à être rendues publiques. Leur richesse concernant les sports de nature est cependant moindre comparativement à d'autres sujets. Lorsque s'y sont tenues des communications à titre informatif sur l'avancée des recherches ou sur les actions en cours sur les sports de nature[246], les élus se sont montrés curieux, attentifs, interrogatifs mais il n'y a pas eu de débats passionnés à leurs sujets. Juste des inflexions dont il sera fait état au fil de la rédaction.

Parallèlement à ces deux conditions d'observations, d'autres circonstances ont nourri le matériau de cette thèse. Les réunions de travails relatives aux projets, où la présence de chacun est requise suivant sa fonction, voire les assises publiques, ont fournis des informations intéressantes. Elles obligent simplement à jouer avec l'ambiguïté permise par le statut chercheur/acteur.

2.1.2. L'observation des pratiques sportives de nature en milieu urbain : une attitude plus discrète

La question concernant l'utilité des observations de pratiques sportives de nature sur le PNU dans notre recherche s'est longtemps posée. En effet, ces observations peuvent tenir tant de l'exploration préalable et concomitante aux entretiens semis-directifs, pouvant être révélées par la suite comme des anecdotes illustratives, que de formes plus abouties d'entretiens « passifs » pouvant produire analyse (Peretz, 2007). Il s'agit de traiter dans ce dernier point d'une observation directement sur les lieux, et se différenciant de toutes formes d'observation de situation construites ou provoquées. L'observateur doit s'efforcer d'interagir le moins possible avec les pratiques qui se déroulent autour de lui pour en comprendre les dynamiques. Toutefois, Henri Peretz (2007) n'exclue pas de franchir le décalage entre

[246] La prise de parole a été accordée deux fois par an en commission pour parler de la recherche.

l'observateur et l'observé pour poser quelques questions nécessaires à la compréhension de l'objet de recherche.

2.1.2.1. Quoi observer ? Comment observer ?

Afin de mener une observation efficiente, il était important au préalable d'en affiner la technique. Celle-ci interroge quatre facteurs : la périodicité d'observation, les lieux d'observations, le recueil de la donnée observée et, bien évidemment, l'objet à observer.

Il a fallu tout d'abord déterminer le sujet de l'observation. Nous avons donné la définition des sports de nature, qui est celle d'une entrée par les pratiques plutôt que par le cadre dans lequel elles s'inscrivent. En effet, plutôt que de privilégier les lieux respectant ces cadres, au sein desquels tous sports seraient « de nature », il incombe d'observer les activités. Le PNU ne contient pas (encore) de lieux clos pour la pratique sportive en général, hormis le SEVPP. Une difficulté s'est alors imposée, sur la définition de la ligne de partage entre sports « de plein-air » et de « nature », au moment où l'activité se déroulait devant nous. Cette distinction est importante, car elle conditionne la prise en compte de la situation observée dans notre recueil de données. Cette interrogation a porté au moins sur quatre points.

D'abord, les élus et agents de la CDAPP ont quelquefois tendance à faire l'amalgame entre « sports de plein air » et « sports de nature ». Fallait-il alors s'extraire de l'observation stricte des sports de nature pour s'orienter aussi vers le plein air ? Il semble que cette recherche tire une partie de son originalité du fait qu'elle se situe dans la dichotomie sport de nature-milieu urbain. Or, élargir la réflexion aux activités de plein air[247], dont l'ancrage dans l'urbain est plus ancien ainsi que plus couramment accepté, ce qui a d'ailleurs été l'origine de ce qualificatif (Bessy, 2007), aurait consisté en un appauvrissement de la recherche. Enfin, notre mission était d'éclairer la collectivité : rester focaliser sur les sports de nature permet de faire prendre conscience au commanditaire de cette distinction.

L'entrée par les pratiques impose quelquefois une ligne de partage ténue. Trois activités observées de manière récurrente sur le terrain nous ont posé problème :

- La distinction ballade/randonnée ne se distingue pas au premier abord. Cette question est tranchée, par convention, sur des facteurs d'engagement et de durée, mais cette considération ne se fait pas par le regard. Il incomberait donc, là encore, d'échanger avec tous. N'étant pas dans un objectif quantitatif, nous savons que les deux se font, sans être en mesure d'évaluer la part de l'un et de l'autre. L'échange impulsé par la « sortie du décor » de

[247] C'est ici bien un strict élargissement. Cela aurait pu être une restriction mais toutes les pratiques sportives du PNU sont, pour l'heure, de « plein-air ».

l'observateur a permis de le valider. Quelquefois, la distinction se fait *de visu*, les attitudes ou les vêtements peuvent trahir, même si ces indicateurs ne sont pas totalement fiables. Selon la recherche menée auprès des riverains, 80% du matériau récolté dans la thématique loisir indique que le gave est lieu de promenade, le reste le percevant comme lieu de pratiques sportives (Bercovitz, et alii, 2011),

- Le golf activité sportive de nature ? Il ne s'agit pas de contester ici l'aspect sportif du golf, et la qualité avec laquelle il se joue des éléments. Le débat est cependant récurrent même si l'activité n'est traditionnellement pas admise comme telle. Nous nous inscrivons dans cette lignée, mais, cependant, nous nous sommes intéressés tout de même à cette activité car elle dote les lieux d'un « esprit », d'un « sentiment » (Retaillé, 1997),
- Quid de la pêche ? Un échange privé avec Jérémy Fournier, qui gère pour le compte de la société IKTUS les lacs de Laroin s'est porté sur ce sujet. Même sous son acception de « sportive », il ne considère pas la pêche comme une activité sportive. Or, le ministère de la jeunesse et des sports reconnaît trois fédérations de pêches nationales comme telle : à la mouche, au coup et en mer. De surcroît, pratiquer la pêche impose une prise d'information sur le milieu au préalable, ce qui convient bien aux pratiques sportives de nature. Là encore, dans une enquête parue en 2010 anticipant le PNU, la pêche n'a pas été traitée comme une activité sportive. Nous l'intégrons cependant ici comme un sport de nature, notamment du fait de sa reconnaissance comme activité sportive par le ministère de la jeunesse et des sports d'une part et de la nécessité de prendre connaissance du terrain avant la pratique d'autre part,

Cette recherche observe donc les pratiques sportives de nature qui s'exercent sur le PNU, afin de les référencer et d'en proposer une analyse. Le choix des « endroits » d'observation s'impose.

La délimitation du terrain d'investigation, en observation, est fondamentale (Arborio, 1996). Le PNU et les premières terrasses alluviales du Gave qui le composent se sont imposés comme l'espace englobant les observations. Toutefois, nous avions un parti pris concernant l'observation : il apparaissait incongru de n'observer qu'un endroit par jour, c'est-à-dire d'aller un jour « ici », le lendemain « là-bas » et le surlendemain « ailleurs ». Cette posture se justifie aisément. Si, à un instant « t », le PNU, sur un endroit précis, est désert, il nous incombe d'effectuer tout le transect pour vérifier si les individus ne sont pas ailleurs, sous

l'influence d'un évènement particulier. Ce phénomène ne s'est jamais vérifié. Il y a des endroits moins fréquentés que d'autres, mais l'accroissement d'affluence dû à une manifestation quelconque sur les emplacements les plus délaissés, n'a jamais entraîné un vide sur les autres espaces.

Avant d'aller observer sur le terrain, il importe de préparer ce qu'Anne-Marie Arborio (1996) appelle « l'entrée ». A l'aide d'une carte, les lieux repérables ont été identifiés, mais, pour autant, à la différence de ce qu'elle conseille, aucune zone clefs n'a été définie. Les conditions d'accessibilité aux berges ont juste été vérifiées. Les premiers temps de l'observation ont constitué ainsi à un parcours intégral du transect, à pied, qui a produit une partition du PNU en presqu'autant de sites qu'il y a de lieux. Ce qui a permis, sur les feuilles de relevés de terrain, de localiser finement les actions.

Au fil de la deuxième année, l'harmonisation des observations et l'union des sites ont produit des sections. Des règles générales de présence dans ces sections (par exemple, en semaine au cœur des horaires d'activités professionnelles, certains secteurs sont pratiquement désertés), ont conduits à davantage de temps de présence dans certains et un espacement des fréquences d'observations. Ces dernières sont devenues ainsi davantage stratégiques.

La question du temps consacré à l'observation s'est enfin posée. La fin de l'investigation s'est faite par « horizon contraint » (Arborio, 1996) : celui de l'écriture. Les observations se sont donc arrêtées fermement en Septembre 2012, à l'occasion du douzième festival de « Touskiflot ». Par la suite, un seul retour sur le terrain a été effectué : à l'occasion des chûtes de neiges persistantes du 12 et 13 Mars 2013, afin de voir quelles formes récréatives par les sports de nature étaient susceptible d'être produites. D'une observation à temps plein sur cinq jours en début de travail (Lundi et Mardi, jours de laboratoire, Mercredi après-midi, Samedi et Dimanche), l'évolution de l'appréhension du terrain a abouti à une présence plus stratégique au fil du temps. D'Avril à Septembre 2012, les entretiens semi-directifs ont aussi été menés. Entre chacun d'eux, des analyses ont eu lieu, se conjuguant à un temps de préparation qui a laissé moins de place à l'observation.

2.1.2.2. La grille d'observation pour relever les données observées et la sortie du décor

L'activité d'observation mêle trois comportements indissociables : une présence au sein du milieu étudié, une attitude adéquate et un enregistrement approprié. L'observation n'est pas une méthode tout terrain, l'observateur ne peut pas tout prévoir et doit s'adapter au milieu (Peretz, 2007). Ainsi, il doit se prémunir de tous caractères aléatoires, ce qui implique de construire en amont une méthodologie de recueil des données adaptée et une grille

d'observation efficiente. Différents paramètres figurent sur cette dernière : les facteurs structurels (météo, date, heure…), l'indicatif de fréquentation, l'inventaire des pratiques observées et une annexe servant à retranscrire les échanges éventuels avec les pratiquants.

Un dernière démarche occasionnelle reste cependant à éclaircir : aller à la rencontre des pratiquants, même si la plupart sont venus d'eux-mêmes, pour produire davantage de richesse pour l'analyse. L'expression « sortir du décor » est celle qui semble le mieux convenir pour traduire cette nouvelle posture. Bien que la relation au milieu soit centripète (l'observateur s'adapte au milieu), et que la participation ne soit pas totale[248], il a fallu aller à l'encontre de certains pratiquants. En effet, au fil des observations, malgré une forte présence à certaines périodes sur le terrain, il a fallu s'évertuer à être le moins remarqué possible, afin de ne pas influer sur les pratiques en cours. Cette résolution s'est révélée superflue sur les sections les plus urbaines, car les pratiquants se donnent davantage à voir, ne se dissimulent pas, et l'observateur dérange peu les pratiquants.

Les pratiques sportives de nature se déroulent là où elles procurent le plus d'émotion pour le sportif. L'appareil photographique crée l'interaction, tant courtoise[249] que discourtoise[250], permettant d'échanger, essentiellement sur la provenance, la stratégie de déplacement (pourquoi ici ?) et la modalité de pratique. Quelquefois, les pratiquants ont tenu à se mettre en scène devant l'objectif, mais nous avons préféré illustrer nos propos avec des photos prises sur le vif. Ces interactions ont aussi permis de recueillir des propos en situation, des vocabulaires spécifiques, toujours intéressants à intégrer. Elles renforcent surtout les ambiances et nos distinctions de lieux.

Cette recherche aurait pu s'agrémenter d'une étude statistique sur les provenances des usagers du Gave. Elle n'a été envisagée que partiellement lors de la conception de la méthodologie de recueil des données et a été écartée, pour plusieurs raisons. La première est que nous travaillons principalement sur les mobiles émanant des acteurs qui construisent le territoire : le politique. Ensuite, l'étude des comportements et des intentionnalités des usagers récréatifs sur le PNU concerne l'ANR Terrhab[251]. Afin d'éviter toute redondance avec les

[248] L'observateur n'a pas de rôle à jouer, sinon celui d'observer
[249] « Paris Match ! », « La Rep ! », « C'est pour une enquête ? »…
[250] « Je ne veux pas être en photo dans vos albums ! », « C'est moi que vous prenez en photo là ? », « Vous n'avez rien d'autres à faire que de prendre des photos ! ».
[251] De l'habitabilité à la territorialité (et retour) : à propos de périurbain, d'individus et de collectifs en interaction » se pose la question suivante : pourquoi, alors qu'elles sont de plus en plus habitées, les grandes périphéries des villes et des métropoles sont-elles à ce point réputées inhabitables, dénoncées comme la moins bonne façon d'habiter les territoires, selon les valeurs sociales, fonctionnelles, économiques et environnementales dominantes ? Elle est coordonnée par Martin Vanier et a débuté en 2010 pour une durée de 48 mois. Cinq laboratoires sont partenaires : ACS de Paris, ICTT d'Avignon, SET de Pau, CITERES de Tours et PACTE de Grenoble.

actions menées dans ce cadre, nous préférions nous positionner dans l'étude des acteurs, plutôt que des habitants, apportant une richesse supplémentaire au travail de cette équipe. Enfin, même si une démarche extrapolable n'a pas été instaurée, des interactions et des échanges ont eu lieu avec quelques usagers. Hormis les pratiques inscrites dans un service marchand ou dans le cadre institutionnel (compétitions à la base d'eaux-vives de Jurançon ou au SEVPP, entraînement dans le cadre du club, pêche à Laroin, par exemple), une grande majorité a désigné le territoire communautaire comme endroit de provenance dans un fort gradient d'intensité. Cette désignation s'est faite soit par la commune de résidence, soit par le quartier. L'intérêt de recenser les pratiques par l'observation consiste surtout à porter une nuance sur la politique des sports de nature. Existent-ils déjà et est-il nécessaire d'en injecter davantage ? Comment s'inscrivent t-ils dans l'espace pour générer des lieux ? Comment des spatialités peuvent devenir des territorialités ?

L'observation demande le déploiement de plusieurs sens (Peretz, 2007) et nous sommes conscients des limites de cette technique d' « observation indirecte ». L'image d'une réalité donnée peut aussi présenter des variations significatives d'un observateur à un autre, de classe et de caractère très différents, qui selon leurs cultures et leurs trajectoires proposent des représentations variables de l'urbain (Lynch, 1977). Ainsi, en plus de la complexité de déchiffrer l'alentour, fruit des constructions successives des acteurs, l'analyse se heurte à la subjectivité de l'observateur, qui traduit ses propres impressions.

2.2. L'entretien semi-directif, méthodologie privilégiée en sciences-humaines

La réponse aux questions est une méthode plus directe, et, de ce fait, est employée abondamment en sciences sociales. Faire parler les acteurs est une méthode qui permet de comprendre le processus de production de l'espace social par eux-mêmes (Buléon & Di Méo, 2005). Le but des entretiens réalisés auprès des acteurs était ainsi de les faire sortir du discours réglé et codifié émis en public et quelquefois relayé par la presse, afin d'obtenir davantage de spontanéité et explorer différentes pistes de réflexion. Il s'agit de connaître leurs intentionnalités. L'outil retenu a été l'entretien semi-directif, le plus utilisé en sciences sociales (Quivy & Van Campenhoudt, 2011). *« Il est semi directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Généralement, le chercheur dispose d'une série de questions-guides, relativement ouvertes […] mais il ne posera pas forcément toutes les questions dans l'ordre où il les a notées et sous la formulation prévue. […] Il laissera venir l'interviewé afin qu'il puisse parler ouvertement, avec les mots qu'il souhaite »* (Quivy & Van Campenhoudt, 2011 : 171). Cette apparente

flexibilité ne doit pas pour autant s'exonérer d'un cadrage. C'est toute la procédure de sélection des cibles de l'entretien, puis de la construction de la grille, qui va être ici explicitée.

2.1 Les acteurs interrogés

Les acteurs interrogés appartiennent à trois catégories : politique, associatif et économique. Une catégorie a été éludée dans l'introduction de cette deuxième partie. Les personnes qui influent sur le système d'action par des directives (l'Etat), des pensées philosophiques (les savants) ou des données statistiques et qui poussent, ou contraignent l'acteur à/dans l'action. Ceux là n'ont été l'objet d'aucun entretien. Les entretiens ont concerné les acteurs instructeurs, mais aussi ceux appartenant à des structures partenaires. En revanche, une autre catégorie d'acteurs, concernée territorialement, peut tenir un rôle consultatif, sans être concernée par la prise de décision, et dont l'avis est repris aléatoirement. Ces acteurs peuvent intégrer le projet pour leur consultation dans un domaine très précis qui appartient à une compétence plus personnelle que professionnelle. Un acteur dans cette thèse est dans cette situation là. Il s'agit de Peggy Dickens, agent rattaché au ministère de la Jeunesse et des Sports, au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)[252]. C'est à divers titre qu'elle a été interrogée ici : agent d'une structure qui pourrait être partenaire mais qui ne l'est pas, référent départemental du pôle national des « sports de nature » et sa connaissance de cet univers en général.

Tous les acteurs interrogés sont endogènes (Di Méo, 2001), c'est-à-dire agissant sur le territoire où ils vivent. Les acteurs politiques et les agents[253] qui agissent sur leurs ordres, sont la première catégorie d'acteurs interrogés. Leurs rôles est déterminant à deux titres. Tout d'abord, ils ont le pouvoir de décision concernant la configuration de l'offre, son implantation et de choisir ceux qui peuvent l'animer et l'encadrer. Ensuite, ils émettent des discours qu'ils veulent performatifs (Austin, 1991), afin que les usagers pratiquent dans telles ou telles conditions. Interroger le couple leader/technicien (Grasset et alii, 2003) permet de voir les éventuels dissensus entre l'un et l'autre. La richesse et les différences des réponses obtenues en entretien, révèlera la complexité du système territorial, ainsi que l'appropriation plus ou moins souple des projets par les élus. Les acteurs intermédiaires (associatifs ou économiques) sont sur un autre créneau. Ils font avec le champ d'action que leur laisse la catégorie précédente. Les interroger permet d'étudier la manière dont ils comprennent le projet

[252] Sa fonction ne lui donne pas de place ou de pouvoir d'action direct dans le projet PNU, mais son passé d'athlète de haut-niveau en Canoë-Kayak et sa connaissance des sports de nature en général, donne du crédit à ses conseils dans le domaine des sports de nature.

[253] Nous distinguons les agents parmi les acteurs, car ils agissent avec une autonomie très restreinte : leurs actions émanent des directives provenant de l'acteur politique.

qu'établit le couple élu/technicien, ainsi que la manière dont ils s'ajustent à ce dernier. Ils produisent enfin une expertise, en l'occurrence peu écoutée par les premiers, qui enrichit notre recherche. Se sont aussi eux qui sont le plus en contact avec les pratiquants à qui ils fournissent des services. Recueillir le point de vue de ces deux catégories nous fourni un matériau intéressant et suffisant pour répondre à notre problématique.

Figure 5 : Catégorisation d'acteurs interrogés sur le terrain Palois, en pourcentage

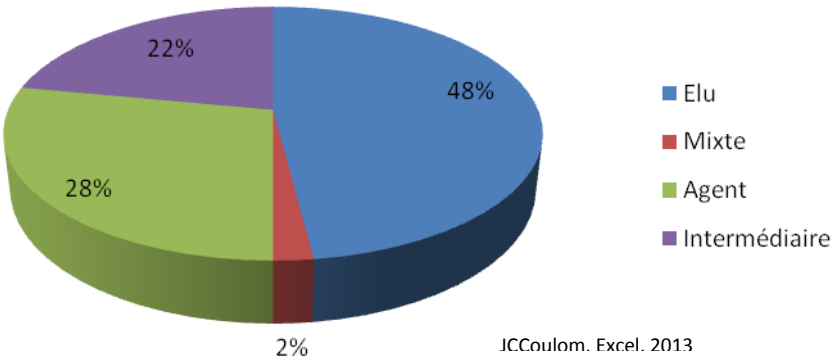

2.2 Construction de la grille d'entretien

Cette partie va indiquer la manière dont la grille d'entretien a été construite. Elle présentera les questions ayant servi à récupérer la parole des acteurs, et les manières dont nous nous sommes adaptés à leur différentes fonctions et aux tournures des entretiens.

2.2.1 La question d'amorce, globale et précise à la fois

La question introductive est d'une importance capitale : « *elle doit rappeler l'objet de l'entretien et être construite de façon à engager la personne interrogée dans une dynamique de conversation dont elle doit devenir l'acteur principal* » (Quivy & Van Campenhoudt, 2011 : 160). Cette question a été formulée de la même manière pour tous les acteurs : *Comment percevez vous le rôle attribué aux sports de nature dans vos (pour les porteurs de projets)/ les (pour les autres) projets de développement durable du territoire que sont le Parc Naturel Urbain et Porte des Gaves ?*

Rédiger la question ainsi permet de voir les thèmes occultés par les acteurs, qui nous ont rarement mis en défaut sur ces points. Le fait de préciser « Porte des Gaves » et « Parc Naturel Urbain » permettait d'évaluer la capacité de distinction des acteurs entre l'un et l'autre, voire pour lequel ils concevaient les sports de nature. Enfin, le fait de restreindre la

question initiale à ces projets, permettait de voir si, d'eux-mêmes, les acteurs allaient s'affranchir de ce cadre pour répondre à l'échelle du territoire, ou en évoquant des liens avec les territoires voisins.

2.2.2. La formulation des trois questions relatives aux hypothèses

Il fallait faire correspondre trois questions de relances à nos trois hypothèses. La manière dont a été formulée la question introductive nécessitait de poser plus finement les questions en rapport à nos hypothèses.

En principe, les acteurs ont directement répondu à la question afférente à la première hypothèse. La question de relance relative à un recentrage du débat sur celle-ci a été peu utilisée. Elle était libellée comme ceci : « *A quel besoin répond votre mise en place d'une offre sportive de nature* ? ». Elle a quelquefois cependant été posée de manière détournée, au fil des entretiens, ceux-ci s'appuyant de surcroît sur l'affinement des observations indirectes, pour savoir si l'acteur ressentait un besoin d'inscrire une offre sportive de nature, ou si celle-ci existait déjà et qu'il fallait juste la rationnaliser, l'encadrer, ou la valoriser.

Concernant la deuxième hypothèse, la relance s'est toujours effectuée en deux, voire trois temps. Il s'agissait d'abord de s'assurer du caractère consensuel de la politique sportive de nature. « *Fait-elle consensus* ? » est une question fermée qui a, par la suite, souvent engendré une question s'attachant à savoir si elle apaisait les tensions inter-acteurs, formulation plus ouverte. Enfin, la question suivante : « *Les sports de nature peuvent-ils créer des liens avec les territoires voisins ?* » est tout autant fermée, induisant une relance sur la nature de ces liens. Cela permettait d'évoquer le sujet de la recomposition territoriale, mais aussi de l'ancrage et de l'impact plus large du PNU que sur le seul territoire de la CDAPP.

Concernant la troisième hypothèse, la question relative au « modèle territorial » ne saurait se poser comme telle. Déjà, parce qu'il est supposé que les acteurs ne savent pas définir ce qu'est la notion de « modèle territorial », et que le temps, souvent restreint pour les acteurs interrogés, ne permettait pas une telle digression dans l'entretien. Il a plutôt été choisi un biais : « *Quelle image tenez-vous à faire passer au travers de cette action* ? », permettant, par la suite, un recentrage sur « Pau, Porte des Pyrénées ».

2.2.3. Des relances adaptées particulièrement à chaque catégorie d'acteurs

Il s'agit de questions *« formulées de manière ouverte, appelant parfois une brève narration, laissant toujours une large marge de liberté au répondant »* (Quivy & Van Campenhoudt, 2011 : 160). Ces questions appuient les relances, s'adaptent davantage aux acteurs interrogés, sont quelquefois formulées au fil de l'entretien, quand le répondant est allé sur un domaine imprévu, mais qui trouve un écho au sein de la thèse. Il serait vain ici de les

détailler, tant elles furent nombreuses, adaptées, et évolutives au fil de la cinquantaine d'entretiens semi-directifs effectuée.

Les entretiens se sont toujours conclus par une ou deux postures. Positionner le répondant en position d'analyste, lorsque la durée de l'entretien le permettait, mais, surtout, demander s'il a bien l'impression « d'avoir tout dit », que rien, selon lui, n'ait été occulté. Cette question préfigure souvent un temps où l'enregistreur sera éteint, au cas où la parole se délierait davantage ensuite.

Systématiquement, chaque chapitre débutera par une partie consacrée à la synthèse des entretiens afférents au propos développé. C'est un choix de présentation des résultats assumé, qui permet surtout de rebondir ensuite sur ces constats premiers au long de la réflexion. Pour autant, le reste du propos contenu dans le chapitre ne fera pas l'économie de quelques citations ou de quelques références à l'analyse de ces entretiens. Il s'agit enfin de mobiliser la technique de l'entretien pour produire une analyse de « dynamique » du discours (Quivy & Van Campenhoudt, 2011), c'est à dire comprendre les logiques générales qui animent les acteurs.

2.3. Sélection des terrains comparatifs et recueil de données discursives

En supplément des deux méthodes précédemment présentées qui composent l'essentiel du travail de recueil des données, d'autres actions ont été mises à profit pour éclairer et alimenter la réflexion entretenue dans cette thèse. Nous avions, tout d'abord, voulu doter cette recherche d'une perspective comparatiste. C'était un souhait entretenu depuis la proposition de notre sujet à l'allocation ministérielle, et une impérieuse nécessité pour le commanditaire souhaitant enrichir sa réflexion par des exemples pris ailleurs. Cette comparaison s'est faîte selon un processus spécifique qui sera détaillé premièrement.

Parce que l'entretien semi-directif possède ses propres limites, dû à l'adaptabilité de l'acteur social (Lajarge, 2000), compléter la démarche de recueil de données par la collecte de discours politiques semblait s'imposer. Ces discours recueillis ont pour but d'observer où se situe le territoire dans la parole des leaders politiques et, selon l'expression employée par Romain Lajarge (2000) comment bricolent-ils du territoire avec toutes les territorialités intentionnelles qui le composent ? C'est également une nécessité quant à l'analyse du modèle territorial communautaire émergent.

2.3.1. La sélection des terrains comparatifs

Sélectionner des terrains comparatifs nécessite une procédure bien déterminée, qu'il convient de présenter dès maintenant. Les données permettant d'affiner cette sélection sont

proviennent de la source Banatic[254]. Pour ce travail de sélection, un paramètre déterminant a été posé : il fallait que les collectivités considérées portent des projets globaux concernant l'amélioration des conditions de récréativité urbaine et se voulant porteur d'une politique ambitieuse de développement durable du territoire. Cette question, affinée grâce à divers recoupements d'informations provenant du web ou de diverses sources bibliographiques spécialisées, a engendré une première base de vingt-trois collectivités territoriales, attachées à des agglomérations urbaines plus ou moins denses. Le tableau épuré synthétisant ces vingt trois terrains est présenté en annexe.

2.3.1.1 Un statut spécifique et un champ d'action déterminé : les sports de nature.

Rapidement, il a donc fallu affiner, car proposer une analyse comparée sur vingt trois terrains est impossible. Il a fallu ajouter deux critères qui sont cohérents avec nos objectifs de démonstration. Le premier est que ces agglomérations ou villes doivent œuvrer en faveur d'une politique volontariste des sports de nature. Cet exercice de sélection a consisté, d'abord, à faire le tri entre ce qui relevait davantage du « plein air », que du « sport de nature ». Ensuite, c'est la place des sports de nature déterminée *a priori* dans le projet et leurs fonctions qui ont fini d'arbitrer cette question. Beaucoup de politiques annoncées de renforcement de sport de nature en milieu urbain, ne sont que d'affichages ou superficielles, et relèguent, dans les faits, le sport de nature soit sur un plan annexe, soit sur une activité strictement localisée et spécifique. C'est la pluralité des pratiques sportives permises dans le projet qui a été privilégié, au-delà des projets courants de développement de la mobilité douce des berges de cours d'eaux ou de réaménagement de traces urbaines en voies piétonnes.

Ensuite, il fallait que ces projets soient portés par des agglomérations formées autour de villes moyennes. Cette sélection s'est faite sur notre première définition des villes moyennes, affinée au fil de l'écriture. Cet ajout de deux critères a stabilisé l'effectif des terrains comparatifs, à trois terrains principaux d'investigations complémentaires.

2.3.1.2 Les trois terrains comparatifs retenus

Le développement des sports de nature doit s'inscrire dans des projets plus globaux de développement durable du territoire. Nous avons estimé, initialement, que trois projets devaient requérir une attention particulière :

- « Angers Rives Nouvelles », porté par la communauté d'agglomération « Angers, Loire-Métropole ». Le chef de projet est Christophe Lesort,

[254] Base Nationale de l'Intercommunalité : www.banatic.interieur.gouv.fr

urbaniste. Il s'agit de réaménager les rives du Maine, à Angers, dans un but similaire à celui de Porte des Gaves. Le projet a ainsi pour objectif d'attirer des entreprises, de promouvoir des habitats plus durable et d'instaurer une offre récréative, où les sports de nature semblaient revêtir de l'importance,

- « Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne », (PNUFAG) sur une superficie de 7000ha, dont le chef de projet est Bénédicte Canal, DGA des services du « Grand Agen »,
- « Parc Naturel Urbain du Marsan », sur les alentours de Mont de Marsan, porté par deux communautés de commune et la communauté d'agglomération du Marsan. Le chef de projet principal, superviseur, est Sylvain Alleau, de la communauté d'agglomération du Marsan. C'est un projet plus rural, mais qui entend s'inscrire dans une dialectique « ici-ailleurs ».

A ces trois projets initiaux s'est ajouté le projet de « pôle sportif régional des sports de nature » porté à Amiens, qui a fait sortir des terrains comparatifs « Angers Rives Nouvelles ». En effet, au fil de la lecture des diverses ressources bibliographiques et webliographiques, assortie d'un échange avec Christophe Lesort, il semblait que le projet mutait vers une montée en puissance de la fonction immobilière sur le site, au détriment de la fonction récréative, limitée aux modes de déplacements doux sur les berges. En outre, une illustration schématisant l'utilisation du Maine pour le ski nautique avait retenu toute notre attention, car nous trouvions cette appropriation du cours d'eau originale. Or, il semblerait que le Maine soit désormais davantage envisagé pour l'activité de plaisance. Ces deux arguments ont finalement abouti à une exclusion d' « Angers Rives Nouvelles » de nos considérations.

La justification plus approfondie des terrains seront abordés lorsqu'ils seront mis en perspective avec notre terrain principal de recherche. Il ne s'agissait pas, selon l'expression utilisée par les membres de l'interface recherche/action, de rédiger quatre thèses pour autant de terrains mobilisés, mais plutôt de trouver les points d'accroches et d'articulations entre ceux-ci et nos hypothèses de recherche. A cet effet, les investigations n'ont pas été autant poussé que dans le cadre du terrain Palois, se limitant à deux ou trois entretiens semi-directifs, une quête des littératures afférentes aux projets et, dans le cas d'Agen, à une observation sur le premier parc composant le futur PNUFAG : Passeligne-Pélissier.

2.3.2. S'éclairer sur le modèle territorial : analyse de discours et évacuation de la parole de l'habitant

La troisième hypothèse de cette recherche considère que les acteurs enrobent le triptyque lieu-territoire-réseau d'un discours, d'une production de sens, pour lequel est mobilisée l'offre sportive de nature, afin de produire un modèle territorial pour le territoire communautaire. Il importe cependant de signaler que tout au long de l'investigation, des questions n'ont eu de cesse de se poser, et il a même été envisagé l'option de cesser d'explorer cet aspect de la recherche. Toutefois, l'envie d'avancer sur le questionnement qu'induit le modèle territorial a transcendé les égarements. Le motif d'inquiétude redondant était qu'il n'a pas été pu, ou su, faire parler les habitants sur le modèle territorial émergent. La relecture d'un ouvrage de Michel Lussault (1993) a aidé à surmonter cette démarche de recherche. Lui-même s'est heurté à la gageure de la crédibilité d'une démarche d'approfondissement du modèle territorial auprès des citoyens de la ville de Tours.

2.3.2.1 Evacuer la parole de l'habitant : une posture assumée

Michel Lussault (1993) a mené une démarche de recherche sur les représentations émanant des habitants afin d'enrichir l'analyse du modèle territorial Tourangeau. Il s'agissait, pour lui, d'interroger le sens des lieux composant l'imagerie territoriale pour les habitants. En effet, rien de plus logique, en suivant la conception du territoire qui a été ici même définie, et surtout le fait que c'est en « informant » le matériel que l'on structure l'indifférencié en territoire (Raffestin, 1983), d'étudier la représentation qu'en ont les sociétés qui le composent. Cependant, Michel Lussault (1993) explique avoir finalement choisi de marginaliser la parole des habitants. En effet, le modèle territorial, conçu comme tel, émane d'une « géographie officielle », celle des acteurs politiques qui la produisent. Cette conception sera partiellement nuancée dans le dernier chapitre qui révèlera que d'autres acteurs interviennent dans sa fondation, prétendant s'imposer à l'ensemble du corps social (Lussault, 1993). Nous avons donc occulté une démarche de recueil de données auprès des habitants, car, travaillant sur un construit territorial, c'est avant tout le point de vue de ses concepteurs qui nous intéresse.

De surcroît, une deuxième raison a fait que nous ne sommes pas allés au devant des habitants. Dans l'ouvrage de Michel Lussault, le modèle territorial concerne une ville aux limites plus ou moins connues, qui avait été marquée par 36 ans d'actions d'un même maire. Ici, la recherche s'inscrit sur un objet intercommunal relativement méconnu (Baudelle, 1997), d'existence récente, dont les limites peuvent paraître floues et vagues, et, enfin, sous la présidence récente de l'actuelle majorité. Les citoyens sont, certes, selon notamment Sylvain

Langer[255], les premiers exportateurs du territoire (et donc de son modèle), les échanges avec les usagers qui ont eu court durant les phases d'observation ont révélé des lacunes, d'une part quant à l'essence de ce qu'est une communauté d'agglomération, et leur limites quant à la question relative à son périmètre[256]. Au final, l'essai se serait alors révélé peu concluant, mais a suscité *a posteriori* deux questionnements renforçant les convictions de cette recherche: La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a-t-elle déjà tenté par le passé de véhiculer un modèle territorial à son échelle? Et sinon, n'a-t-elle pas intérêt à en façonner un ?

Enfin, une troisième raison est liée à l'orientation générale de ce travail de thèse, qui s'intéresse aux acteurs agissant à dessein, dans le « système d'action territorialisé » (Grasset, et alii, 2003) et en particulier les acteurs politiques. Si les pratiques spatiales Paloises ont été observées, celles-ci concernent finalement moins cette recherche que la production de sens par la mobilisation des sports de nature. La présente thèse peut s'appuyer cependant sur les conclusions produites par la recherche menée par Rémi Bercovitz, Eva Bigando et Frédéric Tesson (2011). Elle émane d'une méthodologie qu'a employée Eva Bigando (2006) durant sa thèse et utilisée largement depuis dans le champ de l'aménagement. Elle analyse le discours des habitants pour évaluer leur sensibilité à leur « paysage ordinaire ». Il s'agit, en quelques mots, d'encadrer les habitants dans leurs propres enquêtes photographiques, que les chercheurs analyseront par la suite en recueillant aussi du discours. La MDD s'est servi de ce travail pour créer et organiser une mobilisation habitante, ainsi que pour comprendre le rapport des habitants à leurs paysages quotidiens.

Les entretiens semi-directifs menés avec les acteurs nous ont donné satisfaction, révélant leur intentionnalité. Poser la question de l'image du Parc Naturel Urbain pour le territoire et « au-delà » s'est révélé plutôt utile. Elle a permis d'élucider le positionnement du Sport de Nature dans le projet de territoire, d'une part. Elle a aussi révélé que la mise en place de l'offre compose un « tout » qui sert ce que les élus ou acteurs ne nomment pas comme tel, mais que l'on peut, ici, définir comme modèle territorial, d'autre part. Cependant, pour explorer ce dernier, il a fallu recueillir et analyser du discours politique.

2.3.2.2 L'analyse du discours politique

« Parmi tous les matériaux susceptibles d'être retenus lors d'une réflexion sur l'espace, le discours est certainement l'un des plus riches. En matière d'aménagement, il est même primordial puisqu'il participe directement au processus de production d'espaces »

[255] Directeur de l'office de tourisme communautaire, en entretien.
[256] Certains usagers, qui ont bien voulu révéler leurs communes d'habitations, se sont trompés quant à l'appartenance ou non à la CDAPP. C'est notamment le cas de quelques habitants disant être d'Artiguelouve, commune limitrophe de la CDAPP.

(Gumuchian & Marlois, 2000). Cette citation trouve un écho pertinent dans la présente thèse, dans la mesure où elle s'intéresse au modèle territorial. En outre, recueillir la parole impose d'éclairer l'analyse des conditions d'émissions du discours, car l'acteur social sait s'adapter aux divers contextes (Lajarge, 2000). Ainsi, toutes les paroles relevées seront replacées dans leurs contextes d'émission.

Les entretiens précédemment évoqués se sont ainsi prolongés, pour rester fidèle à la méthodologie employée par Michel Lussault (1993), d'une lecture des supports de communications les plus proches des citoyens. C'est-à-dire les affiches, les journaux rédigés par la collectivité et les quotidiens régionaux, agissant bien souvent par « service commandé » ou répercutant la parole des acteurs lors d'entretiens. Ce sont ses médias, les plus lus, et les plus consultés dans les lieux et non lieux (Augé, 1992) du quotidien, qui performent (Merton, 1997) une réalité donnée. Au sens de Michel Lussault (1993), produire du territoire, pour un élu, c'est d'abord produire du texte, du langage, sur le territoire et sa production. Il faut ainsi dépasser l'analyse des formes spatiales et sociales produites, en étudiant l'intentionnalité de l'acteur, les multirationalités, non pas juxtaposées mais dynamiques, misent en intrigue pas le récit. Il faut créer une dialectique entre l'image de la ville et la politique de la cité. Cette thèse s'inscrit dans cette lignée et considère, comme lui, que les représentations officielles, empreintes dans notre quotidien, s'investissent dans nos pratiques. C'est le pouvoir permanent du récit de donner sens au territoire et aux politiques territoriales. C'est ce qui nous pousse aussi à marginaliser les représentations et les pratiques des individus ici

En guise de conclusion du chapitre, la question du non emploi de méthodes quantitatives et du questionnaire se justifie. Ce dernier n'a pas été rejeté par conception réductrice, il aurait même pu être d'intérêt pour apporter une plus value à cette recherche. Mais il incombe de se poser deux questions : pour montrer quoi ? Et comparer les valeurs produites à quoi ? Nous admettons que comme réponse à la deuxième question, mettre en place une méthode de relevé quantitatif des fréquentations des berges du Gave aurait posé un jalon, fait état d'une situation à l'année N. D'autres méthodes dans le futur auraient traduits d'une évolution de cette fréquentation. Toutefois, une fois nos hypothèses formulées, comme tout préalable de recherche sur le terrain (Quivy & Van Campenouhdt, 2011), nous ne voyions pas à quoi pouvait bien servir l'apport d'une puissance quantitative et statistique. Nous ne souhaitions pas quantifier, mais étudier la qualité d'un phénomène. Nonobstant ces deux questions, deux enquêtes anciennes, produites localement ont été recueillies. La première, effectuée en ligne, a été menée par les services de la CDAPP en 2010, afin de recueillir les sentiments des habitants à propos du PNU. La seconde est un micro-trottoir de

l'UCPA, réalisé également en 2010, qui se borne à démontrer que le SEVPP est mal perçu par les habitants. Elles ont aidé à anticiper l'écriture de cette recherche, et à s'appuyer sur des faits pour exprimer un ressenti commun : le PNU est un projet opportun pour les habitants et le SEVPP est déconsidéré par la majorité d'entre eux. Nous pensons que les méthodes employées suffisent pour parvenir à démontrer ce que nous souhaitions.

Conclusion à la deuxième partie

Cette thèse s'inscrit dans un contexte spécifique, tant institutionnel que social. Elle est commandée par une institution afin de répondre à un questionnement qui lui est cher. Cependant, comme tout travail de ce style, nous nous sommes réappropriés la commande (Tesson, 1998) afin de proposer un axe de réflexion, tant susceptible de les aider que d'étancher notre curiosité de recherche. Le travail d'écriture de notre problématique et des hypothèses qui en découle a été fait en amont.

Rappelons que nous interrogeons la finalité de l'action d'une autorité territoriale en faveur des sports de nature en milieu urbain. Le terrain Palois nous permet de mener à bien nos trois hypothèses de recherche. La première repose sur la poursuite, par les EPCI, d'un but d'unicité du territoire, luttant contre sa coupure. « Porte des Gaves » et le PNU portent en eux les germes d'une action en faveur d'un « couturage » (Lussault, 2007) du territoire. C'est la place que prennent les sports de nature dans le PNU qu'il nous incombera de rechercher.

La mise en contexte relative aux mouvements conjoints de renforcement de l'intercommunalité d'une part, et de décentralisation, d'autre part, nous permet de mieux asseoir notre deuxième hypothèse, à laquelle le huitième chapitre apporte des éléments de réponse. La construction intercommunale de l'aire urbaine Paloise, « marquetée » de petites communautés à logiques défensives (Boino & Desjardins, 2009) appelle, selon les services de la prefecture des Pyrénées Atlantiques, à être repensée. Peut être les sports de nature ont-ils un rôle à jouer dans cette refonte ?

Enfin, Pau est une ville moyenne qui veut exister face à des agglomérations d'égale importance et face aux deux grandes villes que sont Bordeaux et Toulouse. En outre, elle cherche à renforcer le lien symbolique entre la ville et les Pyrénées. Dans cette double ambition, nous présumons que les sports de nature ont une double utilité : renforcer l'imagerie territoriale afin que le territoire communautaire soit identifié par les autres, et identificatoire par ses habitants.

Partie III

Illustration 15 : Affichage publicitaire pour le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées

Photo : Jean-Christophe Coulom

La réponse aux hypothèses : rôles et vertus des sports de nature en milieu urbain

« Le géographe se veut homme de terrain. Le politique aussi. La géographie analyse le territoire. Le politique existe par lui. Le géographe trace des limites dans l'espace pour le différencier. Le politique joue des limites pour gérer, entraîner, allier, diviser. Géographie et politique : laquelle est « la poursuite de l'autre par d'autres moyens » ? »
(Vanier, 1997 : 239).

Introduction à la troisième partie

La fonction première des sports de nature dans le Parc Naturel Urbain du Gave de Pau est de garantir une récréativité des berges de la rivière, qui les rendront partie prenante de la territorialité des habitants. Pour cela, la CDAPP réfléchit à ménager et aménager des conditions de pratique propices. Mais est ce là le seul rôle alloué aux sports de nature dans les projets de développement durable du territoire ? C'est désormais le moment d'exploiter nos hypothèses. Comment se sont elles confrontés à notre terrain d'investigation principal ? Et comment ce dernier les a-t-il confirmé (ou infirmé) ? Le sujet de cette troisième partie est d'en faire état au travers de trois chapitres, chacun consacré à une hypothèse spécifique.

Le sixième chapitre, le premier de cette partie, fait état de nos observations quant aux pratiques sportives de nature qui ont court sur les berges du gave. Il montre comment le territoire se couture peu à peu, les sports de nature créant des lieux, reposant sur des micro-lieux, et formalisant du lien entre eux. Il nous poussera aussi à « qualifier » la forme spatiale produite par le PNU au sein du territoire Palois. Notre approche Paloise se complète d'un exemple pris dans la région Picardie.

Le chapitre suivant explore le pouvoir consensuel des sports de nature dans le domaine de l'intercommunalité. Comment les sports de nature concourent à la vie de l'intercommunalité ? Permet-il son extension ? Ou ne révèle t-il plutôt pas les limites de la pensée par le territoire ?

Notre dernier chapitre déconstruit le discours relatif aux sports de nature dans la construction du modèle territorial communautaire. L'instance idéologique (Di Méo 1985 & 1991) du territoire est consolidée par tout un système de medias qui véhiculent auprès des habitants les valeurs attribuées au territoire, ainsi que par une marque territoriale. Ces deux piliers sur lequel repose le modèle sont animés dans un discours à propos duquel nous postulons, comme Michel Lussault (1993), qu'il n'est pas neutre. Cette dernière hypothèse interroge au final la construction d'un territoire politique par l'identité, celle que les acteurs cherchent à lui conférer *via* le modèle, et l'altérité, que les acteurs cherchent à véhiculer à l'extérieur *via* le modèle.

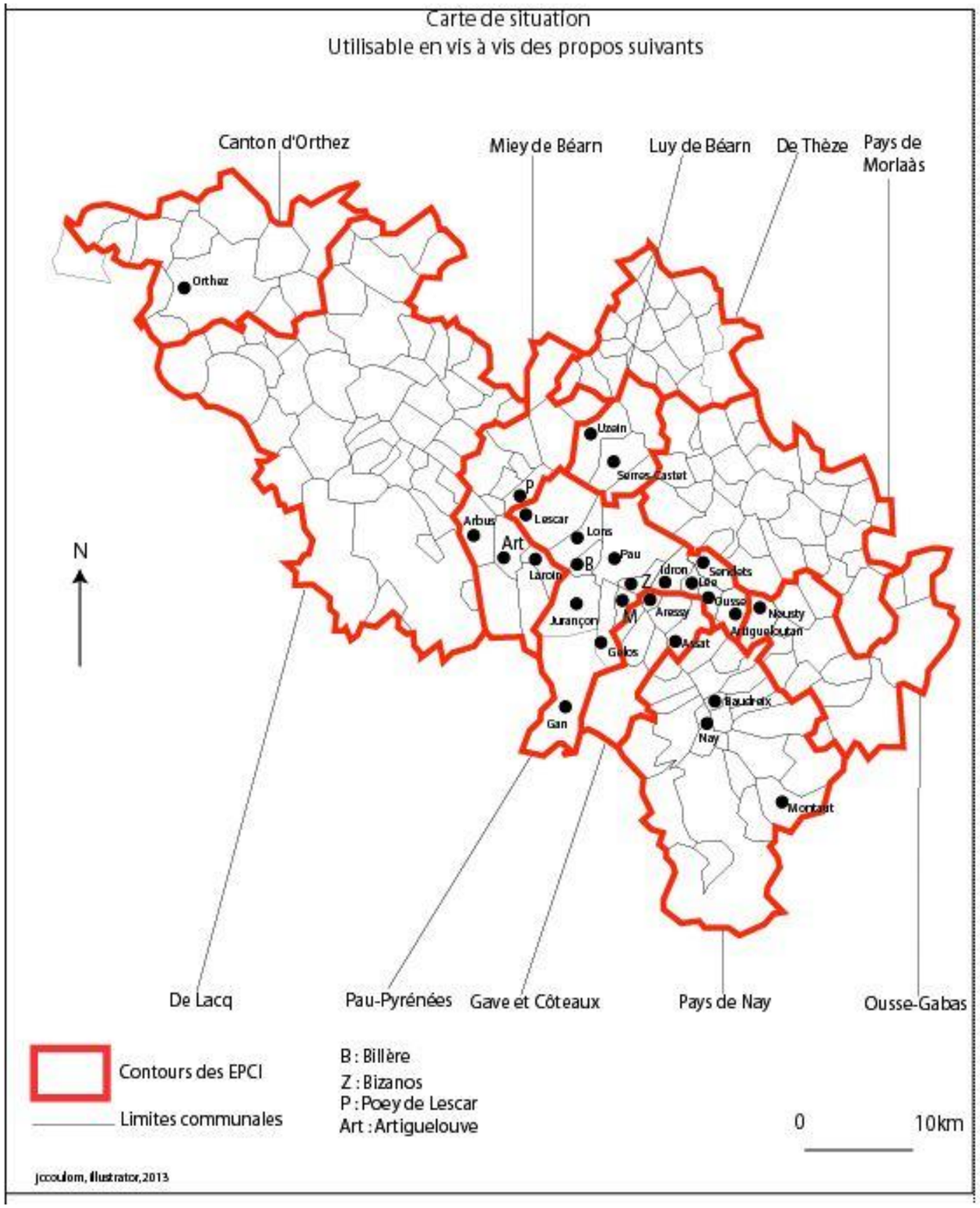
Carte de situation
Utilisable en vis à vis des propos suivants
Canton d'Orthez
Miey de Béarn
Luy de Béarn
De Thèze
Pays de Morlaàs
Orthez
Uzein
Serres-Castet
P
Lescar
Arbus
Art
Lons
Pau
B
Larcin
Z
Idron
Sendets
Lée
Ousse
Nousty
Artigueloutan
Aressy
M
Jurançon
Gelos
Assat
Baudreix
Gan
Nay
Montaut
N
De Lacq
Pau-Pyrénées
Gave et Côteaux
Pays de Nay
Ousse-Gabas
Contours des EPCI
Limites communales
B : Billère
Z : Bizanos
P : Poey de Lescar
Art : Artiguelouve
0
10km
jccoulom, illustrator, 2013

Chapitre 7 : Les Sports de Nature, outils de métamorphose d'une « coupure » en « couture » du territoire

Comment les sports de nature couturent-ils le territoire et comment notre triptyque le révèle t-il ? Durant les entretiens, les acteurs nous ont confirmé que les sports de nature permettent d'insuffler une récréativité innovante en ville. Ce chapitre a pour but d'aller plus loin, afin d'explorer la manière dont les sports de nature tentent de faire d'une « coupure », une « couture » du territoire (Pelletier & Vanier, 1992). La première partie, s'appuyant sur nos entretiens semi-directifs, interroge les intentionnalités des acteurs quant au rôle des sports de nature dans le PNU. Nous avons choisi de mettre en perspective cette réflexion en la rapprochant d'un projet porté par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Picardie : le centre régional des sports de nature. En quête de financement et de gouvernance, il trouve son fondement dans une dialectique « ici-ailleurs » proche de celle de l'agglomération Paloise. Il nous permet de démontrer que le développement d'une offre sportive de nature en ville n'est pas une lubie strictement Paloise, mais peut être bel et bien une stratégie de développement territorial qui peut se retrouver ailleurs, dès lors qu'une forme urbaine bénéficie d'une ressource territoriale analogue.

Ce chapitre dresse ensuite un premier inventaire des formes de récréativité par les sports de nature produites sur les berges du Gave de Pau. Il est fondé sur des statistiques, des observations et des échanges informels avec les pratiquants, ainsi que sur les entretiens semi-directifs réalisés auprès des acteurs. Il effectue de cette manière un portrait des lieux qui confèrent au PNU plusieurs ambiances spécifiques. Ces lieux liés produisent une forme géographique dont nous pensons qu'elle a pour vocation de réinsérer les berges du gave de Pau dans la territorialité des habitants. Cette réflexion conduit finalement à questionner le statut et la place de cet objet géographique dans la ville et dans le territoire.

1. Les sports de nature dans des projets urbains : retour sur l'intentionnalité des acteurs

Deux arguments préalables peuvent être avancés pour expliquer la place qu'occupent les sports de nature dans le Parc Naturel Urbain. Le premier est que leur instauration s'est faite d'elle-même, car les berges et la rivière en constituent les ressources primordiales et que les

usagers l'ont investi avant qu'une politique leur soit dédiée. Le second considère que les sports de nature sont le fruit d'une volonté politique, qui veut doter le futur PNU d'une force de réhabilitation des berges du Gave. Cette partie s'attache à montrer que développer une offre sportive de nature fait consensus pour les acteurs politiques. Cette nature consensuelle est interrogée. Le PNU est aussi mis en perspective avec le projet de « Pôle régional des sports de nature » porté par le CROS de Picardie. Ces deux projets, aux configurations finales distinctes et en l'apparence construits sur des raisonnements singuliers, sont en fait très semblables. Interpréter le consensus partagé par les acteurs et leurs motivations, nous permet, après avoir observé les formes et les lieux, de comprendre comment les spatialités individuelles générées constituent une territorialité.

1.1. Justification de la place prépondérante des sports de nature dans le projet de territoire

L'analyse des entretiens semis directifs révèle un consensus quant à l'importance des sports de nature dans le projet de PNU. Il se fonde sur deux arguments : le territoire a un potentiel inexploité pour les pratiques des sports de nature, et le sport serait, en soi, consensuel. Cependant, ce consensus n'aboutit que dans certaines mesures.

1.1.1 Le potentiel sportif des berges du Gave

> *« Développer une offre sportive de nature est important pour nous, avec la configuration de Pau et le Gave qui passe au centre de la Communauté d'Agglomération ».*
> Denis Badie [257]

« Les sports de nature sont venus naturellement »[258]. Selon Jean-Michel Tissanié, les usagers n'ont rien demandé et ont investi librement l'espace pour la pratique des sports de nature. Développer ces derniers se justifie, pour lui, afin d'accompagner cette appropriation et de renforcer l'importance du SEVPP et de la base d'eaux-vives du pont d'Espagne. La topographie et l'état de préservation de l'espace se prêtent aux sports de nature. Et puis, depuis la rivière et ses berges, la ville se dévoile autrement. Ces constats sont partagés par l'ensemble des acteurs. L'opportunité existe ainsi de changer le regard sur la ville, avec les sports de nature comme vecteur de cette nouvelle attention. Sébastien Martel[259] qui, par son

[257] Elu communautaire de la ville de Gan, président de l'Office Municipal des Sports de Pau au moment de l'entretien.
[258] Jean-Michel Tissanié, maire de Gan et élu référent du PNU, en entretien.
[259] Gérant de l'enseigne Abyss shop, proposant la vente de matériel de Canoë-kayak et l'encadrement d'activité d'eau-vive (canoë-kayak et stand up paddle principalement).

métier, est proche des pratiquants, l'affirme : « *Une ville où on peut respirer, faire un tour de vélo...c'est super ! Pouvoir se réapproprier des espaces de nature qui en plus sont dans la ville [...]! Quand j'emmène les Palois en Stand-up Paddle*[260]*, pour eux c'est insoupçonné* ». Le canoë-kayak est un bon moyen de redécouvrir des espaces remarquables, permettant de généraliser l'accès à des points de vue jusqu'alors réservés aux kayakistes (Marsac, 2007). En ville, la redécouverte de l'urbain est ainsi l'atout premier des sports de nature, en plus d'une motivation hygiénique pour des habitants en quête d'une meilleure santé.

« La topographie de Bizanos se prête aux offres sportives ». Le maire de Bizanos[261] insiste d'ailleurs sur l'idée que sa ville est déjà riche d'activités sportives de nature, notamment sur le domaine du château de Franqueville[262]. Tous les maires reconnaissent d'ailleurs leur berges comme favorables aux sports de nature.

1.1.2. Le sport attire et dynamise les foules

« La récréativité [par le sport de nature] va permettre de fédérer le plus de gens autour de ce projet là »[263]. Les sports de nature incarnent le consensus établi autour du PNU. Mais surtout, pour les acteurs, il dépasse le conseil communautaire pour fédérer tout autant les partenaires et les habitants. Lorsqu'en entretien la question du consensus autour du PNU a été posée, les sports de nature ont constamment été l'élément de réponse qui s'imposait comme le moins conflictuel. Ce n'est pas le cas de la protection qui fait débat, parce que chacun des interlocuteurs s'est tout de suite exprimé sur la nécessité « de ne pas mettre sous cloche » le PNU. Développer de l'attractivité via ces pratiques sportives s'impose selon les acteurs, d'une part à cause du potentiel des berges du gave, mais aussi car ces activités sont présumées mobiliser les individus et parce que le sport fait lui-même consensus.

« A une heure où il ne se fait rien, le sport de nature a le mérite de faire venir les gens sur les berges ». Ce sentiment, émis par le maire de Bizanos[264], est utile pour comprendre l'importance des sports de nature. Pour les acteurs, le PNU existe aujourd'hui en grande partie grâce à eux. Nous pensons aussi que le discours à son sujet, les thèmes d'animation, les offres sportives situées en son sein, l'évènementiel…font que les sports de nature donnent une existence concrète au PNU et le médiatise. « *En plus, dès qu'il faut sortir du gymnase, les associations sont d'accord. Et pour le faire en nature, même des associations*

[260] Sur un bras du Gave de Pau, à débit réduit.
[261] En entretien.
[262] Lieu de départ/arrivée du chemin Henri IV. Y est déjà située une course d'orientation, et les gens viennent fréquemment s'adonner à la randonnée, voire à des pratiques plus quotidiennes telles que le jogging. En entretien, le maire nous a d'ailleurs révélé avoir refusé la construction d'un parc accrobranche à cet endroit.
[263] Selon Jean-Michel Tissanié, maire de Gan.
[264] En entretien.

auxquelles on ne pense pas y participent ». Denis Badie[265] explique ainsi le dynamisme actuel et futur des sports de nature sur le PNU.

1.1.3. Une crainte concernant d'éventuelles dérives

« Comment fait-on pour juguler l'afflux de pratiquants ? ». La question revient dans quelques entretiens, de même qu'elle s'est posée en commission sport communautaire. C'est la seule nuance apportée aux sports de nature : leur attractivité interroge. Cette interrogation est révélatrice d'un arbitrage qui n'a pas encore été effectué à l'échelle du PNU : celui de la tension entre attractivité et durabilité. Jean-François Gatel[266], vigilant à l'égard des sports de nature[267], admettait alors qu'il conviendrait de sectoriser le PNU. Loin de vouloir en faire un sanctuaire, l'accès des berges à tous a pour lui des limites dans des espaces réellement en souffrance. Il était d'ailleurs intervenu dans la répartition des bornes de la course d'orientation, afin de proposer une spatialisation davantage respectueuse des zones à préserver, de peur de faire aller les pratiquants sur des espaces plus sensibles. De son côté, Mme le maire de Mazères-Lézons souhaite que les berges de sa commune soient accessibles essentiellement aux Mazérois, auprès desquels elle s'emploie à communiquer. Elle ne veut pas forcément attirer un surcroît de population qui priverait les habitants de sa commune de la primauté de ses berges et risquerait d'entraîner un afflux d'usagers difficilement canalisable.

Jean-Michel Tissanié[268] a commencé à définir le PNU par la question de sa récréativité. Au moment où s'est déroulé l'entretien, le volet le plus avancé du projet concernait les sports de nature. Il reconnaît d'ailleurs avoir été alerté sur le conflit apparent entre la réouverture des berges aux usagers et la protection d'espaces sensibles. Là est, pour lui, la difficulté, qu'il nuance toutefois : « *c'est la saligue, certes, c'est naturel, mais c'est la saligue en ville, d'un gave « industrieux » et non protégé* »[269]. Il y a ainsi un travail d'ouverture à faire, tout en écrivant des règles avec une mosaïque d'espace de quiétude à entretenir. Pour lui, enfin, les sports de nature restent le sujet qui amène le plus de consensus. Pour Denis Badie[270] la présence d'animateurs et de documents de communication est indispensable, mais sur un autre registre. « *Si on ne le fait pas, cela va végéter* ». La question du fonctionnement des sports de nature dans cet espace interroge aussi Jean-Claude Bourriat

[265] Président de l'OMS de Pau, et élu communautaire de la ville de Gan, en entretien.
[266] Principal interlocuteur du Conservatoire d'Espace Naturel (CEN) auprès de la CDAPP. En entretien.
[267] Rappelons ici que le CEN est le prestataire sur lequel repose tout la logique de protection et de valorisation environnementale.
[268] Maire de Gan, élu référent du PNU
[269] Jean-Michel Tissanié, en entretien.
[270] Président de l'OMS de Pau et élu communautaire de la ville de Gan, en entretien.

pour qui « *les sports de nature seront toujours une valeur ajoutée par rapport aux sites. Le problème n'est pas les idées, ou l'investissement, mais le fonctionnement* ».[271]

Ces entretiens révèlent aussi que la définition des sports de nature pour les acteurs est floue, glissant sur la conception attachée au cadre de pratique, du plein air à la pleine nature. Quelquefois, les acteurs entretiennent cette ambiguïté afin d'élargir la richesse sportive et ludique des projets. C'est notamment le cas lorsqu'organiser une variante des X games[272] sur Porte des Gaves a été évoqué.

L'analyse de ces entretiens révèle enfin un fait majeur. L'emploi massif du terme « développement » sous-entend une acception partagée par les acteurs : l'offre de sport de nature est « à construire », elle n'est ainsi pas déjà « inscrite », comme s'attachera à le démontrer notre travail. Cette nuance à du sens. Plutôt qu' « entretenir une potentialité sportive », il sera plutôt évoqué « développer une offre sportive » ou plutôt que « d'améliorer la cohérence » il sera employé « créer de la synergie ». Le discours de l'acteur est volontariste. Il agit et crée. Les acteurs veulent produire une action manifeste. Ils ressentent le besoin de mener une politique aménagiste qui serait capitale pour le maintien et l'accroissement de ces pratiques, sans même s'interroger sur la nature actuelle de la fréquentation du PNU. Communiquer pour attirer les usagers et accentuer l'attractivité actuelle ne suffit pas, il faut intervenir directement pour diversifier les activités.

Nous avons positionné le consensus du côté des élus, mais Jean-Claude Bourriat, maire d'Ousse, nous apprend que l'ancien directeur général des services de la CDAPP était aussi convaincu que le conseil communautaire quant à l'intérêt des sports de nature. « *M. Cremer avait dit qu'il connaissait peut être des cabinets pour nous accompagner et créer des sports nature. Et puis, il est parti.* ». Là encore, les sports de nature sont à créer, avant même de savoir s'ils existent !

A ce stade de notre propos, nous trouvons pertinent de nous saisir du cas Amiénois. Ce dernier nous éclairera quant aux motivations d'une autorité territoriale géographiquement éloignée mais aux aspirations semblables à celles de Pau. Afin de dynamiser un quartier, une SEM a fait appel au Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie pour y injecter une offre sportive de nature. C'est cet appel qui nous permet d'approfondir notre hypothèse.

[271] Maire d'Ousse et vice-président de la CDAPP, en entretien.

[272] Les X games sont une compétition annuelle de sports extrêmes, se déroulant aux Etats-Unis. C'est vers cet esprit de sport extrême qu'Arnaud Binder, ancien chef de projet de Porte des Gaves, souhaitait faire évoluer le potentiel sportif du futur quartier.

1.2. Redynamiser une ZAC par les sports de nature à Amiens

Carte 5. L'aire urbaine d'Amiens, au nord de Paris et au sud de Lille

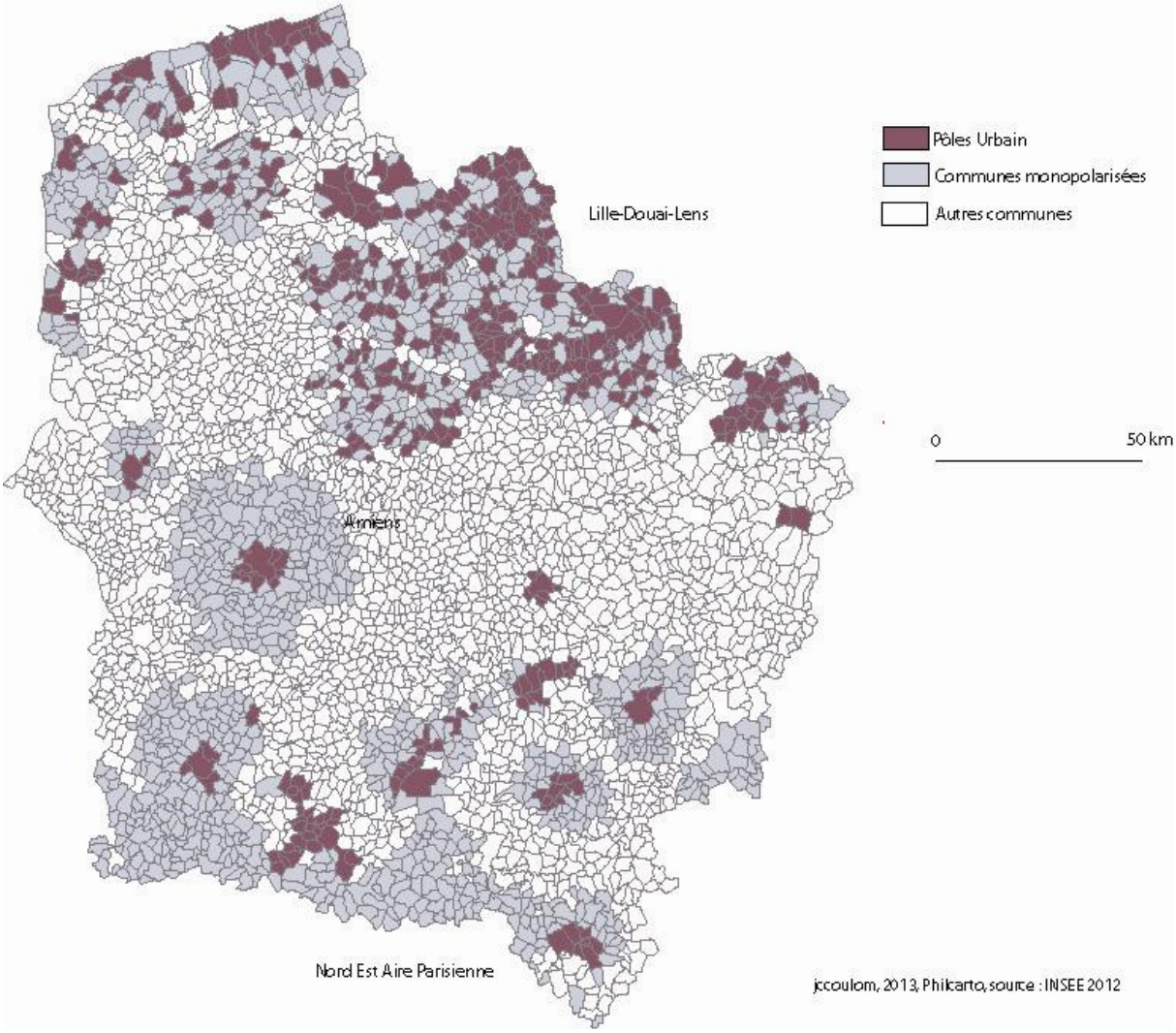

Définir Amiens comme ville-moyenne est particulièrement malaisé, au vu de son statut de préfecture de région. En occultant la question statistique[273], deux arguments favorisent le classement d'Amiens dans la catégorie des villes-moyennes : son intermédiarité entre deux grandes villes (Paris et Lille-Roubaix-Tourcoing) et les revendications émanant des politiques qui la considèrent comme telle. Michel Michel, en 1977, évoque d'ailleurs Amiens comme une ville que le temps a rendu moyenne, en utilisant l'argument du recul de sa position dans le classement de population des villes Françaises[274]. Préfecture de la région Picardie et du département de la Somme, sa situation est singulière, à l'intermédiarité entre les

[273] Amiens comporte 133 448 habitants, selon le recensement effectué par l'INSEE en 2010. Son aire urbaine fait 292 667 habitants. A titre de comparaison, rappelons que Pau est peuplée par 81 166 habitants selon la même source, pour une aire urbaine de 260 463 habitants.
[274] 14° ville de France en 1876, devenue 37° agglomération Française en 1975 selon l'auteur. Amiens est, à ce jour, la 33° aire urbaine Française.

aires urbaines de Paris, Lille-Roubaix-Tourcoing[275] et Douai-Lens. Les pôles urbains du Nord de la France forment une continuité. Seuls quelques uns, dont Amiens est le plus important, parviennent à s'intercaler entre cet amas et l'aire urbaine Parisienne.

Frédéric Tesson (2012) a montré qu'être une ville-moyenne peut aussi tenir d'une revendication des acteurs politiques locaux. Beaucoup d'entre eux, à Amiens, se prévalent de ce statut[276] pour leur ville. Gilles De Robien[277], maire de la ville durant quatorze ans, l'affirme comme tel dans un entretien accordé au magazine « l'Express » en 2006[278]. Son successeur, Gilles Demailly, est resté dans cette ligne. En témoigne notamment un article paru dans le courrier Picard[279], où le texte appuyant le projet de développement urbain reprenait la qualification « ville moyenne » pour catégoriser la préfecture de Région. Ce déterminant a donné lieu à un débat sur le statut de la ville, revendiquée moyenne par la majorité. Utilisé par les uns pour souligner la qualité de vie d'une « ville à taille humaine », les autres ont mal compris son emploi pour caractériser « la capitale régionale »[280].

Lorsque nous avons cherché d'autres projets de développement des sports de nature en milieu urbain, le projet de pôle régional Picard des sports de nature est apparu intéressant. Voyons premièrement « l'entre-deux » Amiénois, essentiellement entretenu avec la baie de Somme, espace emblématique de pratiques sportives et récréatives. Dans un second point, nous abordons le patrimoine naturel d'Amiens, les hortillons, dont la revalorisation est une préoccupation actuelle. Enfin, nous analyserons le projet de pôle régional des sports de nature et verrons que s'il est fondamentalement différent du PNU, les logiques qui prévalent à son avènement ne sont pas étrangères à notre recherche.

1.2.1. Amiens et la baie de Somme : une dialectique « ici-ailleurs » analogue à « Pau Porte des Pyrénées »

Labellisée « Grand Site de France » en tourisme, la Baie de Somme, bande d'une superficie de 70km^2 est formée par l'embouchure de la Somme sur le littoral de la Manche. Elle est membre du club des plus belles baies du monde[281] et est réputée pour son potentiel sportif et ludique. Pour réguler l'activité, le jet ski y est interdit. Il est compliqué d'obtenir des

[275] Qui, en outre, s'étend sur quelques communes Belges.
[276] Entre le qualificatif « moyen », ni péjoratif, ni mélioratif, et l'acception « ville à taille humaine ».
[277] Ancien ministre et député, Gilles De Robien, homme politique de centre droit, a été maire une première fois de 1989 à 2002, puis il a abandonné sa fonction pour être ministre durant le quinquennat de Jacques Chirac. Il est ensuite redevenu maire en 2007, avant que sa liste ne soit battue par celle du socialiste Gilles Demailly.
[278] http://www.lexpress.fr/region/laquo-chez-nous-ce-n-est-pas-le-spectaculaire-qui-prime-raquo_481676.html
[279] http://www.courrier-picard.fr/region/amiens-passe-d-armes-sur-la-ville-moyenne-ia167b0n30599
[280] Lire l'article paru sur le blog d'Olivier Jardé, candidat de l'opposition aux municipales d'Amiens en 2014 : http://www.olivierjarde.info/amiens-ville-moyenne/
[281] Siégeant à Vannes (56).

chiffres concernant l'attractivité des sports de nature en baie de Somme. Les différents acteurs sondés, professionnels du tourisme ou du sport, se renvoient la balle avant de reconnaître la difficulté de produire de la donnée quantitative à ce sujet. Quelques chiffres permettent cependant de se donner une idée de l'attractivité de cet espace. En 2011, selon le comité départemental de tourisme (CDT) de la Somme, 360 063 nuitées ont été relevées, parmi lesquelles 25,4% était constituée de clientèle étrangère. Les nuitées en Baie de Somme représentent ainsi 40% des nuitées référencées sur l'ensemble du département. Par comparaison, la communauté d'agglomération du Grand Amiens contribue, lui, à 47% de ce chiffre total. Malgré un gain de 1000 nuités en 2012 sur le territoire départemental, celles enregistrées en Baie de Somme ont baissé de 10% en 2012, toujours selon le CDT, tandis que celles du « Grand Amiens » sont en nette progression.

Ce même CDT a dressé une liste des lieux touristiques et de leur fréquentation, certes utile pour dresser un état des lieux de l'attractivité et des composantes thématiques de l'offre touristique de la baie, mais qui concerne peu les sports de nature. Un chiffre relativement stable d'une année sur l'autre recense entre 21 000 et 22 000 promeneurs sur la baie (21 758 pour 2011), et une fréquentation de l'Aquaclub « Côte Picardie », qui n'est pas à proprement parlé un équipement permettant la récréativité par les sports de nature, de 166 796 visiteurs en 2012. Le réseau « Baie Cyclette » propose neuf boucles de randonnées cyclables, pour un total de 40km de randonnées. De ce fait, 14 loueurs professionnels proposent leurs services, auxquels il faut rajouter 27 hébergeurs proposant des prestations autour du vélo[282]. Les comptages relatifs à l'activité n'ont cependant été effectués que de manière aléatoire sur certaines parties de la baie.

Pourtant, les images liées aux sports de nature constituent l'identité de la baie de Somme[283]. Cet espace sportif est riche de la diversité des pratiques et de leurs conditions d'exercices. En effet, la baie est propice à la pratique du canotage sous diverses formes (canoë, pirogue, kayak…), de la pêche (en mer ou sur les étangs), de la chasse au gibier d'eau, de la randonnée cyclable, pédestre, équine ou motorisée, du char à voile, de la voile ou encore du kitesurf[284], kite montain[285] ou skimboard[286]. Selon une étude menée par la Direction

[282] Selon le site internet.
[283] Voir la page, par exemple : http://www.baiedesomme.fr/fr/la-baie-de-somme-en-images
[284] Le kitesurf est un sport nautique, où le pratiquant tient en équilibre sur une planche glissant sur une étendue d'eau, et tracté par un cerf volant.
[285] Même principe que le sport précédemment cité, hormis le fait que la planche est à roulette et l'usager est sur le sol terrestre.
[286] A la différence du surf, le pratiquant cherche à garder son équilibre sur une planche en se lançant de la plage.

Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS)[287], certaines activités sont plus emblématiques que d'autres, comme le tourisme associé aux pratiques équines (26 structures de tourisme équestres pour la seule baie de Somme et un événement associé, le Trans'Henson, réunissant 150 cavaliers sur la baie). Selon la DRJS, 91% de la population Française associe le tourisme Picard aux sports de nature.

1.2.2 D'une nature productive à une nature loisir, les hortillons d'Amiens

La ville d'Amiens a également un rapport particulier avec ses espaces de nature. Construits dans la proximité à la ville, les hortillons sont des zones de cultures maraîchères sur terre inondable, visant à approvisionner la population citadine. Ils sont apparus à Amiens au début du XII° siècle (Clauzel, 2008). Sur une zone marécageuse, issue d'une ramification de la Somme, les Amiénois ont découpé l'espace en parcelles maraîchères, délimitées par de multiples canaux. Parcelles à faibles superficies, ne supportant pas de mécanisations lourdes, devant être régulièrement entretenues, certaines n'étant accessibles qu'en barque, leur exploitation s'avère coûteuse. Au XX° siècle, le développement des transports frigorifiques a entraîné le déclin des hortillons, dont la production a été concurrencée par les produits issus du « Midi » aux coûts de production et d'acheminement moindres (Clauzel, 2008).

Il subsiste aujourd'hui 300 ha d'hortillons. Après le déclin du maraîchage, ils ont été utilisés par la population pour ses loisirs et pour satisfaire ses propres désirs de jardiner (Clauzel, 2008), faisant singulièrement évoluer le paysage. Les hortillons se découvrent d'ailleurs très bien en canoë. A Amiens, « nature productive » et « nature sportive » coexistent ainsi paisiblement. A l'image du Gave de Pau, tantôt approprié et tantôt rejeté par les habitants, tous les hortillons ne sont cependant pas reconvertis et valorisés. Certains sont fermés, c'est le cas de ceux attenants à la ZAC « Gare la Vallée ».

1.2.3 Lorsque les gestionnaires d'une ZAC en appellent au CROS

Dans la première sélection des terrains comparatifs, deux projets Amienois auraient pu être pertinents dans la présente recherche: la Citadelle et la ZAC « Gare la Vallée ». La Citadelle, projet de 18 ha de revalorisation de l'urbain, a été rejeté car il est rapidement apparu qu'il ne concevait pas le développement d'offre sportive de nature, ni même d'ailleurs une quelconque forme de récréativité. Nous avons failli tout autant écarter le second, la ZAC « Gare La Vallée ». Au départ, ce projet était intéressant car il était analogue en tout point à celui de Porte des Gaves. Il est situé à côté de la gare, et ambitionne la création de logements modernes et d'un quartier d'affaire. Or, la ZAC jouxte justement les hortillons. Mais rien ne

[287] Devenue depuis la Direction Régionale de la Cohésion Sociale (DRCS). L'étude a été menée en 2011-2012.

laissait présager initialement que le développement d'une offre sportive de nature s'apprêtait à être instauré.

C'est à la suite de notre communication[288] dans le cadre des premières rencontres européennes du tourisme et des loisirs sportifs de nature, que Christophe Javaudin, du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Picardie, nous a fait part de son projet sur Amiens. La SEM « Amiens-Métropôle » avait sollicité cette dernière instance pour mener une étude prospective et envisager une proposition d'implantation des sports de nature au sein d'un quartier, « Gare La Vallée ». Le CROS a alors réactivé une réflexion ancienne sur la construction d'un pôle régional des sports de nature en cœur de ville. Ils ont confié l'étude de faisabilité du « projet péniche »[289] à un étudiant de M2 de géographie de l'Université d'Amiens, qui a d'abord proposé de construire un édifice de sport de nature *indoor* (Bourdeau et alii, 2004). A l'instar du SEVPP à l'échelle de la CDAPP, le projet péniche doit devenir la vitrine du sport de nature en région Picardie. Il s'agit de rivaliser avec la baie de Somme, ou au moins d'offrir aux citadins des sports de nature aux portes de leurs lieux de vie, tout en essayant d'accroître l'attractivité du quartier. Cette action vise plusieurs objectifs :

- Créer un lieu durable en faveur des sports de nature de tous types en cœur de ville, à proximité des hortillons, à destination d'un large public, afin de dynamiser, d'abord une ZAC puis la ville,
- Concourir à l'attractivité de ces pratiques et produire une croissance des licenciés dans les clubs locaux,
- Permettre de relayer les informations à propos du PDESI et créer un cadre pour favoriser le travail en réseau des acteurs,
- Faire cohabiter les activités sportives avec des espaces à d'autres vocations, type bureaux, salles de séminaires, etc.,
- Créer un espace de sensibilisation pédagogique,
- Faire parti de l'offre touristique Amiénoise,
- Etre un point d'accroche pour un évènementiel récurent à propos des sports de nature.

Il est rapidement apparu aux acteurs du CROS qu'une péniche serait trop exiguë pour supporter tous ces enjeux. Le projet péniche est alors devenu « pôle régional loisirs et sports

[288] Coulom Jean-Christophe & Bessy Olivier, 2011, « Le rôle des loisirs sportifs de nature dans le développement territorial : le cas du Parc Naturel Urbain de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées ». *Colloque international « Nature ans Sports Euromeets »*, Annecy, du 5 au 8 Octobre 2011.

[289] Le nom du projet est dû au fait que les pratiques devaient s'inscrire de manière innovante dans un lieu, en l'occurrence une simple péniche de type « Freycinet ».

de nature ». Ce projet, fruit des intentions du CROS, a trouvé sa convergence d'intérêt avec celui de ZAC « Gare la vallée » que la mairie cherchait à dynamiser. Il est très semblable à Porte des Gaves. A proximité du centre-ville et de la gare, il a pour ambition de développer des activités tertiaires de pointes, accueillir des logements et porter des espaces publics innovants. A Pau, la CDAPP était partie du projet de SEVPP pour dessiner les contours de Porte des Gaves. A Amiens, les deux acteurs ont saisi l'opportunité d'alimenter ensemble les deux projets : pour le CROS Picardie, il s'agit de trouver un cadre et un public pour son projet tandis que la ville d'Amiens cherche plutôt à se doter d'un premier espace public innovant.

Le « pôle régional des loisirs et sports de nature » se retrouverait intégré dans cette ZAC et relié à la ville et aux hortillons par des percées vertes. Suite à une première réunion, le site a été trouvé, dans un cadre naturel et accessible. Il est déjà support d'activités sportives de nature, en l'occurrence la pêche. L'ensemble bâti dans lequel s'inscrira l'équipement est une ancienne discothèque. Elle constituerait le futur lieu d'accueil qui permettra de disperser les pratiquants vers les trois pôles d'activités sportives que proposera le site : aérienne, terrestre, et nautique. D'*indoor*, l'équipement deviendra ainsi un *aroundoor* (Bourdeau et alii, 2004), par la perspective qu'il prendra de s'inscrire dans du plein air en milieu urbanisé. Les pratiques, à ce jour, n'ont pas encore été définitivement déterminées, mais cependant un consensus semble exister.

Doc 6 : Les futures pratiques sportives du pôle régional des sports de nature de Picardie		
Sports Terrestres	Sports Nautiques	Sports aériens
Tir à l'arc	Canoë-Kayak	Parachute
Parc acrobatique dans les arbres	Pirogue	Montgolfière
Escalade	Aviron	
Randonnée pédestre et cyclable	Voile	
Course d'orientation	Pêche	

Ce tableau synthétise les activités relatives aux sports de nature qu'ambitionnent d'instituer le CROS. Appuyé sur des labels, ce futur lieu recherche des reconnaissances dans le monde du tourisme et de l'handi sport.

A ce jour, si le cheminement intellectuel conduisant à la construction de cet équipement peut se comprendre, sa faisabilité économique et le portage de sa construction, puis de sa gestion, n'ont toujours pas été arrêtés. Le projet a ainsi été reconnu intéressant par

les politiques, mais il n'est toujours pas sorti de terre. Cependant, il éclaire ici le rôle opportuniste attribué aux sports de nature en milieu urbain, à la fois pour reconquérir directement la nature composant la ville, mais aussi pour se saisir d'un « entre-deux géographique » (Bourdeau, 2003) qui rehaussera son image.

1.3. Les sports de nature, un instrument apte à réduire les maux de la ville

Suite à l'analyse des intentionnalités des acteurs et après avoir pris en compte le projet Amiénois, on peut observer que les sports de nature apparaitraient comme un des remèdes contre les maux de la ville. Dans les cas Palois et Amiénois, les acteurs veulent réattribuer des fonctions urbaines à des friches et des dents creuses, et mobilisent, à cet effet, les sports de nature. Jusqu'à présent, la mise en tourisme des sports de nature a profondément modifié des espaces ruraux et agricoles, ou des espaces désertés et peu exploités (Augustin, 2007a), bousculant l'habiter de ces lieux. Ici, le cadre est urbain. Il apparaît comme un construit dont rien ne semble permettre le développement d'une offre sportive de nature, de prime abord antonyme à la ville. L'ambition est aussi de positionner ces nouveaux espaces récréatifs sur un « entre-deux » géographique (Bourdeau, 2003) face à des ailleurs idylliques. Cependant, comme dans le cadre des hortillons à Amiens, l'aménagement du territoire de l'agglomération Paloise a laissé des traces, apparentées à une richesse industrielle perdue et une relation avec le Gave spécifique. Il s'agit de se saisir du passé, de ces vestiges, pour se construire un présent et un futur, en mobilisant les sports de nature pour produire des usages nouveaux de ces espaces, et marquer le territoire d'une empreinte nouvelle.

Pour Jean-François Gatel[290], l'objectif du PNU est de protéger puis de faire découvrir l'espace. Selon lui, la protection des berges du gave les rendront attractives. Parc différent des espaces vert traditionnels, sa naturalité et son aspect sauvage « *permet à l'homme d'être lui-même »*[291]. Son constat est clair : le PNU doit être perçu dans sa capacité à ressentir la nature, et à permettre une libre appropriation par immersion dans un milieu naturel plutôt que dans un espace aménagé. Alexia Quintin[292] rappelle d'ailleurs que les plans de préventions des risques d'inondations contraignent les aménagements sur le secteur. De ce fait, les sports de nature apparaissent comme capables de s'accorder avec un aménagement léger et réversible et de se jouer des contraintes naturelles du site. A ce sujet, l'analyse à venir sur les pratiques récréatives par les sports de nature sur les bords du Gave nous invite à nous interroger sur

[290] En entretien.
[291] Cité en entretien.
[292] En entretien.

« l'interventionnisme » et « l'irreversibilité » en aménagement. En effet, et la partie suivante va le révéler, des pratiques sportives de nature s'inscrivent déjà sur les espaces. Ces spatialités produites sont le fruit de trois facteurs : la « nature » des espaces, la stratégie des usagers et la configuration spatiale que lui ont donné les acteurs.

Parmi les acteurs questionnés, deux se distinguent à propos de la nécessité d'intervenir. Jean-Michel Tissanié, le maire de Gan et élu référent du PNU, ne comprend pas le projet comme ses confrères. Pour lui, le PNU n'a pas pour rôle de « créer » ou « d'instaurer » des pratiques sportives de nature, mais plutôt d'encadrer celles-ci et de les empêcher de dégrader l'espace. En dehors de quelques élus qui ont sous-entendu que l'on pouvait déjà observer quelques pratiques récréatives, mais qui comprennent le PNU comme ayant un devoir de développement de ce type de pratiques, il est le seul à l'affirmer si clairement. Pour lui, cet espace attire déjà des pratiques et le PNU a pour rôle de garantir leur respect du milieu naturel. Ainsi, la question de la tension entre la durabilité et l'attractivité se résout d'elle-même. Pour Peggy Dickens, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale[293], les berges du gave sont déjà un terrain de prédilection pour les sports de nature. Pour elle, il est déjà possible de tout y faire, et ne voit pas ce que l'on pourrait développer. En revanche, elle note un manque important : l'absence de l'eau plate pour le canotage et l'aviron. Là, éventuellement, la collectivité peut jouer un rôle, en incitant les communes périphériques au territoire et où sont situés les lacs à instaurer de l'offre en eau plate.

Ce constat du manque d'eau plate est partagé par tous les acteurs ayant une compétence technique. Christophe Prigent[294] reconnaissait d'ailleurs cette vertu au projet initial de Porte des Gaves, qui prévoyait de creuser un lac à proximité du SEVPP. De lac, le projet est devenu « plan de baignade à filtration biologique », écarté à ce jour pour des raisons budgétaires et techniques. Sébastien Martel, gérant de Kayak Abbyss Shop contourne ce problème en proposant de l'initiation en aval du stade, où le courant est infime. Quant au stand-up paddle, pratique sportive en vogue qui se pratique quelquefois à Laroin sur le Gave, si le SEVPP le propose, il est plus dangereux à pratiquer dans la rivière. En effet, le fond plat et synthétique du SEVPP permet de se préserver des mauvais coups consécutifs à une chute, ce qui n'est pas le cas des cailloux du milieu naturel. Creuser un lac, en plus de l'aviron et du canotage en eau plate, aurait permis de compléter ce panel d'activités.

[293] Rattachée au ministère de la Jeunesse et des Sports et référente départementale du pôle ressource « sports de nature ». C'est également une ancienne athlète de haut-niveau en Canoë-Kayak.
[294] Coordinateur grand évènement de la CDAPP, ancien directeur des équipes de France de Canoë-Kayak.

Nous avons enrichi notre réflexion par le cas d'Amiens pour montrer que les sports de nature sont mobilisés dans le cadre d'une volonté de tendre vers une continuité territoriale. Que se soit dans le projet d'Amiens ou dans celui de Pau, les porteurs de projets se sont tournés vers ces pratiques pour réinscrire un espace dans la ville. Notre objectif, désormais, est de voir quelles formes de spatialités sont produites par les sports de nature à Pau.

2. Les usages récréatifs du Gave de Pau par les sports de Nature

« Sur ce fil conducteur qu'est le Gave de Pau, les vrais grands projets tardent à venir. A part le Stade d'Eaux-Vives ! ».[295] Le SEVPP marque la transition entre les fonctions industrielles et loisirs du gave (Bercovitz et alii, 2011). Les acteurs sont unanimes sur un point : depuis les quatre années où l'équipement et le discours relatif au renouveau des berges du Gave existent, les individus se déplacent de nouveau, de manière croissante, sur les berges. Nul travail n'a permis de quantifier la fréquentation de ces espaces antérieurement et simultanément à notre recherche, mais les opérateurs observent tant une concentration accrue de population sur les alentours proches du Stade d'Eaux-Vives et sur des espaces plus confinés, qu'une diversité d'activités et de pratiquants. Nous nous sommes alors attachés à en dresser un premier portait. Cette partie va utiliser deux types d'indicateurs. Le premier est lié à l'activité du Stade d'Eaux-Vives, quantifiable par les données produites par l'exploitant. Le second est le fruit d'un travail d'observation, sur le temps long, des pratiques produites par les usagers du Gave de Pau et de ses berges. Cette analyse nous a permis de subdiviser le Gave en six sections distinctes, contigües et interdépendantes, qui correspondent à un état des lieux effectué sur les trois années d'observations. Enfin, un point questionne la nécessité, ou le bien fondé, d'une intervention lourde pour permettre la pratique sportive de nature.

2.1. L'attractivité croissante du Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées

Les deux directeurs successifs du SEVPP s'accordent sur un point : ce lieu connaît une hausse de fréquentation sur deux plans. Le premier se situe dans sa pratique quotidienne et sur sa fonction principale : la fréquentation du parcours d'eaux-vives. Le second est basé sur la pluralité d'usages qu'il permet. Le premier point a été quantifié par l'exploitant. Les chiffres correspondant à Mai 2013 ne sont pas connus et, par la suite, le stade a été longuement fermé suite aux inondations qui ont perturbé son alimentation gravitaire.

[295] Denis Badie, directeur de l'OMS et élu communautaire de la ville de Gan, en entretien.

2.1.1 Le SEVPP : un espace de pratique de l'eaux-vives de plus en plus fréquenté

Doc 7 : Evolution de la fréquentation saisonnière du SEVPP

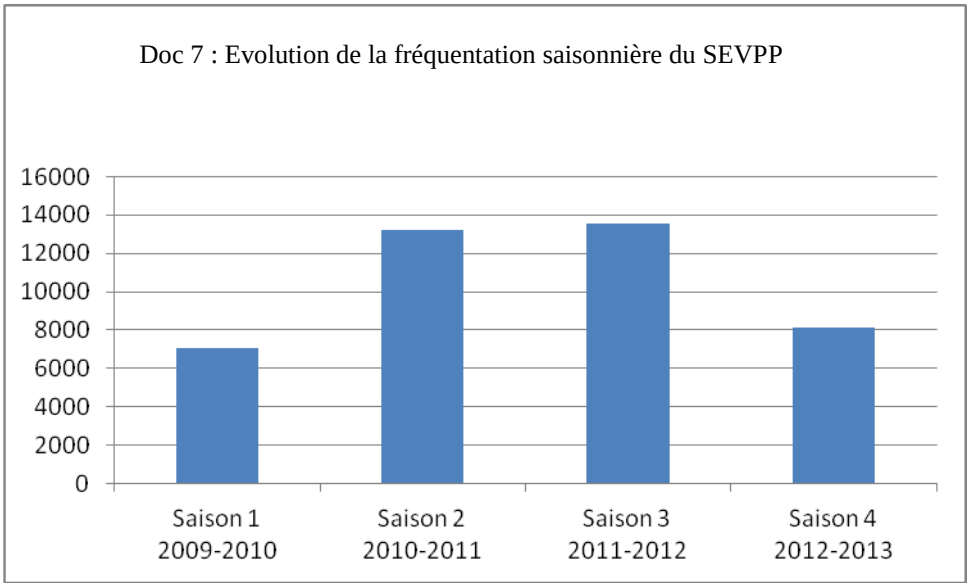

Source des données : UCPA

Le diagramme ci-dessus révèle simplement que la fréquentation du SEVPP est en progression[296]. La chute de fréquentation de la saison 4 est due aux inondations de 2013 qui ont conduit à la fermeture du SEVPP durant tout l'été, c'est-à-dire à la période où il réalise son meilleur taux d'entrée. Mais on s'aperçoit que malgré cet accident, qui aura également des répercussions sur la saison 5, cette saison avait battu les chiffres de la première période d'exercice.

Doc 8
Evolution du chiffre d'affaire, en €, par saisons

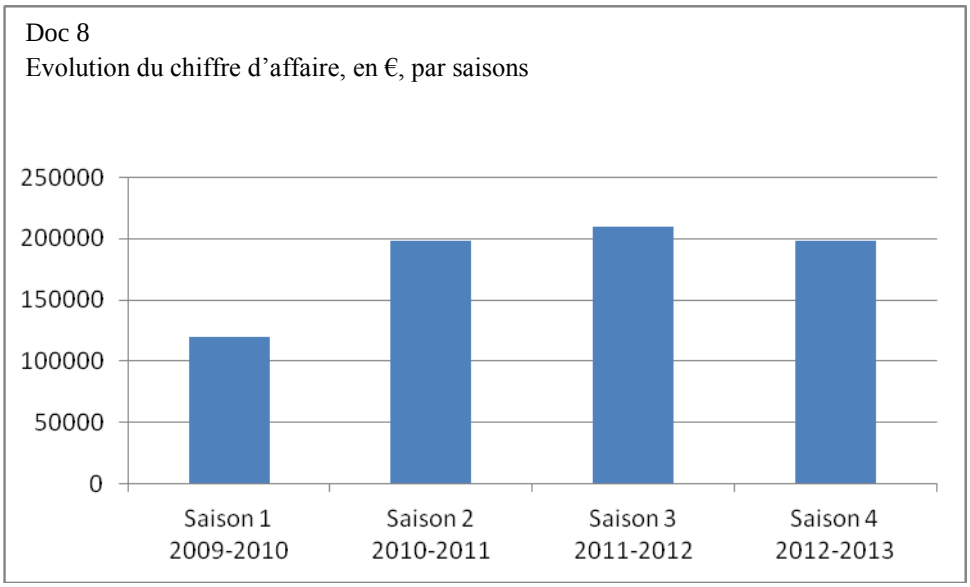

Source des données : UCPA

[296] Nous raisonnons par saison, c'est-à-dire de Juillet de l'année N à Juin de l'année N+1, plutôt qu'en année civile, parce que le gestionnaire a commencé son exercice dès le lendemain de la Coupe du Monde qui s'était tenue en Juin 2009.

Document 9. Entrées gratuites et payantes au SEVPP, par mois et par années

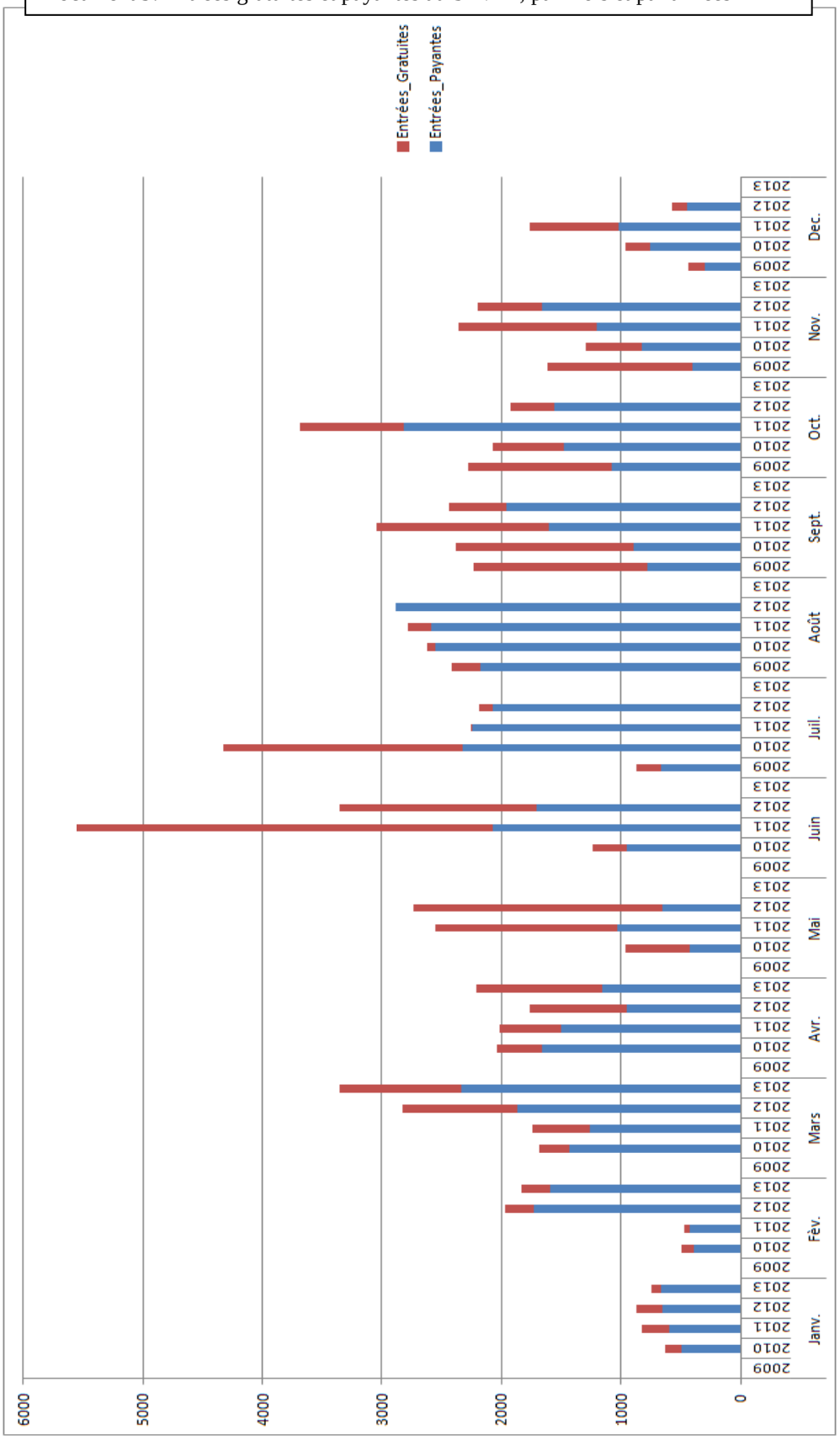

Source des données : UCPA

Le chiffre d'affaire engendré par le SEVPP est en constante progression. Cela signifie, alors que les tarifs restent stables, que la fréquentation payante a augmenté. Le

document 9 détaille l'évolution de la fréquentation gratuite et payante par mois et par saisons. Il est plus cohérent de mettre en perspective les chiffres détaillés en fonction du mois de l'année précédente, ce qui donne une base de comparaison solide. Il nous apprend notamment que le pic de fréquentation est atteint en Juin et en Juillet, tandis qu'en Août elle est presque totalement payante. On voit aussi que les chiffres de la dernière saison ont pu être obtenus par un record de fréquentation payante en Août, Septembre et Novembre 2012, puis Janvier et Mars 2013. Quant à l'été qui a lancé le SEVPP, en 2009, et ce malgré l'inauguration lors de la Coupe du Monde, il a été plutôt timide.

Globalement, la fréquentation du SEVPP est ainsi en hausse, au fil des trois ans d'exploitation. Hormis les mois de Mars, Avril et Juillet 2011, celle-ci n'a cessé d'augmenter en référence au mois de l'année précédente, de Juillet 2009 jusqu'à Avril 2013. Des paramètres de saisonnalités, de fermetures exceptionnelles ou conjoncturelles[297], comme durant les compétitions[298], expliquent en parti cette variabilité. La dernière saison était prometteuse au regard des précédentes, mais les dégradations des conditions d'alimentations de l'équipement suite aux inondations de Juin 2013 ont entraîné sa fermeture au moment où la majorité de la fréquentation s'effectue. En raisonnant en exercice budgétaire, la progression du chiffre d'affaire était constante, la troisième année d'exercice comptable ayant dépassé la précédente de 11391 €. Si le chiffre d'affaire est fort en été, les histogrammes montrent que c'est un équipement qui fonctionne aussi très bien au printemps et à l'automne.

Il aurait été intéressant de pouvoir étudier le sexe des pratiquants, leur âge, et surtout leur foyer de provenance, afin de mesurer l'attractivité de l'équipement par secteur et formaliser une typologie de sa clientèle. Mais l'UCPA ne produit pas ce genre de données. Ce serait pourtant opportun pour connaître plus finement la capacité de cet équipement à attirer des populations de divers profils et de différentes provenances géographique. Ce travail paraît surtout nécessaire pour renforcer la compétitivité du SEVPP.

2.1.2 Le SEVPP, un lieu qui gagne en importance selon les acteurs

Les deux directeurs successifs du SEVPP sont formels : la fréquentation de l'équipement s'est accrue depuis l'ouverture du site au grand public et la Coupe du Monde de Canoë-Kayak en 2009. En permanence sur le site, leur bureau donnant de surcroît sur le bassin, les deux directeurs sont des observateurs privilégiés de cette hausse de fréquentation.

[297] Telle que la fermeture tous les Lundi en basse saison, de Décembre 2012 au 31 Mars 2013 ; ou les fermetures pour travaux ponctuels et curetages.
[298] Notamment la récurrente Coupe des Pyrénées qui monopolise l'équipement durant trois jours chaque Avril.

Le jogging[299] est une forme de récréativité sportive déambulatoire qui monte en puissance au niveau du stade, l'inscrivant dans le parcours récréatif des individus[300]. Nous pouvons le considérer comme un bon indicateur de son attractivité. Luc Formet, premier directeur, arrivait même à observer des récurrences horaires chez certaines personnes, accoutumées à courir dans l'enceinte du SEVPP. Quelquefois, ces individus étaient accompagnés d'une ou deux personnes supplémentaires, qui venaient par la suite courir seules. Un système de comptage permettrait de la quantifier.

La CDAPP et le gestionnaire du SEVPP ont œuvré pour accroître les potentialités sportives de l'équipement. Le parcours s'est affranchi de son offre initiale, faite de rafting et de canoë-kayak, pour proposer également de la nage en eaux-vives ou du stand-up-paddle. Mais, plus que çà, le lieu lui-même s'est enrichi d'offre d'activités pérennes par les sports de nature qui concourent à l'accroissement de son attractivité. En dehors, du « parc acrobatique dans les arbres », forme traditionnelle d'offre sportive de nature aux portes des villes que l'on retrouve ici[301], deux activités ont retenu notre attention car elles s'affranchissent du lieu. La première, la plus ancienne, inscrite dans l'offre sportive de l'UCPA depuis l'été 2011, est la location de VTT. La seconde est la création de l'Espace Sportif d'Orientation (ESO) « des berges du gave ».

L'offre de VTT a connu son lancement officiel en 2011. A l'initiative d'un groupe de travail réunissant deux universitaires représentant l'interface recherche/action dans une posture de discussion et d'observation (Olivier Bessy et Jean-Christophe Coulom[302]), trois représentants de l'UCPA (Michel Pellegrino[303], Frédéric Dadoy[304] & Luc Formet[305]), trois membres de la CDAPP (Sylvie Lascabes[306], Christophe Prigent[307] & Alexia Quintin[308]),

[299] Le jogging est une pratique de plein air urbaine, qui peut s'exporter en sports de nature selon les conditions de pratiques. Son appartenance à l'une où l'autre de ces catégories est discutable.
[300] Cf, plus loin, le complexe SEVPP-Passerelle-Pradeau.
[301] Les gestionnaires du SEVPP ont bâti un petit parc acrobatique dans les arbres, moins important que celui présenté en chapitre 6 et antérieur à ce dernier.
[302] Olivier Bessy en tant qu'expert reconnu dans le domaine des sports de nature et Jean-Christophe Coulom en tant que doctorant « chargé de recherche » pour la CDAPP. Notre rôle était cependant plus en retrait. Il s'agissait d'observer et d'accompagner le mouvement, plutôt que d'influencer une quelconque prise de décision concernant telle ou telle pratique. Mais il s'agit d'une des situations durant laquelle on contribue à l'avènement de l'objet de l'analyse, car intégrés dans un processus décisionnel qui ne nous appartenait pas.
[303] Responsable National « Sports de vagues »
[304] Responsable du développement « Ouest » de l'UCPA et actuel président de l'union nationale des associations de tourisme et de plein-air.
[305] Alors co-directeur du stade, plus particulièrement en charge des animations et des activités. Il a quitté le SEVPP en Octobre 2011.
[306] Chargé des relations avec les clubs pros soutenus par la CDAPP, qui contribue aux relations entre le propriétaire et le gestionnaire,
[307] Chargé des grands évènements sportifs communautaires et consultant « sport de nature » dans le projet PNU,
[308] Porteuse du projet « PNU »,

François Caussarieu[309] de l'Office de Tourisme et Peggy Dickens[310] du ministère de la jeunesse et des sports, cinq activités ont été retenues[311] pour apporter un complément à l'offre sportive du SEVPP. La location de VTT a été lancée dès l'été suivant.

Pour l'année de lancement, l'UCPA a proposé à Frédéric Pedegaye, gérant et propriétaire de la SARL « Cyclosport Pedegaye », domiciliée à Lescar, de les fournir en matériel et d'assurer l'entretien. Il a été interrogé dans le cadre de cette thèse, et a fait part de l'intérêt que revêtira le site, dans sa globalité avec le Pradeau, inscrit dans le réseau de voie verte. La voie verte était alors annoncée pour 2012, et lancer l'offre l'été précédent était une bonne manière pour lui de marquer les esprits. Il a alors fourni à l'exploitant 50 VTT adultes et 20 VTT enfants, répartis entre le stade et le camping. L'offre exclusivement estivale a connu une attractivité timide aux dires des exploitants lors de sa première année. A l'été 2012, Thibaut De Tassigny, directeur de plein exercice depuis le départ de Luc Formet, a préféré s'associer avec la base VTT de « Gave et coteaux », labellisée par la Fédération Française de Cyclisme, sur la commune d'Assat, et accueillant le club du même nom.

L'offre de location de VTT a été une entreprise à gouvernance restreinte. L'UCPA s'est faite aidée d'un prestataire et a confié à un stagiaire la création d'un itinéraire susceptible d'accompagner la pratique. Les services de la CDAPP ont édité des panneaux pour jalonner ce parcours mais se sont gardés d'intervenir dans cette affaire, relevant strictement du domaine d'action de l'exploitant. Christophe Prigent admet cependant, *a posteriori*, qu'il était important que, dans la mesure où l'UCPA souhaitait se faire accompagner dans la mise en place de l'offre, elle choisisse un partenaire/prestataire local. Frédéric Pedegaye, qui n'a finalement été sous-traitant qu'une année, avait de l'ambition quant à cette offre. « *La première année, les risques sont connus et mesurés. A l'avenir, il faudrait réfléchir à mettre en place d'autres types de machines, tels des vélos de descente à destination des gens désireux de se récréer en montagne* ». Pour Denis Badie, « *Le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées loue des VTT. Avec la future voie verte c'est une opportunité terrible* »[312].

La réalisation de L'ESO est révélatrice d'une quête de consensus autour d'un aménagement léger mais situé au cœur d'un espace sensible. Il a été réalisé de façon plus collégiale et a mis deux ans à advenir. Sitôt le groupe de travail réuni, Alexia Quintin, chargée

[309] Responsable du service réceptif à l'office de tourisme de Pau, devenu par la suite communautaire,
[310] Référente départementale pour le pôle national des sports de nature.
[311] Développer la randonnée en renforçant la signalisation des parcours, instituer une offre de location de VTT, créer un espace sportif d'orientation, constituer un parcours santé et ensabler une aire pour le sport de plein-air. La navigabilité du Gave au départ du SEVPP a été évoquée, mais son idée en était antérieure, notamment par le biais du projet « Pau : station d'eaux-vives » présenté dans le prochain chapitre. Le tout devait s'accompagner d'une carte explicitant ces diverses potentialités.
[312] Elu communautaire de la ville de Gan et directeur de l'OMS, en entretien.

de projet PNU a tracé les contours du futur espace sportif d'orientation. L'exercice consistait à englober le plus d'espace à revaloriser possible (SEVPP, camping, haras, Pradeau, cascades de Mazères-Lézons), tout en évitant d'inclure les zones de quiétude. Une fois l'espace dessiné, le service « Animation et Promotion du Territoire » a lancé un appel d'offre, pour fournir les bornes et les cartes. Le Club d'Oxygénation d'Orientation et de Loisirs, a remporté le marché et a fourni les bornes, leur répartition, et la cartographie relative. Jean-François Gatel, du CEN, a été consulté pour l'implantation des bornes au regard des intérêts de conservation écologique. Enfin, après s'être assuré des droits de propriété du sol et avoir obtenu l'aval des mairies concernées, la CDAPP a délégué l'implantation, suite à un appel d'offre, à une entreprise locale de travaux paysagers.

Au final, 45 bornes et trois parcours[313] forment l'ESO. Le principe consiste à donner des indications relatives à la situation des bornes (coordonnées géographiques par rapport à un point de référence, description succincte de l'emplacement…) à un individu ou un groupe qui, muni d'une carte et éventuellement d'une boussole, est chargé de repérer la balise sur le terrain. L'animation du parcours est assurée par l'exploitant du SEVPP. Il est difficile de dénombrer son attractivité sans un comptage effectif, car l'exploitant diffuse les cartes à la demande qui peuvent être, par la suite, rediffusées à des tiers. Toutefois, les demandes sont nombreuses. Luc Formet proposait cette prestation aux groupes, mais de manière moins pérenne, puisqu'il posait les bornes de manière aléatoire juste avant. Il n'a pas connu l'ESO mais trouvait l'outil adéquat pour une récréativité sportive aux portes de la ville, car conviviale, alliant activité physique et de réflexion.

Des activités annexes à l'eau-vive se développent afin de satisfaire les « butineurs de loisirs » (Origeau du Cluzet, 1998). L'exploitant a été d'ailleurs encouragé dans cette voie lors du renouvellement du marché d'exploitation. Une offre en eau calme, qui manque singulièrement selon les observateurs, a été encouragée. Inscrite dans les prémices de Porte des Gaves par la construction ex nihilo d'un plan d'eau, soutenue par Christophe Prigent[314], cette perspective revient constamment. Jusqu'alors circonscrite au bassin de départ par l'exploitant, le canotage en eau plate peut être effectué sur une portion restreinte du gave au débouché du stade. Sébastien Martel, gérant d'Abyss Kayak Shop[315], propose de la pratique encadrée à cet endroit précis. D'autres formes sont d'ailleurs à inventer. Par exemple, Sylvain

[313] Les parcours « Stade d'Eaux-Vives », « Le Pradeau de Gelos » et « Les salligues de Mazères-Lézons ».
[314] Coordinateur des grands évènements sportifs à la CDAPP.
[315] Le magasin fournit des accessoires et matériels pour la pratique de l'eau, et Sébastien Martel propose de l'initiation à la pratique.

Langer[316] incite à la construction d'une tyrolienne franchissant le Gave. Ses orientations vers un stade encore plus ludique, au risque de choquer les pratiquants exclusifs, sont d'ailleurs consignées dans la stratégie de développement touristique de l'agglomération qu'il a rédigé.

Car plus qu'un lieu de pratique récréative, le SEVPP est un lieu festif. Ce dernier aspect, outre la contribution de l'équipement dans l'avènement du modèle territorial, permet de rendre accessible à tous des pratiques sportives de nature et véhiculer l'image d'un équipement accessible au plus grand nombre.

2.1.3 Le SEVPP : lieu festif

Illustration 16 : De l'escalade au SEVPP, lors des journées « Nelson Paillou » de 2011

Photo : Jean-Christophe Coulom

Durant l'été 2011, Luc Formet[317] a été à l'initiative de journées où l'exploitant mettait des barbecues à la disposition des usagers sur les pelouses autour du bassin. Il a pris le volet ludique et accessible à tous à bras le corps, inaugurant une tradition d'organisation de festivités et d'animations au stade. Deux d'entre elles sont devenus des RDV annuels. Les « happy hours » sont des journées portes ouvertes proposant toute une variété de pratiques

[316] Entretien avec Sylvain Langer, directeur de l'office de tourisme communautaire.
[317] Premier directeur du SEVPP.

sportives auxquelles chacun, dans la limite des places disponibles[318], peuvent s'initier. Les anniversaires du SEVPP sont programmés dans la même veine, proposant en plus des concerts. Une troisième manifestation récurrente positionne le SEVPP comme partenaire : les journées « Nelson Paillou »[319] organisées par le CDOS 64, où les gens peuvent découvrir des activités sportives. Traditionnellement, le stade propose de l'initiation aux activités d'eaux-vives et à l'escalade sur un mur mobile. Ces manifestations se déroulent en complément des grandes compétitions régulièrement organisées sur le site.

Illustration 17 : Défilé de la délégation Française sur la Place Aragon, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Coupe du Monde 2009.

Photo : Jean-Christophe Coulom

Lorsque le SEVPP accueille une compétition sportive, l'accès à l'enceinte est gratuit et ouvert à tous. Il reçoit un évènement sportif annuel : la Coupe des Pyrénées. Il s'agit d'une compétition inventée par le Comité Régional de Canoë-Kayak, avec le soutien financier de la CDAPP[320], qui compte dans le classement mondial des compétiteurs. Elle se déroule en

[318] De manière non exhaustive ont été instaurés la tyrolienne, l'escalade, le tir à l'arc, le saut en VTT et le funambulisme qui restent des activités ponctuelles. Des promenades à Poney, associant les haras, ont été mises en place. D'autres pratiques, telles que le parcours acrobatiques dans les arbres ou la nage en eaux-vives se sont maintenues sur le site à la suite de ces évènements ponctuels.

[319] Ancien handablleur Français ayant dirigé le Comité National Olympique et Sportif de 1982 à 1993. Son nom a été choisi pour baptiser le bâtiment accueillant la cellule sport du Conseil Général, différents sièges de comités départementaux dans le domaine du sport, ainsi que le CDOS, à Pau.

[320] L'idée prévalant à sa mise en place était que ne pouvant accueillir de grandes compétitions de manière récurrente, il fallait inventer un RDV annuel au SEVPP.

épreuve aller-retour, sur les sites de Pau et La Seu d'Urgell en Espagne. De manière aléatoire, le SEVPP accueille aussi des épreuves nationales et, comme en 2011, le championnat d'Espagne. Mais le point d'orgue a été l'accueil de deux manches de Coupe du Monde, en 2009 et 2012. Ces deux compétitions ont accueillis, chacune sur trois jours, 17000 visiteurs[321]. En parallèle des courses se tiennent des animations sportives diverses. Ces évènements, dont les retombées sont importantes pour les entreprises de l'agglomération[322], sont l'occasion de grandes fêtes en ville.

Illustration 18 : Les spectateurs profitent de la compétition, lors de la Coupe du Monde 2012

Photo : Jean-Christophe Coulom

Bien que le SEVPP n'appartiendrait pas au PNU selon Jean-François Gatel[323], Pierre-Alexandre Gouin[324], reconnaît qu'il est un bon vecteur de la fonction récréative que le PNU est sensé garantir. Pour Jean-Yves Lalanne[325], le constat est plus fort. Sans le PNU, le SEVPP n'aurait pas d'existence. La réciproque est vraie : le PNU est, selon lui, le réceptacle

[321] Selon le service SIG de la CDAPP, qui s'occupe de la production de données statistiques.
[322] 50% du budget dépensé par l'organisation va dans les caisses d'entreprises locales. En 2009, la compétition a mobilisé 2615 lits sur 7 jours. 57% des visiteurs ont affirmés être venus à Pau pour assister à l'évènement, dont 90% à la journée. Les visiteurs ont ainsi produit une richesse dont 41% ont été dépensés dans les commerces du territoire. La dépense estimée d'un visiteur est en moyenne de 19€ lors de sa visite, contre 509€ par personne/séjour appartenant aux délégations. En 2012, le service SIG n'a pas encore rendu un verdict aussi complet, bien que les nuitées aient étés en hausse pour atteindre un chiffre final de l'ordre de 3200 lits sur 7 jours; pour une fréquentation de l'évènement stable. Ce qui semble signifier que la fréquentation a été accrue pour les usagers hors agglo.
[323] Technicien au CEN, en entretien. James Chambaud, maire de Lons, est le seul maire qui, bien que ne contestant pas son intérêt sportif, ne voit pas son rôle dans le projet PNU.
[324] Chef de projet intérimaire, durant un temps de vacation de quelques mois. Il a assuré une veille du projet, tout en tentant d'imprimer sa touche personnelle.
[325] Maire de Billère, co-président de la commission sport communautaire, en entretien.

d'équipements et d'activités sportives, dont le moteur est le SEVPP. Gagnant en attractivité, quoique son coût de fonctionnement faisant débat[326], outil de pratiques sportives pour le plus grand nombre et d'entraînement pour les athlètes, support de manifestation, le SEVPP est bien un équipement géré par (et pour) le territoire (Bessy & Coulom, 2013). C'est notamment le sens du discours de Michèle Laban-Winograd[327], pour qui le SEVPP est certes cher, mais il convient d'assumer ce coût et les choix effectués, parce qu'il s'agit d'un lieu agréable, appelé à être investi par les habitants, et non dédié à une élite. Il possède, au contraire, tout son sens et toute sa place dans le territoire.

Pour André Arribes[328], le SEVPP est un pari risqué, pris par André Labarrère[329] auprès des frères Estanguet. Mais c'est une belle réalisation, un bel outil permettant de réinvestir l'espace alentour. Il aurait, selon lui, enrayé la spirale négative dans laquelle s'enferrait cet espace[330]. A Porte des Gaves de s'aligner désormais, afin que l'équipement ne sombre pas. Et le maire de Bizanos éprouve, à ce titre, le regret de ne pas avoir été davantage entendu lors des négociations foncières avec le propriétaire terrien, préalablement à l'implantation du SEVPP. Elles n'ont porté que sur le foncier du stade, dans l'urgence de sa construction en vue de la Coupe du Monde de Canoë-Kayak 2009, alors qu'il aurait fallu s'assurer d'une maîtrise foncière sur un plus large périmètre. Aujourd'hui, l'équipement est créé, les réseaux assurant sa salubrité ont été tirés (eaux-usés notamment), entraînant une plus value des terrains qui durcissent les discussions. Il est dommage, pour M. le maire comme pour une majorité d'autres acteurs, que le futur stade nautique « Pyreneo »[331] n'ait pas été construit sur cet espace, afin de favoriser une complémentarité avec le SEVPP. Nous émettons à ce sujet l'avis que l'aménagement du SEVPP sur un espace réputé sensible ait induit suffisamment de conflit pour rajouter une infrastructure lourde sur cette zone[332]. En outre, la CDAPP n'ayant pas de capacité d'action sur Porte des Gaves au moment de la conception du complexe aquatique, le projet a évolué vers la reconversion d'une ancienne piscine Paloise.

« *Quand le Stade d'Eaux-Vives a été conçu dans les têtes, le PNU n'existait pas encore [...] une fois le lieu trouvé, on a décidé de faire un PNU à partir de lui. Il n y a pas eu*

[326] Ce qui, pour le maire de Billère est normal. Il défend ardemment un point de vue : il y'aura toujours une subvention d'équilibre à propos du SEVPP, elle doit cependant être la moins importante possible.
[327] Maire d'Artigueloutan, présidente de la commission Aménagement de l'Espace.
[328] Maire de Bizanos, en entretien.
[329] Alors président de la CDAPP.
[330] Déchetterie à ciel ouvert, notamment.
[331] Reconstruit sur le site d'une piscine à l'abandon.
[332] Le SEVPP a été construit en zone Natura 2000. La Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement des Espaces de Nature dans le Sud Ouest (SEPANSO) a attaqué l'arrêté préfectoral d'autorisation au tribunal. L'affaire n'est toujours pas réglée.

de définition du stade, puis un parc posé. Cela c'est fait en sens inverse. Et le stade est aujourd'hui l'élément moteur, qui va déclencher toutes les activités ».[333] Si peu d'acteurs interrogés contestent le rôle du SEVPP dans le projet PNU, Christophe Prigent s'inscrit dans la continuité de l'avis de Jean-Yves Lalanne concernant l'importance de celui-ci dans le projet. Le SEVPP fonde le PNU en devenant le pivot de ses fonctions récréatives.

Le SEVPP permet aux scolaires de se familiariser à l'eau-vive, de favoriser la pratique de loisirs pour tous afin que les habitants vivent mieux la ville au quotidien, de renforcer le pouvoir symbolique de la structure dans une stratégie de construction d'un territoire non plus « politique » mais « géographique » et de l'inscrire dans l'offre touristique et économique du territoire dans le positionnement comme Porte des Pyrénées. De surcroît, les formes innovantes que prend cet équipement, satisfont le besoin de spectacularisation des pratiques et des pratiquants, permettant de bien voir et d'être bien vu.

L'attribution de la gestion à l'UCPA répond aux objectifs sociaux et économiques sur lesquels s'appuie le développement durable. Son adéquation *a priori* avec les philosophies du PNU et son intégration dans ses programmes de revalorisation environnementale consolident le socle environnemental sur lequel repose le principe de développement durable. Simultanément, l'offre de services du SEVPP se diversifie pour répondre à une demande de loisirs urbains toujours plus large en cohérence avec des usagers qui s'apparent à des « butineurs de loisirs » (Origet du Cluzeau, 2000). Des parcours de randonnée et de course à pied, de course d'orientation et de VTT ainsi que d'autres projets ponctuels s'ancrent au SEVPP.

Le SEVPP est en train de devenir aujourd'hui un espace urbain innovant car il intègre des exigences environnementales et socioculturelles. L'innovation dépasse ainsi le simple aspect technologique. Elle s'inscrit dans les logiques prévalant au fonctionnement d'un espace de découverte de l'eau vive dont l'objectif est de répondre aux exigences du développement durable tout en contribuant au renouveau du territoire politique. A ce titre, il est devenu, certes, un des outils majeurs de la politique sportive de l'agglomération mais aussi plus largement un potentiel vecteur de rayonnement touristique.

> *« Le Stade d'Eaux-Vives est particulier de par sa dimension communautaire. Et même si on le gère comme une entreprise, on gère avant tout les intérêts de la collectivité, non seulement sur l'accessibilité à tous mais sur toute la politique qui est définie par les élus »*
> *Thibaut De Tassigny* [334]

[333] Christophe Prigent, coordonateur des grands évènements sportifs communautaires, en entretien.
[334] Second directeur du SEVPP, en entretien.

Le SEVPP s'inscrit dans un pilotage par (et pour) le territoire (Bessy & Coulom, 2013). Intégré dans des projets d'envergures, poursuivant le mythe de l'équilibre territorial en se positionnant au cœur de l'agglomération, point d'ancrage d'une offre diversifiée de loisirs, il possède des fonctions et des vertus qui en font un outil de structuration et de développement du territoire. Il se veut aussi lié à des lieux jusqu'alors isolés, favorisant notamment une ambition de continuité urbaine entre le gave et les communes afin de donner du sens au territoire. Il pourrait ambitionner aussi de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance partenariale, qui fait défaut au PNU, en provoquant des synergies entre les différents acteurs concernés par l'équipement.

S'il en est la cathédrale (Bayeux & Cranga, 2002), le géosymbole (Bonnemaison, 1982) ou le haut-lieu (Debarbieux, 1995a), le SEVPP n'est pas le seul lieu de pratique sportive de nature du territoire. Ces dernières ne sont plus aujourd'hui enfermées dans des lieux fonctionnels (Augustin, 2007b), et sont prédisposés à s'affranchir des cadres du lieu pour investir celui de l'espace délimité par ses seuls horizons. Si le SEVPP contient plusieurs types de pratiques liées à l'eau-vive, d'autres se structurent librement autour du lieu. Point de départ, relais ou élément d'ancrage, il n'est qu'un élément de la spatialité sportive des usagers. La prochaine partie va tenter d'en caractériser les grands traits, en dressant le portrait des lieux qui se dessinent par le seul prisme des sports de nature.

2.2. Six secteurs de pratiques sportives du Gave transcendant l'urbain

Nous aurions pu présenter une simple nomenclature d'activités sportives. Soucieux de contextualiser le propos dans une perspective géographique, nous préférons faire interagir nos observations avec la concrétude spatiale. Ainsi, le rapport pratique/cadre de pratique sur le Gave et ses berges nous a conduit à les sectoriser en six sections distinctes, numérotées de l'amont vers l'aval et traduisant chacune une ambiance. Nous détaillerons le contenu de ces sections et ce qui nous a conduit à les distinguer ainsi au fil de leur présentation. Pour plus de visibilité dans le texte à venir, nous avons baptisé les sections de la manière suivante :

- La section 1 et la section 6 sont situées aux deux extrémités de notre zone d'étude. Elles sont dîtes de « Gave rural », relevant d'une ambiance où l'urbanisation des berges est presque absente. Elles sont les plus distantes à l'agglomération dense. A l'intérieur de la zone de recherche, leurs limites sont marquées. Cependant, sur leurs extérieurs, nous n'avons pas défini de limites, mais des horizons (Retaillé, 1997) car les fonctions récréatives relevant de cette homogénéité s'inscrivent bien au-delà de notre champ d'étude,

- Les sections 2 et 5 ont été baptisées « Gave hétéroclite ». Elles se signalent par une pluralité de pratiques sportives, qui diffèrent quelque peu par rapport à celles observées dans les sections précédentes, dans un cadre qui s'apparente en une interface « rural-urbain ». Elles sont des sections d'entrée/sortie de l'urbain, qui prend forme au fil du cheminement et qui tend à apparaître partout,
- La section 3 se rapporte à un grand ensemble, subdivisé en deux parties, baptisé « Gave contemplatif et le désert de pratiques effectives ». Les sensations et les contacts avec la rivière sont essentiellement visuels, quoique limités, et les pratiques semblent, de prime abord, absentes. C'est une section confinée où le gave est dissimulé,
- La section 4 est nommée « Gave sportif et Gave spectacle », car elle correspond à un endroit où les pratiques sont multiples, intenses et, de par la nombreuse fréquentation, se donnent à voir. Comme la section précédente, elle est pleinement dans la ville, mais elle s'en démarque par son ouverture sur ses alentours et sa facilité d'accès.

Carte 6 : Les six sections récréatives du Gave

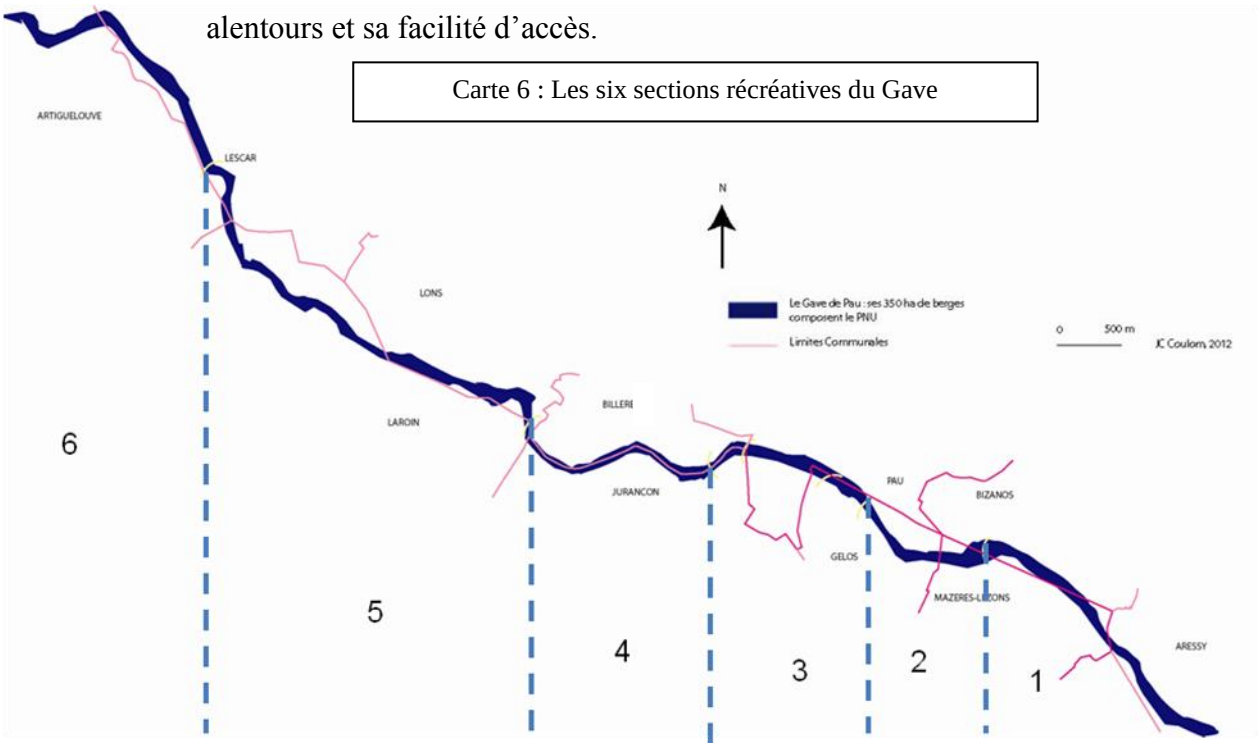

Toutes ces sections sont structurées fortement par un ou plusieurs lieux. Ces derniers ont servi à distinguer et qualifier les différentes sections, conférant une ambiance (Dardel, 1990) aux différents espaces morcelés. Ces sections sont le produit d'un ensemble de

pratiques, d'une fréquentation estimée tant dans sa quantité[335], que dans sa qualité[336], bien évidemment perçue par notre prisme, et des fonctions des sites.

Illustration 19 : Street fishing sur le canal d'alimentation du Conseil Général

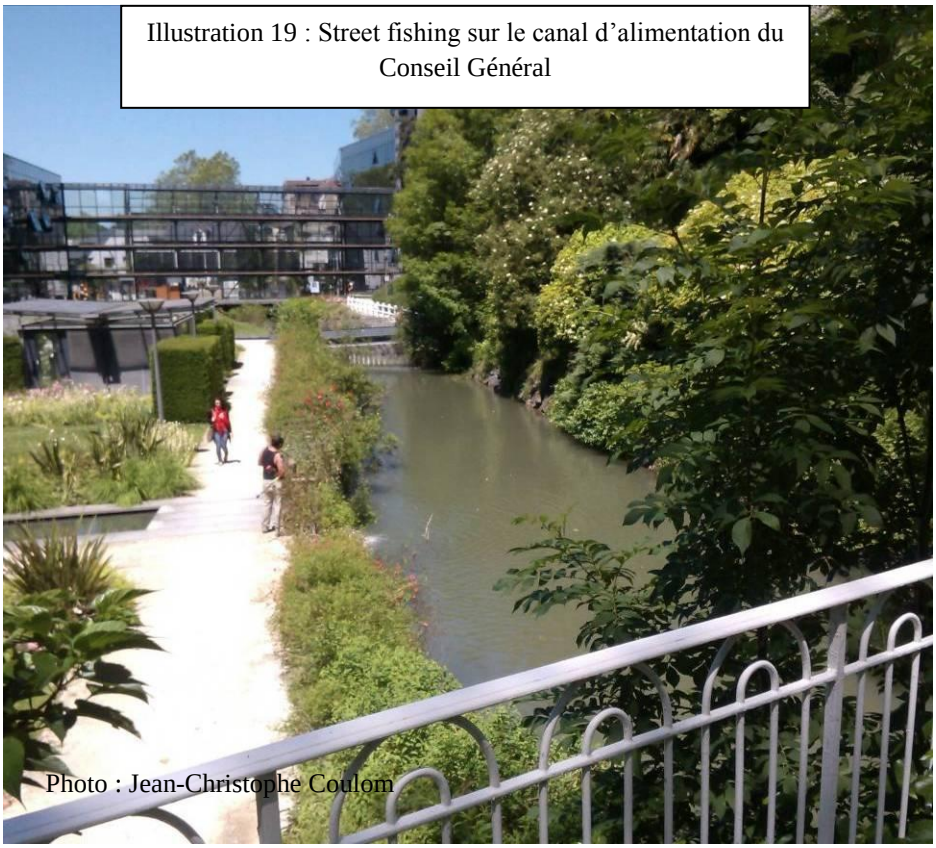

Photo : Jean-Christophe Coulom

Il convient de dire préalablement que la chasse n'est présente nulle part, hors missions de destructions confiées aux lieutenants de louveterie[337]. En effet, l'association départementale des gibiers d'eaux a décidé d'interdire la chasse à cet endroit pour des raisons de sécurité, et a mis le gave en réserve. Les pratiques cynégétiques, liées à la chasse du gibier d'eau notamment, se retrouvent cependant aux extrémités des sections dites de Gave rural, et sur le reste du gave de Pau, hors agglomération. Les lacs de Laroin étant de surcroît privés, toute activité cynégétique y est prohibée. Pour ce qui concerne la pêche, le technicien de la fédération considère l'ensemble du gave comprenant toute les sections hormis celles de « gave rural » de pratique dite de « street-fishing », modalité de pratique de la pêche qui s'inscrit dans l'urbain. Nous verrons que la réalité perçue par les pratiquants est plus nuancée.

L'illustration 17 a été réalisée à hauteur de la section 3, alors que l'accès au Gave est empêché d'accès par la gare et la végétation. Ce canal, qui serpente depuis le barrage

[335] Sans dénombrer statistiquement les fréquentations, les plages de présence sur le terrain ont permis tout de même d'estimer la prégnance de la fréquentation.
[336] Dans son type de pratiquants et dans ses types de pratiques.
[337] Corps de fonctionnaires bénévoles crée par Charlemagne, les lieutenants de louveterie ont des secteurs, sur lesquels ils interviennent suite à des plaintes consécutives à des dégâts d'animaux classés nuisibles.

alimentant le SEVPP, court jusqu'à Laroin. Il circule notamment dans Porte des Gaves, le Conseil Général, la tour de la monnaie et le golf de Billère. Cette zone est très prisée pour le street-fishing.

2.2.1 Le Gave rural : des pratiques traditionnelles et diffuses

Carte 7 : Les sections dites « Gave rural »

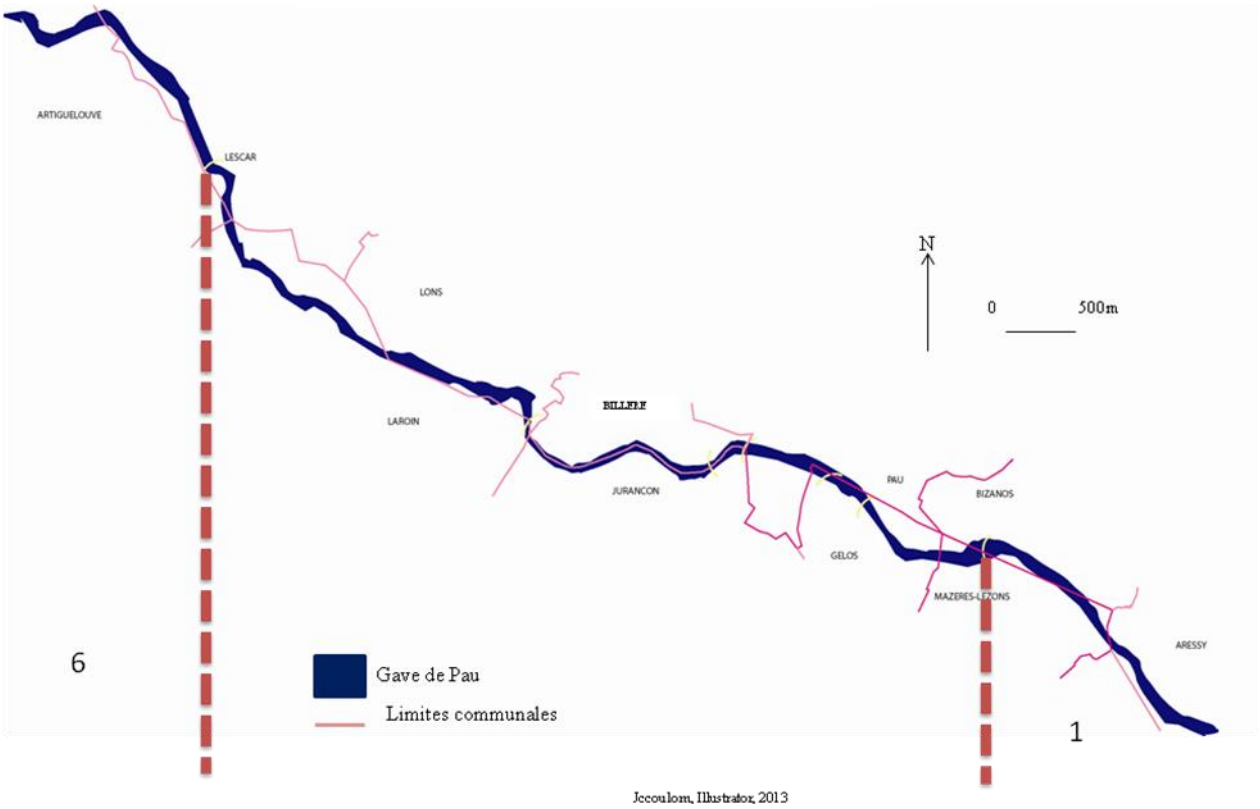

Les deux sections périphériques intègrent cette qualification : la section 1, en amont des cascades de Mazères-Lézons, et la 6, en aval des lacs de Laroin. Le positionnement du gave dans des zones plus rurales aboutit à l'observation d'activités davantage « traditionnelles ». Est entendu par l'emploi de ce qualificatif : des activités qui ne semblent pas témoigner d'une quelconque innovation dans la pratique, et qui ne traduisent pas une appropriation originale du Gave et de ses berges. Des sentiers, institués ou simples traces, longent le bord du Gave, permettant tant son emprunt à pied ou à vélo que son apprentissage visuel ou son accessibilité. La voie verte, sur la section 6, est venue « *régulariser un usage* ».[338]On observe toutefois que, sur ces sections, les promenades sont davantage un fait de groupe ou de famille. Le fait de pouvoir se rendre au bord du gave permet d'observer des pratiques de pêche et de baignade. Le gave est également accessible aux kayakistes, qui pratiquent allègrement les deux sections. Sur la section 1, des stages sont même organisés[339]

[338] Entretien avec Didier Larrieu, président de la communauté de communes du Miey de Béarn.
[339] Entretien avec Françis Cohort, trésorier du CUPPEV.

par le CUPPEV. Globalement, une image harmonieuse transparaît de ces deux sections. Deux maires[340] en particulier affirment que les berges sont pratiquées, que les gens s'y récréent, et de fait que, sur leur territoire, un PNU n'a guère de sens car les berges sont bien intégrées dans la territorialité des habitants. Cette lecture se complexifie dans les sections suivantes.

Deux lieux caractérisent ces sections pour la pratique du tourisme et des loisirs sportifs de nature. Ils sont tous les deux situés en dehors de la CDAPP, bien qu'amenés à l'intégrer lors de la recomposition de l'intercommunalité. Sur la section 6, il s'agit d'un parcours dix-huit trous, agrémenté de plaines, de bois, et de retenues d'eaux, le golf d'Artiguelouve. Sur la section 1, il s'agit du lac d'Aressy. Ce lac est actuellement en cours d'exploitation pour l'extraction de granulats, sur de la propriété mixte publique/privée, par l'entreprise GSM et pour une durée minimale d'encore 7 ans. L'alentour du lac est propice pour la randonnée et le VTT. En revanche, il est interdit à la navigation et à la plongée. Il est réputé pour une pêche difficile, avec peu de grosses prises. La chasse au gibier d'eau y est autorisée, mais par convention des horaires sont allouées à cette pratique.

Dans les deux cas, la transition vers les sections dîtes « de gave hétéroclite » est brutale. En amont des cascades de Mazères, qui marquent le paysage à la limite de la section 1, le contact avec le Gave se perd, on change d'architecture avec le pont sur le gave, le stade de football et les bâtiments des services techniques municipaux Mazérois. Le contact avec la rivière se renoue à hauteur des cascades de Mazères. En aval des lacs de Laroin, sur la section 6, la transition est moins brutale grâce à la récente voie verte, mais les usagers s'extraient des lacs familiaux et des gravières pour une nouvelle construction paysagère. Un seuil, inaccessible au public, dangereux pour la pratique récréative[341], forme virtuellement le point de repère entre le passage d'une section à l'autre.

La section 6 est toutefois amenée à être recomposée. Sur la commune d'Artiguelouve, l'extraction de granulats par l'entreprise Daniel va induire, comme la loi le prévoit, une revalorisation du site. L'option retenue est la mise en place de lacs à destination de loisirs[342], dans une optique similaire aux lacs de Laroin. Ces derniers ayant du succès, demeurant très attractif, l'idée peut être avancée que cette sixième section pourrait être amenée à devenir, pleinement, une section de gave hétéroclite.

[340] Entretien à Artiguelouve, commune en aval de la section Ouest et à Narcastet, en amont de la section Est.
[341] Selon Alain Le Jeanne, technicien de Léo Lagrange.
[342] Entretien à la mairie d'Artiguelouve

2.2.2 Le gave hétéroclite : Une pluralité d'usages récréatifs, espaces tampons de l'urbain.

Carte 8 : Les sections dites « Gave hétéroclite »

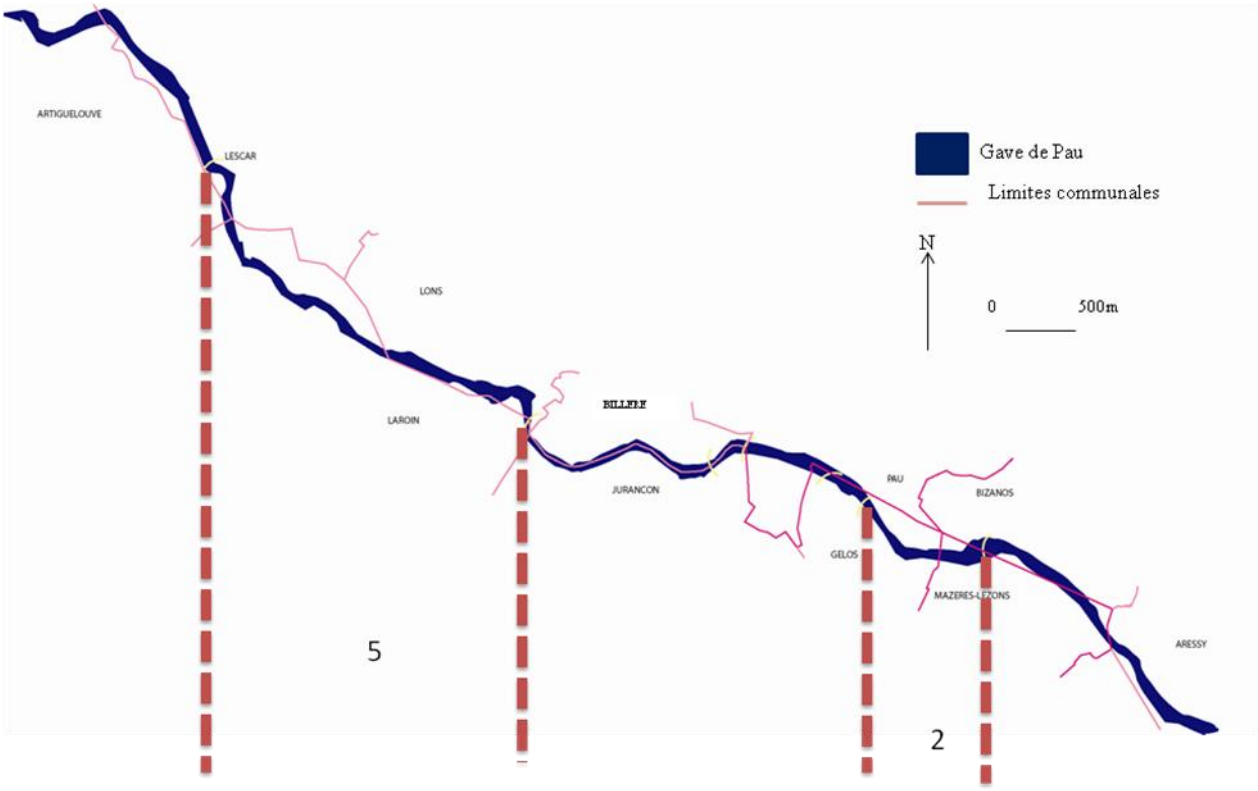

Jccoulom, Illustrator, 2013

Deux sections transitoires, sortes d'espaces tampons entre les sections dites rurales et les sections davantage urbaines, supportent cette appellation. Nous les qualifions d'écotones[343]transitifs entre les deux sections plus rurales et celles pleinement intégrées dans l'urbain. La section 5 est matérialisée concrètement entre les lacs de Laroin et le « pont bleu », qui surplombe le Gave et délimite les berges de Billère-Jurançon. Elle est longée par la rocade en rive gauche, et la zone commerciale de Lescar en rive droite. La section 2 possède une limite bien marquée en amont, concrétisée par les cascades de Mazères-Lézons, tandis qu'en aval elle est moins déterminée, au niveau du Camping de la Porte des Gaves et de la plaine sportive du Pradeau. A cet endroit précis, se distingue le Gave et sa berge en rive droite, rentrant dans une nouvelle section, la n°3 baptisée de « désert de pratiques effectives », tandis que sa berge en rive gauche est restée qualifiée de « Gave hétéroclite ».

Sur ces deux sections, l'entrée progressive dans l'agglomération se ressent.

[343] Cette image de l'écotone nous renvoie, en écologie, à un écosystème de transition entre deux écosystèmes fondamentalement différents. Il s'agirait, par exemple, de la lisière marquant la limite entre un champ et une forêt, qui n'appartient ni à l'un, ni à l'autre de ces écosystèmes.

a). La section 2 : le complexe Stade d'Eaux-Vives, Passerelle, Pradeau

Illustration 20 : Les Cascades Mazères-Lézons.
Autrefois prisées des Mazérois qui venaient «prendre le frais», aujourd'hui à l'abandon. La construction d'une «passe à poisson» serait responsable de la dégradation du site. Au second plan, le village de Bizanos

La photo des cascades de Mazères-Lézons, limite amont de la section 2, révèle la présence de Bizanos en fond de panorama mais il est difficile de retranscrire ici la prégnance du bruit dû à la rocade qui franchit le gave à cet endroit. Au fur et à mesure qu'est descendu le cours de la rivière, la campagne laisse place progressivement à l'urbain, nonobstant le fait que le cheminement se poursuit en pleine nature apparente, sur des sentiers boueux, en bord de gave, avec une continuité dans le couvert végétal et même des rencontres fortuites avec des animaux. La ville est ici présente, elle se perçoit au fur et à mesure.

Illustration 21 : Le Stade d'Eaux-Vives depuis la rive gauche du Gave

Illustration 22 : Le pont de la rocade, la limite amont de la deuxième section.

Illustration 23 :
Une prairie entretenue par la mairie de Mazères-Lézons, un quartier résidentiel et une borne d'orientation : nature et ville s'interpénètre.

Illustration 24 : La nature est cependant toujours là. Ici, un vison d'Amérique (*Neovison vison)*

Photos : Jean-Christophe Coulom

Cette section se termine à la plaine sportive du Pradeau[344] et au camping de la Porte des Gaves (en rive gauche), comprenant aussi le SEVPP (en rive droite). Rémi Bercovitz, Eva Bigando et Frédéric Tesson (2011) ont qualifié cet endroit, ou plutôt le complexe Pradeau-Passerelle de Gelos-SEVPP, de « lieu en devenir ». Nous préférons ici souligner la dichotomie entre les deux berges et les deux espaces, reliés par la passerelle de Gelos. En fait, au fil de l'analyse, ce complexe apparaît davantage comme une coordination de deux lieux, mis en réseau par un troisième, un « relais » (Bavoux, 2010), la passerelle de Gelos.

Illustration 25 : La passerelle de Gelos, depuis la rive droite.

La passerelle de Gelos, construite en 2009, est un lieu où l'on s'arrête et où l'on circule. Quatre raisons semblent motiver principalement l'arrêt. Elles s'expliquent par ce que Kevin Lynch (1977) a dénommé, en traitant de la lisibilité du paysage urbain, de deux caractéristiques (outre sa fonction de voie pour la circulation) qui impactent sa perception par l'observateur. La première est que la passerelle est un lieu de RDV, ce qui renforce son côté identifié, car elle permet à un groupe ou deux personnes de se retrouver dans un endroit remarquable. C'est ainsi un point de repère, un objet physique défini assez simplement, son utilisation impliquant le choix d'un élément unique au milieu d'une multitude de possibilités (Lynch, 1977). Groupe d'amis, couples, affinités de classes, ce pont est un point de RDV pour ceux qui veulent se retrouver « *au Gave* »[345]. Le deuxième est qu'il est un lieu ouvrant une vue nouvelle et récente, jusqu'alors réservée aux kayakistes, vers le château de Pau, lequel semble surgir de la nature environnante. C'est donc un belvédère. Ensuite, c'est un nœud (Lynch, 1977). Il est inscrit dans la stratégie de mobilité des individus qui cherchent à changer de rives, et donc quittent une berge pour l'autre via la passerelle. Ce nœud, élément de

[344] Cf chapitre 6.
[345] Echange avec des jeunes collégiens, pour qui « se retrouver au Gave » signifie se donner RDV au pied de la passerelle.

richesse du réseau (Musso, 2009) est aussi un point, un lieu stratégique pour la ville. On s'arrête ici pour regarder le panorama, dont la vue est recommandée par le bouche à oreille. Enfin, la dernière raison est que la passerelle de Gelos est un point de saut dans le gave, au désespoir du maire, M. Castro, qui se rappelle des accidents survenus dans le passé en amont du gave, sur un autre plongeoir improvisé[346]. Par temps clément, il n'est ainsi pas rare de croiser un groupe de jeunes en maillot de bain, s'exerçant à « *faire des bombes et des sauts de l'ange* » depuis le pont.

Photo : Jean-Christophe Coulom

Illustration 26 : Une joggeuse sur la passerelle.
En fond d'image, les stades de foot de Gelos et le Haras

Initialement, la passerelle aurait du être éclairée par un cheminement lumineux au sol. Mais les ampoules ont, sitôt après sa construction, été dérobées et n'ont jamais été remplacées. Certains agents émettaient l'idée d'éclairer tout le chemin compris entre le Pradeau et le SEVPP, via la passerelle.

Illustration 27 : Une vue nouvelle sur le château de Pau

Photo : Jean-Christophe Coulom

[346] Entretien à la mairie de Gelos

Le Pradeau est partiellement animé. La nouvelle aire pour les sports de sable est peu fréquentée, son accès étant strictement règlementé. Des promeneurs arpentent encore le site. L'hiver, en cas de chute de neige, les pentes du terrain d'honneur de tennis présentent quasiment les seules déclivités du PNU. Il n'est pas rare de surprendre alors des jeunes gens faire de la luge. L'activité liée au camping permet aussi d'animer cet ancien haut-lieu du sport Palois qui, de par la forte dimension historique qu'il revêt et les espérances quant à sa reconversion, suscite bien des engouements et de l'intérêt. Après avoir ensablé l'ancien terrain d'honneur[347] à destination des jeunes, avoir réfléchi à l'opportunité de création d'un mini golf qui s'est révélée peu opportune[348], la mairie ambitionne de réhabiliter l'ancien club house du tennis, pour y installer une (ou plusieurs) associations sportives locales, telles que le club de football. Interrogé, Frédéric Pedegaye, gérant d'un magasin de cycles et premier prestataire de locations de vélos pour l'UCPA à l'été 2011, avait précisé que ce lieu serait d'une importance capitale dans l'optique de la future voie verte. Il avait alerté les services de la CDAPP en proposant de faire de ce lieu un local avec un animateur dans le but d'assurer une location de vélos. Le projet de revalorisation du Pradeau se fait progressivement. Il est l'objet de toutes les attentions des conseillers municipaux, et des convoitises des élus qui gardent jalousement leurs idées[349].

Les Haras suscitent également beaucoup d'intérêt quant à la pratique récréative. Leur gestionnaire est susceptible de permettre des promenades à cheval, attelé ou non, et en âne monté ou bâté. Il a la capacité, sinon d'organiser, au moins de fournir les ressources nécessaires quant à l'alimentation d'une offre équine. Or, l'incertitude quant au projet de pôle équin[350], d'une part, et quant au devenir de ces Haras d'autre part, ne permet pas encore de dessiner autre chose que des espoirs quant à son positionnement futur. Aujourd'hui, les haras sont un lieu de contemplation depuis les berges du gave en rive gauche, et il n'est pas rare de voir les chevaux au travail. Une dimension interpelle toutefois les acteurs dans le cadre du développement de randonnées équine. Le conflit d'usage entre les piétons et les vélos d'un côté, et les randonneurs à cheval ou en âne de l'autre sont latents. Et l'espace, restreint, ne

[347] La moitié de l'ensablement est d'ailleurs le fait des contacts noués entre l'ancien directeur du SEVPP, Luc Formet, avec la mairie de Gelos. Ayant commandé une certaine quantité de sable pour des activités ponctuelles, il l'a rétrocédé ensuite à la mairie de Gelos.

[348] International Français de Mini-Golf, le gestionnaire du mini golf de Lons a démontré qu'investir dans un mini golf qui suivrait la saisonnalité du camping serait peu opportun.

[349] Par exemple, un élu de Gelos, après avoir souhaité être entendu dans la rédaction de cette thèse sur l'historique du Pradeau, a décliné une demande de RDV afin de ne pas « *délivrer des informations capitales et des projets ambitieux sur le Pradeau à l'approche des municipales* ».

[350] Reconfiguration des lieux, des liens et des finalités des trois pôles équins de la ville (Hippodrome, domaine de Sers et Haras de Gelos), afin d'affirmer l'identité « Cheval » et la compétitivité dans ce champ de la CDAPP.

permet pas, comme en forêt de Bastard, de spécifier des usages de l'un par rapport à l'autre. Alexia Quintin espère un « *dédoublement de la voie verte, pour faire coexister les piétons-VTTistes et les chevaux* »[351].

Le dernier lieu de cette section, en rive gauche, est le camping de la Porte des Gaves. Reconstruit et rouvert au public à l'été 2010 après une longue période de fermeture, ce camping deux étoiles situé au bord du gave marquait la volonté de la CDAPP de reconquérir la rive gauche du gave. L'EPCI l'a intégré dans le marché d'exploitation du SEVPP. L'UCPA a tenté d'en développer l'attractivité en lien avec le SEVPP. Une réserve de location de vélos y fut située à l'été 2011, avec une ébauche de mise en place, à proximité sur le Pradeau, d'une offre récréative. *A posteriori*, nous pouvons qualifier cette tentative d'échec. Malgré sa restauration complète, il a été peu fréquenté durant ses trois seuls étés d'ouvertures[352]. Les liens avec les équipements sportifs sur le Pradeau (aire ensablée et terrain de tennis), n'ont jamais pu se faire. En dépit de la volonté politique de le maintenir en état pour conserver les deux étoiles[353], s'est posée la question des coûts à assurer pour conserver ce classement, alors que les recettes étaient maigres. Finalement, la résolution de conserver ce camping, logement de plein air qui, selon les acteurs, respecte la philosophie des sports de nature, s'est heurté aux contingences naturelles. L'inondation de Juin 2013 a grandement dégradé le site, fermé pour l'été 2013 et qui ne rouvrira vraisemblablement pas.

En rive droite, toute une variété de pratiques payante se retrouve au Stade d'Eaux-Vives. Si la pêche est techniquement (présence de câbles qui cassent les lignes) et réglementairement impossible (bien que sur les canaux de restitutions, on observe quelquefois des contrevenants), d'autres activités voient le jour. Mais surtout, depuis l'été 2011, l'UCPA offre un service de location de VTT, renforçant la dynamique du site. En dehors du complexe, l'endroit est surtout propice pour la pratique du kayak en eaux-plate, sur tout le tronçon compris entre le Stade d'Eaux-Vives et la passerelle de Gelos, voire le ponton du camping de la porte des Gaves. Actuellement, cet espace est animé tant par le CUPPEV que par l'entreprise ABYSS, qui offre des prestations payantes d'initiation au kayak et au stand up paddle en eau-plate. Aujourd'hui, dans la nouvelle version du contrat d'exploitation, l'exploitant du SEVPP est tenu de garantir, hors bassin de départ, des prestations en eau plate.

[351] En entretien.
[352] Lors de l'été 2010, seul les groupes UCPA ont investi le camping. Par la suite, celui-ci n'a été que faiblement fréquenté.
[353] Selon le directeur de l'office de tourisme communautaire, deux étoiles est le minimum pour exister dans l'offre hotelière de plein-air.

Si l'exploitant choisit de déléguer ces prestations, un nouvel acteur va donc investir cette zone.

Le complexe Pradeau-Passerelle-SEVPP a une grande importance car, dans sa logique de Parc ouvert sur la voie verte, les gestionnaires du PNU veulent en faire une porte d'entrée, une connexion de la forme urbaine aux espaces de nature. L'ESO recouvre toute cette section, unifiant les lieux.

La section n'est ici ni tout à fait dans le rural, ni tout à fait dans l'urbain. Elle est support d'enjeux prépondérants qui accaparent toute la réflexion des acteurs politiques Palois. Porte d'entrée du futur PNU, ouverture, en rive droite, sur le futur quartier Porte des Gaves, espace traversé par la voie verte…autant de facteurs qui laissent penser que, outre de devenir pleinement urbaine, cette section sera susceptible de devenir un lieu majeur du futur projet de récréativité par les sports de nature en cœur de ville.

b) La section 5 : une reconversion citée en exemple par les acteurs.

La section 5 est partagée entre les communes de Lescar et de Laroin, cette dernière n'appartenant pas à la CDAPP. Elle possède deux points communs avec la section 2, outre sa fonction d' « écotone » : elle est traversée par un sentier permettant de longer le gave et le cheval est également présent. En effet, attenant aux lacs de Laroin, est situé un centre équestre qui propose de l'initiation au poney et cheval, et des ballades sur les sentiers. En fait, les Lacs de Laroin, ancienne zone d'extraction des granulats, sont devenus un véritable complexe ludo-sportif.

Au début des années 2000, ces deux lacs ont cessé d'être exploités. La mairie a fait construire un pont à haubans de 110 mètres de longueur et de 2,50 m de largeur, en fibre de carbone. Achevé en 2002, il permet de franchir le gave et de se rendre sur les lacs en rive droite. Auparavant, les usagers devaient venir à l'autre rive par Lescar ou traversaient à gué[354]. Les deux lacs, d'une superficie de 50 ha, grillagés, sont réservés à la pratique de la pêche privée et payante mais, cependant, les gens peuvent pique niquer sur les berges et faire le tour des lacs en cheminant à pied ou à vélo. Aux alentours des lacs ont été aménagés des chalets, dont l'exploitation est assurée par le gestionnaire des lacs, la société IKTUS, et ouverts l'été aux touristes. La maison des lacs est un espace autonome de restauration offrant également une possibilité de réception.

[354] Entretien avec la mairie de Laroin. L'usage s'est quelque peu perdu au bord du Gave, mais les habitants de Laroin vivaient de la pêche, de l'élevage, de la vente de granulats (le maire se souvient d'être aller tamiser le sable après une crue survenue lorsqu'il était enfant) et de bois.

Toutefois, cette privatisation du site a succédé à une période riche en pratique sportives de nature qui empêche aujourd'hui de considérer cette reconversion comme une totale réussite. Le témoignage d'Alain Le Jeanne[355], à ce titre, a été précieux. Il nous a d'abord appris que ces deux lacs, sitôt leur exploitation terminée, furent des espaces de pratiques de plongée, de pêche libre, d'aéromodélisme, de canotage en eau plate et de voile[356]. Depuis la privation de ces lacs, seul l'accès pour la pêche payante est autorisé. La clientèle est essentiellement étrangère, venue faire une pêche sportive sur plusieurs jours et profitant également de l'agrément général qu'offrent les potentialités touristiques autour de Pau[357].

Illustration 28 : Des pêcheurs sortent une carpe de l'eau aux lacs de Laroin.

Alexia Quintin[358] veut lutter contre cette privatisation des berges. C'est d'ailleurs le principal argument qu'elle a retenu de l'enquête menée auprès des habitants (Bercovitz, et alii, 2011).

c) Des pratiques sportives communes, malgré un cadre et une intensité qui divergent : une intéressante dichotomie

Sur les deux sections les sentiers longent le gave au plus prêt, liant les pratiques cyclistes et pédestres observées sur le « Gave rural ». Sur les trois années concernées par la recherche, les acteurs et les observateurs, sans être en mesure de la quantifier, s'accordent à

[355] Responsable des sports de nature à Léo Lagrange.
[356] Entretien avec Alain Le Jeanne.
[357] Entretien avec le maire de Laroin, et conseiller général, Bernard Soudar
[358] Chef de projet, en entretien.

noter une fréquentation accrue de ces espaces. La pêche dans le gave lui-même est bien entendue présente et ouverte à tous. Nous trouvons différents pêcheurs, du sportif exclusif qui se recrée en sortant de son travail en attendant le week-end, au pratiquant s'affirmant en street-fishing. En complément de la « mouille » située sous la passerelle de Gelos, les berges des deux sections sont propices à la baignade. Sur la section 2, elles sont accessibles à certains endroits, comme au SEVPP. La profondeur de l'eau est quelquefois modérée mais permet de prendre un bain intégral. Sur la section 5, le lit est plus large, avec des radiers qui permettent de tremper les pieds avant de se « jeter » à l'eau. Nous retrouvons toujours une forte zone fréquentée par les kayakistes, avec un partage des encadrements. Sur la section 2, les trois principales associations se retrouvent : le CUPPEV, Léo Lagrange, et l'UCPA, qui offre une prestation de descente en raft depuis le SEVPP jusqu'au pont d'Espagne. Sur la section 5, Léo Lagrange est plus présente.

Illustration 29 : Les cyclistes croisent les coureurs sur la section 2 : la voie verte existe déjà…

Sur ces sections, les activités récréatives citées sur « le gave rural » se retrouvent, mais avec une inscription différente. Elles révèlent surtout une intéressante dichotomie. En effet, la section 5 est articulée autour d'une opération « réussie » de reconversion d'une pratique industrielle. Cette section est, de surcroît, amenée à s'agrandir vers l'aval car le lac d'extraction d'Artiguelouve, situé dans la section 1, parvient en fin d'exploitation et est sujet d'un projet égal de reconversion pour du loisir sportif. La section 2 est, en revanche, articulée autour d'un lieu qui ne parvient pas à opérer sa reconversion, bien qu'il soit sujet de multiples et bienveillantes attention. Plus globalement, la métamorphose de la section 5 se ressent. Il existe aujourd'hui un « régime de passage » (Segaud, 2002), qui concrétise et marque la transition de la section 5 à la section 4, de « Gave spectacle », présentée plus loin. Le cheminement débouche sur la rocade, dont la traversée est une contrainte. A l'avenir, si le tracé longe le gave, alors le lien fonctionnera comme un tunnel et liera les deux sections sans

rupture conséquente. Ces deux sections 4 et 5 partagent trois points communs : une fréquentation forte qui s'accroît, une pluralité des usages sportifs et une capacité du site à mettre en valeur les pratiquants et les pratiques. Comme la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne (section 4), qui met en scène les pratiquants de l'eau-vive, les lacs, ici, mettent en valeur les pêcheurs.

Un usager confia même que, non pêcheur lui-même, il prenait plaisir à venir aux Lacs de Laroin pour *« observer la lutte homme-poisson et regarder les prises »*.La configuration du site, où les pêcheurs sont séparés du chemin par une longue bande grillagée, et la nationalité[359] de la majorité de ceux-ci, limitent cependant les échanges. Dans la section 2, le SEVPP est spectaculaire, tout comme les éventuels échanges ayant court lors de parties de tennis. Cependant, les lieux sont encore plutôt intimes voire guère attractifs. Ainsi, si la section 5 est amenée à être recomposée dans un moyen ou court terme, cette recomposition peine à se dessiner en amont.

Illustration 30 : Interrompons notre marche, observons les pêcheurs et prenons-les en photo.

Photo : Jean-Christophe Coulom

Des disparités ont surtout été observées dans la pratique de ces espaces. La section 5 est le cadre de davantage de pratiques familiales, de groupes et de générations différentes. Les gens se plaisent à se retrouver autour de l'eau plate et calme du lac de Laroin, et cheminent ensemble le long des sentiers. Sur la section 2, davantage de pratiques solitaires sont observées, ou de duo voire petits groupes de même âge ou de même sexe. Deux amis qui

[359] Selon Jérémy Fournier, représentant d'IKTUS pour ce site, les lacs de Laroin attirent entre 3000 et 4000 pêcheurs par an, pour un chiffre d'affaire de 150 000€. Les pêcheurs viennent de France, d'Espagne, d'Hollande, de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie, mais il ne peut nous fournir la proportion de ces différentes nationalités dans la clientèle totale.

pratiquent ensemble, trois kayakistes qui passent d'un lieu à un autre, un couple qui se retrouve et pratique une activité récréative...

2.2.3 Le gave contemplatif et le désert de pratiques effectives

Cette section est la plus longue. La question s'est ici posée de la subdiviser en deux parties distinctes, mais une certaine linéarité dans les observations ont simplement conduit à regrouper deux ensembles d'ambiances sous ce même qualificatif. De la même manière, « désert » de pratiques est un peu fort, mais il a été retenu pour qualifier la faible interaction homme-espace de la section.

Carte 9 : Le « Gave contemplatif »

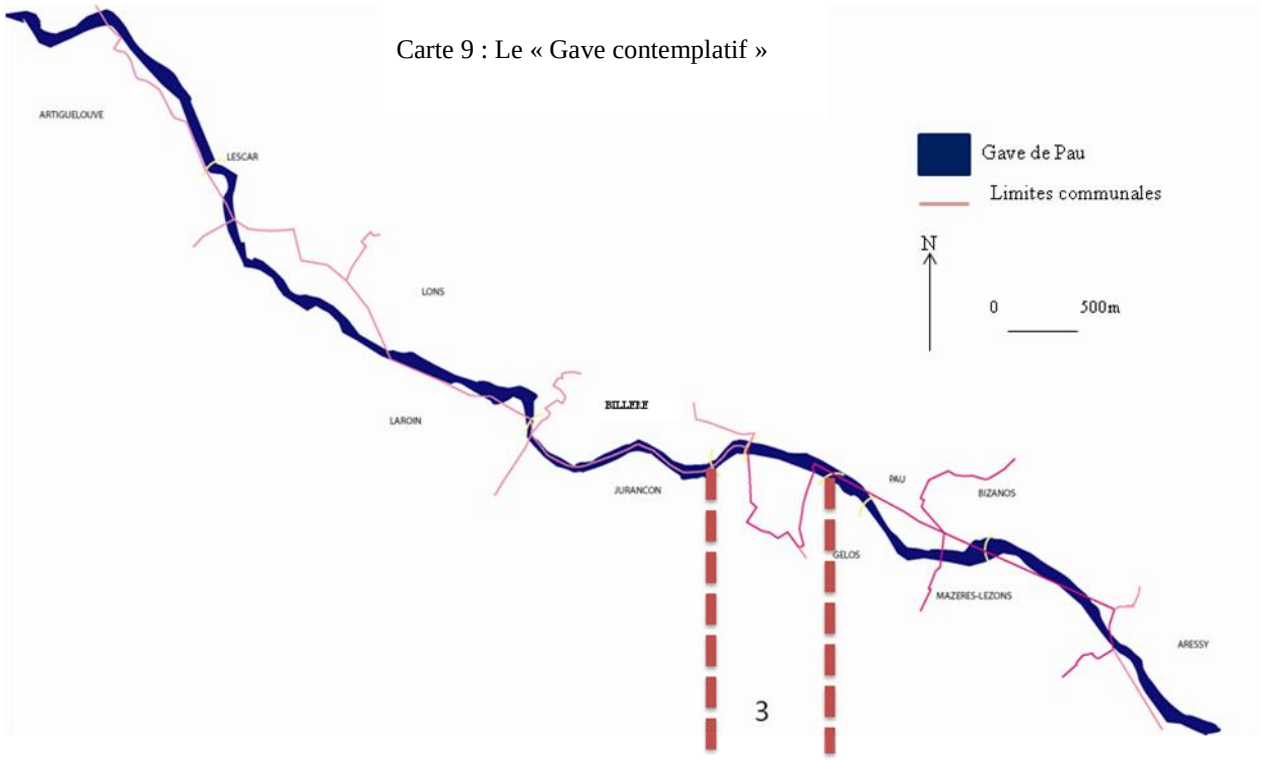

Jccoulom, Illustrator, 2013

Dans cette section, le pont du XIV Juillet représente une ligne de partage entre deux organisations distinctes. En amont du pont, le gave est dissimulé. Il ne se donne à voir que depuis ledit pont qui n'offre qu'un panorama limité sur cette partie du Gave. La berge en rive gauche du ponton du camping de la porte des gaves jusqu'à la passerelle de Gelos appartient encore à la section 2. Dans cette portion, le gave est considéré comme se donnant à voir uniquement depuis la passerelle de Gelos. En aval du pont du XIV Juillet, le gave se donne à voir sur une longue distance mais le contact direct avec celui-ci est réservé au square Péguilhan, un des lieux qui structure le PNU, et la proximité physique directe avec l'eau ne se fait que par le biais du canal d'alimentation du moulin Marsan. Depuis ce square, le château et

le Gave se mêlent : c'est le cliché classique de Pau qui synthétise l'histoire de la ville[360], celui des cartes postales, le Gave « pittoresque » (Bercovitz, et alii, 2011). D'où l'appellation « contemplatif », d'un Gave qui ne se donne à voir que depuis un espace spécifique (le complexe formé par le pont et le square Péguilhan), sur une distance longue. Tenter d'entrer en contact avec lui à d'autres endroits, révèle tant de l'aventure que de la gageure. Jean-François Gatel, du CEN, va jusqu'à dire qu' « *à cet endroit, il n'y a plus de Gave* ».[361]

Illustration 31 : Le pont du XIV Juillet, depuis le square péguilhan : une vue connue, de carte postale

Illustration 32 : Une vue plus méconnue, depuis l'aval et le gave, en rive droite…avec un pêcheur

Photos: Jean-Christophe Coulom

[360] La tour de la monnaie, le pont, le Gave et le château se confondent depuis cet endroit. Ces quatre éléments sont fondateurs de l'évolution et de l'existence de Pau (Bercovitz et alii, 2011). Pittoresque pour son cliché de « carte postale », le gave est aussi, dans cette même étude et à cet endroit, qualifiée de « mémoire ».
[361] Entretien avec Jean-François Gatel.

Illustration 33 : La vue, depuis le pont, vers l'Ouest : un point d'horizon étiré, vers un gave docile

Illustration 34 : La vue, depuis le pont, vers l'Est : un point d'horizon limité, vers un gave sauvage

Photos : Jean-Christophe Coulom

Sur la rive gauche, de l'amont vers l'aval, lorsque le camping de la porte des gaves est quitté, le contact avec les berges se perd. Cette perte se prolonge jusqu'au pont du XIV Juillet. Rien n'invite les usagers à tenter de s'approcher du lit du Gave. Le paysage est

structuré d'abord par le nouveau stade de Gelos, puis par la prairie de la paloumette; autant d'interstice entre le sentier et la ripisylve du Gave. Enfin, le sentier débouche sur la cité de la tannerie; vestige de l'ancienne industrie de tannage du cuir pour les semelles de chaussures, aujourd'hui en friche, et jouxtant des logements. Ce tronçon est surtout arpenté par des kayakistes, désireux de rallier le SEVPP à la base d'eaux-vives de Jurançon ou inversement, à vélo ou à pied. Le gave est pratiqué par des pêcheurs de manière diffuse et des kayakistes en eaux-vives. Le tronçon est aussi emprunté par des groupes en raft, encadrés par l'UCPA.

Illustration 35 : La prairie de la paloumette. En fond d'image, la ville de Pau, du château à l'église St Martin

Illustration 36 : Le chemin débouche sur la cité de la tannerie.

Photos : Jean-Christophe Coulom

Illustration 37 : Un chantier interdit au public…seul accès goudronné mais peu engageant pour se rapprocher du Gave.
La voie ferrée, encore active, est empruntée par des piétons pour franchir le Gave

Illustration 38 : Au bord du Gave, des jardins privés

Photos : Jean-Christophe Coulom

La rive droite est aussi peu engageante. Aucun sentier ne permet de l'arpenter, et l'usager se retrouve derrière la gare. Un bras mort du gave est cependant utilisé pour de l'initiation en kayak. Les pratiques sportives, sur l'aval, hormis de kayak et quelques pêcheurs aventureux qui, en période clémente, se risquent à descendre jusque dans le lite du gave, se font surtout sur le canal d'alimentation du Moulin Marsan.

Illustration 39 : Deux rafts au pied du pont du XIV Juillet

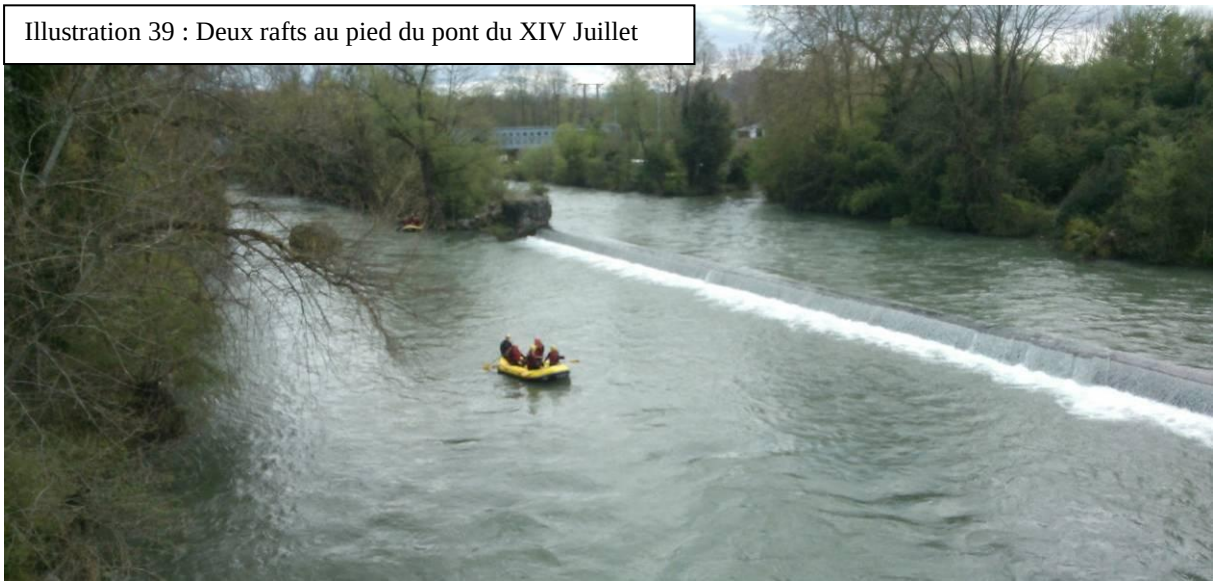

Illustration 40 : Un pêcheur use du canal d'alimentation du moulin Marsan. La supression de la passerelle a amélioré le confort de pêche.

Photos : Jean-Christophe Coulom

Le square Péguilhan est un lieu depuis lequel le château et le Pont du XIV Juillet sont visibles. Il est désigné comme un lieu, bien qu'il ne soit pas à proprement parlé un espace de rencontre et d'échange. Toutefois il renvoie à l'histoire, au patrimoine et les gens seraient gênés de sa saleté et des actes d'incivilités qui y sont commis (Bercovitz et alii, 2011). Contigu au square, est situé le lavoir, riche de la socialité qu'il provoquait dans le passé. Beaucoup de gens ont appris à nager en ce lieu, propice pour venir faire « l'expérience du Gave ». A priori, un tel lieu n'est pas imprégné des sports de nature. Il a toutefois été observé que, de manière librement organisée et autonome, des départs de canoë-kayak avait lieu à cet endroit, à même le canal Marsan.

Baptiser cette section de « Gave contemplatif » désigne autant un regard « sur » le Gave, que « depuis » le Gave. La section ici décrite commence, en suivant le sens du courant,

à l'aplomb de la passerelle de Gelos qui propose un regard nouveau sur l'alentour. Elle se termine par une arrivée en ville, à la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne. Tout du long, naviguer sur le Gave permet de projeter un regard nouveau sur l'urbain traversé, et ses espaces de nature sauvage, qui ne se découvrent pas ailleurs. C'est au fil de cette section que l'impression se dégage de faire son entrée dans l'urbain. C'est aussi bien évidemment le cas depuis les berges, où il n'y a aucune continuité de tracé et où le détour par la ville s'impose pour continuer son cheminement. Le gave est une voie. On y circule depuis un point relais (SEVPP, camping ou le square[362]), au milieu d'un désert de pratique sur les berges induit par une rupture du cheminement en contact avec les berges, qui permet de partir de la nature pour découvrir un point de vue nouveau sur la ville.

2.2.4 Le gave sportif et le gave spectacle

Carte 10 : Le « Gave sportif et spectacle »

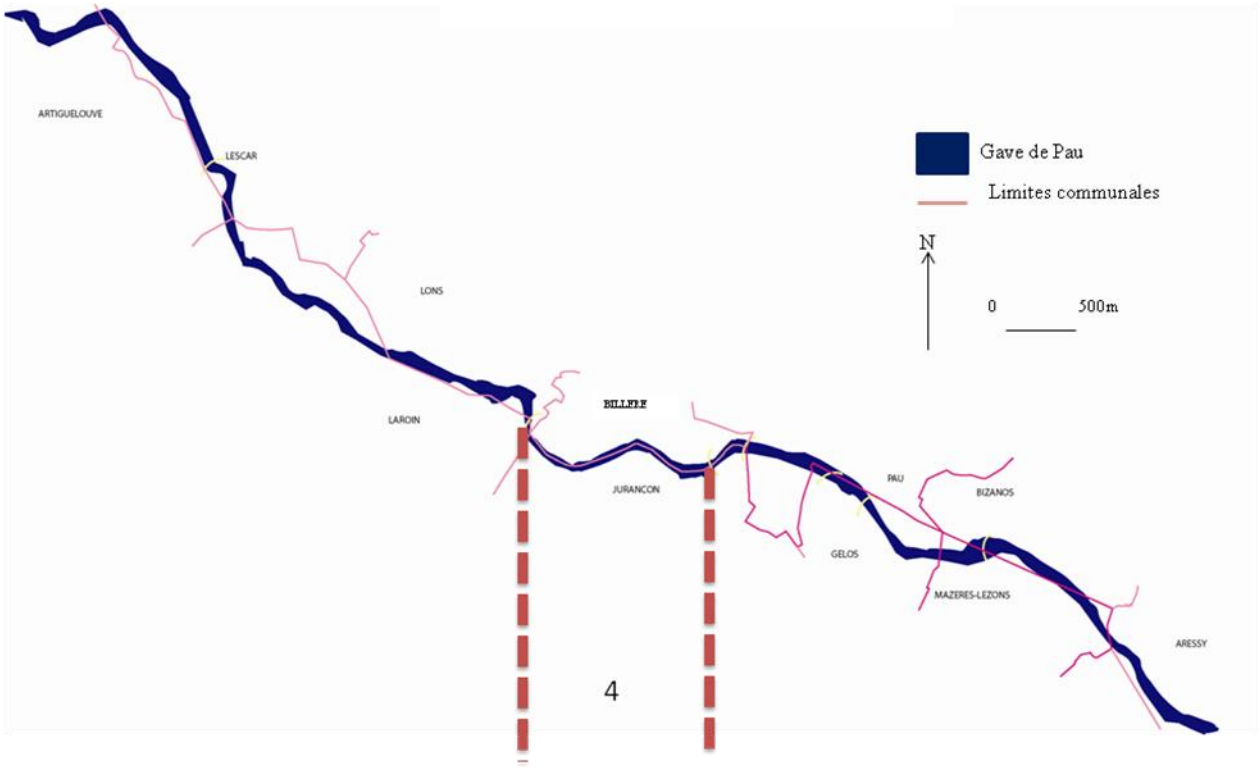

Jccoulom, Illustrator, 2013

Voici la section qui revêt la fonction la plus urbaine, d'une interaction maximale entre les individus. L'ensemble est un parcours de pêche « no kill », c'est-à-dire avec relâche obligatoire des prises. Elle est ainsi appréciée par de nombreux pêcheurs, la plupart plutôt jeunes, et qui sont sensibilisés à cette pratique.

[362] Bien que ce dernier point d'accès soit improvisé.

La recherche menée par Eva Bigando, Rémi Bercovitz et Frédéric Tesson (2011), désigne cet ensemble comme un lieu à part entière. Mais cette section peut se subdiviser en plusieurs lieux (ou micro-lieux) qui lui donnent sa caractéristique. Le plus ancien est le golf 36 trous de Billère, premier golf construit sur le continent. Si ce sport est considéré comme privilégié par une élite, les balades créées latéralement au golf et au Gave permettent de regarder les golfeurs dans leurs pratiques.

Illustration 41 : Observation des golfeurs, depuis le parcours santé des berges du gave, à Billère.

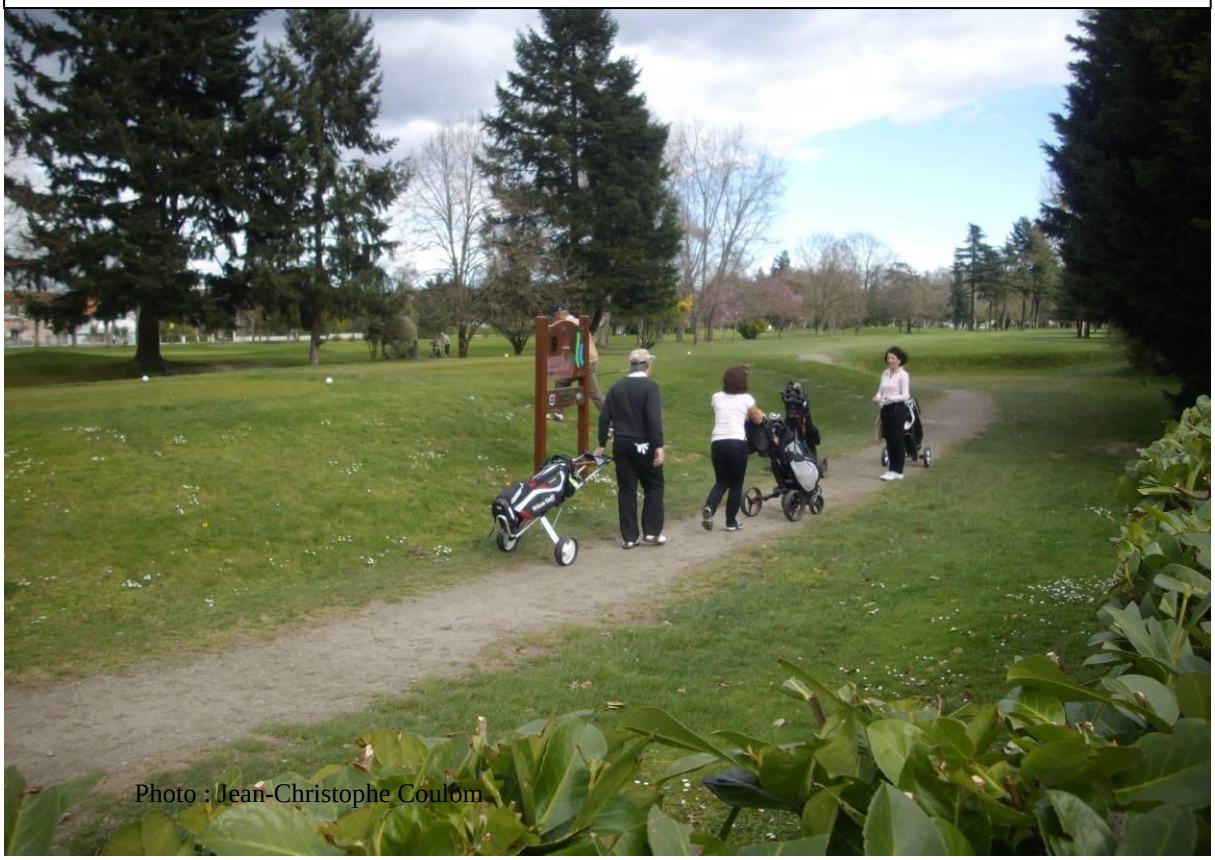

En second lieu, fut édifiée la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne. Le site est en activité permanente. Par quelques subterfuges, le club a même installé un système d'éclairage pour les pratiquants nocturnes. La particularité de cette base est qu'elle se donne à voir sous tous ses angles, des deux berges ainsi que du pont qui la surplombe. Elle permet ainsi, tant aux pratiquants de se mettre en scène, qu'aux usagers de venir observer les kayakistes.

Cette mise en spectacle a été, en partie, permise par le parcours santé, qui a succédé au défrichement des bois interstitiels entre le stade et le golf…et a instauré un franchissement du gave, la passerelle Billère-Jurançon, propriété de la ville de Billère. Plus récemment enfin, la guinguette, idée portée par le maire de Billère, a vu le jour. Il s'agit d'un bâtiment de 200m^2 à destination principalement des associations de danse.

Illustration 42 : Des kayakistes, et des badauds sur les deux berges et sur le pont : un lieu spectaculaire, une scène

Illustration 43 : La guinguette de Billère

Illustration 44 : Les immeubles de Jurançon, depuis la rive droite du Gave : nous sommes ici dans la ville.

Photos : Jean-Christophe Coulom

Illustration 45 : Des VTT et des piétons : la campagne en ville.

Photo : Jean-Christophe Coulom

Parmi les six thèmes travaillés par Rémi Bercovitz, Eva Bigando et Frédéric Tesson (2011), la section de « Gave spectacle » est support de trois fortes occurrences d'analyse. Ainsi, pour cette recherche, il tient, dans le regard des habitants sur le Gave, tant du :

- Gave « intime », traduisant l'attachement personnel aux lieux, où la dimension majoritaire, pour cet espace, est une appropriation par le jeu. La base du pont d'Espagne, pour les riverains, supplante le SEVPP[363], et est désigné comme « terrain de jeu favori ». Le « gave spectacle » embrasse les considérations « sportives », « détente » et « festive »,
- Gave « loisirs ». Les berges de Billère-Jurançon sont les premières évoquées concernant la promenade, permettant, en effet, de longer, franchir, observer la nature et se rapprocher au plus prêt du gave. Le gave monte en puissance dans ses fonctions récréatives et ludiques,
- Gave, « paysage en mouvement », lié ici à un paysage qui change.

De la même manière que la passerelle de Gelos dans la section 2, celle de Billère-Jurançon est un lieu pour la présente section. Productrices de liens sociaux et spatiaux (Bercovitz et alii, 2011), elles permettent de traverser le gave, tout en étant support de récréativité (la pêche pour la seule passerelle de Billère-Jurançon, les sauts dans le Gave pour celle de Gelos,…). Ici, la passerelle structure la section, elle lui donne son essence : c'est la

[363] Non photographié dans ce thème par les riverains.

capacité d'effectuer une boucle et de franchir le gave qui la configure. Cette section est une connexion entre deux rives.

Cette section dite de « Gave spectacle » renforce son lien avec celle en aval par une forme d'appropriation innovante des berges. Ce ne sont pas les activités en elle-même qui sont innovantes, mais plutôt leur exercice sur les berges et de le lit du gave. L'innovation s'apprécie en effet sur le temps long (Hillairet, 2001), et certaines pratiques semblent être davantage rémanente (saut depuis les ponts dans le gave), ou appropriation nouvelle d'espace d'eaux-vives (pratique du stand-up paddle sur le Gave), qu'innovantes. Des variantes de pratiques affiliées à *l'ilinx* s'observent (funambulisme, stand up paddle en eau-vive, fabrication de radeau pour descendre le gave…[364]) et s'insinuent sur les deux sections. Les pratiquants se mettent en scène et cherchent l'interaction. La présence dans l'urbain est, de fait, stratégique : on recherche des zones plus denses afin de susciter le regard. Les échanges entre l'observateur et l'observé sont plus libérés, les pratiques moins confidentielles que dans la section2. La balade Billère/Jurançon, située au niveau du golf, a été désignée également comme un lieu (Bercovitz et alii, 2011). Il est vrai qu'elle en multiplie les signes, dans la mesure où l'espace, ouvert, permet de se balader, de franchir le Gave, de s'en approcher, d'échanger et donc de multiplier les expériences individus-espace, ainsi que les interactions entre individus. Cela montre aussi que les lieux ne sont pas nécessairement des endroits fermés, sorte de vases clos bien qu'interconnectés à d'autres lieux, mais que des espaces ouverts peuvent en revêtir la fonction et en réclamer le statut. Il existe peu de littérature sur cette balade, qui, dans sa configuration actuelle est récente et encore évolutive. Ce lieu est similaire aux lacs de Laroin, espace de loisirs également où il est tout autant possible de pratiquer le Gave de façon polysensorielle mais dans un espace moins urbanisé. C'est un second facteur qui marque la rupture avec la section 5, qui ne compte pas de riverains.

Pour Jean-Yves Lalanne[365], le golf a longtemps conditionné l'environnement alentour. Aujourd'hui, pour nous, la base d'eaux-vives du pont d'Espagne a pris le relais. Petit à petit, la municipalité Billéroise a aménagé une ballade et défriché les bois qui constituaient la berge. Pour M. Lalanne, ce secteur constitue une extrapolation avant l'heure des logiques du PNU, qui doit répondre à des usages ne demandant qu'à être développés, et qui doit permettre aux citoyens d'accéder à la nature sans contrainte forte de déplacement. Ce secteur est, en outre, un prolongement du futur quartier de la Porte des Gaves, de par les

[364] Comme nous, Alain Le Jeanne a observé ses nouvelles activités qui émergent.
[365] Maire de Billère et co-président de la commission sport, en entretien.

caractéristiques qui l'animent. Cette section est donc, pour lui, une image réduite du PNU : non un sanctuaire mais un espace de vie, sportif, ludique et culturel[366].

Postérieurement à notre analyse, des similitudes avec les « unités territoriales cohérentes » établies par le cabinet « Physalis & Rivière Environnement » peuvent être observées[367]. Ainsi, un rapport s'observe entre, d'un côté, une lecture des lieux par le paysage selon le Cabinet Physalis & Rivière Environnement et, de l'autre, par les pratiques sportives de nature, qui concourent à ces ambiances paysagères. Le cabinet met ses observations en relation avec une cartographie des zones récréatives par les sports de nature sur le Gave

Document 10 : Cartographie des zones ludiques sur le Gave

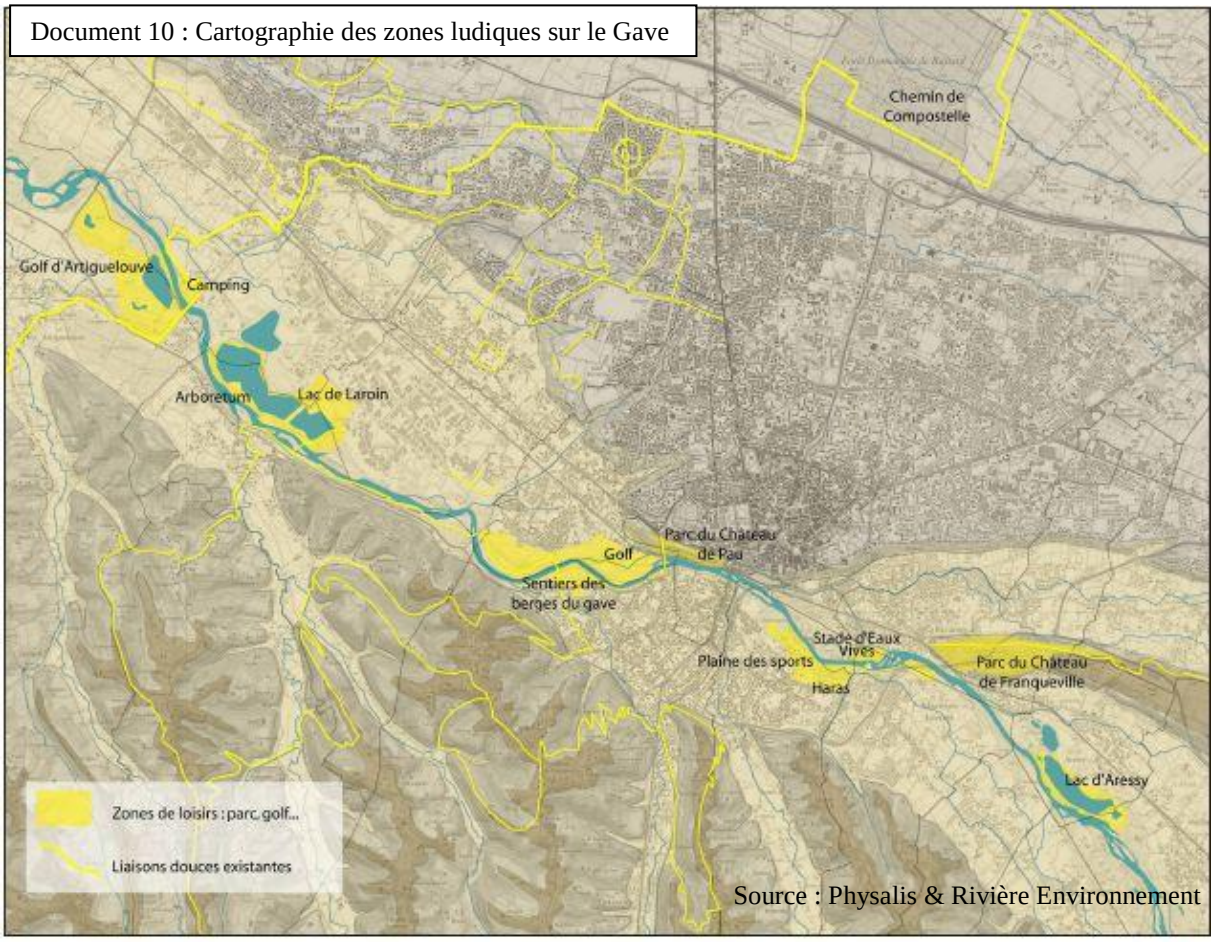

Source : Physalis & Rivière Environnement

Cette carte laisse apparaître des agrégats qui corroborent nos sections, à l'exclusion du « Parc du Château de Franqueville » qui n'est pas partie prenante du PNU. Il n'en est pour autant pas inintéressant pour la pratique des sports de nature, car il matérialise le point de départ/arrivée du chemin Henri IV[368] et qu'il est support d'une course d'orientation[369]. Elle baptise quatre « zones de loisirs », où s'observent des sports de nature : le Lac d'Aressy

[366] En entretien la question a été abordée avant l'analyse des sections. La section n°4 a été désignée comme « berge de Billère-Jurançon ».
[367] Cf chapitre 6, doc 5.
[368] Chemin de quarante kilomètres, reliant l'agglomération Paloise à Lourdes.
[369] Propriété de la ville de Bizanos.

(section 1), le complexe Pradeau-Haras-SEVPP (section 2), le Golf et les sentiers du Gave (section 4), les lacs de Laroin (section 5).

Ces lieux sont liés entre eux. La future voie verte longera la berge du Gave en rive gauche sur quasiment toute l'étendue du transect et les morceaux de chemins interconnectés à cette voie par quelques passerelles ou ponts éparts sur le territoire, fonctionnent comme autant de liens physiques. Parler de « voie » plutôt que de « trame » est une distinction importante : les trames « bleues » (pour l'eau qui court) et « vertes » (pour la terre) sont des corridors écologiques que le langage commun a assimilés à des voies de circulation (Banzo, 2009). Les acteurs de la CDAPP ont su faire cette différenciation.

2.3. Le PNU : espace de pratiques sportives de nature sur un *aroundoor*

Les trois sections les plus connectés à la ville sont les plus sportives, en termes d'intensité et de diversité de pratique. Une enquête en ligne réalisée par la CDAPP en 2010, avait révélée que les quatre endroits les plus fréquentés sur les berges du Gave étaient le Parc du château de Pau[370], les sentiers de Laroin, les berges côté Billère (c'est-à-dire en rive droite)[371] et le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées. Nos observations confirment ces tendances, puisque autour des trois derniers se sont constituées des sections spécifiques. Ce sont elles, les plus accessibles, qui accueillent le plus de monde et sont le cadre d'une importante variété de pratiques sportives de nature. Il s'agit des sections 2, 4 et 5. La section 3 souffre de son manque d'attractivité. La prairie de la paloumette, en rive gauche, qui sépare Gelos du gave, est l'objet de plusieurs réflexions portant tant sur sa protection que sur sa valorisation. Quant à la voie verte, elle est située ici dans une zone critique[372]. Elle devrait normalement avoir retrouvé la rive, entre la prairie et le cours d'eau. Cette configuration devrait, selon toute vraisemblance, modifier le visage de cette section.

Le pont du XIV Juillet matérialise une ligne de partage entre deux ambiances constituées de grands ensembles homogènes concrétisés par les sections. L'amont du pont est une zone imprégnée d'histoire, à laquelle l'individu se heurte et que les élus et le conseil communautaire ne veulent pas bannir, mais peinent à renouveler, mêlée d'ouvrages récents qu'ils voudraient voir s'inscrire dans les pratiques des individus. A l'aval, on retrouve cette histoire immédiatement à l'aplomb du pont, mais elle s'estompe petit à petit pour laisser libre cours à des espaces dynamiques, plus récents. Les sports de nature s'accomplissent

[370] Promenade qui surplombe le Gave de Pau.
[371] L'enquête distinguait la berge en rive droite (Billère), de celle en rive gauche (Jurançon) et du golf.
[372] Elle devra soit traverser l'urbain où le trafic routier est dense, soit bénéficier d'un encorbellement difficile et coûteux du XIV Juillet.

différemment au long de cette dichotomie. En l'amont du pont, en dehors du SEVPP, les pratiques sont plus confinées, plus secrètes, tandis qu'en aval elles se révèlent à tous, sont plus riches et variées. Les deux sections de Gave hétéroclite sont, à ce titre, de bonnes illustrations. La section 5 augure un devenir qui se dessine, un lieu qui est attractif et dynamique, réussissant sa mutation. La section 2 présente à l'inverse une histoire qui pèse sur les choix de reconversion, malgré la présence de la passerelle et du SEVPP. Sur ces deux sections, les pratiques sportives de nature sont riches, avec un degré de fréquentation plus élevé sur la section 5.

Cette partie nous invite à réfléchir sur le concept de lieu et « l'idéal type de l'aire » (Lussault, 2007). En se référant à ce qui a été écrit dans la partie théorique, le lieu doit être petit et l'aire agrège. Cependant, comme l'a dit Denis Retaillé (1997) : qu'est ce qui est petit ? Nous avons écrit que la vue est le sens d'appréhension premier du lieu. Michel Lussault (2007) nuance l'indivisibilité du lieu par le fait qu'il est composé de micro-agencements, composant signification et fonction du lieu qui les contient. La distance peut intervenir pour découper le lieu en « micro-lieux », le tout restant contrôlable par la marche rapide ou le bref déplacement (Lussault, 2003). Cet agencement en lieu et micro-lieux que proposait Pascal Mao (2002) pour les stations sportives peut également s'opérer dans cette recherche. Bien qu'ici les sections sont loin d'être petites, au regard de la perception de leurs intégralités par la vue, mais possiblement contrôlées par « le bref déplacement », nous les concevons comme des lieux composés de micro-lieux. Ces lieux traduisent des ambiances, forment des unités recouvrant un ensemble de sentiments (Retaillé, 1997). Ils s'apparentent à des ensembles cohérents et harmonisés, bien que ne contenant pas nécessairement toutes les pratiques qu'ils agencent. Infrastructures singulières, distinctes, ils renferment le pluriel, qui enrichit leur sens, leurs valeurs, leur pouvoir intégrateur.

Ces lieux, composés de micro-lieux, et les liens qui les unissent, matérialisent un réseau donnant sens au PNU. Il permet d'alterner les ambiances, de naviguer entre les lieux et micro-lieux. Il peut être emprunté dans la spatialité quotidienne. Si une somme de spatialité ne fait pas territorialité, cette dernière possède ici un visage. Elle marque le rapport nouveau d'un collectif « habitants » à une partie du territoire, enrichissant la relation au territoire lui-même. Notre hypothèse voulait démontrer que, afin de « couturer » un territoire, il faut en passer par de la réinjection de spatialités ; et que, dans ce cas, les sports de nature sont un vecteur pertinent. Dans la réflexion du projet, et certains acteurs en entretien en sont d'ailleurs convaincus, accroître la spatialité allait de pair avec l'augmentation des passerelles. Nous voyions ici que les passerelles sont effectivement des points stratégiques et structurants.

Des groupes spécifiques investissent ces espaces pour les sports de nature. Le sol est pour eux une médiation qui devient territoriale dès lors qu'ils l'imprègnent de leur culture (Augustin, 2008). Nous ne sommes assurément plus dans le domaine, ou la domanialité, car les construits individuels interagissent pour devenir collectif, et que ces interactions enrichissent le territoire d'une identité nouvelle, permise par cette configuration naissante. La reprise ultérieure de cette disposition dans le « modèle territorial » assoira l'instance idéologique fondatrice du territoire.

Le PNU configure un *aroundoor* (Bourdeau et alii, 2004) pour les sports de nature. En effet, les activités ne sont ni pleinement comprises dans la « grande et vierge » nature, ni complètement enfermées dans des lieux clos. Elles se positionnent sur de la proximité aux lieux de vies, sont relativement sécurisées, et possèdent un niveau de difficulté qui n'atteint pas toujours celui de certains espaces naturels[373].

3. Le Parc Naturel Urbain, objet à vocation territorialisante

La géographie étant une science qui nomme les formes spatiales (Retaillé, 1997), distinguons d'un nom le PNU. Ce dernier point consiste en une réflexion à propos du dessein du PNU. Il s'agit de dire que le projet n'a pas une ambition territoriale, c'est-à-dire une velléité de faire advenir un « territoire PNU », mais plutôt une vocation « territorialisante ». Formulé autrement, nous pensons que le PNU se pose comme un outil chargé d'élever une spatialité en territorialité construisant la CDAPP.

3.1. Des limites, des valeurs, une charte. Un territoire ?

Pourtant, sans l'affirmer aussi clairement, Alexia Quintin, lorsqu'elle brosse le portrait du futur PNU, donne des caractéristiques qui permettraient de le définir comme un territoire. Ces éléments reposent sur le triptyque : limites-valeurs-charte.

3.1.1 Des « maisons » qui produisent une conscience de l'espace alentour

Premièrement, le PNU s'affirme comme un parc, au point que cette acception soit partie intégrante de son appellation littérale : Parc Naturel Urbain des Berges du Gave de Pau. Or, la question du « régime de passage » entre l'intérieur et l'extérieur du PNU interroge : à ce stade du projet, ce sont des « maisons du PNU » qui sont chargées faire prendre conscience au public son existence. Si l'usager ne fait pas la démarche d'entrer dans les maisons, il sera

[373] Relatives au *wildoor*, pleine nature détournée, ou *outdoor*, pleine nature sauvage (Bourdeau et alii, 2004).

dans le parc sans en avoir conscience. Trois d'entre elles, les principales, seront situées dans les micro-lieux qui structurent nos sections (SEVPP, lacs de Laroin, passerelle de Billère-Jurançon) et seront donc clairement déterminées par les sports de nature. Des points d'informations seront situés au Pradeau, aux cascades de Mazères-Lézons et à la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne. A la manière d'un parc naturel, rarement clôturé, la distinction entre l'intérieur et l'extérieur se fait par des signes concrets (Clarimont & Leichnig, 2013).

Doc 11 : Spatialisation des portes d'entrée.

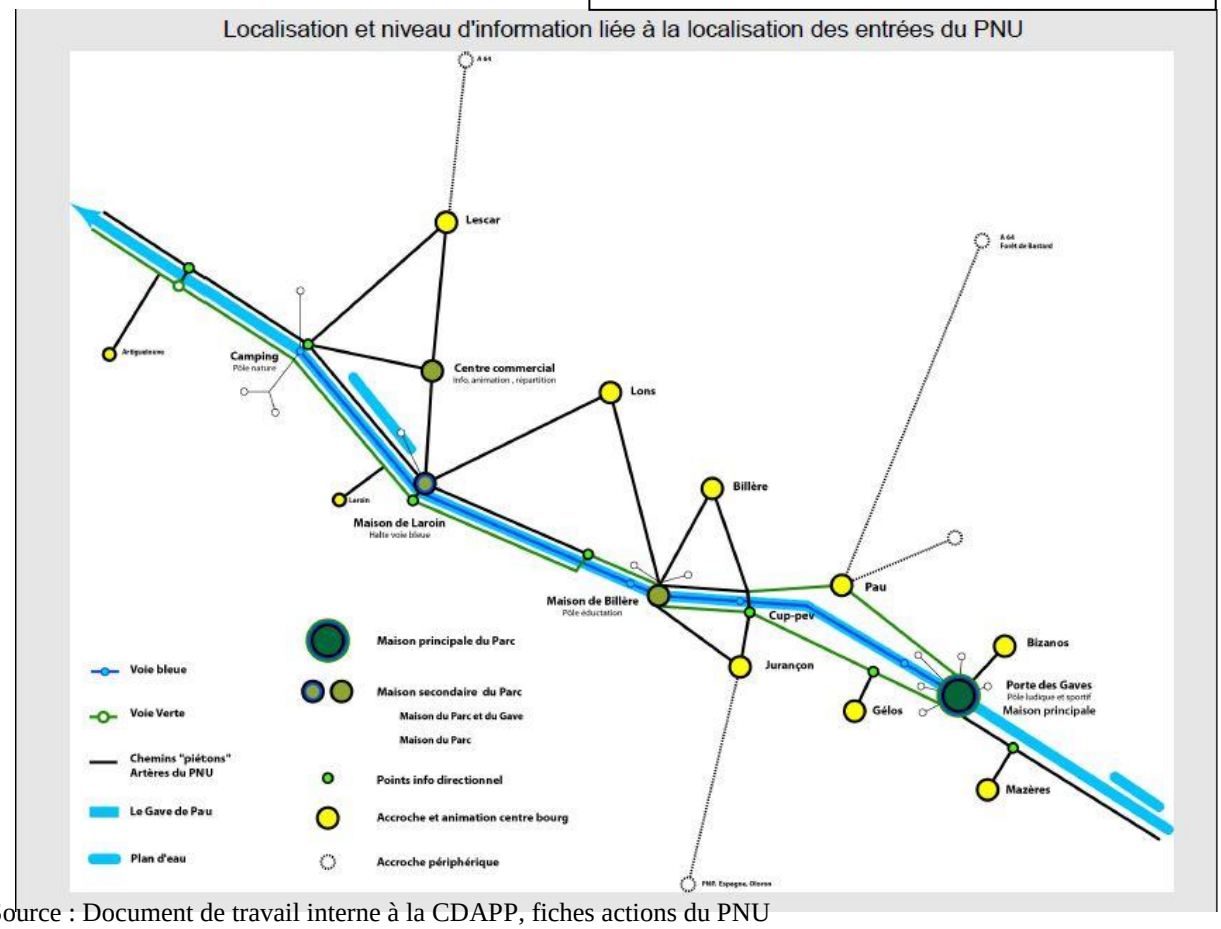

Source : Document de travail interne à la CDAPP, fiches actions du PNU

L'entrée dans le PNU ne se fera pas par le biais de portes, qui donnent conscience de pénétrer dans un nouvel espace. Les limites, notamment en ville, seront perméables. Sur un document de travail diffusé en interne aux services, les fonctions des futures maisons sont assez explicites. La principale est effectivement de « *marquer les frontières du parc et révéler aux habitants, une fois ces frontières franchies, qu'ils se trouvent dans un espace privilégié* »[374]. Marquer un dedans et un dehors est un fondement de l'action des sociétés locales (Bachelard, 1977). Ici, l'institution marque et délimite un espace qui se voit conférer

[374] Fiche Action n°0.2.2, à propos de l'aménagement des entrées du PNU.

un statut, le PNU. Ces maisons auront aussi d'autres fonctions, qui aideront le parcours des usagers (repères, signaux, indications de lieux), ainsi que leur manière d'observer et d'appréhender les lieux (orientation du public vers des éléments à découvrir, aider à la lecture d'éléments clefs du paysage).

Si les limites éprouvées en traversant un espace contribuent à l'élever au rang d'élément repérable dans la spatialité des individus, les limites du futur PNU ne sont pas encore déterminées et cartographiées. Lors d'une réunion de travail tenue à Pau, en Juin 2013, au cours de laquelle Nasrine Seraji avait réuni autour d'elle les principaux protagonistes du PNU pour aborder les liens entre celui-ci et Porte des Gaves, il a longtemps été question des limites. Au final, plus que sur la forme et la nature de ces dernières, ce qui résultait de ce débat était le souci de marquer le passage dans le PNU, pour bien faire prendre conscience aux visiteurs qu'ils se trouvent dans un site particulier.

3.1.2 Des valeurs et des discours comme puissance idéologique

L'article 23h de la loi fédérale Suisse de 2006 sur la protection de la nature et du paysage, définit des « Parc Naturels Périurbains ». C'est une appellation qui labellise des territoires situés à proximité d'une région très urbanisée et qui offrent un milieu préservé pour la faune et à la flore indigène, tout en permettant des activités de découverte de la nature. Ils comportent des zones centrales, auxquelles le public a un accès limité, et une zone de transition pour les activités. Le canton émet la demande de label, remise par la confédération. Il existe même un label « produit » pour les entreprises productrices de biens et de services au sein du parc, respectant les préceptes du développement durable. Une telle démarche est inexistante en France. Les territoires porteurs de PNU l'espèrent cependant pour conférer des valeurs et une existence concrète à leur objet.

En 2005, le rapport parlementaire Français n°2687, proposant un projet de loi relatif aux parcs nationaux et parcs naturels marins[375], rédigé par la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée Nationale, évoque le Parc Naturel Urbain de Rueil Malmaison. Patrick Ollier, président de la commission, a fait alors état de son expérience de PNU sur trois communes et a demandé qu'un amendement à la future loi porte sur les PNU. Ce sera l'objet du chapitre V du projet de loi qui demande :

- Que soit reconnu aux collectivités le droit de créer un Parc Naturel Urbain,
- Que soit soumises à « régime particulier » les activités susceptibles d'altérer le caractère du parc,

[375] Dit « Rapport Giran », consultable sur : http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r2687.asp

- Que les objectifs de protection soient définis dans une charte reconnue par décret et révisable tous les dix ans,
- Que les SCOT et PLU soient compatibles avec les objectifs de la charte,
- Que les travaux affectant le parc soient soumis à étude d'impact.

Ces dispositions ont été rejetées par le Sénat. Les sénateurs ont motivé leur rejet par le paradoxe entre les concepts de nature et d'urbanité, la confusion qui existerait entre les parcs de zones rurales et de zones urbaines, ainsi qu'une palette d'outils de protection de la nature en ville jugée satisfaisante (Clarimont & Leichnig, 2013).

Les PNU cherchent ainsi toujours une reconnaissance. L'appellation « Parc Naturel Urbain » vient de Patrick Ollier[376] qui, le premier, a fait advenir cet objet, sur une superficie de 890ha, dont 700ha sur sa commune. Il souhaitait développer un cadre de vie agréable pour les habitants citadins. Le parc mêle construction harmonieuse et espace vert. Pour cet ancien président du Parc National des Ecrins, baptiser son objet « Parc » n'est pas anodin. Il a d'ailleurs donné une existence administrative à celui-ci, par un système de convention inter-acteurs intervenant sur cet espace, doublé par la suite d'une charte[377]. Depuis, la reconnaissance d'un objet géographique comme « Parc Naturel Urbain », semble presque s'apparenter à une course à la validation comme tel par Patrick Ollier, qui s'attribue la paternité du concept[378].

Pour obtenir cette reconnaissance, une association nationale des villes et intercommunalités support des Parc Naturel Urbain, à l'initiative de Denis Solivères, DGS de la CDA d'Agen (CAA) et ancien DGS de la ville de Rueil Malmaison, a été créée. Bénédicte Laurens-Canal[379], DGA des services de la CAA, positionne volontiers sa collectivité comme le moteur de cette avancée[380]. Les statuts de l'association furent signés à Boé, ville support des premières actions d'aménagement du Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne (PNUFAG), en décembre 2011. Le but fondamental de cette association est de faire aboutir une loi reconnaissant un statut juridique aux PNU. L'acte de naissance ne s'accompagne cependant pas d'une synthèse dressant les caractéristiques de ce qui pourrait constituer un PNU. En revanche, Hélène Siryeis, paysagiste d'état et consultante pour les projets de PNU

[376] Président de l'assemblée nationale en fin de législature en 2007, il est maire de Rueil Malmaison depuis 2004 et député des Hauts de Seine depuis 2002. De 2010 à 2012, il fut ministre chargé des relations avec le parlement.
[377] http://www.inforet.org/IMG/pdf/P.4_du_lien_A86_No12_juin_2005.pdf
[378] Lire le discours de Patrick Ollier lors de la fondation de l'association des villes et intercommunalités supports de Parc Naturel Urbain, dont il est le président, prononcé à Agen :
http://www.agglo-agen.net/sites/www.agglo-agen.net/IMG/pdf/visite_de_patrick_ollier_a_agen.pdf
[379] Entretien effectué au siège de la Communauté d'Agglomération d'Agen.
[380] Jean-Michel Tissanié est d'accord avec ce constat.

de Marsan et PNUFAG, après avoir comparé les différents parcs se réclamant PNU, avait pourtant synthétisé leurs caractéristiques communes. Depuis la réunion ayant proclamé la naissance de l'association, les travaux sur ce point n'ont pas évolué. Toutefois, pour Bénédicte Laurens-Canal, l'absence de formalité n'empêche pas l'échange informel entre PNU[381].

A Pau, les services cherchent à faire advenir une colonne vertébrale idéologique qui verrait le PNU s'inscrire dans la lignée des Parcs Nationaux et des Parcs Naturels Régionaux. Si cette action, alimentant le débat sur les paramètres structurants un PNU, aboutit à une loi leur conférant un statut juridique, alors ces objets géographiques non identifiés seront élevés au rang de territoire juridique. Pour l'heure, celui de Pau possède toutefois une identité visuelle, matérialisée par un logotype.

Visuellement, ce logo emprunte le code couleur de l'identité visuelle de la CDAPP, dans des tons plus froids.

Document 12 : Le Logo du PNU.

C'est un premier pas vers une reconnaissance spécifique, *« une appropriation de ce projet et de ce territoire par les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire »*[382]. Cette citation, empruntée à un document de travail interne au service, définit le futur PNU comme un territoire propre, au sein du territoire administratif qui l'a crée.

Pour les services réfléchissant au sujet du PNU, il ne s'agit pas que de faire comprendre aux gens qu'il y'a un espace naturel près de chez eux, ni même seulement de l'intégrer dans leurs spatialités, mais d'élever cet espace au rang de territoire identitaire et approprié. Cette avancée sur l'identité visuelle, s'est renforcée d'une réflexion à propos de son nom futur. Il se pourrait que, en référence au logo présenté ci-dessus, le nom soit définitif.

3.1.3 : La charte, matérialisation d'un consensus

Le PNU n'a aucun statut juridique. Il est un objet dont la gouvernance est à inventer. Le rapport parlementaire évoqué ci-dessus reconnaissait à la charte les vertus fondatrices du PNU. L'apparition d'un consensus matérialisé par la charte, donne corps aux places des acteurs dans le système d'action, dans les prises de décisions, et synthétise surtout le partage de valeurs communes, même sur un moyen terme : celui de la durée de la charte (Grasset et alii, 2003).

[381] En entretien.
[382] Fiche action n°0.2.1, relative à la constitution d'une identité pour le PNU.

La charte du PNU Palois n'est pas encore rédigée et tarde à émerger. Elle est toutefois récurrente dans les discussions et les intentions. Les interrogations des « leaders » (Grasset et alii, 2003) du projet consistent surtout en la synthèse des acteurs qu'elle réunira et liera. Qui doit la signer ? Quoi y faire figurer ? La réflexion est encore ouverte.

Ces trois arguments renforcent l'idée selon laquelle le PNU est destiné à devenir un territoire. Néanmoins, il est difficile de l'appréhender comme tel. L'absence de limite clairement établies, même si elles se ressentent quelquefois sur le terrain et de consensus quant à la création d'une charte sont les deux principaux arguments de contradictions. A ce jour, bien que peuplé de marginaux et objet de pratiques récréatives, il n'apparaît pas également que des sociétés s'en revendiquent pleinement. Il manque enfin certainement cet aspect temporel prépondérant à la construction du territoire. Ainsi, nous préférons dire que cet objet géographique est plutôt « à vocation territorialisante », au service du « territoire CDAPP » qui l'instruit.

3.2. Des actions qui, plutôt que de dessiner un territoire, renvoient à une territorialité nouvelle

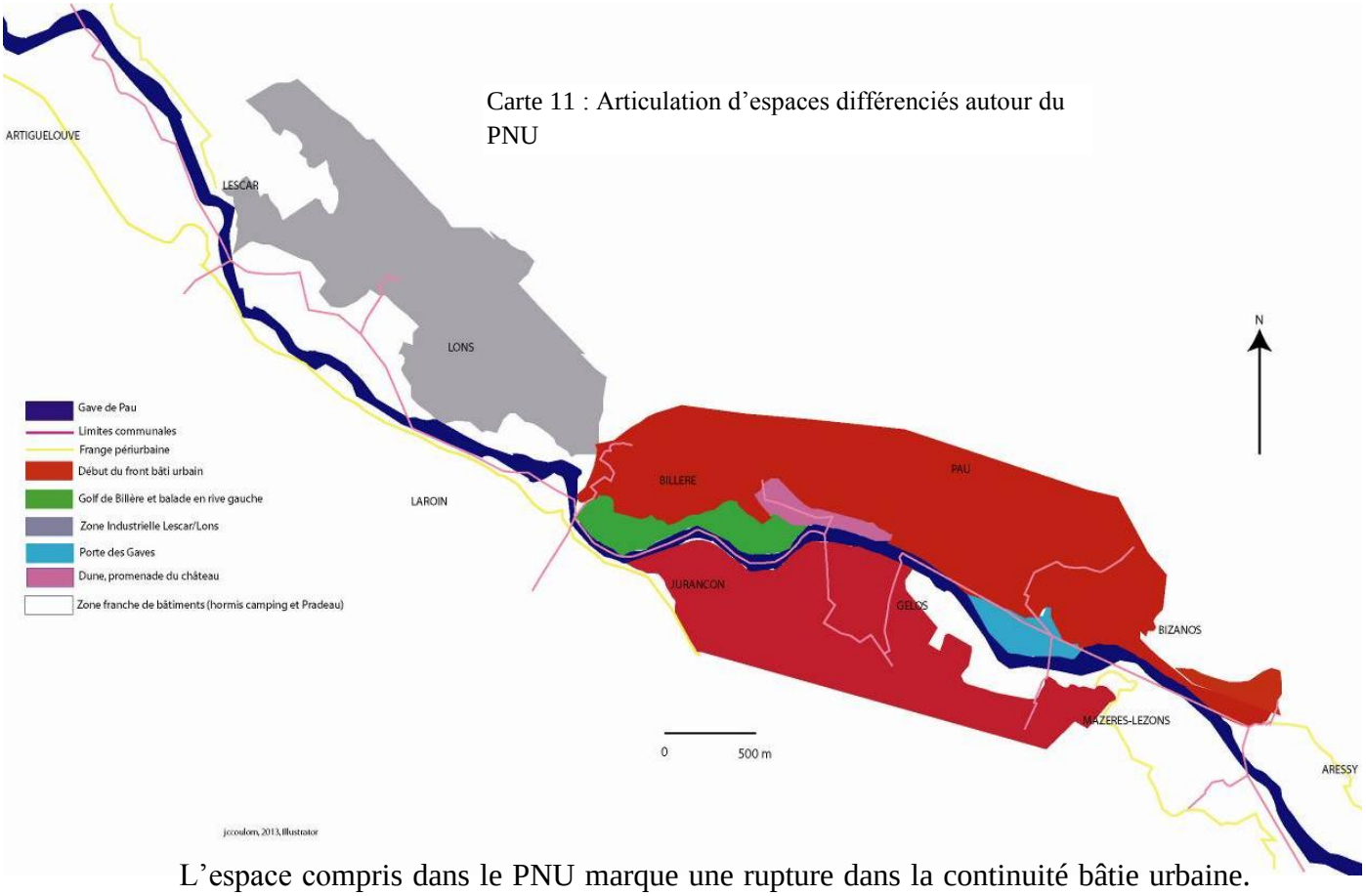

Carte 11 : Articulation d'espaces différenciés autour du PNU

L'espace compris dans le PNU marque une rupture dans la continuité bâtie urbaine. Le fait que l'espace géographique soit une étendue différenciée (Brunet, 1997) conduit cette

recherche à s'intéresser à cette rupture. A maints endroits, le PNU n'est qu'une scission de l'espace urbain, tandis qu'à d'autres il est une interface : un contact forgé dans une contiguïté stricte entre deux ensembles distincts (Interfaces, 2008). Mais, dans les deux cas, cette discontinuité PNU possède une épaisseur. Dépassant sa fonction de mise en relation entre deux ensembles distincts, elle possède ses propres modes de régulation, sa propre ambiance perceptible et, en le désignant comme une interface, on lui attribue son propre objet géographique (Interfaces, 2008). En explorant cette idée « d'objet », cette recherche peut lui trouver des fonctions qui renvoient à des considérations différentes du primat du territoire.

Le PNU est composé de lieux, eux-mêmes constitués de micro-lieux. Plus que les englober, il les organise et, en retour, ces lieux le constitue. Cette dialectique, même si elle en a les apparats, n'est pas forcement celle qui lie territoire et lieu. Ce chapitre a montré une première relation lieux-micro-lieux, où ces derniers ne sont dotés du qualificatif de micro seulement dans la mesure où sont considérés d'autres lieux englobants, en l'occurrence les six sections de cette recherche. En définitive, le PNU ordonne, organise et met en réseau une pluralité de lieux qui donnent sens au projet ; lequel projet renforce l'identité et l'image du territoire de son instigateur, la CDAPP. Ces lieux, dotés d'attributs (Retaillé, 1997), cofondés par les usagers et les acteurs, élève les spatialités individuelles au rang de territorialité. En ce sens, les individus, éprouvant collectivement les lieux, produisent et renforcent l'identité territoriale, qui n'est pas celle du PNU, mais celle de la CDAPP. Le PNU organise ainsi des lieux marqués par des attributs territorialisants.

3.2.1 Le PNU : un tiers espace au sens de Jean Viard et de Martin Vanier

Si les attributs permettant de parer le PNU du statut de territoire sont limités, comment pourrait-on désigner cette forme géographique ? Nous pensons que nous pouvons actuellement la qualifier partiellement de « tiers espace », à l'interface de la perception qu'en ont Martin Vanier (1999) et Jean Viard (1994). La dimension de « limite sans cesse repoussée » (Vanier, 1999) ne s'applique cependant pas ici puisque le PNU fonctionne comme une couture et non comme une limite fluctuante officiant comme transition. Il contient les berges du Gave et ses éléments naturels qui sont tantôt pleinement dans l'urbain et tantôt périurbaines : il apparaît seulement davantage urbain que périurbain, bien que n'appartenant pleinement ni à l'un ni à l'autre. C'est plutôt une forme d'articulation singulière entre les logiques urbaines et périurbaines. C'est un objet transitoire refaisant du gave un composant majeur de l'urbain et produisant de la territorialité.

Les critères qui nourrissent la définition du PNU comme un tiers espace tiennent ainsi de cette faculté d'articulation entre « le profondément urbain » et des degrés moins

intégrés de forme de ville. C'est un espace inqualifiable, tantôt dans l'urbain, tantôt dans le périurbain, et qui comporte un vrai « défi aménagiste ». Il est ainsi invité à conserver longtemps une configuration qui ne le fera pas basculer dans la ville et qui renforce son identité. Enfin, il impose la réflexion tant sur la nature que sur la ville, et cristallise les actions envers les espaces naturels sensibles qu'il abrite. Ces paramètres nous permettent de définir le PNU comme un tiers espace, bien qu'en référence à la définition de Martin Vanier, il ne soit pas « résidé ».

La conception plus écologique de Jean Viard complète le sens donné ici à ce « tiers espace PNU ». Il n'est certes pas un sanctuaire, mais l'idée de Parc traduit bien cette idée d'élévation d'un espace décrété comme naturel, avec une matérialisation des limites sur les documents de prospective et l'organisation logique de ses composants dans un ordre déterminé par l'homme urbanisé. Le PNU revalorise la nature sauvage, car en ville elle manque (Richtot, 1994), et l'élève à un statut quasi-théologique. Il s'affirme de plus en plus comme un art du paysage que l'homme est appelé à pratiquer, tant passivement par la contemplation, qu'activement par le sport.

Si tiers espace convient et si le PNU rempli aujourd'hui un rôle d'interface, l'urbanisation croissante pourra en atténuer l'importance. On peut ainsi imaginer que, à la différence d'un tiers espace faisant office d' « écotone » entre l'urbain et le périurbain, le PNU, figé, ne pourrait être bientôt qu'un objet totalement urbain, surtout de par les fonctions qu'il accueillera. Une nouvelle appellation peut ainsi prétendre le désigner : l'espace ouvert.

3.2.2 Un « espace ouvert » intégré à la dynamique de l'urbain

Le tiers espace est une conception scientifique qui caractérise assez bien le PNU dans ce qu'il a d'incertain, de transgressif et de richesse insoupçonnée bien qu'estimée. Mais cet espace est invité à évoluer, de par les fonctions que le conseil communautaire lui impose où que les usagers lui attribuent. Mayté Banzo (2009) permet de nous aider à mobiliser un concept architectural et urbaniste : l'espace ouvert. Il s'agit de ces espaces vides, non bâtis, mais intégrés dans le fonctionnement des aires urbanisés. Si, au départ, elle fait référence à une « échappée visuelle » contrastant avec l'horizon fermé de l'espace bâti (Banzo, 2009), cette idée d'intégration dans le fonctionnement des aires urbanisées correspond au PNU. Ce dernier transgresse, de surcroît, les différentes déclinaisons qu'offrent l'espace ouvert et qu'explique Maîté Banzo (2009) mais qui sont incomplètes à caractériser le PNU : « l'espace vert » (Choay & Merlin, 1988), renvoyant à une nature banalisée à un écran végétal, l'espace non bâti périurbain, « l'espace libre » (Vanier 2008) des pratiques citadines en milieu naturel, les espaces à caractère de nature, agricoles, forestiers…

L'espace ouvert est végétal, gage de durabilité de la ville et de la qualité de vie de ses habitants, un outil de requalification des interstices de l'urbain et une matière d'élaboration pour de nouvelles formes d'espace publics (Banzo, 2009) ; soit les caractéristiques attribuées au PNU et pour lesquelles les sports de nature œuvrent. Il ouvre ainsi la nature sur la ville, et, une fois « territorialisé », la sauvera du chaos.

Illustration 42 : Idécycle, mobilité quotidienne douce, et PNU

Photo : Jean-Christophe Coulom

Ce qui est important dans le concept d'espace ouvert, c'est cet aspect d'un espace vert qui possède des fonctions urbaines autre que la simple récréativité (sportive, de ressourcement ou d'évasion) des habitants. C'est un espace lié à l'urbain, qui est complémentaire d'autres nœuds fonctionnel, et qui est lui-même pluriel. « *Les sports de nature entraînent aussi des comportements associés, comme les modes de déplacement doux, qui sont un atout supplémentaire car on voit la nature sauvage depuis l'agglomération* »[383]. Des tendances nous poussent aujourd'hui à considérer le PNU dans cette pluralité. Utiliser les mobilités douces pour se rendre à son travail renvoie-t-il au recours aux sports de natures pour sortir de l' « horizon incompressible de son quotidien » (Retaillé, 1997) ? La conception navigue ici entre le sport de plein-air et le sport de nature, du moins en ce qui concerne le

[383] Denis Badie, directeur de l'OMS de Pau et élu communautaire de la ville de Gan, en entretien.

vélo. Le propos se conclut ici sur l'illustration 42, qui montre que les « idécycles »[384]sont mis à contribution au sein même du PNU pour accomplir les mobilités quotidiennes[385].

En considérant le territoire sous son acception géographique, un argument supplémentaire s'imposerait pour contrarier l'adéquation « PNU=territoire » : si le PNU est habité, bien que non « résidé », existera-t-il un jour des sociétés qui s'en revendiqueront ? En l'apparence, il ne recouvre qu'une fonction, celle d'espace parcouru dans la territorialité des habitants, tant par les sportifs que les citadins qui l'empruntent comme transect, comme voie, pour accomplir leurs actions quotidiennes. Eventuellement, il héberge des fonctions de travail. Il n'est endroit de résidence (sinon d'une population marginale) que dans ses confins, sur ses limites. Ainsi, s'il est inscrit dans une fonction de proximité avec les habitants de la CDAPP, il va falloir laisser le temps faire son œuvre pour valider l'éventuel sentiment d'appartenance entre le PNU et une société qui le composera. Mais nous pensons plutôt que le PNU concourt plutôt à renforcer l'identification du « territoire CDAPP ».

Une somme de spatialité ne fait pas territorialité, il faut qu'il y ait sentiment de partage, quitte à ce que celui-ci soit issu d'une construction par le Pouvoir (Raffestin, 1983). Le PNU, plus qu'une somme de spatialité, est un objet qui s'invite dans la territorialité du groupe « habitants de la CDAPP », en marquant de ses attributs la pratique des individus de la société. Ces attributs sont des bornes, possédant des valeurs qui leurs sont attribuées par les gestionnaires du territoire, et produisent la territorialité lorsqu'elles sont éprouvées collectivement.

La « vocation territorialisante » du PNU modifie la nature de l'interface « nature-ville ». D'un tiers espace incertain, à vocation récréative[386], le PNU est appelé à devenir un espace ouvert complémentaire des autres composants de l'urbain Palois. Kevin Lynch exprime que « *la ville est une construction dans l'espace, mais sur une vaste échelle et il faut de longues périodes de temps pour la percevoir* » (1977 : 4). Ainsi, l'image de la ville, mais aussi de ses composantes, évolue dans le temps. Tout en restant relativement stable dans ses grandes lignes pendant un certain temps, la ville est en perpétuelle évolution dans les détails, ce qui induit que l'objet urbain n'a pas de résultat final (Lynch, 1977). Le PNU change le rapport passé de la ville avec un de ses espaces de nature. De marginalisé, de coupure,

[384] Vélo à disposition payante des habitants pour parcourir la ville.
[385] L'usagère a révélé prendre quotidiennement l'Idécycle, lorsque le temps le permet, pour ses mobilités, quitte à « faire des détours » pour l'emprunter, le redéposer. Elle « passe quotidiennement » par le PNU pour aller travailler. Ici, elle en fait profiter sa famille.
[386] Le fait qu'il soit à vocation récréative n'empêche toutefois pas qu'il revêt différentes fonctions pour les habitants. Il y'à ceux qui profitent des offres sportives, ceux qui les conçoivent, ceux qui l'encadrent et ceux qui assurent leur entretien.

d'occulté, il devient intégré, couture, valorisé, et concourt désormais à la construction de l'idéologie territoriale.

L'imagibilité sera la qualité grâce à laquelle un objet physique a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur. Elle facilite la création d'image mentale de l'environnement vivement identifié et puissamment structuré (Lynch, 1977). Jusqu'alors, le gave est perçu comme une limite, qui peut tant être une barrière isolant deux régions, qu'une couture le long de laquelle deux régions se relient et se joignent. La force de l'imagibilité du PNU est de métamorphoser des limites en leur conférant une autre utilité. Les berges vont fonctionner comme des voies, la future voie verte les consacrant comme telle, et la future voie bleue faisant du gave lui-même une voie. Les passerelles qui atténueront aussi la limite « gave » fonctionneront également comme des nœuds, lieux stratégiques vers et à partir desquels l'individu se déplacera, c'est-à-dire des relais (Bavoux, 2010) du « réseau PNU ». Elles seront également, au même titre que d'autres micro-lieux, des points de repères, objets physiques définis assez simplement dont l'utilisation implique le choix d'un élément unique au milieu d'une multitude de possibilités (Lynch, 1977)[387].

L'imagibilité du PNU, comme celle de la ville, est évolutive. Elle se forge en existant et les sports de nature permettent de la révéler. La CDAPP a pris deux parties pour parvenir à cette finalité de coutûrage (Lussault, 2007) : accroître les passerelles permettant de franchir le cours d'eau, créer des nœuds autour d'elles, et promouvoir une offre récréative par les sports de nature en bord de Gave et à même la rivière. Espace ouvert des urbanistes, tiers espace des géographes, ce PNU gagne en épaisseur par les sports de nature qu'il abrite et qui le dépassent. Il ne peut être considéré comme un lieu, car le bref déplacement ne permet pas de pallier sa non appréhension globale par la vue et que ses limites ne sont pas partout perceptibles. Il ne semble pas davantage être, aujourd'hui, un territoire même s'il pourrait en porter l'ambition. Cette terminaison mérite d'être approfondie dans quelques années pour voir si ce PNU est élevé, à l'instar des PNR et des PN, au rang de territoire. Il met, en revanche, en réseau des lieux et des micro-lieux qui le compose, en monopolisant les sports de nature comme un liant, et en étant l'objet d'aménagements qui créent des liens physiques.

Pour conclure ce chapitre, différents arguments qui motivent l'appel aux sports de nature par les acteurs politiques en milieu urbain peuvent être avancés. Il semble que

[387] Se retrouver « au Gave » signifie aujourd'hui se retrouver à un point précis de celui-ci, comme l'atteste nos discussions avec des groupes de pratiquants (jeunes, pêcheurs…).

s'instaure une médiation territoriale[388] dont les loisirs sportifs, renforçant l'identité individuelle et collective, sont des éléments clefs (Augustin, 2008). La production de lieux et leur reprise par les usagers teintent le territoire politique d'une identité « sports de nature ». Le Parc Naturel Urbain est à son échelle structuré en réseau par les différents lieux permettant notamment les pratiques sportives de nature, et les liens animés par ces pratiques. Certaines d'entre elles ne sauraient d'ailleurs rester confinées dans l'étroitesse des lieux qui les abritent. Ainsi, le territoire sportif de nature résulterait davantage d'une combinaison d'inscription spatiales de pratiques diverses. Ces sports de nature sont à la fois lien et liant du réseau : lien, parce qu'ils alimentent la liaison physique entre les lieux, liant car ils donnent du sens à cet ensemble.

Il est toutefois indéniable qu'avant même qu'une politique se préoccupe de son développement, les sports de nature étaient déjà présents. Les usagers n'ont pas attendu que le SEVPP, qui contribue certes à l'accroissement des pratiques d'eaux-vives, soit construit, pour se recréer par le biais des sports de nature sur les berges du gave. Il est cependant difficile d'évaluer la part prise par les actions politiques antérieures quant aux usages actuels du gave. En effet, au travers de nos quatre sections les plus urbaines, il apparaît que les usagers ont investi l'espace pour des pratiques sportives, alors même qu'il est quelquefois non dédié à cela. Pas besoin de créer une plage à même le gave, ou un plongeoir alors que les radiers de Lescar ou les berges et la passerelle de Gelos en remplissent la fonction ! Cependant, même à ce dernier endroit précis, il a fallu construire un pont, qui, par la suite, a été approprié de manière subversive par les usagers. Encore que, auparavant, des pratiques de baignade en ce lieu ont fait perdurer l'utilisation, dans le langage commun, du terme « Pradeau-Plage ». Ce que nous voulons dire est que si les sports de nature s'accommodent de l'existant, même du plus modeste aménagement, surtout lorsqu'il est utilisé de manière dissidente[389], on retrouve quand même la main de l'homme. En l'occurrence, en suivant probablement une trace, c'est elle qui a crée les sentiers, entretenu des prairies où les enfants jouent en sécurité, construit un pont-base de saut, positionné un club de kayak au bord du gave afin qu'il l'investisse… C'est ce dont parle Didier Larrieu lorsqu'il évoque la voie verte qui « *régularise des usages* ». Avant elle, des usagers cheminaient déjà le long du Gave : elle n'a fait que concrétiser les traces et chemins existants, provoquant une intensification des usagers du bord du Gave.

[388] Les groupes produisent des pratiques identitaires et définissent un rapport à l'altérité : c'est la médiation territoriale.

[389] Par « dissidente », nous voulons dire non prévue. Par exemple, il était acquis que la passerelle de Gelos permettait le sport, puisqu'elle faisait la liaison entre les deux rives pour les promeneurs et autres pratiques déambulatoires. Nul ne se doutait qu'elle deviendrait une base privilégiée pour le saut et la baignade.

Le lieu dit de « Gave spectacle » est éclairant pour l'importance de la temporalité. Au commencement, il y eu un golf, borduré par une forme urbaine et une ripisylve formée en bosquet. Il a fallu que le maire de Pau, plusieurs années par la suite, loue des locaux à un club de kayak domicilié alors au centre-ville et pratiquant sur un autre cours d'eau, pour que les licenciés kayakistes commencent à pratiquer sur le gave. Puis ce club a modelé une base d'entraînement, en déplaçant quelques rochers. En 1994, les championnats de France ont été l'opportunité pour bâtir l'édifice identifié comme la base d'eaux-vives. Lieu devenu spectaculaire, mieux intégré à la ville par l'ouverture sur l'avenue du Corps Franc Pommiès à Jurançon, la base d'eaux-vives actuelle a vu le jour dans ces années 90 où les sports de nature ont commencé à prendre de l'importance. Puis, le conseil municipal de Billère a décidé de construire un parcours santé sur les berges du gave, défrichant les bosquets, et équipant un sentier de mobilier de remise en forme. Pour compléter l'œuvre, la municipalité Billéroise a édifié la passerelle enjambant les deux rives. Enfin, au début des années 2000, l'équipement en matériel de pique-nique, l'aire de jeux pour enfant puis la guinguette ont renforcé l'attractivité du lieu. Indéniablement, ces actions cumulées ont concouru à l'attractivité d'un site gratuit, permettant la récréativité de la population, mais le processus a été long.

La mode est aujourd'hui à des aménagements peu chers et réversibles. L'engouement pour le *street workout*, pratiques sportives utilisant l'existant et le mobilier pour s'accomplir, en témoigne. Les exemples d'équipements couteux et désuets, aujourd'hui à l'abandon, abondent. Ils illustrent les tendances politiques à vouloir suivre les différentes modes. Et les équipements crées spécialement sont enfermés dans les conceptions d'alors. Le Pradeau de Gelos est l'exemple de ce cas de figure. Haut-lieu du territoire, abritant un sport prisé, le tennis, dynamisant un espace de vie autour de lui, le recul de la discipline a entraîné la mort du lieu qui peine à s'en relever. Les décideurs sont désappointés devant cet endroit tombé en désuétude. Certains ont des ambitions et des idées, mais les taisent pour éviter que d'autres se les approprient. Que faire ? Détruire le symbole d'une gloire passée ? Comment réaffecter ces équipements, assez légers, à d'autres pratiques ? L'appel au sport de plein air, par la pratique des sports de sable, est une première tentative timide de réorientation. Mais le poids de l'héritage est lourd. Et l'irréversibilité de tels équipements s'impose.

Notre dialectique lieu-réseau, pratiquée par les individus, compose leur territorialité. Elle est d'ailleurs territorialité dans un second sens, parce que les acteurs régissant l'instance territoriale mobilisent ces sommes de pratiques pour donner du sens au territoire. Le « couturage » (Lussault, 2007) s'opère en conjuguant les spatialités collectives qui dessinent une territorialité. A la lecture de ces lignes, on comprend donc combien est grande la

souffrance du SEVPP. Dans la société d'information en réseau (Castells, 1998), l'immédiat est devenu une norme et les élus, en fonction pour six ans, aimeraient que toute action soit immédiate. Or, la réussite des opérations des berges de Billère-Jurançon s'est faîte sur le temps long, avec une accélération des actions sur les vingt dernières années. Or, on ne laisse pas vingt ans au SEVPP pour faire ses preuves, alors qu'un consensus existe sur son emplacement problématique, au débouché de ce que certains acteurs ont qualifié de « *coupe gorge* ». « *Il faudrait accélérer un peu, car le SEVPP est une belle réalisation, avec du potentiel. Mais il est peu connu, sinon par le milieu sportif. […] Mais une fois que l'on saura où il est, il faudra donner envie d'y aller parce que l'alentour n'est pas accueillant* ». Jean-Claude Bourriat[390] exprime ici un hiatus. Il perçoit le SEVPP comme peu connu en dehors du milieu du kayakiste mais s'interroge sur l'envie des « citoyens lambda »[391] d'y aller, étant donné la configuration de son alentour. Il veut que la CDAPP aille plus vite, mais en même temps, Porte des Gaves ne peut pas suivre cette vitesse. Et que dire de l'irréversibilité produite par l'implantation d'un tel équipement ? Passer d'une trace à un marquage (Veschambres, 2008), d'une coupure à une couture (Pelletier & Vanier, 1992) reste l'interaction entre l'action de l'acteur politique et celle du citoyen-usager-habitant (Grasset et alii, 2003).

Dans la relation entre les scientifiques et la CDAPP s'est posée la question de savoir si les acteurs agissent en faveur des activités de plein-air ou des sports de nature, ce qui est conceptuellement différent (Bessy, 2007). Tous les sports de nature ne sont pas nécessairement de plein-air[392]. Travailler cette distinction a eu du sens, puisqu'elle a abouti à l'adoption d'une compétence « eaux-vives », votée en Janvier 2013 par l'agglomération. Celle-ci, relativement vague[393], est le point de départ du chapitre qui va suivre. En effet, le conseil communautaire a reconnu qu'il avait le potentiel de mettre en place des sports de nature. Ici, les propos sont concentrés sur les berges du gave, mais les plaines agricoles de l'Est ou les coteaux du sud sont des ressources intéressantes, dont les élus prennent conscience. Cette recherche s'est ainsi intéressée au potentiel consensuel des sports de nature, à une heure où les EPCI vivent des instants tourmentés.

[390] Maire d'Ousse, en entretien.
[391] Selon sa propre expression.
[392] La création en *indoor* de voies d'escalades reproduit des activités sportives de nature qui ne sont plus de plein air. La pelote basque peut être un sport de plein air, sans être un sport de nature
[393] Elle est rédigée telle que présentée ici, dans le bloc de compétences librement choisies. Consultés au début du CIFRE sur la rédaction d'une compétence « sport de nature » et non mis dans la confidence de l'élaboration de la compétence finalement adoptée, nous partageons le sentiment de nombreux acteurs interrogés qui se questionnent sur son sens.

Chapitre 8 : Les Sports de Nature, vecteurs de consensualité territoriale

Ce chapitre est né d'un double constat. D'abord, cette recherche émet postule que les sports de nature, en plus de s'affranchir d'éventuels lieux de pratiques, ne font pas non plus cas des limites administratives. A moins d'actions éventuelles destinées à entraver la pratique, les pratiquants ne se soucient guère des limites et ne semblent pas les éprouver. Ainsi, l'espace géographique est support d'usages superposés sur divers territoires institutionnels. Ensuite, la faculté des sports de nature à revaloriser et réhabiliter les espaces se complète d'un caractère consensuel, partagé par l'ensemble des acteurs dans le cas du PNU. Ailleurs que dans le cadre restrictif de ce projet, les maires ambitionnent de développer des espaces de pratique sur leur commune. Il est ainsi apparu que l'adhésion des élus à ces pratiques sportives dépasse le cadre des communes dont le foncier est concerné par le PNU. Ce constat nous invite à orienter notre questionnement sur l'aspect consensuel que semblent revêtir les sports de nature.

L'existence des EPCI est tourmentée. Ont été détaillés les renforcements législatifs, les critiques des hauts fonctionnaires et des chercheurs, ainsi que les tentatives de reprises en main de l'Etat par le biais des préfectures départementales. Les périmètres intercommunaux sont souvent discutés, et les actions des conseils communautaires sont également constamment soumises à justification. Les discussions ne sont, par voie de conséquence, jamais apaisées lorsqu'elles concernent les territoires intercommunaux. Cette thèse est financée par un EPCI. Elle a donc baigné dans ce contexte, d'autant plus que, depuis son commencement, le SDCI[394] a été publié. Encore une fois, les EPCI ont été l'objet de tractations, de critiques et les conseils communautaires ont dû justifier leur cohérence, sans s'interdire d'émettre d'éventuelles velléités de réorganisations ponctuelles. Cette thèse ne pouvait s'extraire de ce contexte[395]. S'en saisir et utiliser les résultats des entretiens pour travailler la qualité consensuelle des sports de nature constitue ainsi notre second axe de recherche.

Les territoires intercommunaux sont le fruit d'une intentionnalité et traduisent un contrat portant sur le : « comment faire », « avec qui faire ? » et « quoi faire ? » (Moquay,

[394] Voir chapitre 4.

[395] Notamment après la rédaction de deux mémoires de recherche successifs à propos des mises en mouvement territoriales sous l'influence d'une grande ville (Coulom, 2008) et des tentatives estimées maladroites de reprise en main par l'Etat des périmètres intercommunaux (Coulom, 2009).

1998). Ils sont le fruit d'un ou de plusieurs consensus qui concrétisent leur existence. Nous n'avons pas trouvé d'autre mot que « consensualité » pour exprimer, plus que l'accord autour d'une action ou d'un thème, le caractère harmonieux du sujet considéré qui permet de déclencher la fédération puis l'action. Est-ce que les sports de nature ne permettent-ils pas de dépasser l'adhésion et le bon sentiment à leur endroit, pour incarner un consensus qui concrétise un territoire et lui permet de fonctionner ? Ne remettent-ils pas en question les conceptions contemporaines de la coopération intercommunale par le primat du territoire ?

Ce chapitre est structuré en trois parties. Premièrement, il fait le point sur l'adhésion des maires de la CDAPP à la démarche communautaire de développement des sports de nature. Ensuite, il envisage les sports de nature comme une clef permettant l'élargissement de cette collectivité, pour interroger son degré de « consensualité ». Il s'appuie aussi sur les exemples Agenais, dont la communauté d'agglomération s'est considérablement élargie en Janvier 2013, et Montois, dont la stratégie de portage du PNU est complexe. Enfin, il débat sur une nouvelle conception de la question intercommunale, par une forme hybride entre le territoire et le réseau : le pôle métropolitain. A Pau, cette dernière forme d'intercommunalité est susceptible d'offrir une place prépondérante aux sports de nature.

1. Les sports de Nature : l'engouement à l'échelle de la CDAPP

« *Chacun met ce qu'il veut dans le Parc Naturel Urbain. L'offre sportive de nature n'est pas forcément une priorité pour les 77 élus du conseil communautaire. Il faut trouver les arguments pour les convaincre de leur utilité. Je ne suis même pas sûr que tous connaissent la voie verte.* ». Denis Badie[396] relativise ainsi la force du consensus à propos des sports de nature, révélant que beaucoup d'élus ont d'autres priorités. Ce discours se comprend, étant donné la pluralité des compétences de la CDAPP. Toutefois, en entretien, aucun des treize maires interrogés[397] n'a émis de nuance concernant l'intérêt de développer les sports de nature sur le PNU, faisant leur éloge[398]. Aux confins de la CDAPP, le maire de Sendets l'a non seulement reconnu, bien que sa commune ne soit pas située dans ce projet, mais il envisage aussi un développement des sports de nature sur sa commune[399]. Les maires les considèrent en

[396] Directeur de l'OMS et élu communautaire de la ville de Gan, en entretien.
[397] Nous rappelons ici que seul le maire de Lée n'a pu s'exprimer dans cette recherche, pour cause de RDV longtemps reporté jusqu'à son décès.
[398] Sous réserves que leur degré d'attractivité ne mette pas en péril certains milieux.
[399] Entretien à la mairie de Sendets.

effet comme un puissant levier, bénéfique tant dans une optique de valorisation de l'espace que dans celui de recréer les conditions d'un vivre ensemble plus harmonieux.

« Je n'ai pas beaucoup participé au Parc Naturel Urbain, mais je m'y suis intéressée à travers Porte des Gaves […] c'est une superbe idée d'avoir mis çà en place. […]. Avec en plus le Stade d'Eaux-Vives ce sera un pari qui, pour une ville comme Pau, sera réussi »[400]. Michèle Laban-Winograd positionne le projet PNU dans le consensus, plutôt que les sports de nature eux-mêmes. Selon elle, c'est aux communes excentrées de pousser les habitants à investir ces espaces et ces lieux, même si pour elle aussi, développer des sports de nature, et des loisirs en général, est un enjeu pour sa commune. Annie Hild, maire d'Idron, conclut différemment : « *Se sont des projets qui touchent Pau et le territoire rayonne de par Pau, donc se sont des projets qui nous intéressent* ». Le maire de Lons[401] dont la commune est située dans le PNU explique que ce projet est davantage consensuel que Porte des Gaves, car il y a une vision partagée du devenir des berges du Gave, ce qui n'est pas le cas du futur éco-quartier. Le maire d'Ousse est plus mesuré que ses confrères, en exprimant « *qu'en tant que vice-président, j'espère la réussite du projet Porte des Gaves* ». Vice-président de l'ancienne commission « travaux », il a été amené à suivre de prêt la construction du SEVPP, et même encore aujourd'hui il reste informé de son évolution.

Dans chacun des entretiens avec les maires dont la commune n'est pas située dans le PNU est ressorti le sentiment qu'il serait souhaitable qu'un lien physique existe entre leur commune et le PNU. L'idée est surtout d'ouvrir ce dernier à l'ensemble du territoire communautaire, voire sur son extérieur. Les sports de nature ont, là encore, un rôle à jouer : celui d'animateur de ces liens.

1.1. Les sports de nature pour mettre en valeurs les espaces

Il ne s'agit pas ici de rappeler le potentiel de mise en valeur des espaces que semblent détenir les sports de nature, et dont les acteurs le parent. Il s'agit plutôt de dire que chaque maire affirme posséder un espace qui pourrait être revalorisé par l'introduction d'une offre sportive de nature.

[400] Michèle Laban-Winograd, maire de d'Artigueloutan et présidente de la commission Aménagement de l'espace, en entretien.
[401] En entretien,

1.1.1 Les coteaux Jurançonnais, Gelosiens, Gantois et Mazérois : une opportunité partagée mais largement sous valorisée

Créer des liens avec le reste du territoire et ouvrir le PNU aux alentours est une perspective d'évolution du projet qu'entendent certains élus. A certains endroits, les limites entre le PNU et la ville sont perméables, comme à Jurançon et à Billère. C'est en premier lieu vers les coteaux, grand ensemble topographique proche que le PNU est invité par les acteurs à s'ouvrir.

Carte 12 : Grands sentiers de randonnées et connexion de la CDAPP aux PLR

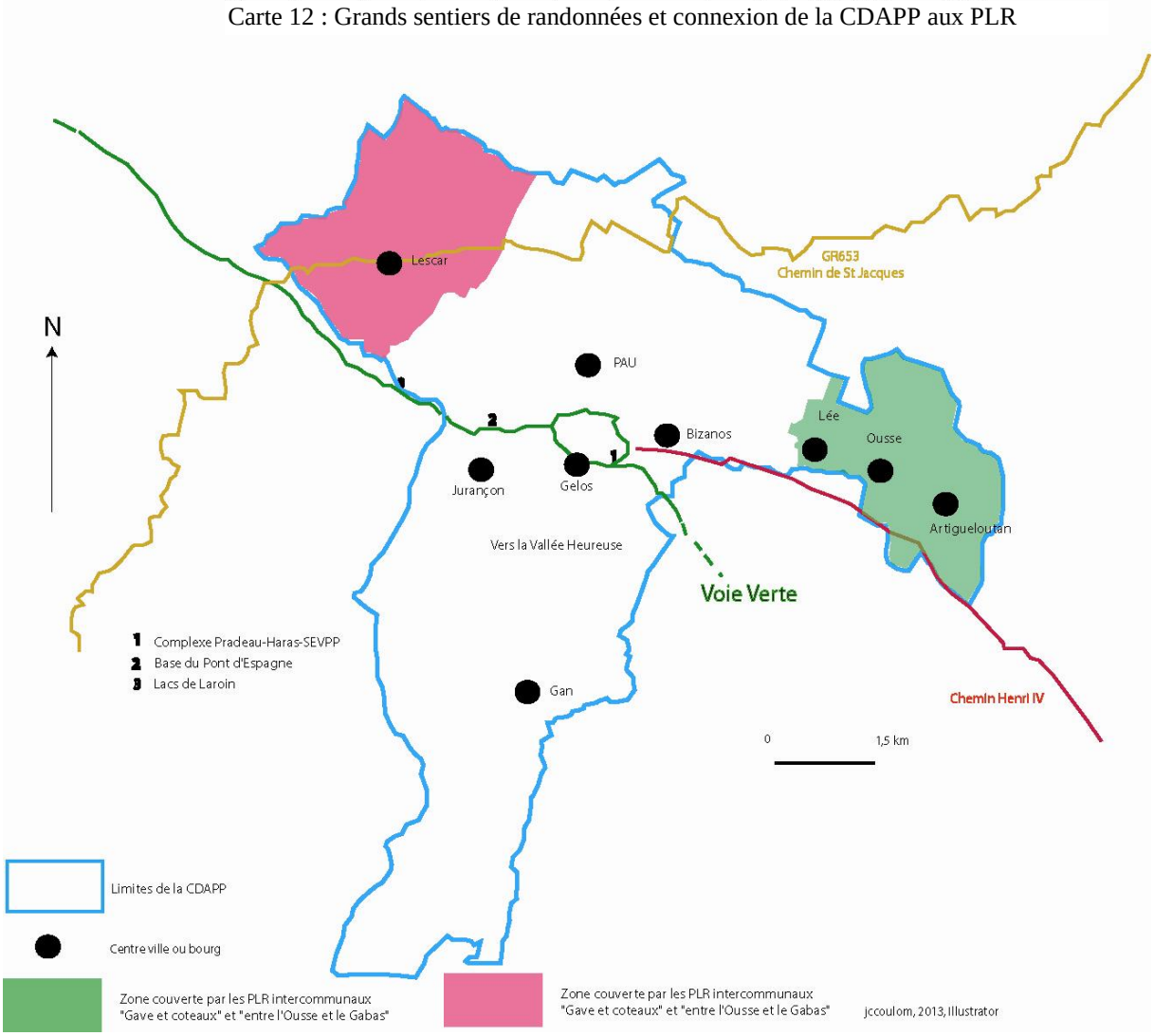

Ces coteaux longent le sud du PNU. Ce dernier projet prévoyait, initialement, des corridors écologiques liant le Gave et les coteaux. Ceux-ci ne pourraient-ils pas être un « lien sportif » ? Considérer cette question se heurte à une difficulté : la rocade de Pau fonctionne comme une barrière entre les coteaux et le PNU. Retenir cette option induit une réflexion à propos des moyens de connexions permettant d'assurer des liaisons sécurisées pour les sportifs. Il n'empêche que des connexions entre la voie verte et trois sentiers de randonnées

cheminant vers les coteaux sont concevables[402]. Fort d'un patrimoine riche et de son terroir viticole, les coteaux peuvent, de surcroît, offrir un cadre valorisant pour les sports de nature. Michel Bernos[403] reconnaît d'ailleurs qu'il ambitionne de développer des projets ludiques, sportifs et culturels sur les coteaux de sa commune, en incitant les associations à accomplir ce mouvement. *« Il faudrait que les associations animent ces espaces et s'en saisissent »*, explique le maire de la ville, « *afin que les citoyens se les approprient davantage* ». A cet effet, *« des liens avec les coteaux sont indispensables ! Il faut une réflexion plus globale ! Ce ne doit pas porter que sur le Gave, mais aussi sur le paysager, qui compose la vie des gens ».*[404]

Plus que les liens que peuvent générer les sports de nature entre le PNU et les coteaux, ces derniers recèlent un potentiel sportif intéressant, par leur topographie où les pentes et leurs ruptures succèdent à des surfaces plus planes. La randonnée est fréquemment mise en avant pour son imprégnation dans un contexte culturel et patrimonial. Au-delà des courses d'orientations qui peuvent s'inscrire partout, rester sur le créneau de la randonnée pédestre et cycliste, en ouvrant des sentiers rattachés à l'exploitation de la base de VTT de Narcastet, animée par la communauté des communes de Gave et Côteaux, est une première perspective d'évolution et créerait de l'interterritorialité. Déjà, l'équipe du SEVPP a noué des liens avec cette base, labellisée par la Fédération Française de Cyclisme, qui les fournit en vélo depuis l'été 2012. Durant l'été 2013, la coopération est montée d'un cran : plutôt que de créer une base VTT au SEVPP, projet longtemps mûri par l'UCPA, les deux partenaires ont conçu, au stade, une école de VTT en partenariat avec des moniteurs cyclistes Français (MCF). Le renforcement de ce lien vise à proposer un encadrement qualitatif aux pratiquants et une aide pour la progression des jeunes usagers. Déjà animateurs de la base VTT de Gave et coteaux, l'UCPA et les moniteurs peuvent valoriser les coteaux, intégrer les sentiers de randonnées à une cartographie générale, accroître les distances parcourables, conventionner avec les agriculteurs et les propriétaires terriens pour pouvoir faire circuler des tiers sur leurs terres, intégrer les éléments patrimoniaux aux circuits, etc.

De la même manière que les vignerons indépendants se sont fédérés en association pour mettre en place la « route des vins de Jurançon[405] », c'est une nouvelle fois d'une

[402] Chapelle de Rousse vers les coteaux de Jurançon, Vallée Heureuse vers les coteaux de Gelos-Mazères Lézons et St Jacques de Compostelle.
[403] Maire de Jurançon, en entretien.
[404] Michel Bernos, en entretien.
[405] Le Jurançon est devenu AOC en 1936. En 1994, l'association « la route des vins de Jurançon » a créé un cheminement carrossable qui passe par tous les producteurs indépendants, sur toutes les communes concernées

initiative privée que provient le premier pas en matière de revalorisation des coteaux par le sport. Sept vignerons indépendants ont façonné un sentier didactique[406] dans les vignes, la « Jurançonada ». Il a pour ambition de faire découvrir aux randonneurs l'environnement qu'ils parcourent, tout en permettant à ceux-ci de déguster les productions locales.

1.1.2 Les rivières affluentes du gave prolongent la récréativité du territoire

La question des liens se posent moins dans le cas des affluents du Gave, puisqu'ils sont physiquement matérialisés. Le territoire communautaire compte plusieurs ruisseaux affluents de la rivière. Certains font l'intérêt des maires qui ambitionnent de promouvoir de la récréativité sur leurs berges : l'Ousse, concernant la commune du même nom et Artigueloutan, ainsi que les divers affluents du Gave à Lons.

La commune d'Artigueloutan a acheté un terrain, au centre bourg, sur les bords de l'Ousse, pour y développer des loisirs sportifs pour les habitants. Mais il est difficilement aménageable, car situé en zone inondable. Le conseil municipal ambitionnait déjà, sur 4,5ha au bord du ruisseau d'Ayguelongue, de développer une offre sportive de nature, dans un premier temps à destination des familles. La municipalité est cependant encore en attente d'un diagnostic du CEN quant à la richesse faunistique et floristique de cet espace. A Ousse, la problématique est différente : « *il n y a rien dans l'Ousse, les agriculteurs ne peuvent même plus irriguer […]. Nous sommes sur des logiques résidentielles, les gens ont leur piscine […]. En termes de loisirs, il y a de la demande pour construire un mûr à gauche*[407]*, alors on est parti là-dessus. Mais on est au tribunal pour çà, alors que l'on a déjà prévu une convention avec l'école de pelote de Bordes ».*[408] Le maire d'Ousse veut s'adapter à la dynamique résidentielle de sa commune, mais l'Ousse semble inadaptée selon lui.

A Lons, l'ambition du maire est de rendre les berges des différentes rivières parcourables. Or, du fait d'un contexte spécifique, la majorité des propriétés riveraines du Gave et de ses affluents sont privées[409]. Le conseil municipal Lonsois a en revanche réussi à faire aboutir un réseau de voies cyclables de 22 km, reliant ville et espace de nature. Pour le maire, l'adéquation est simple « *Nous sommes une ville reconnue sportive. Pourquoi ne pas valoriser notre poumon communal avec des sports de nature ?* ».

Les liens par l'eau sont naturels. Ils inscrivent davantage le PNU sur l'ensemble du territoire en le prolongeant. Développer la récréativité sur les berges des affluents du gave,

---

par l'AOC. L'itinéraire est fléché mais chacun est libre de préparer son propre parcours. L'association regroupe 61 vignerons indépendant et produit 40% du volume total de la production de l'AOC. Le parcours est de 45 km.

[406] Un livret franco-béarnais est à la disposition des randonneurs, ainsi qu'un audioguide MP3.

[407] Cet équipement fait référence à la pratique de la pelote basque.

[408] Entretien avec Jean-Claude Bourriat, maire d'Ousse. Bordes est une commune des Pyrénées-Atlantiques.

[409] A la fuite du Marquis de Lons après la révolution, les exploitants de ses terres se les sont appropriées.

déjà largement investis par la pêche, grâce à la balade, ancrerait le PNU dans son territoire et répondrait aussi aux demandes de liens formulées par les élus en entretien. Il reste toutefois une ultime ressource à exploiter pour harmoniser l'offre sportive de nature sur le territoire.

1.1.3 Les plaines agricoles de l'Est de la CDAPP : un potentiel inexploité

Quatre communes de l'Est de la CDAPP s'ouvrent sur une grande plaine agricole. Il s'agit des communes d'Artigueloutan (44% de l'activité économique émane de l'agriculture[410], trente six exploitations sont en activité sur le territoire[411]), d'Ousse (12,3%, douze exploitations), de Sendets (50,5%, pour quarante sept exploitations) et de Lée (18,6%, dix exploitations). Presque la totalité des surfaces communales s'expriment en Surface Agricole Utile (SAU)[412], hormis Ousse (environ 75% de sa superficie totale). Les chiffres sont constants depuis 2000.

Ces étendues sont des potentiels peu valorisés pour la pratique des sports de nature. Et pourtant, l'attrait pour les cheminements dans un cadre valorisant le patrimoine et le regard sur la nature permettrait une utilisation nouvelle de ces espaces. Car, malgré les chiffres, les maires ont le sentiment que leur agriculture et leurs surfaces agraires périclitent et vont se fermer. Aménager des voies pour la randonnée est un outil demandant peu d'investissement, bien que possédant un coût d'entretien pouvant être variable, et nécessitant un fort appareil juridique (conventionnement avec les propriétaires terriens pour le passage et l'entretien notamment). Les sentiers pourraient être valorisés par la base de VTT de Narcastet, et le club de VTT de Gave et Coteaux, qui travaillent déjà avec le SEVPP. Développer une politique dans ce champ permettrait de renforcer le lien intercommunautaire. Les présidents des communautés de communes de « Gave et Coteaux » et d'« Ousse-Gabas et Souye » ont convenu, en entretien, qu'ils n'étaient pas fermés au développement de projet commun avec la CDAPP, notamment dans ce domaine. Comme à la base VTT de l'Albanais[413]en Savoie, le rattachement des circuits à une base de VTT[414] et leur mise en cohérence, à côté des PLR, permettrait de développer le potentiel touristique et structurer l'image du territoire au pied des Pyrénées. Cette action pourrait être portée par une structure intercommunautaire.

« On est une commune agricole, donc on a des paysages travaillés, car la nature, si on la laisse faire, ce n'est pas forcément joli. On a ainsi des paysages assez sympa, avec des

[410] Sources, INSEE et « Conaissance Locale de l'Appareil Productif », pour 2008.
[411] Selon le recensement agricole de 2010.
[412] Surface Agricole Utile
[413] Portée par deux communautés de communes, en Haute Savoie. La base VTT a été labellisée par la Fédération Française de Cyclisme en 2010. Elle met en valeur 230 km de chemins balisés, la plupart à travers champs, pour la pratique de VTT. Le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais, s'en est saisi comme liant pour le territoire et outil de développement touristique.
[414] Telle celle de Narcastet.

propriétés communales et privée, dont un bois dont on ne s'est pas occupé »[415]. Michèle Laban Winograd définit sa commune d' « agricole » et pense aux loisirs pour revaloriser certains espaces à l'abandon et entretenir la nature. Cependant, les loisirs sportifs de nature existent déjà ici, le maire d'Artigueloutan voyant énormément de gens randonnant et faisant du VTT. Trois ans avant la rédaction de cette thèse, avec un groupe d'habitants, le maire a repéré tout les chemins ruraux pour voir comment les aménager et par quoi commencer. La question de l'entretien régulier et des conflits d'usage s'est alors posée. Constatant ce potentiel, elle pense que le fonctionnement des PNU « Montois » et « Agenais » pourrait se reproduire sur le territoire Palois : aménager d'abord le linéaire du patrimoine principal et après « *décentraliser sur d'autres communes pour faire une vraie politique sport/nature* ».[416]

Ainsi, tant dans sa partie plus rurale (coteaux, plaine agricole de l'Est), que dans les interstices de l'urbain (affluents du Gave), la CDAPP recèle des espaces que les sports de nature peuvent conquérir. Tous ne sont pas en souffrance, là n'est pas le propos. Il s'agit de révéler plutôt le potentiel en matière de sports de nature de l'ensemble du territoire, alors que le regard de la majorité des acteurs est axé sur le PNU. Il est cependant délicat, après avoir avancé que les sports de nature se satisfaisaient d'aménagements d'appoints et réversibles, d'écrire que des actions volontaristes et reconfigurant l'espace doivent être menées. Il s'agit plutôt de considérer ces endroit comme potentiellement attractif, de s'intéresser aux pratiques qui s'y inscrivent, et de l'intégrer dans une réflexion d'ensemble.

Par exemple, sitôt l'ESO des Berges du Gave mis en place, certains élus, notamment au sein de la commission sport communautaire, se sont prononcés pour une extension de celui-ci vers l'Est. Il est effectivement évident qu'une telle entreprise peut s'appliquer sur ces vastes plaines, mais les modes de vies doivent être pris davantage en compte. Les berges du gave sont confinées, les plaines sont ouvertes à tous. Il y a, peut être d'abord, à consolider un existant (sports motorisés, très observés, par exemple) avant de chercher à développer d'autres choses. Peut être d'ailleurs que ces espaces souffrent du même manque d'appréhension que les berges du gave. Peut être veut on, à défaut la renforcer, créer une offre sportive de nature qui existe déjà ?

[415] Entretien à la mairie d'Artigueloutan, avec Michèle Laban-Winograd.
[416] Ibid.

1.2 Les sports de nature pour repenser les liens

La plupart des sports de nature sont des déplacements horizontaux[417] dans l'espace et, à ce titre, peuvent amener les individus à circuler d'un lieu à l'autre, d'une commune à une autre. Il s'agit de montrer, en anticipant l'observation des cas Montois et Agenais, qu'ils peuvent être des créateurs de liens.

1.2.1 Les sports de nature, vecteurs de rattachement des communes excentrées de l'agglomération

Le maire de Sendets [418] déplore l'absence de lien physique entre sa commune et le reste de l'agglomération, la N117 imposant une rupture. Ce constat l'a poussé à s'interroger sur l'opportunité de quitter la CDAPP pour rejoindre la Communauté de communes du Pays de Morlaàs, avec laquelle sa commune est limitrophe. Cet EPCI, formé autour d'une petite ville, Morlaàs, comporte un vaste secteur rural. Cela avait d'ailleurs poussé les services de l'Etat, dans le SDCI, à proposer une partition de la communauté de communes du Pays de Morlaàs, où le sud, composé de quatre communes urbaines[419], rejoindrait la CDAPP, tandis que le nord serait morcelé dans d'autres EPCI.

Tout en reconnaissant l'intérêt de rejoindre l'EPCI du Pays de Morlàas, Michel Plissoneau, ne se cache pas de préférer, pour l'heure, rester dans la CDAPP. L'ancienne commune d'Idron-Lée-Ousse-Sendets s'est partitionnée une première fois en deux communes, Idron-Ousse-Sendets, d'une part, et Lée d'autre part, en 1989. La première a constitué le SIVOM, puis la communauté des communes, antérieurs à la CDAPP. Les trois communes d'Idron, d'Ousse et de Sendets ont ensuite repris leur indépendance pour adhérer à la CDAPP en Mars 2001. Lée n'a rejoint cette dernière qu'en 2003. Michel Plisonneau était déjà le maire de Sendets. Il avoue, à l'époque, avoir agit selon des habitudes de coopérations anciennes, avec, en plus, la responsabilité d'un maire devant équilibrer son maigre budget et chargé d'entreprendre des actions d'aménagements. Il ne fait ce constat d'un intérêt éventuel de rejoindre le Pays de Morlàas qu'avec du recul. Désormais intégré dans le canton de Morlàas, peut être que le poids historique du conseiller général sur la construction intercommunale se fait ressentir (Tesson, 2006) ?[420] Toujours est-il que Sendets manque de lien avec les autres communes de l'agglomération et que son maire reconnaît que les sports de nature, déambulatoires, peuvent en créer.

[417] Au contraire, par exemple, de l'escalade, qui traduit d'une ascension sur un plan vertical.
[418] Entretien à la mairie de Sendets.
[419] Buros, Maucor, Morlaàs et Serres-Morlaàs.
[420] A Ousse, Jean-Claude Bourriat, le maire, a reconnu à son tour en entretien avoir peu de liens avec le reste de la CDAPP, et notamment son centre. Mais pour lui « *il est plus cohérent que d'autres EPCI nous rejoignent, plutôt que nous partions vers d'autres communautés* ».

Le constat a aussi prévalu pour Gan, reconnue de « pôle majeur » par l'AUDAP[421], située à l'extrémité sud de la CDAPP. Mais malgré une discontinuité dans le bâti depuis le nord, la commune ne manque pas de lien avec la CDAPP, à la différence de Sendets. Sa qualification de « pôle majeur » traduit de surcroît son influence sur le rural alentour. La municipalité va toutefois accroître son rattachement vers le centre de la CDAPP grâce à une voie verte, tracée entre cette ville et Jurançon. Initiée pour « *contourner la dangerosité de la N 134* »[422] elle permettra, également, de créer du lien avec la future véloroute « Bayonne-Bétharram » et d'apprécier un certain degré de naturalité dans la liaison centre-périphérie sud.

1.2.2 Gelos et Mazères-Lézons ne cherchent pas une cohérence commune pour leurs sentiers de randonnées

Deux maires de communes limitrophes, qui œuvrent pour la réhabilitation et la réouverture de sentiers de randonnées sur leur territoire, ont été interrogés : Monique Sémavoine à Mazères-Lézons et André Castro à Gelos. La première ambitionne une redécouverte de sa commune, tandis que le second aspire plutôt à une réouverture des chemins ancestraux, une mise en valeur des espaces agricoles et une offre récréative pour les Gelosiens. Il n'empêche : aucun des deux maires n'a informé son voisin de ce travail de réflexion, alors que des connexions sont possibles. Il n'est cependant pas nécessaire de se saisir d'une compétence *ad hoc* et de transférer le dossier à l'intercommunalité pour gagner en cohérence globale. Il suffirait que les deux maires échangent et créent des connexions, pour passer d'un espace à l'autre, accroître les distances de cheminement en créant des boucles, depuis l'urbain vers le périurbain voire le rural. D'autant plus que ces voies sont exclusivement à destination des habitants et n'ont pas vocation à être un vecteur d'attractivité.

1.2.3 Les connexions voie bleue/voie verte

« L'important c'est d'avoir une colonne vertébrale verte, et dans le même temps d'avoir une structure d'offre, avec la densification de l'urbain, qui apporte des réponses »[423]. Michel Bernos situe là l'enjeu du futur Parc Naturel Urbain, en l'agrémentant aussi d'un rôle de citoyenneté. A cet effet, les lieux les plus pluriels, c'est-à-dire offrant une pluralité de fonctions, seront primordiaux dans le projet. Les lieux appelés à monter en puissance dans le PNU sont ainsi certainement ceux à l'interconnexion entre la voie verte et la voie bleue, qui ne sont autres que le SEVPP, la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne et le camping de la Porte des Gaves. Voire, en cas d'élargissement de la CDAPP jusqu'à Arbus, comme cela

[421] Voir le chapitre 5.
[422] Entretien à la mairie de Gan. La N134 est la route nationale qui relie le sud de Pau aux vallées Pyrénéennes.
[423] Michel Bernos, maire de Jurançon, en entretien.

semble se préciser suite aux entretiens, « les lacs de Laroin ». C'est d'ailleurs ces lieux, de surcroît situés aux futures portes d'entrée du PNU, qui suscitent le plus d'attention dans le projet. Ce sont aussi eux qui recèlent le plus de richesse en termes d'activités sportives de nature, puisqu'ils structurent les sections dites de « Gave hétéroclite » et de « Gave urbain », les plus fréquentées et les plus liées à la ville.

Par ces interconnexions, nous pouvons imaginer des configurations de spatialités plurielles, qui seront le fruit de stratégies de déplacement tout autant variées, pourquoi pas mêlant récréativité et trajectoires quotidiennes. Ces nœuds pourraient faire du futur espace ouvert PNU un réseau central sur le territoire où convergeraient tous les habitants de la CDAPP, voire au-delà. C'est finalement d'ailleurs ce vers quoi veulent tendre les politiques : créer du lien entre les communes et leurs habitants. Encore une fois, les sports de nature peuvent consolider ces liens.

1.3. La prise d'une compétence spécifique : concrétiser l'intérêt communautaire pour les sports de nature.

Les modalités d'actions des EPCI sont inscrites dans leurs statuts et encadrées par leurs compétences. Si le sport existe avant tout grâce à des équipements qui maillent le territoire communal, le passage d'une compétence à l'échelon intercommunal est périlleux. Il se situe entre la crainte de perdre du pouvoir pour l'élu communal et la nécessité d'élaborer de nouveaux projets, de nouvelles stratégies, dans le cadre de nouveaux territoires (Bayeux & Cranga, 2002). Pour développer une politique sportive de nature, et intervenir dans ce champ, il est rapidement apparu nécessaire aux acteurs d'adopter une compétence spécifique. Dès le départ de cette thèse, les débats et les réflexions sur la prise d'une compétence « sport de nature » furent intenses. Ces débats permettent d'éclaircir une question : Comment agir sur le développement des sports de nature en milieu urbain ? Cette partie va interroger le cheminement intellectuel prévalant à la prise de la compétence finale.

1.3.1 Comment la CDAPP peut agir en faveur des sports de nature ?

Notre définition des sports de nature comporte des gradients de latitudes différentes[424]. Les acteurs ont des définitions des sports de nature divergentes, qui peinent à établir un degré de conscientisation des actions déclarées en faveur des sports de nature. Toutefois, dès l'automne 2010, certains élus et techniciens n'ont eut de cesse de se préoccuper

[424] Gradient de « naturalité » (attaché au cadre), gradient d' « intensité » (attaché à la rigueur de la pratique et sa difficulté en fonction des limites de chacun), gradient de « spectacularité » (Mise en scène et beauté du geste sportif) et gradient « d'informativité » (prise en compte de l'information pour évaluer au mieux sa pratique de l'espace).

d'une prise de compétence « sport de nature », afin de pouvoir agir directement en leur faveur. Préalablement à son écriture, il a fallu étudier comment, avec les compétences actuelles ou en cours d'obtention, la CDAPP pourrait intervenir dans le champ des sports de nature et, ensuite, comment elle pourrait se doter d'une capacité d'action, en relevant dans d'autres EPCI les éventuelles compétences analogues.

Une compétence est le fruit d'un arbitrage, d'une action qui va être menée de manière rationnelle suivant les ressources de la collectivité qui conditionnent bien souvent l'intensité de l'aide (Monneret, 1998). Rédiger une nouvelle compétence en faveur des sports de nature nécessite aussi de ne pas créer de « doublon » avec une compétence déjà existante. A ce titre, l'entrée par la gestion des équipements était, à l'époque des réflexions, inopérante, car la CDAPP possédait déjà la compétence de gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêts communautaires. Leur reconnaissance comme tel était soumise à un vote du conseil communautaire. C'est cette compétence, qui permet à la collectivité d'être propriétaire du SEVPP. De ce fait, d'autres champs d'actions étaient à trouver. Deux entrées avaient alors été retenues : l'action directe et l'aide financière.

1.3.2 Agir en faveur des sports de nature non motorisés par un soutien financier à l'action : la première version de la compétence « sports de nature »

La rédaction d'une compétence en faveur des sports de nature visait à doter la CDAPP d'une capacité d'action directe pour les développer dans le PNU, afin d'accélérer la réalisation du projet. Les deux modalités d'actions précédemment citées n'ont jamais réellement été arbitrées. *A posteriori,* nous pouvons attester que le mode d'action retenu était le financement d'initiatives privés ou associatives. Quiconque aurait voulu instituer une offre sportive de nature dans le périmètre du PNU, voire de la CDAPP[425], aurait été éligible à un soutien financier de la CDAPP après arbitrage en conseil communautaire. Afin de rationnaliser les deniers publics, il incombait cependant aux services de déterminer les activités susceptibles de recevoir un financement. Ainsi, dans la première mouture de la rédaction, les sports motorisés étaient exclus de la définition, finalement assez similaire à celle proposée par le ministère de la jeunesse et des sports[426]. Cette décision émanait d'une crainte d'appuyer le développement d'offres sportives susceptibles de dégrader le PNU. Il n'a cependant pas été retenu l'option de citer les activités, afin de ne pas fermer la porte à des sports émergents ou des pratiques innovantes.

[425] Si les services n'auraient pas trouvé de biais juridiques pour circonscrire cette compétence au périmètre du PNU.
[426] Cf chapitre 3.

Ce que l'on peut finalement retenir de ce travail préalable, resté en chantier, c'est qu'aucun élu ne s'était chargé directement de faire advenir cette compétence, alors que la CDAPP structurait sa politique sportive. Cette réflexion émergeait alors que la collectivité se dotait de la compétence de soutien au sport collectif professionnel et de la compétence « grands évènements », puis préparait une nouvelle compétence « gestion des grands équipements ». La priorité a été donnée à ces trois compétences, dont les débats en commission étaient longs et intenses. Une fois celles-ci adoptées, au vu des urgences, la compétence « sports de nature » est devenu une plus simple « compétence eaux-vives ».

1.3.3 Le flou autour de la compétence « eaux-vives »

Après tous les efforts de rigueur d'écriture, de réflexion, de synthèse des points de vue, de rationalisation des modes d'intervention demandés pour la rédaction d'une compétence « sport de nature », le conseil communautaire de la CDAPP a adopté une compétence « eaux-vives », libellée telle quelle, qui laisse en suspend de nombreuses questions. Ce qui surprend, c'est surtout la rapidité avec laquelle celle-ci a été adoptée, dès lors que quelques élus en avaient émis la nécessité. Si, jusque là, par manque d'impulsion politique, les discussions entre services trainaient en longueur et s'interrompaient sur le temps long, il a fallu que, poussés par un contexte particulier[427], quelques élus l'exigent, pour qu'elle soit presqu'immédiatement adoptée[428].

Cette compétence « eaux-vives » pose ainsi des questions, malgré les efforts demandés pour que sa rédaction soit claire et sans équivoque. Dans les faits, elle se traduira par trois actions menées par la CDAPP. La collectivité pourra en effet subventionner le CUPPEV et la section « eaux-vives » de Léo Lagrange, en fonction de leur dépense de fonctionnement dans le secteur de l'eau-vive. Elle pourra aussi financer directement des travaux visant à améliorer la pratique de l'eau-vive sur le territoire de la CDAPP et soutenir des manifestations qui échapperont à la compétence « grands évènements ».

1.3.4 Le regroupement de Léo Lagrange et du CUPPEV à la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne

Au cœur du PNU se situe la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne. Elle est perçue par les acteurs comme vétuste, et qualifiée par eux de verrue paysagère[429]. Cependant, il

[427] Le portage des travaux de la base d'eaux-vives du pont d'Espagne, puis la victoire aux Jeux Olympiques de Tony Estanguet.

[428] A peine le service APT, qui travaillait sur la rédaction des compétences liés au sport communautaire, avait entendu parler de la prise d'une compétence eaux-vives, que cette dernière a été rédigée par les services juridiques. Le rôle des agents d'APT n'était donc plus de l'écrire, mais de l'expliquer à l'ensemble des élus malgré le vide dont elle est empreinte.

[429] Cette qualification et ce sentiment à son endroit fait l'unanimité des acteurs entretenus dans cette thèse.

apparaît qu'elle possède une position fondamentale. Porte d'entrée du futur PNU, relais d'interconnexion entre les voies vertes et bleues, structurant du « Gave spectacle »…son esthétique mérite, selon les acteurs, d'être améliorée.

« Restaurer la base du Pont d'Espagne est un vieux projet, un serpent de mer qui revient constamment. Dans l'optique des futurs championnats du monde, où des animations s'y tiendront, et, surtout, du futur PNU, cela devient pressant. ». Ce constat de Christophe Prigent[430] est aussi lié à un autre fait. Depuis longtemps, l'association « Léo Lagrange », qui possède des bâtiments vétustes en guise de siège pour les activités sportives de nature, veut se rapprocher du Gave. L'idée, dont l'émetteur est indéterminé, a été énoncée : tout en restaurant la base du pont d'Espagne, qui accueille déjà les bureaux du CUPPEV, il faut réfléchir à harmoniser les locaux et mutualiser les espaces de stockages afin de faire cohabiter Léo Lagrange et le CUPPEV. La compétence « eaux-vives » et le transfert à la CDAPP de la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne permettront à l'EPCI de superviser et de financer les travaux nécessaires. Actuellement, un accord sur le partage des locaux et les règles d'usage entre le CUPPEV et Léo Lagrange a été rédigé et cosigné par les deux parties. Les plans ont été édités. Ceux-ci concilient le maintien en l'état extérieur des bâtiments historiques et la modernisation des locaux, agrémenté d'une démarche de rationalisation énergétique. Les travaux devraient débuter courant 2014.

La CDAPP structure ainsi, progressivement, une politique en faveur des sports de nature, centrée essentiellement sur l'eau-vive. Il est vrai que ce recentrage est le fait de conjonctures successives : la construction du SEVPP, le projet de « voie bleue », le regroupement du CUPPEV et de Léo Lagrange à la Base d'Eaux-Vives de Jurançon, ainsi que la rénovation de cette dernière. Il est cependant observable que tout s'est accéléré suite au troisième titre olympique de Tony Estanguet. Plutôt que de réfléchir à l'écriture fine d'une compétence en faveur des sports de nature, les services ont rédigé rapidement une compétence eaux-vives, qui a été ensuite hâtivement adoptée et justifiée *a posteriori*.

Les sports de nature, éléments de consensus à l'échelle de la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées, sont parés de vertus. Cette thèse s'est alors interrogée sur un point : Est-ce que les sports de nature ne permettraient pas de créer du territoire intercommunal ? Le cas Palois sera éclairant à ce sujet, mais il peut être intéressant de s'enrichir de l'expérience de deux autres collectivités

[430] Coordinateur grands évènements sportifs et culturels, à la CDAPP.

2. Les sports de Nature et l'élargissement des collectivités territoriales

Cette partie propose de découvrir deux projets de Parc Naturel Urbain analogues à celui de Pau, et l'importance de plus en plus prégnante des sports de nature dans ces projets. Il est important de signifier que cette montée en puissance n'est pas nécessairement consciente pour les acteurs. En effet, dépeignant au départ les sports de nature comme un composant lambda, les acteurs ont souvent rectifié leur considération[431], pour reconnaître, finalement, que les sports de nature sont prépondérants. Il s'agira de voir quelle est la place des sports de nature dans le projet de territoire et dans l'intégration de plus en plus massive des collectivités. En gardant à l'esprit un questionnement : « les sports de nature peuvent-ils apporter une réponse à leur principal problème ? »

2.1. De la faillite de la gouvernance du PNU de Marsan à la place des sports de nature dans l'élargissement de la CDA d'Agen.

Avant de traiter des projets de PNU respectifs, il est important de rappeler que ces deux préfectures de départements de la région Aquitaine peuvent être considérées comme des villes-moyennes, empreintes de la même logique que Pau.

La carte x[432] illustrait la variété de villes-moyennes situées dans l'interstice entre Toulouse et Bordeaux. Mont de Marsan et Agen en font partie. Toutes deux sont en Aquitaine. Agen partage même la problématique Paloise : exister dans la proximité de Bordeaux et Toulouse. Cette ville est, en effet, positionnée au centre de l'axe reliant Toulouse à Bordeaux, par l'A62[433]. Pour mémoire, le schéma d'armature urbaine de la région Aquitaine considérait Agen comme un centre principal, tandis que Mont de Marsan était un centre secondaire (Di Méo & Guérit, 1992). Il est remarquable que ces trois villes moyennes, qui se tiennent dans un périmètre relativement restreint, aient choisi d'en recourir au PNU pour développer durablement leur territoire. La cause en est simple : les conseils communautaires du Grand Agen et de Pau-Pyrénées se sont toutes les deux lancées dans cette démarche simultanément, puis les élus Montois s'en sont inspirés à leur tour.

[431] En entretien, lors de leur conclusion.
[432] Cf p.
[433] A dix minutes prêt, selon les logiciels de calcul d'itinéraires, il faut la même durée pour parcourir la distance entre Agen et Bordeaux, et entre Agen et Toulouse. C'est-à-dire entre 1h20 et 1h30.

2.1.1 Le PNU fluvial Agen-Garonne, ou comment les sports de nature s'imposent dans le projet de territoire

A la différence de Pau et de son gave, la relation d'Agen à la Garonne est plus harmonieuse, cette dernière étant quasiment personnifiée dans le langage commun[434]. Pour autant, il est devenu nécessaire, selon Bénédicte Laurens-Canal[435], de mettre sur pied un « Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne » (PNUFAG), du fait de l'étalement urbain et d'une urbanisation progressive des berges qui ont détourné les habitants du fleuve.

Une fois élu maire d'Agen, puis parvenu à la présidence de la Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA), Jean Dionis du Séjour a recruté, comme directeur général des services, Denis Solivères[436]. Ce dernier a considéré, dès son arrivée, qu'un PNU sur le territoire Agenais serait de bon aloi[437]. Hélène Syrieis, paysagiste conseil d'Etat[438], a alors été missionnée pour constituer un premier corpus théorique relatif au futur PNUFAG. Une mission précédente auprès de la Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes, lui avait déjà donné connaissance de la constitution de celui de Poitiers. Elle s'est donc composée une culture à propos de ces outils, après les avoir comparés, ce qui fut directement profitable par la suite à celui du Marsan. Elle a ensuite rendu son expertise à la CAA.

Pour justifier le fondement des réflexions à propos du PNUFAG, Bernard Chalmel[439], son élu référent, part du parc « Passeligne-Pélissier », premier parc le composant, installé sur la commune de Boé. Ancienne gravière, il recelait des richesses qu'il importait aux élus de valoriser. Le conseil communautaire a alors saisi cette opportunité pour créer un parc, sur le thème de l'eau, avec un lien vers la Garonne. Bénédicte Laurens-Canal, DGA des services de la CAA, affine ce constat[440]. Les travaux de voiries, lors de la création d'une voie de contournement de l'agglomération, ont permis de redécouvrir ce site du lac de Passeligne. Conscients de l'intérêt qu'éprouvaient la CAA à son sujet, les propriétaires du lac ont proposé

[434] M. Bernard Chalmel, élu référent pour le PNUFAG révèle ainsi qu'on ne dit pas « la Garonne », mais « Garonne », signe, selon lui, et en référence à Michel Serres, académicien originaire d'Agen, de respect envers le fleuve.
[435] Porteuse du projet, en entretien.
[436] Ancien directeur de la station alpine de Serres-Chevalier, il était, comme évoqué dans le chapitre précédent, directeur général des services à la mairie de Rueil Malmaison, auprès de Patrick Ollier, lorsqu'ils ont fait advenir le premier PNU de France.
[437] Selon Hélène Syrieis, paysagiste d'Etat.
[438] En poste de 2003 à 2011 auprès de la DDT des Landes, elle a ainsi été amenée à réfléchir sur un projet de mise en valeur du paysage et du patrimoine qu'elle a fini elle-même par baptiser « PNU » de Marsan. Auparavant, elle avait donc assurée une mission auprès de la CAA, dans le cadre de sa profession libérale, qui l'avait conduit à concevoir celui d'Agen.
[439] Maire de Colayrac St Cirq, vice-président de la Communauté d'Agglomération d'Agen en charge de l'Environnement, en entretien.
[440] En entretien,

à la collectivité de le racheter. Ceci-fait, d'autres propriétaires mitoyens, sur un ensemble de 30 ha de terres agricoles agrémenté d'un autre lac, ont fait la même démarche. La CAA s'est ainsi assurée la maîtrise foncière du site, puis a lancé les études.

Le projet, à ce stade là, était encore ponctuel. Il s'attachait à créer un parc, gratuit, pour offrir une récréativité aux habitants, *« en s'appuyant sur une excellence environnementale »*[441]. Les élus ont finalement décidé, en complément, que la réflexion s'élargisse à un PNU à plus grande échelle. Il a donc fallu repérer tout les espaces à revaloriser ayant un lien avec Garonne, qui fonde l'identité du Parc[442], dans un périmètre cohérent. « Passeligne-Pélissier », d'une superficie de 60ha, devient ainsi une entité d'un espace plus large, de 7000 ha, le « PNU » fluvial Agen-Garonne (PNUFAG). La trame de ce parc est l'eau, que l'on devrait pouvoir remonter depuis la Garonne jusqu'en haut des bassins versants. Bernard Chalmel le représente ainsi comme une arête de poisson : la colonne vertébrale est la Garonne, et ses ruisseaux constituent les restes de l'ossature, avec les lacs collinaires et d'autres sites inscrits.

Bernard Chalmel avoue qu'au départ de la réflexion, sans donner le nom de « sports de nature », le PNUFAG était conçu comme maillé de voies vertes et bleues. En effet, l'enjeu est de pouvoir remonter le bassin versant depuis la Garonne vers les petits parcs satellitaires. Pour se faire, soit l'usager passe par la voie terrestre, le long des berges, soit par la voie aquatique, ce qui suppose un parcours de l'eau-vive.

Lors de la conception du PNUFAG, la CAA était composée de douze communes. Au moment de l'entretien, l'EPCI en comptait dix-neuf. Au premier Janvier 2013, ce sont vingt-neuf communes qui faisaient parti de l'EPCI. Si, par ce biais, l'EPCI s'est étendu à la rive gauche, le périmètre identifié par le cabinet Arcadie, de Bordeaux, assistant à maîtrise d'ouvrage, n'est plus opérant car resté attaché à celui des douze communes. Le PNUFAG aura ainsi le mérite d'apporter du « liant », selon Bénédicte Laurens-Canal, à la future communauté. De surcroît, les maîtrises d'ouvrages relevant tantôt de la CAA (cas des travaux sur les berges de la Garonne), tantôt des communes pour quelques sites, une charte de gestion a matérialisé les enjeux du projet, ainsi que les moyens matériels et immatériels à mettre en œuvre avec un échéancier spécifique. Le rôle de la CAA est ainsi de donner au PNUFAG une cohérence d'ensemble. C'est dans cet ordre d'idée qu'il appartient à l'EPCI de mettre sur pied les liaisons douces reliant les différents sites.

[441] Entretien avec Bénédicte Laurens-Canal, Directrice Générale Adjointe des Services..
[442] Car, selon Bénédicte Laurens-Canal, le fleuve est le premier objet identitaire du territoire.

Le Parc de Passeligne-Pélissier, premier élément du PNUFAG, a ouvert au public le 14 Juillet 2012, soit un an et demi après le lancement de la démarche de réflexion globale sur la constitution du grand ensemble. Or, le site avait déjà été investi, avant son ouverture, par des promeneurs, des baigneurs (alors que la baignade y était interdite) et, Bénédicte Laurens-Canal l'a rajouté durant l'échange, par des naturistes. Le site est un pari : tout en reconnaissant la faible qualité faunistique et floristique de celui-ci, les agents de la collectivité veulent montrer que la réouverture des espaces à un public massif n'est pas opposée à sa préservation. Ils ont ainsi mis en place une stratégie de cheminement, par des sentiers d'interprétation qui épargneront les espaces les plus riches, quitte à en donner certains à voir pour mieux en isoler d'autres. De surcroît, l'EPCI a également revégétalisé des îlots sur les lacs, de fait inaccessibles, avec des suivis scientifiques pour observer la capacité de la nature à reprendre ses droits.

A l'échelle du Parc, la décision a été prise d'aménager des espaces sportifs de libre appropriation, mais non pas uniquement des sports de nature. Il s'agit plutôt de genres de terrains vagues, qui contrastent avec les équipements plus urbains. Bénédicte Laurens-Canal reconnaît les sports de nature compatibles avec l'esprit du PNUFAG et envisage trois finalités à leurs endroits : structurer des sites dédiés, favoriser l'animation du Parc, et faire le lien avec les différents mini-parcs constitutifs du PNUFAG. Hors du contexte du PNUFAG, elle révèle que les communes riveraines de la rivière Gers ambitionnent de lui rendre une navigabilité en canoë, qui pourrait, du coup, se décliner dans le PNUFAG.

A lire ces propos, l'impression du bon déroulement du projet se dégage. Intrinsèquement, il n'a en effet pas cristallisé d'opposition et il a avancé dans les temps prévus. Les sports de nature sont relégués ici à une fonction de matérialisation de liens entre les lieux, par les pratiques déambulatoires, mais constituent aussi des sites spécifiques et animeront probablement la plupart pour créer de l'attractivité ponctuelle. En revanche, l'accroissement fulgurant de la taille de l'agglomération, qui s'est étendue à l'autre rive, positionne le PNUFAG comme un des outils qui constituera le futur consensus territorial.

Notre curiosité à l'endroit du PNUFAG provenait de notre intérêt pour cette conception d'un parc en réseau, « système de parcs » (Forestier, 1997) ou « système vert » (Novarina, 2003). Il n'y a en effet pas d'anicroches apparentes dans le projet. Intégré dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui aboutira à l'été 2013 à un PLU intercommunal[443], il est le fruit d'un large consensus, et d'une nécessité comprise par les

[443] Aussitôt remis en révision car ne concernant que les douze communes initiales, et devant désormais en intégrer vingt-neuf.

élus d'apporter d'autres espaces de nature aux citadins. Dans ce contexte, la place des sports de nature se fait au fil du projet. Le PNUFAG se destine à rendre accessible au public des espaces de libre appropriation. Les concepteurs reconnaissent que cette variété de pratiques sportives est susceptible de s'installer, mais laissent libre cours à la dynamique d'appropriation du parc par les usagers.

Au regard de ces différents constats, le cas du PNU de Marsan est différent.

2.1.2 Le PNU du Marsan : manque de consensus, déficit de leadership politique et tentative d'existence des sports de nature

Dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A65, longue de 105 km et reliant Pau à Langon[444], ALIENOR, le concessionnaire, finance le dispositif « 1% paysage et développement ». Il s'agit d'une politique nationale visant à encourager les collectivités locales à valoriser les paysages aux abords des autoroutes. Ce dispositif concerne non seulement les espaces visibles depuis le tracé, mais aussi ceux qui sont situés dans une direction visuelle de l'autoroute. L'enveloppe totale consacrée au financement de cette politique dans le cas de l'A65 s'élève à 5 millions d'€. En Aquitaine, c'est la DREAL qui supervise le déroulement et les attributions des subventions. Auparavant, une nomenclature des communes éligibles au financement a été définie. Sylvain Alleau, chef de projet du PNU de Marsan et agent de la Communauté d'Agglomération du Marsan (CAM), attribue à cette politique le point de départ de la réflexion du PNU[445]. L'entrée par le paysage est, à ce titre, très symbolique de la philosophie du chef de projet pour qui « *protéger un environnement, c'est d'abord le montrer* »[446].

Cécile Subra[447], homologue de Sylvain Alleau à la communauté de communes du pays de Roquefort, et Hélène Syrieis[448] ne contreviennent pas à l'explication de cette origine. La première explique que, se saisissant de cette potentialité économique, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a impulsé puis supervisé les dossiers proposés pour le financement afin de s'assurer de leur éligibilité. Hélène Syrieis, dans le cadre de cette vacation, a fait le tour des communes pour prendre connaissance des différents projets de valorisation paysagère. Avec son recul, cherchant à satisfaire les orientations du livre blanc de l'A65[449] elle a, la première, proposé un regroupement des projets locaux en un seul projet

[444] Rapprochant ainsi Pau et Bordeaux d'une heure de trajet.
[445] En entretien,
[446] Ibid.
[447] En entretien,
[448] Paysagiste d'Etat, consultante dans les projets Agenais et Montois, en entretien,
[449] Désireux d'arrêter de saupoudrer les financements à de multiples projets, pour rationnaliser les subventions à l'endroit de projets plus structurants.

global. C'est ainsi d'elle qu'émane le premier diagnostic attaché au futur « PNU » de Marsan, appellation à laquelle elle est, on l'a vu, sensibilisée par son cursus professionnel.

Pour Hélène Syrieis, le réseau d'étang et les espaces de nature qu'ils arrangent sont fondateurs. Ce réseau forme un espace récréatif à destination des gens de la ville, « *fuyant la densité urbaine qu'on leur demande d'habiter* »[450], coincé, comme le soulignait Sylvain Alleau, par deux infrastructures d'intérêt national[451]. C'est donc pour çà qu'il était nécessaire, selon elle, que la CAM investisse ce futur espace. Elle y voit aussi un enjeu : le regroupement autour du PNU permettrait aux communes de se renforcer face au projet de ligne LGV Aquitaine. Le PNU aurait permis de fédérer un collectif autour d'un projet commun, de mettre en synergie des maires de petites communes, à faibles moyens, pour qu'ils soient plus fort ensemble et valorisent ou défendent leurs espaces remarquables en péril.

Hélène Syrieis est revenu de cette illusion d'une gouvernance vaste et puissante entre les trois intercommunalités fédérées par la démarche PNU. En effet, le travail de regroupement des projets ponctuels et émergents, qu'elle a mené avec les services de l'Unité Territoriale[452] de Sarbazan, a dégagé un périmètre de treize communes, constituant trois EPCI : la CAM, la communauté de communes du Pays de Roquefort et la communauté des communes du Pays de Villeneuve. Cette tentative de regroupement s'est déroulée sur fond de production des successifs SDOI, puis SDCI[453]. Ainsi, bien que la dernière version de ceux-ci ne préconisent pas un renforcement de la CAM[454], les élus auraient, dès le début de la discussion, accueilli cette méthode comme une tentative de renforcement de l'emprise Montoise sur l'espace environnant[455].

Le leadership est effectivement assuré par la CAM. Sylvain Alleau l'assume, même s'il reconnaît que, loin d'être une tentative de développement d'un consensus qui prévaudrait à un élargissement de la CAM aux territoires des deux autres EPCI, le PNU est un moyen de créer de la synergie avec ses voisins. Il se considère comme chef de projet, définissant le rôle de Cécile Subra, pour le Pays de Roquefort, et de Delphine Poitevin, pour la communauté de communes de Villeneuve, de relais techniques. Pour lui, son PNU, constitué de onze sites

[450] Citation empruntée à Hélène Syrieis, lors de l'entretien.
[451] L'A65 est une des limites de cet espace. Pour Hélène Syrieis, une autre limite est la future ligne LGV, tandis que pour Sylvain Alleau, il s'agit d'une voie verte en cours de conceptualisation.
[452] Antenne de la DTTM dans les Landes.
[453] La recherche menée en M2 (Coulom, 2009) s'est intéressée à celui du Gers, département mitoyen des Landes. Il s'avérait que le conseil général, présidé par Henri Emmanuelli, bien que constatant les interactions avec le Gers, tenait à conserver l'unité départementale. Depuis, trois communes seulement ne font partie d'aucun EPCI Landais. Elles sont grandement invitées à le faire dans la troisième version des schémas, bien entendu dans le périmètre départemental.
[454] Présidée par Geneviève Darrieusecq, maire de Mont de Marsan, élue avec l'étiquette du Modem.
[455] Selon Cécile Subra, DGA des services à la communauté des communes du Pays de Roquefort.

repartis sur treize communes[456], poursuit trois buts : revaloriser un paysage perturbé par l'arrivée de l'A65, permettant de créer de la synergie pour anticiper l'arrivée de la ligne LGV, amener des individus depuis les pôles urbains vers les campagnes et se positionner comme une force touristique[457], à l'égal des forêts et du littoral Aquitain. Le PNU est d'ailleurs exclusivement situé en milieu périurbain et rural, reproduisant le modèle Suisse des Parcs Naturels Périurbains. Il acquiert son statut d'urbain, selon Sylvain Alleau, par sa proximité aux formes urbaines et son statut de site exutoire dédié à la récréation des urbains. Chaque site retenu et aménagé aura sa thématique. Ils seront reliés par des chemins de randonnée. A ce titre, Sylvain Alleau veut promouvoir un « vélorail », qui traversera le futur PNU[458].

Le premier site retenu pour l'aménagement est celui de Bostens. Son maire, Jean-Yves Paronnaud, est également l'élu référent du PNU[459]. L'étang des « neufs fontaines » a été aménagé essentiellement pour l'observation de la nature, le long d'un sentier de randonnée de deux kilomètres tracé autour d'un étang de 1,5ha. Facteur éclairant la difficulté de portage à trois EPCI, et le leadership de Mont de Marsan, les quatre prochains sites aménagés appartiennent, eux aussi, exclusivement au territoire de la CAM[460]. Pour ne rien arranger à ce contexte difficile, la communauté de communes du Pays de Roquefort et celle du Gabardan, conformément aux préconisations du SDCI, ont fusionné le 1er Janvier 2013, formant désormais un espace de solidarité de 27 communes. La nouvelle communauté des communes « Landes d'Armagnac » cherche à se construire une identité autour de la forêt et de l'armagnac[461], et se détourne ainsi de plus en plus du Marsan.

Si la logique en réseau a prévalu tant dans le cas Landais que dans celui d'Agen, le PNU de Marsan, postérieur à celui d'Agen dont il s'inspire grandement, se heurte à un écueil de taille. En effet, il n'est pas régi par une structure englobant tout le périmètre. Le manque de coordination freine le projet. Pourtant, Sylvain Alleau a mobilisé les outils d'ateliers thématiques et a multiplié les réunions de comité de pilotage. Le tout, adjoint d'un questionnaire distribué aux habitants.

[456] Huit intégré dans la CAM (comprenant un total de dix-huit communes), trois de l'ancienne communauté de communes du Pays de Roquefort (sur douze) et deux pour Villeneuve en Armagnac Landais (sur douze). Sylvain Alleau donne une superficie totale de 260ha.
[457] On retrouve cette préoccupation chez Jean-Christophe Zamprogno, directeur de l'office du tourisme de Mont de Marsan, qui, selon un article paru dans le point, ambitionne de faire du parc un objet touristique pour 2020. Voici le lien de l'article : http://www.lepoint.fr/villes/sept-montois-optimistes-23-09-2010-1243879_27.php
[458] Forme de cabine qui se meut sur des voies de chemin de fer par la force du pédalage, permettant de déambuler par groupe le long d'un transect.
[459] A notre grand regret, et malgré l'appui de Sylvain Alleau, il n'a pas daigné donner suite à nos sollicitations dans le cadre de cette recherche.
[460] Après Bostens, il s'agira d'aménager des sites à Bougue, Gaillères, Pouydesseaux et Laglorieuse
[461] http://www.paysderoquefort.fr/Videos/La-fusion-du-Gabardan-et-du-Pays-de-Roquefort

Sylvain Alleau, d'abord amusé par la question des sports de nature, a reconnu en entretien qu'ils pouvaient être, au final, ce fameux « liant » qui manque au PNU de Marsan. Dans la perspective de créer des liens, il envisage d'ailleurs une descente de la Douze[462], qui forme la Midouze à Mont de Marsan, affluant de l'Adour, en canoë, de Roquefort à Mont de Marsan. Dans son ambition de parc à finalité touristique, il en fait un produit prépondérant. Hélène Syrieis a d'ailleurs découvert le paysage par ce moyen, grâce à l'entreprise fondée par deux jeunes entrepreneurs « Canoë-Loisir ». Les difficultés éprouvées par les deux gestionnaires de l'entreprise sont de pouvoir prolonger ce transect, et pour cause : des travaux de navigabilité sont à faire. En ce sens, comme à Pau, les sports de nature contribuent à valoriser le territoire. Sur le Marsan encore, les sports de nature n'arrivent pas spontanément dans le discours. C'est au fil de la discussion que l'interlocuteur semble se saisir de leurs intérêts ou de leur éventuelle présence. Il serait intéressant d'observer si nous n'avons pas influencé une politique en faveur des sports de nature. A Pau, cet investissement dans le champ des sports de nature est conscient, mais il est une nouvelle fois un doute entretenu par notre posture : n'entretenons pas nous même cette politique ?

Hélène Syrieis a construit son raisonnement dans la lignée des travaux de Jean-Claude-Nicolas Le Forestier (1997). Ce dernier conçoit les espaces de nature en ville comme un système, en l'occurrence un système de parcs en interrelations et complémentaires. Leurs fonctions et leur répartition sont équilibrées dans l'espace, ils se déclinent au fil des strates de l'urbain. A cette conception, Gilles Novarina (2003) préfère celle de « système vert » : les espaces naturels ont, en plus d'une fonction intrinsèque au système, un rôle spécifique pour l'ensemble de l'urbain. La paysagiste d'état affirmait, en entretien qu' *« on a quitté la logique de parc urbain. La campagne offre une image dépaysante, dont on a besoin pour se recréer ».* Elle n'a eu aucun souci intellectuel pour, ainsi, prédéfinir des formats de parcs, repris ensuite par les cabinets d'experts et les collectivités, basés sur des modèles en réseau. Peu importe où se trouvent les éléments à valoriser sur le territoire, le tout est de les repérer et de les mettre en relation entre eux. L'idée que sous-tend cette conception est de pouvoir, bien entendu, avoir le plus de diversités possibles entre les différentes entités mises en réseau et constituant le parc. Se servir du réseau, c'est ainsi faire un choix. L'outil PNU, riche, permet le réseau.

Cette pensée a survécu aux travaux d'Hélène Syrieis. Les deux PNU qui émanent de sa conception sont ainsi fondés sur un vaste périmètre de projet, mais reposent sur des pôles réduits qu'il incombe aux gestionnaires de lier. Les sports de nature peuvent être ces objets

[462] Inscrit à l'inventaire des ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Douze et de ses affluents » et intégré au site Natura 2000 « Réseau hydrographique des bassins de la Midouze ».

qui créeront les liens. Les entretiens ont révélé ce potentiel, à défaut de porter la preuve de l'engagement des collectivités dans une politique volontariste. A la fin de l'entretien avec Sylvain Alleau, ce dernier amalgamait d'ailleurs la philosophie des sports de nature à celle du PNU : respect de la nature, respect de la durabilité, découvrir des choses et prendre du plaisir. Intellectuellement, pour lui, « sports de nature » et « PNU » ne sont ainsi pas antinomiques. Ces activités font du PNU un « territoire d'ailleurs » dans la proximité[463]. Il n'était pas dans cet état d'esprit en début de l'entretien, qui l'aura finalement conduit à réfléchir sur ces activités.

Ces deux terrains nous montrent que si les sports de nature ont su dynamiser les projets, ils ne sont pas parvenus, du moins dans le cas du Marsan, à fédérer les acteurs et résoudre les problèmes de gouvernance. Cependant, il faut reconnaître ici qu'ils n'ont pas, été considérés comme un des constituants majeurs par le chef de projet. Leurs montées en puissance est dû au « système vert » (Novarina, 2003) qui confèrent deux fonctions aux sports de nature : animations de sites spécifiques et création d'un lien fonctionnel entre eux. Nous pensons que ce schéma est exploitable pour le PNU Palois, afin de satisfaire les maires qui désirent désenclaver le PNU et le rattacher à leurs communes.

Nous espérions davantage mettre à l'épreuve nos idées sur l'intercommunalité et sur l'intercommunautaire, en s'intéressant à deux projets semblant ambitieux pour les sports de nature, l'un portée par une collectivité qui double sa superficie, l'autre dans un projet en mal de gouvernance. Seul le projet Montois alimente un peu cette partie de notre réflexion.

2.2. Les sports de nature, une force consensuelle pour élargir le périmètre de la CDAPP ?

Les sports de nature, vecteurs de mobilité et d'itinérance, portent en eux des attributs transcendant les territoires. Jusqu'ici, dans le cas du terrain Palois, les pratiques ont été observées dans le strict cadre du PNU. Seuls deux lieux, dans les propos à venir, ont été intégrés dans notre réflexion bien qu'ils n'appartiennent pas à ce cadre, car ils concourent à sa dynamique, ou sont amenés à y participer dans un futur proche. Les lacs de Laroin, d'abord, longeant la limite intercommunale sur les deux rives du gave. Limitrophes à Jurançon et à Lescar, intégrés dans les analyses relatives au PNU bien que la commune n'appartienne pas à la CDAPP, supports d'activités sportives de nature, cette recherche ne pouvait faire l'économie de leur appréhension. Le lac d'Aressy, ensuite, en amont direct des cascades de Mazères-

[463] Entretien avec Sylvain Alleau, chef de projet du PNU Marsan.

Lézons, est un lieu tant intégré dans les réflexions à propos des sentiers nautiques que dans les pratiques sportives des habitants, et pourrait servir, à terme, à satisfaire aux exigences de pratiques sportives en eau plate aux portes de la CDAPP. Ces deux lieux sont, de surcroît, incorporés à deux communes susceptibles d'intégrer la CDAPP dans un futur proche.[464]

En utilisant la métaphore de « la tâche d'encre » pour illustrer la diffusion des pratiques sportives par contagion (Augustin, 2007a), un parallèle peut être établi pour parler de l'accroissement du périmètre de la CDAPP. Ce phénomène se heurte, comme dans le cas du sport, à des rugosités locales, des particularismes ou des postures d'acteurs. L'agrégat de lieux que constitue le PNU est limité en aval aux lacs de Laroin, tandis qu'en amont, il pourrait théoriquement remonter jusqu'à Montaut, commune où le CUPPEV a installé une base d'éducation à la pratique du kayak. Or, il est vain de tenter une opération d'élargissement de la CDAPP jusqu'à cette commune, car le pôle Nayais se structure sur cet axe. Entre Aressy et Montaut, les lacs de Baudreix sont une base de loisirs ouverte en 2001, cultivant l'image d'une plage à la montagne, qui positionnent également le pôle de Nay dans l'optique du développement d'une offre sportive de nature, bien que la propriété de la base de loisirs soit privée. En amont, donc, la contagion par les sports de nature se stopperait aux lacs d'Aressy.

2.2.1 Les sentiers de randonnées : conception et/ou entretien assurés par les EPCI limitrophes.

Nadine Haschar-Noé (2009) a montré comment les sentiers de randonnées, dans des espaces périurbains, ont participé « *à la construction d'un « nouvel » objet politique local […], l'intercommunalité, et à sa légitimation comme niveau « pertinent » d'action publique* » (Haschar-Noé, 2009 : 117). L'engagement d'un EPCI en faveur des pratiques sportives de nature permet de « *légitimer « naturellement » l'intercommunalité comme le bon niveau d'aménagement des espaces et fournissent [aux élus communautaires] un instrument de gouvernance territoriale et un support plastique des montées en généralité des thèmes de l'environnement* » (Haschar-Noé, 2009 : 18).

Selon une enquête menée grâce à la Base Nationale sur l'Intercommunalité (BANATIC), la principale compétence relative aux sports de nature dans les collectivités territoriales concerne l'entretien et/ou la construction des itinéraires de randonnées. Cette compétence se retrouve dans les statuts des cinq EPCI limitrophes à la CDAPP. Le conseil de

[464] Le Maire de Laroin, Bernard Soudar, a avoué en entretien son intention de rejoindre la CDAPP dès que l'EPCI du Miey de Béarn sera dissout. Quant à la commune d'Aressy, le constat est un peu différent. L'option première est le statut quo de la communauté de communes « Gave et Côteaux ». Or, les velléités de départ d'Assat et Narcastet étant susceptible d'entraîner sa dissolution, c'est naturellement vers Pau que regarde le conseil municipal d'Aressy.

la Communauté de Commune de Gave et Coteaux, ainsi que celui de la Communauté des Communes du Pays de Morlaàs, dans le bloc des compétences obligatoires, l'ont inscrit dans la compétence « Actions de développement économique »[465]. Ces deux conseils ont ainsi intégré les sports de nature et leurs itinéraires dans une stratégie de développement territorial. Les conseils communautaires du Miey de Béarn, à l'Ouest, du Luy de Béarn, au Nord, et de Ousse-Gabas à l'Est l'ont, eux, inscrits dans le champ d'action : « Protection et mise en valeur de l'environnement », dans le bloc des compétences optionnelles[466]. Ces inscriptions à titres différents ne sont pas anodines.

En effet, d'un côté, à l'image de Gave et Côteaux, ces itinéraires sont établis à dessein de développement touristique, et de l'autre, ils sont davantage construits pour les habitants, dans un souci de leur offrir une récréativité, comme au Luy de Béarn[467] ou de créer une scène pour mettre en valeur les paysages, comme à Ousse-Gabas[468]. Au Miey de Béarn, ce souci va plus loin. Tant pour Françis Baradat, ancien président, que pour Emeline Gosset, maire d'Artiguelouve, le projet de Plan Local de Randonnées (PLR) a participé à la construction de l'EPCI. En effet, si ce plan est une *« marotte de l'ancien Président, qui voulait faire profiter au plus grand nombre le cheminement au long du Gave et a crée des liaisons sur tout l'EPCI »*[469], le travail autour du PLR a amené tout le monde à réfléchir et élaborer le projet en commun[470]. Depuis lors, les projets d'envergure partagés par tous à l'échelle du territoire manquent, Françis Baradat ayant, à ce sujet, avoué, ne plus savoir comment « *faire tenir les communes ensemble »*.

Intégrer ces communautés de communes à la communauté d'agglomération induira, nécessairement, de négocier le devenir de ces compétences. Cependant, les deux communautés de communes appelées à rejoindre la CDAPP se sont construites en parti grâce à cette compétence et ont mené une politique volontariste à son endroit. L'incitation de Nicolas Watteau[471] à la rédaction d'un « PLR » à l'échelle de l'agglomération, *« qui émane tant d'une logique au regard du territoire, que d'une demande des pratiquants »* pourrait être

[465]Pour Gave et coteaux, il s'agit, pour favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de créer des sentiers de randonnées pédestres et de VTT. Quant au Pays de Morlaàs, la compétence est rédigée telle quelle : « Création et entretien du plan local de randonnées ».
[466] Rédigée « Aménagement, entretien et balisage des sentiers de randonnées d'intérêts communautaires » pour la première, « réalisation des sentiers de randonnée » pour la seconde et « entretien des sentiers du Plan local de randonnée » pour le troisième.
[467] Entretien avec Jean-Pierre Mimiague.
[468] Entretien avec Alain Nouguez.
[469] Entretien avec Françis Baradat.
[470] Ibid.
[471] Chargé de mission « sports de nature » au Conseil Général, référant pour cette institution du PDESI.

entendue. Dotée de cette compétence héritée des EPCI intégrés, la CDAPP n'aurait d'autre choix que de mettre en cohérence ses itinéraires au regard des PLR déjà dessinés.

Les communes d'Artigueloutan et de Lée font figures de pionnières, à l'échelle de la CDAPP, car elles ont travaillé avec la communauté de communes Ousse-Gabas pour produire le PLR « entre l'Ousse et le Gabas ». Le lien avec ce PLR est le chemin Henri IV reliant le château de Franqueville (à Bizanos) au lac de Lourdes. Mazères-Lézons et Bizanos ont des terrains qui font partis du PLR « entre Gave et Coteaux ». Ces exemples nous montrent aussi qu'il n'existe pas d'*optimum dimensionnel,* mais plutôt autant d'optimum que de champs d'interventions effectifs. La nécessité d'agir en faveur des sports de nature, en l'occurrence la randonnée, a permis de s'affranchir des cadres territoriaux figés parce que ces pratiques elles même transcendent ces limites.

2.2.2 L'exemple du projet « Pau : station d'eaux-vives ».

« Pau : station d'eaux-vives » est le fruit de la réflexion du comité régional de Canoë-Kayak, en appui du club sportif local, le CUPPEV. Il s'agit d'instaurer, entre Assat et Arbus, deux communes riveraines du gave, dix neufs sentiers navigables d'interprétation sur l'eau, de quatre niveaux de difficulté différents. Parce que neuf sentiers se situent sur le gave dans sa partie serpentant sur le territoire communautaire, ce projet a été intégré dans le PNU. Les neufs sentiers en question ont été baptisés « sentiers nautiques » et composent la « voie bleue ». Luc Formet, premier directeur du stade d'eaux-vives, dès sa nomination, a intégré les réflexions liées au projet et a même reconnu certains parcours pour les affiner. Alain Le Jeanne, de Léo Lagrange, a également porté son concours à l'élaboration et la conception du tracé.

Le canoë-kayak est une pratique opportune pour investir des espaces jusqu'alors préservés, et de redécouvrir les alentours, dont la ville (Marsac, 2007). Cette motivation a préludé, en parti, à l'élaboration du projet de navigation du Gave de Pau, tronçonné en dix neuf sentiers d'interprétation. A ce jour, seuls les trois sentiers inscrits dans la voie bleue, c'est-à-dire sur le Gave de Pau, sont animés par l'UCPA[472], le CUPPEV et Léo Lagrange[473]. « Pau : station d'eaux-vives » reste cependant un projet confiné au cercle restreint de ceux qui l'ont élaboré. Aucun des maires interrogés hors CDAPP ne le connait. La prise de la compétence « eaux-vives » devrait permettre, dans la latitude d'action que sous-tend sa rédaction, d'investir des moyens financiers dans sa conception. Mais c'est un projet qui aurait

[472] Exclusivement, pour eux, entre le SEVPP et la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne.
[473] Essentiellement, pour cette association, en aval du Pont d'Espagne.

dû permettre aux maires de travailler ensemble, de concourir à une synergie, et pourquoi pas d'apaiser les tensions induites par la promulgation des SDCI.

2.2.3 Le cas particulier de l'évènement « Touskiflot »

« Touskiflot » est un évènement sportif annuel qui existe depuis 2001. Il prend pour exemple un évènement antérieur, « Touskiroul », organisé par Olivier Pellure, futur directeur de l'association « Vivre ma ville » et qui avait pour but de créer une course où pourrait concourir divers individus grâce à tous types d'objets roulants non motorisés. Alain Le Jeanne, « animateur sports de nature » de Léo Lagrange, s'est inspiré de cet évènement pour en créer un autre, mais sur le Gave de Pau. Il s'agissait d'instituer une manifestation nautique où les usagers descendraient sur un tronçon bien déterminé de la rivière, sur des radeaux de fortunes qu'ils auraient créés eux-mêmes. Avec Vivre ma ville, Léo Lagrange a rédigé un règlement, monté un budget, finalisé un cahier des charges pour la construction d'embarcations, recruté des bénévoles pour assurer des missions inhérentes à l'encadrement sur l'eau, au chronométrage et à des services annexes (sécurité, buvette…). Selon Alain Le Jeanne, quinze radeaux ont été mis à l'eau pour la première édition. Soixante quinze radeaux ont participé à la manifestation en 2012[474]. Désormais, deux associations ont rejoint Léo Lagrange et Vivre ma ville pour porter l'évènement : La MJC des Fleurs, basée à Pau et le CUPPEV. Malgré le durcissement des règles de sécurité et les coûts d'organisation toujours croissants, l'épreuve parvient à se pérenniser. Les familles, groupes d'affinités et entreprises peuvent proposer leur embarcation, devant nécessairement être faite de « bric et de broc », sur la base de matériaux recyclables. L'originalité des radeaux et le temps de descente sont évalués et produisent un classement général et des classements annexes.

Le but de cet évènement, comme l'a expliqué son concepteur[475], était de faire revenir les habitants sur les berges et leur faire prendre conscience du Gave qui s'écoule près de chez eux. Pour se faire, il fallait rompre avec une vision élitiste de l'évènement, et bâtir une épreuve à laquelle tout le monde peut participer et être acteur. Il se déroule ainsi en grande partie sur le lieu de « Gave Spectacle », où le Gave se donne à voir depuis les berges, le départ étant donné à la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne. L'arrivée est jugée aux lacs de Laroin, ce qui tend à renforcer l'interaction entre la section 5 « hétéroclite », et la section 4 « spectacle », repoussant en aval les limites de la première. Cet évènement a préfiguré les plus récentes « hestivales de Billère et Jurançon », organisant diverses activités ouvertes à tous sur

[474] 63 radeaux ont été mis à l'eau en 2013, mais la météo était moins clémente.
[475] Alain Le Jeanne, en entretien.

trois jours en Mai et Juin. Touskiflot fait ainsi désormais parti du programme de festivité « l'été au bord du gave », alors qu'il en est totalement indépendant au départ.

C'est son rattachement au programme des animations du PNU qui a longtemps permis son soutien par la CDAPP. De nos jours, celle-ci reconnaît cet évènement comme à fort rayonnement et lui apporte un soutien financier. C'est ainsi une nouvelle modalité d'intervention de la collectivité dans le champ des sports de nature. La reconnaissance de cet évènement comme rayonnant au-delà du territoire de la collectivité, et le consensus établi à l'échelle du conseil communautaire à ce niveau révèle deux arguments. D'une part les sports de nature sont un potentiel différenciant pour la collectivité. L'expérience de recherche, l'observation et les entretiens démontrent que les acteurs ont cette impression que les sports de nature sont à portée directe de la ville. Nul besoin d'un trajet, même minime, pour se recréer selon cette modalité de pratique. Il suffit de sortir de chez soi. Ce point est une originalité pour les élus. Soutenir un évènement populaire au cœur de l'urbain communautaire s'inscrit dans la lignée de cette conception. D'autre part, loin d'être de « haut niveau technique » d'un point de vue sportif, même si la descente du Gave demande un minimum de condition, la manifestation attire car elle est unique. Elle rompt radicalement avec un évènement majestueux, reconnu comme tel par le sérail sportif et attire le public grâce à un spectacle plutôt que par une performance.

Cet évènement est aussi d'une importance capitale dans le contexte d'élargissement futur de la collectivité. L'arrivée se fait sur les lacs de Laroin, où Bernard Soudar, le maire[476], est constamment présent et prononce toujours une élocution. C'est donc une manifestation partagée entre cette ville et la collectivité qu'elle risque de rejoindre dans un futur proche. L'évènement et le Gave sont un lien, les sports de nature un liant, une base pour travailler ensemble et amener la consensualité qui, dans le discours, semble faire encore défaut. Toutefois, l'évènement peut continuer à se tenir sans que Laroin ne rejoigne la CDAPP. Les sports de nature ne sont ici que les éléments qui créent du liant, ils ne sont pas assez déterminants pour pousser à une reconception de l'intercommunalité.

Jean-Yves Lalanne[477] est le seul, en entretien, à avoir clairement explicité un enjeu autre que récréatif à la voie verte. Elle permet, en effet pour lui, de créer de la continuité, et donc du lien physique avec les autres territoires. Elle peut permettre de fédérer, autour d'elle, les divers EPCI. Et enfin, elle donne un sens et du lien entre ces différents territoires

[476] Et conseiller général.
[477] Maire de Billère et co-président de la commission sport, en entretien.

politiques. Jean-Michel Tissanié[478] consent d'ailleurs qu'il y ait des liens au-delà du territoire. Les gestionnaires des carrières d'Aressy l'ont d'ailleurs sollicité pour accorder leur gestion à l'esprit du PNU[479]. Mais le lien, la bonne intention, s'est arrêté là. André Arribes, maire de Bizanos, situe davantage Porte des Gaves comme lien avec la communauté de communes de Gave et Coteaux[480]. Dans cette optique, il avoue qu'il aimerait travailler à des liaisons vertes rive droite/rive gauche, articulées avec la voie verte, ce qui passe par une entente avec cette communauté de commune qui possède la compétence relative. Dans l'attente, il milite pour la réfection d'un support d'une conduite de gaz[481] afin d'en faire une passerelle entre Mazères-Lézons et Bizanos, et donc entre les deux rives. Ainsi, les sports de nature ne semblent que partiellement appréciés sous l'angle du lien. Festifs, populaires, vecteurs de communion et de mixité, potentiel de développement, ils sont consensuels mais incomplet à produire, semble t-il, une force permettant de déplacer les limites territoriales.

2.3. Les sports de nature transcendent les limites mais peinent à reconcevoir l'intercommunalité

La conclusion du point précédent nuance le potentiel des sports de nature et leur rôle dans la recomposition des territoires. L'optimisme dont semble porteur les sports de nature pour la structuration des territoires intercommunaux nouveaux est en effet contrebalancé par des exigences et des postures beaucoup plus pragmatiques.

2.3.1 La fin programmée du Miey de Bearn

Trois mois après avoir fait le constat qu'il avait du mal à faire tenir ses communes ensemble, tout en ne désespérant pas du fait qu'il parviendrait à trouver la solution pour y parvenir, Françis Baradat a démissionné de la présidence de la Communauté de Communes du Miey de Béarn. Il faisait le constat d'un EPCI construit sur une logique particulière. Fédérées par une habitude de coopération intercommunale autour du pôle Lescar-Billère, les communes du canton de Lescar ont fait aboutir la communauté des communes du « canton de Lescar », finalement baptisée « Miey de Bearn » lorsque Lescar et Billère ont rejoint la CDAPP. Formée autour de Poey de Lescar, la communauté est tripolaire. D'un côté les communes attirées par Pau, en rive gauche du gave, de l'autre des communes de coteaux désireuses de rester dans la communauté et qui s'affirment comme « Miey de Bearn », et,

[478] Maire de Gan, président de la commission environnement.
[479] Selon le maire de Gan, en entretien.
[480] En entretien. A noter qu'il est conseiller général d'un canton dont une partie est située dans « Gave et Côteaux ».
[481] Alimentant notamment Bizanos et Idron, et courant jusqu'à Morlaàs.

enfin, les communes de rive droite du gave qui sont inexorablement attirées par Lacq et Orthez, voire par la Communauté des Communes du Luy de Béarn. Ce constat est partagé par le successeur de Françis Baradat, Didier Larrieu. C'est d'ailleurs ce schéma qui a prévalu lorsque les communes ont voté pour le maintien du Miey de Bearn. Mais Françis Baradat se battait pour cette unité, car il percevait l'EPCI comme nécessaire pour le rural auquel elle apporte des services, et ne voulait pas prononcer sa liquidation sans savoir ce qu'il allait advenir des communes des coteaux, désireuses de rester dans le Miey de Béarn. Après sa démission, il a donc été remplacé par le maire d'Arbus, Didier Larrieu[482], dont le conseil municipal s'est prononcé pour intégrer la CDAPP. Tant à Artiguelouve qu'à Laroin, les maires ne cachent pas leur envie de rejoindre Pau[483]. Or, le PNU n'est pas un objet qui les attire. En effet, comme les sections de « Gave rural » le révélaient, pour le maire d'Artiguelouve : « *nul n'est besoin d'un PNU sur nos berges avec lesquelles les relations ont toujours été harmonieuses* ». Bernard Soudar[484] s'inscrit aussi dans cette ligne, précisant que *« le Gave a toujours fait partie de la vie de la commune »*.

En revanche, une action concertée pour le développement des sports de nature paraît être un atout intéressant. Didier Larrieu nuance toutefois les propos de son prédécesseur. Pour lui, lorsque Lescar a quitté les négociations de « la future communauté des communes du canton de Lescar », les communes restantes se sont fédérées autour d'une compétence nécessaire pour ces communes « rurales » : la voirie. Le PLR n'a pas transcendé les trois groupes de communes que comporte l'EPCI. *« Les boucles sont restées internes aux trois groupes de communes* »[485]. Cependant, cette action en faveur du PLR a bel et bien réuni les communes autour d'un projet commun. Mais le problème était de franchir le cap, de réfléchir à l'après. Or, hormis des projets ponctuels, rien n'a permis au Miey de Béarn de justifier son existence. L'action entreprise en faveur du développement de la voirie et du PLR n'a ainsi pas été dépassée, et le Miey de Béarn est voué à disparaître.

A la communauté de communes « Ousse-Gabas », le constat est identique…avec un effet inverse. Selon le maire de Nousty[486], un tour de table a été effectué pour savoir qui rejoindre, lui-même n'étant pas forcément défavorable à ce que sa commune intègre la

[482] Il est le suppléant à la fonction de député de Martine Lignières-Cassou. Il semble d'ailleurs, à ce sujet, exister une tradition chez les Présidents du Miey de Béarn. Le prédécesseur de Françis Baradat, André Mariette, avait laissé sa place de président après avoir été battu à la mairie Siros. Il était alors le suppléant de Martine Lignières-Cassou aux législatives.
[483] Entretiens avec les maires de Laroin et d'Artiguelouve.
[484] Maire de Laroin, conseiller général du canton de Jurançon, président de la commission Environnement au Conseil Général.
[485] Didier Larrieu
[486] Egalement président de la communauté de communes.

CDAPP. En constatant l'éclatement de l'EPCI, les conseillers ont décidé de rester ensemble. « *Ca nous a ressoudé et donné un nouvel élan. En plus, le résultat de la fusion ferait presque tripler la fiscalité des habitants, avec aucune amélioration des services. »*[487].

2.3.2 L'absence de préconisation du SDCI : des territoires figés.

En dehors du Miey de Béarn qui se démantèle, les communautés de communes entourant la CDAPP sont appelées à rester figées. L'expertise en ce domaine émise par André Arribes, maire de Bizanos mais aussi conseiller général du canton de Pau-Sud dont une partie est comprise dans Gave et Côteaux, est éclairante. *« Gave et Côteaux peut rester ainsi, ils ont une population suffisante »*. Il n'empêche que les conseils municipaux d'Assat et Narcastet ont tous deux votés pour rejoindre le « Pays de Nay », même si le préfet s'est refusé ensuite à leur départ[488]. Peut être que le maintien forcé de ces deux communes va enrayer la bonne marche de l'EPCI, entraînant par la suite son éclatement. Toujours est-il que les autres mairies, de fait, s'interrogent. A Aressy, on reconnaît que *« la première option est celle du maintien dans « Gave et Coteaux ». Mais si le Préfet laisse partir Assat et Narcastet, alors il sera forcé de dissoudre la communauté de communes, et nous irons à Pau »*[489]

La communauté de communes du Luy de Béarn a fait le choix de l'association avec celle de Thèze, au nord de l'aire urbaine, plutôt que l'intégration à la CDAPP. Jean-Pierre Mimiague avance l'argument de compétences trop divergentes avec celles de Pau, qu'il juge « *beaucoup trop intégrées et en décalage avec celles du Luy de Béarn »*[490]. Alors que les ententes avec la communauté des communes de Thèze sont anciennes, les divers syndicats intercommunaux intègrent des communes des deux EPCI. « *Nous avons toujours regardé vers le Nord pour s'agrandir. Jamais vers le Sud [CDAPP] ou vers l'Est [Morlàas] »*. Jean-Pierre Mimiague exprime ainsi l'évolution de la coopération intercommunale qu'il préside. Le Luy de Béarn continuera à œuvrer pour les sports de nature avec Thèze[491].

La CDAPP n'attire pas ses voisins. La plupart des élus de cet EPCI en font le constat en entretien. Quant aux élus des communautés de communes limitrophes, ils n'excluent pas

[487] Entretien à la mairie de Nousty.
[488] Au motif, justement, du maintien d'un minimum de population. Jean-Pierre Faux, maire de Narcastet, en entretien, avouait que sa commune est très tournée vers les plaines de Nay. C'est une cohérence imposée par l'économie et les services. Le fait d'aller au Pays de Nay permettrait à Narcastet de remettre en service un chemin entre les églises « miraculeuses » de Narcastet et de Pardiès-Pietat, qui ferait un pendant au chemin Henri IV.
[489] Entretien avec le 1er adjoint au maire, M. Larroze.
[490] Président de la communauté de communes du Luy de Béarn, et du syndicat mixte du Pays du Grand Pau, en entretien.
[491] Jean-Pierre Mimiague a affirmé, en entretien, avoir toujours souhaité développer une politique de récréativité par les sports de nature, bien qu'il lui semble qu'elle profite davantage aux extérieurs qu'aux résidents de son territoire.

un travail avec Pau et son agglomération, mais n'entendent pas une intégration de leurs EPCI à la CDAPP.

2.3.3 Les sports de nature oui ! Mais pas seulement…

« Le PNU aurait pu être un biais permettant de nouer des liens avec les autres collectivité, mais je ne crois pas que cela l'ait été »[492]. L'impression générale que laissent les sports de nature, et que formule ici James Chambaud, maire de Lons, est que les sports de nature et le PNU sont des solutions *« évidentes pour apaiser les maux »*[493] mais qui ne sont pas pour autant mobilisés pour le faire.

« [Sur la question de la refonte de l'intercommunalité par les sports de nature]. La réponse est oui, c'est assez évident. La difficulté vient des problèmes politiques, des compétences exercées par chacun et chacune, des regards portés sur le copain. Donc si vous me demandez « est ce que ca peut adoucir les plaies ? » : la réponse est oui. Si c'est pour régler les problèmes, la réponse est non ». Le maire de Jurançon[494] illustre ainsi les limites consensuelles des sports de nature. Ils ont la capacité de faire parler les acteurs entre eux, mais il faut dépasser ces simples projets consensuels et mener un travail plus profond pour espérer forger des coopérations plus intégrées. Il est à noter ici que Michel Bernos[495] est favorable à une extension du périmètre de la collectivité à l'échelle du bassin de vie, *« plus pertinent pour porter nos actions »*. Bernard Soudar est dans cette ligne lorsqu'il affirme que les citoyens sont en attente de services au quotidien qu'il importe de rationaliser au mieux. Les EPCI doivent avant tout, pour lui, servir à cela.

Il y a ainsi une force qui empêche les acteurs politiques extérieurs à la CDAPP de fusionner leur EPCI avec elle. Et certains élus de la CDAPP le comprennent, tant de la majorité que de l'opposition. Les sports de nature permettent de transcender les limites, mais non de les reformater. Il faut donc chercher une nouvelle voie. Trois communautés formant le pourtour de la CDAPP promeuvent ainsi, dans une tentative désespérée pour deux d'entre elles de maintenir leur unité[496], un fonctionnement par contractualisation et conventionnement divers. Il est une troisième voie, permise par un dispositif créé par la loi de 2010, qui fait consensus sur les communautés limitrophes et, jusqu'alors rétives à toute intégration dans la CDAPP, le pôle métropolitain. C'est cet outil que ce dernier point va explorer.

[492] Entretien avec le maire de Lons.
[493] Michel Bernos, maire de Jurançon, en entretien.
[494] En entretien.
[495] Qui, de surcroît, siège à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.
[496] Il est acquis que le Miey de Béarn, à l'Ouest, va progressivement se morceller, tandis que Gave et Côteaux, reste dans l'expectative. Seules les communautés du Nord et du Sud sont confiantes quant à leur intégrité préservée, se structurant davantage au fil du temps.

3. Les sports de nature, de l'intercommunalité à l'intercommunautaire

« *Il faut aller au delà de la recomposition des territoires, en créant un pôle métropolitain. On est sur une échelle méga. Par exemple, un aéroport à Pau et l'autre à Lourdes c'était une bêtise. On en souffre. Mais il n y a pas la culture de travailler ensemble* ». Jean-Claude Bourriat[497] résume ainsi le sentiment relatif à la création d'un pôle métropolitain : il est nécessaire mais encore faut-il en prendre conscience et dépasser les rivalités historiques. Il convient de dire en préambule de cette troisième partie que les acteurs politiques Basques et Bigourdans n'ont pas été sondés, pas davantage que les Landais où ceux structurant les pôles d'Oloron Sainte-Marie et Lacq-Orthez. Nous nous en sommes tenus aux postures confiées par les acteurs du pourtour Palois, voire aux intentions révélées par la presse et, pour le cas Landais, à une expérience de recherche en Master 2[498] (Coulom, 2009). Cette partie repose sur un double paradoxe. Le butinage spatial des populations impose de reconsidérer les coopérations entre villes, autrement que par le prisme de la continuité spatiale, même si encore aujourd'hui cette conception a du mal à faire sa place dans l'esprit des élus. Alors que Jean-Pierre Chevènement a été le premier président du club national des réseaux de villes, il a fortement conditionné la pensée par le territoire, dans la loi de 1999, au point d'annihiler toutes velléités de fonctionnement en réseau (Tesson, 2010). Le réseau de ville était une « belle idée » (Tesson, 2009), qui correspondait bien aux logiques de coopération des villes-moyennes (De Roo, 2011) dont l'héritière, dans la logique de discontinuité spatiale est le pôle métropolitain, une « presque métropole » (Tesson, 2011). Cette recherche pose justement ce dernier outil comme forme de coopération hybride entre le territoire et le réseau, mais il incombe désormais de s'en expliquer.

« *Intégrer l'agglomération de Pau, je suis contre, mais faire partie d'un pôle métropolitain, je dis oui ! Cela permettrait de promouvoir des politiques plus globales, nécessairement réfléchies à une échelle supérieure, tout en conservant nos communautés de communes qui reposent sur des réalités* »[499]. André Cauhapé exprime tout l'arrangement que permet le pôle métropolitain, à une époque où les périmètres intercommunaux sont appelés à être rationalisés. Localement, l'intérêt de créer un pôle métropolitain est surtout perçu par les acteurs politiques rencontrés dans le but de garder les périmètres intercommunaux existants.

[497] Maire d'Ousse, en entretien.
[498] Qui a montré, dans l'étude des SDOI, que la posture Landaise et du président du Conseil Général des Landes, Henri Emmanuelli, consistait à maintenir l'unité départementale, menacée en tout point sur le Sud (Pôle BAB sur le sud Ouest, Lacq-Orthez au sud-sud, et Garlin-Thèze au sud-Est).
[499] Entretien avec André Cauhapé, président de la communauté des communes de Gave et Côteaux.

Pour en revenir au triptyque structurant la recherche, le pôle métropolitain s'apparente ainsi à un réseau concret de territoire : l'intercommunautaire.

3.1. Le pôle métropolitain, objet hybridant les concepts de territoire et de réseau

Bernard Ganne (2010) appelle à repenser le modèle communautaire par le prisme du réseau. Il a été écrit que le concept de réseau repose sur trois forces[500]. Le fait qu'il soit volatile, voire immatériel, n'empêche pas, premièrement, qu'il repose sur des nœuds liés, éventuellement structurés par des sommets. Ensuite, il est dynamique, instable, s'adaptant continuellement à la réalité de ce qu'il entreprend. Enfin, il est structuré par une norme qui le fait perdurer et maintien les liens (Musso, 2010).

Les « réseaux de villes » étaient fondés sur le principe que les villes Françaises doivent s'associer pour affirmer certaines solidarités et se trouver moins faibles face aux villes Européennes plus solidement urbanisées (Bazin & Geppert-Hebrard, 1994). Les conseils municipaux reconnaissaient dans les autres villes de quoi échanger et compléter les manques de l'un, c'est-à-dire une complémentarité fonctionnelle (Jamot, 1997). Cet art de faire a fait long feu sous l'impulsion donnée aux formes d'intercommunalités « territorialisées ». Les réseaux de villes subsistants sont rentrés, pour la plupart, eux-mêmes dans une quête d'identité les légitimant et leur donnant sens (Fourny, 1997). Le pôle métropolitain semble être un héritage de cette conception, rompant avec le principe de non continuité spatiale. Il permet ainsi d'associer des communautés discontinues dans une logique de dilatation spatiale (Behar, 2007). Les « machins intercommunautaires » (Béhar, 2007) qui fleurissaient au cœur de la première décennie des années 2000 ont ainsi trouvé un cadre juridique à leur existence. C'est cette forme de regroupement qui est débattue pour Pau. Pour Françis Baradat[501], Martine Lignières-Cassou, constatant que l'EPCI qu'elle préside n'attire pas, s'est rabattue sur cette solution pour structurer un plus large territoire.

Lorsque le pays du grand Pau s'était créé, Pau n'en faisait pas partie. André Labarrère, appuyé à son contrat d'agglomération, ne voyait pas alors le besoin de l'intégrer[502]. Depuis, la ville et sa communauté d'agglomération ont rejoint cette structure. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé, Mme Lignières-Cassou présume l'échelle du Pays du Grand Pau trop petite, et cherche une échappatoire vers Tarbes et Lourdes. Pour beaucoup d'acteurs, même si

[500] Cf chapitre 2.
[501] Ancien président de la communauté de communes du Miey de Béarn, en entretien.
[502] Selon Jean-Pierre Mimiague, président du Pays du Grand-Pau, en entretien.

les trois pôles émergents Béarnais[503] adressent apparemment une fin de non recevoir, il incombe de s'efforcer pour structurer d'abord le Béarn avant d'aller vers l'Est. Réminiscence du mythe d'unicité du territoire ou simple esprit pratique ?

3.2. Un pôle métropolitain « Biarn-Bigorrà-Euskadi » pour porter des projets d'envergure

Il est plus facile de s'entendre entre acteurs politiques sur des accords ponctuels, que sur de la construction fiscale (Desjardins, 2009). Les pôles métropolitains peuvent être constitués pour coordonner des vastes programmes d'aménagement du territoire, et notamment la coordination des SCOT, le tout afin de garantir le développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité d'un territoire. Dans les compétences définies par la loi, il est d'ailleurs écrit qu'ils peuvent porter des projets de promotion de la recherche et de l'enseignement supérieur, ce qui siérait bien à un pôle métropolitain « Biarn-Bigorrà-Euskadi » « ou Pays de l'Adour » calqué sur l'UPPA et ses antennes[504]. C'est dit ici à titre anecdotique, mais cela représente une réalité sur laquelle peut se structurer le futur pôle. Le pôle métropolitain ne vit que des contributions communales, mode de financement propre aux syndicats, ce qui permet, certes après avoir dépassé la question de l'arbitrage quant aux contributions pécuniaires nécessaires à son action, d'éluder toutes les questions relatives aux péréquations et harmonisations fiscales.

Les sports de nature s'inscrivent dans au moins trois prérogatives que portent les pôles métropolitains déjà existants : l'enseignement supérieur et la recherche, l'aménagement du territoire et le tourisme.

3.2.1 Trouver l'objet consensuel : pourquoi pas les sports de nature ?

Il ne paraît pas absurde aux acteurs rencontrés durant la thèse que ce pôle métropolitain puisse coordonner les actions relatives au développement des sports de nature. Et ceci, justement parce qu'il apparaît aux acteurs que ces derniers auraient besoin d'être coordonnés, rationalisés et mis en cohérence ; afin qu'ils puissent remplir pleinement les rôles évoqués jusqu'alors dans cette thèse, mais être aussi des composants de l'offre touristique. Ainsi, si une politique sportive en faveur des sports de nature a peu de poids par rapport à d'autres actions dans les négociations de regroupement des EPCI, leur prise en compte au sein

[503] Le pôle Lacq-Orthez, Oloron Sainte-Marie et Nay.
[504] En plus des sites de Pau, Bayonne et Anglet dans les Pyrénées Atlantiques, L'UPPA est aussi basée dans les Landes, avec une antenne à Mont de Marsan, et dans les Hautes-Pyrénées, avec une UFR à Tarbes.Elle repose ainsi fidèlement sur les Pays de l'Adour.

d'une structure plus englobante, qui laisserait aux EPCI leur rôle de gestion au plus prêt des citoyens, apparaît comme nécessaire.

Façonner un pôle métropolitain qui interviendrait dans le champ des sports de nature serait ainsi un acte volontariste pour affirmer la qualité du territoire dans ce domaine, et consolider cette filière. En revanche, se pose la question des socles sur lesquels le pôle reposera.

3.2.2 Reposer sur les liens davantage que sur les lieux ?

Il y a un ensemble cohérent de lieux de pratiques sportives de nature, particulièrement d'eaux-vives, sur lesquels peut reposer le pôle métropolitain. Les lacs du Gabas, de Laroin, ou le Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées sont dans le domaine du public, tandis que d'autres, comme les lacs de Baudreix ou d'Orthez, sont privés. Le rôle du pôle métropolitain ne saurait, dans ces domaines, être celui de propriétaire ou de gestionnaire de tels lieux. En revanche, il peut, par exemple, coordonner des actions, investir ce champ pour apporter des subventions, superviser les discussions entre acteurs. Nous préférons avancer plutôt que le rôle du pôle métropolitain, en accord avec sa mission d'aménagement de l'espace et de développement du tourisme, serait de créer des liens entre ces lieux.

Il est possible d'imaginer que, dans sa compétence d'aménagement de l'espace, le pôle métropolitain supervise et harmonise les « Plans locaux de randonnées ». Outils tant à destination des touristes, que des habitants, les PLR comptent comme une richesse supplémentaire dans le potentiel touristique. De surcroît, le domaine relatif aux déambulations est fertile. Le maire de Lescar, par exemple, cherche à faire advenir une voie verte jusqu'à Aire sur l'Adour. La communauté de communes du Miey de Béarn est associée à cette démarche : Françis Baradat cherchait à y intégrer une référence historique, Sainte Quitterie[505].

Une action à l'échelle du pôle métropolitain pourrait créer du lien entre les sentiers de randonnées existant, avec un potentiel de choix intéressant au départ de l'urbain. Elle pourrait concourir à une synergie de force susceptible de développer des configurations de pratiques attractives. Par exemple, en lien avec les haras, ébaucher une offre de randonnée avec des ânes peut être pertinent. Denis Badie[506] trouve cette idée plutôt innovante pour un départ de l'urbain. Le pôle pourrait servir un projet ambitieux dans ce domaine, coordonnant l'action des territoires divers, en lien avec la future voie verte, reliant Bayonne à Bétharram. Cela demanderait une synergie colossale, que le pôle, avec son échelle très « glocale » pourrait permettre.

[505] Décapitée à Aire sur l'Adour.
[506] Ancien directeur de l'Office Municipal des Sports de Pau, élu communautaire de la ville de Gan.

« Nous avons discuté avec la communauté de communes de Gave et Côteaux, et même du Pays de Nay sur le fait que le Gave nous lie, tant les territoires que les habitants, qu'il y'a donc quelque chose à faire ensemble ». Ce fait nous a été révélé par Michèle Laban-Winograd[507], en entretien, arguant que cette discussion se faisait dans l'optique d'une mise en valeur touristique du Béarn. La perspective de cette réunion était justement celle de créer, à l'avenir, le pôle métropolitain, basé sur les intercommunalités du Béarn. Il s'est avéré que, parmi les projets sur lesquels les acteurs pouvaient s'entendre rapidement, sont ressortis ceux du tourisme et de l'aménagement du Gave. Pour l'élue, l'idée a été émise et mûrie. C'est en tout cas une tentative avancée pour fédérer les EPCI qui ne souhaitent pas rentrer dans la CDAPP à moyen ou long terme. Toutes les communautés aux alentours de la CDAPP travaillant d'ailleurs sur les sports de nature, notamment à dessein touristique[508], ces pratiques pourraient formaliser un consensus pour ce futur pôle.

Nous avançons cependant ici qu'il sera difficile de faire advenir un pôle métropolitain sans une unité physique du territoire. Il y a une difficulté, sinon de concevoir, au moins de réaliser un territoire autrement que par le prisme de cette continuité physique (Tesson, 2004). Ainsi, bien que la loi le permette, il apparaît difficile que le futur pôle métropolitain puisse se construire sur une discontinuité, et autrement que par une structuration dans la proximité. L'élu leader du projet est Martine Lignères-Cassou. Bien des fois, dans ses discours, on sent que cette matérialité s'impose. Par exemple, lors d'une intervention à l'UPPA, devant quatre promotions en master, ou lors de l'entretien qui s'est déroulé dans son bureau, elle ne pouvait raisonner qu'à partir d'une continuité territoriale. Le seul périmètre du « Pays », si consensus entre les EPCI il y a, suffirait, en nombre d'habitants, pour la création du pôle métropolitain. Mais la posture de la communauté de communes du pays de Nay, qui s'est récemment extraite du SCOT du Grand Pau pour porter son propre SCOT à l'échelle de l'EPCI, interroge[509].

Pour Françis Baradat, ancien président de la communauté de communes du Miey de Béarn, le pôle métropolitain ne se fera pas sur l'Ouest, car cela reviendrait à mettre *« deux crocodiles dans le même marigot »*. Entendu que, si pôle métropolitain il y a, il soupçonne David Habib[510] d'en briguer la présidence, ce qui ne conviendrait pas, selon lui, à Mme Lignières-Cassou. Or, depuis, Martine Lignières-Cassou a annoncé se consacrer à son mandat

[507] Maire d'Artigueloutan, présidente de la commission communautaire « Aménagement de l'espace ».
[508] Ibid.
[509] A ce titre, il est dommage que Christian Petchot-Bacqué, président de la communauté des communes du Pays de Nay, après avoir donné son accord pour la réalisation d'un entretien, se soit désisté.
[510] Député-maire de Mourenx, président de la Comunauté de communes de Lacq, à l'Ouest de l'aire urbaine.

de député, et David Habib conduira la liste de la majorité aux élections municipales Paloise de 2014. Les cartes politiques sont donc redistribuées à ce niveau, et l'ouverture de Pau sur l'Ouest, semble plus forte. Au Nord du Pays, on bascule dans les Landes. Mme la Présidente précisait qu'Henri Emmanuelli était rétif à laisser partir les collectivités de son département vers le voisin[511] . L'Est est donc, entre autres motivations, une échappatoire possible pour étendre le périmètre.

Si les différents élus, entre Pau et Tarbes, ont déjà travaillé à des projets ponctuels (dépassant le clivage politique partisan), comme par exemple dans le cas de l'avènement d'une école des beaux arts partagée entre les deux villes, une synergie plus large a permis de faire advenir réellement un pôle touristique d'excellence.

3.3. Une mise en scène idoine : le pôle touristique d'excellence « Pyrénées-Gascogne-Atlantiques »

Il n'y a point de fédération à une échelle supra sans mise en scène à un échelon supérieur à celui des communautés de destin. Cet argument prend son fondement dans la contribution de Marie-Christine Jaillet et Philippe Estèbe (1999) à propos de l'intercommunalité Toulousaine. Celle-ci est le fruit de comportements politiques distincts et de dynamiques résidentielles spécifiques induisant une structuration de Toulouse et de sa banlieue en trois communautés d'agglomérations distinctes[512]. Selon eux, ce clivage ne cessera que lorsqu'une scène publique de débat garantira des échanges entre les différentes structures. Subsiste toutefois en filigrane de cette réflexion le mythe d'un optimum dimensionnel (Ortiz, 1994) prégnant qui reviendrait à dire que la structuration des trois EPCI en une aire méta (tel qu'aujourd'hui les métropoles) est nécessaire au regard d'une rationalisation et d'une cohérence des périmètres.

Dans le cas du pôle métropolitain, que nous avons prématurément baptisé « Biarn, Biagorrà, Euskadi », cette scène, induisant des « interpellations réciproques » (Estèbe & Jaillet, 1999) existe. Elle offre même une place prépondérante aux sports de natures. Elle est constituée par le label « pôle touristique d'excellence », numériquement limité[513], décerné par

[511] Dans le cas du label « pôle d'excellence touristique », les villes de Dax et de Mont de Marsan ont adhéré en nom propre à la démarche, mais non le conseil général des Landes.

[512] Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement des Côteaux de la Vallée de l'Hers (SICOVAL) est devenu Communauté d'Agglomération SICOVAL du Sud-Est Toulousain en 2001, et regroupe aujourd'hui 36 communes pour 66 933 habitants (INSEE, 2009). La Communauté d'Agglomération du Murétain, autour de la sous-prefecture, contient 14 communes et 72 590 habitants (INSEE 2009). Enfin, la communauté d'agglomération du Grand Toulouse, devenue communauté urbaine en 2008, contient 704 395 habitants (INSEE 2010) sur 37 communes.

[513] Le pôle « Pyrénées-Gascogne-Atlantique » est le huitième pôle d'excellence touristique Français. Dans l'ordre d'obtention du label, il y'eu d'abord « Paris », puis « Côte d'Azur », « Seine et Marne », « Grenoble-Rhône-Alpes » (2009), « Côte d'Opale », « La Rochelle Grand Ouest » (2010) et enfin « La Réunion » (2011).

l'Institut Français du Tourisme (IFT) et qui élève un territoire ou une convergence de territoire au rang de « haut-lieu » touristique Français.

3.3.1 Le label « Pôle touristique d'excellence », une synergie d'acteurs et un dynamisme qui appellent à d'autres actions en commun

Le 23 Janvier 2013, à l'occasion de son assemblée générale, le FIT labellisait « Pyrénées-Gascogne-Atlantique » comme un pôle touristique d'excellence. L'obtention de ce label s'est fait sous le leadership de l'office de tourisme communautaire Palois. Il repose en fait sur des territoires divers et une synergie partenariale dont l'office de tourisme a été le coordinateur. Lorsque les acteurs ont présenté le pôle, ils ont défini le « territoire » sur la base de deux arguments : l'accointance entre des acteurs qui se connaissent bien et peuvent porter des projets ensemble d'une part, et une taille importante permettant d'explorer plusieurs pistes de recherches scientifiques quant au thème et à ses déclinaisons, d'autre part.

> *« L'ancienneté de notre histoire touristique est un atout car elle a produit des infrastructures, des équipements, forgé une culture de l'accueil et permis l'éclosion de familles professionnelles avec des savoir-faire éprouvés qui sont les ingrédients nécessaires à une production touristique moderne »*
> *Dossier de candidature au pôle d'excellence touristique*

La recherche, dans le pôle, est importante. Celui-ci repose en effet quasiment sur un périmètre formé par les différents pôles de l'UPPA (hormis Bayonne, hors du projet, on retrouve les villes de Pau, d'Anglet, de Dax, de Tarbes et de Mont de Marsan qui, chacune, hébergent un département de l'UPPA). L'Université est, à ce titre, un partenaire majeur. Tournée vers la recherche relative à toutes les déclinaisons du thème « tourisme et eau », l'Université se positionne comme une force vive de laquelle émanera un savoir-faire intellectuel. En retour, l'obtention de ce label a incité certains acteurs universitaires à tenter de promouvoir un centre d'intelligence touristique en lien avec les dynamiques du pôle. C'est ainsi une reconnaissance de l'intérêt du tourisme lié, entre autres, au sport de nature, pour le territoire.

Dès l'introduction du dossier de candidature au label, tout en soulignant les défauts de l'offre touristique moderne, les rédacteurs le positionnent déjà comme un « territoire ». Plus loin, ils stipulent même que ce territoire entre en concurrence dans un système mondialisé et doit innover pour exister. Réactivant le concept de « région », à l'échelle du bassin de l'Adour, le futur pôle est présenté comme un outil pour mettre en synergie les

partenaires économiques, politiques et scientifiques, pour concevoir et organiser l'offre touristique de demain.

Le pôle se pose ainsi en recours. Il est censé générer une reconnaissance pour toute une région touristique. Il ambitionne d'être attractif pour développer de la richesse économique. Il est actif dans le domaine de la prospective, dans le sens où, tout en s'adaptant aux évolutions, il réfléchit en permanence à l'offre touristique de demain. Mais surtout, dans une dimension qui intéresse particulièrement cette recherche, il se veut élément structurant la région, pour les territoires et les acteurs, autour du thème consensuel constitué par le lien entre le tourisme et l'eau.

3.3.2 Les sports de nature s'imposent dans le thème de l'eau

Le thème de la candidature au pôle doit être, selon l'IFT, pertinent[514], légitime[515], fertile[516] et différenciant vis-à-vis des autres pôles[517]. Le « liant » était le thème de l'eau, bien qu'en l'apparence anodin et commun aux autres pôles. L'eau se décline, sur le territoire, en eau-paysage, eau-loisirs, eau-nature et eau-santé. En outre, elle est un élément prépondérant de l'attractivité d'une offre touristique (Origet du Cluzeau, 1998), comme le révélait d'ailleurs en entretien le directeur de l'office de tourisme communautaire. Lorsque Christian Laine a été interrogé dans le cadre de la rédaction de cette thèse, révélant alors le secret de la candidature à ce label, il a cité spontanément les sports de nature comme une des clefs déterminantes à son obtention[518]. Peu importe finalement les travaux menés par le pôle d'excellence touristique dans la suite de notre propos. Ce qui est intéressant pour cette recherche, en revanche, c'est qu'il a réuni un grand nombres d'acteurs d'horizons divers, affirmant une vaste région en « territoire », et prenant les sports aquatiques comme un constituant majeur du futur territoire.

On peut presque comparer ce pôle à un pays, au sens de la LOADDT. Dans l'esprit, si la forme finale en diverge, il s'agit toutefois d'une instance de gouvernance incitative, susceptible éventuellement de capter des subventions, mais sans réel moyen d'actions directes et qui porte une ambition et des valeurs pour un territoire. Dans l'analyse de la faille des pays de Nicolas Portier (2002), ce dernier pressentait que la constitution des pays allait s'accompagner de création ou d'élargissement d'EPCI afin de leur donner une force d'action. De la même manière, il est aisé de déduire qu'une des suites logiques du pôle serait la

[514] Il doit être un véritable enjeu transcendant les préoccupations locales.
[515] Est-il légitime que le territoire revendique ce thème ?
[516] En terme d'échange, de recherche et d'innovation.
[517] Voir le comte rendu de la candidature par l'IFT, à l'adresse suivante : http://i-f-t.fr/content/pyr%C3%A9n%C3%A9es-gascogne-atlantique
[518] L'icône « eau-loisir » représente d'ailleurs deux pratiquants de l'eau-vive en rafting.

création d'un pôle métropolitain, peut être d'amplitude plus réduite, mais qui pourrait agir directement, lui, sur son territoire.

Car penser l'action de façon globale s'impose dans certains domaines. Le fait d'avoir candidaté avec autant de conviction pour le pôle d'excellence touristique était motivé par la nécessité de mener une action globale de promotion et de rationalisation de l'action à une vaste échelle, celle d'une région devenue par le discours performatif (Merton, 1997), un territoire touristique. Il en va de même pour la coordination des sports de nature, dont chacun commence à reconnaître qu'ils nécessiteraient certainement une cohérence plus globale. Sur deux thèmes différents, les entretiens menés à l'office de tourisme l'explicitent clairement. Sylvain Langer[519]et François Caussarieu[520], interrogés séparément, ont fait le constat du manque d'eau de baignade sur le territoire, mais en précisant qu'il convenait d'abord de régler le problème du déversement des déchets à Lourdes, avant de mener des actions de préservation de la qualité de l'eau sur Pau. Peut être qu'avec le thème de l'eau, le pôle d'excellence touristique, éventuellement relayé par un potentiel pôle métropolitain, peut se pencher sur ce problème.

Le second thème, évoqué exclusivement par François Caussarieu, revient à la rationalisation des sentiers de randonnées, « *au moins à l'échelle du Pays du Grand Pau* ». Un pôle métropolitain peut très bien intégrer cette question dans son fonctionnement. Tous les PLR qui couvrent la zone ne sont pas coordonnés, n'établissent pas de liaison, et la CDAPP officie comme une enclave au centre du Nord Béarn. Créer des connexions, des synergies, voire des « méta guides » pourrait être la mission du futur pôle.

Le travail en faveur des sports de nature, et très certainement des autres domaines, ne manquent pas. Une autorité supérieure gagnerait à rationaliser ces questions. Cependant, le pôle, sujet de discussion qui commence à devenir lancinant, n'advient pas.

3.3.3 Immobilisme des élus, ironie des acteurs : existe-t-il un intérêt compris par tous de se fédérer en un pôle métropolitain ?

Christian Jamot (1997) faisait le constat que l'absence de volonté politique est souvent imputée à l'autre. Le site internet de la CDAPP présente, dans l'historique, le pôle métropolitain avec Lourdes et Tarbes comme une exigence d'avenir[521]. *« On sait qu'il y'a des discussions. On l'entend. Vous ne l'entendez pas vous ? Mais çà n'avance pas ! »*. Alors que

[519] Directeur de l'office de tourisme, qui a, par la suite, réitéré son propos dans le cadre d'une réunion de travail sur le PNU, en présence du cabinet Serraji.
[520] Responsable du service réceptif, personne ressource en matière de sports de nature à l'office de tourisme.
[521] http://www.agglo-pau.fr/découvrir-l-agglo/une-agglo,-14-communes.html

la question du pôle métropolitain a été abordée en entretien, Didier Larrieu[522] n'élude pas trois sentiments. Le premier, est que cette question appartient aux leaders politiques[523]. Le second, est que le pôle métropolitain ne sauvera pas sa communauté de communes. Sur ce point, la posture était de dire que, intégrée dans un pôle métropolitain de grande envergure, la communauté de communes pourrait conserver son unité pour assurer les missions actuelles. Mais, selon le Président, qui se donne deux ans avant de « liquider » son EPCI, le mal est plus profond et elle ne colle plus aux réalités. Enfin, il a justement assez à faire pour assurer, d'une part le bon déroulement des missions de sa communauté, et gérer, d'autre part, les discussions avec les différents EPCI qui se partageront le Miey de Bearn. Le temps lui manque de se consacrer, en plus, à la construction du pôle métropolitain. Lors du mémoire rédigé en Master 1 (Coulom, 2008), l'idée avait été émise que, pour faire évoluer une situation ou avancer un projet, des figures politiques émergentes étaient des personnes clefs pour apporter une force et un regard nouveaux. Maire d'Arbus depuis 1995, député suppléant depuis 2012, et dorénavant Président de Communauté de Communes, Didier Larrieu aurait pu apporter de l'énergie, une fraîcheur nouvelle. Mais le contexte est trop lourd pour figurer aux côtés des leaders politiques. Pour Bernard Soudar, le constat est le même : *« Avant de réfléchir à un pôle métropolitain, occupons nous d'assurer une bonne intégration des communes du Miey à l'agglo »*. Pour le Miey de Béarn, donc, l'essentiel est ailleurs. Les entretiens laissent surtout l'impression que le pôle métropolitain sera un moyen de conserver les EPCI existants, tout en donnant des compétences qui deviennent difficilement gérable à l'échelle des communautés à cette entité supérieure. Sur le fond, aucun des acteurs entretenus n'y est opposé. Mais aucun n'est en mesure de lui donner une utilité autre que sur les aspects précédemment évoqués/

L'art de la découpe dans une société en mouvement est limité, d'autant plus que les actions comptent davantage que les périmètres (Vanier, 2002). Si nous ne vivons plus dans des bassins, et que nos pratiquent débordent les territoires (Vanier, 2002), ceux-ci imposent sans cesse leurs logiques. Il serait possible de mener des projets en étroite collaboration avec ses voisins, surtout pour des questions apparaissant aussi futiles que les sports de nature, or, la rigidité territoriale s'impose. Dans les faits, les propos et les réflexions, les élus de la CDAPP semblent avoir oublié que cette dernière est amenée à s'élargir à d'autres communes. Les réflexions ne sont ainsi menées que dans les limites du périmètre restrictif actuel, alors que la collectivité partage tant d'autres choses avec les communes voisines. Ainsi, les frustrations de

[522] Président de la communauté de communes du Miey de Béarn, en entretien,

[523] En l'occurrence, les « Bigourdans », c'est-à-dire Gérard Trémège, le maire de Tarbes, et Jean-Pierre Artiganave, maire de Lourdes ; David Habib, député-maire de Mourenx, Martine Lignières-Cassou et Jean-Pierre Mimiague.

certaines municipalités limitrophes se sont fait ressentir dans nos investigations. Les sports de nature le révèlent encore une fois. Et la figure d'une structure englobante et fédératrice s'impose.

L'action émanant d'un territoire d'action (Moquay, 1998), celui de la coopération intercommunale, se propage bien souvent au-delà de ses limites, quitte, d'ailleurs, à impacter l'ensemble du territoire de référence (Moquay, 1998). La tentation est ainsi grande d'étendre ce territoire d'action, dans la quête (supposée veine pour nous et démontrée comme telle) de l'optimum dimensionnel (Ortiz, 1994). Or, en restant dans le Sud Ouest pour éviter de tirer des conclusions hâtives sur le reste du territoire national, cette extension de périmètre, vu par le prisme du territoire, paraît bien plus compliquée, avec des difficultés aléatoires pour les villes moyennes comme pour les grandes villes. Par exemple, si la communauté urbaine de Bordeaux, forte de 28 communes depuis Juillet 2013 est étendue[524], la construction intercommunale de la communauté urbaine du Grand Toulouse est plus mouvementée[525] (Estèbe & Jaillet, 1999). Malgré cela, la structure continue d'intégrer des nouvelles communes de manière récurrente.

Pour les villes-moyennes, le constat semble être davantage aléatoire. A Agen, la communauté d'agglomération s'est étendue à l'autre rive, car *« il y'avait des intérêts communs à échanger entre les deux rives »*[526], alors que celles de Mont de Marsan ou de Pau ont davantage de mal à fédérer un territoire plus large. La solution semble passer alors par la figure du réseau, ou plutôt par cette figure hybride qu'est le pôle métropolitain. Encore que, comme le soulignait Christian Jamot (1997), davantage que l'idée du réseau, il aurait fallu livrer le mode d'emploi. Deux éléments parmi d'autres, pourtant, permettraient de mettre en place ce réseau. Il s'agit d'une scène supra-communale, permettant l'échange, qui fait tant défaut à Toulouse (Estèbe & Jaillet, 1999), dont peut faire fonction le pôle d'excellence touristique « Pyrénées-Gascogne-Atlantiques »; ainsi que l'objet consensuel avec des ressources territoriales partagées, fonction que peuvent revêtir les sports de nature.

Beaucoup de questionnements subsistent toutefois quant à la création d'un tel pôle. Au modèle pyramidal Christallérien s'est substitué un modèle plus horizontal (Jamot, 2010) compliquant la lecture de l'espace urbain. Est-ce que les villes, drainant derrière eux des territoires intercommunaux qu'elles structurent, se satisferont de la logique horizontale qui faisait la force des réseaux de villes (Tesson, 1996) et ne se lanceront pas dans une course à la

[524] Environ 511km^2 de superficie.
[525] L'aire urbaine est morcelée, outre diverses communautés de communes, entre les Communautés d'agglomération du SICOVAL et du Murétain, ainsi que par la communauté urbaine du Grand Toulouse.
[526] Entretien au siège de la communauté d'agglomération du grand Agen.

hiérarchie qui semble, aujourd'hui, accompagner le vocable réseau (Tesson, 2011) ? Comment se positionneront aujourd'hui les pôles émergents, qui se sont construits sur le temps long[527], et dont la posture, supposée ou avérée, ne semble pas faciliter la construction du pôle, qui permet toutefois la discontinuité territoriale ?

Notre parti pris est de dire aussi que le temps long, une fois encore, sera nécessaire, même s'il s'accommode mal avec le temps d'élection. Les stigmates d'actions clivantes sont récentes. Ainsi, sur une bande routière de 150 km, entre deux points distants d'une heure 30 minutes de trajets par autoroutes, trois aéroports tournés vers l'international ont été construits et entretiennent une indépendance de fonctionnement, sans coordination entre eux.[528] Les velléités de construction d'un territoire à l'échelle du Pays de l'Adour sont anciennes, mais ont longtemps révélé de la gageure (Dupuy, 1998). Ponctuellement, les villes parviennent toutefois à travailler ensemble, notamment lors de la constitution de l'école des arts entre Tarbes et Pau. Ainsi, la constitution d'un espace d'action plus global, suscite des intentions partagées, intégrant une temporalité nécessairement longue, mais le tout manque de dynamisme.

La CDAPP façonne un modèle territorial qui occulte les villes exclues du périmètre du Pays du Grand Pau. Dans ces conditions, comment espérer poser les conditions d'une réconciliation nécessaire pour faire advenir le pôle métropolitain ? Les sports de nature seraient des éléments pertinents pour initier les discussions et le fonctionnement du futur pôle. Encore faudrait-il qu'ils soient pris au sérieux, au-delà des incantations, et qu'il y ait finalement une réelle envie, autre que pour préserver les périmètres actuels des EPCI, de se fédérer au sein du pôle. Nous avons délaissé un temps le cœur de l'urbain Palois, pour interroger un espace plus large. Cependant, le regard porté dans ce chapitre a été généré par le projet d'une nouvelle récréativité de l'urbain Palois. C'est instaurer et rendre visible, puis tenter de structurer les sports de nature sur l'urbain, qui a conduit à s'interroger sur ses alentours et sa potentielle force consensuelle pour la construction de territoires intercommunaux plus globaux.

[527] Autour de Pau, par exemple, Lacq-Orthez sous la férule du député David Habib à l'Ouest, Oloron Sainte-Marie au Sud et Nay à l'Est.

[528] L'aéroport de Biarritz-Anglet-Bayonne, géré par le syndicat mixte pour l'exploitation de l'aérodrome Biarritz, Anglet, Bayonne et qui a accueilli environ 1 million de passager en 2012 est sur la côte Basque. Mais dans un périmètre plus restreint, sur une distance de 54 km, les aéroports de Pau-Uzein et de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, situé à Ossun, se livrent une concurrence féroce.

Chapitre 9 : Les Sports de Nature pour une redéfinition de l'idéologie territoriale : approche par le concept de modèle territorial

« *Les gens sont bien sensibilisés aux pratiques sportives d'eaux-vives à Pau, à l'existence du Stade d'Eaux-Vives et à son accessibilité à tous. Il sort un article par semaine à ce sujet dans la presse* »[529]. Le constat aurait pu prêter le flanc aux interrogations, s'il proviendrait d'un acteur politique positionné dans une quête de performativité de son discours. Or, c'est une affirmation d'un pratiquant et professionnel dans le secteur des activités d'eaux-vives. Il est vrai que la littérature locale relative au projet de développement des sports de nature Palois est dense, fournie, et d'une connotation positive presque unanime. Un ultime point de doute s'est alors fait jour, révélé également par une communication de Christophe Durand et Loïc Ravenel (2004). Ces derniers font le constat que le soutien au sport professionnel par les conseils municipaux des villes moyennes est un dilemme pour eux, notamment dans la stratégie d'aide (soutien spécifique à une activité ou aide plus large). Ils en affirment surtout les attraits primordiaux, liés à une fédération de la société locale autour de leur(s) équipe(s) fanion, faisant de l'équipe sportive un bien collectif (Augustin, 2007), induisant une appropriation des équipes par les habitants, à un souci de fournir un spectacle à la population, et à un besoin d'exalter le dynamisme des équipes politiques (Durand & Ravenel, 2004). L'équipe fanion du territoire Palois, parmi d'autres[530], ne pourrait-elle pas être celle du club local de Canoë-Kayak, « le plus médaillé du monde[531] »et soutenu par la CDAPP ? Un sport de nature peut-il remplir ce rôle ? Le soutien au sport synthétise trois buts : la communication externe[532], interne[533] et une espérance de retombées économiques (Durand & Ravenel, 2004).

Au-delà d'une construction politique visant à structurer et accentuer un pouvoir sur une étendue plus large, les acteurs politiques ont succombé, à l'échelle du bassin de vie et

[529] Entretien avec Sébastien Martel, directeur d'Abyss Shop.
[530] Le Pau Football Club, la section Paloise, le rugby club féminin de Lons, le Billère-handball, l'Elan Béarnais, pour ne citer qu'eux, sont des clubs très réputés, et encadrant les pratiques les plus médiatisés du sport collectif.
[531] Selon Christophe Prigent, coordonateur des grands évènements sportifs.
[532] Car, au travers de cette compétence, la CDAPP reconnaît que l'eau-vive est un bien commun, et une ressource pour laquelle elle agit. Etant donné qu'au moment où s'écrit cette thèse, elle est la seule collectivité à s'être dotée d'une compétence de la sorte, elle se distingue.
[533] Suivant le processus énuméré ci-dessus, le conseil communautaire montre aux citoyens, dans un contexte d'instauration du SEVPP dans le système local et de victoire internationale, qu'elle s'investit dans ce champ et donne aux habitants de quoi être fier.

adossés au périmètre du pays, à un double langage externe et interne, révélé par les deux auteurs cités précédemment, mais aussi explicité par Michel Lussault (1993 & 1998) en prenant l'exemple de la ville de Tours. Ses deux contributions lui ont permis de bâtir le concept de « modèle territorial », qui a déjà été défini brièvement, mais sur lequel il importe ici de revenir. L'approche par ce concept nous est apparue intéressante pour révéler la triple utilité des sports de nature dans le contexte Palois. La littérature scientifique se référant au « modèle territorial » est peu dense, le concept étant peu repris en dehors de son fondateur, la parole scientifique empruntée se référera essentiellement à Michel Lussault, dont le travail est d'autant plus pertinent pour cette recherche qu'il s'appuie sur un cadre urbain, la ville de Tours.

Après avoir exploré le concept, la parole des acteurs politiques a été synthétisée. Il s'agit de s'assurer de l'image que véhicule pour eux le développement des sports de nature, et s'il y'a volonté de s'en servir pour donner du sens au territoire. Ensuite, des éléments de discours ont été utilisés pour illustrer le modèle. Il ne s'agit pas de les inventorier exhaustivement, mais plutôt d'illustrer les grands traits du modèle par un document explicite. Le discours n'est ici plus considéré comme une ressource de l'analyse, mais comme objet (Mondada, 2000). Enfin, il est fait état de la marque « Pau, Porte des Pyrénées », ambitionnant de fédérer le piémont Pyrénéen Béarnais, même si, il est préférable de le dire d'emblée, on peut la considérer comme une action clivante à un instant où, justement, la présidente de la CDAPP prône la solidarité interterritoriale et cherche à faire advenir un pôle métropolitain.

1. Modèle territorial et performativité du discours politique

> *«L'idée qu'il existe un rapport entre l'action politique et l'espace est aujourd'hui communément admise par la plupart des géographes- et constitue presque un truisme. Or, force est de constater que, trop souvent, bien des analyses postulent un tel rapport mais, dans le même temps, escamotent l'examen de ses caractères et de ses registres d'exercice.»*
> *(Lussault, 1998)*

Cette citation, empruntée à Michel Lussault, a directement conduit cette recherche à s'intéresser au « Modèle Territorial ». Après son caractère consensuel, l'idée était de questionner la puissance iconographique des sports de nature. Cette première partie approfondit la manière dont le modèle territorial a été approprié et utilisé dans cette recherche. Elle a aussi pour objet de synthétiser la parole politique relative aux sports de nature, et sa

posture par rapport à un modèle territorial que cherche à promouvoir le conseil communautaire de la CDAPP.

1.1 Prolongement du concept de « modèle territorial »

« L'identité locale n'est donc pas une entité définie une fois pour toutes mais une construction sociale et historique dont la fonction est double : construire un sentiment d'appartenance à une communauté (ou à un territoire) et se différencier des autres communautés (ou territoires) » (Haschar-Noé, 2005 : 200). Dans le premier chapitre, nous étions parvenus à cette définition de ce que nous qualifions « d'identité collective », là ou Nadine Haschar-Noé (2005) parle d'identité territoriale. Il a été écrit que le territoire renvoie à un espace structuré par les principes de contiguïté et de continuité, délimité et affecté d'une idéologie. En prolongeant cette réflexion, les espaces construits par les élus se veulent territoriaux. Ils agrègent des lieux, qui confèrent sens au territoire. Or, ce sens n'apparaît pas nécessairement de lui-même, il est essentiel de le façonner, ce qui procure son rôle au discours. Le médium spatial, lorsqu'il est territorial, homogénéise l'hétérogène. Le discours du politique, ou, plus largement, du concepteur, produit le territoire au travers d'un modèle territorial. A la suite de Michel Lussault (2007), nous avons défini le « modèle territorial » comme une construction pour mettre en scène le territoire dont le politique a la responsabilité et assurer sa visibilité. L'intentionnalité des acteurs étant comprise comme un facteur créant le territoire (Gumuchian & Pecqueur, 2007), comprendre le modèle revient à comprendre la relation d'un opérateur spatial politique au territoire dont il à la responsabilité. En effet, l'autorité territoriale agit sur son territoire grâce à une vaste représentation qu'elle en a ou qu'elle se construit, et nourrit son action par une idéologie spatiale, qui, portée par le discours, produit une géographie « officielle » dotée de sens, induisant la reconnaissance du territoire sur l'échiquier concurrentiel (Lussault, 2007). Le modèle territorial construit et nourrit cette idéologie spatiale, participant de l'instance idéologique des FSS de Guy Di Méo, qui fonde le territoire des sociétés (Di Méo, 1998).

Le concept de « modèle territorial » admet qu'à des degrés divers, l'image, par le biais de pratiques discursives, intervient dans la métamorphose d'un espace en territoire (Lussault, 1993). Pour comprendre ce pouvoir de l'image, nous pouvons suivre le raisonnement de Frédéric Tesson (2004b), qui parle de « prophétie autoréalisatrice à vocation territorialisante ». De quoi émanent les représentations ? Comment sont générées leur énonciation ? Et comment produisent-elles de la réalité ? Un élément de réponse semble être contenu dans la prophétie autoréalisatrice (Merton, 1997). C'est le sociologue américain

Robert King Merton (1997) qui a baptisé ainsi l'acception selon laquelle le fait d'énoncer une situation erronée induit un comportement qui peut la rendre vraie. La situation inverse sera, elle, qualifiée de prophétie autodestructrice. En affinant la définition, ou plutôt en la nuançant, on peut arguer que l'important n'est pas tant que l'information initiale soit vraie ou fausse, mais qu'elle induise un changement dans les modes de faire, dans des comportements nouveaux (Staszack, 2000). Ce concept se combine aisément avec celui de « performativité du discours » de John Law Austin (1991). Selon lui, une énonciation est performative lorsqu'elle ne se borne pas à décrire un fait mais qu'elle « fait » elle-même quelque chose. L'acte et l'énoncé constituent une seule et même chose (Austin, 1991). La distinction est toutefois opérante sur ce point. En effet, l'énoncé de la prophétie autoréalisatrice est différent, induisant, pour sa part, un comportement qui provoque le phénomène annoncé (Staszack, 2000).

Pour le politique, la norme est territoriale. La portion d'espace sur lequel il applique son pouvoir est continue, contigüe et délimitée (Tesson, 2004b). La « petite fabrique des territoires » (Vanier, 1995) a multiplié, au sein des espaces, des territoires à multiples formes et à desseins divers. Bien que cette recherche soit revenue longuement, et à plusieurs reprises, sur l'acquis d'une société devenue davantage mobile, admettant de manière croissante la figure du réseau et s'affranchissant des limites du territoire; *« un des paradoxes de cette société ne réside-t-il pas dans le fait que, si nos pratiques spatiales dessinent des réseaux, nos représentations sociales se nourrissent avec les racines nostalgiques du territoire ? »* (Tesson, 2004b : 2). L'appel à la prophétie autoréalisatrice de Merton et à la performativité du discours d'Austin, dans un système que Michel Lussault qualifie de modèle territorial se justifie ainsi : faire du sens tant pour les habitants que pour les autres. L'enjeu est ainsi de faire comprendre aux habitants qu'ils habitent des territoires et de créer de la territorialité, au sens d'une prise de conscience que leurs pratiques s'inscrivent dans des territoires, voire qu'elles concourent à leur production (Tesson, 2004b). Dans l'approche du modèle territorial, il conviendrait ainsi de prendre en compte, soit, seulement les propos émanant du politique, soit ceux non nécessairement édictés par lui mais provenant d'un medium sous son contrôle (Lussault, 1996).

Dans l'ère de l'information (Castells, 1998), il est cependant inexact, ou du moins incomplet, de dire que le modèle territorial n'émane que du politique. Si ce dernier est l'émetteur d'une « géographie officielle », il n'est plus seul à l'alimenter. En effet, la connexion de l'individu à des flux divers, et la multiplicité des opérateurs qui interviennent dans ces flux, déforment l'information, en créent d'autres, en occultent certaines. De ce fait, si

l'acteur politique initie une « géographie officielle », le processus peut le dépasser. Les média lui ont succédé, ou plutôt complètent son action, produisant leurs propres informations, et impactant tout autant les consciences des individus. C'est pourquoi il était nécessaire de questionner aussi la parole des média les plus proches des habitants, pour relayer voire créer le discours. Cela renvoie à la déclaration de Sébastien Martel, propriétaire d'Abyss Shop; qui, quoique pratiquant le kayak à Pau bien avant la production du modèle, reconnaît que la presse concourt à élever le territoire au rang d'espace privilégié pour la pratique de l'eau-vive. Ce constat inviterait à une réflexion, qui ne sera pas approfondi ici, au sujet du degré de connivence entre le discours politique et journalistique, notamment dans les quotidiens régionaux ici dépouillés.

1.2. La posture des élus énonciateurs de discours

Si le politique est, sinon la principale, du moins une source prépondérante de laquelle émane le modèle territorial, il incombe d'interroger son degré de conscience quant au renforcement de l'instance idéologique (Di Méo, 1985 & 1991). Est-ce que les sports de nature produisent une image ? Et si oui, cette dernière véhicule t-elle un discours pour un hypothétique modèle territorial ?

« *L'image d'une telle politique est positive : C'est l'humain qui se pose dans une appropriation positive à la nature.* »[534] Michel Bernos est donc conscient de l'image que l'action envoie auprès du public. Martine Lignières-Cassou, quant à elle, a l'habitude de qualifier sa ville de « *Terre bénie des Dieux* »[535]. Cette expression revient dans son discours avec une remarquable occurrence. Michel Lussault (1993) liait la conception de l'idéal-type urbain selon Jean Royer, maire de Tours, avec sa propre description de sa ville. Tours, et les projets qu'il portait avec son équipe, revêtait ainsi ceux de la ville-idéale. Lorsque la maire-Présidente de la CDAPP, après avoir rappelé que sa terre est bénie des dieux[536], apporte sa critique à l'endroit de l'urbanisme en général[537], pour mieux remettre en perspective son ambition pour Pau, le même cas de figure s'impose.

[534] Michel Bernos, maire de Jurançon, en entretien.
[535] Preuve en est de cette interview donnée au Magazine « Le Point », à visionner sur le lien suivant : http://www.lepoint.fr/video/nos-atouts-les-pyrenees-et-une-economie-diversifiee-20-09-2012-1508229_738.php
[536] Avant d'ajouter aussitôt qu'il est nécessaire de se réveiller et de ne plus s'endormir sur ses lauriers
[537] En l'occurrence, à l'occasion d'une conférence de presse à propos de la relance du projet « Porte des Gaves », en 2012, il s'agissait de dire que les aménagements par zones fonctionnelles avaient justement nuis aux villes, et qu'il fallait désormais veiller à cumuler les fonctions au sein des quartiers.

Pour Jean-Yves Lalanne[538], le SEVPP est important. Il accueille, en effet, des champions qui constituent l'image et l'identité de l'ensemble du territoire communautaire. Le PNU, quant à lui, support d'activités sportives de nature, porte une image de dynamisme, celui du territoire communautaire. Michèle Laban-Winograd[539] est encore plus affirmative. Selon elle, Porte des Gaves, le PNU et le SEVPP composent l'identité territoriale véhiculée par la marque « Pau, Porte des Pyrénées ». D'ailleurs, les éléments de discours des élus, en entretien et à propos de l'image du territoire que véhiculent les sports de nature, sont constamment liés à cette marque territoriale.

« *On ne connaît pas, énormément de grandes villes de France qui proposent çà*[540]. *On parle de Nantes, mais bon, à propos des bords de la Loire. Toutes les grandes villes ont un fleuve, mais pour Pau ca peut devenir un atout, à condition que l'on aille vite. Sinon les gens vont se lasser en disant Pau, c'est le Stade d'Eaux-Vives, le canoë-kayak et puis c'est tout. Il faut donc l'intégrer assez vite, pour pas que l'on dise Pau, c'est la ville avec un stade d'eaux-vives à côté.* »[541]. A la lecture des propos de Denis Badie, on s'aperçoit bien que l'action politique résulte d'une volonté de créer l'image, qui différenciera la CDAPP des autres. Il faut juste être assez habile pour produire l'image voulue, positive, et non restrictive.

Il y a donc bien un processus de territorialisation à l'œuvre au moyen des sports de nature. Nous n'avons pas ici cité tous les éléments de discours des élus de la CDAPP, seulement ceux qui résument le mieux le sentiment général. Quoi qu'il en soit, si tous ont pris le temps de la réflexion pour aborder la question de l'image, chacun, avec une remarquable constance, a souligné les bienfaits des sports de nature pour la construction de l'identité territoriale et de l'exportation d'une image. Dynamisme, ouverture sur une agglomération qui intègre ses espaces de nature harmonieusement dans l'urbain, ville de convivialité où il fait bon vivre, excellence, terre d'innovation, autant de caractéristiques que les élus espèrent véhiculer de leur territoire. En ce qui concerne l'eau-vive, les techniciens (tel Alain Le Jeanne, de l'association Léo Lagrange) ou les agents (tel Christophe Prigent, de la CDAPP) en contact avec le microcosme du canoë-kayak reconnaissent que Pau est inscrite dans les consciences des pratiquants de l'eau-vive comme une place forte du canoë-kayak.

[538] Maire de Billère et co-président de la commission sport, en entretien.
[539] Maire d'Artigueloutan et présidente de la commission aménagement, en entretien.
[540] En parlant d'une offre sportive de nature en cœur d'agglomération.
[541] Denis Badie, directeur de l'OMS et élu communautaire de la ville de Gan.

2. La construction des images pour le modèle territorial de la CDAPP

Document 13 : Affiche pour la promotion des vacances en Bearn

Dans les années 90, des images circulaient pour renforcer l'identité du Béarn, tandis que l'identité Basque prenait de la puissance. Les acteurs des secteurs politiques, associatifs et économiques, entre autres, se sont mis à l'œuvre. Parmi les référents visuels utilisés, les sports de nature ont été mobilisés[542], véhiculant une image dynamique à une période où ces pratiques se développaient. Cette partie va interroger les référents mobilisés pour la production du nouveau modèle territorial, construit en parti autour des sports de nature. Ces référents émanent de deux sources : le politique, par le biais des publications effectuées à destination des habitants, et la presse locale. Le primat sera donné au premier, pour rester fidèle à la pensée de Michel Lussault, mais nous ne pourrons pas faire l'économie d'appuyer notre démonstration avec des éléments de discours de la presse locale. Ces documents collectés sont essentiellement des articles de périodiques, soit présentés sous leurs formes numériques, accessibles sur internet, soit scannés. Ces référents questionnent trois échelles : les lieux, que

[542] Bien que selon Alain Le Jeanne, la photo illustrant l'affiche ait été prise en Espagne.

se soit le SEVPP ou encore la base du Pont d'Espagne, le tiers espace « PNU » et, enfin, le territoire de la CDAPP. Il ne sera pas question de présenter toutes les références collectées, dont le nombre a été évoqué durant le chapitre relatif à la méthodologie, mais d'en retenir les plus explicites, afin de dégager une logique globale.

2.1. Des lieux de pratiques sportives de nature, porteurs de sens

> *« Idéalement situé à proximité du centre-ville, le Stade d'Eaux Vives Pau-Pyrénées est un équipement unique au cœur de la Porte des Gaves, espace de 30 hectares en cours d'aménagement. Avec ses 300 mètres de long et des débits allant jusqu'à 15 m3 par seconde, cet équipement ultra moderne constitue le premier acte majeur des opérations communautaires structurantes. »*
> Rapport d'activité de la CDAPP, 2008.

Voici un archétype de justification, en quelques lignes, de l'importance d'un équipement pour le territoire urbain et de sa place dans les projets de développement durable du territoire. La formulation, au départ contenue dans un rapport d'activité consultable[543]sur internet, s'est retrouvée déclinée par la suite sur plusieurs supports, notamment sur la page web du nouveau site internet de la CDAPP consacrée au stade d'eaux-vives[544] et au sein du magazine « l'agglo ensemble » n°25.

« *Qui n'a jamais connu […] de projet d'aménagement inepte, pourtant présenté et défendu avec ferveur par les élus et devenant ensuite un puissant vecteur de l'identité urbaine ? »* (Lussault, 1993 : 10). Le parallèle de ces propos avec le SEVPP est saisissant. Loin de vouloir le qualifier d' « ineptie », cet équipement cumule toutefois quelques maladresses et paradoxes qui semblent expliquer l'image négative de l'équipement[545] à laquelle tente de remédier le conseil communautaire et l'UCPA. Pourtant, aujourd'hui, le SEVPP paraît être ce puissant vecteur de l'identité urbaine que semble énoncer Michel Lussault et que seule la rationalité fonctionnelle et spatiale ne saurait expliquer (Lussault, 1993). Cette intégration passe par trois qualités : lieu pour tous, lieu rayonnant et lieu riche.

[543] http://www.calameo.com/books/002089567da093f274f83
[544] http://www.agglo-pau.fr/sport-loisirs-nature/stade-d-eaux-vives.html
[545] Cela a été évoqué au long du propos développé durant cette recherche, mais ce constat est excessivement lié à un fait : la bétonnisation d'un espace de nature au bord du Gave, avant de porter un projet qui justement cherche à revaloriser la nature sur les Berges.

2.1.1 Des lieux accessibles…la CDAPP agit pour la récréativité de tous ses habitants

Doc 14 : Brochure publicitaire du SEVPP, produite par l'UCPA en 2011.

Alors que la CDAPP fêtait son triple champion olympique[546], Jean-Yves Lalanne, vice Président de la commission sport communautaire, tout en admettant le caractère couteux de l'équipement SEVPP, a rappelé que, même si l'équipement est une fabrique à champion, tout le monde peut en profiter. Pour tout un chacun, ce constat peut paraître paradoxal. Comment un équipement sportif de ce « calibre » peut-il être utilisé par tous ? Certes l'aspect technique le justifie aisément, mais voilà un paradoxe contre lequel se battent quotidiennement les gestionnaires de cet équipement. Les « Happy Hours » et autres festivités organisées par les exploitants du site ont justement pour objectif de remédier à ce problème. Les icônes véhiculés dans les supports de communication à destination du public reprennent d'ailleurs les mêmes symboles : un kayak bondé ou une multitude de céistes pratiquant dans la bonne humeur.

La presse locale se fait le relais de cette ambition de désacralisation du site.

[546] Le 15 Septembre 2012 au Palais Beaumont.

Pau : le stade d'eaux-vives offre un bel avant-goût des Jeux Olympiques

Par B.M.
Publié le 18/06/2012 à 06h00
Mise à jour : 18/06/2012 à 10h59

réactions 1 envoyer

Les coins d'ombre ont été pris d'assaut pour profiter des courses. (Marc zirnheld)

Doc 15 : La République des Pyrénées, le 18/06/2012

« Le Stade d'eaux-vives aurait pu être baptisé Pau-Les-Bains ce week-end. […] En prime, les organisateurs avaient prévu hier, dès la fin des courses, des animations gratuites tout public […] Avec toujours cet objectif : rappeler que le site leur est ouvert tout le reste de l'année pour des descentes plus ludiques que sportives »

Les animations autour des évènements, en l'occurrence ici dans le cas d'une manche des championnats du monde de Canoë-Kayak en 2012, participent de cette tentative de faire venir toujours plus de monde. Vanter la qualité du site, sa connexion à la ville et le caractère ludique du parcours agrémenté de son ouverture au tout public, exportent une idée simple. Le site est un équipement au service de la récréativité des habitants, et la CDAPP, en le configurant ainsi, s'évertue à améliorer les conditions de récréativité urbaine. Voilà un premier portrait du territoire Palois : il englobe des lieux de qualité où chacun peut se récréer aux portes de chez soi.

L'autre versant du paradoxe produit un discours relatif à la compétitivité du site.

2.1.2 Des lieux à rayonnement internationaux…la CDAPP est à la pointe

La presse locale est, une nouvelle fois, également à l'œuvre dans la construction de cette image. Parmi plusieurs articles, un apparaît tout à fait intéressant car il reprend la parole du politique. Il est présenté ici avec son illustration en format numérique[547].

Le stade d'eaux-vives de Pau veut briller

Par Éric Bély
Publié le 09/06/2012 à 06h00
Mise à jour : 09/06/2012 à 12h58

réactions 4 envoyer

Doc 16 : La République des Pyrénées, le 09/06/2012

« Le Stade d'Eaux-Vives sera, pendant quatre jours, la capitale mondiale du canoë-kayak. Un évènement qui assoira un peu plus la notoriété […] d'un équipement […] Voilà qui tombe bien pour une agglomération qui […] compte faire de cet équipement un outil majeur de promotion du territoire vis-à-vis des touristes »

[547] http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2012/06/09/le-stade-d-eaux-vives-veut-briller,1086351.php

L'article positionne le bassin comme l'un des plus modernes parmi les meilleurs du monde. Censé présenter un évènement à venir, en l'occurrence les championnats du monde de Canoë-Kayak, l'évènement laisse ensuite sa place à une longue plaidoirie défendant le SEVPP, dont l'investissement pour la construction (14 millions d'€)[548]et l'entretien (600 000 € par an)[549] est lourd, surtout par temps de crise. L'argumentation tient en trois temps :

- Il s'agit d'un équipement de haute technicité, où tous les sportifs de haut-niveau se plaisent à concourir et s'entraîner et qui a donc la reconnaissance du microcosme « Canoë-Kayak »,

1. L'équipement permet la pratique de loisirs, et est donc ouvert à tous. L'auteur livre un chiffre selon lequel 65% de la fréquentation du site se fait par des usagers en quête de loisirs, sans toutefois en préciser les sources,
2. Le SEVPP monte en puissance à l'échelle internationale, avec une candidature aux championnats du Monde 2017, que la CDAPP obtiendra *a posteriori*[550].

L'élément qui paraît le plus déterminant est que, en guise d'étayage et de conclusion, le journaliste a interrogé Jean-Yves Lalanne[551], second vice-président de la CDAPP, en charge des sports. Le modèle territorial émanant directement des acteurs, *a fortiori* politiques, ce qu'il dit revêt une importance capitale. Il place notamment le site au delà de tout ce qui participe à la renommée de Pau : Henri IV, la ville anglaise ou le Grand Prix. Le modèle territorial semblerait donc vouloir donner une image plus moderne du territoire, au sein duquel le SEVPP n'est pas qu'une valeur ajoutée, mais bien un « haut-lieu » (Debardieux, 1995), voire le lieu primant sur les éléments qui ont assuré l'image et la renommée du territoire jusqu'alors. Pour lui, l'équipement est bel et bien le point de départ du renouvellement du territoire de la collectivité et de son image. Il informe aussi le lecteur que l'équipement sert le territoire, en évoquant, entre autres, la gratuité pour le public scolaire mais surtout son intégration et son pouvoir structurant pour les projets de développement durable du territoire.

Il faut toutefois éveiller et entretenir l'image d'un équipement à la pointe de la technologie. Cet article, rédigé directement par le service communication
de la CDAPP est un modèle de nuance. Il fait le lien entre le caractère compétitif (sélections nationales, manche de la Coupe du Monde devenant récurrente, « avant-goût » de Jeux Olympiques) et « *le développement permanent de son attractivité auprès des amateurs* », mis

[548] Selon l'article
[549] Toujours selon l'article
[550] Pour une compétition qui se déroulera en Juin 2017. L'obtention a été officiellement connu le 18 Mars 2013.
[551] Et également maire de Billère, commune urbaine de 13279 habitants, limitrophe de Pau.

en scène ici par les animations se déroulant en parallèle de l'épreuve (ainsi, tout le monde fait partie du spectacle). Le tout soulignant que des compétiteurs locaux concourront lors de ces épreuves. Voilà un second composant de l'idéal type : conscient de ses ressources (tant financières que territoriales), la CDAPP agit en construisant un équipement à la pointe et reconnu à l'échelle monde.

Doc 17 : L'agglo ensemble, n°20

Le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées confirme son statut de place forte sur la scène internationale.

SPORTS

Canoë-Kayak

La Coupe du monde, qui a déjà fait étape à Pau en 2009, est de retour au stade d'eaux-vives en cette année olympique.

Un avant-goût de Jeux Olympiques

Le stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées confirme son statut de place forte sur la scène internationale. Pour la deuxième fois de son histoire, une manche de Coupe du Monde y fera étape du 14 au 17 juin 2012. Ce rendez-vous idéalement placé un mois avant les Jeux Olympiques, constitue un moment déterminant de la préparation des athlètes. Inauguré en 2009, le stade d'Eaux-Vives permet l'accueil du public dans des conditions optimales. Propriétaire de l'équipement, la Communauté d'Agglomération, développe en permanence son attractivité tant auprès des amateurs que de l'élite avec l'appui d'un prestataire. Le restaurant le River Blues ouvert à l'année offre aussi une pause gourmande.

En parallèle de cette épreuve mondiale, des animations riches et variées compléteront le programme. Certaines se dérouleront sur le stade, d'autres sur le Gave et au centre Nelson-Paillou. Les néophytes pourront s'essayer à la pratique de ce sport : baptêmes en raft, découverte du gave de Pau, border cross et relais… Pour vous mettre dans l'ambiance, ne ratez pas du 4 au 8 avril, les sélections nationales. Les meilleurs Français seront là pour tenter de décrocher leur billet pour les JO de Londres. Une seule embarcation sera retenue par catégorie. Les Palois Tony Estanguet et Fabien Lefèvre assureront le spectacle ! ■

Un dernier élément rhétorique récurrent est à l'œuvre.

2.1.3 Des lieux qui concourent à la richesse et à la diversité du territoire

Les mobilisations ne manquent pas : « concerts au stade d'eaux-vives », « animations au stade d'eaux-vives »…marquant finalement la pluralité du lieu. Un dernier élément d'image est lié aux deux précédents. Si le SEVPP est à la pointe, alors il permet de faire advenir une élite et s'il est à la destination de tous, il est susceptible de revêtir plusieurs fonctions.

L'AGGLO & VOUS

Porte des Gaves

Le stade d'eaux vives, une pépinière de champions

Le stade d'eaux vives Pau-Pyrénées a fait émerger plusieurs champions dont Tony Estanguet, triple médaillé d'or français dans la même discipline, à entrer dans l'Histoire des Jeux Olympiques.

La Communauté d'agglomération a mis à l'honneur Tony Estanguet lors c'une soirée forte en émotion et partage avec de nombreux Palois, au Palais Beaumont. L'occasion de célébrer l'exploit réalisé par l'enfant du pays qui a commencé à tracer son parcours exceptionnel dans les courants du Gave. C'est en 1985 que le jeune sportif découvre la pratique du canoë slalom. Il suit ainsi les traces de son père et de son frère Patrice. Tony Estanguet décroche une première médaille d'or aux Jeux Olympiques de Sydney puis conserve son titre olympique à Athènes avant d'être sacré premier triple médaillé d'or en canoë à Londres.

Un site majeur pour les entrainements

A 34 ans, Tony Estanguet est devenu l'ambassadeur de l'excellence du sport français et une vitrine du stade d'eaux vives Pau-Pyrénées. Christophe Prigent, en charge des politiques sportives et des grands évènements à l'agglomération : *« De 2008 à 2012, le pôle d'excellence s'est quotidiennement entraîné au stade d'eaux vives. Ce site majeur est identique aux bassins où se courent les compétitions mondiales. La proximité de la structure, les partenaires d'entraînement et le staff technique ont permis à Tony Estanguet et Emilie Fer de décrocher deux médailles d'or en canoë-kayak ».*

Aux Championnats du monde junior 2012, le pôle espoir de canoë a aussi brillé avec Jean Fréri (médaillé d'or en canoë par équipe) et Tom Scianimanico (médaillé d'argent en kayak). Du côté des compétitions, le stade d'eaux vives Pau-Pyrénées figure parmi les meilleurs bassins avec l'organisation de courses de sélections nationales depuis trois ans et deux Coupes du monde ICF canoë slalom.

Pau candidate aux Championnats du monde en 2017

La Fédération française de canoë-kayak a choisi Pau pour défendre la candidature de la France à travers le stade d'eaux vives Pau-Pyrénées pour les Championnats du monde de slalom en 2017. Une belle reconnaissance de la qualité du stade d'eaux vives, de l'accueil local pour ce site organisateur de deux Coupes du monde ICF canoë-kayak... sans compter la caution que représente Tony Estanguet, triple médaillé aux Jeux Olympiques de Londres, Pau-Pyrénées a la faveur de la Fédération.

Un essai à confirmer en avril 2013.

TonyEstanguet avec la relève du CUPPEV juste avant l'hommage à sa fabuleuse carrière le 14 septembre.

Doc 18 :L'agglo ensemble, n° 24, Automne 2012

« Ce site majeur est identique aux bassins où se courent les compétitions mondiales. La proximité de la structure, les partenaires d'entraînement et le staff technique ont permis à Tony Estanguet et Emilie Fer de décrocher deux médailles d'or en Canoë-Kayak […] le stade d'eaux-vives Pau-Pyrénées figure parmi les meilleurs bassins avec l'organisation des courses de sélection nationales depuis trois ans et deux Coupes du Monde ICF canoë-slalom »

Cet article, dans sa mise en page, inclut le SEVPP à la Porte des Gaves, renforçant sont appartenance à un projet auquel les habitants sont sensibilisés, et censé marquer le renouveau de la collectivité. L'équipement se positionne ainsi comme la « première étape » dans la fondation d'un quartier qui tarde à advenir. Il renoue avec l'aspect « vitrine » de ce futur quartier en saluant le caractère innovant et compétitif de l'équipement.

Représenter les enfants du Club local Palois autour de l' « enfant du pays » devenu champion, symbolise l'avenir, dynamique, du territoire. Il évoque aussi essentiellement l'aspect de ce dernier comme territoire sportif permettant la haute performance[552], et bien entendu que le SEVPP « pépinière de champions » est au service de cette ambition. En outre, le fait d'annoncer un acte de candidature pour des championnats du Monde, positionne le territoire communautaire au rang de haut-lieu à l'échelle Monde pour la pratique des Sports de Nature.

Le seul défaut que l'on pourrait trouver à cet article, et qu'il délaisse l'aspect social et d'accessibilité à tous pour se concentrer exclusivement (et excessivement) sur sa

[552] http://www.alternatives-paloises.com/article.php3?id_article=6092
Lire à ce sujet la revue numérique « alternatives Pyrénées », où les commentaires affluent sur la troisième médaille de Tony Estanguet aux JO, « un peu vite attribuée à l'équipement SEVPP ». A qui devrait-il alors les deux premières, obtenues alors que ce dernier équipement n'existait pas ?

compétitivité; alors même que les discours produits jusqu'alors n'ont eu de cesse de tenter d'atténuer cette image élitiste. Or tout enjoint, dans ce dernier article, à la renforcer, élevant même au rang de ressource territoriale (Gumuchian & Pecqueur, 2007) un triple champion olympique, Tony Estanguet. Ce dernier point n'est d'ailleurs pas anodin : Tony Estanguet personnifie la réussite du territoire dans le domaine des sports d'eaux-vives.

Illustration 43 : Après sa troisième victoire aux Jeux Olympiques, Tony Estanguet s'affiche sur le Boulevard des Pyrénées

« Bravo Tony pour ce troisième titre olympique
Nous sommes tous fier de toi !
Texte accompagnant l'affiche déployée sur le Boulevard des Pyrénées, à Pau.

Illustration 44 : Entrée en scène de Tony Estanguet lors de la célébration, ouverte à tous, de son troisième titre olympique

Photos : Jean-Christophe Coulom

Le cérémonial de l'entrée en scène de Tony Estanguet lors de la célébration de son troisième titre olympique est symbolique. Porté dans son canoë olympique par les jeunes du CUPPEV qui l'amènent sur scène après l'avoir fait circulé parmi les convives, Tony Estanguet devient un bien collectif mythifié. L'entrée au son des bandas lui assure un accueil « de chez nous », qui est aussi un accueil « de chez lui ». En fond de photo, on distingue mal un des oriflammes, identique à ceux posés au long des entrées de ville avec la phrase « Bravo Tony et merci ! ». Ce « merci » signifie bien que cette victoire aux Jeux Olympiques apporte à « tous » ; et par « tous » il faut entendre les individus que tentent de territorialiser la CDAPP, un bien significatif, qui passe notamment par l'émotion procurée aux habitants du territoire lors des épreuves. Et à la fierté d'habiter le territoire auquel la communauté appartient.

Tony Estanguet, figure du local, devient ressource du modèle territorial, symbolisant la réussite d'un jeune « du pays » dans les sports d'eaux-vives. Le territoire devient une place forte mondiale du canoë-kayak, grâce au SEVPP, haut-lieu international.

Le discours a été, dans cette partie, essentiellement centré sur le SEVPP, mais d'autres lieux sont supports de ce modèle territorial parmi lesquels le camping et la base de plein air du Pradeau.

GELOS //

Renouveau de la base de plein air

Le camping de GELOS, équipement phare de la base de plein air aménagé par le SIAMELAP (Syndicat intercommunal d'aménagement et d'équipement de l'agglomération paloise) a interrompu ses activités pendant plusieurs années en l'absence de gérant, et à la suite de vandalisme.
La Communauté d'Agglomération a succédé au SIAMELAP et «oublié» de reprendre cet équipement dans la foulée. Un état d'abandon s'est installé dans ce secteur où se trouvent aussi les tennis pas très brillants non plus.
Les deux collectivités ont pris cette situation en charge pour redonner le lustre qu'il mérite à ces lieux chers aux utilisateurs et porteurs d'histoire pour les Gelosiens.
Côté Communauté d'Agglomération, plus de doute, le secteur à sa charge est maintenant bien identifié, les travaux au camping sont entrepris (ouverture le 1er juin) et l'entretien des espaces verts interviendra régulièrement.
Côté Commune, le tri entre les installations à conserver et à supprimer est à l'ordre du jour pour une décision et sa mise en œuvre dans un délai proche.
Ainsi les promeneurs, touristes et campeurs vont se retrouver dans un espace verdoyant, agréable pour autant que les chiens seront muselés et tenus en laisse, et les deux roues à moteur, garés à la périphérie.
L'ensemble «Portes de Gaves» se construit petit à petit sur ses deux rives grâce à la volonté des élus de l'agglomération convaincus de l'intérêt que ce projet représente pour la population.

Précisions apportées par l'Agglo : en 2001, l'Agglo a décidé une opération d'aménagement d'ensemble « Porte des Gaves» comprenant un Stade d'eaux vives, une passerelle sur le Gave reliant le stade au camping de Gelos. Plusieurs décisions concernant l'entretien et la gestion de ce camping ont été prises depuis 2001. La procédure de délégation de service public du stade n'a pas permis la réalisation par un privé des travaux nécessaires au camping. Un programme de rénovation a donc été décidé par les élus en 2008.

Doc 19 : « Pau, vivre ma ville », 2010

« L'ensemble « Porte des Gaves » se construit petit à petit, sur ses deux rives, grâce à la volonté des élus de l'agglomération convaincus de l'intérêt que ce projet représente pour la population »

Ici, le discours ne porte pas explicitement sur le sport de nature, mais il s'agit de rattacher à « Porte des Gaves », alors que le projet semble s'enliser, la restauration du camping devenu communautaire et de la base « de plein air » alentour. L'occasion est saisie ici d'aborder le projet sous l'angle récréatif, en le qualifiant « *d'opération d'aménagement, comprenant un Stade d'eaux-vives et une passerelle sur le Gave reliant le stade au Camping de Gelos* ». Voici donc le camping intégré dans un complexe ludique, fortement marqué par les sports de nature.

Les Hestivales de Billère, évènement associatif, élèvent aussi des berges, en l'occurrence celles de Billère-Jurançon, en lieu où le sport a toute sa place.

BILLÈRE //

Hestivales 2011, sport, musique et nature en fête

Hestivales
17, 18 & 19 juin
3 jours d'activités gratuites dans un site pleine nature
Berges de BILLERE-JURANÇON

C'est dans le cadre unique des berges du Gave qu'aura lieu la huitième édition des Hestivales, du 17 au 19 juin. Trois journées entières dédiées à la fête, avec de nombreux spectacles et concerts, mais aussi aux sports de plein air, avec plus d'une vingtaine de disciplines en libre accès, et enfin dédiées à renouer le contact avec cette nature qui nous entoure, à travers des ateliers à la fois ludiques et éducatifs pour tous les âges. La volonté des deux villes organisatrices, Billère et Jurançon, de maintenir la gratuité de l'ensemble de ces activités, permet au plus grand nombre de venir passer un moment agréable en toute convivialité.

Les Hestivales, en jouant la carte de l'intercommunalité, sont comme une première étape dans la mise en place du projet de Parc Naturel Urbain porté par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées. Le contenu de la manifestation, mariant sport, musique et nature, est en phase avec ses objectifs de gérer et valoriser 350 ha de nature en faisant cohabiter la ville et le Gave, et en favorisant la pratique du sport pleine nature et l'éducation à l'environnement. Les Hestivales, portées par les deux communes fondatrices, seront peut-être demain le rassemblement festif des communes des bords de Gave.

Faire la fête, s'oxygéner, bouger et profiter du cadre exceptionnel des berges en réapprenant à vivre la nature au coeur de la ville, tous les ingrédients sont réunis pour que la réussite soit une nouvelle fois au rendez-vous.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR LES HESTIVALES 2011
http://hestivales.blogspot.com/
ou
www.ville-billere.fr

Doc 20 : « Pau, vivre ma ville ». 2011

« Les hestivales, en jouant la carte de l'intercommunalité, sont comme une première étape dans la mise en place du projet de Parc Naturel Urbain porté par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées »

SPORT NATURE, bouger en plein air

Avec une trentaine de disciplines installées tout au long du Gave, les occasions sont nombreuses pour tester des activités originales. Laissez-vous tenter par les quilles de 6 ou de 9, frissonnez sur la grande tyrolienne ou osez chausser les rollers pour vous initier à la glisse urbaine. Si vous n'avez jamais essayé le tir à l'arc, l'aïkido, le mur d'escalade, si vous voulez tester le golf, le rugby ou le Kung Fu, n'hésitez pas, lancez-vous.

LA NATURE DANS LA VILLE, si proche de nous

Au coeur de la ville, elle est partout présente. Dans les parcs, les jardins, sur nos balcons et jusque dans nos assiettes. Cette nature qui nous entoure n'a pas encore livré tous ses secrets. Venez en découvrir quelques-uns, guidés par les couleurs et les parfums des ateliers nature. Succombez aux recettes savoureuses de Naïma et Farida, participez aux concours de la plus belle assiette, apprenez à combattre les frelons asiatiques ou à jardiner dans un espace réduit...Faites-vous plaisir, naturellement.

VILLAGE D'ANIMATIONS, tous au cirque

C'est tout un quartier de petits chapiteaux qui vous attend, petits et grands, pour découvrir, à travers des activités manuelles, artistiques et ludiques le monde fascinant du cirque. En fabriquant des balles de jonglage ou en créant des marionnettes, rendez-vous sur cette piste aux étoiles improvisée à l'ombre des grands arbres. Ne ratez pas le spectacle de Vincent Pommereau «Les arbres qui parlent» et à l'heure des gourmandises, craquez pour une crêpe ou une pâtisserie préparée par le centre d'animation l'Ayguette.

sport-nature-musique
Hestivales
La Fête des berges
1, 2 & 3 juin
Défi sports . Concerts . Ateliers nature . Animations
Vendredi 1er à 21h45
Les FORBANS en concert
3 jours d'activités gratuites dans un site pleine nature
Berges de BILLERE & JURANÇON
http://hestivales.blogspot.com
Ville de Billere

Doc 21 : Brochure de l'édition 2011 des Hestivales.

En bonne place figurent, côte à côte, cette nature présente partout au cœur de ville et ces sports qui permettent de l'investir à des fins récréatives. Si l'évènement n'est que ponctuel, le lieu subsiste et perdure toutefois après lui. Certes, toutes les modalités de

pratiques sont ici encadrées et condensées sur trois jours, mais après l'événement, le but est que le regard des gens change, que ceux-ci s'approprient cette nature récréative.

Le troisième idéal type est donc là : la nature est présente, riche et plurielle. L'agglomération l'investit juste, voire la sécurise, pour que chacun puisse s'y récréer.

Le lieu confirme ici son statut d'entité de base de la vie sociale et d'élément fondateur du modèle territorial. Le discours, inhérent aux pratiques sportives de nature, fait référence à des lieux qui s'ancrent dans le territoire. Ici, les lieux sont ludiques, invitent à la récréation, pour tous, tout en étant, pour la plupart, privilégiés à l'échelle du monde, et même, enviés de tous les autres. Ce dernier facteur renvoi à l'altérité relative au territoire. Ce sera l'objet du propos développé plus loin. Mais cette analyse éclaire surtout une dynamique relative au lieu.

La dialectique du lieu est le fruit de deux logiques. L'une semble cependant plus dynamique que l'autre. En effet, le lieu né d'une intentionnalité, d'une circonstance d'idée ou d'action qui le produit. Cette circonstance fait émerger un sentiment (Retaillé, 1997), propre au lieu. La plupart des lieux, et c'est le cas pour ceux qui intéressent cette thèse, sont le fruit de la volonté d'acteurs politiques (SEVPP, parcours santé de Billère-Jurançon, camping de la porte des gaves…), économiques ou associatifs (Base d'eaux-vives de Jurançon, Plaine sportive du Pradeau…), bien que, dans ce dernier cas, le politique a eu, dans le processus, un rôle à jouer. Ces lieux sont institués à dessein et, pour concrétiser leur existence, un discours leur est dédié, caractérisant leurs fonctions et produisant des images. Ce discours alimente tant la vie du lieu que le modèle territorial, au sens où, et c'est prégnant tout au long de la thèse, si le lieu est la base de la vie sociale, et que la société se compose un territoire, alors le lieu est parti prenante de la concrétude du dit territoire. Ainsi, le discours relatif au lieu alimente le modèle territorial. Et même, c'est l'hypothèse évoquée ici et qui prévalait dans le cas de la recherche consacrée à Tours (Lussault, 1993), pour les lieux qui servent d'icônes à l'image territoriale. Lorsque des images d'un territoire sont prises, se sont, en fait, des clichés de lieux. C'est la figure de la synecdoque territorialisante (Debarbieux, 1995b). Cette figure ne fonctionne pas encore pour Pau concernant les sports de nature, dans la mesure où le modèle territorial est récent, et que des lieux de pratiques sportives de nature synecdochiques se retrouveraient en concurrence avec d'autres établies depuis bien plus longtemps dans la conscience collective (le château ou le boulevard des Pyrénées par exemple). Le rôle du modèle est justement d'élever ces lieux, tel le SEVPP, au rang de ceux qui construisent l'image du territoire jusqu'alors.

Pour en revenir à la dialectique évoquée dans le précédent paragraphe, le processus a construit un lieu. Cependant, l'utilisation faite par la société peut différer de l'intentionnalité préétablie (t+1). Le producteur du lieu peut avoir trois réactions. Il peut s'en courroucer. Emane alors une série d'interdictions ou de recadrages, quelquefois même bien fondés comme lorsque les pratiques du lieu portent atteintes à la sécurité des usagers. Il peut laisser faire. Mais il peut aussi encourager, et, dans ce dernier cas, selon l'expression consacrée à la voie verte par Didier Larrieu, il est en capacité de « *régulariser les usages* » par des réajustements dédiés. Il peut surtout se servir des pratiques observées pour produire de l'image. Laquelle image entretiendra le modèle territorial et encouragera aussi les usagers à maintenir la dynamique du lieu.

Cette partie a posé un élément du triptyque comme fondateur du modèle territorial : le lieu. L'idéal type du lieu produit par le modèle abordé ici renvoie à trois principes :

- L'accessibilité du lieu à tous. La CDAPP mène une action de production de lieu d'une qualité supérieure. Ces lieux sont des lieux de vie pour la récréativité de tous dans la ville. Le temps des mobilités vers un ailleurs compensatoire (Piolle, 1990) est révolu car désormais, la CDAPP pourvoit aux besoins récréatifs du plus grand nombre, dans des lieux rapidement accessibles,
- La haute technicité des lieux, concourant à leurs reconnaissances à l'échelle Monde, où le SEVPP fait office de « cathédrale du sport ». La CDAPP agit pour obtenir des lieux innovants et mondialement reconnus, générant une image de marque du territoire,
- La pluralité des lieux, la diversité de ses usages, l'appel à une libre appropriation de ceux-ci. Les lieux sont pour les habitants, ils sont certes dédiés à un usage principal mais non exhaustif. On peut aller au SEVPP pratiquer du VTT, se restaurer au bord du bassin, on peut aller au camping de la Porte des Gaves pour faire son footing, ou sur les berges de Billère-Jurançon pour faire du sport ; et non nécessairement pour pique niquer.

La télévision diffuse des émissions suivies par des milliers, voire des millions de téléspectateurs. Certaines d'entre elles sont des vrais RDV pour leurs téléspectateurs et contribuent à la diffusion d'images du territoire qui s'inscrivent dans l'esprit des usagers. Trois émissions télévisuelles à fortes audiences, diffusés sur les chaînes publiques de France 2 et France 3 ont médiatisés Pau : Midi en France[553], le Téléthon[554] et les directs du Tour de

[553] Diffusée du 28 Février au 4 Mars, l'émission « Midi en France » a été tournée au SEVPP à Pau.

France[555]. A chaque diffusion des programmes, le SEVPP est filmé, montrant la nature et la ville, et concourant à la reconnaissance de la nouvelle instance idéologique du territoire.

Illustration 45 : Le plateau de « Midi en France » sur le SEVPP

Photo : Jean-Christophe Coulom

Ces lieux, sont mis en réseau par des projets. La prochaine partie interroge la performativité du discours afférente aux projets PNU et Porte des Gaves, dans la construction et la pérennité du modèle.

2.2. Quand un espace ouvert met en réseau les lieux et devient ressource du modèle territorial

Le Parc Naturel Urbain a des valeurs qui lui sont attribuées par les acteurs concourant à son avènement, et qui produisent un impact vis-à-vis du public récepteur des discours. Le projet, quel qu'il soit, est un condensé d'intentions, explicites et hiérarchisées, qui appuiera, par la suite, la performativité du discours (Lajarge & Roux, 2007). Cette performativité du discours est opérante dans la constitution du modèle territorial.

[554] En Décembre 2010, Pau faisait parti des villes diffusées en direct. Le plateau télévisuel a été monté sur le SEVPP.
[555] Avant et après l'étape du tour, les émissions diffusent des images des villes de départ ou d'arrivée.

2.2.1 Le PNU, un espace de nature sportif en cœur d'agglomération

Magazine trimestriel de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées

l'agglo ensemble

Artiguelouta
Billère
Bizanos
Gan
Gelos
n°23
Été 2012
Idron
Jurançon
Lée
Lescar
Lons
Mazères-Lezons
Ousse
Pau
Sendets

DOSSIER /
Profitez de l'été sur les berges du Gave

PpP
Pau Porte des Pyrénées
Communauté d'agglomération

Doc 22 :L'Agglo ensemble, n°23, Eté 2012

"De la compétition sur le bassin aux animations extérieures, il y'en aura pour tous les goûts au stade d'eaux-vives Pau-Pyrénées"

Ce document est l'occasion de rappeler que, sur 350 hectares, une nature sportive s'invite en ville. Animations sportives liées aux Hestivales de Billère, aux championnats du Monde, à Touskiflot'…le sport structure cet évènement, de la même manière qu'il structure le PNU, dotant la CDAPP d'une teinte « sportive de nature ». Tout un dossier a été ainsi rédigé pour communiquer directement auprès des habitants à propos du caractère récréatif du PNU. Le discours est axé sur des lieux (SEVPP, base d'eaux-vives de Jurançon, berges du Gave…) qui permettent de se recréer en cœur d'agglomération. Le PNU, de surcroît dotée d'un logotype, est « l'enceinte » qui englobe ces lieux et leur donnent cohérence. Le territoire communautaire est ici l'instance politique porteuse de ce projet.

Doc 23

Animations et culture au bord du Gave

Les Patins d'Okpiside à l'affiche des Berges du rock

Venez passer l'été sur les berges !

C'est l'été et le soleil du Sud-Ouest brille (trop) fort ? Venez trouver un peu de fraîcheur au bord du Gave, où la nature s'invite en ville. Grâce aux nombreuses manifestations programmées, impossible de s'ennuyer.

DOSSIER

L'été au bord du Gave

Après le succès de la première édition en 2011 (27 animations, plus de 2 500 visiteurs), l'Été au bord du Gave revient de juin à octobre. Une foule de surprises vous attend à la croisée des thématiques environnementales, culturelles, artistiques, paysagères et scientifiques.
De nombreux spectacles et activités, répartis sur une quarantaine de dates, sont proposés : animations naturalistes, stages de théâtre, de poésie, ateliers de danse, concerts, raft…
Le but de ces activités ? Sensibiliser le grand public sur l'histoire, le patrimoine humain, naturel, la biodiversité et l'usage actuel des berges tout en stimulant l'imaginaire autour du parc naturel urbain (projet de valorisation du Gave et de ses berges). Une manière originale, par le décloisonnement des disciplines, de créer du lien et de permettre au plus grand nombre de se réapproprier ces espaces naturels.

> De juin à octobre. Programme complet sur www.agglo-pau.fr

Berges du rock : envoyez le son !

Une fois encore, ce festival familial et populaire investit les berges du Gave à Jurançon. Assurément, la programmation éclectique – Mason Casey (USA), Métissolea (France), Mad Sin (Allemagne) et Tijuana No (Mexique) – va faire vibrer les quelque 4 000 spectateurs attendus.

Parc naturel urbain
Gave de Pau

Le Parc Naturel Urbain du Gave de Pau s'étend de Mazères-Lezons jusqu'à Lescar sur 350 hectares.

Touskiflot, le rendez-vous des objets flottants non identifiés.

Les festivités commenceront le 7 juillet dès 16 h pour permettre aux familles de profiter des animations et des jeux pour les enfants.
Le festival « Les Berges du rock » mise sur une organisation plus éco-responsable et solidaire que jamais : toilettes sèches, tri sélectif, brigade verte (pour ramasser les déchets), gobelets réutilisables, vente de produits bio, zone de stationnement vélo sécurisée, participation d'associations solidaires…

> Le 7 juillet, à partir de 16 h jusqu'à 2 h. Gratuit.

jetez-vous à l'eau avec Touskiflot

Début septembre, c'est la rentrée bien sûr ! Mais c'est surtout le rendez-vous nautique incontournable de la saison avec Touskiflot. La 12ème édition se déroulera les 8 et 9 septembre sur le Gave de Pau.
Touskiflot, c'est une grande fête populaire, sportive et conviviale qui marque la fin de l'été. Sur près de 8 km, entre Pau et Laroin, le Gave devient prétexte à une grande animation autour d'une multitude d'engins flottants plus ou moins délirants. En 2011, quelque 8 à 10 000 spectateurs se sont pressés sur le parcours pour encourager les 56 équipages engagés.
Trois catégories sont en lice et s'affrontent joyeusement durant deux heures environ. En famille, entre voisins ou entre collègues, vivez des moments d'émotion sur ou au bord de l'eau. ■

> Les 8 et 9 septembre sur le Gave de Pau. Renseignements et inscriptions sur www.touskiflot.fr

Coupe du monde de canoë-kayak (11-17 juin) : du sport et des animations

De la compétition sur le bassin aux animations extérieures, il y en aura pour tous les goûts au stade d'eaux-vives Pau-Pyrénées. Venez découvrir le canoë-kayak, assister à l'entraînement des athlètes (du 11 au 14 juin), tester le nouveau parcours pérenne de course d'orientation (du 11 au 17 juin), participer à la soirée grand public (13 juin) ou encore effectuer un baptême en raft (les 16 et 17 juin), en marge des nombreuses descentes officielles.
Côté sport, le spectacle est garanti avec la présence des meilleurs mondiaux de la discipline. À un mois des JO de Londres, cette étape leur permet en effet de s'étalonner face à leurs (peut-être) futurs adversaires. Un écran géant sera installé sur le site pour suivre les épreuves en direct. Un grand village partenaires sera également présent. Entrée gratuite.

> Tél. 07 77 97 42 33 ou www.paucanoe2012.com
Stade d'eaux vives - Avenue Léon Heid à Bizanos

Il faut lier ce document, plus puissant que d'autres, à une interview donnée par Jean-Michel Tissanié, vice-président en charge du PNU et donc acteur-leader (Grasset et alii, 2003) concernant ce projet, qui donne une place importante à la nature en ville, et aux sports de nature comme révélateurs de cette nature.

Doc 24 : L'agglo ensemble, 2011

LES RDV AVEC LE GAVE

3 ET 4 AVRIL
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
STADE D'EAUX VIVES PAU-PYRÉNÉES

5 AVRIL
COUPE DES PYRÉNÉES DE CANOË-KAYAK
STADE D'EAUX VIVES PAU-PYRÉNÉES

11 AVRIL
CHASSE À L'ŒUF
À PARTIR DE 15 H SUIVIE D'UN GOÛTER AU
STADE D'EAUX VIVES PAU-PYRÉNÉES

DU 6 AU 16 AVRIL
EXPOSITION
«ZÉRO PHYTO DANS NOS VILLES»
MAIRIE DE BILLÈRE
ORGANISÉ PAR LE PAT

14E ET 15 MAI
LES «HAPPY-VALLÉE VALLÉES» ENTRE IM ET REBD AU STADE D'EAUX VIVES... N'OUBLIEZ PAS VOS GOULÈRES !

DU 9 AU 6 JUIN
LES FESTIVALES
SUR LES BERGES DE BILLÈRE ET JURANÇON
«LE GAVE EN FÊTE» : 3 JOURS D'ACTIVITÉS GRATUITES ORGANISÉ PAR BILLÈRE ET JURANÇON

26 JUIN
JOURNÉE PORTES OUVERTES
LE STADE D'EAUX VIVES FÊTE SES 1 AN

DU 3 AU 5 SEPTEMBRE
TOUSCAPLOT - 10ÈME ANNIVERSAIRE

+ D'INFOS : WWW.AGGLO-PAU.FR

3 questions à Jean-Michel TISSANIÉ

Vice-Président de la commission environnement / assainissement

UN PARC NATUREL URBAIN, C'EST QUOI AU JUSTE ?

Il s'agit de mettre en valeur un espace naturel situé en coeur d'agglomération dans toutes ses dimensions : paysage, écologie, développement local, histoire, culture, urbanisme
Notre objectif vise d'une part à mettre en place une gestion écologique des zones naturelles et d'autre part à canaliser la fréquentation sur cet espace et à mieux encadrer les pratiques de loisirs. Nous pensons que c'est en permettant aux habitants de découvrir les richesses naturelles et patrimoniales du Gave et en encadrant ces activités de découverte que nous le protégerons au mieux. L'enjeu est également, via la réappropriation de cet espace, de renforcer les liens entre les communes de la rive gauche et de la rive droite

FAVORISER DES ACTIVITÉS DE LOISIRS LE LONG DES BERGES DU GAVE ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ NE SONT ELLES PAS DEUX ACTIONS CONTRADICTOIRES ?

Non, car la politique de développement souhaitée par l'agglomération n'oppose pas nature et urbain mais recherche une articulation intelligente entre ces 2 dimensions. Ne rien faire, c'est laisser libre cours à la poursuite de pratiques et d'activités incompatibles avec la préservation des milieux naturels, comme c'est le cas actuellement (dépôts et baignades sauvages, feux..). Les secteurs les plus intéressants sur le plan écologique seront laissés à l'écart des zones de loisirs et de cheminement tandis que les secteurs les moins vulnérables seront ouverts au public.

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS PRISES PAR L'AGGLO POUR VEILLER À LA PRÉSERVATION DES ÉCO-SYSTÈMES ?

Le coeur du projet de parc naturel urbain est le plan de gestion et de valorisation mis en oeuvre en partenariat avec le CREN Aquitaine. L'ensemble des actions programmées doit être compatible avec ce plan. Le tracé de la voie verte a par exemple été modifié pour ne pas traverser les zones naturelles les plus intéressantes.
Par ailleurs, les 350 hectares de berges concernées par ce projet sont situées en zone verte du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) et en zone Natura 2000. A ce titre, toutes les actions programmées devront être soumises à une évaluation environnementale afin de vérifier leur compatibilité avec les objectifs de gestion équilibrée de l'eau et de maintien des habitats et des espèces protégés au niveau européen.

« Notre objectif vise d'une part à mettre en place une gestion écologique des zones naturelles et d'autre part à canaliser la fréquentation sur cet espace et à mieux encadrer les pratiques de loisirs »

Jean-Michel Tissanié, l'agglo ensemble

En analysant le document, on s'aperçoit que les RDV sur le Gave sont, pour cinq d'entre eux, liés aux sports de nature. Développer les sports de nature dans le PNU n'est pas une opinion exprimée par M. Tissanié[556]. Pour lui, ils sont déjà présents. Le problème n'est

[556] Avis qu'il a également exprimé en entretien.

ainsi pas le développement d'une offre, mais son encadrement, afin d'éviter de dégrader le site. Il replace ici le PNU non pas comme un « promoteur » des sports de nature, mais comme le garant de leur respect de l'espace. En revanche, dès qu'il s'agit de donner corps au projet et faire état de son existence, les acteurs font appel aux sports de nature. La place du sport de nature dans le PNU, prépondérante, et ainsi centrale dans le modèle territorial.

2.2.2 Porte des Gaves : l'urbanisme de demain

Doc 25 : « Agglo ensemble »

L'agglo à votre service **Aménagement**

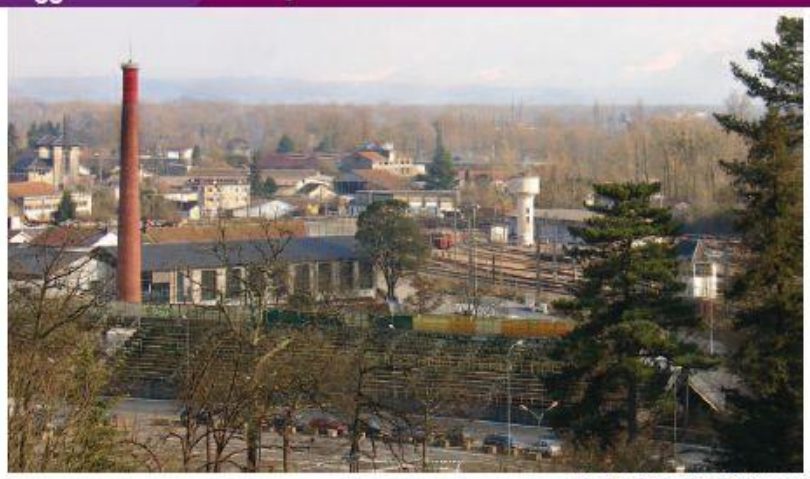

Une partie du futur quartier Portes des Gaves

Portes des Gaves, l'éco-quartier de demain

C'est au coeur de l'agglomération que s'invente le quartier du 21ème siècle. 152 hectares sur les communes de Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et Pau, entre la gare et le stade d'eaux vives, qui ont vocation à jouer un rôle majeur pour le développement de notre territoire dans les 10-15 prochaines années tant les potentiels sont multiples.

A la fois site naturel traversé par le Gave, riche de ses saligues et de la bio-diversité qu'elles abritent, le coeur d'agglomération est aussi un espace non entretenu de friches industrielles matérialisées par la cheminée de l'ancienne usine des tramways, qui d'ici quelques semaines, abritera les archives et patrimoines communautaires. Ce site offre pourtant un fort potentiel de développement économique avec la proximité de la gare (3ème d'Aquitaine) appelée à jouer un rôle majeur en devenant un pôle d'échange multimodal. Et surtout, il présage d'un potentiel de développement touristique dans le domaine du sport-nature-culture avec des équipements d'envergure et de qualité : le Stade d'eaux vives, le haras de Gelos, le golf de Billère et le futur parc naturel urbain du Gave.

3 équipes internationales d'architectes à l'oeuvre

C'est pour réfléchir au périmètre et à l'aménagement de ce futur quartier que les 3 équipes d'architectes-urbanistes de renommée internationale retenues pour ce projet étaient réunies en janvier au Palais Beaumont à Pau. Deux jours pendant lesquels Nasrine Seraji (architecte iranienne installée à Paris), Manuel de Solà-Morales (fondateur et directeur du laboratoire d'urbanisme de Barcelone) et Xavier Leibar de Leibar & Seigneurin Architecture et Urbanisme (installé à Bordeaux et Bayonne) ont écouté et questionné les élus, les services et les associations de terrain pour mieux appréhender cet environnement, son histoire, sa diversité, ses richesses, ses contraintes. Ces équipes vont réfléchir ensemble au projet ce qui constitue une première ! D'ici la fin de l'année, chacune devra faire une proposition visant à faire de "Portes des Gaves" un quartier pour chacun et pour tous, conciliant ville et nature, habitat durable et services, équipements culturels et sportifs. Evolution à suivre.... ■

VIDEO SUR AGGLO-PAU.FR

22 \ l'agglo

« Site naturel […], le cœur d'agglomération est aussi un espace non entretenu de friches industrielles […]. Ce site offre, pourtant, un fort potentiel de développement économique […], il présage d'un potentiel de développement touristique dans le domaine du sport-nature-culture, avec […] le Stade d'Eaux-Vives, le haras de Gelos, le golf de Billère et le futur Parc Naturel Urbain

C

Ce document illustre bien la place de Porte des Gaves dans la construction du modèle territorial.

Mme Lignières-Cassou a tenu un discours *a posteriori* de la rédaction de ce document. Celui-ci a porté sur la fin des zonages et l'ambition d'instaurer un quartier plurifonctionnel, raisonnant comme un écho à ce document. Ce dernier en oublie d'ailleurs presque la vocation résidentielle du quartier. Une simple référence à « l'habitat durable » est reprise en fin de texte. Voici donc une illustration sur l'idéal-type de l'urbain/l'idéal type Pau

probante. « Il faut mettre en place des quartiers plurifonctionnels, mélangeant économie, résidence et récréativité, donc je le fais à Pau, chez moi ». Voilà un résumé du sentiment que laisse l'étude de la place de Porte des Gaves et de sa contribution au modèle territorial. La citation tirée du document reflète bien de la place du sport de nature dans le projet, outre sa fonction de clef de récréativité des habitants non ici exprimée. Le futur quartier de la « Porte des Gaves » sera aussi une vitrine pour le tourisme de proximité (Bourdeau et alii, 2013), au sein d'un quartier et d'une ville où l'on réside à l'année dans un mode hybridant espace de vie, loisirs et vacances ?

Un article paru dans Sud-Ouest[557], quotidien régional, suite à l'obtention de l'organisation du championnat du monde en 2017 est explicite concernant la place croissante que prennent les sports de nature dans le projet « Porte des Gaves ».

Agglo de Pau : les enjeux urbanistiques du Mondial de canoë-kayak 2017

L'attribution, samedi, du championnat du monde de canoë-kayak devrait booster le projet de quartier la Porte des gaves qui prend son temps pour émerger.

Le stade d'eaux vives à Pau : pour l'instant un des rares équipements attractifs du quartier Porte des gaves (Archives David Le Deodic)

Doc 26 : Sud Ouest, le 18 Mars, 2013

« Dans la foulée, l'élu socialiste [Martine Lignières-Cassou] annonçait d'ailleurs que ces championnats allaient booster le « Projet de la Porte des Gaves ».

[557] http://www.sudouest.fr/2013/03/18/la-porte-des-gaves-devra-s-ouvrir-au-monde-997570-693.php

Plus que des simples constituants du futur quartier de la « Porte des Gaves », les sports de natures en seront l'accélérateur, le moteur pour une échéance déjà donnée, Juin 2017, date d'accueil de la compétition. Cet article fait le constat d'un projet à but résidentiel qui s'enlise. Pour compléter la portée de cet article, il est bon de noter que, jusqu'alors, l'échéance 2017 était fixée pour le développement de la gare car, à cette date, la ligne LGV Pau-Tours devrait être effective. Christophe Prigent, en entretien, émettait l'espoir que cette date soit aussi celle du quartier, dans la perspective des mondiaux 2017 que la CDAPP a obtenu.

Le modèle territorial sert aussi à décrire la ville comme un idéal-type de vie correspondant implicitement à une action politique (Lussault, 1993). Présenter les projets, c'est révéler les actions entreprises pour générer ce sursaut qualitatif. Ils projettent dans le modèle territorial un idéal type des acteurs politiques, renforçant l'instance idéologique de la FSS. Le PNU affermit le caractère de la symbiose qui s'opère entre la ville et ses espaces de nature. Cette dernière est riche, pleine de ressource, et récréative, jusqu'au cœur de l'agglomération urbanisée. « Porte des Gaves », quant à lui, en termine avec la monofonctionnalité qui caractérisait jusqu'alors les quartiers : il sera un quartier pivot de l'urbain dans lequel il s'inscrira. Les sports de nature révèlent, dans le cas du PNU, leurs volets récréatifs, leurs « a-quotidienneté » (Bourdeau et alii, 2007). En ce qui concerne « Porte des Gaves », ils sont un dynamiseur et un outil « vitrine » du territoire communautaire.

2.3. La Communauté d'agglomération : territoire sportif de nature

Les lieux concourent à l'imagerie du modèle. Les opérations d'aménagement qui les mettent en réseau au sein du tiers espace renforcent cette imagerie. L'ambiance des lieux (Retaillé, 1997) et leurs usages produisent des valeurs. Les projets, sur des secteurs bien particuliers, symbolisent l'idéal d'un urbanisme. Pour parachever le modèle, il faut mettre le tout en synergie à l'échelle du territoire. La méthode employée ici tend, non plus seulement à conférer à un haut-lieu une valeur symbolique du territoire pour qu'il en soit la « cathédrale » (Bayeux & Cranga, 2002), mais plutôt d'extrapoler cette « cathédrale » au territoire pour que ce dernier soit le « haut-lieu » d'un élément spécifique à l'échelle Monde. L'ensemble du territoire devient « territoire sportif de nature », soit leader au sein de tant d'autre, soit entité fonctionnant comme un ilot.

2.3.1 Pau, capitale mondiale du Canoë-Kayak

La Communauté d'Agglomération est restée modeste. Plutôt que de l'autoproclamer « capitale à temps complet » du Canoë-Kayak, les médias contrôlés par le conseil communautaire ne la reconnaîtront comme telle qu'en 2017. Le moyen est pourtant opportun pour, à la fois, souligner le caractère prestigieux du site, la qualité du projet de développement durable du territoire et la qualité sportive de ce dernier. La compétition sera innovante au regard de l'exceptionnelle configuration du site : il permet de faire cohabiter compétition en slalom et compétition en descente qui, jusqu'alors, faisait l'objet de deux championnats distincts.

Stade d'eaux-vives

Pau capitale mondiale du canoë-kayak en 2017

Les mondiaux de canoë-kayak 2017 auront lieu au Stade d'eaux-vives ! Un événement exceptionnel pour le rayonnement de notre territoire !

La délégation française à défendu le dossier de Pau Pyrénées à Glasgow le 16 mars. De gauche à droite : Tony Estanguet, Cyril Nivel (responsable grands événement FFCK), MLC, Vincent Hohler (président FFCK), Christophe Prigent (Coordinateur opérationnel de la candidature PPP), Philippe Grolle (FFCK).

C'est notre triple champion olympique Tony Estanguet, qui l'a annoncé le premier sur twitter dès la décision la Fédération Internationale de canoë-kayak tombée, le 16 mars : *« on a gagné ! Les mondiaux de canoë 2017 auront lieu en France à Pau. Merci et bravo à toute l'équipe de candidature ».*

Comme il l'avait promis en prenant sa retraite, le céiste de légende s'est investi pour développer le sport dans sa ville natale en portant le projet français autour de la candidature du Stade d'eaux-vives, aux côtés de Vincent Hahlar, Président de la Fédération Française de Canoë-kayak et Martine Lignières-Cassou, Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Un équipement qui fait la différence

Le dossier de l'Agglo, en concurrence avec celui de Cracovie, a conquis le jury par la qualité de ses installations. Le stade d'eaux-vives, équipement ultra-moderne, où s'entraîne l'élite française et internationale de canoë-kayak, a déjà accueilli deux manches de coupe du monde en 2009 et 2012. *« La capacité de réunir sur un même site, les deux spécialités de slalom et de descente, qui jusque là faisaient l'objet de deux mondiaux séparés, a été un atout majeur »,* souligne Martine Lignières-Cassou.

D'autres atouts de taille

Le projet de développement durable qu'est la Porte des Gaves (voir p.17), dont le stade d'eaux-vives est le premier équipement avec l'Usine des Tramways, a également convaincu.

« De plus, le territoire Pyrénées Gascogne Atlantique a obtenu en début d'année le label pôle d'excellence touristique autour de l'eau, dont la pratique des sports d'eaux-vives, bien ancrée chez nous, est l'une des composantes », explique la Présidente (voir aussi p.19). En effet, on compte chez nous plusieurs sites d'entraînement à moins de 30 minutes de voiture, 50 clubs, 7000 km navigables et 800 000 pratiquants occasionnels.

De quoi réjouir les 35 000 spectateurs attendus durant cinq jours de compétition, qui testeront certainement les rivières pyrénéennes lors de leur visite. Sans oublier les 500 athlètes, qui se disputeront une trentaine de titres. Cerise sur le gâteau : en préparation des mondiaux 2017, le site communautaire accueillera en 2016 une manche de Coupe du Monde.

Zoom sur le Gave et le Stade d'eaux-vives

La réputation du Gave de Pau dépasse les frontières du Béarn et de l'Aquitaine. Des champions olympiques, tels que Patrice et Tony Estanguet et Fabien Lefèvre, ont fait leurs armes dans ses eaux tumultueuses qui alimentent, désormais, un stade d'eaux-vives de niveau international.

Idéalement situé à proximité du centre-ville, cet équipement unique est aussi au coeur du quartier Porte des Gaves.

Avec ses **300 mètres de long** et des débits allant jusqu'à **15 m³ par seconde**, cet équipement ultra moderne permet non seulement de former les futurs champions, mais constitue également une offre de loisirs pour tous, grâce au débit modulable.

Doc 27. « L'agglo ensemble », n°25

"Le projet de développement durable qu'est la Porte des Gaves, dont le stade d'eaux-vives est le premier équipement […] a également convaincu."

"La réputation du Gave de Pau dépasse les frontières du Béarn et de l'Aquitaine. Des champions Olympiques […] ont fait leurs armes dans les eaux tumultueuses qui alimentent désormais un stade d'eaux vives de niveau international."

Nous retrouvons ici la citation introductive de cette partie, déclinée de manière à faire référence à la situation idéale du SEVPP ; aux portes du centre-ville de Pau. Une allusion supplémentaire est faite aussi au territoire Pyrénées Gascogne Atlantique, porteur du label de pôle d'excellence touristique.

2.3.2 La CDAPP, leader d'un large territoire sportif de nature

L'AGGLO & VOUS

Tourisme

L'Agglo et ses voisins obtiennent un pôle touristique d'excellence

Mercredi 23 janvier, les 100 membres de l'Assemblée générale de l'Institut Français du Tourisme ont accordé à l'unanimité le titre de pôle d'excellence touristique au territoire Pyrénées Gascogne Atlantique. Le thème de l'eau a été approuvé et reconnu comme un enjeu pour le territoire.

Le Pôle Touristique d'Excellence[1] a pour but d'impulser une stratégie volontariste de formation, de recherche et d'innovation dans toutes les composantes du tourisme (économie, environnement, organisation...). Il est constitué à l'échelle d'un territoire qui correspond au bassin de l'Adour et couvre une partie des Pyrénées, de la Gascogne et de la côte Atlantique.

L'eau, un thème inédit

Le thème du « tourisme et l'eau » est apparu comme le plus pertinent pour le territoire. Il permet d'envisager quatre axes de déclinaison, tous représentés chez nous : l'eau nature, l'eau paysage, l'eau loisirs et l'eau santé et bien-être.

Des retombées intéressantes

Le Pôle Touristique d'Excellence Pyrénées Gascogne Atlantique est le huitième d'un futur réseau national limité à 10 pôles pour préparer le tourisme de demain. L'Université de Pau Pays de l'Adour (UPPA) sera moteur dans le développement d'initiatives autour des problématiques de l'eau dans le tourisme. Son master professionnel Loisirs, tourisme et développement territorial (LTDT) a d'ailleurs obtenu un label qualité en février pour son offre de formation.

Les premiers projets concrets

Les premiers contacts sont prometteurs et le travail opérationnel a démarré. D'ores et déjà, l'ouverture d'un BTS tourisme en alternance avec l'Institut National de Formation et d'Application est en préparation. ■

Le territoire regroupe tous les aspects du tourisme de l'eau, du sport au bien-être, en passant par les paysages et la découverte de la nature.

[1] **Partenaires publics** : villes d'Anglet, Auch, Dax, Lourdes, Mont-de-Marsan, Pau, Le Marsan agglomération, Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Conseil général du Gers, Conseil général des Hautes-Pyrénées, Conseil général des Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, Comité départemental du tourisme Béarn-Pays Basque, Comité départemental du tourisme et des loisirs Gers en Gascogne, Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax, Office de Tourisme de Lourdes, Pau Pyrénées Tourisme, Université de Pau Pays de l'Adour.

Partenaires privés : Institut National de Formation et d'Application (INFA), Union nationale des associations de tourisme et de plein air Aquitaine (UNAT), Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), Caisse régionale du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne,Total.

Doc. 28
L'Agglo & Vous, n°25, printemps 2013

« Le territoire regroupe tous les aspects du tourisme de l'eau, du sport au bien être, en passant par les paysages et la découverte de la nature »

La CDAPP est présentée comme un leader dans l'obtention du pôle d'excellence touristique Pyrénées-Gascogne-Atlantique. Basé sur le thème de l'eau, il comporte un puissant volet « sport de nature ». Le territoire est donc, à l'égal de tant d'autres plus ruraux, « ses voisins »[558], un territoire sportif de nature, dont le pôle d'excellence valide le grand intérêt. Présentée telle quelle, la CDAPP devient donc le moteur du futur pôle métropolitain, notamment grâce aux sports d'eaux-vives. C'est finalement l'un des territoires les plus urbanisés, avec la ville d'Anglet située sur la bande littorale Atlantique, qui se retrouve leader dans la politique des sports de nature.[559]

2.3.3 La CDAPP et le gave comme grand terrain de jeu

« Touskiflot » représente l'évènement populaire par excellence. Son instigateur a exprimé qu'il a contribué à changer le regard sur le Gave. L'inscrire dans le modèle territorial renforce encore plus l'imagerie territoriale. Populaire par le public qu'il draine[560] ainsi que par les radeaux présents sur l'eau (57 en 2011, 67 en 2012) l'évènement, crée en 1991, permet

[558] Et non ses « partenaires », par exemple.
[559] Il est à noter toutefois que, bien que la CDAPP soit présentée comme un leader dans cet article, c'est toute l'UPPA qui est reconnue comme sa colonne vertébrale.
[560] 15 000 à 18 000 personnes en 2012, selon les organisateurs et le service de sécurité. Pour la première année, 1000 personnes ont assisté à la manifestation.

de véhiculer une image : celle d'un territoire comportant un grand terrain de jeu, festif et populaire.

Illustration 46 : affiche et radeau de Touskiflot

Photos : Jean-Christophe Coulom

> *« C'est pour Jurançon, l'événement phare du mois de septembre. Tout Billérois et Jurançonnais y participe. Cela réunit toutes les générations. C'est bon enfant, c'est festif et cela fait rapprocher les gens du Gave. »* Déclaration d'un riverain du Gave, à propos de Touskiflot (Bercovitz et alii, 2011).

Les plus beaux radeaux de Touskiflot

Publié le 09/09/2012 à 19h22
Mise à jour : 10/09/2012 à 07h24

Recommander 31 réactions 6 envoyer

©Francis Larrieu

Doc 29 : Article paru dans la République des Pyrénées, le 9/09/2012

[561] http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2012/09/09/les-plus-beaux-radeaux-de-touskiflot,1096868.php

La photo illustrant l'article montre, parmi les plus beaux radeaux de l'édition 2012, celui de « Pau : Porte des Pyrénées », avec, en premier plan, la présidente de la CDAPP. L'évènement est un bel outil communicationnel. Au départ, Alain Le Jeanne l'avait conçu seulement pour faire prendre conscience aux gens que le Gave était là et qu'ils pouvaient le pratiquer. Vingt ans après, il fait pleinement parti d'un modèle territorial qui l'a intégré dans son fonctionnement. Il consolide son aspect populaire, sportif et festif.

2.3.4 Communiquer dans des médias départementaux et nationaux pour faire reconnaître le modèle « aux autres ».

Dans le mensuel « Le Point », paru en 2010[562], et consultable en ligne, Luc Formet[563] apparaît parmi ceux qui, à Pau, vont transformer la ville.

> *« A 32 ans, Luc Formet tient entre ses mains une partie de l'avenir du premier gros équipement construit par la communauté d'agglo de Pau […] sous l'impulsion d'André Labarrère. Un lieu conçu tant pour la pratique du sport de haut niveau que pour les loisirs en famille. Ouvert en juillet, le site propose la pratique du kayak, du raft et de la nage en eaux vives. 2010 sera l'année d'un élargissement de l'offre pour une montée en puissance de l'activité sur cet îlot de verdure baigné par le gave de Pau au cœur de l'agglo, avec vue sur les Pyrénées »*

L'image de la ville, construite en partie par les sports de nature, s'exporte. Il est enfin un dernier vecteur que Michel Lussault, en 1993, n'avait pas profondément explicité mais dont internet, par sa généralisation postérieure à sa recherche, a contribué à diffuser intensément : la vidéo. Grâce à cette dernière, les acteurs diffusent des images à l'échelle monde, consultable en un clic. Par exemple, le fait que Bixente Lizarazu, en cinémascope lors d'une interview à propos de la halte de l'Odyssée du Flocon à la vague[564], dise du SEVPP que c'est « *Disney Land en mieux* », produit de l'image. Il existe une autre vidéo, produite par la CDAPP et la Fédération Française de Canoë-Kayak dans le contexte de la candidature à l'organisation des championnats du monde de canoë-kayak de 2017, qui est assez éclairante[565]. En ligne sur le site de l'évènement, relayée par la presse locale, elle diffuse en trois minutes toute une série d'image qui donne de l'épaisseur au modèle territorial. Le patrimoine Palois y trouve peu sa place, la communication est essentiellement tournée sur la

[562] http://www.lepoint.fr/actualites-region/2010-03-22/ils-transforment-la-ville/1556/0/432525
[563] Premier directeur du SEVPP.
[564] Mobilisation d'acteurs sportifs reconnus pour la sauvegarde de l'eau, qui retracent, sur quatre sites Français, le cycle de l'eau, de la neige (ski), à la vague (surf), en passant par l'eau plate et vive. A noter que, sur l'interview de Bixente Lizarazu, ce dernier ne rend pas service au modèle territorial en qualifiant le stade de « parc de kayak de Tony Estanguet ».
http://www.dufloconalavague.org/fr/videos/page-3.html?video=25
[565] http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2013/03/18/mondiaux-de-canoe-kayak-2017-la-video-de-la-candidature-de-pau,1122679.php

pratique du canoë-kayak en ville, dans un écrin, et sur la haute capacité d'accueil d'évènements sportifs à rayonnement international. La vidéo est agrémentée de commentaires de sportifs Français olympiques, vantant les qualités du territoire. Le langage est ici destiné à convaincre le comité international de canoë-kayak d'attribuer les championnats à Pau. Mais sa diffusion au plus grand nombre concrétise la force d'un discours. Le fait que les paroles soient en Anglais n'est pas un frein à la puissance évocatrice du support : le dynamisme et la qualité des images parlent d'elles-mêmes.

Document 30

L'agglo en photo, dans le magazine « l'agglo ensemble », retrace les évènements survenus entre deux publications. L'occasion de faire référence aux sports d'eaux-vives et de créer de l'imagerie. A gauche, l'Odyssée du Flocon à la vague (n°20), et à droite la réception en l'honneur des champions céistes (N°21)

Cette partie éclaire cette recherche sur le modèle territorial émergeant. Reposant sur des lieux, empreints de valeurs renvoyant à leurs qualités intrinsèques, et leurs inscriptions dans des projets, le territoire CDAPP œuvre pour une ville plus vivable, plus durable, où les sports de nature, intégrateurs, dynamiques, sont les icônes de ce devenir. Il est toutefois un point qui achoppe, une faille dans ce dispositif. Il se situe dans le champ du tourisme. Ce dernier, exportateur d'urbanité (Violier, 2008), est aussi un exportateur d'image (Urbain, 2002). Le vecteur privilégié d'exportation d'image reste la carte postale. Cependant, malgré la présence sur le territoire Palois d'éditeurs de cartes postales, aucune enseigne ne permet d'en acquérir une où serait visualisée soit le SEVPP, soit le PNU, voire une quelconque pratique de l'eaux-vives ou des sports de nature urbanisés. Les autres icônes Paloises[566] sont bien

[566] Monuments, jardins, balades, recettes de la poule au pot, lien ville-pyrénées…

représentées. Cela peut ainsi s'apparenter à une erreur de communication, quand on connaît notamment l'importance de la carte postale comme exportateur de l'image Tourangelle (Lussault, 1993). C'est surtout une faille dans la possible synecdoque territorialisante par l'imagerie liée aux sports de nature.

3. La marque «Pau, Porte des Pyrénées», faille de l'ambition territorialisante ?

Pour parachever le modèle territorial, la CDAPP a fait advenir une marque territoriale, « Pau, Porte des Pyrénées »[567]. Crée à l'initiative de la collectivité, en partenariat avec le Pays du Grand Pau, cette marque a été présentée officiellement à l'occasion de la cérémonie des vœux de la présidente en Janvier 2011. Cette dernière partie va la présenter en mettant en parallèle sa contribution au modèle territorial en lien avec les sports de nature.

3.1. Aux fondements de la marque, retour sur la démarche de construction du référent visuel et analyse

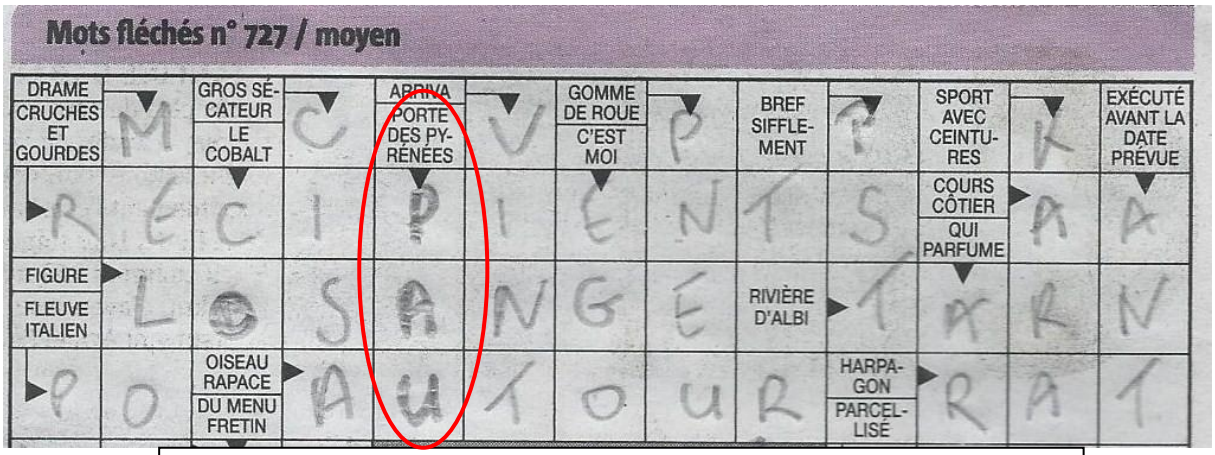

Document 31 : Mots fléchés du magazine « Métro ». « Porte des Pyrénées en trois lettres » : Performativité du discours ou clin d'œil ?

« *Pau et son territoire est un pays béni des Dieux mais qui garde bien cachés ses charmes et ses atouts. La marque Pau Porte des Pyrénées est là pour les révéler !* »[568]. La phrase composant la première partie de la situation est un classique dans le discours relatif à

[567] Cette ultime partie reprendra et prolongera une communication effectuée au colloque «*Labellisation et mise en marque des territoires*», organisé par le laboratoire CERAMAC de Clermont-Ferrand. Celle-ci a conduit l'auteur de la présente à publier ses dires dans les actes du colloque (Coulom, 2013). Cet évènement avait été l'occasion de tester cette hypothèse au contact d'autres chercheurs de la discipline et avait conforté l'auteur sur la nécessité de pousser une investigation dans ce sens.

[568] http://www.pau.fr/135-pau-porte-des-pyrenees.htm

Pau, la présidente l'emploie souvent lors d'entretiens ou de prises de parole diverses. Elle se plaît d'ailleurs quasi immédiatement à nuancer son propos. Le potentiel est bon, mais les acteurs ont tendance à vivre sur cette rente. La deuxième phrase renforce la première : il fallait un artefact pour rendre visible cette qualité : c'est la fonction explicite de la marque « Pau : Porte des Pyrénées ».

La situation de Pau, tant dans l'armature urbaine régionale que dans sa place vis-à-vis des Pyrénées et de l'océan Atlantique, a été présentée. La mondialisation redessine les cartes, met à mal les frontières, redessine les échelles, fait bouger les réalités mais certaines d'entre elles, c'est le cas des sociétés, restent ancrées au sol (Lévy, 2007). Cette mise en interaction de toutes les parties de la planète, induit des jeux d'acteurs entre les individus, les collectivités, les entreprises et l'Etat (Augustin, 2007). Ces jeux d'acteurs ont pour objectif de faire que les territoires, bassins de vies, ou autres formes d'organisation spatiales ne soient pas trop sévèrement impactés par la mise en réseau des espaces de vie locaux. Il s'agit ici pour les sociétés localisées de lutter contre les effets réputés néfastes de la mondialisation (homogénéisation de la culture, accroissement des inégalités...). Cette volonté est d'autant plus prégnante pour les « villes-moyennes » et les agglomérations qu'elles structurent.

C'est dans ce contexte que la démarche Paloise a été engagée. L'enjeu explicite de celle-ci est de rendre « le bassin de vie Palois » visible sur l'espace décrit précédemment, au sein du foisonnement d'agglomérations à importance relativement égale où les influences conjointes des Métropoles Toulousaine et Bordelaise s'accroissent. La page internet consacrée à la marque Pau : Porte des Pyrénées, cite même Saragosse comme une métropole de laquelle il faut s'affranchir[569]. La constatation quant à l'utilité de cette marque pourrait s'en tenir à cet aspect : « Pau : Porte des Pyrénées », peut être perçu sous l'angle de la médiatisation d'un art de vivre et d'une identité pour faire émerger un territoire, reconnaissable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (Lussault, 1993) et promouvoir une destination (Coulom, 2013). Une autre fonction émerge puissamment depuis : il s'agit de se doter d'une identité visuelle puissante, qui fait sens et qui représente un consensus local pour susciter l'intérêt des instructeurs de dossiers à l'échelon tant national qu'international. Jean-Pierre Mimiague, président du syndicat mixte du Pays du Grand Pau en faisait l'aveu : *« Il s'agit d'exporter cette image pour*

[569] http://www.pau.fr/135-pau-porte-des-pyrenees.htm. Ce qui est intéressant, au titre de l'anecdote, c'est que Saragosse est désignée comme une métropole du Sud Ouest, ce qui ne peut être le cas qu'au regard de la France car, par effet de frontière, Saragosse est au nord Ouest de l'Espagne.

afficher notre unité et notre force dans les grands projets »[570]. Il s'agit surtout de réaffirmer la prégnance de l'agglomération Paloise sur le piémont Pyrénéen.

87000 € ont été alloué à l'agence Parisienne « Dragon Rouge » pour dessiner le logo de la marque. Présentons succinctement les référents visuels qui composent la marque.

Document 32. Les référents visuels de PPP

La vache représente le volet historique de la marque. Elle est l'emblème du Béarn. Quant elle est couronnée, elle fait référence à Pau, capitale de cette ancienne province. La vache symbolise aussi la sagesse et la paix, celle à transmettre aux générations futures. Le cœur est, lui, le symbole de l'amour que se portent les hommes entre eux et de l'attachement à la terre qu'ils habitent. Et ainsi à leur territoire. Selon le dossier de presse relatif à la présentation de la marque, il est aussi le symbole de l'homme au cœur du projet de territoire. Il symbolise le partage entre les hommes de la communauté des valeurs communes. Enfin, le Pic du Midi d'Ossau est le référent symbolisant la vue des Pyrénées depuis Pau, c'est l'horizon par excellence de la ville. Pour peu que l'on veuille bien regarder vers les Pyrénées, ce pic se donne à voir, et à d'ailleurs, par le passé, composé le logotype de la ville de Pau. C'est une terre d'attachement, d'accomplissement… et de sports de nature. Selon le dossier de presse qui a accompagné le lancement de la marque, sa qualité d'horizon et d'accomplissement symbolise aussi ce vers quoi « *nous voulons aller* ». Le « nous » est territorial.

Document 33 : PPP

[570] Entretien avec Jean-Pierre Mimiague.

Le visuel de la marque est l'addition de ces symboles, déclinés dans la boucle des trois « P ». Un premier « P » avec la vache couronnée pour « Pau » et « Paix ». Un second avec le cœur, symbolisant l'attachement, pour le « Partage » (de valeurs) et le « Projet » (humain). Un dernier avec le pic du midi d'Ossau, pour les « Pyrénées » et la « Passion » : le tout pour symboliser la richesse humaine et culturelle du territoire. « Pau, Porte des Pyrénées » se construit ainsi. Un territoire riche de culture, une terre d'exception.

Cette marque est un « liant », où les sports de nature ont leur place. « *Il y a les Pyrénées en face. Il y a la ville. Et, entre les deux, il faut rendre visible une offre de sport pour tous* »[571]. Cette citation révèle tout l'art de cette marque. Il s'agit de valoriser le lien avec les Pyrénées, tout en se distinguant du massif, faire rester les gens « ici », plutôt qu'ils aillent se récréer « ailleurs ». Les sports de nature permettent de réussir cette acrobatie. La partie à venir s'interroge sur l'opportunité de s'appuyer sur un référent visuel plutôt que sur un attribut localisé sur le territoire. Quitte à afficher son territoire, pourquoi ne pas totalement se désolidariser du massif ?

3.2. Construire l'identité du territoire sur du panorama davantage que sur du localisé : une marque basée sur un entre-deux

Quitte à bâtir une marque territoriale autour de Pau, pourquoi ne pas l'avoir appuyé sur des référents culturels présents sur le territoire d'origine ? Il paraît opportun de répondre à ce questionnement ici avant de voir quelle place pourrait être faîtes aux sports de nature dans ce dispositif.

3.2.1. Les attributs de Pau : une force iconographique symbolisant un couple histoire/renouveau et sa puissance

Le propos à venir va être, volontairement et excessivement centré sur Pau. Il s'agit d'inventorier, de manière non exhaustive, les référents visuels marquant le paysage de la capitale Béarnaise. Certains sont plus fédérateurs que d'autres, mais tous témoignent d'une puissance, y compris le SEVPP, qui n'est pas représenté ici en photo, car vu tout au long de cette recherche, mais qui aurait sa place aux côtés de tous ces équipements.

[571] Denis Badie, Président de l'OMS et élu communautaire de la ville de Gran, en entretien.

Illustration 46 : Divers clichés des potentiels référents visuels identitaires

St Jacques [45]

Le Château

Le Palais Beaumont

La fontaine de Vigny[573]

Henri IV[574]

St Martin

Photos : Jean-Christophe Coulom

Les ressources disponibles quant à la construction de la marque « Pau : Porte des Pyrénées » sont riches. Figures de puissance (le château, les églises St Jacques et St Martin),

[572] Qui a longtemps eu pour caractéristique de ne pas comporter de flèches. Celles-ci, enlevées pour être restaurées, n'ont jamais été remis jusqu'à ce que la CDAPP entreprenne de le faire. La bâtisse a ainsi perdu sa spécificité.

d'esthétisme (le Palais Beaumont) ou patrimoniales (la fontaine de Vigny[573] ou le « Bon Roi Henri »[574]), les référents, certes exclusivement localisés à Pau, ne manquent pas. L'image subliminale de la Tour Eiffel comme symbole de la France à l'étranger, entre autres, atteste de l'efficacité de certains référents imposants et majestueux.

« *Nous avons fait le choix des Pyrénées, nous aurions pu en faire un autre (cheval, sciences, ville Anglaise ou ville jardin. […] Mais l'identité du territoire a beaucoup à voir avec les Pyrénées* ».[575] La marque « Pau, Porte des Pyrénées », semble surtout parachever la manière dont les différentes politiques successives ont construit la ville. Pour Christian Laine[576], « *Pyrénées c'est un mot porteur. Travailler autour de Pau-Pyrénées est une bonne idée qui a du sens* ». Le lien entre économie Pyrénéenne et Pau, puis le Boulevard des Pyrénées ont été présenté dans le premier chapitre. Deux nouvelles constructions, plus contemporaines, sont venues renforcer ce lien.

3.2.2. Le lien intime et moderne entre Pau et les Pyrénées

Il a déjà été question du « Boulevard des Pyrénées », comme première construction d'un lien visuel et physique avec les Pyrénées. Le Pyrénéïsme a aussi été évoqué.[577] Mais ces dix dernières années, le lien s'est amplifié par deux constructions architecturales : la Place Clémenceau et le Palais des Pyrénées d'une part, puis, en 2013, la création de la Cité des Pyrénées.

Le démantèlement du square Clémenceau et le déplacement du centre de réseau de transport, ont offert une opportunité nouvelle d'accroître le lien symbolique avec les Pyrénées. Entre l'ancien square et le boulevard des Pyrénées, le Palais des Pyrénées coupait la vue sur la chaîne Montagnarde. La municipalité a alors rasé le square, puis l'a dallé en pierre provenant des Pyrénées et a ensuite enlevé le dôme du Palais des Pyrénées qui, découvert, a tracé un passage que toute la symbolique présente comme un couloir ouvert vers les Pyrénées. Jusqu'au retournement de la statue, « la Source », qui montre désormais du doigt la montagne.

La cité des Pyrénées, qui a été l'objet de nombreux articles de presse, consiste en la création d'un complexe, au sein de deux quartiers[578], regroupant les associations et les références littéraires liées à la Montagne. Elle a ouvert ses portes au printemps 2013.

[573] Cette fontaine a longtemps été représentée sur le " logotype " de la ville de Pau, bien qu'achetée au Conseil Régional de Bourgogne dans les années 80.
[574] Henri IV de France, né à Pau, qui a aussi régné sous le titre d'Henri III comme dernier roi de Navarre.
[575] Martine Lingières-Cassou, lors d'une intervention devant les étudiants des quatre promotions de master en géographie.
[576] Maire de Lescar et Président de l'Office de Tourisme Communautaire, en entretien.
[577] Cf chapitre 5.
[578] Berlioz et Le Hameau.

Doc 34 : Couverture de « Pau, notre ville », n°69, 2013

Doc 35 : Journal « 64 », du Conseil Général

LOISIRS

LA MONTAGNE DESCEND DANS LES QUARTIERS

À PAU, LA MAISON DE LA MONTAGNE RENSEIGNE TOUS LES PUBLICS. AU CŒUR DU QUARTIER BERLIOZ, ELLE EST DEVENUE UN ACTEUR SOCIAL MAJEUR DU DÉPARTEMENT. UNE STRUCTURE UNIQUE EN FRANCE.

Émilie de Bailliencourt et Damien Maurice, les deux salariés de la Maison de la montagne : offrir aux habitants du quartier l'occasion de découvrir les Pyrénées.

On nous demande parfois pourquoi la Maison de la montagne est située dans le quartier Berlioz et non pas au cœur d'une vallée. Il y a 13 ans, ses fondateurs ont imaginé un lieu de ressources qui ne se résume pas à la rencontre de montagnards pyrénés mais qui offre aussi aux habitants des quartiers l'occasion de découvrir notre massif » retrace Damien Maurice, le jeune directeur de la structure. Rapprocher les gens, être un lieu d'information et un espace de culture : voilà les trois raisons d'être de la Maison de la montagne. *Le grimpeur qui sèche sur Internet sait qu'il trouvera ici l'information qui lui manque »* pointe Nicolas Watteau, membre de l'association. Et pour cause : la Maison de la montagne est une véritable mine d'informations. Depuis son ouverture, les dons des sympathisants n'ont jamais cessé d'enrichir son fonds documentaire. Si bien qu'elle est devenue aujourd'hui un pôle de ressources unique en France.

« On ne se contente pas de parler »

La littérature alpine côtoie ici les livres sur les montagnes du monde et les ouvrages régionalistes se pressent contre des publications techniques. Dans les rayonnages, toutes les revues montagnardes, en français ou en espagnol, sont disponibles. *« Nous renseignons tout le monde, de l'alpiniste chevronné au randonneur débutant »* illustre Émilie de Bailliencourt, l'une des deux salariés.

Avec la ferme volonté de permettre à chacun de mieux comprendre la montagne et ses enjeux, l'association multiplie les projets. *« Chaque année, nous concentrons nos travaux autour de quatre thématiques. Notre champ d'intervention s'étend du pastoralisme à la géologie, en passant par l'ours ou les rapaces »* énumère Damien Maurice. De quoi permettre à la Maison de la montagne de nourrir un calendrier fourni de conférences, expositions et autres rencontres avec des auteurs, photographes ou conférenciers. Un véritable travail de fond complété par la publication de topo-guides, édités avec le soutien du Conseil

Le modèle a intégré cette « Cité des Pyrénées ». « *Structure unique en France* », « *acteur social majeur du département* »…les superlatifs ne manquent pas à son propos dans l'article du journal du Conseil Général (doc.35). Certes, ce centre de ressource sur la montagne est postérieur à la marque « PPP », mais le projet est bien antérieur.

Illustration 47 : La place Clémenceau et le palais des Pyrénées, couloir symbolique vers la montagne

Photo : Jean-Christophe Coulom

Ces deux éléments viennent renforcer l'idée selon laquelle la ville a tissé un lien privilégié avec les Pyrénées, rendant la ressource « Pyrénées » territoriale. Restait à rendre ce lien visible et exportable. C'est ici que la marque est intervenue. Mais, positionné sur le piémont Pyrénéen, tout le « bassin de vie » peut prétendre à ce lien intime. Si la ville a mis en scène une proximité visuelle, la rendant finalement physique, les Pyrénées peuvent se donner à voir, depuis d'autres endroits et confins du territoire. Exister revenant à agir pour trouver la bonne place (Lussault, 2007), l'agglomération Paloise semble avoir trouvé la sienne. Pour répondre à la question posée dans ce paragraphe, on peut avancer que les instances territoriales ont préféré mobiliser, certes, un référent extérieur au territoire, les Pyrénées, mais dans le but de se rendre eux-mêmes visibles. Renforçant le lien intime construit avec la Montagne, elles ont saisi l'opportunité de sa proximité pour exister.

3.2.3 Les sports de nature : prise de position sur un entre-deux

Sur un simple plan géomorphologique, quel pourrait être le trait d'union entre les deux espaces emblématiques de la glisse sportive que sont les Pyrénées et l'Océan Atlantiques ? Il s'agit des Gaves. En remobilisant et se réappropriant le Gave de Pau, l'agglomération Paloise se repositionne symboliquement sur cette dialectique « ici-ailleurs » (Piolle, 1990). Les sports de nature sont surtout un lien entre la Montagne et l'agglomération Paloise. Ils se pratiquent tant sur la première qu'au sein de la seconde, avec une belle complémentarité, l'une palliant les manques de l'autre. Certes, la Montagne représente cet ailleurs idyllique pour la pratique sportive de nature et le tourisme (Bourdeau, 2003) mais, désormais, grâce aux projets qu'elle entreprend, Pau devient aussi un « ailleurs ».

« *Les sports de nature, « Porte des Gaves » et le « Parc Naturel Urbain » ont des images positives à exploiter dans le cadre de la marque PPP »*[579]. Les sports de nature sont surtout un vecteur important d'exportation de la marque. Jean-Pierre Mimiague reconnaît une vertu à celle-ci, c'est d'afficher, lors des projets et des contrats importants, les couleurs du territoire, sa reconnaissance, et l'assurance que, sous le seing de cette marque, tous les acteurs sont mobilisés[580]. Ainsi, le SEVPP, équipement majeur du territoire, intègre le code couleur et le logotype « PPP » dans son propre logo. Les évènements récurrents, les candidatures, l'appartenance du stade à un réseau international des bassins d'eaux-vives… les sports de nature permettent d'exporter le logo et, avec, l'art de vivre à la Paloise. Enfin, il incombe de dire que, le logo PNU, présenté plus bas, reprend les même codes couleurs de « PPP ». C'est une volonté, selon M. Tissanié, de montrer l'attachement au territoire.

[579] Michèle Laban-Winograd, maire d'Artigueloutan, en entretien.
[580] Entretien avec Jean-Pierre Mimiague.

Document 36 : Logo du SEVPP et du PNU

3.3. Failles communicationnelles et consensuelles

La marque sert, d'une part à se repérer, en l'occurrence par rapport aux Pyrénées qui semblent davantage faire sens auprès du grand public que Pau, et, d'autre part, concourt à créer du territoire. La référence aux Pyrénées semble consensuelle. En effet, la chaîne se donne à voir de partout et le référent visuel n'est pas spécifiquement localisé sur un endroit singulier du territoire, n'appartenant pas plus à l'un qu'à l'autre (Coulom, 2013). Or, sur ce second point, la marque semble mal commencer son existence. Elle peine à rassembler les acteurs politiques au sein même de la CDAPP, indifféremment à l'appartenance politique, soit par « son manque de pertinence »[581], soit parce qu'une interrogation sur la démarche demeure[582], soit encore parce qu'elle passe pour « la marotte » de la présidente de la CDAPP[583]. Le problème est alors majeur car elle est supposée établir un consensus, celui du territoire. Les communes, alors qu'elles sont censées le faire, ne semblent pas prêtes à troquer leurs logos pour celui de « PPP ». Autant dire alors que les conseils politiques extérieurs à la CDAPP ne sont pas prêts à se reconnaître sous cette bannière.

Document 37. Exemple de déclinaison de PPP

[581] Par exemple, André Arribes aurait mieux vu « Pau-Pyrénées », plus simplement. Pour lui « *on aurait pu en faire l'économie […] surtout si c'est pour laisser l'ancien logo Pau-Pyrénées sur les bus récents. Mais bon, il fallait bien que la nouvelle gouvernance amène quelque chose, même si ce n'est pas une marque qui va dynamiser l'agglo […] et puis ces 3 P !* ». Pour Monique Sémavoine « *Pau, Porte des Pyrénées est trop long* ».

[582] Monique Sémavoine parvient mal à exprimer le fait que la marque, selon elle, n'émerge pas « *On la voit même pas aux entrées des communes ! […]Elle n'est peut être pas incarnée ? Pas portée ? Peut être que le projet n'est pas assez visible ? Peut être que « PPP » ne se prononce pas dans les bouches ?* ».

[583] « *Ca c'est une idée de la Présidente ! […]On aurait pu trouver mieux. J'ignore si beaucoup de mairies le reprennent. […] Ce n'est pas original, et ca ne nous distingue pas. Or, le but c'était d'être reconnu par les autres* » : voilà la réaction d'André Castro, maire de Gelos, à la démarche PPP.

Pour Annie Hild[584] « *C'est un moyen de se faire connaître. L'important c'est Pau, pour nous, communes, c'est autour d'elle que l'on s'identifie ; peu importe ce qu'il y'a après dans le libellé de la marque* ». Pour Sylvain Langer, directeur de l'Office de Tourisme Communautaire, la marque est lancée, il ne reste qu'à définir une destination « *simple, cohérente et différenciante* »[585] au sein de laquelle les sports de nature ont toute leur place. Mais plus que certains acteurs locaux concernés par la démarche et qui sont dubitatifs devant son rendu, la communication à propos de « PPP » à des failles. Telle celle qui voit, deux ans après le lancement de la marque, circuler certains véhicules encore frappés de l'ancien logo de la CDAPP.

D'un côté, s'affiche l'ambition de faire advenir un pôle métropolitain qui, pour certains acteurs, englobe trop de territoires, susceptible de se construire de Bayonne à Tarbes et de l'autre, une marque territoriale qui se retreint à Pau, à son agglomération voire, au maximum, à son pays. Tout le paradoxe de la démarche est là. L'ambition affichée des leaders politiques du Grand Pau est de fédérer un pôle métropolitain constitué des grands pôles urbains du Piémont. Pourquoi avoir alors, en amont, fait émerger une marque aussi clivante ?[586]Alors que Pau « *est adossée aux Pyrénées* »[587], atout reconnu important pour le développement de l'économie locale, et qu'il apparaît cependant important « d'abattre » la barrière des Pyrénées pour fédérer des synergies communes, se déclarer fédérateur d'une identité commune tout en créant une marque autant localisé apparaît dichotomique.

En outre, construire une marque reposant sur des attributs se référant à « l'ailleurs » suscite également quelques interrogations. Celle de François Bayrou est éclairante : « *cette marque suppose que l'essentiel est ailleurs. Pau n'est pas un lieu de passage, mais bien un lieu de vie*[588] ». Enfin, les gestionnaires de la marque semblent manquer d'ambition. Ne pourrait-on pas imaginer que « PPP » marque des savoirs faires Béarnais qui se sont exportés. Par exemple, un restaurant Béarnais du fin fond du Japon ou d'une contrée lointaine ne pourrait-il pas être estampillé « PPP » ? De surcroît, pour les acteurs, si la démarche suscite une majorité d'engouement, le message et le libellé de la marque n'est pas porteur. En entretien, les interrogations et incompréhensions fusent : Pourquoi « Pau : Porte des Pyrénées », trop long et trop prétentieux, alors que Pau-Pyrénées était plus court et semblait

[584] Maire d'Idron, en entretien
[585] En entretien.
[586] Succinctement, il convient de rappeler que Tarbes, Lannemezan, Lourdes ou Argelès-Gazost dans les Hautes-Pyrénées ou Oloron Sainte Marie pour les Pyrénées-Atlantiques, côté Français, se sont développés sur le Piémont. En Espagne, d'autres « Puerta » sont tout aussi légitimes.
[587] http://www.lepoint.fr/video/nos-atouts-les-pyrenees-et-une-economie-diversifiee-20-09-2012-1508229_738.php. Interview de la présidente de la CDAPP, à l'occasion du salon des grandes villes de France.
[588] http://www.lepoint.fr/villes/la-ville-fait-pau-neuve-03-03-2011-1304606_27.php

plus approprié ? Pour beaucoup, la marque est celle de Pau, pas des territoires environnant qu'elle entend fédérer au sein du pays. D'autant plus que se « faire avaler » par l'agglomération rebute quelques collectivités voisines qui ne se reconnaissent pas dans cette démarche. Enfin, localement, « PPP » est l'acronyme des « Papiers Peints Pyrénéens », ce qui suscite quelques sarcasmes.

Quoi qu'il en soit, toute action est menée désormais dans l'objectif de renforcer l'image « PPP ». Le « PNU », « Porte des Gaves », la promotion du SEVPP, le renforcement de l'offre sportive de nature et des liens entre collectivité et en direction du massif : tout converge vers cette nouvelle marque territoriale.

Au travers de cet ultime chapitre, le modèle territorial, encore balbutiant, a été interrogé. Il est peut être encore imparfait, mais il semble naissant et opérant. Il apparaît marqué par un système de valeurs et de discours donnant naissance à une prophétie territoriale à vocation autoréalisatrice (Tesson, 2004) au sein duquel les sports de nature tiennent une place prépondérante. Voilà ici la troisième utilité de renforcer une offre sportive de nature en milieu urbain. Il s'agit d'alimenter une identité pour un territoire « apprenant » (Jambes 2001), dont la quête de reconnaissance est perpétuelle (Baudelle, 1997). Les lieux, tous distincts, non équivalents, rappelons le une dernière fois, n'ont de sens que rapporté à l'unité de l'ensemble. On ne parle alors plus de lien, mais d'un liant, subliminal, qui n'est autre ici que « les sports de nature »[589]. Toutefois, les vecteurs de discours se référant à ce modèle territorial ne sont pas optimisés, soulevant également des paradoxes.

Ce chapitre a montré, dans un premier temps, que les acteurs ont conscience de la puissance iconographique des « sports de nature », et de leurs potentiels en guise d'images extrapolées au territoire. Dynamisme, jeunisme, ouverture à tous, liberté, passion, ludisme, mode…les sports de nature ne sont pas avares de sens pour quiconque. Il s'agit alors de mettre en système ces images, de les faire reposer sur « quelque chose ». Ces « quelques choses » sont ainsi des lieux, qui se voient empreints des valeurs qui seront extrapolés au territoire. Le triptyque a encore servi de focale d'observation. Mis en réseau par les projets, garants, à la fois, des intentions des acteurs politiques et des enjeux liés à ces sports de nature, ces lieux donnent ses images au territoire. La CDAPP se construit un modèle propre, où les sports de nature ont toute leur place. S'en est fini de l'image de Pau extrapolée au territoire.

[589] Employé ici au singulier, à la différence d'autres emplois dans le reste de cette thèse (hors citation), justement parce qu'il est « Le » liant.

Désormais, la collectivité intercommunale possède sa propre image, son propre référentiel, perfectible, et son propre modèle performatif.

Ce modèle territorial est cependant jeune. Michel Lussault, dans sa recherche sur Tours (Lussault, 1993), questionnait 36 ans de politique municipale sous la férule de Jean Royer, Gaulliste et omniprésente figure politique locale. Là est la première limite. Pour valider définitivement le questionnement à propos de ce sujet, il conviendrait éventuellement de revenir sur le terrain dans quelques années et interroger les habitants pour évaluer le degré de performativité du discours. Mais Michel Lussault (1993) émettait beaucoup de précaution pour appréhender et finalement analyser la parole de l'habitant dans le cadre de l'évaluation de la performativité du modèle territorial. Ce questionnement souffre ainsi d'une seconde limite, connexe à la difficulté de vérifier la performativité de ce modèle, étant donné le caractère aléatoire de la vie politique contemporaine, d'une part, et les précautions que nécessite l'analyse de la parole habitante d'autre part.

Conclusion générale

Nous avons utilisé les sports de nature comme clef de lecture d'une articulation spécifique lieu-territoire-réseau, dans un projet destiné à modifier le régime d'habiter la ville. Nous souhaitions éclairer les enjeux induits par le développement de ces sports dans un territoire urbain. Cette recherche a exploré trois hypothèses qui sont étroitement liées. Un autre terrain principal nous aurait peut être conduit à explorer d'autres voies.

Les sports de nature, éléments de couture d'un territoire urbain

Le premier temps de notre travail s'est attaché à montrer comment les sports de nature sont en train de « coutûrer » un territoire urbain. Selon Michel Bernos, *« il faut faire prendre conscience que la voie d'eau est un lien et non une barrière »*[590]. Les sports de nature ont été mobilisés au sein de deux projets de développement durable du territoire ayant pour vocation de réinscrire des formes spatiales considérées comme dépréciées dans la spatialité des habitants. Ces pratiques sont consensuelles pour les acteurs, réputées attractives pour la population et sont susceptibles de générer une gouvernance partenariale. Les partenaires les plus exigeants de la CDAPP dans le domaine de l'environnement ne lui reprochent guère d'injecter des pratiques sportives de nature au sein d'un espace sensible. Ils préconisent simplement que certaines zones soient protégés, sectorisant au final le futur PNU en une dichotomie « lieux de vies-lieux pour la nature ». Le développement territorial répond ici à un « usage postulé » (Lajarge, 2011) : les habitants demandent un meilleur cadre de vie, bâtissons leur un espace récréatif ! Cette thèse a cherché à approfondir ce raisonnement.

La dimension qui nous intéressait le plus dans le sixième chapitre était celle nous permettant de voir comment une articulation des spatialités configure des lieux, cette appropriation donnant sens au territoire. Ce que nous avions de prime abord baptisé « sections », se sont révélés être finalement des lieux structurés par des « micro-lieux ». Ces six lieux sont mis en réseau par les sports de nature. L'articulation produite nourrit l'instance géographique, fondement de l'infrastructure de la FSS que tente de faire advenir le conseil communautaire de la CDAPP.

Quand les sports de nature transfigurent un objet spatial de nature indéterminée : du tiers-espace à l'espace ouvert

Réinscrire un espace dans la ville c'est aussi lui attribuer des fonctions urbaines. Les sports de nature confèrent une fonction récréative à un espace marginalisé dans la territorialité

[590] Maire de Jurançon, en entretien.

habitante. Cependant, les aménagements qui les permettent génèrent d'autres fonctions. En parallèle de la pratique de l'espace pendant leur temps libre, des usagers arpentent le PNU dans leurs trajets quotidiens. Il comporte ainsi des voies de circulation, et les mobilités s'entremêlant, il contient aussi des carrefours ainsi que des points de rencontres. Il permet également de redécouvrir la ville environnante, car les actions entreprises pour développer les sports de nature favorisent l'accès à des lieux jusqu'alors réservés à des usagers spécifiques (la pratique de l'eau-vive sur le gave par exemple).

La territorialité s'observe ici à un premier niveau : c'est le rapport (nouveau) d'un groupe d'habitants (et non plus seulement de quelques initiés) à un objet géographique composant le territoire, qui produit une relation nouvelle au territoire en question. Celui-ci se pose désormais dans l'entre-deux géographique, comme un « ailleurs » interpénétrant « l'ici ».

Les sports de nature créent des liens avec les territoires limitrophes

Les territoires intercommunaux étant en pleine recomposition, ce second temps de travail nous semble d'actualité. Dans deux ans maximum, la CDAPP va s'ouvrir à l'ouest. Les lacs de Laroin et quelques sentiers du PLR du Miey de Béarn, qui font aujourd'hui partie d'un autre territoire, l'intègreront. La seconde hypothèse de recherche a conclu que les sports de nature permettaient de repenser les liens entre les collectivités. Par leur logique déambulatoire, ils s'affranchissent des limites administratives et constituent un vecteur de lien physique entre les territoires institutionnels. Certains élus l'ont compris. La véloroute « Pyrénées-Gave-Adour » et le gave de Pau, dynamisé par le projet « Pau : stations d'eaux-vives », sont des liens physiques permettant l'expression des sports de nature, serpentant dans l'urbain, et susceptibles d'unir les territoires. Toutefois, ce potentiel n'induira nécessairement pas une recomposition intercommunale. La majorité des acteurs s'accordent pour dire que des systèmes de convention, pour les objets tels que l'entretien des voiries ou des lieux pour les sports de nature, suffisent. L'action menée, pour l'instant, consiste à créer des voies sur le territoire où les acteurs ont autorité, sans se soucier de leur continuité au-delà des limites territoriales. Les instances territoriales raisonnent en restant cloisonnées dans leurs limites, alors que le territoire communautaire est amené à s'élargir vers d'autres communes, appartenant aujourd'hui à d'autres territoires.

Les sports de nature échouent à « rationnaliser » les périmètres intercommunaux, expression qui nous déplaît car faisant référence à un vain *optimum dimensionnel* (Ortiz, 1994), mais sont porteurs d'espoir pour le pôle métropolitain amené à être institué. Adossé à une scène matérialisant un consensus large et partagé pour une action en faveur du tourisme,

le pôle touristique d'excellence « Pyrénées-Gascogne-Atlantique », le pôle métropolitain pourrait donner de la cohérence aux actions menées localement en faveur des sports de nature. Cette réflexion nous a permis de tester les limites de l'intercommunalité, inopérante à évoluer pour porter de tels projets, tandis que l'intercommunautaire semble plus approprié.

En l'apparence, nous sortirions ici du cadre urbain des sports de nature. Or, nous sommes au cœur du futur éventuel dispositif intercommunautaire (Béhar, 2007). Les réflexions produites par la seconde hypothèse proviennent de cette offre urbaine et d'un équipement, le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées, que le conseil communautaire et le gestionnaire veulent positionner comme place forte de l'offre sportive et de l'adhésion à la marque territoriale « Pau : Porte des Pyrénées ». En recentrant notre propos sur le cadre urbain, retravailler une offre sportive de nature permettrait de consolider des liens avec ce qui existe alentour. Par exemple, tout le pourtour de la CDAPP est maillé de sentiers, inscrits dans des PLR. A ce titre, la CDAPP, qui n'en possède aucun, fait office d'enclave. En porter un à son échelle permettrait de *« satisfaire à la demande de nombreux pratiquants »*[591] et de placer la collectivité au cœur de ce maillage, offrant des départs aux usagers depuis la ville.

La logique de positionnement sur un « entre deux géographique » (Bourdeau, 2003) n'est ainsi pas propre qu'à Pau et à son agglomération : leur alentour plus rural aimerait aussi canaliser un flux de pratiquants pour se développer. C'est ainsi une logique partagée à l'échelle de ce qui pourrait constituer un futur pôle métropolitain.

L'offre urbaine en sport de nature : quelle place dans le modèle territorial ?

« Pau : Porte des Pyrénées » ambitionne de redonner une place à Pau, dans le contexte de mondialisation, et de fédérer les acteurs sous une marque unificatrice (Coulom, 2013). Là est le second niveau de la territorialité : l'autorité territoriale se saisit des effets produits par les spatialités habitantes pour renforcer l'instance idéologique. Les sports de nature contribuent ainsi à la construction du modèle territorial communautaire, qu'illustre cette démarche de marque territoriale. La CDAPP agit pour qu'une somme « d'individuation territoriale » concoure à une « identification communautaire » (Augustin, 1994). Cette réflexion a mobilisé le dernier temps de cette thèse. Si le fait de posséder une offre sportive de nature en milieu urbain renforce l'identité Paloise, elle contribue aussi à l'attractivité du territoire et se retrouve dans les messages diffusés par les médias. Cependant, nous augurons mal du devenir du modèle territorial : rien n'indique que dans le cas de la prise de pouvoir d'une nouvelle majorité, il soit refondé sur d'autres référentiels. Là se trouve la limite de notre

[591] Nicolas Watteau, agent du conseil général, en entretien.

analyse du modèle, qui souffre d'un manque de distanciation, induite par l'absence de recul et de temps long, indispensable à la construction de territoire (Marié, 1992). Toutefois, si l'acte discursif est prépondérant dans la construction des territoires (Giddens, 1987), alors la littérature informationnelle relative aux sports de nature à Pau contribue bien à l'avènement de ce nouveau modèle.

La mise en réseau des lieux donne sens au territoire. Or, la création d'un réseau de territoires chargé d'animer une structure intercommunautaire est mal engagée. Les ébauches velléitaires de Pau pour s'affirmer comme la place prépondérante sur le piémont Pyrénéen n'incitent pas à une fédération dans un objectif transcendé et commun. Pourtant, le fonctionnement en réseau est un levier de coopération très pertinent pour les villes-moyennes (Jamot, 1997). Il permet de s'affranchir de la logique intercommunale intégrée, assez rapidement limitée au regard de certains objets.

Les sports de nature comme levier d'affirmation des villes moyennes

Nous ne pouvions pas faire abstraction, par notre terrain, d'un cadre spécifique. Les villes-moyennes mettent au point des tactiques leurs permettant de s'affirmer face à la croissance des métropoles et de maintenir leur emprise sur les petites villes et les espaces ruraux qu'elles organisent. Pau est une ville-moyenne « *aux fonctions métropolitaines* »[592] au sein de la bande de ville moyenne qui s'inscrit entre Toulouse et Bordeaux. La CDAPP s'est ainsi saisie des sports de nature. Cette opportunité est certes permise par la topographie et les configurations naturelles de la ville, mais les sports de nature permettent de s'affirmer sans trahir la bonne qualité de vie qui accompagne la définition des villes moyennes. La force de la CDAPP a été de se doter d'un équipement innovant qui, jusqu'alors, ne se trouvait que dans des métropoles mondiales, telles Sidney ou Londres[593]. Cette audace a propulsé le territoire Palois comme un haut-lieu à « l'échelle Monde » (Brunet, 1997) du microcosme du Canoë-Kayak.

Il aurait pu être opportun de s'interroger aussi sur le fait que, malgré les actions de protection entreprises et coordonnées par la CDAPP, inciter les gens à venir sur le PNU, espace sensible, peut nuire à sa qualité et le sensibiliser davantage, comme une prophétie autodestructrice (Merton, 1997). Les acteurs, eux, semblent parti pour positionner un curseur délimitant des espaces de quiétude, éloignés des voies d'accès, des espaces destinés au grand public. Toutefois, cette solution n'évacue pas le problème de la « capacité de charge » du

[592] Entretien avec Martine Lignières-Cassou, présidente de la CDAPP.
[593] Où les équipements ont été construits pour satisfaire au déroulement des Jeux Olympiques.

futur PNU. Des écologues pourraient répondre à cet aspect, qui dépasse notre champ de compétence.

L'apport des terrains comparatifs

Pour vérifier nos hypothèses, nous nous sommes aidés de terrains comparatifs. L'analyse du « pôle régional des sports de nature de Picardie » nous a montré que les sports de nature sont en train d'être mobilisés pour dynamiser et réintégrer une ZAC dans la ville. Ce cas de figure est intéressant car il se positionne dans une dialectique ici-ailleurs équivalente à ce que l'on peut trouver à Pau. Cet exemple a bien conforté notre hypothèse première de sports de nature pouvant être mobilisés dans une optique de « coutûrage » (Lussault, 2007) du territoire.

En ce qui concerne les terrains Agenais et Montois, nous cherchions à montrer que mener une politique volontariste en faveur des sports de nature pourrait paraître évidente, dans des objets ambitionnant de rendre accessible une nature « vierge » aux citadins. C'est un autre questionnement que nous avons fini par explorer. Dans ces deux projets, les sports de nature ne semblent pas aller de soi, car ils sont latents. Mais les porteurs de projets n'entendent pas les renforcer, préférant qu'ils émanent d'une libre appropriation de l'espace par les usagers. Cette déduction renforce le caractère volontariste de la politique Paloise en même temps qu'elle nous conforte dans notre conviction que cette variété d'offres sportives joue un rôle véritable dans notre terrain d'investigation principal. Nous nous sommes longuement demandés si nous ne jouions pas un rôle dans l'intensité de cette politique, mais il a semblé que, au travers de la plupart des propos recueilli auprès des acteurs, l'idée avait été déjà travaillée et mûrie.

En concluant les entretiens par une discussion sur le ressenti des acteurs interrogés, à Agen et à Mont de Marsan, il ressort le sentiment que les sports de nature ne sont pas pour autant des objets méconnus ou déconsidérés. Il serait intéressant, dans une recherche postérieure, de voir si ces échanges ont influencé la politique relative aux sports de nature au sein de ces projets.

Nous connaissions aussi le contexte intercommunal des agglomérations porteuses des terrains comparatifs, et nous souhaitions voir si les sports de nature pourraient remédier à ses éventuels problèmes. Force est de constater que, là encore, notre investigation a dévié de son but originel. A Agen, la CAA s'est ouverte à la rive opposée, comme une évidence. En portant les sports de nature dans le débat, ils sont apparus comme une bonne idée supplémentaire de travail en commun, mais l'impulsion initiale de regroupement était basée

sur des constats autres. Il serait intéressant, dans l'avenir, de voir ce que les acteurs Agenais ont fait des sports de nature.

A Mont de Marsan, le cas de figure est plus complexe. Sylvain Alleau peine à faire travailler ensemble les trois EPCI, dont seules quelques communes sont situées dans le PNU. Les deux communautés de communes se détournent de Mont de Marsan, l'une d'entre elle ayant même fusionné dans un autre EPCI, complexifiant le contexte. Il n'a pas non plus envisagé les sports de nature comme un liant. Les aménagements ponctuels opérés depuis les entretiens l'ont été strictement sur des communes situées dans la CAM. Au sortir des entretiens, il est apparu que notre investigation a davantage renforcé la construction intellectuelle du PNU Marsan qu'il a nourrit notre propre réflexion.

Intervention des acteurs et dynamique du lieu

Le sixième chapitre l'a montré : les lieux de pratiques sportives de nature sont, ici, le fruit de circonstances tenant tant des acteurs politiques, qui configurent les lieux des territoires qu'ils ont à charge, que de leurs appropriations par les individus composant la société locale. Cette appropriation entretient la dynamique du lieu, produisant une image induite par les spatialités des usagers, élevées en territorialité, qui concourt à un modèle territorial émergent. La première volonté des acteurs politiques, constatant cette libre appropriation, est de « *vouloir régulariser l'usage* », selon l'expression employée par Didier Larrieu.

L'exemple de la voie verte illustre une partie de notre discours. Une certaine configuration spatiale et des pratiques ont abouti à un schéma, un état de fait : en cœur de l'urbain, sur l'agglomération Paloise, il se pratique des sports de nature. Nonobstant le fait que des pratiques ont désormais cours sur un espace singulier, les élus se posent la question de savoir comment l'aménager pour les renforcer. Une des réponses peut paraître décalée, mais elle a le mérite de considérer que « ne rien faire, c'est déjà agir », en s'abstenant d'alourdir en aménagement irréversible un espace déjà approprié pour la pratique sportive de nature. Le discours performatif (Merton, 1997), la médiatisation ou le discours géographique (Berdoulay, 1988) décréteront par la suite que cet espace est un espace de pratiques sportives, entraînant son attractivité. Les lieux ont leurs dynamiques, leurs évolutions propres et laisser libre cours à cette dynamique et écouter ceux qui l'entretiennent semble être un élément d'action. Il semblerait que le renouvellement des cadres de la CDAPP ait été bénéfique à ce sujet. Ayant, de surcroît, intégré dans leurs réflexions les aléas de la vie du Gave, une impression domine selon laquelle l'interventionnisme n'est plus le maître mot. En revanche, discourir, agir sur des limites « matérialisant un dedans et un dehors » (Bachelard, 1977), sont

des actions qu'ils s'approprient davantage. Plutôt que vers le contenu, c'est vers le contenant que semblent se focaliser désormais l'essentiel des actes.

Prolonger ce travail de recherche : proroger l'interface et maintenir une veille universitaire ?

Cette thèse a accompagné le développement d'une politique spécifique. Elle est, enfin, une invitation à être prolongée. Une partie de son questionnement, relatif aux activités sportives de nature au sein du PNU, a été complété par un axe de recherche de l'ANR Terrhab interrogeant l'habiter en milieu périurbain[594], au sein de laquelle cette thèse s'inscrit de fait par l'intermédiaire de ses résultats. Le pétale 4 de cette ANR, intitulé « *l'habitabilité récréative* » interroge la production d'espaces par les pratiques récréatives dans le périurbain. Olivier Bessy et Anne Dubos, docteur en anthropologie et postdoctorante sur ce programme, ont mené des investigations pour mieux comprendre les pratiques récréatives au sein du PNU et le lien entre territorialisation et habitabilité. Ils ont analysé la manière dont la nature est pratiquée par les habitants des villes et des espaces périurbains dans la définition de leurs modes de vie.

Leur travail complète notre recherche, davantage centrée sur les acteurs. Ces investigations approfondies produisent des résultats, dont un se rapproche des nôtres : il existe des « classes » d'usagers qui nouent des relations avec des espaces bien spécifiques. Cette conclusion se rapproche de la définition de nos sections par des types de fréquentation et des situations spécifiques, qui génèrent des ambiances et produisent des lieux.

Maintenir une veille sur les questions relatives à cette thèse paraît nécessaire. Il est certainement important de prolonger l'interface recherche/action, dont le sixième chapitre a révélé la richesse, si tant est que chacune des parties continuent à en tirer bénéfice. L'implication des recherches universitaires pour servir le local contribuera à la pérennité du lien entre deux sphères ayant encore des richesses à partager.

[594] Voir la note de bas de page n°251. Terrhab a pour hypothèse que « *la fabrication d'habitabilité produit de la territorialité, et inversement, que la territorialité est moyen, outil ou condition de la production d'habitabilité* ».

Bibliographie

Adamkiewicz Eric, 2002, « Les pratiques récréatives autonomes urbaines et leurs aménagements », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *L'innovation dans les équipements*, Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 1, pp.153-177.

Agnew John, 1994, « The territorial trap : the geographical assumptions of international relations theory », *Review of international political economy*, n°1, pp.53-80.

Aldhuy Julien, 2008, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, n°55, pp.35-42.

Aldhuy Julien & Labussière Olivier, 2008, « Le terrain, c'est ce qui résiste ! », *A travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie*, Arras, colloque du 18 au 20 Juin 2008.

Alliès Paul, 1980, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 196 p.

Alter Norbert, 2000, *L'innovation ordinaire,* Paris, PUF, 278p.

Angeon Valérie, Caron Armelle, Lardon Sylvie, Loudiyi Salma, Moquay Patrick, Pivot Jean-Marc & Poss Yves, 2007, « Comprendre le développement territorial », In Lardon Sylvie, Moquay Patrick & Poss Yves (dir.), *Développement territorial et diagnostic prospectif ; Réflexions autour du viaduc de Millau*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, coll. Monde en cours, pp.25-59.

Antheaume Benoît & Giraut Frédéric, 1995, « Au nom du développement, une (re)fabrication des territoires », In Antheaume Benoît & Giraut Frédéric, *Le territoire est mort. Vive les territoires !*, Paris, IRD Editions, pp.9-36.

Arbaret-Schultz Christiane, 2010, « La figure du réseau à l'épreuve de la frontière ou comment un artefact contemporain peut aider à penser le monde aujourd'hui ?», In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole & Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.263-271.

Arborio Anne-Marie & Fournier Pierre, 1999, *L'enquête et des méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, coll. 128, 128p.

Ardoino Jacques, 1990, « Les postures (ou impostures) respectives du chercheur, de l'expert et du consultant », In Ardoino Jacques & Vialaret Gaston, *Les nouvelles formes de la*

recherche en éducation au regard d'une Europe en devenir, Actes du Colloque de l'AFIRSE, Alençon, Matrice-Andsha, pp.22-34.

Arnaud Lionel, 1998, « La politique de la ville au secours du ministère de la jeunesse et des sports (1983-1993) ? », In Vivier Christian & Loudcher Jean-François (dir.), *Le sport dans la ville*, coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris, pp.123-133.

Arnauld De Sartre Xavier, 2011, « Le pyrénéisme est-il un possibilisme ? Quand un regard construit et hérité médiatise le rapport au milieu. » *Sud Ouest Européen,* n°32, pp.117-128.

Arnould Paul, Dodane Clément, Le Lay Yves-François & Méliani Inès, 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Géographie, économie, société,* pp.45-68.

Arrault Jean-Baptiste, 2005, « Du toponyme au concept ? Usages et significations du terme archipel en géographie et dans les sciences sociales », *L'espace géographique,* n°34, pp.315-328.

Ascher François, 2010, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, [2° èd, 1995], 347p.

Association Mémoire Collective en Béarn, 2011, *De la saligue à la porte des Gaves,* Pau, AMCB, n°22, 176p.

Aubertin Catherine & Vivien Franck-Dominique, 2006, « Le développement durable : décrypter les enjeux politiques », In Aubertin Catherine & Vivien Franck-Dominique, *Le développement durable, enjeux politiques, économiques & sociaux,* Paris, La Documentation Française, pp.11-14.

Augé Marc, 1992, *Non-Lieux Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Editions du Seuil, coll. La librairie du XXI° siècle, 149p.

Augustin Jean-Pierre, 1994, « Le surf et les territoires de l'éphémère », In Augustin Jean-Pierre (dir.), *Surf Atlantique. Les territoires de l'éphémère*. Editions MSHA, pp.15-20.

Augustin Jean-Pierre, 1998, « Les territoires émergents du sport », *Quaderni*, n°34, pp.129-140.

Augustin Jean-Pierre, 2000, « Loisirs et destinations touristiques », In Leendhardt-Salvan Mylène (dir.), *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux,* Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp.68-77.

Augustin Jean-Pierre, 2007a, *Géographie du sport, spatialités contemporaines et mondialisation,* Paris, Armand Colin, 224p.

Augustin Jean-Pierre, 2007b, « Le territoire, une notion centrale pour comprendre la dynamique des pratiques sportives de nature », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et*

loisirs sportifs de nature, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp. 302-304.

Augustin Jean-Pierre, 2008, « Le renouveau des territoires », In Bessy Olivier (dir.), *Sport, Loisir, Tourisme et développement durable des territoires*, Voiron, Presses Universitaires du Sport, pp. 21-28.

Augustin Jean-Pierre, 2011, « Qu'est ce que le sport ? Culture sportive et géographie », *Annales de Géographie*, n°680, pp.361-382.

Augustin Jean-Pierre, Bourdeau Philippe & Ravenel Loïc, 2008, *Géographie des sports en France*, Paris, Vuibert, coll. Sciences, corps, mouvements, 178p.

Austin John Law, 1991, *Quand dire c'est faire*, Paris, Editions du Seuil, coll. Le point, [1ère ed.1970], 208 p.

Bachelard Gaston, 2012, *La poétique de l'espace,* Paris, Quadrige [11°èd, 1957, PUF], 214p.

Badie Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect,* Paris, Fayard, coll. L'espace du politique, 276p.

Bailly Antoine, 2002, « Pour un développement durable des stations de sports d'hiver », *Revue de géographie alpine*, Tome 90, n°4, pp.117-120.

Bailly Antoine & Bourdeau-Lepage Lise, 2011, « Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable de la France », *Géographie, économie, société*, n°13, p.27-43.

Banos Vincent, 2009, « Repenser le couple territoire-lieu : pour une géographie de la proximité ? », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp.157-165.

Banzo Mayté, 2009, *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité,* Habilitation à Diriger les Recherches, Université Bordeaux III, 204p.

Barnèche-Miqueu Laurence & Di Méo Guy, 1996, « Territorialité et bassin industriel : le cas du bassin d'Oloron-Sainte-Marie », In Di Méo Guy (dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, coll. Géographie sociale, pp. 133-145.

Bassand Michel, 2000, «Les dynamiques des réseaux, de la société et leurs acteurs», In Musso Pierre (dir.), « *Le territoire aménagé par les réseaux* », La Tour d'Aigues, Les éditions de l'Aube/Datar, pp.253-268.

Baudelle Guy, 1997, « La géographie et l'objet intercommunal », In Le Saout Rémy (dir.), *L'intercommunalité. Logiques nationales et enjeux locaux*, Rennes, PUR, coll. Espaces et Territoires, pp. 219-230.

Baudelle Guy, Guy Catherine & Mérenne-Schoumaker, 2011, *Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*, Rennes, PUR, coll. Didact Géographie, 281p.

Bavoux Jean-Jacques, 2010, « Le relais : une composante trop méconnue des réseaux de transports », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.256-261

Bayeux Patrick, 2008, « Sport, tourisme et gouvernance : des politiques publiques à l'action publique », In Bessy Olivier (dir.), *Sport, Loisir, Tourisme et développement durable des territoires*, Voiron, Presses Universitaires du Sport, pp.50-65.

Bayeux Patrick & Cranga Jean-Claude, 2002, « Les « cathédrales » du sport », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *L'innovation dans les équipements*, Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 1, pp.319-344.

Bazoche Maud, 2002, *Du morcellement communal de 1789 à l'émiettement intercommunal et contractuel de 2000*, Paris, L'harmattan, 400p.

Bazin Marcel & Geppert-Hebrard Anna, 1994, « Des réseaux urbains aux réseaux de villes », In Némery Jean-Claude, pp.266-271

Beauchard Jacques, 2003, *Génie du territoire et identité politique*, Paris, L'Harmattan, coll. Administration et Aménagement du Territoire, 146p.

Beaude Boris, 2008, *Eléments pour une géographie du lieu réticulaire*, Thèse de doctorat, Knafou Rémy (dir.), Paris I, 574p.

Béhar Daniel, Estèbe Philippe & Vanier Martin, 2009, « Alléger le mille-feuille territorial n'est pas la bonne recette : penser les relations entre collectivités plutôt que le Meccano institutionnel », *Le Monde*, 7/03/2009.

Béhar Daniel, 1998, « Territoire et nouvelle question sociale : incertitudes des politiques publiques », *Quaderni*, n°34, pp.81-92.

Béhar Daniel, 2007, « Après l'intercommunalité : l'intercommunautaire ? », *Pouvoirs locaux*, n°73, pp.15-20.

Béhar Daniel, 2011, « Bricolage stratégique et obligation d'innovation », *Urbanisme*, n°378, pp.50-51.

Benoit Anne, 2004, « Politique sportive locale à Strasbourg », In Michon Bernard & Terret Thierry (dir.), *Pratiques sportives et identités locales,* L'Harmattan, coll. Espaces et Temps du Sport, pp.349-359.

Beraldi Henri, 1977, *Cent ans aux Pyrénées,* Pau, Les amis du livre Pyrénéen [2°èd, 1908], 207p.

Bercovitz Rémi, Bigando Eva & Tesson Frédéric, 2010, *Regards d'habitants sur les paysages du Gave de Pau au sein de l'agglomération Paloise,* Pau, Rapport de Recherche, 37p.

Berdoulay Vincent, 1988, *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique.* Paris, Editions du CNRS, coll. Mémoires et documents de géographie, 106p.

Berdoulay Vincent, 1997, « Le lieu et l'espace public », *Cahiers de Géographie du Québec,* vol. 41, n°114, pp.301-309.

Berdoulay Vincent & Entrikin Nicholas, 1994, « Singularité du lieu et prospective », *Espaces et sociétés,* n°74-75, pp.189-202.

Berdoulay Vincent & Entrikin Nicholas, 1998, « Lieu et sujet. Perspectives théoriques », *L'espace géographique,* n°2, pp.111-121.

Berdoulay Vincent & Soubeyran Olivier, 2012, « Pratiques réflexives en Aménagement pour une adaptation aux changements environnementaux », *L'espace géographique,* n°41, pp.169-180.

Berger Guy, 2003, « La recherche-action, épistémologie historique », In Messier Pierre-Marie & Missotte Philippe (dir.), *La recherche-action, une autre manière de chercher, se former, transformer,* Paris, L'Harmattan, Coll. Recherche-action en pratiques sociales, pp.13-26.

Bernard Gélabert Marie-Christine & Labia Patrick, 2001, *Intercommunalités mode d'emploi,* Paris, Economica, 3°éd., 337p.

Berque Augustin, 2009, *Ecoumène, introduction à l'étude des milieux humains,* Paris, Belin, [2° èd, 1987], 447p.

Besancenot François, 2006, *Territorialité, Durabilité : Un seul enjeu ? Réflexion sur la mise en œuvre d'un développement territorial durable à partir d'un exemple : le bassin potassique Alsacien.* Thèse de doctorat, Amat Jean-Paul & Wicherek Stanislas (dir.), Ecole Normale Supérieure des Lettres et Sciences Humaines de Paris, 624p.

Bessy Olivier, « Les enjeux économiques du surf en Aquitaine », In Augustin Jean-Pierre (dir.), *Surf Atlantique. Les territoires de l'éphémère*. Editions MSHA, pp.121-141.

Bessy Olivier, 2005, *Sports, Loisirs et Société : De la diffusion sociale à la construction identitaire, de l'innovation marketing au développement durable des territoires,* Habilitation à Diriger des Recherches, Université de la Réunion, 176p.

Bessy Olivier, 2007, « Du plein air aux sports de nature, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature,* L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp.21-31.

Bessy Olivier, 2008, « Le développement durable, un concept ambivalent », In Bessy Olivier (dir.), *Sport, Loisir, Tourisme et développement durable des territoires*, Voiron, Presses Universitaires du Sport, pp.29-49.

Bessy Olivier, 2010, « Les loisirs sportifs de nature, vecteurs du renouvellement des contours du tourisme », *Sud-Ouest Européen*, n°29, p.105-114.

Bessy Olivier, 2011, « The North Face Ultra-Trail du Mont Blanc. Un outil de développement territorial pour l'Espace Mont-Blanc », *Espaces, tourisme et loisirs*, n.288, pp.19-39.

Bessy Olivier, 2012, « The North Face® Ultra-Trail du Mont-Blanc® : un mythe, un territoire, des hommes », Chamonix, *Le Petit Montagnard et Autour du Mont Blanc*, 288p.

Bessy Olivier & Lacroix Gisèle, 1994, « Glisse d'hier et surf d'aujourd'hui », In Augustin Jean-Pierre (dir.), *Surf atlantique. Les territoires de l'éphémère*, Editions de la MSHA, pp.31-48.

Bessy Olivier & Hillairet Dieter, 2002a, « Vers une dynamique innovante des espaces sportifs », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *L'innovation dans les équipements*, Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 1, pp 1-17.

Bessy Olivier & Hillairet Dieter, 2002b, « Espaces sportifs en mutation et innovation », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *L'innovation dans les équipements*, Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 1, pp.19-112.

Bessy Olivier & Hillairet Dieter, 2002c, « Quels espaces sportifs pour demain ? », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *Nouvelles pratiques, nouveaux territoires : l'innovation dans les espaces marchands et mixtes,* Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 2, pp.221-237.

Bessy Olivier & Coulom Jean-Christophe, 2013, « Retour d'expérience sur une recherche appliquée en géographie », *Mondes du tourisme*, Hors série mars 2013, pp.157-167.

Biard Eric, 2012, *Facteurs de diffusion des pratiques sportives hors cadres et stratégies des acteurs : études de cas comparatives dans la délocalisation des sports de*

nature aux milieux urbains, Thèse de doctorat, Desbordes Michel (dir.), Université Paris-Sud, 387p.

Bigando Eva, 2006a, « La synecdoque paysagère, une notion pour comprendre les représentations des paysages viticoles bordelais et bourguignon », *Sud Ouest Européen*, n°21, pp.83-93.

Bigando Eva, 2006b, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie Bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)*, Thèse de doctorat, Di Méo Guy (dir.), Université Bordeaux III, 490p.

Blanc Nathalie, 1995, *La nature dans la cité*, Thèse de doctorat, Mathieu Nicole (dir.), Université de Paris 1, 400p.

Blanc Nathalie, 2004, « De l'écologique dans la ville », *Ethnologie Française*, n°34, pp.601-607.

Blayo Yves, 1993, « Concepts et définitions de l'urbain », In AIDELF, *Croissance démographique et urbanisation : politiques de peuplement et aménagement du territoire*, Paris, PUF, pp.95-104.

Boino Paul, 2009, « Logique de champ et intercommunalité », in Boino Paul & Desjardins Xavier (dir.), *Intercommunalité politique et territoire*, Paris, La documentation Française, pp.13-38.

Boino Paul & Desjardins Xavier, 2009, « Introduction », in Boino Paul & Desjardins Xavier (dir.), *Intercommunalité politique et territoire*, Paris, La documentation Française, pp.5-8.

Boisvert Valérie & Vivien Franck-Dominique, 2006, « Le développement durable : une histoire de controverses économiques », In Aubertin Catherine & Vivien Franck-Dominique, *Le développement durable, enjeux politiques, économiques & sociaux,* Paris, La Documentation Française, pp.15-48.

Bonnemaison, Joël, 1981, «Voyage autour du territoire», *L'Espace géographique*, n°4, pp. 249-262

Borzakian Manouk, 2010, *Géographie ludique de la France. Approche spatiale des pratiquants et des fédérations des jeux institutionnels*, Thèse de doctorat, Fumey Gilles (dir.), Université de Paris IV-Sorbonne, 386p.

Bouchet Patrick, 2004, « Les tendances de consommation dans les activités physiques et sportives de pleines nature », In Leendhardt-Salvan Mylène (dir.), *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp 96-104.

Bouchet Patrick & Raspaud Michel, 1995, « Sport et intercommunalité au sein de l'agglomération Grenobloise », In Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (dir.), *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Actes du colloque des 14 et 15 Octobre 1993 à Bordeaux, pp.483-491.

Bourdeau Philippe, 2003, *Territoires du hors-quotidien. Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines. Le cas du tourisme sportif de montagne et de nature*, Habilitation à Diriger les Recherches, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourrier de Grenoble, 268p.

Bourdeau Philippe, 2007, « Les sports de nature : invitation à une géographie de l'entre-deux », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp.51-63.

Bourdeau Philippe & Mao Pascal, 2002, « Les nouveaux espaces de pratiques sportives de montagne et de nature », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *Nouvelles pratiques, nouveaux territoires : l'innovation dans les espaces marchands et mixtes*, Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 2, pp.83-122.

Bourdeau Philippe, Corneloup Jean & Mao Pascal, 2004, « Le marquage culturel des territoires touristiques de nature », *Revue de géographie Alpine*, n°92, pp.11-20.

Bourdeau Philippe, Corneloup Jean & Mao Pascal, 2007a, « Le système culturel localisé », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp.323-348.

Bourdeau Philippe, Corneloup Jean & Mao Pascal, 2007b, « Les différentes configurations des projets territoriaux dans le champ touristique et sportif », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp.349-361.

Bourdeau Philippe, Corneloup Jean & Mao Pascal, 2011, « Les Sports de Nature comme médiateurs du « pas de deux » ville-montagne. Une habitabilité en devenir ? », *Annales de Géographie*, n°680, pp 449-460.

Bourdieu Pierre, 1979, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 670p.

Bourdin Alain, 2010, « Collectivités territoriales Françaises : vertus et vices de la simplification du « mille-feuille » », *Espaces et sociétés*, n°142, pp.113-116.

Bourg Dominique & Salomon Cavin Joëlle, 2010, « Deux conceptions de la durabilité urbaine : ville prométhéenne versus ville orphique », In Paquot Thierry & Younès

Chris (dir.), *Philosophie de l'environnement et milieux urbains,* Paris, La découverte, pp.117-136.

Bourguet Monique, Moreux Colette & Piolle Xavier, 1989, «La montagne, espace unique d'un loisir sans mesure ?», *Revue de Géographie Alpine*, n°77, pp.227-242.

Braconnier Stéphane, 2011, « Le fantôme de la métropole », *Actualité juridiques de droit administratif,* n°2, p.65.

Brochot Martine & De la Soudière Martin, 2010, « Pourquoi le lieu ? », *Communications,* n°87, pp.5-16.

Brunet Roger, 1997, «Villes moyennes : point de vue de géographe», In Commerçon Nicole & Goujon Pierre (dir.), *Villes moyennes, Espace, société, patrimoine,* Presses Universitaires de Lyon, Lyon, pp.13-25.

Brunet Roger, 2001, *Le déchiffrement du monde, théorie et pratique de la géographie,* Paris, Belin, coll. Mappemonde, 400 p.

Buléon Pascal & Di Méo Guy, 2005, *L'espace Social, lecture géographique des sociétés,* Paris, Armand Colin, coll. Collection U, 304p.

Cailly Laurent, 2008, « Existe-t-il un mode d'habiter spécifiquement périurbain ? », *EspacesTemps.net,* 18p. [http://www.espacestemps.net/articles/existe-t-il-un-mode-drsquohabiter-specifiquement-periurbain/].

Cailly Laurent, 2009, « Des territorialités aux spatialités : pourquoi changer de concept ?», In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp.151-156.

Callède Jean-Paul, 2000, « La genèse des politiques publiques du sport en France. Esquisse d'un cadre d'action et logiques identitaires », In Callède Jean-Paul, Fauché Serge, Gay-Lescot Jean-Louis & Laplagne Jean-Paul, *Sport et identités,* L'harmattan, coll. Espaces et Temps du Sport, pp.405-419.

Callède Jean-Paul, 2002, « Les politiques du sport en France », *L'année sociologique,* n°52, pp.437-457.

Caritey Benoît, 2004, « Sports et tourisme en Alsace, définition des lieux comme enjeu de luttes (1870-1914) », In Michon Bernard & Terret Thierry (dir.), *Pratiques sportives et identités locales,* L'Harmattan, coll. Espaces et Temps du Sport, pp.21-53.

Castells Manuel, 1997, *Le pouvoir de l'identité,* Paris, Fayard, 538p.

Castells Manuel, 1998, *La société en réseaux,* Paris, Fayard, 613p.

Chalas Yves, 2000, *L'invention de la ville,* Paris, Economica-Athropos, 195p.

Chalas Yves, 2002, « Mouvement, incertitude et inachèvement des territoires urbains contemporains », In Debarbieux Bernard & Vanier Martin (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent,* La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, coll. Monde en cours, pp.53-74.

Chamussy Henri, 1997, « Postmodernisme et nouveaux espaces en France », *Cahiers de Géographie du Québec,* n°114, vol.41, pp.357-366.

Cavin Joëlle Salomon, 2006, « La ville-campagne, ville insoutenable ? », *Natures, Sciences Sociétés,* n°14, pp.409-415.

Chanet Jean-François, 2001, « Terroirs et Pays : mort et transfiguration », *Vingtième siècle. Revue d'histoire.* N°69, pp.61-81.

Chazaud Pierre, 2000, « Les nouvelles consommations de loisirs dans une société en mutation », In Leendhardt-Salvan Mylène (dir.), *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux,* Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp.15-22.

Chazaud Pierre, 1995, « Le sport face aux lois du marché », In Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (dir.), *Sport, relations sociales et action collective,* Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Actes du colloque des 14 et 15 Octobre 1993 à Bordeaux, pp.581-589.

Chifflet Pierre, 2000, « Sport fédéral de compétition et sport local de loisirs », In Leendhardt-Salvan Mylène (dir.), *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux,* Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp.24-35.

Choay Françoise & Merlin Pierre, 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* Paris, PUF, 963 p.

Chobeaux François, 1995, « L'occasion ratée des « J-Sports ». Aventures d'une intervention politique sur les espaces urbains », In Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (dir.), *Sport, relations sociales et action collective,* Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Actes du colloque des 14 et 15 Octobre 1993 à Bordeaux, pp.497-507.

Clauzel Céline, 2008, «Hortillonages d'Amiens et agriculture urbaine», *Economies et Sociétés»,* coll. Systèmes Agroalimentaires, pp.2297-2307.

Claval Paul, 1973, *Principes de géographie sociale,* Paris, Editions M.-Th Génin, coll. Géographie économique et sociale, Tome.XI, 351p.

Claval Pau, 2008, *Histoire de la géographie,* Paris, PUF, coll. Que sais je ?, [3°èd, 1995], 127p.

Clément Jean-Paul, 1995, « Processus de socialisation et expressions identitaires : l'apport de la théorie de l'habitus et du champ en sociologie du sport », In Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (dir.), *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Actes du colloque des 14 et 15 Octobre 1993 à Bordeaux, pp.117-126.

CNAPS, 2002, *Les sports de nature pour un développement durable »*, Rapport au Ministre des Sports, 121p.

CNAPS, 2007, *Urbanisme et sports de nature*, Rapport au parlement et au gouvernement, 45p.

Coméliau Christian, 1994, « Développement du développement durable, ou blocages conceptuels ? », *Tiers Monde*, Tome 35, n°137, pp.61-76.

Comité pour la réforme des collectivités locales, 2009, *Il est temps de décider*, Rapport au président de la République, 173p. [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000097/0000.pdf]

Commerçon Nicole, 1999, «Villes de transition», In Commerçon Nicole & George Pierre, *Villes de transition*, Paris, Anthropos, pp.1-4.

Copans Jean, 1998, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan Université, coll. 128, 128p.

Coppé Jean-François & De Villepin Dominique, 2004, « La loi libertés et responsabilités locales », *Démocratie Locale*, n°99-Septembre 2004, 8p.

Corneloup Jean, 1995, « Les nouvelles formes de sociabilité en escalade », In Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (dir.), *« Sport, relations sociales et action collective »*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Actes du colloque des 14 et 15 Octobre 1993 à Bordeaux, pp.199-208.

Coulom Jean-Christophe, 2008, *La réponse intercommunale à la mise en mouvement des territoires par la métropole Toulousaine dans le sud du Tarn et Garonne*, Mémoire de M1 Recherche, Tesson Frédéric (dir.), Pau, UPPA, 152p.

Coulom Jean-Christophe, 2009, *L'intervention de l'Etat dans les affaires intercommunales : d'une volonté de rationalisation des périmètres à l'ingérence dans les affaires locales*, Mémoire de M2 Recherche, Tesson Frédéric (dir.), Pau, 151p.

Coulom Jean-Christophe, 2013, « Territoire à vivre, territoire à voir : la marque Pau : Porte des Pyrénées », In Fournier Mauricette (dir.), *Labellisation et mise en marque des territoires*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. CERAMAC [à paraître].

Cour des Comptes, 2005, *L'intercommunalité en France,* Rapport public au président de la République, Paris, Les éditions des journaux officiels, 387p.

Courlet Claude, 2007, « Du développement économique situé », In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard, *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos, coll. Economica, pp.32-45.

Crozat Dominique & Fournier Sébastien, 2005, « De la fête aux loisirs : événement, marchandisation et invention des lieux », *Annales de Géographie*, n°643, pp.307-328.

Dardel Eric, 1990, *L'homme et la terre, nature de la réalité géographique*, Paris, Editions du CTHS, [2° ed, 1952, PUF], 201p.

DATAR, 1972, *Les villes moyennes, dossiers d'étude*, Paris, Sésame, 75p.

Davezies Laurent, 2008, *La République et ses territoires : La circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil/La République des idées, 112p.

Debarbieux Bernard, 1995a, « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et Sociétés*, n°82-83, pp.13-36.

Debarbieux Bernard, 1995b, « Le lieu, le territoire et trois figures de réthorique », *L'Espace géographique,* n°2, pp.97-112.

Debarbieux Bernard, 2006, « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'espace géographique*, n°35, pp.340-354.

Debarbieux Bernard, 2009, « Territoire-Territorialité-Territorialisation : aujourd'hui encore et bien moins que demain », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp.19-30

Debarbieux Bernard & Vanier Martin, 2002a, « Les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale : une actualité ? une prospective ? », In Debarbieux Bernard & Vanier Martin (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, coll. Monde en cours, pp.7-27.

Debarbieux Bernard & Vanier Martin, 2002b, « Repenser l'espace », In Debarbieux Bernard & Vanier Martin (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, coll. Monde en cours, pp.257-265.

Debord Guy, 1992, *La société du spectacle*, Paris, Folio-Gallimard, [3° èd, 1967, Buchet-Chastel], 209p.

Decroux Anne-Marie, 2003, « Rendre la vie possible », In Decroux Anne Marie (dir.), *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, coll. Mutations, pp.8-12.

Defrance Jacques, 2000, «La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol.13, n°50, pp.13-27.

Denizot Denis & Fourny Marie-Christine, 2007, « La prospective territoriale, révélateur & outil d'une action publique territorialisée », In Dodier Rodolphe, Rouyer Alice & Séchet Raymonde, *Territoires en action et dans l'action,* Rennes, PUR, pp.29-44.

Denizot Denis & Louargant Sophie, 2010, « Les réseaux de la prospective à l'aune du développement territorial », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole & Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.219-230.

De Roo Priscilla, 1993, « L'aménagement du territoire face à la question du peuplement urbain en France : d'une logique de répartition à une logique de qualification », In AIDELF, *Croissance démographique et urbanisation : politiques de peuplement et aménagement du territoire*, Paris, PUF, pp.429-435.

De Roo Priscilla, 2011, « Des charnières territoriales à conforter », *Urbanisme*, n°378, pp.39-43.

Desjardins Xavier, 2007, *Gouverner la ville diffuse. La planification territoriale à l'épreuve.* Thèse de doctorat, Beaucire Françis (dir.), Université Paris 1, 526p.

DIACT, 2007, *Les villes moyennes Françaises*, Paris, La documentation Française, 64p.

Diederichs Olivier & Luben Ivan, 1995, *La déconcentration*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 128p.

Di Méo Guy, 1985, « Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie », *Annales de géographie*, n°526, pp.661-689.

Di Méo Guy, 1991a, *L'Homme, la Société, l'Espace,* Paris, Anthropos/Economica, 319p.

Di Méo Guy, 1991b, « La genèse du territoire local : complexité dialectique et espace-temps », *Annales de Géographie*, n°559, pp.273-294.

Di Méo Guy, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, coll. Fac géographie, 320p.

Di Méo Guy, 1999, « Géographies tranquilles du quotidien : Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », Cahiers de Géographie du Québec, vol.43, n°118, pp.75-93.

Di Méo Guy, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? ». In : Lévy Jacques &, Lussault Michel (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin Coll. Mappemonde, 37-48.

Di Méo Guy, 2002, « Que faire du territoire ? » Jean Yves & Calenge C (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Maison des sciences de l'homme, pp. - .

Di Méo Guy, 2004, « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », *Annales de géographie*, n°113, pp.339-362.

Di Méo Guy, 2006, « Territoires des acteurs, territoires de l'action », *Bulletin de la société géographique de Liège*, n°48, 7-17.

Di Méo Guy, 2010, « Subjectivité, socialité, spatialité : le corps, cet impensé de la géographie », *Annales de géographie*, n°675, pp.466-491.

Di Méo Guy & Guerit Franck, 1992, *La ville moyenne dans sa région*, Pau, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 217p.

Donadieu Pierre, 2000, *La société paysagiste*, Paris, Arles, Actes Sud/ENSP, 149p.

Dormois Rémi, 2007, « Pour une analyse dynamique des ressources dans la conduite de l'action publique », In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard, *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos, coll. Economica, pp.49-65.

Dubet François & Martuccelli Danilo, 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Editions du Seuil, coll. L'épreuve des faits, 322p.

Dubois Jérôme, 2009, « Quel débat territorial face à l'éclatement des dispositifs, des financements et des responsabilités ? », In Boino Paul, Desjardins Xavier (dir.), *Intercommunalité politique et territoire*, Paris, La documentation Française, pp.125-141.

Duboisset Tristan, 2007, *Sport et intercommunalité, le grand projet de ville de l'agglomération Grenobloise, Approche sociologique des enjeux de l'innovation*, Thèse de doctorat en STAPS sous la co-direction de Monein Noëlle & Raspaud Michel, Université Joseph Fourier de Grenoble 1, 514p.

Dumazedier Joffre & Ruppert Aline, 1966, *Le loisir et la ville : Loisir et culture*, Paris, Le Seuil, Tome 1, 397p.

Dupuy Gabriel, 2011, « Fracture et dépendance : l'enfer des réseaux ? », *Flux*, n°83, pp.6-23.

Dupuy Gabriel & Offner Jean-Marc, 2005, « Réseau : bilans et perspectives », *Flux*, n°62, pp.38-46.

Dussal Dominique, 2010, « Pau, porte des Pyrénées », *Le festin*, n°75, pp.40-47.

Durand Christophe & Ravenel Loïc, 2004, « Soutien des collectivités locales aux sports professionnels et demande de la population : la position des villes moyennes face à l'influence croissante des potentiels locaux », In Cueille Sandrine, Le Duff Robert & Rigal Jean-Jacques (dir.), *Management local, de la gestion à la gouvernance*, Paris, Dalloz, pp.431-446.

Elias Norbert, 1983, *Engagement et distanciation : contribution à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 258p.

Emelianoff Cyria, 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique,* n°71, pp.48-65.

Emelianoff Cyria & Theys Jacques, 2001, « Les contradictions de la ville durable », *Le débat*, n°113, pp.122-135.

Escaffre Fabrice, 2005, *Espaces publics et pratiques ludo-sportives à Toulouse. L'émergence d'une urbanité sportive ?*, Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement, sous la direction de Robert Marconis, Université de Toulouse Le Mirail, 420p.

Esptein Renaud, 2009, « Après la territorialisation : le gouvernement à distance », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp. 131-139.

Estèbe Philippe, 2008, *Gouverner la ville mobile*, Paris, PUF, coll. La ville en débat, 76p.

Estèbe Philippe & Jaillet Marie-Christine, 1999, « L'agglomération Toulousaine a-t-elle jamais été moderne ? : les formes du pouvoir local à l'épreuve des mutations urbaines », *Sud Ouest Européen,* n°4-mars 1999, pp. 5-14.

Faburel Guillaume, 2010, «L'urbain et ses paysages comme «milieu»«, In Paquot Thierry & Younès Chris (dir.), *Philosophie de l'environnement et milieux urbains*, Paris, La découverte, pp.101-116.

Faure Alain, 1995, « Les Politiques locales, entre référentiels et rhétoriques », In Faure Alain, Pollet Gilles & Warin Philippe (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques, débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, pp. 69-83.

Faure Alain, 2002, *La question territoriale,* Habilitation à Diriger les Recherches, IEP Grenoble, Université Pierre Mendès-France, 257p.

Fontugne Christian, 2004, « Les sport de nature. Un outil de structuration de l'offre touristique », In Desvignes Claudine & Thomine Joël, *Sports de nature. Des territoires et des hommes,* Paris, Editions touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, n°82, pp.15-19.

Forestier Jean-Claude-Nicolas, 1997, *Grandes villes et systèmes de parcs,* Paris, NORMA, 381p.

Fort-Jacques Théo, 2007, « Habiter, c'est mettre l'espace en commun », In Lussault Michel, Paquot Thierry & Younès Chris, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie,* Paris, La Découverte, pp. .

Fourny Marie-Christine & Micoud André, 2002, « Représentations et nouvelles territorialités : à la recherche du territoire perdu », In Debarbieux Bernard & Vanier Martin (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent,* La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, coll. Monde en cours, pp.31-52.

Fourny Marie-Christine & Lajarge Romain, 2011, «Au delà de la banlieue, c'est encore la périphérie. Les espaces périurbains au prisme de la norme aménagiste»,

Fourny Marie-Christine, 1997, « De l'image de la ville à l'identité du réseau, les villes moyennes du sillon Alpin », In Commerçon Nicole & Goujon Pierre (dir.), *Villes moyennes, Espace, société, patrimoine,* Presses Universitaires de Lyon, Lyon, pp.69-80.

Fourny Marie-Christine, 2008, « Identité et aménagement du territoire. Modes de production et figures de l'identité de territoires dans les recompositions spatiales », In Némery Jean-Claude, Rautenberg Michel & Thuriot Fabrice (dir.), *Les stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine.* Paris, L'Harmattan, pp.101-114.

François Hugues & Marcelpoil Emmanuelle, 2007, « Approche par le système touristique localisé », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature,* L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp.305-322.

Fremont Armand, 1976, *La région, espace vécu,* Paris, PUF, coll. SUP, 223p.

Fremont Armand, 2007, « A propos de la notion de ressource territoriale. Une histoire normande », In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard, *La ressource territoriale,* Paris, Anthropos, coll. Economica, pp.19-32.

Ganne Bernard, « Les réseaux et la transformation du lien social ou repenser la force des liens faibles dans un monde se globalisant », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective,* Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.31-39.

Gauchet Marcel, 1985, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 306p.

Genestier Philippe, Healy Aisling, 2010, « Le vocable « réseau » : ce que révèlent ses emplois métaphoriques », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole & Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.209-218.

Giddens Anthony, 1987, *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration,* Paris, PUF, 474p.

Giraut Frédéric & Lajarge Romain, 1999, «Que vont les Pays devenir ? Entre normalisation, cacophonie et abandon : cinq scénarii», *Norois,* n°181, pp.219-222.

Grasset Eric, Gumuchian Hervé, Lajarge Romain & Roux Emmanuel, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos, 186p.

Grataloup Christian, 2000, «L'individu géographique», In Levy Jacques & Lussault Michel, 2000, *Logiques de l'espace, Esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, Paris, coll. Mappemonde, pp.57-68.

Gravari-Barbas Maria & Violier Philippe, 1998, « Les images », *Norois,* n°178, pp.129-130.

Greffier Luc, 2010, « Le tourisme social et associatif : illusion entretenue ou contexte singulier», *Sud-Ouest Européen*, n°29, pp.65-76.

Griffond-Boittier Anne, 1995, « L'apparition des équipements sportifs sur le territoire national : l'identification des facteurs structurants et leurs effets », In Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (dir.), *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Actes du colloque des 14 et 15 Octobre 1993 à Bordeaux, pp.465-476

Gueranguer David, 2000, « Structuration des pouvoirs locaux et réforme de l'intercommunalité : l'exemple de la loi ATR », In *« Politiques et Management Public »*, vol 18, n°3, pp 121-134.

Guérit Franck & Tesson Frédéric, 1996, « Discours politique ou renouveau territorial, le réseau de villes Pau-Tarbes-Lourdes », In Di Méo Guy (dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, pp. 163-184.

Guérin-Pace France, 2006, « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », *L'espace géographique*, n°35, pp.298-308.

Guérin-Pace France & Guermond Yves, 2006 « Identité et rapport au territoire », *L'espace géographique*, n°35, pp.289-290.

Guermond Yves, 2006, « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *Espace Géographique*, n°35, pp. 291-297

Guichard Olivier, 1976, *Vivre ensemble*, Rapport de la commission de développement des responsabilités locales, Paris, La documentation Française, Tome 1, 432p.

Hucy Wandrille, Mathieu Nicole, Mazelier Thierry & Reynaud Henri, 2005, « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement des disciplines », In Guermond Yves & Mathieu Nicole, *La ville durable, du politique au scientifique*, …, Editions Quae, coll. Indisciplines, pp.237-260.

Guigou Jean-Louis, 1993, *France 2015 : Recomposition du territoire national*, Géménos, Datar/Editions de l'Aube, coll. Monde en cours, 79p.

Guigou Jean-Louis, 1994, « La recomposition institutionnelle en France : L'enjeu pour 2015 », In Némery Jean-Claude (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe*, Paris, Economica, pp.3-8.

Gumuchian Hervé & Marois Claude, 2000, *Initiation à la recherche en géographie*, Paris, Anthropos, 425p.

Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard, 2007, « Mise en contexte » & « De l'émergence du territoire et de la ressource », In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard, *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos, coll. Economica, pp.5-18.

Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Eonomica/Anthropos, 252p.

Haschar-Noé Nadine, 2005, « Sport et « identité locale » : l'exemple de deux projets d'aménagements sportifs et touristiques intercommunaux », In Bouchet Patrick & Sobry Claude (dir.), *Management et marketing du sport : du local au global*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, pp.199-215.

Haschar-Noé Nadine, 2009, « L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriales, *Espaces et sociétés*, n°138, 2009-3, pp.115-133.

Hecker Anne, 2010, « D'un réseau à l'autre : le ravel Wallon », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.108-116.

Hérouard Florent, 2007, «Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l'habiter», In Lussault Michel, Paquot Thierry & Younès Chris, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, pp.159-170.

Hillairet Dieter, 1999, *L'innovation sportive, Entreprendre pour gagner*, Paris, L'Harmattan, coll. Economie et Innovation, 239p.

Hillairet Dieter, 2000, « Entrepreuneriat et développement des activités ludosportives », In Leendhardt-Salvan Mylène (dir.), *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp.36-45.

Hillairet Dieter, 2001, *Sport et innovation. Stratégies, techniques et produits*, Paris, Lavoisier, Hermès Sciences Publications, coll. Finance, gestion, management, 448p.

Hillairet Dieter, 2002, « Les équipements sportifs de proximité et l'innovation : entre réalité et contexte polysémique ! », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *L'innovation dans les équipements*, Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 1, pp 115-152.

Hinnewinkel Jean-Claude, 2008, « Les terroirs vinicoles, des systèmes géographiques complexes ». *Historiens & Géographes*, n°404, pp.69-78.

Interfaces, 2008, « L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique », *L'espace géographique,* n°37, pp.193-207.

Jaillet Marie-Christine, 2009, « Contre le territoire, la bonne distance », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », 115-121

Jambes Jean-Pierre, 2001, *Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXI^e^ siècle*, Paris, L'Harmattan, coll. Administration et Aménagement du Territoire, 250p.

Jambes Jean-Pierre, 2005a, « Développement local et management des connaissances », In Andrieu Marjorie, Baudry Christelle, Jambes Jean-Pierre (dir.), *Le lien plus que le lieu. Actions publiques et Intelligence territoriale*, Mimizan, Sycomore, pp.21-55.

Jambes Jean-Pierre, 2005b, « Ce n'est pas le territoire qui fait sens mais ce qu'il permet! Vers une nouvelle modernité du développement local ? », In Andrieu Marjorie, Baudry Christelle, Jambes Jean-Pierre (dir.), *Le lien plus que le lieu. Actions publiques et Intelligence territoriale*, Mimizan, Sycomore, pp.145-185.

Jamet Michel, 1995, « Sport et politique entre welfare et laisser faire», In Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (dir.), *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Actes du colloque des 14 et 15 Octobre 1993 à Bordeaux, pp.347-369.

Jamot Christian, 1997, «Mise en réseau des villes moyennes et réseau christallérien : compatibilité ou antinomie ?», In Commerçon Nicole & Goujon Pierre (dir.), *Villes moyennes, Espace, société, patrimoine*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, pp.47-55.

Jamot Christian, 2010a, « La notion de réseau christallérien s'applique t'elle à l'intérieur des espaces urbains étalés ? », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.246-253

Jamot Christian, 2010b, « Villes moyennes et stratégies touristiques », In Lamand Thomas, *Ville, urbanisme & tourisme*, Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp.29-34.

Jarreau Philippe, 2000, « Stratégies du loisir dans les destinations touristiques », In Leendhardt-Salvan Mylène (dir.), *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp.63-67

Jean Yves & Royoux Dominique, 2010, « Réseaux de villes, réseaux de territoire : clivages et articulations des référentiels d'action. Exemples d'une région en voie de métropolisation dans l'Ouest de la France », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.311-318.

Jegouzo Yves, 2002, « Planification de l'aménagement du territoire et relance de la décentralisation », In Charles Floquet (dir.), *Pour en finir avec la dé-centralisation*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, pp. 143-149.

Kayser Bernard, 1973, «Croissance et avenir des villes moyennes françaises», In Kayser Bernard (dir.), *Recherches sur les villes moyennes*, C.I.E.U, Toulouse, pp.5-24.

Khan Annie, 2001, « Faire son doctorat en entreprise, une histoire vieille de 20 ans », *Le Monde Economie*, 20 Novembre 2011.

Knafou Rémy & Stock Mathis, 2003, « Tourisme », In Lévy Jacques & Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés,* Paris, Belin, pp 931-934.

Lacoste Yves, 2012, *La géographie, çà sert, d'abord, à faire la guerre*, La découverte, Paris, 2° èd [1976, François Maspero, Paris], 245p.

Lajarge Romain, 2000, *Territorialités intentionelles. Des projets à la création des Parc naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*. Thèse de doctorat, Gumuchian Hervé (dir.), Université Joseph Fourier-Grenoble 1, 662p.

Lajarge Romain, 2002, «Territoires au pluriel : projets et acteurs en recomposition», *L'information géographique*, vol.66, pp.113-132.

Lajarge Romain, 2006, « Des parcs sans jardin et des récréatifs sans touristes ? », *POUR*, n°191, pp.42-46.

Lajarge Romain, 2009, « Pas de territorialisation sans action (et vice versa ?) », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp.193-204.

Lajarge Romain, 2011, « Le développement territorial ou comment satisfaire le besoin grandissant des territorialités multiples », *Fonder les sciences du territoire,* colloque, Paris, 23-25 Novembre 2011.

Lajarge Romain & Roux Emmanuel, 2007, « Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités », In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard, *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos, coll. Economica, pp.133-146.

Lajugie Joseph, 1994, *Les villes moyennes*, Paris, Cujas, 216p.

Lallemand Patrice & Prévost Philippe, 2010, « L'approche terroir » : pour une démarche de recherche-formation-action, *Innovation et Développement Durable dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire*, 12p. [http://hal.inria.fr/docs/00/52/69/86/PDF/Pr1_vost-Lallemande_L_approche_terroir.pdf]

Lamarre Christine, 1997, « La ville-moyenne : naissance d'un concept », In Commerçon Nicole & Goujon Pierre (dir.), *Villes moyennes, Espace, société, patrimoine,* Presses Universitaires de Lyon, Lyon, pp.35-43.

Lazzaroti Olivier, 2006, « Habiter, aperçus d'une science géographique », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.50, n°139, pp.85-102.

Lechner Gabrièle, 2006, *Le fleuve dans la ville. La valorisation des berges en milieu urbain,* Paris, Centre de Documentation de l'Urbanisme, 117p.

Leccia Jean-Dominique, 2004, « Le voyage : psychose et transterritorialité », *Empan*, n°54, pp.73-76.

Lefort Isabelle, 2012, « Le terrain : l'arlésienne des géographes », *Annales de géographie*, n°687-688, pp.468-486.

Lenoir-Anselme Caroline, 2008, *Mises en scènes des villes : métropolisation et construction de l'image de la ville. Analyse des théâtralités de l'espace public élargi à*

Toulouse », Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement, sous la co-direction de Eveno Emmanuel & Laborie Jean-Paul, Université Toulouse le Mirail, 328p.

Leresche Jean-Philippe & Saez Guy, 1997, « Identités territoriales et régimes politiques de la frontière », *Pôle Sud*, N°7-1997, pp.27-47.

Lévy Jacques, 1998, «Territoires et réseaux», In Paquot Thierry (dir.), *Le monde des villes, panorama urbain de la planète*, Bruxelles, Editions Complexes, pp.375-389.

Lévy Jacques, 2003a, « Horizont », In Lévy Jacques & Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés,* Paris, Belin, p.511

Lévy Jacques, 2003b, « Pays », In Lévy Jacques & Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés,* Paris, Belin, pp.752-753

Lévy Jacques, 2007, « La mondialisation : un évènement géographique », *L'information géographique,* n°71, pp.6-31.

Lévy Jacques, 2008, *Echelles de l'habiter*, La Défense, PUCA, coll. Recherche, 366p.

Lévy Jacques, 2010, « Le développement urbain durable : entre consensus et controverse », *L'information géographique,* n°74, pp.39-50.

Lima Stéphanie, 2009, « Le dépassement des territoires : bâtisseurs et passeurs d'espaces », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp.167-173

Lipietz Alain, 1998, « Le local et le global », In Paquot Thierry (dir.), *Le monde des villes, panorama urbain de la planète*, Bruxelles, Editions Complexes, pp.353-374.

Lipovetsky Gilles, 1983, *L'Ere du vide. Essai sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 328p.

Loeiz Laurent, 2002, « Trois cents pays », In Charles Floquet (dir.), *Pour en finir avec la dé-centralisation*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, pp. 129-135.

Logié Gérard, 2001, *L'intercommunalité au service du projet de territoire,* Paris, Syros, II^{e} éd., 306 p.

Louiset Odette, 2000, « L'urbanité ailleurs », In Lévy Jacques &, Lussault Michel (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin Coll. Mappemonde, 157-164.

Lucas Léopold & Stock Mathis, 2012, « La double révolution urbaine du tourisme », *Espaces et sociétés*, n°151, pp.15-30.

Lussault Michel, 1993, *Tours : Images de la ville et Politique Urbaine*, Tours, Maison des Sciences de la Ville, coll. Sciences de la Ville, n°3, 415p.

Lussault Michel, 1996, « L'espace pris aux mots », *Le débat*, n°92, pp. 99-110.

Lussault Michel, 1998, « Images de la ville et politique territoriale », *Revue de géographie de Lyon*, n°73, pp.45-53.

Lussault Michel, 2000, «Action(s) !», In Levy Jacques & Lussault Michel, 2000, *Logiques de l'espace, Esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, pp.11-36.

Lussault Michel, 2003, « Lieu », In Levy Jacques & Lussault Michel, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés,* Paris, Belin, pp..

Lussault Michel, 2007a, *L'homme spatial,* Paris, Editions du Seuil, coll. La couleur des idées, 364p.

Lussault Michel, 2007b, *Habiter du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain.* In Lussault Michel, Paquot Thierry & Younès Chris, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, pp.35-52.

Lynch Kevin, 1998, *L'image de la cité*, Dunod, Paris, [2° èd, 1960], 224p.

Maffre Jean-Louis, 2012, *Le rail en Béarn : 1838-1918*, Pau, Cairn, 248p.

Mailfert Alain, 1991, *Recherche et Territoire*, Paris, coll. Etudes et Recherches, La Documentation Française, 158p.

Mancebo François, 2003, *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes, Editions Du Temps, 287p.

Mancebo François, 2007a, « Quels référentiels pour un aménagement « durable » ? », *L'information géographique,* n°71, pp.29-47.

Mancebo François, 2007a, « Cultures, marquage territorial et appropriation du développement durable », *L'information géographique,* n°71, pp.79-87.

Mancebo François, 2008, *Développement Durable*, Paris, Armand Colin, coll. 128, 125p.

Mao Pascal, 2003, *Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards,* Thèse de Géographie, Gumuchian Hervé (dir.), Grenoble, Université Joseph Fourier, 693p.

Mao Pascal, 2007, « La ressource territoriale d'un haut-lieu touristique : l'exemple de Chamonix Mont-Blanc », In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard, *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos, coll. Economica, pp.66-77.

Marchand Jean-Pierre, 2000, « La nature, thème privilégié ou objet à inventer ? », In : Lévy Jacques &, Lussault Michel (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin Coll. Mappemonde, 241-252.

Marié Michel, 1982, *Territoire (un) sans nom. Pour une approche des sociétés locales,* Paris, Méridiens, 176p.

Marié Michel, 1993, « Les paradoxes de la recherche-action ou le savoir nomade », In DATAR, *Mutations Économiques et Urbanisation : cinq ans de recherche et d'expérimentation*, Paris, La Documentation Française, p.285-331.

Mariton Hervé, 2005, *Rapport n° 2436 fait pour le Président de l'Assemblée Nationale*, Paris, Commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale, Tome 1, 473p.

Marsac Antoine, 2007, « Les usages des parcours individuels d'eau vive en canoë-kayak : de l'accès à l'eau à la diffusion urbaine de la pratique », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature,* L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp.237-251.

Mathieu Nicole, 2006, « Pour une construction interdisciplinaire du concept de milieu urbain durable ?, *Natures Sciences Sociétés,* n°14, pp.376-382.

Maudinet Marc, 2003, « Recherche scientifique-Recherche action : complémentarité ou opposition en Sciences Sociales ? », In Messier Pierre-Marie & Missotte Philippe (dir.), *La recherche-action, une autre manière de chercher, se former, transformer*, Paris, L'Harmattan, Coll. Recherche-action en pratiques sociales, pp. 307-313.

Mélé Patrice, 2009, « Identifier un régime de territorialité réflexive », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp. 45-55.

Merlin Pierre, 2007, *L'aménagement du territoire en France,* Paris, La documentation Française, 174p.

Merton Robert King, 1997, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Armand Colin, [éd. Originale 1953], 384 p.

Michel Michel, 1977, « Ville Moyenne, ville-moyen », *Annales de géographie*, n°478, pp.641-685.

Michon Bernard & Terret Thierry, 2004, «L'identité locale en question : enjeux ou alibis pour la pratique sportive ?», In Michon Bernard & Terret Thierry (dir.), *Pratiques sportives et identités locales*, L'Harmattan, coll. Espaces et Temps du Sport, pp. 11-15.

Mignotte Alexandre, 2004, *Entre interconnexion et fragmentation territoriale. La gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés Rhône-alpins (Réserve naturelle de Haute-Savoie, Parc National des Ecrins, Réserve Naturelle des gorges de l'Ardèche)*, Thèse de doctorat en Géographie sous la direction de Gumuchian Hervé, Université Joseph Fourier de Grenoble 1, 550p.

Moine Alexandre, 2006, » Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie «, *Espace géographique*, n°2, pp.115-129

Moles Abraham A. & Rohmer Elisabeth, 1972, *Psychologie de l'espace,* Tournai, Casterman, coll. Mutations Orientations, 163p.

Mondada Lorenzo, 2000, « Pratiques discursives et configuration de l'espace urbain », In Lévy Jacques &, Lussault Michel (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin Coll. Mappemonde, 165-176.

Mongin Olivier, 1995, *Vers la troisième ville ?*, Paris, Hachette,coll. Questions de société, 140p.

Mongin Olivier, 2005, *La condition urbaine, la ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Le Seuil, 331p.

Monneret Jean, 1998, *Les politiques sportives des collectivités territoriales*, Paris, Vigot, coll. Sport + Enseignement, 191p.

Monnet Jérôme, 2010, « Le territoire réticulaire », *Anthropos*, n°227, p. 91-104,

Moquay Patrick, 1996, *L'intercommunalité en 12 facteurs : comprendre le contexte local*, Paris, Syros, Les cahiers de l'intercommunalité, n°5, 272 p.

Moquay Patrick, 1998, *Coopération intercommunale et société locale,* Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 304 p.

Moriconi-Ebrard François, 2010, « Les villes et l'urbain : n'en jamais finir avec la définition », In Cailly Laurent & Vanier Martin (dir.), *La France, une géographie urbaine,* Paris, Armand Colin, pp.15-33.

Morvan Bertrand, 2000, « Le développement durable : une utopie politiquement correcte », *Quaderni*, n°41, pp.91-107.

Mounet Jean-Pierre, 2000, « *Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs »*, Habilitation à Diriger les Recherches, Université Joseph Fourier, 198p.

Mounet Jean-Pierre, 2007, « La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation », *Développement durable et territoires* [En ligne], Varia,

mis en ligne le 11 juin 2007, consulté le 17 novembre 2011. URL : http://developpementdurable.revues.org/3817

Muller Pierre, 1995, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au Monde », In Faure Alain, Pollet Gilles & Warin Philippe (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques, débat autour de la notion de référentiel,* Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, pp. 153-179.

Musso Pierre, 1999, *Saint-Simon et le saint-simonisme*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 127p.

Musso Pierre, 2002, « Introduction », In Musso Pierre (dir.), « *Le territoire aménagé par les réseaux »,* La Tour d'Aigues, Les éditions de l'Aube/Datar, pp.3-25.

Musso Pierre, 2010, « Utopie et idéologie des réseaux », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective,* Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp. 21-30.

Négrier Emmanuel, 2009, « Politique et territoire : fin de règne et regain critique », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp. 123-129

Novarina Gilles, 2003, « Ville diffuse et système vert », *Revue de géographie alpine,* n°91, pp.9-17.

ODIT France, 2008, *Valorisation et promotion du tourisme et des loisirs sportifs de nature en zone de Montagne,* Paris, ODIT France, coll. Ingénierie Touristique, 248p.

Offner Jean-Marc, 1993, « Les « effets structurants » du transport : mythe politique, mystification scientifique », *Espace géographique,* n°3, pp. 233-242.

Offner Jean-Marc, 2000, « Pour une géographie des interdépendances », In : Lévy Jacques &, Lussault Michel (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin Coll. Mappemonde, pp.217-239.

Offner Jean-Marc, 2006, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts », *Revue Française de Sciences Politiques,* n°56, pp.27-47.

Offner Jean-Marc, 2010, « Faut-il sauver la notion de réseau ? », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective,* Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp. 13-20.

Offner Jean-Marc & Pumain Denise, 1996, *Réseaux et territoires-signfications croisées*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, coll.Territoire, 286p.

Origet du Cluzeau Claude, 2000, « Les loisirs, casse-tête et emblèmes des destinations touristiques », In Leendhardt-Salvan Mylène (dir.), *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp.58-62

Ortiz Laure, 1994, « Espace et efficacité de l'action, le mythe de l'optimum dimensionnel », In Némery Jean-Claude (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe*, Paris, Economica, pp.183-200.

Ozouf Marignier Marie-Vic, 2009, « Le territoire, la géographie et les sciences sociales : aperçus historiques et épistémologiques », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp 31-35

Padioleau Jean-Gérard, 1994, « L'aménagement du territoire et le design institutionnel », In Némery Jean-Claude (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe*, Paris, Economica, pp.240-248

Painter Joe, 2009, « Territoire et réseau, une fausse dichotomie ? », In Vanier Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, Actes des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007 « Territoires, territorialité, territorialisation…et après ? », pp. 57-66

Paquot Thierry, 1998a, « L'urbanisation planétaire », In Paquot Thierry (dir.), *Le monde des villes, panorama urbain de la planète*, Bruxelles, Editions Complexes, pp.11-25.

Paquot Thierry, 1998b, « La nouvelle nature de l'urbanisme », In Paquot Thierry (dir.), *Le monde des villes, panorama urbain de la planète*, Bruxelles, Editions Complexes, pp.621-627.

Paquot Thierry, 2004, « Ville et nature, un rendez-vous manqué ? », *Diogène*, n°207, pp.83-94.

Paquot Thierry, 2005, « Habitat, habitation, habiter, ce que parler veut dire… », *Informations sociales,* n°123, pp. 48-54.

Paquot Thierry, 2007a, *Utopie et utopistes*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 128p.

Paquot Thierry, 2007b, « « Habitat », « habitation », « habiter », précisions sur trois termes parents », In Lussault Michel, Paquot Thierry & Younès Chris, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, pp.7-15.

Parlebas Pierre, 1995, « La mise en ordre sportive », In Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (dir.), *« Sport, relations sociales et action collective »*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Actes du colloque des 14 et 15 Octobre 1993 à Bordeaux, pp. 39-46.

Parthenay Dominique, 2002, « 50 ans d'aménagement du territoire : de Claudius-Petit à Dominique Voynet : permanence ou renouvellement des enjeux ? », In Bodiguel Jean-Luc & Fialaire Jacques (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Juridiques, pp.35-48.

Pecqueur Bernard, 1994, *Le développement local*, Paris, Syros, coll. Alternatives, 140p.

Pecqueur Bernard, 1995, « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », In Antheaume Benoît & Giraut Frédéric, *Le territoire est mort. Vive les territoires !*, Paris, IRD Editions, pp.296-316.

Pecqueur Bernard, 2001, « Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Economie rurale*, n°61, pp.37-49.

Pelletier Philippe & Vanier Martin, 1997, « Les ciseaux du géographe : coupures et coutures du territoire », *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 72, pp. 163-165.

Peretz Henri, 2007, *Les méthodes en sociologie*, *l'observation*, Paris, La découverte, coll. Repères, 129p.

Perrin Clémence, 2007, « Les sports de nature vus par la sociologie : état des lieux des recherches et perspectives », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp. 105-120.

Pflieger Géraldine, 2006, *De la ville aux réseaux / dialogues avec Manuel Castells*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. Espace en société, penseurs d'espace, 325p.

Piolle Xavier, 1990, « Mobilité, identités, territoires », *Revue de géographie alpine*, n°65, pp. 1449-154.

Plassard François, 1977, *Les autoroutes et le développement régional*, Lyon, économica/presses universitaires de Lyon, coll. économie publique de l'aménagement et des transports, n°1, 341p.

Pociello Christian, 1995, *Les cultures sportives*, Paris, PUF, coll. Pratiques corporelles, 287p.

Portier Nicolas, 2002, *Les Pays*, Paris, DATAR/La Documentation Française, coll. Territoires en mouvement, 99p.

Portier Nicolas, 2011, « La coopération intercommunale dans la réforme des collectivités », *Actualités juridique-Droit Administratif*, n°2, pp.80-85.

Poullaouec-Gonidec Philippe, 1998, « La Nature en ville : Substrats pluriels », In Bethemont Jacques & Mercier Guy (dir.), *La ville en quête de Nature*, Sillery, Septentrion, pp.118-128.

Pugeault Serge, 1994, « Principe d'égalité et aménagement du territoire », In Némery Jean-Claude (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe*, Paris, Economica, pp.133-142.

Quéva Christophe, 2007, *Entre territoires et réseaux: la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne. Jeux d'acteurs, d'échelles et de projets.* Thèse de doctorat, Di Méo Guy (dir.), Université de Bordeaux 3, 527p.

Quivy Raymond & Van Campenhoudt Luc, 2011, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, [4°èd, 1995], 262p.

Raffaud Fanny, 2003, *L'urbain, l'environnement, et le développement durable en France. Essai d'analyse-Revue Urbanisme 1964-2000*, Thèse de doctorat, Soubeyran Olivier (dir.), Université de Pau et des Pays de l'Adour, 410p.

Raffestin Claude, 1983, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, coll. Géographie économique et sociale, 249p.

Raffestin Claude, 1987, « Repères pour une théorie de la territorialité humaine », *Cahier/Groupe Réseaux,* n°7, pp.2-22.

Retaillé Denis, 1997, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. Références inédites, 287p.

Retaillé Denis, 2000, « Penser le monde », In Lévy Jacques & Lussault Michel (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin Coll. Mappemonde, 273-286.

Richer Cyprien, 2008, « Questions vives pour la géographie de l'intercommunalité », *L'information Géographique,* vol 72, n°4-Décembre 2008, pp.56-77.

Ritchot Gilles, 1998, « La ville en quête de valeur et fantasme de la nature », In Bethemont Jacques & Mercier Guy (dir.), *La ville en quête de Nature*, Sillery, Septentrion, pp.65-73.

Rollan Françoise, 2000, « Le tennis : identités sociales, identités géographiques avant la seconde guerre mondiale », In Callède Jean-Paul, Fauché Serge, Gay-Lescot Jean-Louis & Laplagne Jean-Paul, *Sport et identités*, L'harmattan, coll. Espaces et Temps du Sport, pp.177-190.

Roux Emmanuel & Vanier Martin, 2008, *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Paris, DIACT/La Documentation Française, coll. Travaux, n°8, 87p.

Rozenblat Cécile, 2010, « Un réseau de villes n'est pas un arbre », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.231-243

Sabbah Catherine, 1996, « Le sport dans la ville », In Paquot Thierry (dir.), *Le monde des villes*, Bruxelles, Editions Complexe, pp.553-558.

Sadran Pierre, 1994, « Sur les ambiguïtés d'un couple : Déconcentration et Décentralisation », In Némery Jean-Claude (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe*, Paris, Economica, pp.59-65.

Santamaria Frédéric, 2000, « La notion de ville moyenne» en France, en Espagne et au Royaume Uni », *Annales de géographie*, n°613, pp.227-239.

Santamaria Frédéric, 2012, « Les villes moyennes Françaises et leur rôle en matière d'aménagement du territoire : vers de nouvelles perspectives ? », *Norois*, n°223, pp.13-30.

Sauvage André, 2007, « Raisons d'habiter. Pour une modélisation anthropologique ». In Lussault Michel, Paquot Thierry & Younès Chris, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, pp.69-88.

Schantz Otto, 1998, « Le « gymnase de la cité », le droit au sport pour les citadins selon Pierre de Coubertin », In Christian Vivier & Jean-François Loudcher (dir.), *Le sport dans la ville*, coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris, pp.15-27.

Segaud Marion, 2002, « Frontières, limites et mitoyenneté : une question sans fins », In Debarbieux Bernard, Vanier Martin (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, coll. Monde en cours, pp.91-110.

Siau Véronique, 2004, « Pour une approche territoriale des enjeux liés à l'emploi et à la formation », In Desvignes Claudine & Thomine Joël, *Sports de nature. Des territoires et des hommes*, Paris, Editions touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, n°82, pp.36-43.

Sibieude Christophe, 1998, « L'écologie », In Paquot Thierry (dir.), *Le monde des villes, panorama urbain de la planète*, Bruxelles, Editions Complexes, pp.629-650.

Sibieude Thierry, 1998, « De l'aménagement du territoire », In Paquot Thierry (dir.), *Le monde des villes, panorama urbain de la planète*, Bruxelles, Editions Complexes, pp.391-403.

Staszak Jean-François, 2000, « Prophéties autoréalisatrices et géographie », *L'espace géographique*, n°29, pp.105-119.

Stock Mathis, 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net* [http://espacestemps.net]

Stock Mathis, 2006, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles », *EspacesTemps.net* [http://espacestemps.net]

Stock Mathis, 2007, « Théorie de l'habiter. Questionnements », In Lussault Michel, Paquot Thierry & Younès Chris, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie.* Paris, La Découverte, pp.103-125.

Stock Mathis, 2012, « Faire avec de l'espace : pour une approche de l'habiter par les pratiques », In Frelat-Khan Brigitte & Lazarotti Olivier, *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, coll. Recherches, pp.59-78.

Subra Philippe, 2007, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, coll. Perspectives géopolitiques, 327p.

Tesson Frédéric, 1996a, *Les réseaux de villes en France. Recherche sur le rapport de l'élu local à l'espace,* thèse de doctorat, Piolle Xavier (dir.), Université de Pau et des Pays de l'Adour, 267p.

Tesson Frédéric, 1996b, «Du pays au réseau de villes, le mode de fonctionnement en réseau comme lien», *Hegoa*, n°19, pp. 73-84.

Tesson Frédéric, 1997, « Les expériences Françaises de réseaux de villes, des dynamiques pour de nouveaux territoires », *Flux*, n°27/28, pp.25-40.

Tesson Frédéric, 1998, *Sur la question du transfert et de l'innovation territoriale, une « méthode » d'interface chercheur/acteur*, Rapport d'expérimentation Région Aquitaine-FEDER-Prospectives et Développement, C.P.A.U Aquitaine, 58p.

Tesson Frédéric, 2004a, « Emergences territoriales et nouveau rapport du politique à l'espace », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2-2004, pp.230-241.

Tesson Frédéric, 2004b, « Quand le politique parle du territoire, c'est pour le fabriquer : utilité scientifique et vertus pédagogiques de la géographie sociale pour comprendre la relation du politique à l'espace », *Colloque « Espaces et sociétés aujourd'hui »*, Rennes, 21-22 Octobre 2002.

Tesson Frédéric, 2006, « Les ressources du département et du canton dans « la petite fabrique des territoires », *Annales de géographie*, n°648, pp.197-216.

Tesson Frédéric, 2009, « Quand le territoire fabrique le territoire : de l'effet des institutions territoriales sur la construction des regroupements intercommunaux », In Boino

Paul & Desjardins Xavier (dir.), *Intercommunalité politique et territoire*, Paris, La Documentation Française, pp.51-65.

Tesson Frédéric, 2010, « Les « réseaux de villes » : l'intercommunalité du XXI° siècle, retour sur une belle idée… », In Bleton-Ruget Annie, Commerçon Nicole, Vanier Martin (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du val de Saône Mâconnais, pp.334-340.

Tesson Frédéric, 2011a, « Des réseaux toujours à l'ombre des métropoles ? », *Urbanisme*, n°378, pp.47-49.

Tesson Frédéric, 2011b, « Le regard d'un géographe : l'intercommunalité en questions », *Colloque La Nouvelle Intercommunalité*, Pau, 1er/07/2011.

Tesson Frédéric, 2011c, « Quand le numéro de département devient une marque vestimentaire : un allié inattendu et involontaire dans la résilience de l'institution départementale », *Annales de géographie*, n°682, p.673-682.

Tesson Frédéric, 2012, « Se reconnaître et se revendiquer comme « ville moyenne » : postures d'acteurs locaux en France, en Espagne et au Portugal dans le cadre du programme INTERREG « ATI » », *Norois*, n°223, pp. 31-42.

Theiller Didier, 2007, « Le loisir, tout simplement… », In Corneloup Jean (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp.33-49.

Tichit Philippe, 1998, « Politiques sportives municipales : genèse, structuration et enjeux », In Vivier Christian & Loudcher Jean-François (dir.), *Le sport dans la ville*, coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris, pp. 103-113.

Tizon Philippe, 1996, « Qu'est ce que le territoire ? », In Di Méo Guy (dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, coll. Géographie sociale, pp.17-34

Tomas François, 1998, « Quelle Nature pour quelle ville ? », In Bethemont Jacques & Mercier Guy (dir.), *La ville en quête de Nature*, Sillery, Septentrion, pp.91-98.

Touraine Alain, 1997, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, Le livre de poche, 540p.

Turco Angelo, 2000, « Pragmatiques de la territorialité : compétence, science, philosophie », In Lévy Jacques & Lussault Michel (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin Coll. Mappemonde, 287-298.

Turco Angelo, 2003, « Altérité » in Lévy Jacques & Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés,* Paris, Belin, pp. 58-59.

Urbain Jean-Didier, 2002, *L'idiot du voyage*, Paris, Payot, coll. Petite Bibliothèque Payot, 368p.

Vanier Martin, 1995, *La petite fabrique des territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques*, Revue de géographie de Lyon, vol.70, n°2, pp.93-103.

Vanier Martin, 1997, *Les limites du territoire : regards de géographes élus locaux*, Revue de géographie de Lyon, vol 72, n°3, pp.239-249.

Vanier Martin, 2000a, « Qu'est ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de Géographie Alpine*, Tome 88, n°1, pp. 105-113.

Vanier Martin, 2000b, « Les braves mots de l'aménagement (brefs sarcasmes géographiques) », *Revue de Géographie Alpine*, Tome 88, n°1, pp. 125-130.

Vanier Martin, 2002, « Les espaces du politique : trois réflexions pour sortir des limites du territoire », In Debarbieux Bernard & Vanier Martin (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, coll. Monde en cours, pp.75-89.

Vanier Martin, 2003, « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », *Revue de géographie Alpine*, Tome 91, n°4, pp.79-89.

Vanier Martin, 2004, « Des grandes espérances aux effets sur l'arrangement territorial », In Le Saoult Rémy & Madoré François (dir.), *Les effets de l'intercommunalité*, Rennes, PUR, pp. 203-216.

Vanier Martin, 2005a, « L'interterritorialité : pistes pour hâter l'émancipation spatiale », In Antheaume Benoît & Giraut Frédéric (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires*, Montpellier, IRD Editions, pp.317-336.

Vanier Martin, 2005b, « La relation « ville-campagne » excédée par la périrubanisation », *Cahiers Français*, n°328, pp.13-17.

Vanier Martin, 2008, *Le pouvoir des territoires Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica, coll. Anhtropos, 160p.

Veltz Pierre, 2002, *Des lieux et des liens. Le territoire Français à l'heure de la mondialisation*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, coll. Mondes en cours, 155p.

Velasco-Graciet Hélène, 2009, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions géographiques et enjeux pour la géographie*, Pessac, Maisons des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 348p.

Veschambre Vincent, 2008, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, PUR, coll. Géographie sociale, 315p.

Viard Jean, 1990, *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Paris, Méridiens Lincksieck, 152p.

Viard Jean, 1994, *La société d'archipel, ou les territoires du village global,* La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 126p.

Viard Jean, 2000, *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, coll. Monde en cours, 170 p.

Viard Jean, 2002, *Le sacre du temps libre,* la Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 214p.

Viard Jean, 2012, *Nouveau portait de la France, la société des modes de vie*, la Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, coll. Monde en cours, 205p.

Vicériat Patrick, 2000, « Le paysage des loisirs des années 2010 », In Leendhardt-Salvan Mylène (dir.), *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Editions Touristiques Européennes, coll. Les cahiers espaces, pp.10-14.

Vignais Ludovic, 2002, « L'innovation structurante des Espaces d'Eaux-Vives », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *L'innovation dans les équipements*, Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 1, pp.263-293.

Vigneau François, 1998, *Les espaces du sport*, PUF, Paris, coll. Que sais-je ?, n°3410, 127p.

Vigneau François, 2002, « Pour des équipements sportifs locaux d'intérêt général : exemple de conception de « sites de préparation athlétique » », In Bessy Olivier & Hillairet Dieter (dir.), *L'innovation dans les équipements*, Voiron, PUS, Les espaces sportifs innovants-Tome 1, pp.239-261.

Vigneau François, 2008, « Le « sens » du sport : conquête de l'espace, quête du plaisir », *Annales de géographie*, n°662, pp.3-19.

Violier Philippe, 2008, *Tourisme et développement local*, Paris, Belin, coll. Tourisme, 192p.

Vlès Vincent, 2011a, « Entre redynamisation urbaine et banalisation des espaces : tensions et enjeux de l'urbanisme touristique », *Mondes du tourisme*, n°…, pp.14-25.

Vlès Vincent, 2011b, « Tourisme », In Cole Alister, Guigner Sébastien & Pasquier Romain, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. Références/Gouvernances, pp.482-488.

Yonnet Paul, 1999, *Travail, loisir, Temps libre et lien social*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, 330p.

Zeitoun Jean, 2000, «Les technologies modifient-elles les représentations du territoire (et donc le territoire lui-même…) ?», In Musso Pierre (dir.), « *Le territoire aménagé par les réseaux »*, La Tour d'Aigues, Les éditions de l'Aube/Datar, pp187-205.

ANNEXE 1 : Entretiens semi directifs effectués

Terrain « Palois »

Identité	Fonction
Mme Lignières-Cassou Martine	Députée Maire de Pau Présidente de la CDAPP
M. Lalanne Jean-Yves	Maire de Billère Vice-Président de la CDAPP, chargé des sports
M. Laine Christian	Maire de Lescar Président de l'Office de Tourisme communautaire Vice-Président de la CDAPP, chargé du tourisme
Mme Laban-Winograd Michèle	Maire d'Artigueloutan d'Artigueloutan Vice-Présidente de la CDAPP, chargée de l'Aménagement du territoire
M. Castro André	Maire de Gelos Vice-Président de la CDAPP
M. Chambaud James	Maire de Lons Vice-Président de la CDAPP
M. Bernos Michel	Maire de Jurançon Vice-Président de la CDAPP, chargé des affaires économiques
M. Tissanié Jean-Michel	Maire de Gan Vice-Président de la CDAPP, chargé de l'Environnement
Mme Sémavoine Monique	Maire de Mazères-Lézons Vice-Présidente de la CDAPP, chargée du tourisme
Mme Hild Annie	Maire d'Idron, Vice-Présidente de la CDAPP
M. Plissoneau Michel	Maire de Sendets,

	Vice-Président de la CDAPP
M. Bourriat Jean-Claude	Maire de Ousse, Vice-Président de la CDAPP
M. Arribes André	Maire de Bizanos Vice-Président de la CDAPP Conseiller général du canton de Bizanos
M. Jubaut-Bregler Marc	Adjoint à la ville de Pau Elu communautaire chargé de l'Environnement
M. Badie Denis	Elu communautaire à la ville de Gan Directeur de l'Office Municipal des Sports de Pau
M. Nouguez Alain	Maire de Nousty Président de la Communauté de Commune « Ousse-Gabas-Souye »
M. Mimiague Jean-Pierre	Maire de Serres-Castets Président de la Communauté de Commune du Luy de Béarn Président du Syndicat Mixte du Pays du Grand Pau
M. Cauhapé André	Président de la Communauté de Communes de Gaves et Côteaux
M. Jean-Pierre Piguel	1er adjoint au Maire de Bosdarros
M. Baradat Françis	Elu à la mairie de Momas Président de la Communauté des Communes de Miey de Béarn
M. Larrieu Didier	Maire d'Arbus Président de la Communauté des Communes de Miey de Béarn Suppléant de Mme Lignières-Cassou
Mme. Emeline Gosset	Maire d'Artiguelouve
M. Soudar Bernard	Maire de Laroin Conseiller Général du canton de Jurançon

M. Faux Jean-Pierre	Maire de Narcastet
M. Larroze	1er adjoint à la mairie d'Aressy
Mme Refalo Corinne	Chargée d'urbanisme à la mairie de Gelos
M. Massias	Directeur général des services de la commune d'Idron
Mme. Darbos Claire	Directrice Générale des Services de la Communauté des communes de Gave et Côteaux
M. Martel Sébastien	Propriété de l'enseigne « Abyss Kakak Shop »
M. Formet Luc	1er directeur du SEVPP
M. De Tassigny Thibaut	2° directeur du SEVPP
Mme Quintin Alexia	Directrice du projet PNU
M. Gouin Pierre-Alexandre	Directeur intérimaire du projet PNU
M. Bernard-Reymond Philippe	Directeur du projet « Porte des Gaves »
M. Prigent Christophe	Coordinateur des grands évènements sportifs de la CDAPP
M. Langer Sylvain	Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire
M. Caussarieu François	Responsable du réceptif à l'Office de Tourisme Communautaire
M. Soufflet Fabrice	Chargée du suivi du SEVPP pour la CDAPP
M. Cohort Françis	Trésorier du CUPPEV
M. Le Jeanne Alain	Responsable « Sport de Nature » de l'association Léo Lagrange
M. Villete Benoît	Technicien de la Fédération Départementale de Pêche
M. Bernal René	Président de la Gaule Paloise
M. Gimbert Arnaud	Technicien de la Fédération Départementale des Chasseurs
M. Pedegaye Frédéric	Gérant de l'enseigne Cyclosport Pedegaye
M. Junqua-Lamarque Jean-Claude	Président du CDOS 64 Référent Sport de Nature pour le CROS

	Aquitaine
M. Larrieu Jean-René	Chargé de mission au comité départemental 64 de cyclotourisme
M. Crabe Michel	Directeur du comité départemental de plongée
M. De Rivière Jean	Délégué départemental du CDT64, chargé des sports de nature
M. Watteau Nicolas	Chargée de mission au Conseil Général 64, chargé des sports de nature
Gatel Jean-François	Technicien au CEN Aquitaine

Terrain « Agenais »

M. Calmel Bernard	Maire de Colayrac St Cirq Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Agen, chargé de l'Environnement
Mme Canal Bénédicte	Directrice générale adjointe des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Agen

Terrain Montois

M. Alleau Sylvain	Chef de projet « PNU du Marsan »
Mme. Dufaut Nathalie	Correspondante pour le projet « PNU Marsan » pour la Communauté de Communes du Pays de Roquefort

Terrain Agenais et Montois

Mme Hélène Syrieis	Paysagiste d'Etat

Terrain Amiénois

M. Javaudin Christophe	Chargé du projet de Pôle Régional des Sports de Nature pour le CROS Picardie

ANNEXE 2 : Illustrations photographiques de la friche industrielle et du Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées.

L'ancienne « usine à gaz » (à gauche) et les barrières de la voie ferrée de Bizanos.
Au fond, la droguerie « Sallenave ».

Trace et marquage : la friche industreille et des oriflammes « PPP », dans l'allée qui mène au SEVPP.

Malgré le délabrement, de l'activité :
L'usine de récupération et de traitement de métal.

Quelques caravanes appartenant aux gens du voyage à l'entrée de la zone

L'enseigne « Abys Kayak shop »

L'Usine des tramways avec sa cheminée coiffée de son paratonnerre

Photos :

Jean-Christophe

Coulom

ANNEXE 3 : Résumé du tableau comparatif des terrains

Ville-Centre	Nom Projet	Portage	Sport de Nature	Echelle
Pau	« Parc Naturel Urbain »	Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées	OUI	Intercommunale
Amiens	« Citadelle »	Amiens Métropôle	Indéterminé	Quartier
	Pôle Régional des SN	Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie	OUI	Quartier
Valenciennes	« Rives de l'Escaut »	Communauté d'Agglomération Valenciennes-Métropole	Loisirs	Quartier
Rosny sous Bois	« Plateau d'Avron »	SIVU	Libre appropriation	Intercommunale
Noisy le Sec	« Corniche des Forts »	Communauté d'Agglomération Est Ensemble	Libre appropriation	Intercommunale
Bordeaux	« Quais de Garonne »	Communauté Urbaine De Bordeaux	Promenade	Communale
	« Parc des Jalles »		Promenade	Intercommunale
Angers	« Rives Nouvelles »	Ville d'Angers	OUI	Communale
Agen	« Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne »	Communauté d'Agglomération du Grand Agen	OUI Libre appropriation	Intercommunale
Villeurbanne	« La Feyssine »	Ville de Villeurbanne	Libre appropriation	Communale
Clermont-Ferrand	« St Jean »	?	Loisirs	Quartier
Strasbourg	« Parc Naturel Urbain »	Ville de Strasbourg	Libre appropriation	Communale
Millau	« La Maladrerie »	Ville de Millau	Eaux-Vives Plages Parcours Santé Site Multisport	Communale
Lyon	« Berges du Rhône »	Communauté Urbaine De Lyon	Loisirs Balades	Communale
	La tête d'Or	Ville de Lyon	Loisirs	Communale
	Le Parc de Gerland	Parc de Gerland	Plaine de Jeux	Communale
Villeneuve d'Ascq	Parc Urbain	Ville de Villeneuve d'Ascq	Libre appropriation	Communale
Ruel Malmaison	« Parc Naturel Urbain »	Convention entre diverses insitutions	Libre appropriation Course d'orientation	Intercommunale
Poitiers	« Parc Naturel Urbain »	Communauté d'Agglomération Grand Poitiers	Ballade	Intercommunale
Lomme	« Parc Naturel Urbain »	Ville de Lomme	Randonnées Pêche	Communale
Brive	« Parc Naturel Urbain »	Ville de Brive	Multisports	Communale
Rouen	« Parc Naturel Urbain »	Ville de Rouen avec les communes limitrophes	NON	Communale
Hénin-Beaumont	« Parc des îles de Drocourt »	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	VTT et parapente	Intercommunale
Mont de Marsan	« Parc Naturel Urbain »	Regroupement d'EPCI	A Voir	Intercommunale

ANNEXE 4 : Document de présentation de « Porte des Gaves » et du « Parc Naturel Urbain » pour l'ANR TERRAHB

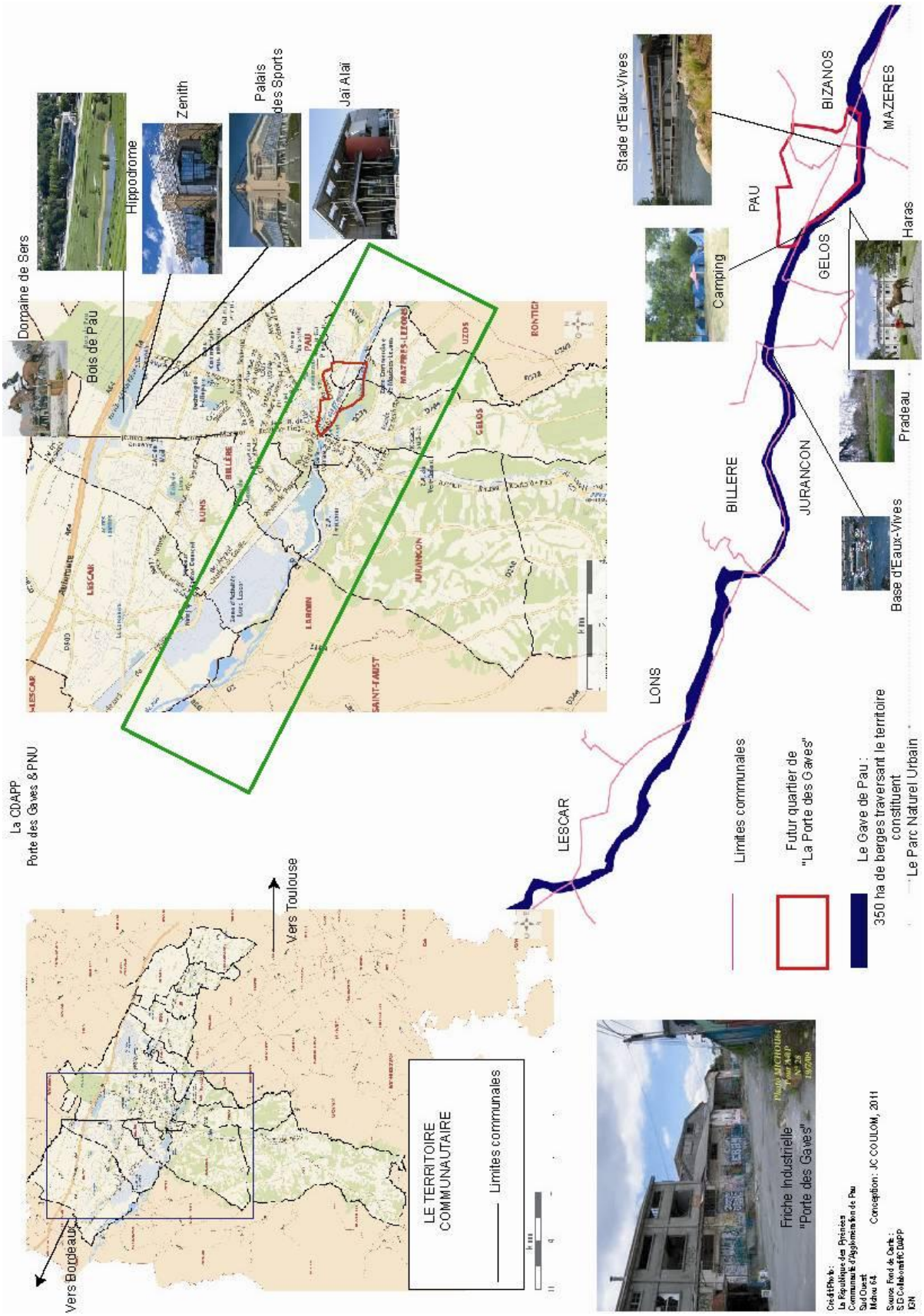

ANNEXE 5 : Proposition d'une base de travail pour le groupe d'acteur à propos du devenir du Pradeau

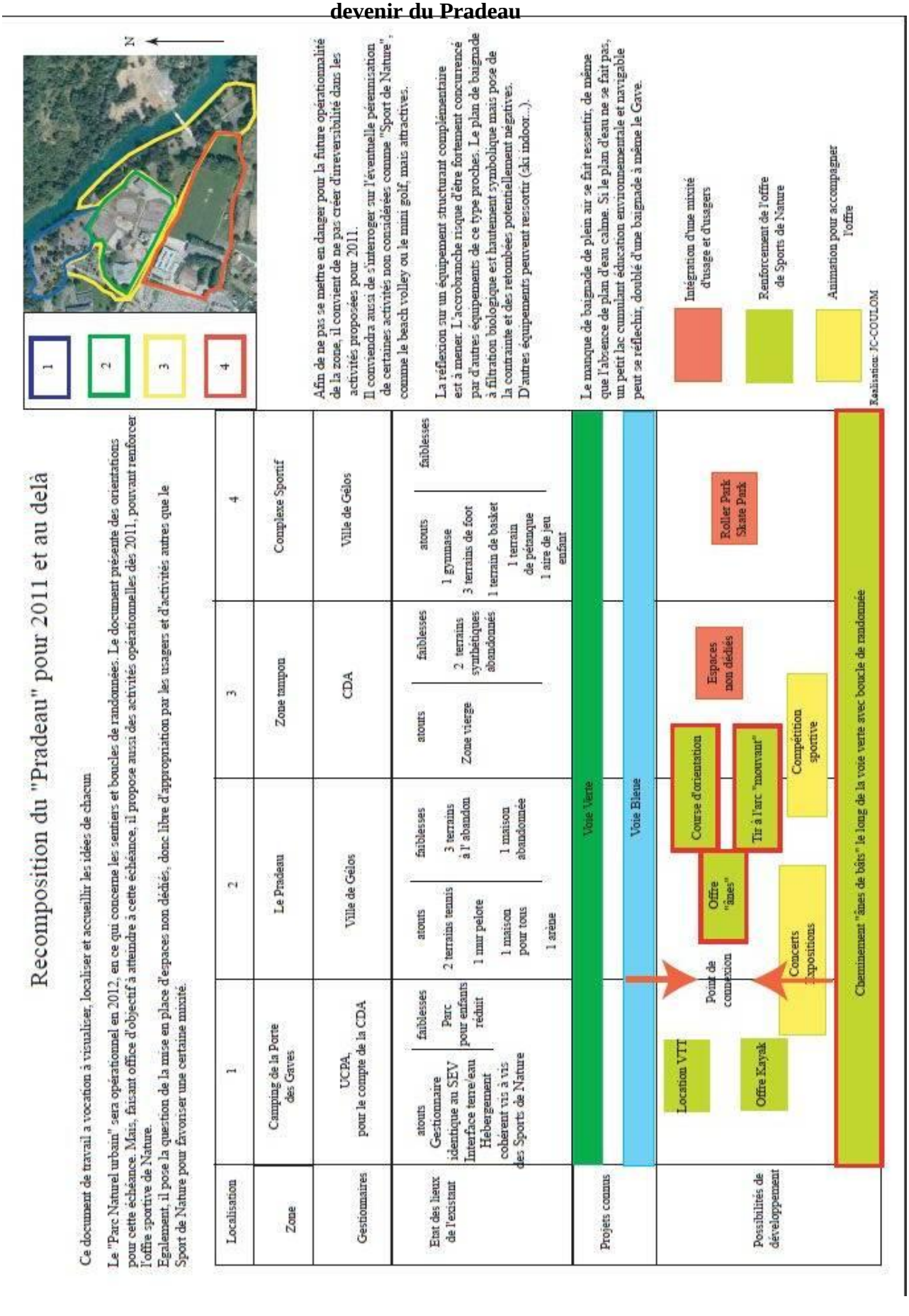

ANNEXE 6 : Croquis à main levé sur la rupture ville haute-ville basse

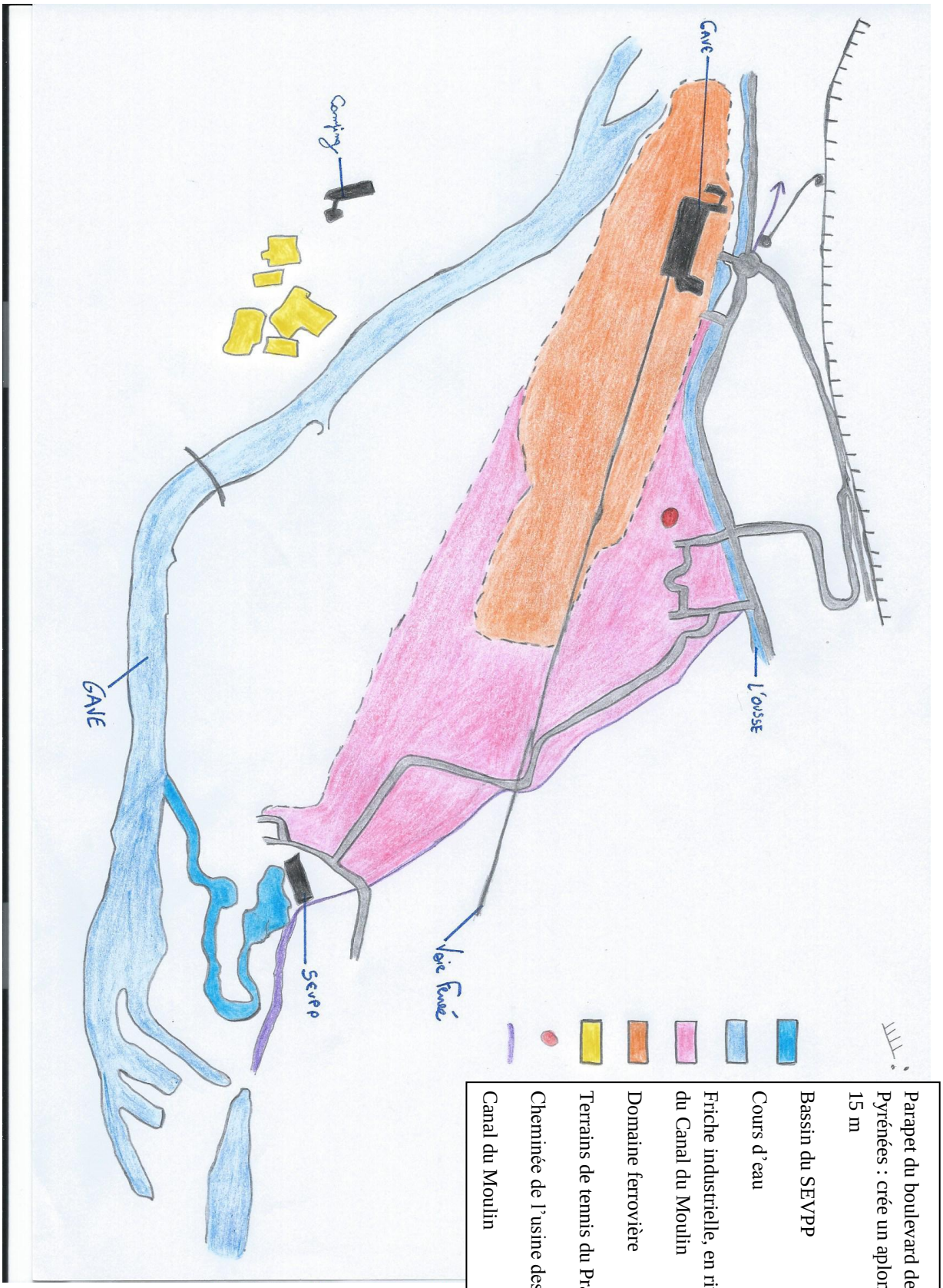

Index des abréviations et acronymes

AFEST : Association Francophone des Experts et des Scientifiques du Tourisme

ATR : Loi d' « Administration Territoriale de la République »

ANRT : Association Nationale de la Recherche et de la Technologie

APT : Animation et Promotion du Territoire

AUDAP : Agence d'Urbanisme Atlantiques-Pyrénées

CAA : Communauté d'Agglomération d'Agen

CAM : Communauté d'Agglomération du Marsan

CDAPP : Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées

CDESI : Commission Départementale aux Espaces, Sites et Itinéraires

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

DGA : Directeur Général Adjoint

DGS : Directeur Général des Services

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESO : Espace Sportif d'Orientation

EUROSIMA : European Surf Industry Manufacturers Association

FSS : Formations Socio-Spatiales

IFSTTAR : Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux

INRETS : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LGV : Ligne à Grande Vitesse

LOADDT : Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires

LOADT : Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement des Territoires

LOTI : Loi d'Orientation des Transports Intérieur

LRL : Loi Liberté et Responsabilité Locale

MDD : Mission Développement Durable

N'PY : La Nouvelle Chaîne des Pyrénées

OMS : Office Municipal des Sports

PDESI : Plan Départemental aux Espaces Sites et Itinéraires

PDG : Président Directeur Général

PLR : Plan Local de Randonnée

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNU : Parc Naturel Urbain

PNUED : Programme des Nations Unis pour l'Environnement et le Développement

PNUFAG : Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne

PPP : Pau, Porte des Pyrénées

RGPP : Réforme Générale des Politiques Publiques

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEM : Société d'Economie Mixte

SET : Société Environnement Territoire

SEVPP : Stade d'Eaux-Vives « Pau-Pyrénées »

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

TERRHAB : De l'habitabilité à la territorialité, et retour : à propos de périurbanités, d'individus et de collectifs en interaction

TPU : Taxe Professionnelle Unique

UCPA : Union des Centres Sportifs de Plein-Air

UFR : Unité de Formation et de Recherche

UMR : Unité Mixte de Recherche

UPPA : Université de Pau et des Pays de l'Adour

VTT : Velo Tout Terrain

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

Table des illustrations

1 Des spectateurs, lors de la Coupe du Monde de Canoë-Kayak au SEVPP, en 2009, avec l'église Saint Martin de Pau en fond d'image p.17
2 Quelques partenaires institutionnels de la Coupe du Monde 2009 s'affichent durant l'évènement p.87
3 Le trinquet intérieur et la tribune, depuis le restaurant « *la Pilota* » p.136
4 L'ancien club house du TCP p.137
5 L'ancien terrain d'honneur de tennis du Pradeau, désormais totalement ensablé p.138
6 La ville haute photographiée depuis la ville basse, en rive gauche de l'Ousse p.139
7 Des tags dans Porte des Gaves p.142
8 Le site du Pont d'Espagne p.159
9 Le siège du CUPPEV p.161
10 Les bâtiments de l'ancien PEV p.161
11 L'entrée du site où est située la Base d'Eaux-Vives p.162
12 Le bâtiment d'accueil, côté bassin, dans sa configuration la plus récente p.163
13 Le bassin d'arrivée, photographié depuis les gradins durant la Coupe du Monde 2012 p.166
14 La terrasse panoramique p.167
15 Affiche publicitaire pour le SEVPP p.209
16 De l'escalade au SEVPP, lors les journées « Nelson Paillou » de 2011 p.232
17 Défilé de la délégation Française sur la place Aragon, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Coupe du Monde 2009 p.233
18 Les spectateurs profitent de la compétition, lors de la Coupe du Monde 2012 p.234
19 Street fishing sur le canal d'alimentation du Conseil Général p.239
20 Les cascades de Mazères-Lézons p.243
21 Le Stade d'Eaux-Vives depuis la rive gauche du Gave p.243
22 Le pont de la rocade, la limite amont de la deuxième section p.244
23 Ville et nature s'interpénètre p.244
24 La nature est cependant toujours là. Ici, un vison d'Amérique p.244
25 La passerelle de Gelos, depuis la rive droite p.245
26 Une joggeuse sur la passerelle p.246
27 Une nouvelle vue sur le château de Pau p.246

28 Des pêcheurs sortent une carpe de l'eau aux lacs de Laroin p.250
29 Les cyclistes croisent les coureurs sur la section 2 : la voie verte existe déjà p.251
30 Interrompons notre marche, observons les pêcheurs, et prenons-les en photo p.252
31 Le pont du XIV Juillet, depuis le square Péguilhan : une vue connue, de carte postale p.254
32 Une vue plus méconnue, depuis l'aval et le gave, en rive droite, avec un pêcheur p.254
33 La vue, depuis le pont, vers l'Ouest : un point d'horizon étiré, vers un gave docile p.255
34 La vue, depuis le pont, vers l'Est : un point d'horizon limité, vers un gave sauvage p.255
35 La prairie de la paloumette p.256
36 Le chemin débouche sur la cité de la tannerie p.256
37 Un chantier interdit au public…seul accès goudronné vers le gave p.257
38 Au bord du gave, des jardins privés p.257
39 Deux rafts au pied du pont du XIV Juillet p.258
40 Un pêcheur use du canal d'alimentation du moulin Marsan p.258
41 Observation des golfeurs, depuis le parcours santé des berges du gave, à Billère p.260
42 Des kayakistes et des badauds sur les deux berges et sur le pont p.261
43 La guinguette de Billère p.261
44 Les immeubles de Jurançon, depuis la rive droite du Gave p.261
45 Des VTT et des piétons, la campagne en ville p.262
42 Idécycle, mobilité quotidienne douce et PNU p.275
43 Après sa troisième victoire aux jeux olympiques, Tony Estanguet s'affiche sur le boulevard des Pyrénées p.338
44 Entrée en scène de Tony Estanguet lors de la célébration, ouverte à tous, de son troisième titre olympique p.338
45 Le plateau de « Midi en France » sur le SEVPP p.343
46 Affiche et radeau de Touskiflot p.351
46 Divers clichés des potentiels référents visuels identitaires p.358
47 La Place Clémenceau et le Palais des Pyrénées, couloir symbolique vers la montagne p.360

Table des documents

1	L'armature urbaine et rurale de Pau	p. 124
2	Pau, au cœur du tourisme Pyrénéen	p. 128
3	Affiches anciennes : Pau sportive et ville où il fait bon vivre	p.129
4	Les degrés de protection du Gave de Pau	p.152
5	Les unités territoriales cohérentes du PNU	p.153
6	Les futures pratiques sportives du pôle régional des sports de nature de Picardie	p.222
7	Evolution de la fréquentation saisonnière du SEVPP	p.226
8	Evolution du chiffre d'affaire, en €, par saisons	p.226
9	Entrées gratuites au SEVPP, par mois et par années	p.227
10	Cartographie des zones ludiques du gave	p.264
11	Spatialisation des portes d'entrée	p.268
12	Logo du PNU	p.271
13	Affiche pour la promotion des vacances en Bearn	p.331
14	Brochure publicitaire du SEVPP, produite par l'UCPA en 2011	p.333
15	Pau : le stade d'eaux-vives offre un bel avant goût des jeux olympiques	p.334
16	Le stade d'eaux-vives veut briller	p.334
17	Un avant goût de Jeux Olympiques	p.336
18	Le stade d'eaux-vives, une pépinière de champions	p.337
19	Renouveau de la base de plein-air	p.339
20	Hestivales 2011, sport, musique et nature en fête	p.340
21	Brochure de l'édition 2011 des hestivales	p.340
22	Dossier : profitez de l'été sur les berges du Gave	p.343
23	Venez passer l'été sur les berges	p.344
24	Trois questions à Jean-Michel Tissanié	p.345
25	Porte des Gaves, l'éco-quartier de demain	p.346
26	Les enjeux urbanistiques du Mondial de canoë-kayak 2017	p.347
27	Pau capitale mondiale du canoë-kayak en 2017	p.349
28	L'agglo et ses voisins obtiennent un pôle touristique d'excellence	p.350
29	Les plus beaux radeaux de Touskiflot	p.351
30	L'agglo en photos	p.353
31	Mots fléchés du magazine métro	p.354

32 Référents visuels de « PPP » p.356
33 PPP p.356
34 La cité des Pyrénées s'ouvre p.360
35 La montagne descend dans les quartiers p.360
36 Logo du SEVPP et du PNU p.362
37 Exemple de déclinaison de PPP p.362

Table des figures

1 Présentation de notre travail de recherche p.16
2 Schéma représentant les trois socles théoriques du développement durable p.83
3 Architecture des projets de Porte des Gaves et de « PNU » p.148
4 Organigramme hiérarchique relatif au service « Animation et Promotion du Territoire » p.177
5 Catégorisation d'acteurs rencontrés sur le terrain Palois, en pourcentage p.199

Tables des cartes

1 Aires des pôles urbains primaires et secondaires entre Toulouse et Bordeaux p.122
2 Aire urbaine Paloise et EPCI au 31 Décembre 2013 p.125
3 Les quatorze communes de la CDAPP p.135
4 Le Gave de Pau et son PNU, élément transversal, la Porte des Gaves, élément localisé p.139
Double Carte à mettre en vis-à-vis des propos de la Partie III p.211
5 L'aire urbaine d'Amiens, au Nord de Paris et au Sud de Lille p.217
6 Les six sections récréatives du gave p.238
7 Les sections dîtes « Gave rural » p.240
8 Les sections dîtes « Gave hétéroclite » p.242
9 Le « Gave contemplatif » p.253
10 Le « Gave sportif et spectacle » p.259
11 Articulation différenciés autour du PNU p.272
12 Grands sentiers de randonnées et connexion de la CDAPP aux PLR p.284

Table des matières

Introduction Générale p.5

Partie I p.17

Introduction à la Partie I p.18

Chapitre1 : Les deux dimensions du territoire p.19

1. Le territoire : un concept géographique et une dimension sociale p.20

1.1. Le territoire : l'idéal type de l'aire, dotée de valeurs partagées par les individus, mais dont la portée est largement débattue. P.20

1.1.1 De l'approche ethnologique à une concrétude géographique : le territoire, aire d'expression du groupe p.20

1.1.2 La Formation Socio-spatiale de Guy Di Méo : matrice du territoire ? p.22

1.1.3. Identité et altérite, le groupe territorialisé face aux autres. P.23

1.2 Le « dedans » et le « dehors » du territoire. P.25

2. Le territoire, un construit politique p.27

3. Les concepts issus du territoire p.32

3.1 Quand le territoire se décline : territorialité, territorialisation, trans-territorialité et interterritorialité p.32

3.2 Modèle territorial et ressource territoriale p.36

Chapitre 2 : Le paradigme territorial ébranlé par le triptyque lieu-territoire-réseau p.39

1. Le Lieu, une configuration unique à l'échelle Monde p.39

1.1. Le lieu : la plus petite unité d'analyse spatiale complexe p.40

1.2. L'approche des sports de nature par le concept de lieu p.43

2. Le mythe du réseau déstructurant opposé au territoire structurant p.44

2.1. Le réseau : une figure spatiale faite de points et de rets p.44

2.2 La prégnance des réseaux dans notre quotidien p.45

3. Le triptyque lieu-territoire-réseau, une lecture qui donne du sens à la compréhension de l'espace géographique p.49

3.1 Interaction territoire-réseau, transcender l'opposition apparente p.50

3.2. Le lieu comme élément fondateur du triptyque lieu-territoire-réseau… p.52

3.2.1 Des hauts-lieux pour « marquer » le territoire p.52

3.2.2. Les non lieux : contraire du lieu ou genre de lieu ? p.53
3.3. Une société « en archipel », la défaite du paradigme territorial p.54
Chapitre 3 : L'entre-deux villes-campagnes et l'avènement d'une société des loisirs p.58
1. L'avènement d'une société des loisirs p.58
1.1. La libération d'un temps pour soi p.59
1.1.1. La réduction du temps de travail p.59
1.1.2. La difficile définition du concept de loisir p.60
1.1.3. Crise du temps libre subi en ville p.62
1.2 L'appel à une géographie de « l'entre-deux » p.63
1.2.1. Le tourisme, de la pratique stigmatisée à un facteur structurant des territoires p.64
1.2.1.1. Du touriste déconsidéré au tourisme renforçant l'attractivité d'un territoire p.65
1.2.1.2 Pratiques consommatoires du touriste sportif p.67
1.2.2. La prégnance du sport dans notre société p.68
1.2.2.1. Sport, vie quotidienne et territoire p.69
1.2.2.2. Les sports de nature : un outil pour le développement durable des territoires ? p.72
2. Le retour à la nature, la prééminence du périurbain et les exigences du développement durable p.74
2.1. Repenser la dichotomie Urbain/Rural : une géographie de l'entre-deux ? p.74
2.2. De la difficulté d'appréhender et de gouverner le périurbain p.76
2.2.1. Un détour par la notion de « tiers espace » : de l'écrin de verdure à la conception d'une entité périrurbaine p.77
2.2.2 L'image du « Gargantua » : lorsque le paradigme de l'aire est tellement ancré dans les pensées des législateurs et du politique qu'il impose sa rationalisation p.79
2.3. Le développement durable p.81
2.3.1. Le développement durable : une nécessité utopique ? p.81
2.3.2 La gouvernance : la quatrième dynamique du développement durable p.83
2.3.3 Penser « la ville durable » ou « la ville campagne » p.84
Conclusion à la Partie I p.86

Partie II p.87

Introduction à la Partie II p.88

Chapitre 4 : Redistribution du pouvoir politique en France et gestion des équipements sportifs par les territoires p.89

1. Les mouvements conjoints de décentralisation et d'intercommunalité p.90

1.1. Décentralisation et intercommunalité : de l'Etat à la commune, une redistribution de la carte territoriale de la France. P.90

1.1.1. Les prémices du phénomène de décentralisation p.91

1.1.1.1 La fusion et l'échec relatif de la loi Marcellin de 1971 p.92

1.1.1.2 La poursuite d'un processus plus souple p.93

1.1.2. Le renforcement du pouvoir local supra-communal p.94

1.1.2.1 La loi relative « aux droits et libertés des communes, des départements et des régions » : le point de départ de la décentralisation p.94

1.1.2.2 La loi relative à l' « Administration Territoriale de la République » : le point de départ de l'intercommunalité moderne p.95

1.1.2.3 La simplification et le renforcement de l'intercommunalité, par la loi du 10 Juillet 1999, dîte loi « Chevènement »: un renforcement nécessaire p.97

1.1.3. Les renforcements apportés par les gouvernements depuis 2002, l'accélération du processus p.98

1.2. Trois lois façonnant l'intercommunalité contemporaine…et leur critique p.99

1.2.1. L'interconnexion de trois lois majeures : la LOADDT, la loi dite « Chevènement » de 1999 ainsi que la loi SRU de 2000 p.100

1.2.2. Les critiques faîtes à l'intercommunalité p.101

1.2.2.1. Le rapport intitulé « L'intercommunalité en France », de la Cour des Comptes : une critique reprise par le ministre délégué aux collectivités locales p.102

1.2.2.2 Le rapport de la commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale : les dérives financières d'un outil au service du développement local p.104

1.2.3. La loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 p.106

1.2.3.1 La reconnaissance d'un statut législatif aux métropoles p.106

1.2.3.2. Ne pas supprimer de Pays mais n'en créer aucun nouveau p.107

1.2.3.3 L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel : renforcer le lien entre les conseillers et leurs administrés p.108

2. Retour sur l'histoire du maillage territorial Français en équipement sportif p.109

2.1. De l'adaptation des sportifs aux espaces à une offre urbaine standardisée p.110
2.2. Les structures marchandes pallient les insuffisances de l'action des collectivités : le pilotage par la demande p.111
2.3. Un pilotage des équipements sportifs par (et pour) le territoire p.112
Chapitre 5 : La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, ses projets et son stade d'eaux-vives p.115
1. La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées p.115
1.1 Un EPCI formé autour de Pau, ville-moyenne p.115
1.1.1. Intermédiarité, qualité de vie, ou locution « politiquement correcte » : qu'est ce qu'une ville moyenne ? p.116
1.1.1.1 Une évolution de l'industrialisation et de la répartition des tâches favorable à l'émergence d'une catégorie intermédiaire de villes p.116
1.1.1.2 Une politique des villes-moyennes qui a succédé à celle des métropoles d'équilibres p.117
1.1.1.3 Tentative de définition des villes-moyennes p.119
1.1.2. Pau : une ville-moyenne parmi d'autres, entre deux métropoles p.121
1.1.3. Pau, son aire urbaine et une marqueterie de petites communautés à logiques défensives p.123
1.2. La proximité de Pau aux espaces de sports de glisses p.126
1.2.1 L'Océan à environ une heure de l'agglomération p.126
1.2.2. Etre un nœud du système touristique Pyrénéen p.127
1.2.2.1. Des liens économiques étroits noués avec la montagne p.129
1.2.2.2. Pau, berceau du Pyrénéïsme p.130
1.2.2.3. Le boulevard des Pyrénées, embrasser la chaîne du regard depuis la ville p.131
1.2.3. A la croisée d'autres pratiques sportives de nature p.131
1.3. Les compétences de la CDAPP dans le domaine sportif p.133
2. De la Porte des Gaves au Parc Naturel Urbain p.134
2.1 Le suréquipement du nord de la CDAPP et le déclin du centre p.135
2.2. La Porte des Gaves: un projet ancien qui a revêtu diverses formes p.139
2.1.1. Historique et portage du projet p.140
2.1.1.1 La baisse d'attractivité d'un quartier industriel p.140
2.1.1.2. La volonté de redonner vie à un espace en déclin p.143

2.1.2. Trois cabinets pour un diagnostic p.144
2.1.2.1. L'équipe « Manuel De Solàa Moralès », un projet réduit à une colline p.144
2.1.2.2. Le cabinet « Leibar-Seigneurin », revitaliser l'espace en l'atomisant p.145
2.1.2.3. Nasrine Seraji, la proposition d'une méthode p.146
2.1.3. Etat des lieux et perspectives d'évolution p.147
2.2. Le Parc Naturel Urbain : se saisir de l'entre-deux ville-campagne p.149
2.2.1. Des constats critiques et partagés : réinvestir et protéger le Gave p.149
2.2.1.1 Un Gave marginal dans le développement de l'urbain p.150
2.2.1.2. Un regard des habitants riverains plutôt tendre p.151
2.2.2. Physalis & Rivière Environnement, le diagnostic du Parc p.153
2.2.3. Un Parc qui entre dans sa phase de travaux p.154
2.3. Les Sports de Nature au cœur de deux projets de développement durable du territoire p. 155
2.3.1. Porte des Gaves et le Parc Naturel Urbain, des enjeux partagés p.155
2.3.1.1. La Gare, dans l'optique de « Tours-Bordeaux » à horizon 2017 p.155
2.3.1.2 Le quartier renouvelé, fondement de l'opération Porte des Gaves p.156
2.3.1.3. Des enjeux propres au PNU qui rejaillissent sur Porte des Gaves p.156
2.3.2. Les sports de nature, une place prépondérante au sein des deux projets p.157
3. Les lieux de pratiques de l'eaux-vives à Pau : de l'enceinte historique à l'équipement innovant p.159
3.1. Histoire du CUPPEV et de la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne p.159
3.2. Le Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées p.163
3.2.1 Le Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées : Cathédrale sportive du territoire Palois p.163
3.2.2. Les caractéristiques techniques du SEVPP p.165
3.2.3. Historique et gestion actuelle p.166
Chapitre 6 : Contexte de la recherche et méthodologie p.171
1. Constitution de la CIFRE et fonctionnement de l'interface « recherche-action » p.172
1.1. Une impulsion contraire aux recommandations de l'ANRT : lorsque les chercheurs vont à la rencontre des professionnels p.172
1.1.1. Qu'est ce qu'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche ? p.172
1.1.2 Le prélude à la coopération : un sujet construit pour satisfaire à des besoins locaux p.173

1.1.2.1 Construction du sujet de recherche dans les murs du laboratoire p.173
1.1.2.2 Aller à rebours des recommandations de l'ANRT concernant la CIFRE : le directeur de recherche part en quête d'un financement p.174
1.1.2.3 Intérêts réciproques à collaborer en CIFRE p.175
1.2. Comportement et posture réciproque : fonctionnement d'un tandem p.176
1.2.1. Une erreur de positionnement dans la structure qui a profité à la recherche p.176
1.2.1.1 Le service « Animation et Promotion du Territoire » p.176
1.2.1.2. Long plaidoyer infructueux pour un changement de service p.177
1.2.1.3. Le service conditionne le contenu de la thèse p.178
1.2.2. Des postures réciproques à l'imposture du doctorant p.179
1.2.2.1. Débuter une thèse CIFRE comme un stagiaire : aubaine ou décalage ? p.180
1.2.2.2. De la difficulté à satisfaire aux exigences de l'employeur et du directeur de recherche p.181
1.2.2.3 S'adapter aux changements de référents p.182
1.3. Essai de théorisation et de regard critique sur la présente expérience de recherche p.183
1.3.1. Le temps long : allié du chercheur, en décalage avec la temporalité d'élection et d'action p.183
1.3.2 Adoption d'un double langage : la schizophrénie du chercheur en CIFRE p.184
1.3.3 Le chercheur, acteur de sa recherche p.184
2. Une méthodologie de recueil de données qualitative p.187
2.1 Se fondre dans le décor pour observer : le propre des sciences sociales p.189
2.1.1. Les lieux de l'observation participante p.190
2.1.2. L'observation des pratiques sportives de nature en milieu urbain : une attitude plus discrète p.192
2.1.2.1. Quoi observer ? Comment observer ? p.192
2.1.2.2. La grille d'observation pour relever les données observées et la sortie du décor p.195
2.2. L'entretien semi-directif, méthodologie privilégiée en sciences-humaines p.197
2.2.1 Les acteurs interrogés p.197
2.2.2 Construction de la grille d'entretien p.199
2.2.2.1 La question d'amorce, globale et précise à la fois p.199
2.2.2.2 La formulation des trois questions relatives aux hypothèses p.199
2.2.2.3. Des relances adaptées particulièrement à chaque catégorie d'acteurs P.200

2.3. Sélection des terrains comparatifs et recueil de données discursives p.201
2.3.1. La sélection des terrains comparatifs p.201
2.3.1.1 Un statut spécifique et un champ d'action déterminé : les sports de nature p.202
2.3.1.2 Les trois terrains comparatifs retenus p.202
2.3.2. S'éclairer sur le modèle territorial : analyse de discours et évacuation de la parole de l'habitant p.204
2.3.2.1 Evacuer la parole de l'habitant : une posture assumée p.204
2.3.2.2 L'analyse du discours politique p.205
Conclusion à la Partie II p.208

Partie III p.209
Introduction à la Partie III p.210
Chapitre 7 : Les Sports de Nature, outils de métamorphose d'une « coupure » en « couture » du territoire p.212
1. Les sports de nature dans des projets urbains : retour sur l'intentionnalité des acteurs p.212
1.1. Justification de la place prépondérante des sports de nature dans le projet de territoire p.213
1.1.1 Le potentiel sportif des berges du Gave p.213
1.1.2. Le sport attire et dynamise les foules p.214
1.1.3. Une crainte concernant d'éventuelles dérives p.215
1.2. Amiens : un lieu de pratique sportive de nature pour redynamiser une ZAC p.217
1.2.1. Amiens et la baie de Somme : une dialectique « ici-ailleurs » analogue à « Pau Porte des Pyrénées » p.218
1.2.2 D'une nature productive à une nature loisir, les hortillons d'Amiens p.220
1.2.3 Lorsque les gestionnaires d'une ZAC en appellent au CROS p.220
1.3. Les sports de nature : objets visant à résoudre les maux produits par l'aménagement ? p.223
2. Les usages récréatifs du Gave de Pau par les sports de Nature p.225
2.1. L'attractivité croissante du Stade d'Eaux-Vives de Pau-Pyrénées p.225
2.1.1 Le SEVPP : un espace de pratique de l'eaux-vives de plus en plus fréquenté p.226
2.1.2 Le SEVPP, un lieu qui gagne en importance selon les acteurs p.228

2.1.3 Le SEVPP : lieu festif p.232
2.2. Six secteurs de pratiques sportives du Gave transcendant l'urbain p.237
2.2.1 Le Gave rural : des pratiques traditionnelles et diffuses p.240
2.2.2 Le gave hétéroclite : Une pluralité d'usages récréatifs, espaces tampons de l'urbain p.242
a) La section 2 : le complexe Stade d'Eaux-Vives, Passerelle, Pradeau p.245
b) La section 5 : une reconversion citée en exemple par les acteurs p.249
c) Des pratiques sportives communes, malgré un cadre et une intensité qui divergent : une intéressante dichotomie p.250
2.2.3 Le gave contemplatif et le désert de pratiques effectives p.253
2.2.4 Le gave sportif et le gave spectacle p.260
2.3. Le PNU : espace de pratiques sportives de nature sur un *aroundoor* p.265
3. Le Parc Naturel Urbain : un objet à vocation territorialisante p.267
3.1. Des limites, des valeurs, une charte. Un territoire ? p.267
3.1.1 Des « maisons » qui produisent une conscience de l'espace alentour p.267
3.1.2 Des valeurs et des discours comme puissance idéologique p.269
3.1.3 : La charte, matérialisation d'un consensus p.271
3.2. Des actions qui, plutôt que de dessiner un territoire, renvoient à une territorialité nouvelle p.272
3.2.1 Le PNU : un tiers espace au sens de Jean Viard et de Martin Vanier p.273
3.2.2 Un « espace ouvert » intégré à la dynamique de l'urbain p.274
Chapitre 8 : Les Sports de Nature, vecteurs de consensualité territoriale p.281
1. Les sports de Nature : l'engouement à l'échelle de la CDAPP p.282
1.1. Les sports de nature pour mettre en valeurs les espaces p.283
1.1.1 Les coteaux Jurançonnais, Gelosiens, Gantois et Mazérois : une opportunité partagée mais largement sous valorisée p.284
1.1.2 Les rivières affluentes du gave prolongent la récréativité du territoire p.286
1.1.3 Les plaines agricoles de l'Est de la CDAPP : un potentiel inexploité p.287
1.2 Les sports de nature pour repenser les liens p.289
1.2.1 Les sports de nature, vecteurs de rattachement des communes excentrées à l'agglomération p.289
1.2.2 Quand Gelos et Mazères-Lézons œuvrent pour leurs sentiers de randonnées, mais ne cherchent pas une cohérence commune p.290

1.2.3 Les connexions voie bleue/voie verte p.290
1.3. La prise d'une compétence spécifique : concrétiser l'intérêt communautaire pour les sports de nature p.291
1.3.1 Comment la CDAPP peut agir en faveur des sports de nature ? p.291
1.3.2 Agir en faveur des sports de nature non motorisés par un soutien financier à l'action : la première version de la compétence « sports de nature » p.292
1.3.3 Le flou autour de la compétence « eaux-vives » p.293
1.3.4 Le regroupement de Léo Lagrange et du CUPPEV à la Base d'Eaux-Vives du Pont d'Espagne p.293
2. Les sports de Nature et l'élargissement des collectivités territoriales p.295
2.1. De la faillite de la gouvernance du PNU de Marsan à la place des sports de nature dans l'élargissement de la CDA d'Agen. P.295
2.1.1 Le PNU fluvial Agen-Garonne, les sports de nature s'imposent eux-mêmes dans le projet de territoire p.296
2.1.2 Trois EPCI pour le PNU de Mont de Marsan : manque de leadership politique et tentative d'existence des sports de nature p.299
2.2. Les sports de nature, une force consensuelle pour élargir le périmètre de la CDAPP ? p.303
2.2.1 Les sentiers de randonnées : conception et/ou entretien assurés par les EPCI limitrophes p.304
2.2.2 L'exemple du projet « Pau : station d'eaux-vives » p.306
2.2.3 Le cas particulier de l'évènement « Touskiflot » p.307
2.3. Les sports de nature transcendent les limites mais peinent à reconcevoir l'intercommunalité p.309
2.3.1 La fin programmée du Miey de Bearn p.309
2.3.2 L'absence de préconisation du SDCI : des territoires figés p.311
2.3.3 Les sports de nature oui ! Mais pas seulement… p.312
3. Les sports de nature, de l'intercommunalité à l'intercommunautaire p.313
3.1. Le pôle métropolitain, objet hybridant les concepts de territoire et de réseau p.314
3.2. Un pôle métropolitain « Biarn-Bigorrà-Euskadi » pour porter des projets d'envergure p.315
3.2.1 Trouver l'objet consensuel : pourquoi pas les sports de nature ? p.315
3.2.2 Reposer sur les liens davantage que sur les lieux ? p.316

3.3. Une mise en scène idoine : le pôle touristique d'excellence « Pyrénées-Gascogne-Atlantiques » p.318

3.3.1 Le label « Pôle touristique d'excellence », une synergie d'acteurs et un dynamisme qui appellent à d'autres actions en commun p.319

3.3.2 Les sports de nature s'imposent dans le thème de l'eau p.320

3.3.3 Immobilisme des élus, ironie des acteurs : existe-t-il un intérêt compris par tous de se fédérer en un pôle métropolitain ? p.321

Chapitre 9 : Les Sports de Nature pour une redéfinition de l'idéologie territoriale : approche par le concept de modèle territorial p.325

1. Modèle territorial et performativité du discours politique p.326

1.1 Prolongement du concept de « modèle territorial » p.327

1.2. La posture des élus énonciateurs de discours p.329

2. La construction des images pour le modèle territorial de la CDAPP p.331

2.1. Des lieux de pratiques sportives de nature, porteurs de sens p.332

2.1.1 Des lieux accessibles…la CDAPP agit pour la récréativité de tous ses habitants p.333

2.1.2 Des lieux à rayonnement internationaux…la CDAPP est à la pointe p.334

2.1.3 Des lieux qui concourent à la richesse et à la diversité du territoire p.336

2.2. Quand un espace ouvert met en réseau les lieux et devient ressource du modèle territorial p.343

2.2.1 Le PNU, un espace de nature sportif en cœur d'agglomération p.344

2.2.2 Porte des Gaves : l'urbanisme de demain p.346

2.3. La Communauté d'agglomération : territoire sportif de nature p.348

2.3.1 Pau, capitale mondiale du Canoë-Kayak p.349

2.3.2 La CDAPP, leader d'un large territoire sportif de nature p.350

2.3.3 La CDAPP et le gave comme grand terrain de jeu p.350

2.3.4 Communiquer dans des médias départementaux et nationaux pour faire reconnaître le modèle « aux autres » p.352

3. La marque « Pau, Porte des Pyrénées », faille de l'ambition territorialisante ? p.354

3.1. Aux fondements de la marque, retour sur la démarche de construction du référent visuel et analyse p.354

3.2. Construire l'identité du territoire sur du panorama davantage que sur du localisé : une marque basée sur un entre-deux p.357

3.2.1. Les attributs de Pau : une force iconographique symbolisant un couple histoire/renouveau et sa puissance p.357
3.2.2. Le lien intime et moderne entre Pau et les Pyrénées p.359
3.2.3 Les sports de nature : prise de position sur un entre-deux p.361
3.3. Failles communicationnelles et consensuelles p.362

Conclusion Générale p.366

Bibliographie p.I

Annexe 1. Entretiens semi-directifs effectués XXXV
Annexe 2. Illustrations photographiques de la friche industrielle et du Stade d'Eaux-Vives Pau-Pyrénées. XXXIX
Annexe 3. Résumé du tableau comparatif des terrains XLII
Annexe 4. Document de présentation de « Porte des Gaves » et du « Parc Naturel Urbain » pour l'ANR TERRAHB XLIII
Annexe 5. Proposition d'une base de travail pour le groupe d'acteur à propos du devenir du Pradeau XLIV
Annexe 6. Croquis à main levé sur la rupture ville haute-ville basse XLV

Index des abréviations et acronymes XLVI

Table des illustrations XLVIII

Table des documents L

Table des figures LII

Table des cartes LIII

Table des matières LIV

Jean-Christophe Coulom

Thèse de Doctorat en Géographie, spécialité Aménagement, sous la direction d'Olivier Bessy et Frédéric Tesson

La dynamique structurante des sports de nature pour les territoires urbains. Le cas Palois.

L'augmentation du temps libre et la montée en puissance de la dialectique « ici-ailleurs » pose la question de l'aménagement des lieux de pratiques sportives de nature dans les villes, à proximité immédiate des lieux de vie des urbains, premiers pratiquants de ce types de disciplines. Ce travail de doctorat s'intéresse à l'utilisation des sports de nature par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées. Désireux de revaloriser son patrimoine naturel premier, le Gave de Pau, le conseil communautaire adopte une démarche voulu innovante, par l'institution d'un « Parc Naturel Urbain » qui mettrait en valeur ses berges. Tenant compte du contexte spécifique de Pau, ville-moyenne du Sud Ouest de la France, cette recherche poursuit le questionnement suivant : au delà de l'apport d'une récréativité innovante en ville, pourquoi les sports de nature sont-ils mobilisés par le conseil communautaire d'un territoire urbain ? Appuyé sur des travaux d'observations, de recueil de discours et d'images, et sur des entretiens semi-directifs, cette recherche repose sur trois hypothèses. Tout d'abord le potentiel détenu par les sports de nature dans leur capacité à « couturer » le territoire. Ensuite les limites de l'optimum dimensionnel et l'aptitude des sports de nature à servir l'interterritorialité. Enfin la construction d'un modèle territorial par le conseil communautaire intégrant les sports de nature.

Mots clefs : Sports de nature, Territoire, Interterritorialité, Lieu, Réseau, Modèle Territorial.

The structuring dynamic of nature sports for urban territories. The Palois example.

The increasing of spare time and the « here-elsewhere » dialectic crossing ask the question of sports place planning in city, near urban life place, first users of these sports. This doctoral work takes an interest in nature sports using by the council of the « Pau-Pyrénées » conurbation. In order to enhance its first natural heritage, the Pau's river, the community council chooses an innovating approach, with the setting up of « Parc Naturel Urbain » which highlights its riverside. In the specific context of Pau, medium-sized town of the South West of France, this research asks: more of innovating recreativity in city, why does the community council of urban territory use nature sports? With observations, speech and pictures collection, and interviews, this research bases on three hypotheses. The first is the nature sport potential in their capacity to « sew » a territory. Moreover, the optimum dimensional limits and the nature sport ability to come in useful of the interterritoriality. The last is the territorial model building by the community council with the nature sports.

Keywords: Nature sports, Territory, Interterritoriality, Place, Network, Territorial Model.